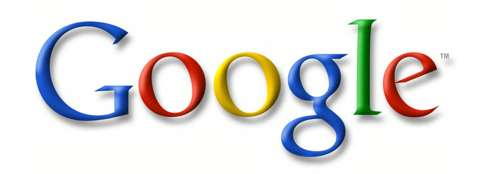

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

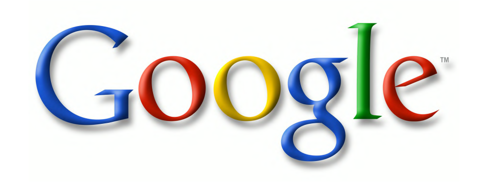

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

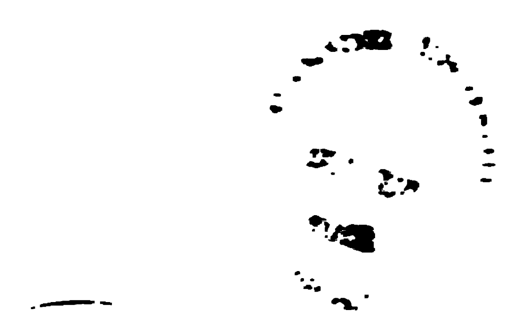

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

KRIE R. CHAPELOT ET C°, RUE CHRISTINE, 2.

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

Rédigée à l'État-Major de l'Armée, 2e Bureau

(Ancienne Revue militaire de l'Étranger)

PARAISSANT TOUS LES MOIS

XXXVIe ANNÉE

SOIXANTE-NEUVIÈME VOLUME

Janvier-Juin 1907

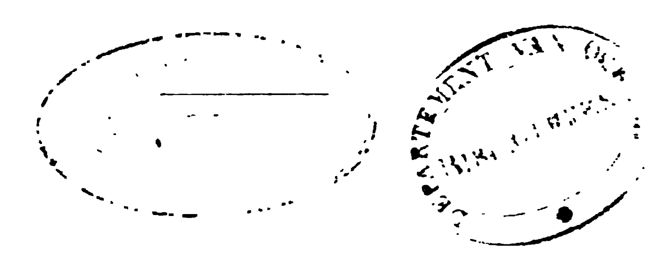

PARIS

R. CHAPELOT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

30, Rue et Passage Dauphine, 30

—

1907

U2
R475

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

N° 950 **Janvier** **1907**

SOMMAIRE

LES PROCÉDÉS DE COMBAT

ET

LES MÉTHODES D'INSTRUCTION

DANS L'INFANTERIE ALLEMANDE

DE 1870 A LA FIN DE 1906

Le règlement sur les exercices et manœuvres de l'infanterie, du 29 mai 1906.

Le règlement du 29 mai 1906 comprend 150 pages du même format que l'ancien règlement de 1888.

Il est, comme ce dernier, précédé d'une introduction et divisé en trois parties : *l'École*, *le Combat*, *la Parade.*

Les prescriptions concernant les tambours, les clairons et la musique ont été séparées de la III[e] partie et reportées dans une annexe.

Introduction.

« Le règlement donne des prescriptions pour l'ins-
« truction et des directives pour le combat de l'infan-
« terie ». Ces quelques mots inscrits en tête de l'œuvre nouvelle suffisent à fixer l'opinion sur l'esprit qui a présidé à sa rédaction et réduisent à néant, d'ores et déjà, les espérances de ceux qui avaient pu concevoir une réglementation plus précise des procédés à employer au combat.

La part d'initiative accordée aux chefs de tous grades par l'ancien règlement leur est conservée tout entière; le texte nouveau reproduit cette prescription destinée à exalter le caractère et mettre les facultés en valeur :
« Tout commandant de troupe, à partir du commandant
« de compagnie est responsable de l'instruction régle-
« mentaire de sa troupe et doit être limité le moins pos-
« sible dans le choix des moyens. »

Le but à atteindre est d'avoir des unités souples et manœuvrières, exercées à faire face en silence et par les moyens les plus simples aux situations diverses qui se présenteront à la guerre.

On y arrivera :

En évitant toute formation compliquée, « les choses simples réussissant seules à la guerre »;

En exerçant fréquemment, en toutes saisons, la troupe en terrain varié;

En manœuvrant souvent avec des unités à l'effectif de guerre (1);

(1) L'arrivée successive sur la chaîne des éléments destinés à en com-

En développant l'intelligence et le jugement des cadres et des hommes, « le combat demandant des chefs habi- « tués à réfléchir, accoutumés à l'initiative et des tirail- « leurs sachant agir par eux-mêmes ».

Mais « la guerre exige une discipline de fer et une « haute tension de toutes les forces ». Cette considération a engagé le commandement à ne pas renoncer aux exercices de parade qui « doivent être pratiqués parallè- « lement aux autres exercices et exécutés avec la plus « grande précision, en raison de leur haute importance « pour le maintien de la discipline ».

La volonté du chef est transmise à la troupe par des commandements, par des ordres, mais aussi par des gestes. En insistant sur la manœuvre au geste et en prescrivant d'éviter dans la manœuvre au commandement tout éclat de voix inutile, le texte nouveau semble avoir voulu obtenir plus de silence que par le passé dans le maniement de la troupe.

Le règlement fixe également certains signaux (1) destinés à transmettre à distance au combat, quand ce sera possible, des renseignements ou des ordres, par exemple : allonger le tir de l'artillerie, ravitailler en munitions, l'assaut est imminent. Cette fixation est nouvelle.

---

penser les pertes, y amènent dans les manœuvres du temps de paix une affluence de tirailleurs qui nuit à la vraisemblance de l'exercice et à la judicieuse utilisation des armes et du terrain. On y parera en veillant à ce que les hommes en excédent restent derrière les tirailleurs de la chaîne et ne prennent pas part à leur feu tout en se conformant à leurs mouvements.

(1) Exemple de transmission : pour demander des munitions la première ligne fait transmettre par signaleur le signal *m m m*. Le même signal renvoyé de l'arrière signifie « les munitions arrivent » La lettre *V* (*Verstanden*) signifie : compris. L'alphabet employé est l'alphabet Morse. A défaut de pavillons, on utilise les casquettes ou autres objets. (Voir *Revue*, 2e semestre 1906, p. 70.)

truction individuelle, du peloton en ordre
ordre dispersé, enfin de la compagnie en ordr
ordre dispersé, toute l'instruction donnée d
pagnie est aujourd'hui réunie sous un
la Compagnie (titre I).

Ce titre comporte lui-même deux chapitre
(chapitre A), comprend tous les exercices d
(instruction individuelle et instruction de la
à rangs serrés) et l'autre (chapitre B) tous
ments en *ordre ouvert* (1) (instruction du ti
la file et du groupe, du peloton et de la comp

On constate que le nouveau règlement
plus de prescriptions spéciales visant l'école
à rangs serrés, non pas, dit le *Militär-Woch*
qu'on ait eu l'intention de supprimer la m
rangs serrés du peloton, mais simplement
des redites et alléger le texte, le peloton à r
étant exercé d'après les mêmes principes que
gnie. On aurait voulu, d'autre part, toujours
même organe, ôter tout prétexte à des inspect
pestives à la fin de l'école de peloton, en po

I. — LA COMPAGNIE.

A. *Ordre serré.*

Instruction individuelle. — Dans le règlement de 1888, on ne trouve aucune prescription se rapportant à l'emploi d'un pas de parade. L'emploi du pas de parade allait au contraire à l'encontre de l'esprit et de la lettre de l'article 4 de la 1re partie (marche) qui débutait en ces termes : « La marche a pour objet de permettre à « l'homme d'avancer en ménageant ses forces ». La marche au pas de parade était néanmoins universellement pratiquée. Le nouveau règlement lui donne droit de cité officiel et consacre des habitudes qui ne reposaient jusqu'ici que sur la tradition.

Il distingue en effet trois sortes de marches : la marche au pas d'exercice (*Exerziermarsch*), la marche au pas cadencé (*Gleichtritt*), la marche à volonté (*ohne Tritt*).

Le *pas d'exercice* n'est autre que l'ancien pas de parade dont on s'est borné à changer la dénomination. « Il est pris à la parade, pour rendre les honneurs et pour l'exécution de tout mouvement d'école à rangs serrés. »

« Dans la *marche au pas cadencé*, l'homme n'a plus « à fournir l'intensité d'efforts qu'exige la marche « d'exercice ; il n'est plus astreint notamment à tendre « le jarret ; mais il doit garder une attitude régulière et « observer la cadence et la longueur du pas. »

La longueur et la cadence du pas n'ont pas été modifiées. (Longueur $0^m,80$, cadence 114 pas à la minute.)

Au *pas à volonté* « la vitesse de la marche ne doit pas être ralentie ». Le kilomètre est donc parcouru en 11 minutes.

Le *pas de course* (*Laufschritt*) s'exécute d'une façon plus naturelle qu'autrefois. Le manuel de gymnastique

par le règlement du 3 décembre 1904.

La longueur du pas de course varie de 75 à [illegible] mètres suivant les terrains, tandis que, précé[illegible] elle était uniformément fixée à 1 mètre.

La cadence qui était de 165 à 170 pas à la m[illegible] actuellement de 170 à 180 pas.

Dans les prescriptions concernant le charge[illegible] l'arme le règlement distingue si le tir doit ou n[illegible] mencer immédiatement. Dans le premier cas la [illegible] sûreté n'est pas manœuvrée ; dans le second cas [illegible] rabattue à droite de façon à empêcher le dépa[illegible] dentel du coup. L'ancien règlement ne prévoyai[illegible] dernier cas.

Les autres modifications introduites dans [illegible] *Instruction individuelle*, présentent peu d'intér[illegible] uniquement pour objet de simplifier certains c[illegible] dements ou de préciser l'exécution de certains [illegible] ments.

Compagnie. — La compagnie est fractionnée [illegible] d'hui en groupes de quatre files (jadis en sec[illegible] quatre à six files). Ces groupes [illegible]

Fig. 1.

+ Capitaine

■ Lieutenant en 1er ou Lieut.

▪ Sous-Officier

Appréciateur de distances.

20 pas

III II I

2 1 2 1 2 1

8 7 6 5 4 3 2 1 8 7 6 5 4 3 2 1 9 8 7 6 5 4 3 2 1

80 c/m

80 c/m

Tambours et clairons

Ligne déployée.

plus fréquent du pas de route.

Les formations prévues sont :

La ligne déployée (*fig. 1*). (V. page pré

Fig. 2.

20 pas

[redacted]

La colonne de demi-pelotons.

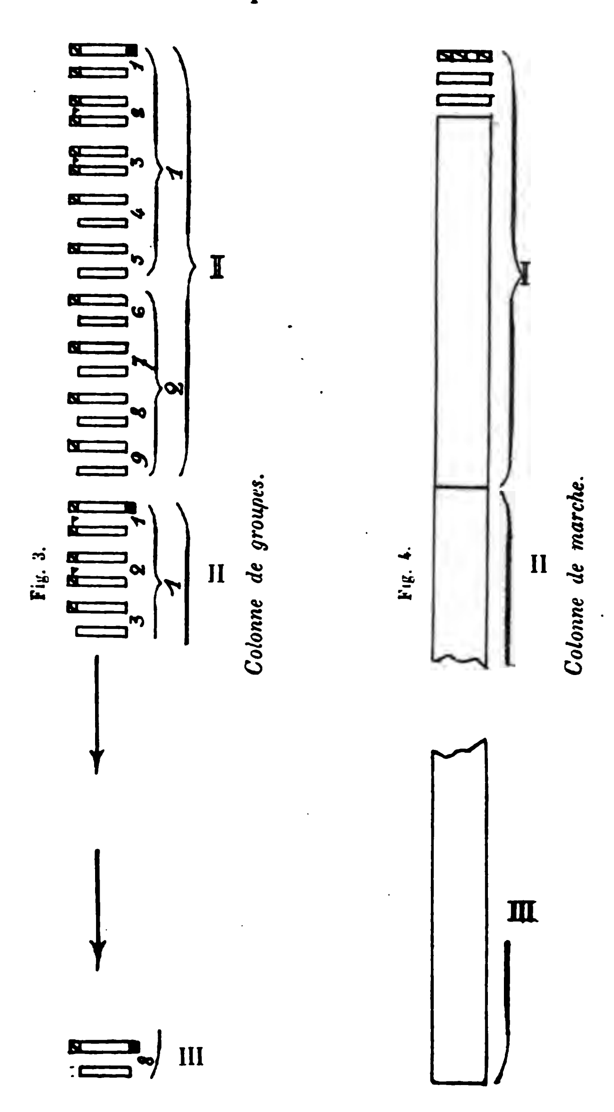

La colonne de groupes (*fig. 3*).
La colonne de marche (*fig. 4*).

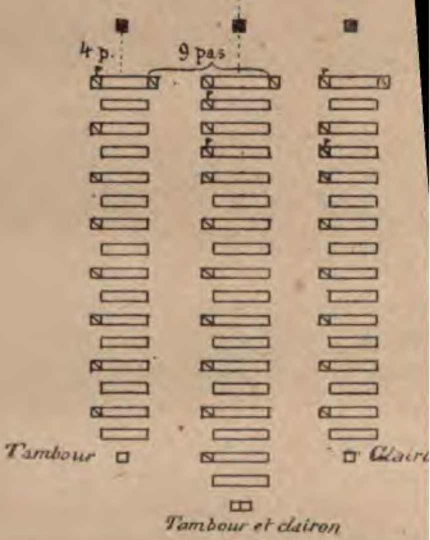
20 pas
4 p.
9 pas
Tambour
Clair
Tambour et clairon

tiennent à la gauche de leur groupe. Dans la colonne de marche, ils sont encastrés dans la colonne qui ne présente jamais plus de quatre hommes de front.

Le passage d'une formation à une autre s'exécute par les moyens les plus simples et le chemin le plus court.

Les alignements ont été simplifiés. Dans les formations en colonne, les files ne sont plus astreintes à couvrir l'une derrière l'autre, sauf dans la colonne de pelotons.

Il n'y a plus que deux sortes de feux : le feu de salve et le feu de tirailleurs. Le feu en marchant, que le règlement de 1888 autorisait dans certains cas, n'est plus admis. Les prescriptions concernant le feu sur quatre rangs n'ont pas été reproduites.

B. — *Ordre ouvert.*

Développer chez les hommes en même temps que l'habileté à se servir de leurs armes, l'aptitude à utiliser le terrain, l'habitude de réfléchir et le goût de l'action personnelle, tel est le but visé à l'instruction en ordre ouvert « où l'esprit du nouveau règlement doit toujours dominer la lettre ».

Le nouveau règlement consacre un article spécial et entièrement nouveau à l'instruction de la file et du groupe. Les « *Gefreite* » et, en général, tous les soldats intelligents, doivent être mis à même de remplir les fonctions de chefs de groupe au combat.

En ordre ouvert, les hommes ne sont pas astreints à garder la rigidité d'attitude exigée en ordre serré, à rester sur l'alignement ou à maintenir constamment leur intervalle. A défaut d'autres indications, ils prennent entre eux un intervalle de deux pas. La ligne est dite mince si l'intervalle prescrit est plus grand que deux pas; dans le cas contraire, elle est dite dense.

s'il tire sur des buts n'apparaissant qu'
temps.

On lui apprendra qu'il doit, sur l
subordonner toute considération de
d'apercevoir constamment l'ennemi et
usage de son arme. C'est la paraphras
prussien « *Wirkung geht vor Deckung* »
protection. Sous cette réserve, le tirail
jamais de s'abriter pour tirer. S'il n'a p
de son arme, il se soustraira, dans
possible, aux vues et au feu de l'ennemi.

Sur un terrain sans abris, le tirail
maintenir sous le feu et y répondre qu
Une grande importance est donc atta
l'homme prenne rapidement la position
soit habitué, dans cette position, à explo
terrain environnant et dresse son œil à
objectifs.

On l'exercera à passer adroitemen
de toute nature (fossés, murs, haies), à
rain en avant en se courbant, voire

devant lui, en grattant la terre, un bourrelet suffisant pour se protéger.

On lui fera observer que la visibilité d'un homme varie suivant le fond sur lequel il se projette, la couleur de ses effets et l'éclairement.

« Le but de tous ces exercices, répète encore le règle- « ment, est de faire du soldat un tirailleur habitué à « réfléchir et conscient de ses actes. »

La file et le groupe. — « Sur le front d'un peloton « déployé, tous les groupes ne trouveront pas à s'abriter « et ne pourront pas se porter en avant dans des condi- « tions identiques. La puissance désorganisatrice du feu « empêchera souvent les différents groupes de pro- « gresser symétriquement et enlèvera la direction du tir « au chef de peloton. »

Il s'ensuit que le rôle des chefs de groupe a pris, au combat, une importance considérable et que leur instruction doit être l'objet de toute la sollicitude du commandement.

« Le chef de groupe doit pouvoir conduire le feu de « son groupe, saisir dans l'offensive toute occasion de « se rapprocher de l'ennemi sans attendre d'ordre, en « restant cependant dans les intentions de son chef, « soutenir par son feu le mouvement des groupes « voisins..... Il doit être capable de faire mouvoir ses « tirailleurs, autant que possible à couvert, dans la zone « du terrain qui lui échoit et d'occuper rapidement et « intelligemment une position. Il veille constamment à « ce que les hommes prennent exactement la hausse, « tirent sur les objectifs assignés et visent soigneuse- « ment; il règle la vitesse du tir et la consommation des « munitions..... Il doit savoir se servir de la jumelle « pour reconnaître les objectifs et observer les résultats « du feu, pouvoir apprécier exactement les distances « moyennes et évaluer approximativement les grandes. »

C'est, en un mot, « l'auxiliaire de l'officier de peloton, en même temps qu'un chef responsable appelé à faire acte d'initiative ».

Les hommes répètent en file et en groupe tous les mouvements appris à l'instruction individuelle; ils sont exercés aux différentes sortes de déploiement, à l'exécution des feux dans toutes les positions et à la transmission de proche en proche des ordres (1).

Le peloton. — « Dans l'ordre ouvert, le peloton est, en principe, l'unité de marche et de tir. » Le capitaine distribue leurs rôles aux pelotons et veille à combiner leurs efforts, mais le choix des moyens d'exécution appartient au chef de peloton.

« Dans l'offensive, ce dernier s'efforcera tout d'abord « de porter son peloton, avec le minimum de pertes, « jusqu'à distance de tir efficace. A cet effet, tant que le « terrain et le feu de l'ennemi le permettront, il gardera « en main son unité formée en ligne épaisse de tirail- « leurs. Les espaces découverts pourront être traversés « à la course.

« Lorsque ce procédé sera de prime abord inappli- « cable, en terrain entièrement découvert par exemple, « ou lorsqu'il faudra y renoncer en raison des effets « meurtriers du tir de l'adversaire, le peloton pourra « rompre en demi-pelotons ou en groupes qui, large- « ment déployés, se suivront à distances variables. « Mais le chef de peloton devra toujours reprendre en « main son unité au premier abri et avant l'ouverture « du feu.

« Après l'ouverture du feu, le moyen le plus rapide « et le plus simple de gagner du terrain sera de « porter en avant le peloton tout entier par bonds bien

(1) Voir *Revue* du 1er semestre 1906, p. 472.

« préparés et soutenus par le feu des unités voisines. « Mais ce sera parfois d'exécution difficile ; en ce cas, « il deviendra nécessaire de fractionner le peloton et « d'adopter la marche par bonds alternatifs. » La plus grande initiative est laissée, à ce sujet, aux chefs de peloton et de groupe. « Ils pourront augmenter le front « de leur troupe, à condition toutefois de ne pas gêner « le tir des éléments voisins, la rassembler à couvert, « porter les hommes en avant par petits paquets ou un « par un, même en rampant.

« *Mais le chef de peloton ne doit pas oublier que le « meilleur moyen de gagner du terrain est d'acquérir la « supériorité du feu.* Il profitera de toute occasion favo-« rable pour reformer son peloton afin d'assurer la « combinaison du feu et du mouvement en avant et faire « sentir son action personnelle. La préoccupation d'uti-« liser le terrain ne saurait détourner de l'ennemi son « attention ni lui faire perdre la direction assignée, ni « être une cause de gêne pour le mouvement ou le tir « des unités voisines. *En aucun cas, le souci de couvrir « des fractions ne doit nuire à l'unité d'action de l'en-« semble.* »

Le chef de peloton est le guide de sa troupe.

Dans la marche offensive, il précède de dix pas ses chefs de groupe qui sont eux-mêmes à dix pas en avant de leur groupe. Il est accompagné d'un clairon et de deux appréciateurs de distance (1).

A l'arrêt, si le feu ne doit pas être ouvert, le chef de peloton et les chefs de groupe restent à leur place de

(1) Outre leurs fonctions spéciales qui consistent à donner au chef de peloton leur évaluation des distances de tir, les appréciateurs observent constamment l'ennemi et les unités voisines. Le clairon établit la communication à la vue avec le commandant de la compagnie à laquelle appartient le peloton.

marche en avant de leur troupe. S'il faut ouvrir le feu, les tirailleurs se portent rapidement à hauteur du chef de peloton. Enfin, si le feu est momentanément interrompu, les hommes peuvent être complètement abrités.

Le chef de peloton évitera d'arrêter sa troupe sur un emplacement où une partie des tirailleurs seraient obligés, pour voir, de rester à genou ou de se mettre debout.

Le règlement n'admet pas que les hommes se lèvent pour tirer et se baissent ensuite pour recharger.

Dans toute marche en retraite, les chefs de peloton et de groupe restent derrière la troupe entre leurs hommes et l'ennemi.

Le règlement insiste sur la nécessité d'habituer les tirailleurs à traverser de grands espaces en terrain difficile sans désordre et en conservant exactement la direction de marche assignée.

« La longueur des bonds pourra rarement dépasser « 80 mètres. Bien qu'en principe les bonds doivent être « aussi longs que possible, il pourra se faire qu'on soit « obligé de progresser par bonds suffisamment courts « pour que l'ennemi n'ait pas le temps de régler son tir « sur l'unité qui se déplace. L'essentiel est que tous les « hommes se lèvent rapidement, en même temps, et « exécutent le bond à vive allure. »

Les tirailleurs portent leur arme à volonté, soit à pleine main le bout du canon relevé, soit sous le bras; s'il est utile que l'homme ait les mains libres (pour traverser un taillis, pour grimper, pour ramper), elle peut être suspendue au cou par la bretelle.

Les feux ne s'exécutent que de pied ferme.

« L'efficacité du feu dépend du nombre de fusils mis « en ligne et de l'emploi qui en est fait..... L'impression morale produite sur l'adversaire par le feu est « d'autant plus violente que ses effets sont plus concen-

« très, qu'ils sont obtenus plus rapidement et d'une « façon plus inattendue. »

L'ouverture du feu est réservée à la décision du chef. Il indique le but, la hausse et la nature du feu.

Le feu de tirailleurs (*Schützenfeuer*) est la règle, le feu de salve l'exception.

« Ce dernier peut être avantageusement employé « pour surprendre l'ennemi ou remettre la troupe en « mains. »

Le feu de tirailleurs s'exécute à volonté. Les hommes accélèrent le tir quand l'objectif devient plus favorable, le suspendent si l'adversaire vient à disparaître.

Le feu doit pouvoir cesser instantanément. Le signal de « cessez le feu » est répété par tous les chefs de groupe et au besoin par tous les hommes.

Le tir est toujours ajusté; son accélération ne doit être obtenue que par une plus grande rapidité de la charge et de la mise en joue.

Le nouveau règlement reproduit, en ce qui concerne la conduite et la discipline du feu, toutes les indications données par le manuel de tir du 2 novembre 1905. Elles ont été rapportées en détail dans l'analyse qu'en a publiée la *Revue* dans son numéro du mois de mai dernier (1).

On y renvoie le lecteur.

La compagnie. — Si le nouveau règlement donne aux chefs de peloton une plus large part d'initiative que jadis, il n'entend pas cependant les soustraire à l'autorité du commandant de compagnie. Ce dernier ne borne pas son action à donner à chacun sa mission, à désigner les pelotons de la ligne de feu et ceux qu'il maintient momentanément en arrière; il est dans la stricte obliga-

(1) Page 469 et suivantes.

tion de faire sentir à tout instant son influence régulatrice et directrice et doit être constamment relié à la vue avec ses pelotons. Il donne la direction au peloton qui s'engage le premier, et si plusieurs pelotons sont simultanément déployés sur la ligne de feu, la direction est donnée à l'un d'eux qui prend le nom de peloton de direction (*Anschlusszug*).

Les fractions de la compagnie momentanément réservées constituent le soutien. Pour désigner ce soutien, le nouveau règlement a remplacé le mot *Unterstützungstrupp* précédemment employé par celui de *Unterstützung*, afin de bien spécifier, dit le *Militär-Wochenblatt* (1) que le soutien n'est pas astreint à rester, dans tous les cas, en ordre serré, comme le prescrivait le règlement de 1888 (2).

« Si le terrain présente des couverts, rien n'empê-
« chera de faire suivre le soutien au pas cadencé en for-
« mation serrée; mais en terrain découvert battu par les
« feux de l'ennemi, on sera souvent obligé de le déployer
« et de le faire progresser par bonds; il pourra être frac-
« tionné en groupes et même s'écarter momentanément
« de la ligne droite pour profiter d'un avantage du ter-
« rain. »

Le soutien doit toujours être en mesure de renforcer à temps la ligne de feu.

Cette considération lui impose de s'en rapprocher autant qu'il le pourra sans s'exposer à des pertes inutiles.

Le renforcement a lieu par prolongement ou doublement. Dès que les pelotons sont mélangés, les chefs de peloton et de groupe se partagent rapidement le front.

---

(1) Supplément n° 7 de 1906.
(2) Paragraphes 187, 188 et 189 de la 1^{re} partie.

Le bataillon. — Le texte a été considérablement réduit (4 pages au lieu de 7).

Le règlement donne satisfaction au parti de plus en plus nombreux en Allemagne qui demandait la suppression absolue de l'école de bataillon à rangs serrés. Le *Drill* ne dépasse pas la compagnie. Le bataillon ne fait plus que de la manœuvre.

Fig. 6.

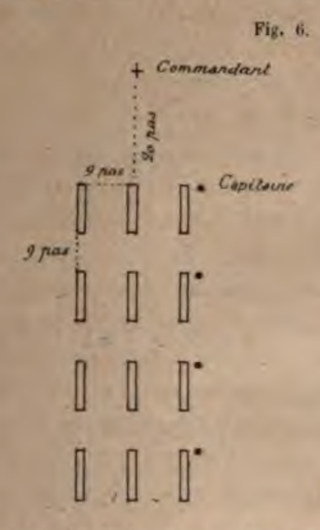

Colonne profonde de colonnes de compagnie.

Le chef de bataillon ne commande plus qu'exceptionnellement ses compagnies à la voix; il leur envoie des ordres.

On sait que la colonne double, une des trois formations fondamentales du bataillon prescrites par le règlement de 1888 a été supprimée par rectificatif de février 1905 (1). Le nouveau règlement a maintenu *la colonne profonde* (*Tiefkolonne*) et *la colonne large* (*Breit-*

(1) Voir *Revue*, 1er semestre 1905, p. 255.

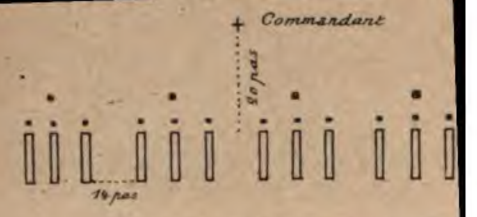

Colonne large de colonnes de compa

Le déploiement du bataillon ne saurai des règles précises; il variera suivant le

Le chef de bataillon indique le front à ser, l'unité, base de déploiement, et le à adopter. Les compagnies se rendent à le chemin le plus court. Elles règlent leu sur celui de la compagnie qui a reçu la être astreintes cependant à garder const intervalles et mêmes distances.

Les capitaines sont libres, sous leur re faire prendre à leurs unités les formatio convenables.

Tous les mouvements se font au pas à champ de bataille, cependant, le pas est

Les bataillons dans le régiment peuvent être disposés sur une ou plusieurs lignes ; les régiments dans la brigade sont accolés, ou formés l'un derrière l'autre ou partagés en plusieurs groupes séparés.

Le fractionnement, les formations, les intervalles et les distances dépendent de la situation, du rôle assigné, du terrain et de l'espace disponible.

DEUXIÈME PARTIE.

LE COMBAT.

La partie qui traite du combat a été entièrement refondue.

Un certain nombre de prescriptions ont été reportées à la 1re partie, entre autres celles qui concernent les feux et les mouvements d'une ligne de tirailleurs.

D'autres ont été supprimées ; l'article intitulé : *Importance de la place d'exercices*, n'a pas été reproduit.

Par contre, l'exposé des règles essentielles de la conduite du combat a été considérablement développé, et, tandis que l'ancien règlement ne visait que l'emploi de l'infanterie sur le champ de bataille, la nouvelle rédaction traite du combat en général, dans lequel l'action des différentes armes, en particulier de l'infanterie et de l'artillerie, ne saurait être séparée.

Certains chapitres sont nouveaux : Utilisation du terrain, marche d'approche, rupture du combat, combat traînant (*Hinhaltendesgefecht*), manœuvre enveloppante, combats de localités, l'infanterie et les autres armes (1).

Le règlement, qui n'avait distingué jusqu'ici que deux

---

(1) L'article correspondant était intitulé dans l'ancien règlement : « Conduite à tenir contre les différentes armes ».

fortification de campagne.

Introduction. — Le texte de cet
ment nouveau.

Les manœuvres du temps de paix
développer l'initiative des chefs et
tants, y compris le simple tirailleur,
dans la mesure du possible, de la r
Les manœuvres à double action sont, à
les plus profitables à l'instruction.

La manœuvre de l'unité encadrée pr
particulier, puisque c'est encadrée que
plus souvent à combattre.

On s'efforcera de réduire les invrais
quentes dans les manœuvres du temps

a) En employant à tous les exercices
les effectifs en présence, des arbitres
muniquer fréquemment aux partis la
serait imposée dans la réalité par le fe
d'empêcher un développement trop hâ

b) En veillant à ce que les chefs de

battre la nuit que de les dresser à marcher en ordre et en silence, à travers tous terrains, sur des objectifs déterminés.

Dans ses inspections, le commandement doit porter son attention non seulement sur l'instruction tactique de la troupe, mais encore et surtout sur celle des chefs de tous grades. L'inspecteur donne lui-même le thème de l'opération à exécuter.

« L'infanterie est l'arme principale au combat. Aidée « de l'artillerie, elle réduit l'adversaire par son feu ; mais « elle seule peut briser sa dernière résistance. C'est à elle « qu'incombe la tâche la plus rude mais aussi la plus « glorieuse de la bataille (1). On doit cultiver son pen- « chant naturel pour l'offensive. Tous ses actes doivent « être dominés par cette seule pensée : En avant sur « l'ennemi coûte que coûte. Ce rôle exige de la troupe « une haute valeur morale. Un des devoirs essentiels « des instructeurs est de l'asseoir et de la dévelop- « per. »

Suivent sur les devoirs des officiers, des sous-officiers et des soldats des considérations analogues à celles qu'expose aux paragraphes 242 et 243 le règlement français du 3 décembre 1904.

Conduite des troupes. — Cet article groupe la majeure partie des indications données dans l'ancien règlement sous les titres : *Fronts et fractionnement* et *Combat des unités.*

« Le combat de l'infanterie ne comporte pas de règles « précises applicables dans la majorité des cas. Dans « chaque cas particulier, le commandement devra se « rendre compte des mesures qui correspondent à la

---

(1) Voir le décret sur le service en campagne français, article 134 et le règlement de manœuvres du 3 décembre 1904, p. 73.

...r laquelle il ne

...nements qui par-
...n. Mais il arrivera
...seul pourra ren-
...écision nécessaire
...tion.
...ement le but à
...hoix complet des
...pas dégénérer en
... grands succès à
...ruits que si elle
... »
... transmis comme
... service en cam-

...ds services pour
...rs du commande-

...ef a sa place indi-
...nt le combat, au
...in en arrière pour
...roupe. On doit le
...ger de place sans

...dre par les diffé-
... règlement s'abs-
...icable à tous les
...ndre, non seule-
... du but qu'on se
...nt pris par l'en-
...endant, s'il s'agit
... sur une position
... mètres les fronts
... compagnie et la

Le fractionnement d'une troupe varie suivant qu'elle est isolée, encadrée ou à une aile. Si elle est encadrée, les forces réservées ont pour unique objet d'alimenter le combat de front. Si elle est isolée ou à une aile, l'échelonnement en profondeur devra être plus considérable pour parer à une menace d'enveloppement. Dans tous les cas, la distance entre les échelons sera telle qu'une même gerbe ne puisse atteindre deux échelons à la fois. En terrain découvert, elle ne devra pas descendre au-dessous de 300 mètres. Il pourra être utile de détacher un échelon sur le flanc extérieur du dispositif, à une distance qui variera avec la force de cet échelon.

Le rapport entre l'effectif total dont on dispose et celui de la troupe à engager en première ligne différera suivant les circonstances; « quelle que soit cependant la « circonspection dont il faille faire preuve au début du « combat, on commettrait une faute des plus graves en « engageant au combat des forces insuffisantes et en se « réservant de les compléter peu à peu. En agissant de « la sorte, on lutterait constamment avec des effectifs « inférieurs contre des effectifs supérieurs et on renon- « cerait volontairement à l'avantage du plus grand « nombre ».

La réserve cependant ne doit pas être trop faible. Dans les grandes unités, une partie de l'artillerie pourra être mise de prime abord en réserve.

« L'artillerie forme l'ossature de la ligne de bataille. « De sa position dépend en majeure partie le groupe- « ment du restant des forces. C'est pourquoi le chef « doit s'en réserver le choix et considérer uniquement « comme un conseiller le commandant de l'artillerie. »

Le chef a le devoir et la possibilité de garder constamment en main la direction du combat. « Il exerce « son influence directrice sur les unités de première « ligne du fait qu'il a déterminé leurs missions. Son

« situation et du terrain. Elle sera g
« la décision sera prévue ou cherchée

Lorsqu'ils estiment que, pour obten
nécessaire d'alléger la troupe, les che
dans les unités opérant isolément et, c
les commandants de régiment ou d'u
sont autorisés à faire déposer les sacs.
retirent les munitions et les vivres de r
le manteau, les ustensiles de cuisine, le
à pain et l'outil.

L'article se termine par des considérati
« des responsabilités qui est la première
« chef..... » « Tous les chefs doivent
« et persuader leurs subordonnés qu'in
« gence sont fautes infiniment plus grav
« dans le choix des moyens. »

L'utilisation du terrain. — « Pour uti
« ment le terrain, il faut tout d'abord
« temps. »

Les marches d'approche et les form
toires doivent être soustraites, dans la
sible, aux vues de l'ennemi.

rain. Les intervalles et les distances pourront être d'autant plus grands que le terrain sera moins couvert.

Les terrains unis et découverts se prêtent mal à l'offensive. On les recherchera, au contraire, dans la défensive en raison des excellents champs de tir qu'ils présentent.

Le commandant profitera de toute circonstance favorable pour remettre sa troupe en ordre.

Emploi des outils. — Le règlement met au point la question si controversée de l'emploi des outils dans l'offensive. « Dans l'offensive, dit-il, la pelle pourra « trouver son emploi et rendre des services là où on « devra momentanément se borner à conserver le terrain « acquis; on ne devra pas oublier cependant que tout « temps d'arrêt profite plus au défenseur qu'à l'assail- « lant. Si on ajoute à cet inconvénient la grosse difficulté « de tirer une troupe d'infanterie d'un abri qu'elle s'est « péniblement creusé pour la jeter sous le feu violent « de l'ennemi, on se montrera particulièrement prudent « dans l'emploi de la pelle au cours de l'attaque. »

Le règlement ne méconnaît pas cependant les avantages qui peuvent résulter dans certains cas de la construction de tranchées, et surtout de défenses accessoires et de masques de toutes sortes. « La crainte de faire « peut-être une besogne inutile, dit-il, ne devra jamais « amener à négliger, de parti pris, ces travaux. »

Marche d'approche. — On doit être d'autant plus prêt à combattre qu'on est plus rapproché de l'ennemi. Le règlement indique trois phases dans la préparation des forces en vue du combat :

a) Le passage de la colonne de marche à une formation dense moins profonde et plus large : colonne doublée ou formation de rassemblement, p. ex. (*Aufmarsch*).

b) Le passage de la colonne de marche ou d'une for-

nation de rassemblement à une formation ouverte préparatoire au combat (En avant...).

Le déploiement en tirailleurs (Entrée en action).

Si l'infanterie doit marcher en dehors des routes, les itinéraires des colonnes doivent être soigneusement reconnus.

L'emplacement à fixer aux troupes qui ne sont pas « immédiatement engagées dépend de la direction dans « laquelle on prévoit qu'elles auront à marcher, ainsi « que de la nécessité de les soustraire au feu et, autant « que possible, aux vues de l'ennemi. Les grosses unités « devront être partagées en groupes séparés par de « larges intervalles. »

Tous les rassemblements doivent être gardés.

[illegible] — « Attaquer [illegible] règlement, [illegible] transporter une ligne de feu aussi près que pos- « sible de l'ennemi. L'assaut à l'arme blanche [illegible] « [illegible]. »

« [illegible] « [illegible] « [illegible] « [illegible] « [illegible] « [illegible]. »

[illegible] Les [illegible] dans la guerre russo-japonaise, ont fourni une preuve évidente que le feu ne suffit pas toujours à chasser d'une position un ennemi brave et tenace ; et [illegible] en Allemagne, qu'aujourd'hui encore, toute [illegible] devra souvent recourir à la baïonnette pour se rendre maître d'une position.

« Une troupe doit se maintenir dans le secteur qui lui « est assigné et n'en pas sortir.

« Cette réserve faite, elle évitera autant que possible,

« dans ce secteur, les parties unies et découvertes ou n'y « montrera que des fractions de peu d'importance, en « formations diluées, pour engager le gros de ses forces « dans les parties où le terrain présentera des facilités « d'approche.

« Au défaut de terrain propice, on n'hésitera pas « cependant à entamer et poursuivre le combat décisif, « même sur des surfaces découvertes. »

Le mouvement en avant se poursuit le plus longtemps possible sans tirer. On ne peut fixer *a priori* la distance à laquelle le feu est ouvert. Elle dépend de la configuration du sol et de l'efficacité du tir de l'adversaire. En terrain plat, une bonne infanterie ne doit pas commencer à tirer avant d'être parvenue aux moyennes distances (de 1,200 à 800 mètres).

« Chacun ne doit avoir qu'une seule pensée : aller « constamment de l'avant, et s'efforcer d'arriver avant « le voisin. » Si l'on ne peut plus progresser, toutes les forces doivent être mises en jeu pour conserver le terrain acquis.

Pendant toute la durée de l'action, la liaison doit exister constante et réciproque entre le commandement et les unités subordonnées d'une part, entre ces unités d'autre part.

Pendant que l'infanterie opère de son côté, l'artillerie doit chercher, tout en s'employant contre l'artillerie ennemie, à concentrer son feu sur les fractions d'infanterie qui défendent la partie à forcer de la position attaquée.

L'infanterie n'attendra pas pour attaquer la fin du duel d'artillerie; c'est elle seule qui, en se portant en avant, pourra forcer l'ennemi à découvrir ses troupes. Des batteries isolées pourront la suivre de très près.

S'il est possible de s'avancer à couvert jusqu'à distance de tir efficace, on déploiera de suite des lignes épaisses de tirailleurs; si l'on ne peut disposer que de

terrains découverts, on n'y déploiera que des formations très diluées présentant à l'adversaire des buts difficiles à atteindre. Ces fractions s'efforceront de gagner la position de tir qui leur a été désignée et y resteront défilées jusqu'à ce que la ligne de tirailleurs, grossie par les arrivées successives de groupes portés en avant dans les mêmes conditions, présente une densité suffisante pour que le feu puisse être ouvert efficacement.

On s'efforcera de mettre la main sur les points d'appui dont la possession facilitera le développement de l'attaque.

Le nouveau règlement fait table rase de cette idée fausse, assez répandue dans l'armée allemande, d'après laquelle la lutte pour obtenir la supériorité du feu se livrait sur une position principale (*Hauptfeuerstellung*), à une distance de l'ennemi variant, suivant le terrain, de 600 à 400 mètres. Il ressort clairement de la nouvelle rédaction que si le but à atteindre est encore d'obtenir la supériorité du feu, cette supériorité définitivement acquise ne sera que la résultante des efforts faits sur chaque position en particulier. Sur chacune de ces positions particulières, on ne pourra compter, en général, que sur une supériorité du feu momentanée qu'on devra utiliser aussitôt, pour serrer l'ennemi de plus près. Dès que sa résistance se ranimera, il faudra recommencer la lutte; bref, depuis l'instant où le feu sera ouvert jusqu'à distance d'assaut, le combat se déroulera, parmi des alternatives de succès et d'insuccès, avec une opiniâtreté et néanmoins une lenteur qui détermineront, à plus ou moins longue échéance, l'usure d'un des partis opposés.

Les unités progresseront par bonds. La longueur de ces bonds variera suivant l'efficacité du feu ennemi et la nature du terrain. Les petites fractions (groupes) ne pourront faire que des bonds très courts.

La marche par groupes ralentit le mouvement en avant

et n'est à employer que si les circonstances y obligent. Il y a inconvénient, d'autre part, à ce que les fractions qui se déplacent par bonds aient un effectif supérieur au peloton, car, dans ce cas, leur mouvement serait difficilement appuyé par le feu des unités voisines.

« Favorisées par le terrain, certaines fractions pro-
« gresseront plus vite que d'autres ; ce serait une faute
« de les retenir. »

Dans le secteur d'attaque, des renforts compenseront constamment les pertes éprouvées sur la chaîne des tirailleurs afin de conserver au feu l'intensité maxima.

Le devoir strict des chefs est de veiller à ce que les fractions engagées soient constamment pourvues en munitions et que les éléments primitivement maintenus en arrière, à l'abri du feu, soient tenus prêts à se porter en ligne au premier signal ou à participer à l'effort décisif.

Une troupe d'infanterie ne peut plus paraître en ordre serré sous le feu efficace de l'ennemi sans subir en très peu de temps des déchets énormes ; les éléments de soutien ou de réserve devront donc fréquemment adopter des formations d'ordre ouvert. On remarquera cependant que ce sera toujours un pis-aller auquel il faudra s'empresser de renoncer chaque fois que les circonstances le permettront, en particulier quand la ligne de feu se sera rapprochée à courte distance de l'ennemi et lorsque le feu de ce dernier faiblira.

« Dès que la ligne de feu a réussi à serrer de très près
« la position attaquée » (150 mètres à titre de simple
indication) « et à ébranler suffisamment l'adversaire, le
« signal de l'assaut est donné. Ce signal part-il de la
« première ligne ou vient-il de l'arrière ? C'est unique-
« ment affaire de circonstances. En tout cas, dès que la
« ligne la plus avancée a l'impression que la situation est
« mûre, elle ne doit pas hésiter à risquer l'assaut, après
« avoir communiqué, par signaux, sa résolution aux

« éléments qui la suivent. Tous ces éléments ont pour « devoir de se porter aussitôt vers l'avant par le chemin « le plus court, sans se laisser arrêter par aucune préoc- « cupation de pertes à subir.....

« Bien qu'il faille chercher à obtenir, dans l'assaut, « la simultanéité des efforts, il n'est pas nécessaire que « tous les éléments participant à l'attaque arrivent en « même temps sur la position ennemie. Pareille concep- « tion aurait pour conséquence d'empêcher les unités « plus avancées de profiter des chances qui s'offrent à « elles d'aborder victorieusement l'ennemi, en les enga- « geant à attendre les fractions voisines moins avancées. « Elle nuirait à la puissance de l'attaque. »

Si l'assaut réussit, on devra se garder d'entasser sur la position dont on s'est rendu maître, plus de fusils qu'il n'en faut pour l'occuper.

Le combat de rencontre. — L'avant-garde a pour mission de gagner le temps et l'espace nécessaires au déploiement du gros et à couvrir la position d'artillerie. Elle ne devra pas craindre de s'étaler sur un grand front.

Elle peut avoir pour mission de briser une résistance imprévue, ou de défendre opiniâtrement des points d'appui contre des forces supérieures. On lui adjoindra donc généralement de l'artillerie. Le commandant des troupes, qui a sa place à l'avant-garde, n'hésitera pas à attaquer si la situation générale le comporte, sans attendre sur l'ennemi des renseignements qui arriveront souvent trop tard. Cependant, si l'ennemi se trouve en situation d'engager l'action avec des forces supérieures à celles dont dispose immédiatement le commandant des troupes, ce dernier pourra refuser momentanément le combat jusqu'à ce que l'avant-garde ait été renforcée.

Contrairement aux idées exposées dans le règlement *d'artillerie de 1899*, le nouveau règlement d'infanterie

recommande aux batteries d'attendre pour ouvrir le feu que l'infanterie ait commencé son mouvement « afin de laisser l'ennemi dans l'incertitude aussi longtemps que possible ». Cette orientation nouvelle mérite d'être particulièrement signalée.

Attaque contre un ennemi sur la défensive. — L'ennemi a momentanément renoncé à faire acte d'initiative. L'assaillant a donc tout le temps de procéder à la reconnaissance de la position qu'il a l'intention d'attaquer. Le commandant enverra des officiers montés et des patrouilles d'infanterie conduites par des officiers en étudier de très près les approches, pour compléter les rapports de la cavalerie ou les observations qui ont pu être faites à la lunette.

Quand le chef s'est fait une idée de la situation, a décidé la direction à donner à l'attaque et les emplacements à occuper par l'artillerie, il conduit ses troupes à pied d'œuvre (*in die Bereitstellung*) sur des points de rassemblement rapprochés de l'ennemi, dérobés cependant à son feu et autant que possible à ses vues. Les commandants d'unité précèdent leur troupe et reconnaissent les itinéraires. La marche est couverte par de petits détachements de sûreté.

Dans les régions couvertes, lorsque les colonnes ne se relieront pas à la vue, le commandant pourra fixer des rendez-vous successifs sur des lignes déterminées du terrain, afin de régler les arrivées sur la position d'où partira l'offensive et empêcher que certaines fractions ne viennent donner prématurément sur l'ennemi.

Quand la situation s'est précisée, les différents éléments reçoivent l'indication des fronts à couvrir, et désignation est faite de la fraction à maintenir en réserve.

L'ordre d'attaque doit fixer aux grandes unités la zone dont elles peuvent disposer (*Gefechtstreife*) et la partie

de la position ennemie qu'elles ont à attaquer. Cette prescription, dit le *Militär-Wochenblatt*, ne signifie pas que le champ de bataille doive être partagé en autant de tranches perpendiculaires au front de marche qu'il y aura de pelotons ou de groupes. Ainsi comprise, elle mènerait droit au schéma et restreindrait singulièrement les avantages qui peuvent être tirés d'un emploi judicieux du terrain. Ce que le règlement a voulu empêcher, c'est que, sous prétexte de profiter d'un même défilement, les trois bataillons d'un même régiment, par exemple, vinssent s'entasser sur des emplacements trop réduits, au risque de renouveler les scènes de confusion et de désordre qui se sont produites aux abords de la ferme Saint-Hubert, le 18 août 1870.

Autant que possible, le feu doit être ouvert simultanément par toutes les unités engagées; mais il ne s'en suit pas qu'elles aient à se maintenir à la même hauteur. Celles qui rencontrent le terrain le plus propice prennent l'avance et ouvrent la voie aux unités moins favorisées, obligées de traverser des espaces découverts et battus.

Attaque d'une position renforcée par des travaux de fortification de campagne. — L'attaque d'une position renforcée par des travaux de fortification de campagne ne pourra souvent être menée à bout qu'à la faveur de la nuit. L'assaillant rejettera d'abord les troupes avancées de la défense sur la position principale, puis procédera, de jour, à la reconnaissance de cette position, de ses voies d'accès, des emplacements d'où on pourra la contrebattre avec de l'artillerie. Autant que possible, la lutte d'artillerie commencera dans la journée. Le feu de l'artillerie lourde est particulièrement efficace. Les batteries sont couvertes par des fractions avancées d'infanterie. Soutenue par le feu des batteries, l'infanterie pourra parfois s'être suffisamment rapprochée pour

tenter l'assaut avant le soir; sinon elle attendra la nuit. Ce sera le cas le plus fréquent.

Les attaques nécessitent une préparation minutieuse; les itinéraires devront être jalonnés, les troupes pourvues de guides, de lanternes sourdes, de brassards et de fanions blancs pour éviter les méprises; en général les armes ne seront pas chargées; les tirailleurs seront formés en lignes très denses; les soutiens les suivront de très près. On s'efforcera de gagner ainsi dans le plus grand silence la position d'où on s'élancera à l'assaut; les troupes s'y créeront rapidement des abris ou s'y couvriront par des sacs de terre qu'elles auront apportés avec elles. On y amènera des mitrailleuses. Les pionniers s'attaqueront aux obstacles disposés par l'ennemi et chercheront à y frayer des passages. L'artillerie continuera à tirer. A la pointe du jour, le feu deviendra général et atteindra son maximum d'intensité; il préparera l'assaut.

Souvent il sera possible au petit jour de tenter l'attaque par surprise sans l'avoir préalablement préparée par le feu.

L'assaut pourra être donné de nuit si les reconnaissances ont fourni des renseignements suffisamment précis sur la position ennemie, la nature et l'emplacement des obstacles à surmonter, les itinéraires à suivre par les troupes d'assaut.

Des attaques simulées contre d'autres parties de la position pourront être tentées pour détourner l'attention de l'ennemi.

Ces attaques seront menées sans sacs; les troupes doivent être largement pourvues en vivres et en munitions. Si la bataille dure plusieurs jours, il pourra être nécessaire de profiter de la nuit pour faire apporter aux hommes de la nourriture chaude.

L'observation du silence jusqu'au moment de l'assaut, la convergence et la simultanéité des efforts, le maintien

réussite.

Mais il existe entre ces deux attaques
ne pas méconnaître. L'attaque d'aile ne
si l'ennemi n'est préalablement immobili
elle doit se produire d'autre part avan
ait eu le temps d'écraser les éléments q
front.

Le meilleur moyen de fixer (*binden*) l'
front est de l'y attaquer à fond; au cas
poserait pas de troupes assez nombreuse
suffisant de le tenir sous la menace d'une

La manœuvre enveloppante sera d'exé
si elle est réalisée par déplacement latéra
il est préférable qu'elle résulte tout na
l'orientation donnée préalablement aux c

L'enveloppement simultané des deux
supériorité numérique bien accusée, sans
tira qu'à une dissémination fâcheuse.

L'ancien règlement mentionnait la su
manœuvre enveloppante; mais il n'en d
ques mots et n'indiquait pas, en particul
qui doit exister entre les deux attaques d'
Il faut attribuer cette abstention à ce qu

La défensive. — « Toute troupe sur la défensive qui « veut non seulement résister à l'ennemi mais encore « obtenir un succès décisif, doit combiner la défensive « et l'offensive. »

Une position n'a de valeur que si l'ennemi est obligé de l'attaquer, et si les mesures qu'il est amené à prendre donnent le temps ou fournissent l'occasion au défenseur de passer à l'offensive dans de bonnes conditions.

On trouve rarement une position présentant une égale valeur sur tout son front ; on y suppléera par une judicieuse répartition des forces. On cherchera en avant du front des champs de tir étendus et découverts.

Le terrain devra permettre aux troupes de se mouvoir facilement sur la position et en arrière de la position ; une des ailes sera autant que possible appuyée à des obstacles naturels.

La reconnaissance portera d'abord sur les emplacements à donner à l'artillerie, puis sur la ligne d'infanterie qui devra être choisie à une certaine distance en avant des batteries (environ 600 mètres).

Pas de positions avancées : elles gênent le feu des défenseurs de la position principale, et on s'y fait battre en détail.

S'il est nécessaire de gagner du temps, on pourra construire des tranchées en avant de la véritable position pour induire l'ennemi en erreur ; mais elles seront très faiblement occupées et évacuées sans combat dès que l'ennemi se sera déployé.

La position sera divisée en secteurs qui varieront suivant le terrain ; ils seront plus larges là où, en raison de l'excellence des champs de tir, il sera possible d'interdire l'accès de la position avec des effectifs restreints bien pourvus en munitions.

Ils seront étroits, au contraire, sur un terrain couvert ou coupé qui offrira des facilités d'approche à l'ennemi.

On constituera dans chaque secteur une réserve de

L'importance des travaux à exécut
temps disponible; ils consisteront g
groupes d'ouvrages de bataillon, séparé
valles et flanqués par des mitrailleus
Les liaisons seront établies par té
signaux.

Si l'on redoute une attaque de nuit,
jour les fusils sur appui, de façon à p
nuit les approches des points d'attaque
défenses accessoires qu'on y aura organi
rera, si possible, de l'éclairage artificiel.
le service des patrouilles sera plus actif;
temps en temps les abords de la positio
le plus profond silence et on se tiendra
l'exception du chef et d'une petite garni
dans les ouvrages, la troupe pourra se
d'attaque, la ligne de feu sera rapideme
occupée. Consigne sera donnée de ne
courte distance. Les éléments mainte
devront se tenir prêts à culbuter à la
fraction ennemie qui aurait pris pied sur

en se maintenant à grande distance de l'ennemi. L'infanterie veillera à ne pas dépasser la limite inférieure des grandes distances; les soutiens et les réserves seront gardés en arrière.

Le règlement donne la définition du combat simulé (*Scheingefecht*) qui a pour but de tromper l'ennemi; mais il est muet sur les dispositions à prendre qui ne sauraient être indiquées à l'avance, « car, dit-il, elles varient suivant les circonstances et seront chaque fois différentes. »

La poursuite. — « Le but de la poursuite est l'anéan-« tissement de l'adversaire. Sans une poursuite acharnée « l'ennemi présentera à bref délai de nouvelles résis-« tances qu'il faudra briser par de nouveaux combats. » Tous les efforts devront donc tendre à parachever sa défaite. On s'efforcera de le serrer de plus en plus près pour le réduire à coups de canon, à coups de fusil, et même à l'arme blanche en lui passant sur le corps. La cavalerie et les détachements d'infanterie qui se trouvent aux ailes hâteront leur marche, pour le déborder et lui couper la retraite.

En pareilles circonstances le chef doit pousser l'énergie jusqu'à ses plus extrêmes limites. « Il doit demander « l'impossible à sa troupe et ne pas hésiter pour l'ob-« tenir à se montrer impitoyable. Tant pis pour ceux « qui tomberont. Le nombre des victimes de la fatigue « ne doit pas plus arrêter la poursuite que le chiffre des « pertes subies au combat ne fait renoncer au but à « atteindre. »

La retraite. — La rupture du combat. — Le règlement distingue la retraite et la rupture du combat.

La retraite est toujours la conséquence d'un échec, tandis qu'une troupe peut rompre le combat pour un motif quelconque sans y être obligée par l'ennemi.

a besoin du secours des autres armes
l'artillerie. Cette dernière arme, en pa
sans considération des pertes à subir, t
terie de poursuite. La cavalerie n'hésite
fier si son intervention peut faire gagne
aux troupes poursuivies.

Ultérieurement, l'infanterie se reforn
de route derrière une coupure du terra
de l'artillerie, des mitrailleuses et de l
se retirera ensuite sans interrompre sa n
préoccupation doit être de mettre le p
possible entre elle et l'adversaire.

La formation de plusieurs colonnes f
lérera la retraite. Chaque colonne se
arrière-garde.

Le chef doit indiquer, dans son ordre
éléments qui constitueront le repli, la
auront à garnir et la direction de march
les différentes colonnes. Il quittera ensu
bataille pour préparer la réorganisation
reste est l'affaire des chefs subordonnés.

Combats de localités et de bois. — Le règlement périmé ne parlait pas de l'attaque et de la défense des localités et des bois. Le nouveau règlement consacre un article spécial à ce genre d'opérations.

Les dispositions préconisées sont analogues à celles que recommande le règlement français du 3 décembre 1904.

L'infanterie et les autres armes. — « L'infanterie « combat la plupart du temps en liaison avec les autres « armes. Son action ne peut se séparer de celle de l'ar- « tillerie ni dans le temps ni dans l'espace. » Elle met l'artillerie à l'abri du feu de l'artillerie ennemie. L'artillerie à son tour l'aide à progresser en avant et lui prête un appui énergique et constant. Il est indispensable que les hommes soient habitués à l'idée que l'artillerie tirera généralement par-dessus l'infanterie. Une infanterie qui se trouve à plus de 300 mètres en avant de pièces de canon ne gêne en rien le tir de ces pièces, même en terrain horizontal.

« L'infanterie doit savoir gré à l'arme sœur de con- « centrer son tir sur les objectifs attaqués jusqu'au « moment de l'assaut. Dans des conditions d'obser- « vation défavorables, le feu de l'artillerie sur l'infan- « terie adverse cessera lorsque les premières lignes « assaillantes n'en seront plus distantes que d'environ « 300 mètres; les batteries allongeront alors leur tir et « battront le terrain en arrière de la ligne des tirail- « leurs ennemis afin d'empêcher l'arrivée des réserves. » Il faut donc qu'une liaison étroite et constante existe entre la première ligne d'infanterie et les batteries qui la soutiennent; ces dernières enverront en avant des officiers de liaison qui leur transmettront les renseignements par signaux.

« L'infanterie diminuera l'efficacité du tir de l'artil- « lerie en modifiant fréquemment ses formations et ses

…, même supérieure en nombr

« Une troupe de cavalerie pourra c
« un succès l'obligation dans laquell
« l'infanterie de modifier ses formatio
« sa marche ; seules les fractions d'in
« ment menacées par la cavalerie, devro
« la lutte avec elle. »

Les mitrailleuses constituent des b
atteindre ; autant que possible l'infanteri
contre elles qu'aux petites distances.

Combat des unités. — « Plus une uni
« moins fréquents seront les cas où e
« isolée au combat ; la brigade elle-mêm
« plus souvent encadrée. Sous la rése
« dépasser les limites du cadre dans
« placée, chaque unité, y compris la co
« d'une grande indépendance.

« Les ordres de l'arrière arriveront so
« Fréquents seront les cas où les chefs
« pourront agir à temps qu'en faisant a
« mais ils ne devront jamais

Une compagnie encadrée disposera rarement dans le combat offensif d'un front lui permettant de déployer simultanément plus d'un peloton et demi à deux pelotons ; le reste sera gardé en soutien qui alimentera la ligne de feu suivant les besoins.

Si le bataillon est encadré, on engagera de préférence les unités côte à côte afin de retarder le mélange des unités ; dans le bataillon isolé, au contraire, il vaudra mieux ne déployer que successivement les compagnies, afin de garder à la disposition du chef de bataillon des unités complètes.

« Par ces traditions, son uniformité d'instruction, l'es-
« prit de corps de ses officiers, sa division en trois batail-
« lons qui en facilite le fractionnement, le régiment est
« particulièrement apte à remplir une mission déter-
« minée au combat.

« La brigade n'a qu'exceptionnellement l'avantage de
« disposer de trois sous-unités ; pour se créer une
« réserve elle sera souvent obligée de fractionner une
« unité constituée.....

« Les inconvénients du mélange des unités croissent
« avec l'importance de la troupe. Le mélange de régi-
« ments différents est particulièrement préjudiciable.
« On accolera donc les régiments chaque fois qu'on le
« pourra.....

« Dans une bataille, l'action de l'infanterie ne doit
« pas se décomposer en autant d'actions indépendantes
« qu'il y a d'unités différentes. L'unité d'action est
« assurée par la concordance des missions données aux
« commandants des grandes unités, par la stricte déli-
« mitation des secteurs de combat, ainsi que par la liai-
« son étroite à maintenir entre les unités voisines. Les
« efforts seront convergents si les chefs subalternes ne
« perdent jamais de vue le but général qui est commun
« à tous. »

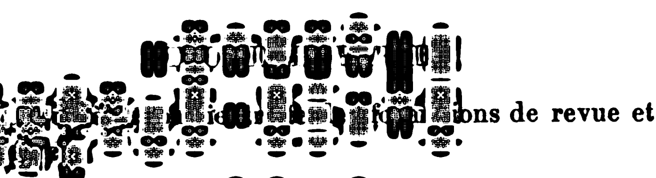

... ons de revue et

... susceptibles de
... méthodes d'ins-
... l'infanterie se
... r du règlement

... eux ans dans les

... et du canon à tir

... ntes.
... manœuvre par le
... ce logique de la
... lles sont appré-
... ortance que d'au-
... maintenant des
... pour être rigou-
... pprentissage, la
... orte entr'ouverte
... au détriment du
... mme au combat.
... ans l'esprit du
... u combat est la

... rès réalisés par
... a guerre russo-
... néral de l'ancien
... dans la suppres-
..., dans le déve-

loppement donné à l'instruction du tirailleur et du peloton en terrain varié, dans la mise en relief des grandes lignes qui caractérisent le combat moderne, enfin dans une rédaction plus précise, plus détaillée, des procédés de combat à employer dans certains cas particuliers.

Elles se traduisent :

1° Par une plus large part d'initiative accordée aux cadres subalternes, officiers chefs de peloton ou sous-officiers chefs de groupe, et même aux simples tirailleurs;

2° Par une importance plus considérable que jadis prêtée à l'utilisation des défilements et des points d'appui du terrain ;

3° Par une tendance à lier plus étroitement l'action de l'infanterie et celle de l'artillerie et à ne plus considérer le duel d'artillerie comme le prélude inévitable de la bataille.

Ces caractéristiques rapprochent sensiblement le nouveau règlement allemand du règlement français du 3 décembre 1904. Il en diffère cependant par un point essentiel. Tandis que le règlement français accorde à l'utilisation du terrain une influence prépondérante, le règlement allemand la subordonne impitoyablement au maintien de la direction. Chaque unité tactique, bataillon, régiment ou brigade devra, dans la zone de déplacement qui lui sera affectée, utiliser au mieux les accidents du sol, mais elle n'aura pas le droit d'empiéter sur la zone du voisin et ne devra pas hésiter, si elle ne dispose que d'un terrain découvert, à y mener jusqu'au bout le combat.

Comme conséquence de l'appel fait, sur le champ de bataille, aux qualités individuelles des chefs subalternes et de l'homme, une part beaucoup plus grande que jadis est accordée, au cours de l'instruction, au développement des qualités intellectuelles et morales. C'est encore un

[illegible] la valeur manœuvrière allemande.

LA

RÉORGANISATION DE L'ÉTAT-MAJOR ANGLAIS

I

LE HAUT COMMANDEMENT EN ANGLETERRE. — LES PREMIÈRES MESURES RELATIVES A LA RÉORGANISATION DE L'ÉTAT-MAJOR.

En achevant la réorganisation de l'état-major anglais (par son ordre du 12 septembre 1906), le Ministre de la guerre actuel, M. Haldane, vient de terminer d'une manière très heureuse la réalisation des réformes que préconisait, il y a trois ans, le Comité de « réorganisation de l'armée » présidé par lord Esher.

Ce comité demandait, comme on l'a exposé précédemment (1) : la réorganisation du comité de défense; la création du Conseil de l'armée, de l'Inspection générale de l'armée et des inspecteurs d'armes, et enfin la réorganisation du service d'état-major sur des bases absolument *modernes*.

M. Arnold Forster sut faire aboutir ou entreprit tout au moins ces réformes, pendant les trois années passées par lui au War-Office (1903-1905).

Il a réorganisé le War-Office, créé le Conseil de l'ar-

---

(1) Voir 2e semestre 1905, p. 14 et suivantes.

mée et assuré son bon fonctionnement, nommé les premiers inspecteurs d'armes, et enfin, par son « ordre à l'armée », du 6 janvier 1905, remplacé le système des corps d'armée par la création de sept grands commandements militaires qui répondaient mieux à la constitution des forces anglaises et à leur répartition sur le territoire du Royaume-Uni (2).

Ce ministre fut plus heureux dans la réalisation des vœux formulés par le comité Esher que dans la mise à exécution de ses projets personnels (1) (adoption du service à court terme, création d'une armée métropolitaine et d'une armée de service extérieur, etc.).

Mais « l'ordre » du 6 janvier ne se bornait pas à un nouveau groupement des forces ; il constituait en réalité une véritable réorganisation du commandement et de l'administration dans l'armée anglaise, et il *posait les bases du service d'état-major.*

Dans chacun des sept grands commandements créés, ce service devait désormais être divisé en deux branches distinctes :

La première, appelée *état-major général* (*general staff*), sous les ordres du chef d'état-major du commandement.

La deuxième, appelée *état-major administratif* (*administrative staff*), sous les ordres d'un officier général ou supérieur.

« L'ordre à l'armée » précisait ainsi qu'il suit les attributions de chacun d'eux :

---

(1) Voir 2e semestre (août), p. 126 et suivantes.

(2) Dans chacun de ces grands commandements le commandant en chef exerce le commandement supérieur des troupes de toutes armes et le commandement territorial des « districts » et « groupes de districts ».

En temps de paix, l'état-major général devait être chargé de la préparation à la guerre, de l'instruction des officiers et de la troupe, des manœuvres, de la défense du territoire, des plans de concentration, du service des renseignements ;

En temps de guerre, des opérations, du service des renseignements et des mouvements de troupes.

Tout le reste du service était réparti entre les différentes branches de l'état-major administratif ; la mobilisation, les transports par voie de terre ou de fer et autres opérations relatives à l'emploi des troupes jusqu'à la concentration, lui étaient en particulier confiés.

Cette organisation entra immédiatement en vigueur et, depuis cette époque, l'état-major proprement dit, ou *état-major général*, complètement déchargé de l'administration, est entièrement spécialisé dans les questions de préparation à la guerre.

Le *principe seul* de la séparation du nouvel état-major en deux branches distinctes avait été posé par « l'ordre » du 6 janvier. Le recrutement des officiers, leur nombre définitif, les avantages qui pourraient leur être accordés restaient encore à déterminer.

Toutefois, l'idée fondamentale de la nouvelle organisation (la séparation des divers services) était en elle-même grosse de conséquences et suffirait à indiquer la portée de la réforme.

« L'ordre » du 6 janvier montrait, en effet, qu'après une étude approfondie de la question, M. Arnold Forster n'avait pas cru à l'efficacité du système qui consiste à confier au même personnel la préparation à la guerre et la solution des questions administratives ; il lui avait paru qu'une division du travail était nécessaire, afin que les officiers chargés de la préparation à la guerre et des hautes études militaires fussent débarrassés de toute autre besogne et du service courant qu'elle peut entraîner.

Ce principe domine toute la réforme entreprise par M. Arnold Forster.

Nous allons voir que près de deux ans ont été nécessaires pour la terminer, pour vaincre toutes les résistances et rédiger les instructions et les ordres définitifs qui règlent d'une manière précise la constitution de l'état-major anglais.

II

DISCUSSIONS ET POLÉMIQUES.

L'état-major général ne semble jamais avoir joui d'une bien grande popularité dans l'armée anglaise, même lorsqu'il semblait presque borner son rôle à une besogne de chancellerie, d'escorte ou de représentation.

Mais les sentiments dont il était l'objet, devinrent presque de l'hostilité, quand les partisans de sa réorganisation, — adoptant les idées du comité Esher, — voulurent faire de ce corps « le cerveau de l'armée », « l'école du haut commandement » (*generalship school*), le régulateur destiné à coordonner le commandement et l'administration, etc., etc.

On protestait tout haut, dans les corps de troupe, contre les attributions nouvelles et la toute-puissance dont on allait investir ce corps privilégié.

« La plupart des officiers expérimentés avaient eu à « se plaindre de la tyrannie de tel ou tel chef d'état- « major qui avait accaparé dans ses mains toutes les « affaires du commandement et caché son général à la « vue du public comme on cache un véritable objet « d'art (1). »

---

(1) Reppington, *National Strategy*.

Les officiers de troupe se demandaient ce que leur réservait cette création nouvelle dont « l'ordre à l'armée » du 6 janvier ne permettait encore d'entrevoir que le germe.

Instinctivement, d'ailleurs, ils se sentaient effrayés par toutes les nouveautés, car, traités en boucs émissaires des désastres sud-africains, ils voyaient toutes les réformes nouvelles se faire à leurs dépens.

« Une avalanche d'ordres, d'instructions, d'examens, « d'épreuves, et d'autres choses encore, s'abattaient « sur leurs têtes et ces officiers, pilier et cheville ou« vrière de l'armée et de l'Empire ne s'appartenaient « plus. »

La réorganisation de l'état-major général et l'impulsion intellectuelle dont elle était le symbole n'étaient pas sans leur donner quelque inquiétude, car « le nouveau « système, quelle que fût sa valeur, allait permettre à « une nouvelle volée (*fresch bevy*) de généraux de « s'abattre sur les régiments. Comme ces généraux, « débarrassés de tout souci administratif, et leurs pré« tendus officiers d'état-major devaient désormais con« sacrer toute leur attention (*give their undivided atten« tion*) à l'instruction des troupes, le fouet avec lequel « on avait châtié jusqu'ici les officiers de troupe, allait « devenir plus douloureux encore (1) ».

Ces derniers, d'ailleurs, n'étaient peut-être pas les seuls auxquels le nouveau projet portait ombrage.

Nombre d'officiers d'état-major, bien installés dans leurs fonctions de chancellerie et de représentation, ont peut-être vu sans le moindre enthousiasme la tournure nouvelle que menaçait de prendre leur service.

Quoi qu'il en soit, les adversaires de la transformation mettaient en œuvre tous leurs efforts et toute leur

---

(1) Reppington, *National Strategy*.

Mais les partisans de la réforme de l
ral ne perdaient pas courage.

Le critique du *Times* — colonel Re
tait sa grande autorité au service des i
menait une campagne des plus arden
publicité du journal et la grande noto
assurèrent un retentissement considéra

Dans ses études si remarquables par l
ments mis en œuvre et par l'ardeur de
les inspirent, le colonel Reppington d
Office des indications et des conseils d
portée sur la manière de mener à bonne
commencée par « l'ordre » du 6 janvier.

Il tranquillisait tout d'abord la suscep
ciers de troupe qui commençaient à trou
intempestif le zèle réformateur dont on
leur égard.

Adversaire acharné d'un état-major
paperassier, il condamnait d'avance les
les taquineries d'un état-major de pédan
surtout, la nécessité absolue de ne pas
fermé du nouveau service, mais de le
traire largement ouvert à toutes les capa
les intelligences

« que nous les trouvions et quel que soit leur emploi « actuel.

« Nous avons besoin de faire de l'état-major le repré« sentant par excellence de la capacité et de l'expérience « militaires, de le maintenir toujours en liaison avec « l'armée.

« Il nous faut créer une école de haut commande« ment (*high school of generalship*), il nous faut une « série de sélections successives et ininterrompues et « un système d'avancement rapide pour les officiers de « l'état-major général.

« Il nous faut établir des doctrines saines et bien « définies sur toutes les grandes questions militaires et « faire passer tous nos futurs généraux par le creuset de « cet enseignement professionnel ; il nous faut enfin « nous assurer une élite encore jeune, à qui nous puis« sions confier, en temps de guerre, les plus hauts com« mandements de notre armée.

« Toute solution conduisant à ces grands résultats « peut être acceptée ; toute solution marchant à l'en« contre doit être rejetée (1). »

Peu à peu, ces études et ces polémiques éclairaient la question, elles semaient des idées. Elles permettaient aux esprits impartiaux de saisir les avantages et les inconvénients des différentes solutions et d'entrevoir celles qui convenaient le mieux à l'armée anglaise.

« Le Conseil de l'armée », pénétré de la nécessité de faire aboutir la réforme, finissait par tomber d'accord, dans sa séance du 9 août 1905, sur certains principes dont M. Arnold Forster allait poursuivre la réalisation immédiate.

Quelques jours avant de quitter le pouvoir, le ministre faisait faire, en effet, un pas assez important à la ques-

---

(1) Reppington, *National Strategy*.

tion, sans toutefois qu'il la jugeât encore assez mûre pour adopter une solution complète et définitive.

II

LE MEMORANDUM DU 11 NOVEMBRE 1905.

Au lieu de publier un « ordre à l'armée » qui, — comme certains l'espéraient, — eût terminé d'un seul coup la réorganisation de l'état-major commencée huit mois avant, le ministre se bornait, dans une lettre adressée au chef d'état-major général, à indiquer à ce dernier les principes qui devaient servir de base au recrutement et à la constitution du nouveau service, en l'*invitant* à prendre toutes les mesures d'exécution qu'il jugerait nécessaires [1].

Les directives données par M. Arnold Forster au général Lyttleton (chef d'état-major général), et qui n'étaient autres, d'ailleurs, que les conclusions adoptées par le Conseil de l'armée le 9 août précédent, peuvent se résumer ainsi :

1° Les officiers de l'état-major général seront choisis en raison de leur valeur personnelle seule, et non en raison des fonctions qu'ils peuvent avoir précédemment remplies ;

2° Leur nombre sera pour le moment peu élevé ;

3° Les officiers de l'état-major général seront nommés pour des périodes de quatre ans ;

4° A la fin de chaque période de quatre ans, à partir de la première nomination, on décidera, pour chaque officier, s'il est de l'intérêt de l'armée de le maintenir dans le service d'état-major général ;

5° Les officiers appartenant à l'état-major général devront être l'objet d'un avancement accéléré (*accele-*

ruted promotion), dont les conditions seront à déterminer ultérieurement;

6° Leurs fonctions seront en principe celles définies par l'ordre du 6 janvier 1905, portant réorganisation du commandement, en leur donnant une plus grande extension s'il y a lieu;

7° L'état-major ne constituera pas un « corps spécial »;

8° La possession du brevet d'état-major (*brevet du staff college*), bien que très désirable, ne constituera pas une condition absolument indispensable pour être admis dans l'état-major général.

Ces principes devaient être mis en pratique immédiatement, et comme il importait que le général Lyttleton n'eût « aucun doute sur le but qu'on poursuivait en créant un état-major général et sur les fonctions dont cet état-major devait être investi », M. Arnold Forster ajoutait les dispositions complémentaires suivantes :

La raison d'être de l'état-major général sera d'assurer la continuité de vues dans les décisions à prendre au sujet de l'armée. Dès que cette unité de vues aura été établie, on ne verra plus, comme par le passé, chaque officier avoir sur chaque sujet des opinions particulières.

L'état-major général comprendra les sujets les plus capables de l'armée, et on leur assurera un avancement *tel que les destinées de l'armée seront toujours entre leurs mains.*

Ces hommes formeront d'ailleurs une école de pensée (*a school of military thought*) qui devra marcher en tête ou du moins à hauteur, de celles qui existent dans les armées étrangères.

Les officiers de l'état-major général seront les plus compétents et les plus énergiques de l'armée et devront être dans la force de l'âge.

à l'avenir seront proposées au choix d
chef d'état-major sans que le Comité
le Conseil de l'armée aient à interveni

Le Conseil de l'armée dressera néan
première formation.

Le chef d'état-major aura d'ailleurs
les officiers composant l'état-major gén
et surveillera l'instruction avec le pl
doit être débarrassé — le plus possible
bureau et rester le seul conseiller mil
de la guerre sur toutes les questions s
stratégie et aux opérations militaires.

Les officiers appartenant à l'état-maj
l'objet d'un avancement rapide (*accel*
qui devra être normalement accordé à
après avoir accompli une période r
quatre ans, seront proposés pour e
seconde. Toutefois, en raison du systè
actuellement en vigueur, il y aura li
mesures d'application particulières p
appartenant à l'infanterie et à la cavale

M. Arnold Forster, terminait son
annonçant, qu'à l'avenir, on fera pe

IV

ORGANISATION DÉFINITIVE DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. MESURES PRISES PAR M. HALDANE.

A la fin de 1905, la chute du ministère conservateur amena la retraite de M. H. A. Forster. Son successeur, M. Haldane, ne s'est pas désintéressé de la question de l'état-major et par un *ordre à l'armée* en date du 12 septembre 1906, il vient d'en achever la réorganisation.

L'« ordre à l'armée » du 12 septembre est une véritable décision ministérielle tranchant la question et réglant d'une manière définitive le rôle, le recrutement et la composition de l'état-major général; ni le texte de l'ordre ni les considérations qui l'accompagnent ne renferment de dispositions ou d'aperçus nouveaux. L'ordre constitue, à proprement parler, *la mise au point* définitive du système sur les bases déjà admises.

Dans le mémorandum qui accompagne l'ordre, M. Haldane, reprenant les arguments précédemment exposés par M. A. Forster et les complétant par les indications particulières que lui a suggérées l'étude de la question, expose d'abord la raison et le but de la nouvelle organisation.

Il reconnaît la nécessité d'avoir dans l'état-major des officiers *uniquement* chargés d'étudier les opérations militaires et leurs moyens d'exécution, d'où la nécessité d'avoir un état-major général chargé spécialement des hautes études militaires et de la préparation à la guerre et un état-major administratif chargé, — en paix comme en guerre, — des fonctions administratives qui sont aujourd'hui si astreignantes.

Les officiers de l'état-major général se tiendront d'autre part au courant de l'évolution militaire des dif-

Quant aux officiers détachés dans les
mandements, ils sont une émanation
major général central ; agissant en com
avec lui, ils représentent auprès des or
commandements, la pensée directrice de

Les officiers de l'état-major génér
avancement spécial, d'abord parce qu'ét
cerveaux de l'armée et lui consacrant to
leur travail, ils méritent d'être récomp
rement; en second lieu, parce que cet
au point de vue général de l'armée,
capitale. Il importe, en effet, que dans
la plupart des hauts commandements
mains d'anciens officiers de l'état-majo
seulement on pourra obtenir la commun
et la continuité de vues qui seules son
surer le succès en temps de guerre.

Un état-major général est essentiell
major destiné à la guerre. C'est donc
conditions et ses exigences que chacun
le composent doit toujours avoir prés
Mais tout en se consacrant à ces étude
importe qu'il ne perde pas de vue le con

Composition de l'état-major général. — L'état-major général aura désormais la composition suivante :

1° Au ministère de la guerre, l'état-major général restera comme précédemment réparti en trois bureaux : celui des opérations militaires, celui du service d'état-major et celui de l'instruction militaire.

La totalité des officiers actuellement (1) employés à ces différents services feront dorénavant partie de l'état-major général (à l'exception d'un certain nombre d'officiers du génie employés au service géographique qui relève des opérations militaires).

L'effectif des officiers ainsi affectés définitivement à l'état-major général du ministère est de 57, savoir : 35 aux opérations militaires ; 9 au service d'état-major ; 13 à l'instruction militaire.

2° Dans chacun des commandements métropolitains, un nombre variable d'officiers savoir :

a) Dans les quatre grands commandements d'Aldershot, de l'Est, du Sud et d'Irlande : le chef d'état-major du commandement et un officier d'état-major (deux à Aldershot); les chefs d'état-major des divisions ; les chefs d'état-major des brigades d'infanterie et de cavalerie (*Brigade majors*).

b) Dans les commandements moins importants du Nord, de l'Écosse et de l'Ouest (pays de Galles), le chef d'état-major seulement.

c) Dans le district de Londres : le chef d'état-major et un officier adjoint.

d) En outre les chefs d'état-major des onze commandements de la défense des côtes, en tout 52 officiers.

3° Un certain nombre d'officiers détachés dans les emplois spéciaux. 11 attachés militaires ; le directeur et les 7 professeurs du Staff College ; le directeur et 4 pro-

(1) 12 septembre 1906.

fesseurs de l'École de Woolwich ; le directeur et 7 professeurs de l'École de Sandhurst.

4° Enfin aux colonies, 30 officiers attachés aux états-majors des différents commandements en nombre variable suivant leur importance.

Au total, 171 officiers pour les quatre catégories.

Les fonctions des officiers de l'état-major général sont définies comme il suit : au ministère de la guerre.

a) *Département des opérations militaires.* — Plan des opérations offensives et défensives hors du royaume. — Distribution stratégique de l'armée. — Plans de défense des possessions extérieures. — Questions relatives à la défense des Indes, moins la défense des côtes.

Service des renseignements. — Études des pays étrangers, de leurs armées, de leurs territoires et de leurs ressources. — Correspondance avec les attachés militaires. — Lecture des journaux et de la littérature militaire étrangère. — Câbles sous-marins et télégraphie sans fil. — Service géographique.

b) *Service d'état-major.* — Organisation, formation et instruction de l'état-major général. — Nominations dans le personnel de l'état-major général. — Examens d'entrée au Staff College et dans les écoles militaires. — Instruction donnée dans ces établissements. — Instruction supérieure des officiers et examens en vue de l'avancement. — Examens pour les langues étrangères. — Section historique.

c) *Instruction militaire.* — Organisation en temps de guerre. — Effectifs de guerre. — Défense de la Métropole. — Étude des plans de défense locaux. — Plans de concentration. — Instruction de toutes les armes, rédaction des règlements de manœuvres. — Répartition des fonds d'instruction et de manœuvres. — Écoles, nomination du personnel et surveillance de l'instruction. — Télégraphie électrique et signaux.

Dans les commandements et aux colonies. — Projets de défense spéciaux.—Organisation en temps de guerre. — Instruction des troupes.— Instruction des officiers. — Examens. — Voyages d'état-major. — Préparation et exécution des projets de concentration de manœuvres et d'opérations en campagne.

Recrutement de l'état-major général. — Les officiers à désigner pour les différentes fonctions de l'état-major général sont pris sur une liste spéciale d'aptitude comprenant tous ceux jugés capables de remplir ces emplois.

Cette liste, appelée « liste d'état-major général » est établie et revisée de temps en temps par l'Army Council et le Comité d'avancement; elle n'est pas rendue publique.

En règle générale, nul ne peut y être inscrit s'il n'a huit ans de service et s'il n'est breveté d'état-major. Mais la possession du brevet d'état-major n'est pas absolument indispensable si l'officier a montré par ailleurs qu'il possédait les aptitudes voulues. Toutefois les officiers admis dans l'état-major général sans posséder le brevet, doivent, s'ils sont d'un grade inférieur à celui de lieutenant-colonel, passer à l'expiration de leur première période *une année* au Staff College. Ils y seront reçus *de droit et sans examen.*

Les officiers sont en principe désignés pour quatre ans; ils retourneront ensuite pendant un an, au moins, dans les corps de troupe, s'ils sont d'un grade inférieur à celui de lieutenant-colonel.

Exceptionnellement, et dans l'intérêt du service, ils peuvent être maintenus pour une durée plus longue et même désignés pour une deuxième période de quatre ans.

Toutes les premières affectations sont précédées d'un stage préliminaire d'une année qui, en cas de nomina-

tion définitive, compte dans la première période de quatre ans.

Après avoir quitté l'état-major général, le maintien d'un officier sur la liste d'aptitude est l'objet d'une décision spéciale du Ministre de la guerre, après consultation du chef d'état-major général.

En supplément de l'effectif régulier dont le détail a été donné plus haut, un certain nombre d'officiers peuvent, s'il est nécessaire, être attachés à l'état-major général soit au ministère, soit dans les commandements.

Conclusion.

Le principe qui domine la création de l'état-major anglais, celui qui caractérise le mieux l'institution nouvelle, c'est la séparation des deux services, la séparation des deux personnels : l'un, l'état-major général, uniquement chargé des études et des travaux se rapportant directement à la guerre ; l'autre, l'état-major administratif, uniquement chargé des questions administratives, des détails et du service courant qu'ils entraînent.

La presse anglaise a fait remarquer que, pour organiser l'état-major, les deux ministres qui viennent de se succéder se sont surtout inspirés de l'exemple des armées allemande et japonaise.

Depuis près de deux ans qu'il fonctionne, sans en avoir officiellement le titre, l'état-major général anglais a déjà rendu des services.

Sa création et ses premiers travaux marquent le commencement d'une nouvelle époque. On constate déjà, à des signes certains, les effets d'une impulsion nouvelle.

Les conférences faites dans les garnisons, les travaux des officiers, les thèmes de manœuvres, les voyages d'état-major prouvent une instruction tactique encore à ses débuts, mais qui se perfectionne de jour en jour.

Sous l'influence du nouvel état-major général on verra sans doute, peu à peu, une doctrine se créer. Elle se développera par les études mêmes auxquelles les officiers qui le composent auront désormais la *possibilité* et le devoir de se consacrer.

On verra s'accroître rapidement le nombre de ces officiers capables de travail et de réflexion (*thinking officers*), auxquels le Ministre de la guerre prodigue ses encouragements en toute circonstance.

En terminant son *Mémorandum*, le Ministre ajoutait que l'état-major général sera jugé d'après les hommes qu'il produira :

S'ils se montrent simplement des théoriciens et des pédants, s'ils perdent le contact de l'armée, ou s'ils n'exercent leur autorité que pour s'occuper de détails administratifs qui ne sont pas de leur ressort, la nouvelle organisation sera vouée à un insuccès certain.

Si, au contraire, ils savent acquérir la véritable science de la guerre, s'ils sont capables de la répandre autour d'eux, leur influence grandira et s'imposera, comme elle l'a fait en Allemagne et au Japon.

Ni la spéculation à outrance, ni le pédantisme — contre lesquels le Ministre de la guerre essaye de prémunir les officiers du nouvel état-major — ne sont des défauts anglo-saxons, et il faut voir un excès de précaution dans les sages recommandations du Ministre de la guerre.

L'organisme dont M. Haldane a achevé la création vit et fonctionne ; il a déjà commencé à faire ses preuves, et les premières manifestations de son activité permettent de bien augurer de l'avenir.

LE

SIÈGE DE PORT-ARTHUR[1]

IIe PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Attaques et bombardements de Port-Arthur par l'escadre japonaise.

Composition de l'escadre russe de Port-Arthur. — Au commencement du mois de février 1904 l'escadre russe de Port-Arthur comprenait les bâtiments suivants :

Cuirassés : *Petropavlovsk*, *Sevastopol*, *Retvizan*, *Peresviet*, *Pobieda*, *Cesarevitch*;

Croiseurs de 1er rang : *Bayan*, *Diana*, *Pallada*, *Askold* ;

Croiseurs de 2e rang : *Boyarin*, *Novik*;

Canonnières : *Gremiatschyi*, *Otvajnyi*, *Giliak*, *Bobr*;

Croiseurs torpilleurs : *Gaidamak*, *Vsadnik*;

Poseurs de torpilles : *Amour*, *Ienissei*;

Contre-torpilleurs : 18 environ.

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, octobre 1906, p. 305, et décembre 1906, p. 562.

Il y avait en outre un assez grand nombre de torpilleurs.

Description sommaire du port. — Le port de Port-Arthur comprend deux bassins :

Le Bassin oriental, abrité derrière la Montagne d'Or, a 525 mètres de longueur sur 310 mètres de largeur.

Son entrée à 80 mètres de largeur, sa profondeur d'eau est de 5 mètres (entre 8 mètres et 9 mètres à marée haute).

Le Bassin occidental est couvert par la Presqu'île du Tigre.

L'étendue de ce bassin paraît considérable, mais la plus grande partie en est constituée par des bancs de vase qui découvrent à marée basse.

Le Bassin occidental devait être approfondi à 6 mètres à marée haute, mais les travaux de dragage étaient peu avancés. La partie utilisable par les bâtiments de fort tonnage était réduite aux abords de la Queue du Tigre et de la Colline aux Cailles.

Le goulet a une longueur de 900 mètres environ et une largeur variant généralement de 300 à 400 mètres. Dans sa partie la plus étroite il n'a que 270 mètres et à cet endroit la largeur du chenal ne dépasse pas de 70 à 90 mètres, et la profondeur n'est que de 6 mètres aux plus basses eaux.

Dans ces conditions l'accès du port par les cuirassés était difficile même au moment de la marée. Il ne pouvait sortir qu'un seul bâtiment à la fois avec l'aide d'un remorqueur.

La rade extérieure a une profondeur minima de 10 mètres et maxima de $16^{m},20$.

Les marées de syzygies atteignent $2^{m},70$ d'après la carte et $4^{m},20$ d'après les observations réelles.

Arthur.

Elle n'attendait pas l'ennemi avan
jours. Cependant un des bâtiments
rieure se servait de temps en temps d

L'escadre japonaise avait quitté Sa
et s'était dirigée sur Port-Arthur.

Elle lance en avant, en deux group
contre l'escadre russe, dans la nuit du

Arrivés vers minuit devant Port-Art
leurs feux et arrivent à 500 mètres envi
de la ligne extérieure.

Chacun des destroyers parvient à l
pilles. Le *Pallada*, le *Retvizan* et le
bientôt atteints, bien que l'alerte ait ét
Pallada.

Vers 2 heures du matin les destro
retirent et les navires russes atteints
l'entrée du port.

Échoué en travers du chenal, le *Re*
guère qu'un passage de 50 mètres.

Averti par le *Chitose* que le moment est favorable pour l'attaque, l'amiral Togo se porte sur Port-Arthur avec toute son escadre, forte des bâtiments suivants :

6 cuirassés d'escadre : *Mikasa*, *Hatsuse*, *Shikishima*, *Asahi*, *Fuji*, *Yashima* ;

5 croiseurs cuirassés : *Izumo*, *Iakumo*, *Tokiwa*, *Azuma*, *Iwate* ;

5 croiseurs protégés : *Chitose*, *Yoshino*, *Kasagi*, *Takasago*, *Suma* ;

Et 4 contre-torpilleurs.

Dès que les Japonais furent signalés, l'amiral Stark appareilla et manœuvra de façon à rester sous la protection des batteries de côte.

Vers 11 h. 30, les Japonais ouvrent le feu à la distance de 7,500 mètres. Les bâtiments et les batteries russes répondent, y compris le *Retvizan* et le *Cesarevitch* échoués à l'entrée du port.

Le tir des cuirassés et croiseurs cuirassés japonais se répartit sur les bâtiments russes et sur les batteries de côte de la Montagne d'Or et du Rocher Électrique.

Le combat dure 45 minutes environ ; les distances de tir variant de 6,800 à 8,000 mètres. Le *Sévastopol*, l'*Askold* et le *Novik* reçoivent des avaries sérieuses. Le *Novik* doit être remorqué dans le port et mis dans la forme.

Dans l'après-midi le *Cesarevitch* et le *Pallada* sont remorqués dans le port, le *Retvisan* restant échoué près de l'entrée.

Les Japonais eurent 4 tués dont 3 officiers et 54 blessés dont 9 officiers. Ils n'accusent que des avaries sans importance ; il semble cependant que certains de leurs navires durent aller se faire réparer à Sasebo.

Les batteries de côte ne souffrent pas du feu de

[illegible] nt qu'un tué et

[illegible] *du fait de torpilles* [illegible] automatiquement [illegible] erdire l'approche [illegible] n de ces engins [illegible] avire.

[illegible] mines mouillées [illegible] encèrent à flotter

[illegible] seur *Boyarin* fut [illegible]

[illegible] *rier*). — Dans la [illegible] t une attaque de [illegible]

[illegible] nais, assaillie par [illegible] -torpilleurs sont

[illegible] présente devant [illegible] des batteries de [illegible]

[illegible] t de l'escadrille, [illegible] e du port.

[illegible] èrent après avoir [illegible] rès de l'entrée du [illegible] ent pas avoir eu [illegible]

[illegible] *, 25 février*). — [illegible] du port de Port- [illegible] eur de 50 mètres [illegible] mprisonner ainsi [illegible] ers la passe cinq

vieux vapeurs chargés de pierres, de charbon et de pétrole, et d'un tonnage variant de 1,160 à 2,940 tonneaux.

Une charge explosive devait provoquer leur immersion au point voulu.

Chacun des bâtiments, commandé par un officier, portait une quinzaine d'hommes, qui s'étaient offerts volontairement. A chaque vapeur était adjoint un torpilleur destiné à en recueillir éventuellement l'équipage.

En outre, le convoi était escorté par quatre contre-torpilleurs destinés à repousser les navires russes similaires.

Parti des îles Elliott le 22 février, et gêné par le mauvais temps, le convoi arrive devant Port-Arthur dans la nuit du 23 au 24 février, vers 3 h. 30 du matin. Les vapeurs sont découverts par les projecteurs à 3 kilomètres environ de distance; aveuglés par les faisceaux lumineux, leurs équipages ne se rendent plus compte de la direction à suivre.

Soumis à un tir violent de la part du *Retvizan* et des batteries de côte, les vapeurs sont bientôt détruits par le feu des batteries ou coulés par leurs équipages. Trois vont s'échouer loin de l'entrée du port, du côté de la Presqu'île du Tigre; un quatrième s'échoue près du phare, à côté du *Retvizan*, le cinquième au pied de la Montagne d'Or, à l'Est de la passe.

Une partie des équipages réussit à se sauver dans des canots.

Le chenal restait libre.

Dans la nuit du 24 au 25 février, des torpilleurs japonais apparaissent dans la rade; le feu des batteries russes les repousse.

Dans la même nuit, des torpilleurs russes appareillent

se réfugier dans la baie du Pigeon, où
Le *Bayan*, le *Diana*, l'*Askold* et le *N*
au-devant des croiseurs japonais, mais
bientôt en présence des cuirassés et cr
japonais venant de la direction de Dalny,
à rétrograder sous la protection des batt

A 10 h. 45, il se produit une vive c
l'escadre japonaise d'une part, les forts e
d'autre part. Six cuirassés ou croiseurs
nais, se tenant à une distance de 13 à
la côte, bombardent les batteries de
canons de 12 pouces (305 millimètres)
ce bombardement fut nul. Aucun proj
dans les batteries. Un seul tomba à
Batterie du Rocher Électrique, à 10 mè
dessous du parapet.

A midi, les Japonais se replient vers

Les torpilleurs japonais paraissent a
nuit du 25 au 26 une tentative infructu
sauter le *Retvizan*.

Le 8 mars, l'amiral Makharof arrive à Port-Arthur pour prendre le commandement de l'escadre russe.

4e Attaque contre Port-Arthur (10 mars). — Vers minuit, deux escadrilles de destroyers japonais venant de l'Est arrivent devant Port-Arthur. Six bâtiments se placent de manière à surveiller l'entrée pendant que les autres mouillent des mines. Cette opération paraît avoir échappé à l'attention des Russes en raison du mauvais temps.

Vers 4 heures du matin, il se produit un vif engagement entre six torpilleurs russes et les torpilleurs japonais, près du phare de Liao-ti-chan.

Le *Vlastnyi* coule un de ses adversaires au moyen d'une torpille, et en avarie un autre sérieusement par son feu. Mais le *Steregouchi*, atteint dans sa machine et ayant presque tout son personnel hors de combat, est capturé par le *Sazanami* qui le prend en remorque un instant. Menacé par le *Novik*, qui sort du port avec le *Bayan*, le *Sazanami* abandonne le *Steregouchi* qui coule rapidement.

Vers 8 h. 30, quatre cuirassés et croiseurs japonais arrivent devant Port-Arthur. L'amiral Makharof fait alors rentrer le *Bayan* et le *Novik*.

Le matin du 10 mars, après le combat de nuit des torpilleurs, l'escadre japonaise commence à manœuvrer devant la place.

A 7 heures du matin, les batteries de côte ouvrent le feu sur elle. Les Japonais ne tardent pas à sortir de la zone d'action des projectiles russes. Leur escadre se divise en trois détachements : six croiseurs se placent devant la Baie de Tache à une distance considérable des batteries ; deux croiseurs s'arrêtent devant l'entrée du port et tous les cuirassés se dirigent derrière le massif

à la batterie ; seul, un projectile tomba
la batterie et éclata en couvrant celui
mettre hors de combat un seul servant p
endommager en quoi que ce soit la batt

Un autre projectile tomba sur le dép
de la Batterie de la Montagne d'Or. Il
cubes (1^{mc},782) de béton à l'extérieur et
térieur un décollement de 50 pieds
Entre les entonnoirs extérieurs et inté
une épaisseur de béton de plus du tie
dépôt dans les conditions les plus
pour la batterie au point de vue de
l'angle de chute il ne provoqua pas la
magasin.

Un projectile tomba près des latrine
de la 2e compagnie d'artillerie de forter
la Montagne d'Or et le Rocher Électriq
Il fit en terre un sillon et ricocha par-de
L'ébranlement de l'air cassa des carr
magea des gouttières.

Un projectile tomba à quelques mèt
de l'entrepreneur du génie, et s'incrusta
tions de la maison sans éclater.

A part l'effet moral ce bombardement n'eut pas de résultats sérieux.

Du côté japonais, un croiseur paraît avoir été avarié par un projectile de la Batterie du Rocher Électrique.

Se rendant compte du respect qu'avaient les navires japonais pour les batteries de côte depuis l'attaque du 9 février, le commandant de la place fit commencer, dès le 11 mars, la construction d'une batterie de côte près du phare de Liao-ti-chan. Deux canons de 6 pouces (152 millimètres) y furent installés.

5e Attaque contre Port-Arthur (21, 22 mars). — Dans la nuit du 21 au 22 mars, vers minuit, les projecteurs russes découvrirent deux escadrilles de contre-torpilleurs japonais occupées à mouiller des mines de blocus.

Les batteries et les navires de garde ouvrent immédiatement le feu.

Le même fait se reproduit vers 4 heures du matin.

Le matin, vers 6 h. 30, apparaissent 6 cuirassés, 12 croiseurs et 8 torpilleurs japonais.

A 9 heures, les cuirassés japonais se placent entre le Liao-ti-chan et la Baie du Pigeon pendant que les croiseurs en deux groupes se tiennent au Sud et au Sud-Est de Port-Arthur.

Le *Yashima* et le *Fudji* commencent un tir indirect sur l'arsenal et sur le bassin, vers 9 h. 40.

L'escadre russe sort alors du port, se forme en ligne à l'extérieur et répond aux Japonais au moyen du tir indirect. Retenu au port par ses avaries, le *Retvizan* participe à ce tir.

Après avoir lancé sur la ville 208 projectiles de

6e Attaque contre Port-Arthur (nuit d
— Dans la nuit du 26 au 27 mars les
vellent leur tentative d'embouteillage
dans Port-Arthur.

Vers 3 heures du matin les projecte
vrent 4 grands vapeurs de commerce
6 torpilleurs qui se dirigent vers l'ent
obstruer la passe.

11 contre-torpilleurs devaient souter
refouler éventuellement les bâtiments r

Le tonnage des vapeurs variait de 1,
neaux environ. De même que dans la
dente, ils étaient montés chacun pa
d'hommes qui s'étaient offerts volontai
entreprise périlleuse.

Les navires de garde (*Bobr* et *Otvaj*
forts ouvrent immédiatement le feu
japonais pour les couler avant leur
passe.

Le vapeur de tête va s'échouer près
d'Or.

et après avoir été torpillé sombre sur la gauche du chenal.

Les survivants furent recueillis par les torpilleurs japonais, qui s'éloignèrent ensuite.

La passe n'était pas obstruée, car dès le lendemain, 27 mars, l'amiral Makharof sortait avec l'escadre russe à la rencontre de quelques navires japonais qui s'étaient montrés au large.

7e et 8e Attaques contre Port-Arthur (12, 13, 14, 15 avril). — Les opérations du 12 au 15 avril sont dénommées par les Japonais 7e et 8e attaques contre Port-Arthur.

Dans la nuit du 11 au 12 avril, les Japonais envoient les 4e et 5e escadrilles de destroyers avec le *Koryo-Maru*, navire poseur de torpilles, mouiller des mines mécaniques sur l'alignement que les Russes prennent généralement pour sortir.

Favorisés par l'absence de lune, les bâtiments japonais échappent à l'action des projecteurs russes.

8 contre-torpilleurs russes sortent la nuit suivante. Ils sont bientôt dispersés par suite de la brume. Six rentrent à Port-Arthur sans avoir rencontré l'adversaire, mais le *Smielyi* et le *Strachnyi* tombent dans la 2e escadrille de contre-torpilleurs japonais qui leur donnent la chasse. Le *Smielyi* parvient à s'échapper, mais gagné de vitesse le *Strachnyi* reçoit un projectile qui provoque l'explosion d'une torpille qui le coule.

Au jour, la 3e escadre japonaise, composée des croiseurs *Chitose*, *Ioshino*, *Kasagi*, *Takasago*, *Kasuga* et *Nishin*, paraît en vue de Port-Arthur.

L'amiral Makharof sort alors de Port-Arthur avec 5 cuirassés, précédés du *Novik* et de l'*Askold*. Il passe

Togo par la télégraphie sans fil.

L'amiral Makharof s'aperçoit du dan
sur Port-Arthur, poursuivi par six cuiras
et les deux croiseurs *Tokiwa* et *Asawa*.

A 9 h. 45, la flotte russe atteint la zo
l'artillerie des batteries de côte.

A ce moment, une première explosion
le flanc du *Petropavlovsk*, puis une seco
serelle. Une flamme immense jaillit ent
suivie d'une forte colonne de fumée. Le c
à tribord et coule en deux minutes.

Presque au même moment, une torpill
flanc du *Pobieda* qui s'incline fortement,
manœuvrer.

Les Japonais ne profitent pas du désor
désastre dans les navires russes, qui r
port.

La perte du *Petropavlovsk* et l'ava
paraissent attribuables aux mines posée
Maru.

matin, l'escadre se place en observation devant Port-Arthur et détruit des mines placées par les Russes. A 1 h. 30, elle s'éloigne sans avoir tiré.

Le 15 avril, les Japonais réapparaissent à 9 h. 15. Ils se divisent en deux groupes; les croiseurs *Nishin* et le *Kasuga* prennent position derrière le Liao-ti-chan, et canonnent pendant deux heures la batterie construite près du phare.

Le tir s'exécute à la distance de 4 à 5 milles; 180 projectiles sont tirés sans résultat. Un seul projectile atteint le toit d'un baraquement en bois sur la Queue du Tigre et tue 6 hommes.

Bientôt les pièces de 12 pouces du *Retvizan* et du *Cesarevitch* commencent à faire du tir indirect sur les deux croiseurs japonais. Voyant les projectiles commencer à tomber dans leur voisinage, ces deux croiseurs cessent leur tir et se retirent.

9e Attaque contre Port-Arthur (*3 mai*). — Au commencement du mois de mai, les Japonais font une nouvelle tentative d'embouteillage. Nous verrons plus loin qu'elle avait pour but de protéger, contre les tentatives possibles de l'escadre russe de Port-Arthur, le transport de la IIe armée qui s'exécutait à ce moment. Douze vapeurs de 1,800 à 2,400 tonneaux devaient être sacrifiés pour cette opération. Chacun d'eux portait une vingtaine de volontaires, dont deux officiers de marine, un officier mécanicien et un équipage composé en majeure partie de mécaniciens. Chargés de ciment hydraulique, ces navires étaient destinés à être coulés dans le chenal. Ils portaient chacun un canon léger à tir rapide. Deux d'entre eux étaient munis d'un projecteur pour éclairer l'entrée et éviter les erreurs de direction. 2 canonnières, 4 escadrilles de contre-torpilleurs et 3 escadrilles de torpilleurs constituaient l'escorte.

L'expédition se dirige vers Port-Art
du 2 au 3 mai.

Le commandant ordonne bientôt de
ration en raison de l'état de la mer. Qu
lement obéissent aux signaux. Les autr
Port-Arthur.

Une escadrille de contre-torpilleurs
1 heure du matin devant Port-Arthur. E
par le feu des canonnières et des batteri

Les vapeurs arrivent entre 2 et 3 heu

Le premier vapeur brise l'estacade
bonne position dans le chenal. Le secon
en dehors du port. Le troisième heur
coule en travers, obstruant la moitié d
trois suivants se font sauter dans les r
Le septième heurte une mine et coule à u
l'entrée. Le huitième, avec son go
s'échoue et coule au pied de la Montagne

Les équipages des vapeurs essayèren
dans les embarcations.

22 hommes dont 15 blessés et 2 officiers. 8 Japonais furent pris dans la mâture des navires coulés.

Quatre des vapeurs perdirent tout leur équipage.

Les Japonais estimèrent que la passe était obstruée au moins pour les grands bâtiments. Les Russes prétendirent qu'un navire pouvait sortir mais avec difficultés.

Cette nouvelle tentative portait le nombre des vapeurs coulés devant Port-Arthur à 17, représentant une somme de 3 millions de yens, soit 7 à 8 millions de francs.

A partir du 3 mai les bâtiments japonais organisèrent une surveillance continue de l'entrée de Port-Arthur par des cuirassés et croiseurs pendant le jour et par des contre-torpilleurs et torpilleurs pendant la nuit.

Cette surveillance très active avait pour but de couvrir contre toute tentative russe les opérations de débarquement de la IIe armée dans la presqu'île du Liao-Toung.

Bombardement des 15 et 24 mai. — A la date des 15 et 24 mai les Japonais recommencèrent à bombarder Port-Arthur. Ces bombardements furent de courte durée et n'eurent pas de résultats sérieux.

Le jour où s'exécuta la première de ces opérations, le cuirassé *Hatsuse* fut coulé par une mine et le croiseur protégé *Yoshino* fut coulé dans une manœuvre par le *Kasuga*.

Observations. — Il résulte de ce qui précède que l'escadre japonaise n'a pas fait moins de onze attaques ou bombardements contre Port-Arthur entre le commencement de février et le milieu du mois de mai.

Le premier avait pour but de prendre la supériorité

sur l'escadre russe en l'attaquant à l'improviste dans la rade de Port-Arthur sans déclaration de guerre. Son succès a réalisé pratiquement le blocus de la place du côté de mer, mais grâce à l'intervention des batteries du front de mer, l'escadre russe a pu rentrer dans le port.

Les 3e, 6e et 9e attaques furent des tentatives d'embouteillage de l'escadre russe.

Exécutées avec la plus grande hardiesse et le plus grand courage par des équipages volontaires soigneusement choisis et commandés par des officiers d'élite, elles ont néanmoins échoué presque complètement malgré l'étroitesse du chenal.

Un matériel d'une valeur considérable a été perdu sans grands résultats, car les deux premières tentatives furent infructueuses, et le chenal ne paraît avoir été obstrué que partiellement et pendant un laps de temps assez court à la suite de la 3e tentative.

Ces tentatives d'embouteillage, en particulier les deux dernières, avaient en grande partie pour but d'empêcher l'escadre russe de venir gêner le transport sur mer et les débarquements des armées japonaises en sortant brusquement de Port-Arthur. Si elles ne réussirent pas à obstruer le chenal d'une façon définitive, elles montrent du moins combien la marine japonaise sut, dans la mesure de ses moyens, faciliter la tâche des armées de terre.

Au cours des opérations contre Port-Arthur l'attitude des gros navires de l'escadre japonaise fut des plus prudentes. Ils évitèrent avec le plus grand soin de se mouvoir dans la zone battue par l'artillerie du front de mer.

Exécutés à des distances de 12 à 14 kilomètres, les bombardements de l'escadre japonaise ne produisirent aucun résultat matériel sérieux, mais le premier bom-

bardement eut un certain effet moral en raison du fait que les Russes ne se rendaient pas compte au début d'où provenaient les projectiles.

On regretta, du côté russe, que la place ne possédât pas au moins quelques pièces d'un calibre égal à celui des plus fortes pièces des cuirassés japonais (305 millimètres) et l'on fut amené à faire intervenir les pièces de ce calibre portées par les cuirassés, en particulier celles du *Retvizan* et du *Cesarevitch*.

Dès que les Japonais virent tomber des projectiles dans leur voisinage, ils s'éloignèrent et cessèrent leur bombardement.

Les batteries de côte ont montré une fois de plus toute leur valeur contre les escadres. Si elles ne paraissent pas avoir causé d'avaries graves aux gros navires japonais, elles ont du moins inspiré à ces derniers une grande prudence et les ont tenus ainsi à une distance de la place qui devait enlever toute efficacité aux tentatives de bombardement; en outre elles ont contribué à faire échouer les tentatives d'embouteillage.

La nécessité où l'on se trouva d'utiliser à plusieurs reprises les pièces de 12 pouces (305 millimètres) de l'escadre russe pour faire cesser le bombardement, montre l'utilité, pour une place maritime qui ne dispose pas de sous-marins, d'avoir dans les batteries de côte au moins quelques pièces d'un calibre et d'une portée suffisants pour soustraire la place au bombardement.

Les pertes de l'*Iénisséi*, du *Boyarin*, du *Petropavlovsk*, de l'*Hatsuse*, ont mis en évidence la terrible efficacité des mines sous-marines.

Pendant que l'escadre japonaise se livrait contre Port-Arthur aux attaques décrites sommairement ci-dessus, la Ire armée japonaise débarquait en Corée et se dirigeait par les mauvaises routes de ce pays vers le Yalou qu'elle franchissait le 1er mai.

A la fin d'avril, la IIe armée était transportée dans la rivière de Tchénampo prête à être débarquée dans le Liao-Toung dès que le Yalou serait franchi. Cette armée était débarquée dans le Liao-Toung dans les premiers jours du mois de mai et se portait bientôt vers Kintcheou où elle devait prendre le contact avec les défenseurs du Kouan-Toung le 15 mai.

Ce ne fut donc que cent jours environ après la première attaque de Port-Arthur par l'escadre japonaise que l'armée vint coopérer avec la marine aux entreprises dirigées contre la citadelle du Kouan-Toung.

Nous étudierons dans le chapitre suivant le débarquement de cette armée et sa marche vers Kintcheou.

(*A suivre.*)

NOUVELLES MILITAIRES

EMPIRE ALLEMAND.

Projet de règlement sur le tir de la cavalerie, du 5 septembre 1906. — L'apparition de ce règlement est la conséquence de l'adoption du nouveau règlement sur le tir de l'infanterie, dont il reproduit toutes les dispositions pouvant s'appliquer à la cavalerie. La partie consacrée aux propriétés balistiques de l'arme, ne mentionne que la carabine modèle 88.

Il semble donc qu'il n'est pas question, au moins pour le moment, de donner à la cavalerie une arme analogue au nouveau fusil de l'infanterie et tirant comme lui la balle S.

Envoi d'officiers allemands au Japon. — La nouvelle, précédemment reproduite par la *Revue* (1), de l'envoi d'officiers allemands au Japon, vient d'être officiellement confirmée par des mutations prononcées à la date du 20 novembre dernier.

Un capitaine d'état-major, un lieutenant en premier d'infanterie et deux lieutenants en premier stagiaires au Grand État-Major, ont été désignés pour cette mission; les lieutenants en premier ont en même temps été nommés capitaines « caractérisés ».

Instruction sur les travaux de fortification de campagne du 28 juin 1906. — Cette nouvelle instruction, approuvée par l'Empereur, sous forme de projet, remplace celle du 6 avril 1893.

Le titre I (Principes généraux) expose les avantages de la fortification dans la défense, où elle permet de pratiquer l'économie des forces, et dans l'attaque, où elle donne le moyen de conserver le terrain conquis, et de constituer des bases pour la continuation du mouvement en

---

(1) Voir p. 478.

avant. Il prévoit l'emploi de l'outil, même sous le feu de l'ennemi. Il rappelle que la défensive ne peut donner le succès si elle n'est combinée avec l'offensive, et que le commandement se sert de la fortification de campagne pour l'accomplissement de ses desseins sans jamais les lui subordonner. Il pose en principe qu'on consacrera tous les efforts à organiser aussi fortement que possible la ligne de défense choisie, une avant-ligne ne devant être constituée que dans des cas exceptionnels.

Le titre II (Exécution) donne, à titre d'exemples, des profils de tranchées-abris dont la masse couvrante dépasse en général de $0^m,30$ seulement le niveau du sol naturel; on ne lui donne une plus grande hauteur que si la nature du sol ne permet pas de creuser la tranchée à une profondeur suffisante, ou si la nécessité de battre le terrain en avant le commande. Toutes les tranchées comportent, à $0^m,30$ au-dessous de la crête du feu, une banquette de $0^m,30$ de largeur permettant au tireur d'appuyer ses coudes et de disposer les munitions à portée de sa main.

Un croquis indique de quelle façon le fantassin couché, sous le feu de l'ennemi, peut se constituer, au moyen de sa pelle, un bourrelet de terre pour se couvrir et appuyer son arme.

Dans les positions organisées à l'avance, on emploie en principe la tranchée pour tireur debout. Dans ce cas, il est recommandé d'établir des traverses pour limiter les effets des projectiles éclatant dans le voisinage de la tranchée; elles sont séparées par des intervalles de 8 mètres environ, afin qu'un groupe puisse se poster tout entier dans un même intervalle. On devra aussi constituer des abris sous le parapet toutes les fois qu'on pourra se procurer les matériaux nécessaires (poutres, planches, etc.).

En arrière de la première ligne et à 50 mètres environ, on creusera des tranchées destinées à abriter les soutiens. Si le terrain offre un cheminement défilé entre ces tranchées et la ligne de feu, ce cheminement sera jalonné; dans le cas contraire, on établira la communication au moyen d'une tranchée mise par son tracé à l'abri des feux d'enfilade. Le titre II donne en outre des indications sur l'utilisation des abris naturels, sur les défenses accessoires, sur les installations pour mitrailleuses, pour canons de campagne et pour pièces de l'artillerie lourde.

Le titre III traite des travaux de l'infanterie et du génie dans la guerre de forteresse; le titre IV (Particularités techniques), contient des indications sur le mode d'emploi des outils, les revêtements, la confection des fascines et des claies; il n'est plus fait mention de gabion.

Enfin, dans des appendices, on trouve la dotation en outils des dif-

férentes unités, et des données sur l'épaisseur que doit avoir la masse couvrante, suivant les matériaux dont elle est constituée, pour protéger contre les divers projectiles.

Projet d'instruction sur la vélocipédie militaire, du 16 juillet 1906. — Ce nouveau règlement (1), qui remplace celui du 12 mai 1899, contient surtout des données techniques sur la bicyclette militaire modèle 99, et des prescriptions sur son entretien.

Il indique comme suit le nombre de bicyclettes attribuées à chaque unité pour le temps de guerre :

État-major de régiment d'infanterie	1
État-major de bataillon d'infanterie	2
Compagnie d'infanterie	1
Détachement de mitrailleuses	2
État-major de régiment de cavalerie	1
Escadron de cavalerie	1
État-major de régiment d'artillerie de campagne	1
État-major de groupe	1
Batterie d'artillerie de campagne	1
État-major de régiment d'artillerie à pied	1
État-major de bataillon	1
Compagnie d'artillerie à pied	1
Bataillon de pionniers	8
Bataillon de télégraphistes	6
État-major de régiment de chemins de fer	1
État-major de bataillon	1
Compagnie de chemins de fer	1
Bataillon d'aérostiers	3
Bataillon du train	6

Le règlement traite sommairement de l'instruction à donner aux vélocipédistes, au cours de laquelle « on ne doit pas perdre de vue que le but poursuivi n'a rien de commun avec le sport ».

En ce qui concerne l'emploi des vélocipédistes, il renvoie aux prescriptions du service en campagne. Il pose en principe que des détachements comprenant plus de 8 à 10 hommes ne peuvent être utilisés que sur des routes empierrées. Il semble donc ne pas admettre l'emploi de semblables détachements; toutefois il recommande, lorsqu'une troupe

(1) Voir p. 480.

entame le combat, de réunir en un point choisi tous les vélocipédistes qui ne sont pas chargés d'une mission spéciale.

L'habillement, l'équipement et l'armement des vélocipédistes feront l'objet d'un appendice au règlement lorsque seront terminées les expériences actuellement en cours.

Nouvelle dénomination de certaines autorités militaires de Breslau. — Par décision du 8 novembre 1906, le Comité des constructions de Breslau, chargé de l'entretien des fortifications existantes, reçoit la dénomination de « Fortification de Breslau ». Le chef de ce service prend dorénavant le titre d' « officier-ingénieur de place » et le commandant du dépôt d'artillerie celui d' « officier d'artillerie de place ». Ces désignations sont faites, comme le remarquent certains organes de la presse, bien que Breslau ne soit pas une place forte proprement dite.

ANGLETERRE.

Création d'un corps d'officiers automobilistes de réserve. — L'ordre à l'armée n° 185, en date du 1er août, crée un corps d'officiers automobilistes de réserve remplaçant le corps d'automobilistes de volontaires qui vient d'être licenciés.

Les dispositions de l'ordre sont indiquées ci-après :

1° Des commissions dans le corps des automobilistes de réserve peuvent être accordées aux anciens membres du corps d'automobilistes volontaires ou à toute personne que le Conseil de l'armée reconnaîtra remplir les conditions nécessaires ;

2° Les grades dans le corps d'officiers automobilistes de réserve seront ceux de lieutenant-colonel, major, capitaine, lieutenant et second lieutenant ;

3° Les noms de tous les officiers de corps figureront sur un annuaire spécial ;

4° Chaque officier du corps d'automobilistes de réserve devra s'engager à posséder une voiture en bon état et la mettre, ainsi que ses services comme conducteur, à la disposition du Conseil de l'armée, s'il en est requis, pour une durée d'au moins six jours chaque année ;

5° Les officiers de ce corps seront commandés pour le service susénoncé par tout officier désigné à cet effet par le Conseil de l'armée ;

6° La limite d'âge obligatoire est fixée à 60 ans ;

7° Les officiers du corps d'automobilistes de réserve employés, dans

la métropole en exécution de l'article 4 recevront la solde et les indemnités fixées par le Conseil de l'armée ;

8° Il sera alloué un crédit annuel ne dépassant pas 500 livres (1) pour couvrir tous les frais occasionnés par l'application de l'article 4 ;

9° Les officiers du corps d'automobilistes de réserve appelés au service en temps de danger national recevront, en outre des allocations afférentes à leur grade, la solde suivante par jour :

	Shillings.	Francs (environ).
	—	—
Lieutenant-colonel	24	30
Major	19	24
Capitaine	15 6	20
Lieutenant	10	13
Second lieutenant	7 9	10

10° Les officiers du corps d'automobilistes de réserve, appelés au service en temps de danger national, devront donner le choix au Conseil de l'armée entre l'achat ou la location de leur machine à un prix fixé par une commission dans laquelle figureront des officiers de ce corps.

Les officiers du corps d'automobilistes de réserve seront soumis aux dispositions générales régissant les officiers de l'armée de réserve, toutes les fois que celles-ci ne seront pas incompatibles avec le présent décret.

Durée du service militaire. — L'ordre à l'armée n° 209, en date du 1er septembre 1906, a modifié ainsi qu'il suit la durée du service dans l'armée régulière.

Artillerie à cheval et artillerie de campagne. — Tout engagement, y compris celui des artificiers, sera contracté pour une durée de six ans de service actif et de six ans dans la réserve, et (si l'homme termine aux colonies ses six ans de service actif) pour une période *supplémentaire* ne dépassant pas un an de service actif et le reste des douze années, dans la réserve.

Artillerie de forteresse. — Tout engagement, y compris celui des artificiers, sera contracté pour une période de huit ans de service actif et de quatre ans dans la réserve, et (si l'homme termine aux colonies ses huit ans de service actif) pour une période *supplémentaire* ne dépas-

(1) 12,500 francs environ.

ans dans la réserve, et (si l'homme termine aux coloni
service actif), pour une période *supplémentaire* ne dép
de service actif et le reste des douze années dans la ré

AUTRICHE-HONGRIE.

La promotion de novembre dans l'armée commu wehrs. — La promotion de novembre dernier ne don
observation particulière ; elle ne change pas d'une r
par rapport à la promotion du 1er mai 1906, les con
neté des officiers promus dans les différents grades (1

Dans le généralat ont été nommés :

1° 2 feldzeugmeisters : le F. M. L. archiduc L
commandant la 25e division d'infanterie, et le F. M
von Jekel und Margitfalva, Ministre de la landw
2 généraux de la cavalerie : le F. M. L. comte Auer
dant le 11e corps (Lemberg) et le F. M. L. Jonak von
pecteur de la cavalerie de la landwehr autrichienne ;

2° 10 feldmaréchaux-lieutenants ;

3° 36 généraux-majors.

Mutations dans le haut commandement. — De n

autrichienne. A ce dernier succède le F. Z. M. von Latscher, précédemment commandant du 9e corps (Josefstadt).

Le F. Z. M. von Latscher est remplacé dans le commandement du 9e corps par le F. M. L. von Koller, ancien président de la Commission d'examen des candidats officiers supérieurs.

L'archiduc Léopold Salvator, qui vient d'être promu F. Z. M. a quitté le commandement de la 25e division d'infanterie et est nommé adjoint au F. Z. M. Kropatschek, inspecteur général de l'artillerie.

Agé de 43 ans, l'archiduc Léopold Salvator a accompli dans l'artillerie la plus grande partie de sa carrière militaire. Il s'est beaucoup occupé de questions techniques et s'est toujours tenu au courant des progrès incessants de la science et de l'industrie.

A la date du 24 octobre, le F. M. L. Cvitkovic, commandant l'École de guerre, a été nommé au commandement de la 27e division.

Il a été remplacé par le général major Puhallo, antérieurement commandant de la 50e brigade. Le général Puhallo a, comme colonel, rempli les fonctions de chef du bureau des opérations de l'état-major général.

A la date du 27 octobre l'Empereur a relevé, sur sa demande, le F. Z. M. comte Beck de ses fonctions de chef d'état-major général de l'armée austro-hongroise.

Le F. Z. M. Beck, qui est âgé de 76 ans, quitte le service actif après avoir célébré, le 20 octobre 1906, le 60e anniversaire de son entrée dans l'armée. Il avait également fêté, le 11 juin dernier, le 25e anniversaire de sa nomination à l'emploi de chef d'état-major général.

Par décision impériale du 18 novembre, le F. M. L. Conrad von Hötzendorf, commandant la 8e division, est appelé à remplacer le F. Z. M. Beck.

Le nouveau chef d'état-major général est âgé de 54 ans.

Nommé le 1er septembre 1871 sous-lieutenant au bataillon de chasseurs à pied n° 11, il passa par l'École de guerre, fut adjoint à l'état-major général et nommé lieutenant en 1877. Il prit part en cette qualité aux opérations de Bosnie-Herzégovine en 1878, fut promu capitaine en 1879 et employé à l'état-major général. En 1886 il était nommé chef d'état-major de la 11e division d'infanterie et quittait ce poste l'année suivante pour retourner à l'état-major général en même temps qu'il était promu major; quelques mois après; il était nommé professeur de tactique à l'École de guerre. Lieutenant-colonel en 1890, appelé en 1892 à accomplir son service de troupe au régiment d'infanterie n° 93, il y était promu colonel, et rappelé deux ans plus tard à l'état-major général, pour être mis à la disposition du président de la Commission d'examen des candidats officiers supérieurs. Le 16 octobre 1895 il était nommé commandant du régiment d'infanterie n° 1 et en 1899 il pre-

nait le commandement de la 55e brigade d'infanterie (Trieste). Nommé général-major la même année, il était plus tard appelé au commandement de la 8e division et promu F. M. L. en 1903.

Le général Conrad est connu comme écrivain militaire de valeur.

Enfin, le F. M. L. Potiorek, suppléant du chef d'état-major général, qui avait rempli pendant plusieurs années ces fonctions auprès du F. Z. M. Beck est relevé de son emploi.

Il est remplacé par le général-major Langer, antérieurement commandant de la 9e brigade de montagne à Plevje.

Le général Langer, qui est âgé de 48 ans, provient de l'infanterie. Il a été professeur à l'École de guerre de 1893 à 1896; il a tenu longtemps garnison en Bosnie-Herzégovine, d'abord comme chef d'état-major du 15e corps à Sarajewo, puis comme commandant de brigade à Nevesinje et dernièrement à Plevje.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

MUTATIONS DANS LE HAUT COMMANDEMENT AMÉRICAIN. — Au mois de septembre dernier, le général Mac-Arthur, commandant de la division du Pacifique, a succédé dans le grade de lieutenant général au général Corbin admis à faire valoir ses droits à la retraite. Depuis que le Président Roosevelt a rompu avec la tradition qui consistait à confier les fonctions de chef d'état-major général au titulaire du grade le plus élevé de la hiérarchie militaire, le lieutenant général est investi du commandement d'une division territoriale. Le général Mac-Arthur restera donc à la tête de la division du Pacifique.

Né le 2 juin 1845, dans l'État du Massachusetts, il prit part à la guerre de Sécession dans les armées du Nord, et s'éleva au grade de colonel dans les volontaires. Après la campagne, il entra comme lieutenant dans un régiment d'infanterie régulière (23 février 1866). Promu capitaine quelques mois plus tard, il resta jusqu'en 1889, près de vingt-trois ans, dans ce grade. Au début de la guerre contre l'Espagne, il était lieutenant-colonel et reçut un commandement de général de brigade dans les corps de volontaires envoyés aux îles Philippines. Présent à la bataille de Manille (13 août 1898), il joua ensuite un rôle important dans la répression de l'insurrection, d'abord comme commandant en chef des troupes américaines, puis comme gouverneur général des îles Philippines. Il avait été nommé général de brigade dans l'armée régulière le 2 janvier 1900 et major général le 5 février 1901. Rentré aux États-Unis en juillet 1901, il fut investi du commandement qu'il occupe encore actuellement.

Pendant la guerre russo-japonaise, il obtint un congé pour se rendre en Extrême-Orient. Il a suivi une partie de la campagne de Mandchourie avec les Japonais et vient de rentrer à San Francisco après avoir visité le Tonkin, l'Indo-Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud.

D'une grande activité physique et intellectuelle, le général Mac-Arthur est certainement un des hommes les plus distingués de l'armée fédérale.

Il jouit d'une grande popularité dans l'armée.

ITALIE.

Les admissions aux écoles militaires en 1906. — Une circulaire ministérielle sur l'admission aux écoles militaires en 1906, postérieure à celle dont la *Revue* a précédemment rendu compte (1), a annulé les dispositions relatives à l'introduction dans les examens de certaines épreuves d'aptitude physique.

Diminution du contingent réellement incorporé. — Les journaux italiens signalent avec insistance la diminution sensible que présente par rapport aux précédents le contingent réellement incorporé à la suite de l'appel de la nouvelle classe : l'effectif, en chiffres ronds, en serait, en effet, de 75,000 hommes contre 90,000 hommes. Les uns attribuent cette réduction à l'augmentation toujours croissante de l'émigration; les autres, alléguant que la moyenne annuelle des conscrits exonérés pour ce motif a toujours varié entre 3,000 et 4,000 seulement, en cherchent l'origine dans une sévérité plus grande de l'examen médical passé devant les conseils de revision. Quoi qu'il en soit, il y a là un fait patent que les uns exploitent, soit pour demander la diminution du nombre des unités permanentes de l'armée, soit pour réclamer la suppression plus ou moins complète des motifs d'exemption du service effectif, motifs qui, cette année par exemple, ont fait classer en troisième catégorie 90,000 hommes valides, parmi lesquels 25,000 en qualité de fils unique et 36,000 comme frère d'un militaire appartenant à l'armée permanente.

---

(1) Voir 2e semestre 1906, p. 85.

Les manoeuvres italiennes en 1906. — Il n'y a pas eu, en 1906, de grandes manœuvres proprement dites en Italie (1). L'ordre de service réglant les exercices militaires pour 1906 spécifiait simplement : 1° que les commandants de corps d'armée auraient toute latitude pour organiser avec les troupes placées sous leurs ordres (et dans certains cas particuliers avec des troupes des corps d'armée voisins), dans la limite des crédits qui leur étaient assignés, de petites manœuvres à l'occasion des tirs collectifs, du séjour dans les camps d'instruction, etc.; 2° qu'en dehors de ces exercices et des manœuvres habituelles des troupes alpines durant l'été, il y aurait :

a) Des *manœuvres de groupe alpin*, d'une durée de 8 jours dans la seconde quinzaine d'août, sur le territoire du III^e corps (Milan) ;

b) Des *évolutions de division de milice mobile*, d'une durée de 17 jours, dans la seconde quinzaine d'août, sur le territoire du I^er corps (Turin) ;

c) Des *manœuvres de cavalerie* sur le territoire du V^e corps (Vérone), d'une durée de 20 jours (août-septembre) ;

d) Des *évolutions de division de cavalerie* dans la première quinzaine de septembre à Capoue.

Enfin, il était prévu des manœuvres de cadres dans tous les corps d'armée et des manœuvres de cadres de siège dans les VI^e (Bologne), IX^e (Rome) et XI^e corps (Bari).

Bien que les manœuvres italiennes n'aient pas eu, en conséquence, l'envergure de celles des années précédentes, il n'est pas sans intérêt d'en signaler les plus importantes.

I. *Manœuvres et évolutions de cavalerie*. — Deux divisions ont été opposées l'une à l'autre, sous la direction du général inspecteur Berta.

1^re division (général Mattioli). — 1 brigade de lanciers (régiments *Genova* et *Montebello*) et 1 de chevau-légers (régiments *Saluzzo* et *Vicenza*) ; 1 groupe d'artillerie à cheval (2 batteries), 2 compagnies de bersagliers-cyclistes et des détachements de santé et des subsistances, fournis par le V^e corps (Vérone).

2^e division (général Sartirano). — 1 brigade de lanciers (régiments *Piemonte Reale* et *Vittorio Emmanuele II*) et 1 de chevau-légers (régiments *Piacenza* et *Montferrato*) ; 1 groupe d'artillerie à cheval (2 batteries), 2 compagnies de bersagliers-cyclistes, et des détachements de santé et des subsistances, fournis par le VI^e corps (Bologne).

---

(1) Si l'on réserve le nom de *grandes manœuvres* à celles qui comprennent la mise sur pied de deux corps d'armée au moins pour les opposer l'un à l'autre ou à un ennemi figuré.

Ces divisions ont été concentrées respectivement, la première à Udine et la deuxième à Montechiari, et ont manœuvré isolément du 15 au 26 août, puis l'une contre l'autre du 25 août au 7 septembre, sur la Livenza et le Tagliamento, dans le Frioul.

Certains journaux ont profité de ces manœuvres pour exprimer leurs regrets de ne pas voir constituer sur le pied de paix des commandements et des états-majors de division de cavalerie.

Les quatre régiments de cavalerie Aosta, Firenze, Lodi et Padova, ont pris part à des évolutions de division de cavalerie aux environs de Capoue.

II. *Milice mobile.* — La 34e division de milice mobile a été constituée à l'aide d'hommes appartenant aux classes 1874-75-76-77 pour l'infanterie et les bersagliers, 1880-81 pour la cavalerie, 1875-76-77 pour l'artillerie (1).

Elle comprenait les troupes suivantes de milice mobile sous les ordres du général Velardi :

Brigade *Ivrea* (101e et 102e régiments) ;
Brigade *Novara* (103e et 104e régiments) ;
41e et 42e bataillons de bersagliers ;
Groupe de 4 batteries de 75 ;
Escadron de cavalerie (lanciers) ;
Compagnie de sapeurs ;
Sections de santé et des subsistances et colonne de munitions.

L'effectif devait monter approximativement à 325 officiers, 8,177 hommes de troupe, 620 chevaux et 67 voitures, et était par conséquent bien inférieur à celui du pied de guerre (2).

La concentration a eu lieu près de *Castellamonte*, sur l'Orco, au Sud de Bard ; elle s'est effectuée partie en chemin de fer et partie par voie de terre.

Les évolutions ont commencé le 20 août par une série d'exercices d'entraînement (marches, tirs, etc.) qui a duré jusqu'au 25 ; elles se sont continuées du 27 au 30 par de petites manœuvres de bataillon, de régiment et de brigade isolée, pour se terminer le 31 par une manœuvre de brigade contre brigade.

---

(1) On sait que la *milice mobile* se compose des hommes âgés de 29 à 32 ans (4 classes) ; tous les hommes convoqués appartenaient donc à cette catégorie sauf ceux de la cavalerie, pour la constitution de laquelle on a vraisemblablement tenu à avoir des réservistes plus jeunes, plus aptes à se remettre vite en selle.

(2) *Tribuna*, 23 août.

Le renvoi des hommes a eu lieu les 1er et 2 septembre.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'on a réalisé en Italie la mise sur pied d'une unité comprenant les trois armes, uniquement à l'aide des hommes des réserves.

Sauf quelques exceptions, les *richiamati* se sont bien comportés, et la méthode d'entraînement progressif employée pour les remettre en haleine paraît avoir donné de bons résultats. On a cependant pu constater de nombreuses absences parmi les hommes rappelés sous les drapeaux. Elles seraient dues en grande partie à l'émigration. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'une partie des manquants à l'appel aurait émigré sans la permission spéciale de l'autorité militaire et que de tels faits peuvent entraîner de fâcheuses conséquences en cas de mobilisation (1).

III. *Manœuvres de groupe alpin.* — Les plus importantes des manœuvres qui aient eu lieu en 1906, en Italie, sont celles dites de groupe alpin, qui se sont déroulées à l'Ouest du lac de Garde dans le val Trompia et le val Sabbia et sur la route des Giudicarie. Cette partie de la zone frontière moins en vue assurément que le secteur oriental n'en est pas moins intéressante à étudier.

Le thème des manœuvres était le suivant : « Des troupes d'invasion (rouges) ont franchi la frontière et sont en marche sur Brescia. Des troupes du parti national (bleu), battues dans de précédentes rencontres, ont été renforcées et se disposent à contre-attaquer l'ennemi. »

Le parti rouge comprenait, sous les ordres du lieutenant général Avogadro di Quinto, les brigades d'infanterie *Pisa* (29e et 30e régiments) et *Valtellina* (65e et 66e régiments), le 7e régiment de bersagliers, le 5e régiment d'alpins (bataillons *Tirano*, *Edola*, *Vestone* et *Morbegno*), un groupe de batteries de campagne de 75 A, 2 batteries de montagne et 2 escadrons de cavalerie (guides).

Le parti bleu, commandé par le lieutenant général Costantini, comprenait : la brigade d'infanterie *Lombardia* (73e et 74e régiments), les 1er et 6e régiments alpins (bataillons *Pieve di Teco*, *Ceva*, *Mondovi*, *Verona*, *Vicenza* et *Bassano*) et 6 compagnies alpines de milice mobile, un groupe de batteries de campagne de 75 A, 2 batteries de montagne et 2 escadrons de cavalerie (guides).

En outre, 1 compagnie de télégraphistes du 3e régiment du génie prenait part à ces manœuvres, et chaque parti disposait de détachements du génie et des services de santé et des subsistances.

---

(1) Cf. *Revue militaire suisse*, n° 10, octobre 1906, p. 809.

Le directeur des manœuvres était le lieutenant général Majnoni d'Intignano, ancien Ministre de la guerre, commandant le III[e] corps.

Les manœuvres ont duré huit jours, du 21 au 28 août. Les deux premières journées furent signalées par la prise de contact des deux partis et par de petites affaires d'avant-garde aux environs de Vestone; puis, le parti bleu ayant pris l'offensive, les opérations se transportèrent aux confins même du Trentin, dont la frontière forme un saillant très prononcé au Nord-Ouest du lac de Garde.

D'après la composition des partis, il semble que l'intention de l'état-major italien ait été d'expérimenter jusqu'à quel point on peut faire manœuvrer des troupes de ligne en pays de montagne et en liaison avec des troupes alpines. L'expérience paraît avoir donné de bons résultats.

On a mis en essai durant ces manœuvres : un havresac réglementaire modifié et un *rück-sack*; un nouvel uniforme pour les alpins, de teinte grise, qui semble pratique; un nouveau mode d'arrimage de l'équipement et une lanterne de campagne.

Enfin des expériences ont été faites avec des voitures automobiles à benzine pour les ravitaillements et avec des fours de campagne portatifs pour la fabrication du pain.

Le 1[er] régiment alpin était pourvu, à titre d'essai, de mitrailleuses système Maxim, dont l'emploi a été très satisfaisant. Le peloton de mitrailleuses comprenait 1 officier, 40 hommes, 2 mitrailleuses et 10 mulets.

Nouvelle répartition des attributions entre les divers bureaux de l'Administration centrale de la guerre. — Comme suite au décret du 4 mars 1906 augmentant la compétence du chef d'état-major de l'armée (1), une décision ministérielle du 26 avril 1906 a réglementé une nouvelle organisation intérieure de l'Administration centrale de la guerre et modifié les attributions des différents bureaux.

Actuellement l'Administration centrale comprend les services autonomes suivants :

Secrétariat général. — Direction générale de l'infanterie. — Bureau du personnel et du matériel de la cavalerie. — Direction générale hippique. — Bureau du personnel de l'artillerie. — Division de l'artillerie. — Laboratoire photo-lithographique. — Bureau du personnel du génie. — Division du génie. — Direction générale des services administratifs.

---

(1) Voir 1[er] semestre 1906, p. 523.

— Bureau du personnel de santé. — Bureau du matériel de santé. — Direction générale du recrutement et des troupes. — Direction générale de la revision des comptes.

On donne ci-dessous les subdivisions de chacun de ces services et leurs attributions sommaires.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Cabinet civil :

1re section : Personnel de l'état-major général et des maisons militaires. — Questions spécialement réservées. — Correspondance avec le Sous-secrétaire d'État. — Audiences.

2e section : Recours au Conseil d'État. — Personnels civil et militaire de l'Administration centrale.

3e section : Justice militaire. — Décorations. — État civil en campagne. — Fondations de bienfaisance pour l'armée.

Cabinet militaire :

1re section : État des officiers. — Avancement. — Notes annuelles. — Règlements sur la discipline et le service. — Répartition et mouvements des troupes. — Ordre public. — Institut géographique. — Troupes coloniales ou à l'étranger. — Relations avec le corps d'état-major au sujet des règlements militaires. — Officiers à la disposition et hors cadres. — Journal et bulletins militaires.

2e section : Organisation de l'armée. — Circonscriptions territoriales. — Appels des classes. — Corps militarisés. — Relations avec le corps d'état-major au sujet de la mobilisation et de la défense de l'État. — Police militaire. — Viabilité. — Budget.

3e section : Écoles militaires.

Division pensions, économat et caisse :

1re section : Secours. — Bibliothèques de garnison. — Service intérieur.

2e section : Retraite et réforme. — Archives.

3e section : Économat et caisse du ministère.

Bureau de la presse : Relations avec la presse. — Direction de la *Rivista militare Italiana*.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFANTERIE.

Bureau des affaires générales : Discipline. — Questions réservées. — Armes et matériel du groupe C.

Division de l'infanterie :

1re section : Personnel officiers des corps actifs d'infanterie.

2e section : Personnel officiers des carabiniers royaux, des districts militaires, du corps des invalides et vétérans, des compagnies de discipline et des établissements pénitentiaires. — Mariages, permissions et notes annuelles des officiers relevant de la direction.

3e section : Officiers en congé (carabiniers, infanterie et districts militaires). — Bulletin de mobilisation. — Chevaux de l'infanterie.

Bureau du « Tir à la cible national » et de l'éducation physique.

Bureau du personnel et du matériel de la cavalerie.

Personnel officiers de l'armée active ou en congé, à l'exception de ceux des dépôts d'élevage. — Cours de perfectionnement des sous-officiers des armes à cheval. — Armes et matériel du groupe C. — Courses. — Chevaux de la cavalerie et relations avec la Direction hippique pour la remonte.

Direction générale hippique.

Bureau des affaires générales : Affaires communes à plusieurs bureaux. — Statistique.

Division hippique :

1re section : Dépôts d'élevage. — Remonte de l'armée.

2e section : Fourrages. — Recensement et réquisition des chevaux et des voitures.

Bureau d'inspection vétérinaire :

Études techniques vétérinaires (armée italienne et armées étrangères). — Hygiène et police sanitaires et expériences y relatives. — Infirmeries. — Cabinet de bactériologie. — Personnel des officiers vétérinaires de l'armée active ou en congé.

Bureau du personnel de l'artillerie.

Personnel officiers de l'armée permanente et en congé et employés civils. — Organisation, mobilisation et instruction. — Chevaux d'artillerie et relations avec la Direction hippique pour la remonte.

Division d'artillerie.

1re section : Matériel d'artillerie. — Équipages et harnachement.

2e section : Armes portatives. — Buffleteries et matériel du groupe C.

3ᵉ section : Administration et contentieux. — Ouvriers d'artillerie. — Règlements et instructions sur le service du matériel.

Bureau du laboratoire photo-lithographique.

Laboratoire. — *Rivista d'Artiglieria e Genio.*

Bureau du personnel du génie.

Attributions correspondantes à celles du bureau analogue de l'artillerie. — Pigeons voyageurs.

Division du génie.

1ʳᵉ section : Bâtiments militaires. — Revision de la comptabilité des travaux en gestion directe.

2ᵉ section : Fortifications. — Servitudes. — Matériel des corps.

3ᵉ section : Administration et contentieux.

Direction générale des services administratifs.

Bureau des affaires générales.

Division [illegible] :

1ʳᵉ section : Solde [illegible]. — Cessions et saisies de la solde. [illegible]

2ᵉ section : Administration intérieure des corps et des écoles. — Inspections administratives. — Prix pour les concours d'instruction.

3ᵉ section : Avances de fonds aux corps. — Compte courant avec le Trésor. — Règlements administratifs. — Imprimés. — Concours des [illegible] aux opérations [illegible] sous les drapeaux. — Administration des troupes à l'extérieur.

Division des subsistances :

1ʳᵉ section : Approvisionnements de mobilisation.

2ᵉ section : Vivres et pain.

3ᵉ section : Établissements des subsistances. — Denrées et matériel pour les troupes à l'extérieur. — Denrées et matériel de réserve (sauf le fourrage). — Avances et comptabilité.

Division de l'habillement et de l'équipement :

1ʳᵉ section : Uniformes de la troupe. — Habillement et matériel du service [illegible] et des cuisines. — Magasins centraux. — Musiques.

2ᵉ section : Adjudications. — Contrats. — Comptes avec les fournisseurs, etc.

Division du personnel administratif :

1re section : Employés civils de la guerre.

2e section : Corps du commissariat et corps comptable.

Division du casernement et des transports :

1re section : Casernement. — Chauffage et éclairage.

2e section : Transports militaires. — Services postal et télégraphique.

BUREAU DU PERSONNEL DE SANTÉ.

BUREAU DU MATÉRIEL DE SANTÉ.

DIRECTION GÉNÉRALE DU RECRUTEMENT ET DES TROUPES.

Bureau des affaires générales :

Lois, règlements et instructions concernant les services de la direction. — Personnel. — Affaires communes, etc.

1re division du recrutement :

1re section : Opérations du recrutement.

2e et 3e sections : Recours contre les décisions des conseils de recrutement relatives à l'affectation à la 3e catégorie pour raisons de famille (2e section) ou comme frère de militaire (3e section).

4e section : Libération anticipée pour raisons de famille des engagés volontaires et des appelés.

2e division du recrutement :

1re section : Opérations de statistique relatives au recrutement. — Appel des classes.

2e section : Engagements volontaires. — Retard dans l'exécution du service. — Changements de catégories.

3e section : Réforme et ajournement. — Insoumis — Amnisties.

4e section : Opérations relatives aux inscrits habitant à l'étranger ou partant pour l'étranger.

Division des troupes :

1re section : Promotions. — Congés. — Mariages. — Questions disciplinaires. — Mutations.

2e section : Libération des classes. — Administration des réserves. — Élèves sergents et élèves officiers de complément. — Emplois civils. — Rengagements.

3e section : Budget et questions relatives à l'emploi de la solde.

Division des pièces matricules :

1re section : Pièces matricules des officiers, des employés civils et des militaires ayant quitté définitivement l'armée.

2e section : Pièces matricules des hommes de troupe et des ouvriers civils.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA REVISION DES COMPTES.

Bureau des affaires générales.
Division de la comptabilité-deniers (4 sections).
Division des allocations en deniers (2 sections).
Division de la comptabilité-matières (3 sections).
Division de la comptabilité intérieure des corps (2 sections).

PORTUGAL.

ADOPTION D'UNE TENUE EN TOILE GRISE. — Une décision du 4 juillet 1906 a prescrit l'adoption, pour les officiers, les chefs de musique, les sergents-adjudants et les élèves officiers de l'armée et pour les officiers et sergents-adjudants de la garde fiscale, d'une tenue complète, confectionnée avec la toile de coton couleur cendrée rendue récemment réglementaire pour la troupe (1).

Cette tenue comprendra, en dehors de la casquette et du pantalon déjà d'ordonnance, une vareuse-dolman, ayant la même forme que celle du dolman de flanelle bleu foncé, avec boutons recouverts de la même toile et dont les poches extérieures sont munies d'une patte de fermeture.

Les insignes de grade, cousus sur des passants en drap (3 étoiles d'argent pour les généraux de division et 2 étoiles de même métal pour les généraux de brigade), sont fixés sur les pattes d'épaules, également en toile, de la vareuse.

L'attribut de l'arme ou du service se porte au collet; il est de métal jaune (bronzé pour les chasseurs) et de même forme que celui du dolman de flanelle. Néanmoins, les armes ou services énumérés ci-dessous, emploient les attributs suivants :

1° Service d'état-major : lunette d'approche et sabre croisés ;
2° Lanciers : deux lances croisées ;
3° Autres unités et services de la cavalerie : deux sabres en croix ;
4° Infanterie et chasseurs : deux fusils en croix, sauf pour les chefs

---

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 411.

de musique qui portent une lyre dont les deux branches sont réunies à leur extrémité par une épée.

Le port de cette tenue est obligatoire dans toutes les manœuvres, exercices, travaux extérieurs, etc., où la troupe endosse la tenue analogue ; il est facultatif dans l'intérieur des quartiers et établissements militaires.

Publication d'une instruction sur les exercices de cadres. — L'*Ordem do Exercito* n° 17 (année 1906) a publié une instruction sur les exercices de cadres, en date du 31 octobre 1906, où sont exposées les règles à suivre pour la pratique de ces exercices dans toutes les unités, depuis la compagnie, escadron, batterie, jusqu'à la division.

Cette instruction comprend six chapitres. Le premier contient les principes généraux relatifs à l'organisation, à la conduite et à l'exécution de ces exercices ; les cinq chapitres suivants donnent les détails complémentaires intéressant respectivement les exercices de compagnie (escadron, batterie), de bataillon (groupe d'escadrons ou de batteries), de détachement mixte, de services administratifs et enfin de grande unité.

RUSSIE.

Admission a l'Académie d'état-major Nicolas. — En 1906, le nombre des candidats à l'Académie d'état-major Nicolas a été de 150 (dont 14 renoncèrent à passer l'examen).

Sur les 101 officiers admis (dont 1 pour la section de géodésie), 83 se présentaient à l'Académie pour la première fois.

La répartition par arme est la suivante : infanterie 38, cavalerie 21, artillerie 38, génie 4. Le nombre des officiers provenant de la Garde est de 40, celui des officiers de l'armée de 61.

Il y a 6 officiers âgés de 22 ans, 15 de 23 ans, 10 de 24 ans, 17 de 25 ans, 10 de 26 ans, 11 de 27 ans, 9 de 28 ans, 7 de 29 ans, le reste (16) ayant de 30 à 37 ans.

Examen d'entrée a l'Académie d'état-major Nicolas. — Jusqu'à présent les candidats à l'Académie d'état-major Nicolas n'avaient à subir qu'un examen oral (1).

---

(1) Voir *Revue militaire de l'Etranger*, 2e semestre 1890, p. 73, pour les conditions générales d'admission.

Les compositions écrites ont lieu le même jou
dats.

Les compositions doivent parvenir le 1/14 avr
l'Académie. Celui-ci forme des commissions spé
correction, qui devra être terminée le 1/14 mai.

Après la composition écrite les candidats ren
ceux qui sont reconnus admissibles peuvent êtr
depuis le 1/14 mai jusqu'à l'époque des examen
de manière que les cours puissent s'ouvrir le 1/1

A l'Académie, les examens oraux porteront sur l
1° règlements; 2° tactique; 3° administration; 4°
lerie; 6° mathématiques; 7° histoire politique
9° langues étrangères (français et allemand).

Il y aura, en outre, à l'Académie une compositi
tiques et une dictée de contrôle en langue russe
autorisés à écrire dans les langues étrangères de
thèmes donnés.

Un examen d'équitation et de dessin topographi
par les candidats au moment des examens oraux.

L'admission à la section de géodésie se fait dan
logues à celles en vigueur jusqu'à présent.

ORGANISATION DE L'ARMÉE BOUKHARE. — Le
de 1906) publie une note sur l'armée boukhare à

organisation plus régulière et, par une convention spéciale avec la Russie (1876), le chiffre de l'armée fut fixé à 10,000 hommes.

L'Émir demanda à la Russie des instructeurs (officiers et sous-officiers) et l'organisation et l'instruction furent confiées au colonel du 12e régiment de tirailleurs du Turkestan Tserpitski (mort récemment comme général-lieutenant). Ces instructeurs rentrèrent ensuite en Russie en remettant l'instruction aux officiers et sous-officiers boukhares qu'ils avaient formés.

Actuellement l'armée (10,000 hommes) comprend dix bataillons à quatre compagnies, deux sotnias de cavalerie de la garde, dites du Terek (1), une batterie à cheval de la garde de quatre pièces et environ 300 artilleurs formant plusieurs sections irrégulières.

L'uniforme de l'infanterie est analogue à l'uniforme russe, avec pantalons rouges comme les troupes du Turkestan, grandes bottes et bonnet bas en peau de mouton. En été les troupes portent une blouse en toile et les officiers la veste en toile (kitel) des officiers russes.

L'armement consiste en fusils russes à piston, modèle 1850.

A la tête de l'armée se trouve le top-bachi (commandant de l'artillerie) ; les bataillons sont commandés par un ming-bachi (commandant de 1,000 hommes) et les compagnies et escadrons par un iouz-bachi (centurion).

Les deux sotnias portent le même uniforme que les troupes du voisko du Terek, c'est-à-dire une tckerkeska grise avec étuis à cartouches, une papakha en peau d'agneau noire, un sabre, un kandjar à fourreau argenté du modèle cosaque, et une carabine Berdan.

La batterie à cheval de la garde est armée de quatre canons à tir rapide de montagne, donnés à l'Émir en 1904 par l'Empereur.

Les chevaux de la cavalerie et de l'artillerie sont bais bruns et de race kirghize et boukhare-karaboir (taille 1m,42 à 1m,46).

Il existe dans les villes de Boukhara, Varchah, Hisar, Faizabad, Kola et Khoumba, des détachements irréguliers d'artillerie qui disposent de canons lisses, de modèles persans, de la fin du XVIIIe siècle.

Les officiers sont choisis dans la troupe et parmi les employés du palais de l'Émir. Aucune condition d'instruction n'étant exigée, une grande partie d'entre eux ne sait pas lire. L'échelle des grades est la suivante : Tcharagas (sous-officier), Djevitch (feldevebel), Mirza-bachi (enseigne), Karaoul-beg (lieutenant), Mirahour (capitaine), Toksaba (lieutenant-colonel), Ichik-aga-bachi (colonel), Dotha (général-major),

---

(1) Cette appellation honorifique provient de ce que l'Émir de Boukhara a été inscrit comme général-lieutenant sur les contrôles du voisko cosaque du Terek.

Toksaba (général-lieutenant de 1re classe), Inak (général-lieutenant de 2e classe), Parvanatch (général complet).

La garde est cantonnée à Kermine, résidence de l'Émir, et le reste de l'armée est réparti entre les différentes villes boukhares, à la complète disposition des begs (chefs gouverneurs) à raison d'une ou deux compagnies par ville. Les hommes sont logés dans les casernes à raison de 5 ou 6 par chambre.

Les hommes de troupe touchent 29 tengas (8 francs) par mois à titre de solde et d'indemnité de nourriture. Les officiers touchent de 8 à 30 roubles par mois et reçoivent quelquefois des cadeaux de l'Émir ou des begs. L'habillement des officiers et de la troupe est fourni par l'État, mais les effets n'ont pas de durée réglementaire et leur remplacement dépend du chef de l'armée Toptchi-bachi. Il est alloué une cartouche par an à chaque homme pour l'instruction de tir. La batterie à cheval exécute tous les ans un tir avec des cartouches à blanc.

Les troupes n'ont ni approvisionnements, ni magasins, ni convois.

Le recrutement est assuré en incorporant les habitants qui ont commis quelque méfait, ceux-ci continuent à servir dans l'armée jusqu'à leur mort, sauf de rares exceptions. On y trouve donc des enfants de 14 et 15 ans en même temps que des vieillards de 60 et 70 ans.

L'instruction est limitée au maniement d'armes et à la marche en formation déployée. Tous les commandements se font en russe.

Dans toutes les villes l'exercice a lieu les jours de bazar, c'est-à-dire deux fois par semaine. Une musique composée de tambours, de fifres, de clairons, etc., se fait entendre pendant toute la durée de l'exercice.

Le reste du temps les hommes de troupe sont employés à divers travaux pour le gouvernement selon les ordres des begs.

L'insuffisance de la solde allouée oblige tous les militaires à avoir une autre occupation lucrative. L'uniforme n'est d'ailleurs revêtu que pour les exercices et il n'est pas rare de voir dans la même boutique un officier et un de ses hommes associés dans le même commerce. Les rapports entre officiers et soldats ont un caractère patriarcal.

Les officiers se présentent tous les jours au beg pour le saluer, puis ils sont libres de disposer de leur temps.

Jusqu'au grade de lieutenant inclus, les officiers sont nommés par les begs; à partir de ce grade ils sont promus promus par l'Émir.

Les peines disciplinaires sont la prison avec des entraves en bois et les coups de bâton.

D'une façon générale cette armée produit l'impression d'une armée d'opérette en raison de l'absence d'uniformes réguliers et de la fantaisie de l'habillement des officiers.

SUISSE.

Instruction militaire préparatoire : nouveau programme pour l'instruction militaire du IIIe degré (1). — Le Département militaire fédéral a publié, le 28 juin 1906, un programme pour l'instruction militaire du IIIe degré en remplacement de celui de novembre 1898.

Le nouveau programme insiste très heureusement sur le but de cette instruction, « préparer les jeunes gens au service militaire en développant leurs forces physiques, leur énergie et leur caractère ».

Tout en conservant, dans leur ensemble, les principes de l'organisation antérieurement établie, il n'admet plus aux séances d'instruction, outre les adultes de 17 à 19 ans, que les jeunes gens âgés de 16 ans de complexion robuste.

Il appelle l'attention des organes de direction sur l'importance que présente le recrutement des instructeurs dont le choix judicieux constitue « la condition essentielle de la réussite de l'instruction » et prévoit qu'à défaut d'instructeurs militaires, l'enseignement pourra être confié, avec l'autorisation du Département militaire fédéral, à des sociétés de gymnastique; dans ce dernier cas tous les exercices avec arme sont supprimés.

L'enseignement professé dans les cours d'instruction du IIIe degré comportera, comme par le passé, des exercices de gymnastique, l'exécution de l'école du soldat et des mouvements les plus simples de l'école de section, la connaissance du fusil au point de vue de son entretien, des exercices préparatoires de tir et des tirs à condition, enfin des exercices d'estimation de distance. Chaque cours annuel devra compter au moins cinquante heures d'instruction, une moitié des séances étant consacrée aux exercices de gymnastique et à l'école du soldat, l'autre aux exercices de tir et à l'exécution des tirs à condition (2).

Le nouveau programme insiste enfin d'une manière particulière sur le but de l'enseignement de la gymnastique et modifie, en ce qui concerne le tir à condition, les prescriptions de la circulaire de 1903 du Département militaire fédéral aux comités cantonaux (3).

L'enseignement de la gymnastique doit avoir pour but de développer la souplesse et la hardiesse des élèves; il convient donc, non seulement

---

(1) Voir 2e semestre 1906, p. 234 : *L'Instruction militaire de la jeunesse en Suisse.*

(2) Le programme de 1898 laissait beaucoup moins d'initiative aux organes de direction et fixait minutieusement le nombre d'heures d'instruction à consacrer à chacune des branches de l'enseignement.

(3) Voir, au sujet de la circulaire de 1903, le 2e semestre 1906. Note de la page 237.

année de cours, quatre exercices de 5 à 8 cart
ditions fixées pour chaque exercice doivent êtr
consécutifs : les tireurs n'ayant pas rempli, e
tions fixées pour un exercice déterminé, pass
cice suivant.

Les jeunes gens exécutent dans leur premie
quatre exercices ci-après qui constituent l'ensei
classe de tir :

EXERCICES.	DISTANCE.	POSITION DU TIREUR.
	mètres.	
1	200	Couché, arme appuyée............
2	300	Couché, arme appuyée............
3	300	Couché, à bras francs ....
4	300	A genou, à bras francs ....

Pendant leur deuxième et (éventuellement
d'instruction, les jeunes gens passent à la deux
l'enseignement comporte les exercices ci-après

...ICES.	DIS-

Chaque élève reçoit à titre de pièce justificative un livret sur lequel sont mentionnés les résultats de ses tirs : les élèves instruits par des sociétés de gymnastique reçoivent, au lieu d'un livret de tir, une attestation suivant formulaire spécial ; livrets de tir et attestations doivent être présentés par les intéressés à l'autorité militaire lors des opérations du recrutement et de l'entrée au service (école de recrues).

Le Département militaire fédéral favorise le développement des cours d'instruction du III° degré en allouant à ces derniers des subsides en espèces, des munitions dans la proportion précédemment indiquée, des armes et des effets d'habillement et d'équipement (1) ; il se réserve, en échange, le droit de faire constater, chaque année, par un inspecteur qu'il désigne, les résultats de l'instruction : cette inspection a lieu aux jours et sur les emplacements fixés par les comités directeurs.

La Confédération demeure propriétaire du matériel acquis à l'aide des subsides fédéraux : ce matériel est rassemblé à la fin de chaque cours annuel et convenablement emmagasiné.

Modification a l'armement des troupes du génie. — Les troupes du génie (y compris les sapeurs de forteresse) possédaient jusqu'à présent, comme armes blanches, la baïonnette modèle 1900 et le sabre-scie modèle 1875.

Un arrêté du Conseil fédéral en date du 3 mai 1906 prescrit que dorénavant le sabre-scie et la baïonnette seront remplacés par une arme unique, la baïonnette-scie du fusil Vetterli modifiée de façon à pouvoir être fixée sur le fusil actuellement en service.

Transformation de l'armement et de l'organisation de l'artillerie de montagne. — Au mois de mars 1906, le Conseil fédéral a obtenu de l'Assemblée fédérale un crédit de 2,515,000 francs en vue de procéder au remplacement du matériel en service depuis vingt-neuf ans dans l'artillerie de montagne, la pièce modèle 1877 « ayant fait son

---

(1) Il est alloué à chaque élève un fusil d'infanterie modèle 89/96, un ceinturon muni d'une paire de cartouchières, une gaine à cartouches et une vareuse d'exercice; les élèves dont l'instruction est assurée par des sociétés de gymnastique ne reçoivent pas d'arme, mais peuvent être pourvus d'une vareuse d'exercice sur la demande des comités directeurs.

La nouvelle pièce de montagne, dont la
3,600 mètres, tire, à la charge de 125 gram
avec une vitesse initiale de 275 mètres, un obu
du poids de $5^k,3$; le shrapnel contient 230 ba
Ces projectiles sont transportés dans des man
paniers, deux paniers constituant la charge d

Les approvisionnements en munitions prévu
sont calculés à raison de 900 coups par pièce
114 aux convois de munitions formant l'échel
642 au parc de dépôt.

Le matériel modèle 1906 doit être mis en
de l'année 1907; l'ensemble du personnel des
sera initié au service de la nouvelle pièce au m
auxquels assisteront tous les officiers, sous-offici
canonniers et moniteurs, et de cours dits « d'i
participeront, outre les cadres précités, tous
ternes et les soldats des neuf plus jeunes classes

L'artillerie de montagne se composait jusqu'à
comprenant un état-major, quatre batteries (
rales et deux cantonales (4), et quatre convois

(1) Crédit à répartir sur les années 1906 et 1
(2) Le modèle aujourd'hui adopté fut présent
soumis pendant quatre années (1902-1905)

formés par la Confédération : la batterie se trouvait constituée à six pièces.

La puissance du canon modèle 1906 permettant de réduire le nombre des pièces de la batterie et, d'autre part, le groupement des batteries de montagne en un régiment ne semblant répondre, ni aux exigences de la guerre de montagne en général, ni, en particulier, à la création projetée de formations de montagne de toutes armes (1), il a paru nécessaire de procéder à la réorganisation de l'artillerie de montagne et opportun de faire coïncider cette réorganisation avec la mise en service du nouveau matériel.

Aux termes de la loi du 26 mars et de l'ordonnance du 2 octobre 1906, le régiment d'artillerie de montagne sera supprimé et les unités le composant seront dissoutes lors des cours d'introduction de 1907 ; ces unités seront immédiatement remplacées par six batteries à quatre pièces et dix convois de montagne, dont six de munitions d'infanterie et d'artillerie et quatre de vivres ; toutes ces nouvelles formations seront fédérales.

Batteries. — Les six nouvelles batteries (n^{os} 1 à 6), formées de contingents de l'élite, constitueront l'artillerie de montagne (n^{os} I et II) : chaque groupe, commandé par un major ou par un lieutenant-colonel, se composera d'un état-major et de trois batteries.

Lors de leur formation, ces batteries seront constituées au moyen du personnel des quatre batteries existant actuellement et des recrues des années 1905, 1906 et 1907 qui ne recevront leur instruction militaire qu'en 1907 (2) ; ultérieurement elles se recruteront dans les conditions suivantes, savoir :

Les 1re et 2^{e} batteries sur le territoire des divisions du I^{er} corps (Suisse orientale) ;

Les 3^{e} et 4^{e} batteries sur le territoire des divisions des II^{e} et IV^{e} corps (Suisse centrale) ;

Les 5^{e} et 6^{e} batteries sur le territoire des divisions des III^{e} et IV^{e} corps (Suisse orientale).

---

(1) D'après le projet de réorganisation militaire actuellement déposé sur le bureau de l'Assemblée fédérale, l'armée suisse comprendra des brigades d'infanterie de montagne auxquelles il y aura lieu d'affecter des batteries et des échelons de ravitaillement.

(2) Il n'y a eu d'écoles de recrues ni en 1905, ni en 1906 pour l'artillerie de montagne.

	OFFICIERS.	SOUS-OFFICIERS et SOLDATS.	CHEVAUX de SELLE.	ANIMAUX de BAT.
Effectif de l'état-major du groupe d'artillerie de montagne.				
Major ou lieutenant-colonel commandant le groupe............	1	»	2	»
2e officier supérieur (major)......	1	»	2	»
Adjudant (capitaine ou lieutenant).	1	»	2	»
Officier d'administration (capitaine ou lieutenant)...............	1	»	1	»
Sous-officier mécanicien..........	»	1	»	»
Soldats conducteurs de chevaux....	»	9	»	»
Ordonnances d'officiers..........	»	2	»	»
Animaux de bât pour le transport des bagages..................	»	»	»	2
Totaux........	4	12	7	2
Effectif d'une batterie de montagne.				
Capitaine commandant la batterie..	1	»	2	»
Premiers lieutenants et lieutenants.	4	»	4	»
Médecin......................	1	»	1	»
Vétérinaire..................	1	»	1	»
Sergent-major................	»	1	1	»
Fourrier.....................	»	1	1	»
Sergents.....................	»	6	»	»
Caporaux.....................	»	14	»	»
Appointés et soldats..........	»	158	»	»
Trompettes...................	»	2	»	»
Maréchaux ferrants............	»	2 à 3	»	»
Mécaniciens..................	»	2	»	»
Charron......................	»	1	»	»
Selliers.....................	»	2	»	»
Infirmier....................	»	1	»	»
Brancardiers.................	»	4	»	»
Animaux de bât (dont 4 haut-le-pied)......................	»	»	»	96
Totaux........	7	194 à 195	10	96

Matériel. — 4 pièces, 96 paniers à munitions, outils de pionniers, matériel sanitaire, caisses de vétérinaire, caisses de bureau, campement.

Convois de montagne. — Les six convois de munitions (nos 1 à 6) et les quatre convois de vivres (nos 1 à 4), formés par des contingents de la landwehr), constituent deux groupes de parc de montagne (nos I et II); ces groupes, respectivement commandés par un major, comprennent chacun un état-major de troupe, trois convois de munitions et deux convois de vivres.

Au moment de leur organisation, les nouveaux convois de munitions seront constitués par le personnel des quatre convois existant actuellement et les convois de vivres, par des hommes de la landwehr, de 33 à 39 ans, en excédent dans certaines formations d'artillerie de position et du train. Ultérieurement le personnel de ces convois se recrutera : 1° pour chaque convoi de munitions parmi les hommes de la batterie de montagne de même numéro, lors de leur passage dans la landwehr ; 2° pour les convois de vivres, jusqu'à nouvel ordre, parmi les hommes des batteries de campagne des cantons de Vaud, de Berne et de Saint-Gall, lors de leur passage dans la landwehr.

	OFFICIERS.	SOUS-OFFICIERS et SOLDATS.	CHEVAUX de SELLE.	ANIMAUX de BÂT.
État-major du groupe de parc de montagne.				
Major, commandant le parc	1	»	2	»
Adjudant (premier lieutenant ou lieutenant)	1	»	2	»
Médecins (capitaine ou premier lieutenant)	2	»	2	»
Soldats	»	7	»	»
Ordonnances d'officiers	»	2	»	»
Animal de bât pour le transport des bagages et du matériel de bureau	»	»	»	1
TOTAUX	4	9	6	1
Convoi de munitions de montagne.				
Capitaine ou premier lieutenant, commandant le convoi	1	»	1	»
Lieutenant	1	»	1	»
Vétérinaire	1	»	1	»
Sergent-major	»	1	1	»
Fourrier	»	1	1	»
Sergents et caporaux	»	10	»	»
Appointés et soldats	»	125	»	»
Trompettes	»	2	»	»
Maréchaux ferrants	»	2	»	»
Mécanicien	»	1	»	»
Selliers	»	2	»	»
Infirmier	»	1	»	»
Animaux de bât	»	»	»	94
TOTAUX	3	145	5	94

Matériel. — 72 paniers à munitions d'infanterie, 76 paniers à munitions d'artillerie, outils de pionniers, matériel sanitaire, caisse de vétérinaire, campement.

	OFFICIERS.	SOUS-OFFICIERS et SOLDATS.	CHEVAUX de SELLE.	ANIMAUX de BAT.
Convoi de vivres de montagne.				
Capitaine ou premier lieutenant, commandant le convoi.........	1	»	1	»
Lieutenant	1	»	1	»
Sergent-major....................	»	1	1	»
Fourrier	»	1	»	»
Sergents et caporaux.............	»	4	»	»
Appointés et soldats.............	»	80	»	»
Maréchal ferrant.................	»	1	»	»
Sellier..........................	»	1	»	»
Trompette........................	»	1	»	»
Infirmier........................	»	1	»	»
Animaux de bât...................	»	»	»	56
TOTAUX.......	2	90	3	56

ERRATUM au numéro de décembre 1907.

La batterie dite « de sortie » doit être supprimée sur la carte n° 2 jointe à l'article sur le siège de Port-Arthur.

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et C°, rue Christine, 2.

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

Nº 951 **Février** **1907**

...NT VAL
BIBLIOTHÈQUE

SOMMAIRE

LE SERVICE DE SANTÉ

AUX

ARMÉES RUSSES DE MANDCHOURIE

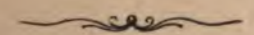

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE SERVICE SANITAIRE DE LA IIe ARMÉE DE MANDCHOURIE, DU 24 JANVIER AU 23 OCTOBRE 1905.

Les statistiques insérées aux *Archives de médecine militaire* (1906, vol. 47, p. 352) ont signalé l'excellent état sanitaire de l'armée de Mandchourie. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que cet état sanitaire s'est maintenu, hiver comme été, pendant toute la durée de cette longue campagne, et qu'il a été le résultat de causes diverses dont les principales furent :

La sélection rigoureuse des soldats.

La salubrité extraordinaire du climat Nord-Est asiatique et la rareté du paludisme.

Les heureuses circonstances climatériques et géologiques qui ont préservé la nappe aquifère profonde de toute infiltration des eaux superficielles et polluées.

La gelée permanente du sol et de tous les résidus et excreta pendant un hiver de plus de cinq mois.

L'abondance et la qualité de la nourriture, qualité due surtout à l'emploi régulier et continuel de la cuisine roulante.

L'adaptation du vêtement et de l'habitation aux habitudes populaires et au climat.

L'absence du surmenage.

La proscription absolue de la vente de l'alcool aux soldats.

Ces différentes conditions favorables, dont quelques-unes furent inattendues, ont réduit au minimum le nombre des cas de maladies épidémiques et celui des cas de maladies banales ; pour évaluer approximativement ce minimum, on peut dire que les troupes russes ont eu, en Mandchourie, moins de malades qu'elles n'en auraient eu, en temps de paix, dans les garnisons intérieures de l'Empire.

Mais, plus encore que cette réduction de la morbidité, le taux infime de la mortalité des hospitalisés (malades et blessés) a étonné les médecins militaires et ceux-ci ont été unanimes pour attribuer le mérite de ce dernier résultat à l'organisation sanitaire de l'armée.

L'organisation et la hiérarchie toutes spéciales et très compliquées du service de santé militaire russe ont été étudiées avec détail dans les *Archives de médecine militaire* (médecin principal Antony, 1903) ; ce serait une superfétation que de reproduire ici cette monographie très complète ; cependant il paraît utile de signaler que cette organisation avait subi, en Mandchourie, quelques

modifications heureuses : c'est ainsi que les voitures à quatre roues affectées normalement aux lazarets (ce nom désigne en Russie les ambulances) ont été supprimées et remplacées par des voitures à deux roues (dvoukolkas) attribuées aux corps de troupe. Par la force des choses, ces moyens de transport se trouvaient ainsi, sans erreur et sans retard possibles, au point où leur présence immédiate est utile. Cette suppression des voitures à blessés du lazaret complétait logiquement la séparation et l'indépendance relatives des formations sanitaires de pansement et celles des formations sanitaires de transport; cette séparation était déjà évidente dans le règlement, puisque la compagnie divisionnaire de brancardiers recevait les ordres directs du médecin divisionnaire et était accolée au lazaret sans en faire partie intégrante; de même, le convoi sanitaire du corps d'armée recevait les ordres du directeur du corps d'armée et restait indépendant des hôpitaux mobiles et des hôpitaux d'évacuation. Dans la suite de ce rapport, on verra que la séparation de ces formations a donné des résultats plutôt favorables.

Sur le terrain d'opération, l'échelonnement des formations sanitaires est le suivant :

Compagnie, batterie ou escadron.

Poste de secours de compagnie ;
1 feldcher (médecin auxiliaire) ;
2 brancards, 8 brancardiers ;
1 voiture à 2 roues pour transport de blessés.

Régiment.

Poste de secours de régiment ;
Pendant le combat, station des voitures de compagnie pour les blessés ;
Médecins et infirmiers ;
Voitures du matériel régimentaire.

Division.

Lazaret divisionnaire sans voitures pour blessés ;
Compagnie de brancardiers ;
2 hôpitaux mobiles divisionnaires.
Éventuellement :
2 hôpitaux mobiles à la disposition ;
1 section de convoi sanitaire ;
Lazarets et détachements mobiles de la Croix-Rouge.

Corps d'armée.

Convoi sanitaire de voitures pour blessés.
Éventuellement :
Hôpitaux mobiles à la disposition ;
Lazarets et détachements mobiles de la Croix-Rouge.

Armée.

Hôpitaux mobiles supplémentaires disponibles ;
Hôpitaux mobiles immobilisés temporairement ;
Convois sanitaires de voitures de réserve ;
Colonne mobile de bactériologie ;
Colonnes mobiles de désinfection ;
Lazarets et détachements mobiles de la Croix-Rouge ;
Réserve de personnel ;
Commission d'évacuation ;
Dépôts de vêtements ;
Stations d'alimentation.

Groupe d'armées.

Hôpitaux de réserve non mobiles ;
Hôpitaux sédentaires ou temporairement immobilisés ;
Formations sanitaires de la Croix-Rouge ;
Commission principale des évacuations ;
Trains sanitaires ;
Magasins et dépôts divers ;
Réserve de personnel ;
Formations de réserve pour la bactériologie et la désinfection.

Les formations sanitaires de bactériologie et de désinfection paraissent avoir été créées spécialement pour la

guerre russo-japonaise, et leur fonctionnement a été étudié dans le journal *Le Caducée* du 15 septembre 1906.

La valeur professionnelle des médecins russes n'est pas supérieure à la valeur des médecins des autres nations ; les méthodes thérapeutiques, les procédés chirurgicaux, les règles techniques de l'hospitalisation et des évacuations sont à peu près les mêmes dans toutes les armées du monde. En ce qui concerne particulièrement le traitement des blessures, les chirurgiens n'ont rien innové ; ils ont seulement prouvé qu'avec un matériel excellent, un logement relativement confortable, des aides nombreux et instruits, la chirurgie actuelle peut, en appliquant en guerre les méthodes aseptiques, sauver de la mort et des infirmités un plus grand nombre de blessés qu'autrefois ; mais il est juste de dire que la thérapeutique de ces médecins et l'intervention de ces chirurgiens ont été singulièrement facilitées et favorisées par la richesse, le nombre et la bonne répartition des formations sanitaires et surtout par la rapidité et la régularité, à défaut de confort, des moyens d'évacuation. En effet, l'examen des situations et des cartes jointes à ce rapport montrera que le service sanitaire de l'armée russe fut pourvu, en personnel et en matériel, avec une générosité sans exemple connu jusqu'à présent ; les résultats constatés prouvent que cette générosité fut bien placée.

Le lecteur se rappellera que, dans toutes les grandes guerres européennes, les transports de blessés ont donné lieu à de nombreux déboires et à de multiples critiques, et il serait facile de citer ici des exemples fâcheux, même en examinant les procédés de l'armée victorieuse en 1870 ; ces déboires ont même créé dans l'opinion de beaucoup de militaires et de médecins un courant défavorable à l'idée de l'évacuation à outrance. En Mandchourie, cette évacuation était une nécessité inéluctable. Cependant, il faut reconnaître que des sentiments autres que ceux

imposés uniquement par cette nécessité ont conduit le Ministre de la guerre à doter si généreusement le service de santé. Sachant que leurs nationaux craignent par-dessus tout l'abandon à l'ennemi, les généraux russes se sont préoccuppés d'augmenter et de perfectionner le service des transports, aussi bien dans le rayon de l'avant que dans celui de l'arrière. Mais cette considération sentimentale n'a pas été la seule à influencer leur décision. Non seulement le commandement russe a considéré que la facilité et la rapidité des évacuations exerceraient une influence primordiale sur le pronostic plus ou moins favorable des blessures, mais encore ce commandement a estimé que l'assurance du fonctionnement parfait de ce service, jusque sur le champ de bataille, apporterait à l'âme des combattants un élément de courage dont l'effet serait loin d'être négligeable.

Les chefs de l'armée de Mandchourie ont été récompensés de ces efforts et de ces sacrifices par la moindre mortalité des blessés et aussi par la confiance inlassable des soldats ; cette confiance ne s'est jamais démentie pendant les longues semaines de bataille et après des désastres successifs. Malgré la patience et la résignation bien connues du soldat russe, il est douteux que son moral eût pu se maintenir à cette hauteur, s'il avait vu le service sanitaire de l'armée se montrer impuissant à relever les blessés sur les positions défendues avec acharnement pendant plusieurs jours, et si les troupes de soutien avaient dû, en arrivant au combat, contempler souvent le spectacle de cette impuissance.

Ainsi que le lecteur le verra plus loin, la puissante organisation du service régimentaire pouvait déjà donner, au soldat de première ligne, la certitude d'un prompt enlèvement et d'un complet secours en cas de blessure; et, sur ce point particulier, il est intéressant de noter que les postes de secours de compagnie, plus disséminés, plus mobiles, plus rapprochés, moins mas-

sifs et moins vulnérables que les postes de secours de régiment, paraissent avoir fait de très bonne besogne : mais il ne faut pas oublier qu'à ce personnel régimentaire si complet correspondaient, à l'arrière, de nombreuses et riches formations sanitaires, de puissantes colonnes d'évacuation et de remarquables trains sanitaires. Pour la première fois à la guerre, des trains sanitaires ont été systématiquement tenus à portée des troupes engagées et ont servi d'ambulances de première ligne.

Seuls les documents se rapportant au service sanitaire de la IIe armée sont arrivés à notre connaissance. Bien qu'ils n'intéressent que le tiers du groupe d'armées, ils n'en sont pas moins précieux et instructifs, parce qu'ils indiquent d'une manière certaine l'effectif et la répartition des formations sanitaires :

1° Pendant les cinq jours de la bataille de Sandepou ;

2° Le premier jour de la bataille de Moukden ;

3° Aux environs de Maïmaikaï, sur les positions défensives occupées après la retraite.

La lecture de ces documents et des cartes serait déjà fort instructive par elle-même et permettrait, jusqu'à un certain point, de comprendre le succès du service sanitaire russe dans une campagne si désastreuse au point de vue militaire ; néanmoins, pour la compréhension nette des faits et des choses, il a paru nécessaire de joindre à la publication de ces documents les observations générales qui précèdent et aussi, des renseignements sur le travail des formations sanitaires et sur certaines circonstances spéciales à chacune de ces périodes de la guerre.

Du 24 au 29 janvier à Sandepou (situation et carte n° 1), l'armée russe n'a pas éprouvé un insuccès complet ; elle a pu rester sur quelques positions secondaires enlevées aux Japonais ; pendant ces journées, le service sanitaire de la IIe armée eut à soigner et à éva-

cuer environ 11,000 blessés et au moins 6,000 malades, — et cela dans des conditions particulièrement difficiles, puisqu'une violente reprise du froid contribua à faire abandonner les opérations militaires commencées.

Pendant ces combats, le service sanitaire a pu fonctionner normalement et sans préoccupation de retraite prématurée, les évacuations ont pu se faire sans hâte et les blessés ont été pansés dans les meilleures conditions possibles.

Dès le 24 février, début de la bataille de Moukden, (situation et carte n° 2), les conditions d'opération du service sanitaire ne furent plus les mêmes ; la retraite devint rapidement évidente et ne tarda pas à devenir précipitée. Cependant, malgré des combats sanglants et quotidiens, malgré les difficultés causées par la voie unique du chemin de fer de l'Est-Chinois et par le climat, le service sanitaire des trois armées a pu évacuer, sur l'arrière, presque tous les blessés ; il n'a laissé entre les mains des Japonais qu'un millier de blessés intransportables à Moukden et quelques milliers de blessés ordinaires, pris les armes à la main, sur les positions.

Il a été dit, à ce moment et sur place, que, en six jours, plus de 80,000 blessés et malades ont été évacués de la zone des opérations militaires et mis à l'abri des poursuites de l'ennemi.

La réussite de cette prodigieuse évacuation, dont l'effet moral sur les troupes fut indiscutable, prouve, d'une manière absolue, que les précautions prises étaient rationnelles et que, dans le cas de succès, la précipitation étant moindre, le service sanitaire russe eût pu apporter aux blessés du belligérant ennemi les soins éclairés et rapides prévus par les lois internationales, — condition idéale d'un service de santé militaire.

Certes cette évacuation ne s'est pas faite sans précipitation et sans défectuosités matérielles ; beaucoup de blessés ont manqué pendant plusieurs jours du confort

…QUIS Nº 1.

Passe de la Pérouse
Baie Roumiantseff
O
P
N
A
D

qui leur était dû; néanmoins les statistiques prouvent que ces défectuosités n'ont pas influencé outre mesure la mortalité générale, et on est en droit de se demander si les impressions déprimantes ressenties par ces mêmes blessés, s'ils avaient été purement et simplement abandonnés à l'ennemi, n'auraient pas eu un résultat plus funeste. Malgré tout ce qui peut être dit, le spectacle de cette retraite a convaincu les assistants des avantages matériels et moraux de l'évacuation à outrance.

Au 25 avril, la II^e^ armée occupe des positions défensives autour de la ville de Maïmakaï et de la station de Kotiadian; sur la carte n° 3 on verra les dispositions complètes du service sanitaire, dispositions prises en vue d'une attaque des Japonais; l'effectif des formations sanitaires et celui des transports sont encore plus complets que ceux qui ont été en action à Moukden. La paix est intervenue et a évité au service sanitaire russe cette dernière épreuve, dont il se serait certainement tiré avec honneur.

SERVICE DES CHEMINS DE FER.

Les documents qui concernent le service des chemins de fer nous manquent encore, il serait vraiment regrettable pour l'instruction des services sanitaires européens que les commissions d'évacuation de Moukden et de Kharbine ne rendissent pas un compte public et détaillé de leur remarquable travail; les spectateurs étrangers de cet immense effort ont éprouvé, en présence d'un pareil résultat, un sentiment voisin de l'admiration. Malheureusement, dans une étude, les impressions ne peuvent remplacer les documents, et ces documents nous ne les possédons pas; c'est pourquoi on sera obligé de négliger ici ce qui concerne les évacuations par voie ferrée au Nord de Moukden.

Dans cette gare, la Commission principale des évacuations possédait un dépôt de trains sanitaires et des magasins de matériel d'improvisation. Mais cette Commission ne regardait pas seulement vers l'arrière, elle dirigeait aussi vers l'avant, et tout près du champ de bataille, les trains dont elle pouvait disposer ; c'est ainsi que sur la carte n° 1, on voit stationner à Davanganpou et à Soukoudiapou des trains sanitaires affectés spécialement au service de la IIe armée. En se référant à l'échelle des cartes, le lecteur verra que ces stations se trouvaient, la première à 10 kilomètres et la deuxième à 15 kilomètres des positions occupées par l'armée ennemie autour de Sandepou.

Au début de la bataille de Moukden, des trains étaient arrêtés, aux mêmes stations, sur des voies de garage construites spécialement. Par suite de la retraite des Russes, il se trouva que ces trains se trouvèrent en première ligne et servirent de postes de secours et d'ambulances, reculant peu à peu et ne quittant le terrain que sous la pression des projectiles ennemis. (Exemple à retenir.)

Les trains ainsi chargés en rase campagne purent ensuite brûler la station de Moukden et gagner directement l'arrière ; cette manière d'agir eut la plus heureuse influence sur la rapidité des évacuations ; et en effet, il est bien possible que les ressources du centre hospitalier de Moukden eussent été insuffisantes pour assurer le transbordement de cette masse énorme de malades et de blessés.

Le 25 avril, les trains sanitaires stationnaient aux garages 85 et 84 et à la station Kotiadian.

Dans un autre rapport, il a été dit que les trains sanitaires envoyés à l'avant arrivaient tout organisés et pourvus de leur personnel et de leur matériel, de sorte que les agents sanitaires des stations avancées n'eurent nullement à se préoccuper de l'aménagement

ou du ravitaillement, — fait qui a beaucoup facilité la bonne exécution du service médical. Quelques-uns de ces trains possédaient des wagons, salles d'opération, remarquablement bien installés.

Le tramway à traction animale, indiqué sur la carte n° 2, n'a que peu ou point servi aux évacuations.

CENTRES HOSPITALIERS ET HOPITAUX DE RÉSERVE.

Dans chacune des grandes stations du chemin de fer Est-Chinois le service de santé russe avait constitué un centre hospitalier plus ou moins important selon les ressources de ces stations; ces ressources étaient surtout représentées par les casernements des gardes du chemin de fer et aussi par les nombreuses maisons et dépendances construites pour les employés et les ouvriers. Une étude spéciale des détails de la construction des casernes montrerait quel chef-d'œuvre hygiénique avaient réalisé les ingénieurs civils de l'Est-Chinois; on juge seulement utile de faire remarquer ici que l'existence de ces locaux fut très favorable à l'aménagement d'hôpitaux chirurgicaux chirurgicalement installés.

Pour le traitement des blessures, ces formations hospitalières étaient supérieures aux installations que l'on trouverait dans la plupart des moyennes et petites villes de l'Occident; mais, de plus, elles étaient de beaucoup supérieures à tout ce qui aurait pu être improvisé en campagne. A côté de ces hôpitaux, il fut élevé, dans ces centres, une multitude de constructions en bois, la plupart demi-souterraines (zemliankas); ces constructions, inférieures aux premières, furent destinées à servir d'abri aux convalescents, aux malades légers et à la foule des blessés moins graves.

Dans ces casernes, ces maisons ou ces zemliankas, trouvèrent gîte les hôpitaux auxiliaires de la Croix-

Rouge et de nombreux hôpitaux militaires de réserve, formations sanitaires sans moyens de transport pour le matériel.

Selon la spécialité des médecins et des chirurgiens et selon la valeur hygiénique des installations, ces hôpitaux furent spécialisés et désignés pour recevoir : les uns les grands blessés, les autres les blessés légers, les uns les malades graves, les autres les malades ordinaires, spéciaux ou contagieux.

La répartition des blessés et des malades se faisait à la gare par les soins du médecin-chef de la station d'évacuation et de triage ; et les hôpitaux, avertis par le téléphone de l'arrivée de chaque train sanitaire, devaient envoyer à la gare un de leurs médecins avec des moyens de transport.

Sur la ligne Sud de l'Est-Chinois, les centres hospitaliers les plus importants furent Moukden, Tiéline, Gounjouline, Quanchantzé, Tatziago et Kharbine.

On peut évaluer approximativement à 4,500 lits, dont 2,000 très confortables, la capacité du centre de Moukden :

A 2,000 lits, dont 1,000 pour grands blessés, celle de Tiéline ;

A 4,500 lits, dont 1,200 pour grands blessés, celle de Gounjouline ;

A 2,500 lits, dont 1,000 pour grands blessés, celle de Quanchantzé ;

A 1,500 lits, dont 500 pour grands blessés, celle de Tatziago ;

A 30,000 lits, dont 15,000 pour grands blessés, celle de Kharbine.

La retraite de Moukden força les hôpitaux de Moukden et de Tiéline à rétrograder ; mais tous les autres purent rester sur place ; or tous ces hôpitaux, installés depuis la fin de l'automne 1904, étaient restés immobilisés pendant de longs mois et avaient pu disposer d'un temps

prolongé pour perfectionner leurs installations matérielles et créer de véritables services chirurgicaux, d'autant plus que l'état sanitaire, excellent toujours, n'avait point causé l'encombrement par les malades.

Ceci connu, il est intéressant de rappeler que la chirurgie opératoire des Russes, presque nulle sur le terrain, dans les lazarets et les hôpitaux mobiles, fut pour ainsi dire l'œuvre exclusive des chirurgiens de ces centres hospitaliers. Il est facile de comprendre que ces médecins, délivrés des soucis de la vie de campagne, opérant dans des locaux salubres, pourvus d'un arsenal chirurgical et d'un matériel de pansement hors de pair, ayant affaire à des patients en sécurité, ont pu faire œuvre saine et utile et lutter efficacement contre l'infection des blessures; leurs statistiques ont enregistré l'excellence des résultats obtenus.

Il est évident qu'en cas de succès, une partie de ces hôpitaux auxiliaires ou de réserve eussent pu être transportés par le chemin de fer et seraient alors venus relever sur place les hôpitaux mobiles, installés dans les localités proches du champ de bataille. Là, ces formations de réserve auraient pu recevoir les blessés et malades non évacuables; mais il est probable qu'alors ces blessés auraient perdu le bénéfice des installations remarquablement hygiéniques qu'ils ont pu occuper dans les centres hospitaliers aménagés d'assez longue date. Même dans les villages chinois, tout bien construits qu'ils étaient, les médecins de ces formations nomades n'auraient pas trouvé des locaux comparables à ceux qu'ils auraient dû abandonner pour se porter en avant.

Tout en restreignant à son minimum et en supprimant même la catégorie des blessés dits intransportables ou non évacuables, les chirurgiens russes ont obtenu des résultats très satisfaisants, et l'expérience de cette campagne semble pouvoir faire admettre qu'il ne faut pas s'exa-

gérer les risques d'un transport relativement éloigné (20 à 40 kilomètres et plus). Il apparaît nettement qu'il est souvent avantageux d'amener le plus tôt possible les blessés graves dans les locaux les mieux installés pour les hospitaliser et qu'il n'est pas urgent de les maintenir dans les lazarets ou les hôpitaux mobiles rapprochés du champ de bataille, car ces installations sont par trop improvisées et, par là même, insuffisantes au point de vue chirurgical. Sans doute les fatigues du transport ont causé un déchet immédiat ; mais ce déchet a été faible et il a été largement compensé par un bénéfice certain.

Rappelons en effet que, malgré des évacuations longues et paraissant souvent prématurées à nos idées occidentales, les Russes ont perdu un minimum des blessés recueillis (3 p. 100 environ dans les quatre mois ayant suivi la blessure).

Pour expliquer ce succès, s'il faut insister sur la remarquable organisation de ces centres hospitaliers et sur la rapidité et le nombre des moyens de transport mis à la disposition du service de santé, il sera par contre inutile d'invoquer le confort des moyens d'évacuation ; car, si un bon nombre de trains sanitaires ont présenté un confortable luxueux, d'autres ont été bien médiocres, et, d'autre part, les voitures de transport sur route manquaient totalement de ressorts ; la suspension des brancards, lorsqu'elle existait, était plutôt rudimentaire.

Les documents ci-joints, spéciaux à la IIe armée, constatent seulement la présence de trois hôpitaux de réserve : un à Moukden, le n° 100 ; deux à Tiéline, les nos 10 et 101 ; les autres sont restés à Gounjouline, Kharbine, etc..... ; en fait, la plupart des hôpitaux de réserve étaient rattachés au groupe d'armées et englobés dans les centres hospitaliers locaux ; ils recevaient des malades et des blessés de tous les corps des armées.

Dans les rapports consacrés aux services de l'arrière, il sera fait une plus longue étude des stations de triage et d'évacuation et de l'organisation des centres hospitaliers.

HOPITAUX MOBILES DIVISIONNAIRES ET NON DIVISIONNAIRES. LAZARETS DE LA CROIX-ROUGE

Chaque division d'infanterie russe comprend — outre le lazaret divisionnaire — deux hôpitaux mobiles de première ligne endivisionnés et deux hôpitaux mobiles de deuxième ligne à la disposition du directeur sanitaire; le personnel et le matériel de ces hôpitaux sont très complets, et chacun d'eux équivaut largement à une section de nos ambulances, moins les voitures de transport des blessés. En Russie, ces voitures de transport des blessés sont rattachées soit directement aux corps de troupe, soit à des formations indépendantes des hôpitaux mobiles et des lazarets et appelées convois sanitaires.

Pendant les combats de Sandepou (carte n° 1) les hôpitaux mobiles, destinés aux brigades du corps mixte de tirailleurs n'étaient pas encore parvenus sur le terrain des opérations; mais le 24 février (carte n° 2), les formations sanitaires de la IIe armée sont au complet, et chaque corps d'armée est doté de l'équivalent de dix sections de nos ambulances (1). Seul, le corps mixte des tirailleurs, dont l'effectif était un peu moindre, ne comprenait, le 24 février, que l'équivalent de six sections de nos ambulances.

D'autre part, les divisions russes ne disposaient d'aucune formation analogue à celle de nos hôpitaux de cam-

---

(1) En ne comptant le lazaret divisionnaire russe que pour une section; cependant, avec sa compagnie de brancardiers, il dépasse l'effectif de notre ambulance.

pagne, puisqu'aucun de leurs hôpitaux de réserve ne possède de voitures pour le matériel.

En plus de ces formations réglementaires, déjà puissantes en personnel et en matériel, le service sanitaire de la II^e armée disposait de plusieurs lazarets de la Croix-Rouge, lazarets dont l'emplacement est marqué sur les cartes; ces formations sanitaires avaient une importance variable; néanmoins elles ont apporté au service réglementaire un concours efficace.

Sur les cartes n^os 1 et 2 le lecteur verra que les hôpitaux mobiles divisionnaires étaient installés dans les villages à proximité de leurs divisions, tandis que les hôpitaux mobiles à la disposition du directeur étaient groupés sur les lignes d'évacuation, surtout auprès des points où stationnaient les trains sanitaires (Davanganpou et Soukoudiapou). Quelques hôpitaux mobiles étaient cependant disséminés dans les localités situées au Nord du Khounkhé et jalonnaient la route de terre, route qu'aurait suivie l'armée, dans le cas où la voie ferrée aurait été coupée; en fait, cette route de terre n'a été suivie que par les évacuations venant des troupes de cavalerie opérant sur les flancs.

Les dispositions prises le 25 avril (carte et situation n° 3) sont aussi rationnelles et procèdent de la même pensée, mais ces dispositions n'ont pas été mises à l'épreuve comme les premières.

En général, les lazarets de la Croix-Rouge doublent les hôpitaux mobiles installés aux stations d'évacuation par voie ferrée, tandis que les détachements volants de la même société ont été souvent appelés à rejoindre les troupes en action.

ÉVACUATIONS SUR ROUTE.

Pendant les combats de Sandepou (carte n° 1) et le début de la bataille de Moukden (carte n° 2), les stations

de Davanganpou et de Soukoudiapou furent les têtes d'étape de voie ferrée pour les évacuations, et, comme il a été dit, ces stations se trouvaient seulement à 10 et 15 kilomètres des positions ennemies; autour de ces stations se trouvaient réunis, avec un certain nombre d'hôpitaux de l'armée et de la Croix-Rouge, les convois sanitaires de réserve, les stations d'alimentation et les dépôts de vêtements chauds.

De Davanganpou et de Soukoudiapou rayonnaient les routes d'évacuation par terre, jalonnées par des hôpitaux de l'armée ou de la Croix-Rouge et des postes de distribution de thé.

Pour la première fois on a vu fonctionner à la guerre comme formations sanitaires indépendantes les colonnes bactériologiques, les colonnes de désinfection, les convois sanitaires, les stations d'alimentation, les postes de distribution de thé chaud et sucré; et en particulier il est remarquable que l'indépendance des convois a paru faciliter beaucoup leur tâche en leur donnant une mobilité plus grande et en permettant au chef du service sanitaire du corps d'armée ou de l'armée de répartir les efforts selon les besoins. A l'armée russe, chaque convoi est pourvu d'un personnel médical et conducteur spécial et permanent : ce personnel acquiert forcément une connaissance précieuse du terrain et une habileté de manœuvre qui supprime presque tout le flottement et favorise de beaucoup la rapidité des évolutions; il n'en serait pas de même avec un personnel désigné hâtivement, susceptible d'être changé et rattaché administrativement à une autre formation médicale.

Les situations n^{os} 2 et 3, jointes à ce rapport, montrent que chaque corps d'armée était suivi de son convoi réglementaire, doublé quelquefois d'un convoi éventuel, tandis que les formations de réserve étaient massées à l'arrière; ces dernières étaient soumises à l'autorité directe du chef du service sanitaire de l'armée.

Les situations permettent de se rendre compte de l'importance considérable de ces formations ; pour ne parler ici que des convois de réserve, la situation n° 1 accuse la présence de 800 arbas (voitures chinoises à deux roues) à Soukoudiapou ; la situation n° 2 montre que, en outre de 700 arbas, réparties entre les corps pour transports éventuels, une réserve de 700 arbas stationnait à Aïdapou, Soukoudiapou et Davanganpou.

Sur les cartes, le lecteur verra aussi que les détachements de cavalerie opérant sur l'aile droite étaient accompagnés de détachements médicaux volants et de convois sanitaires dépendant quelquefois de la Croix-Rouge.

A Sandepou et à Moukden, les convois sanitaires de la II^e^ armée ne paraissent pas avoir possédé de voitures réglementaires à deux roues; d'après les situations, il semble ressortir que ces formations comprenaient seulement des voitures chinoises dites « arbas », et des brancards dits « nassiouks », portés sur deux bâts; un petit détachement de la Croix-Rouge, organisé par Rodzianko, possédait des cacolets et des litières analogues aux nôtres.

Sur la situation du 25 avril, il paraît un certain nombre de convois composés de dvoukolkas réglementaires.

Les brancards portés sur deux bâts formaient un mode de transport très confortable, mais peu économique (deux chevaux pour un blessé); les arbas étaient moins confortables, très lourdes, sans ressorts et difficiles à aménager; mais la capacité de ces voitures était, comme celle des voitures réglementaires, d'un blessé couché et un assis, ou de trois ou quatre blessés assis.

Eu égard aux effectifs de la II^e^ armée et à la courte distance à parcourir sur les routes, le chiffre des voitures appartenant aux divers convois (voir situation d'effectif du 24 janvier et du 24 février) apparaît déjà considérable; cependant à ce chiffre venaient s'ajouter les voitures à deux roues (dvoukolkas), au nombre de

quatre, dans chaque bataillon d'infanterie, et spécialement destinées à combler l'absence des voitures à quatre roues affectées, en temps normal, aux lazarets divisionnaires; de plus, les innombrables voitures des trains de première et de deuxième catégorie ont été fréquemment utilisées par le service de santé.

L'absence des voitures à quatre roues des lazarets divisionnaires ne fut nullement regrettée; les quelques lazarets qui avaient amené ces voitures sur le terrain des opérations n'en obtinrent qu'un rendement insignifiant, par suite de leur lourdeur et de la lenteur de leur marche. Pourtant le sol plat et gelé de la Mandchourie, et même le lit gelé du Khounkhé se prêtaient admirablement, pendant l'hiver, à la circulation des voitures, surtout de celles à deux roues; celles-ci, conduites au pas et au trot, pouvaient passer sur tous les terrains, labourés ou non, sans être obligées à trop de détours. Les routes de terre n'étaient utiles qu'à partir des lazarets, et pour obliger les convois importants à suivre la direction la plus courte, jalonnée par les hôpitaux mobiles et les stations de thé.

Inutile d'entrer ici dans le détail des précautions prises pour protéger contre le froid les blessés et les malades transportés; l'heureuse idée qui avait fait créer des dépôts de couvertures et de vêtements chauds aux stations avancées du chemin de fer permettait de munir chaque voiture des objets rendus indispensables par la rigueur de ce climat.

Le même but de protection avait fait installer ces stations d'alimentation et ces stations de distribution de thé, dont on verra la répartition adroite sur les cartes nos 1 et 2. La création de ces stations déchargeait les hôpitaux d'un souci grave et d'une cause de désordre en les débarrassant de la foule des blessés et des malades légers.

Comme les trains sanitaires et les colonnes de trans-

port, ces stations étaient pourvues d'un personnel spécial et permanent, et ces principes de division du travail ont grandement facilité la tâche de chacun et favorisé l'efficacité des efforts.

LAZARETS DE DIVISION ET DE BRIGADE.

La carte n° 1 indique les emplacements des lazarets le premier jour des combats de Sandepou ; mais il faut savoir que, pendant les cinq jours de cette bataille et malgré l'avance de l'armée russe, les lazarets de division et de brigade sont restés immobiles, et quelques-uns relativement éloignés du terrain du combat, parfois 5 à 6 kilomètres ; cet éloignement ne fut pas uniquement causé par la longue portée de l'artillerie japonaise, et cette immobilité n'a pas été le fait de l'encombrement ; car la rapidité des évacuations a empêché la production de cet encombrement ; d'autres raisons expliquent cette situation qui, au premier abord, paraît anormale.

Pendant cette saison rigoureuse, des tentes hâtivement dressées auraient été insuffisantes pour mettre les blessés à l'abri du froid ; il fallait non seulement doubler et calfeutrer ces tentes, mais encore y organiser des poêles ; il fallait aussi approprier et chauffer les maisons chinoises. Si les lazarets avaient dû abandonner des locaux déjà aménagés par leurs soins, il se serait passé un temps assez long, avant qu'ils aient pu rendre confortables de nouvelles installations. Aussi ces formations furent vouées par les circonstances à se tenir relativement assez loin des troupes engagées et à rester dans leurs emplacements du premier jour ; cependant tous les lazarets ne furent pas aussi éloignés, et sur la carte n° 1 on voit ceux de la 14^{e} division et des 1re et 5^{e} brigades de tirailleurs établis à Tchjantan, très près des Japonais ; ces lazarets ont sans doute bénéficié de condi-

tions spéciales, soit que des accidents de terrain importants non marqués sur la carte, soit que l'enceinte fortifiée du village ou les murs en terre des habitations ruinées les aient mis à l'abri des projectiles de gros calibre.

Cependant, le 24 février (carte n° 2), on verra qu'après l'abandon des opérations contre Sandepou, ces lazarets ont reculé de 3 kilomètres à Khezouanza et à Indianza. Grâce à l'organisation rationnelle des convois sanitaires et à la multitude des voitures de l'armée, cet éloignement relatif ne paraît pas avoir eu d'influence défavorable sur le sort des blessés.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, les lazarets ne possédaient en propre aucune voiture de transport pour blessés; seuls les brancards portés à bras par les hommes de la compagnie de brancardiers, adjointe à chacun d'eux, pouvaient être employés à ce service. C'est pourquoi aucun relai d'ambulance n'est désigné sur les cartes. En réalité, les compagnies de brancardiers se rendaient fort en avant des lazarets et contribuaient au service des postes de secours régimentaires. Les transports en voitures se faisaient soit par les convois affectés au corps d'armée, soit par les voitures régimentaires.

D'autre part, la présence à courte distance des hôpitaux mobiles et des trains sanitaires a fait que très peu de blessés des divisions ont séjourné dans les lazarets, qui sont devenus de simples relais sur la route des évacuations par terre. Il faut avouer que, pour de simples relais, leur train était bien lourd et leur organisation bien complète (1).

---

(1) Cette affirmation n'est pas le résultat d'une simple impression; la statistique ci-jointe, extraite de l'article du Dr Schœfer dans les *Archives* de Langenbeck, montre qu'à Sandepou, sur 5,281 blessés du

Pendant la retraite, la plupart des lazarets, comme la plupart des hôpitaux mobiles, devinrent, par impossibilité de s'installer confortablement, de simples postes de secours, apportant aux formations régimentaires un appoint important.

CORPS DE TROUPE.

Dans les corps de troupe, les 8 brancardiers et le feldcher (1) de chaque compagnie faisaient partie indivisible de la compagnie et suivaient celle-ci au feu, portant à bras les brancards qui ne furent jamais déposés sur les voitures ; la musette du feldcher est plus complète que la musette de nos brancardiers et contient presque autant de matériel de pansement que notre sac de bataillon ; pendant le combat, ce groupe, dissimulé dans une tranchée, derrière un tombeau chinois ou dans un accident de terrain, installait à l'abri du feu de l'infanterie et tout près de la ligne de la compagnie déployée, un petit poste de secours, où les blessés réunis attendaient le moment favorable pour être conduits vers l'arrière ; pendant les accalmies ou le soir, ou quand les circonstances le permettaient, les brancardiers de compagnie se mettaient en route vers les grands postes de secours du régiment, en même temps que les voitures régimentaires, et les compagnies de brancardiers allaient au-devant d'eux ; dans ces conditions le pansement des blessés se faisait sur place, sans retard et sans trop de risques, et l'évacuation s'exécutait rapidement et sans à-coups.

1er corps sibérien, 1,638 seulement ont été inscrits sur les registres des lazarets.

(1) Infirmier ayant fait quatre années d'études professionnelles et possédant une valeur technique égale à celle de nos médecins auxiliaires.

On pourrait croire, *a priori*, que cette manière d'entendre le service de santé de première ligne serait capable d'entraîner de grosses pertes. Cependant les chiffres indiqués, pour toute la durée de la guerre, par le médecin-inspecteur, chef du personnel médical des armées de Mandchourie (Port-Arthur non compris), sont relativement minimes puisque, sur environ 2,000 médecins employés à l'avant des trois armées jusqu'au 15 mai 1905, le médecin-inspecteur compte seulement 2 tués, 21 blessés, 7 disparus, 28 prisonniers. — Sur environ 4,500 feldchers : 29 tués, 297 blessés, 114 disparus, 14 morts de blessures et 47 prisonniers.

Les chiffres des pertes se rapportant aux infirmiers et aux brancardiers ne sont pas connus.

Il paraît donc bien certain que des hommes déjà exercés et habitués à se défiler du feu de l'infanterie peuvent, sans trop de risques, circuler et séjourner sur le champ de bataille, très près des combattants.

Pour le service de santé, le feu de l'artillerie est beaucoup plus gênant, et il est probable que la plus grande partie des pertes signalées plus haut doivent lui être rapportées ; cependant il a été constaté que, après avoir été nombre de fois exposés au feu de l'artillerie japonaise, un certain nombre de ces brancardiers avaient acquis l'expérience du champ de bataille et appris l'art de se défiler sous les projectiles ; ils avaient remarqué que l'artillerie adverse battait en général, pendant un assez long temps, des zones rectilignes, entre lesquelles pouvaient, dans certains cas, circuler sans grand danger des files de voitures et de blessés. Toutefois ces zones n'étaient pas toujours très apparentes et la sécurité y restait quand même très aléatoire et à la merci d'un changement subit de direction du tir ; ces brancardiers savaient que deux schrapnels, éclatant dans la même ligne, imposaient à la colonne un déplacement immédiat et total de 100 à 150 mètres sur le côté, opération pas

toujours facile, mais néanmoins assez souvent possible.

En Occident on tend à admettre que les blessés pourraient être immobilisés sur le champ de bataille pendant toute la durée du combat et tout au moins jusqu'à la nuit, et que, le cas échéant, le vainqueur relèverait les plus graves. Il faut d'abord se demander si l'organisation sanitaire des armées victorieuses serait assez puissante pour faire ce relèvement dans des conditions suffisantes. Ensuite, si les batailles et les combats futurs ont une durée aussi prolongée que ceux qu'a livrés l'armée russe, il semble que cette attente sera bien difficile à obtenir ; il est même permis de croire que l'exagération de ce maintien sur place risquera de devenir non seulement défavorable au pronostic des blessures, mais encore démoralisant pour les troupes de soutien.

On peut penser, en effet, que, en raison de la puissance des armes modernes, les grandes batailles, comme celles de Sandepou et de Moukden, se composeront d'une quantité de combats partiels, et que l'immense majorité de ces combats partiels resteront indécis tout un jour et souvent plusieurs jours successifs ; la retraite ou l'avance des troupes se feront uniquement la nuit ; quant au résultat final de la bataille, il sera le fait d'un échec ou d'un succès stratégique plutôt que le fait des échecs ou des succès tactiques ; si en Mandchourie les combats partiels ont apparu aussi longtemps indécis à l'observateur placé du côté russe, la réciproque devait être vraie pour l'observateur placé du côté japonais ; et, en effet, bien rares ont été, dans cette campagne, les incidents où l'un des adversaires a écrasé l'autre dans un court espace de temps.

Cette indécision prolongée immobilise donc souvent les troupes sur leurs positions respectives ; mais, au point de vue humanitaire comme au point de vue disciplinaire et moral, il apparaît inadmissible, l'évidence de

l'insuccès étant rare, qu'on décide de retarder le relèvement des blessés jusqu'à la nuit ou jusqu'après le résultat définitif du combat partiel.

Même dans ces conditions, il est douteux que le service de santé puisse fonctionner la nuit avec toute l'efficacité désirable, étant données les difficultés qu'une troupe rencontre dans une marche dans l'obscurité, difficultés encore plus grandes pour les brancardiers ou les voituriers sanitaires, et surtout étant donné que le voisinage de l'ennemi (le combat étant resté indécis) interdira formellement l'emploi des lumières.

S'il avait été possible d'obtenir en Mandchourie cette attente des blessés, le poste de secours de la compagnie russe l'aurait singulièrement favorisée, et cependant cette attente ne se produisit pas; il est vrai de dire que, pendant cette guerre, un autre facteur est intervenu; en effet la rigueur du climat mandchourien ne permettait pas de laisser les blessés séjourner longtemps sur le terrain même du combat, sous peine de congélation limitée ou générale. Dans ces pays, l'immobilité en plein air est déjà extrêmement dangereuse pour les hommes bien portants, *a fortiori* l'immobilité à laquelle sont voués des blessés, déjà en état de moindre résistance du fait de la perte de sang.

C'est pourquoi les régiments russes, déjà bien dotés puisque chacun d'eux possède, pour quatre bataillons, 22 feldchers, 7 infirmiers et 128 brancardiers, furent en plus pourvus des 16 voitures à blessés dont il a été parlé; mais ces voitures et ces brancardiers régimentaires ne furent pas toujours assez nombreux; les voitures à munitions et les voitures des convois vinrent quelquefois suppléer à cette insuffisance. Il ne faut pas oublier que prodigieux fut le nombre total des voitures de l'armée russe, et les documents ci-joints, qui dénombrent approximativement les voitures affectées uniquement au service de santé à Sandepou et à Moukden, ne

et la seule excuse de cette d
provient du danger immédiat e
climat.

Les postes de secours des régi
ment établis en arrière, plus l
prévu des réserves du régiment,
du temps, n'existaient pas. Cet é
sité par les conditions actuelles d
sait qu'en Mandchourie les accid
rares et peu importants, et ces ac
recherchés par l'artillerie russe,
teries défilées. Les mouvements i
ries les amenaient souvent dans l
de secours et elles servaient de p
jectiles ennemis. Les postes de se
grands rassemblements, parfois v
tout cas, moins mobiles et plus v
leur masse, ne jouissaient presque
nécessaire à leur bon fonctionn
postes de secours furent obligés
reculer, après avoir subi des pert
des projectiles d'artillerie. Par sui
diverses, les postes de

EFFECTIF DU PERSONNEL EMPLOYÉ AU SERVICE SANITAIRE DE L'AVANT.

Sauf quelques pertes et des manquants dont il a été impossible de tenir un compte exact, le personnel employé au service sanitaire de l'avant à la IIe armée a toujours été maintenu au grand complet et réparti conformément aux indications du tableau de la page suivante :

Le lecteur remarquera que ce tableau indique pour les conducteurs et les voitures des chiffres plus élevés que ceux du règlement du service de santé de l'armée russe; ces différences proviennent : 1° de l'allocation supplémentaire d'une voiture à deux roues pour chaque compagnie, batterie ou escadron; 2° du remplacement dans les formations sanitaires de tout ou partie des voitures de matériel à quatre roues pour un nombre plus grand de voitures à deux roues.

Pour calculer à peu près exactement le chiffre des effectifs employés par le service sanitaire, il a fallu tenir compte des convois sanitaires éventuels ou supplémentaires tenant la place de nos moyens de réquisition ; mais il est bon de noter que la plupart des conducteurs russes étaient des soldats malingres ou convalescents et qu'il leur était adjoint un certain nombre de Chinois.

Dans ces mêmes calculs d'effectif ne sont pas entrés les colonnes bactériologiques, les colonnes de désinfection, les hôpitaux mobiles ou de réserve restés à Moukden et à Tiéline, ni les trains sanitaires; cependant il faut se rappeler que les trains sanitaires ont concouru au service de l'avant.

Enfin le tableau ci-joint contient un certain nombre de points d'interrogation indiquant que les renseignements exacts manquent.

		Direction de l'armée.	Réserve de médecins.	Direction de corps d'armée.	Division.	Colonne bactériologique.	Colonne de désinfection.	Lazaret de division.	Lazaret de brigade.	Hôpital mobile.	Régiment d'infanterie à 4 bataillons.	Régiment d'infanterie à 3 bataillons.	Régiment d'infanterie à 2 bataillons.	Régiment de cavalerie à 6 escadrons.	Brigade d'artillerie à 6 batteries.	Convoi sanitaire.	Convoi sanitaire de réserve.	Station d'alimentation.	Trains sanitaires.
Personnel.	Généraux	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1 officier par 100 voitures; 1 conducteur par voiture, les gradés en plus.	Effectif variable.	Effectif variable.
	Officiers et fonctionnaires	10	»	»	»	»	»	2	1	2	»	»	»	»	»	1			
	Médecins	10	30	2	1	2	1	5	4	5	5	4	3	2	2	2			
	Pharmaciens	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»			
	Feldchers	?	»	?	?	3	3	5	5	5	22	18	12	6	7	4			
	Sœurs	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	4			
	Infirmiers et gradés	?	»	?	?	6	6	24	17	64	7	9	6	»	1	17			
	Brancardiers et gradés	»	»	»	»	»	»	217	141	»	128	96	64	24	36	»			
	Conducteurs et gradés	?	»	?	?	5	4	39	32	50	21	46	41	8	9	156			
Matériel.	Brancards	»	»	»	»	»	»	50	32	40	32	24	16	6	12	10			
	Voitures à 2 roues pour blessés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	46	12	8	6	6	100			
	Voitures à 2 et 4 roues pour matériel	?	»	»	?	5	4	28	17	50	5	4	3	2	3	?			

Pour le personnel et le matériel de la Croix-Rouge, les chiffres donnés sont très approximatifs et probablement beaucoup trop faibles.

Ces réserves faites, et malgré ces points douteux, il semble que, pendant les combats de Sandepou, à un effectif approximatif de 113,700 combattants correspondaient un personnel et un matériel sanitaires de :

79 officiers ;
383 médecins ou pharmaciens, 1 pour 296 combattants ;
11,760 employés divers, gradés ou non, 1 pour 9 combattants ;
1,985 brancards réglementaires, 1 pour 57 combattants ;
2,085 voitures pour blessés, 1 pour 54 combattants ;
1,219 voitures de matériel, 1 pour 93 combattants.

Au premier jour de la bataille de Moukden, les chiffres étaient les suivants :

102 officiers ;
444 médecins ou pharmaciens ; 1 pour 248 combattants ;
14,048 employés divers, gradés ou non, 1 pour 8 combattants ;
2,450 brancards réglementaires, 1 pour 45 combattants ;
2,627 voitures pour blessés, 1 pour 39 combattants ;
1,539 voitures de matériel, 1 pour 70 combattants.

Pour Maïmaïkaï (24 avril au 3 octobre), il n'a pas été jugé utile de faire ces calculs.

Le Journal de marche (1) des formations sanitaires de la II^e armée donne le chiffre global des blessés et des malades recueillis dans ces formations du 14 janvier au 3 octobre 1905 ; il est regrettable que ce Journal de marche ne puisse fournir aucune indication du jour de l'admission de ces hospitalisés.

Les hôpitaux mobiles, non compris les hôpitaux 42,

(1) Il n'a pas paru nécessaire de publier ce Journal de marche qui n'est qu'une sèche nomenclature des lieux de séjour, des jours d'ouverture et des jours de fermeture.

43, 100, 101, 10 détachés à l'arrière, ont hospitalisé 15,751 blessés et 63,191 malades.

Les lazarets, non compris ceux du XVI^e corps, du 6^e corps sibérien et des deux divisions de Sibérie, arrivés à la II^e armée après la bataille de Moukden, ont recueilli 7,854 blessés et 1,747 malades.

Les convois sanitaires ont évacué 7,958 blessés et 32,548 malades.

Les chiffres des blessés et des malades admis dans les formations de la Croix-Rouge ne sont pas connus.

Les stations d'alimentation ont nourri :

A Soukoudiapou environ 8,000 évacués ;

A Davanganpou environ 10,500 évacués.

PERTES DES CORPS DE TROUPE DE LA II^e ARMÉE.

Il eût été intéressant de joindre à ce travail le tableau des pertes éprouvées par les corps ayant fait partie de la II^e armée aux batailles de Sandepou et de Moukden, mais les chiffres de ces pertes ne sont pas encore connues par corps. Le docteur Schœfer a cependant publié dans les *Archives de Langenbeck* quelques statistiques se rapportant au 1^{er} corps sibérien, et nous les reproduisons ici.

BATAILLE DE SANDEPOU (24 au 29 janvier 1905).

1er CORPS SIBÉRIEN.	EFFECTIF.	PERTES.				P. 100.		OFFICIERS SEULS.		
		TUÉS.	BLESSÉS.	DISPARUS.	TOTAL.	DISPARUS compris.	DISPARUS non compris.	EFFECTIF.	PERTES totales.	P. 100.
1re division. 1er rég. de tiraill. sibér.	2,275	39	294	8	341	15	15	55	17	31
2e — —	3,536	40	311	28	380	10	10	59	9	15
3e — —	2,105	160	978	245	1,383	66	55	65	62	95
4e — —	2,423	97	930	257	1,284	53	42	43	38	88
9e division. 33e rég. de tiraill. sibér.	3,102	66	383	26	475	15	15	53	11	20
34e — —	2,522	148	877	176	1,201	48	41	45	33	73
35e — —	2,952	77	669	97	833	29	26	62	30	48
36e — —	3,484	112	705	23	840	24	24	63	23	37
1re brigade d'artillerie	663	3	81	»	84	13	13	23	8	35
9e —	667	2	53	»	55	8	8	27	5	19
1er bataillon du génie	881	3	10	»	13	2	2	16	1	6
TOTAUX du corps d'armée, moins la cavalerie et les non-combattants	24,607	747	5,281	860	6,889	28	24	501	227	46

BATAILLE DE SANDEPOU (24 au 29 janvier 1905).

1er CORPS SIBÉRIEN.	EFFECTIF.	PERTES. Tués.	Blessés.	Disparus.	Total.	P. 100. Disparus compris.	Disparus non compris.	OFFICIERS SEULS. Effectif.	Pertes totales.	P. 100.
1re division. 1er rég. de tiraill. sibér.	2,278	39	294	8	341	15	15	55	17	31
1re division. 2e — —	3,536	40	311	28	380	10	10	59	9	15
1re division. 3e — —	2,105	160	978	245	1,383	66	55	55	62	95
1re division. 4e — —	2,423	97	930	257	1,284	53	42	43	38	88
9e division. 33e rég. de tiraill. sibér.	3,402	66	383	26	475	15	15	53	11	20
9e division. 34e — —	2,522	148	877	176	1,201	48	41	45	33	73
9e division. 35e — —	2,952	77	669	97	833	29	26	62	30	48
9e division. 36e — —	3,484	112	705	23	840	24	24	63	23	37
1re brigade d'artillerie	663	3	81	»	84	13	13	23	8	35
9e —	667	2	53	»	55	8	8	27	5	19
1er bataillon du génie	881	3	10	»	13	2	2	16	1	6
TOTAUX du corps d'armée, moins la cavalerie et les non-combattants	24,607	747	5,281	860	6,889	28	24	501	227	46

BATAILLE DE MOUKDEN (24 février au 10 mars 1905).

1er CORPS SIBÉRIEN.		EFFECTIF.	PERTES.				P. 100.		OFFICIERS SEULS.		
			TUÉS.	BLESSÉS.	DISPARUS.	TOTAL.	DISPARUS compris.	DISPARUS non compris.	EFFECTIF.	PERTES totales.	P. 100.
1re division.	1er rég. de tiraill. sibér.	2,819	109	802	824	1,732	61	32	56	38	64
	2e — —	3,375	86	337	71	494	15	13	46	7	15
	3e — —	1,845	6	48	141	195	11	3	48	9	19
	4e — —	2,470	8	54	117	179	8	3	39	9	23
9e division.	33e rég. de tiraill. sibér	2,691	24	85	73	182	7	5	51	3	6
	34e — —	2,007	55	303	120	478	23	17	36	4	11
	35e — —	2,570	43	271	96	410	16	12	58	16	28
	36e — —	2,918	63	342	56	461	15	13	46	27	15
1re brigade d'artillerie		671	4	28	33	65	10	5	27	2	9
9e —		671	7	138	18	163	24	21	27	7	26
1er bataillon du génie		995	»	9	7	16	2	1	15	2	13
TOTAUX du corps d'armée, moins la cavalerie et les non-combattants.		22,732	405	2,417	1,553	4,375	19	12	449	124	23

Les deux tableaux suivants, empruntés au même auteur, indiquent le travail exécuté par les lazarets divisionnaires du 1er corps sibérien. Il est remarquable que ces ambulances ont recueilli moins du tiers du chiffre total des blessés de leurs divisions ; et, en effet, comme le fait a été général en Mandchourie, les deux tiers au moins des blessés se sont rendus directement à pied ou ont été conduits sans arrêt aux ambulances, dans les formations sanitaires plus éloignées ou dans les trains sanitaires.

	Total des blessés de la division.	Entrées au lazaret.	Ligatures.	Sutures.	Amputations.	Désarticulation et résection.	Extraction de corps étrangers.	Autres opérations.	Appareils.
Sandepou.									
Lazaret de la 1re division	2,604	954	1	0	0	0	18	0	111
Lazazet de la 9e division	2,677	684	10	0	3	2	10	10	31
Moukden.									
Lazaret de la 1re division	1,278	277	2	0	2	0	10	0	27
Lazaret de la 9e division	1,149	464	12	0	6	1	18	9	29
Totaux	7,708	2,379	25	0	11	3	56	19	198

Travail moyen du lazaret de la 1re division de Sibérie.

	Journées de travail.	Nombre des entrées.	Nombre des évacués.	Moyenne des entrées par jour.	Moyenne des évacués par jour.
Pendant Sandepou	4	869	904	217	226
— Moukden	5	253	367	51	73

SITUATION N° 1 (1).

Situation des formations sanitaires de la IIe armée les 11/24 et 12/25 janvier 1905 (combats de Sandepou).

1° Hôpitaux mobiles non endivisionnés.

Hôpital mobile n° 44, à Soukoudiapou.
Hôpitaux mobiles nos 42 et 43, à Moukden.
Hôpital de réserve n° 100 à Moukden.
Hôpitaux de réserve nos 10 et 101, à Tiéline.
Hôpitaux mobiles, nos 56 et 57, à Padiaza.

2° Hôpitaux mobiles endivisionnés et lazarets de division ou de brigade.

VIIIe corps d'armée.

14e division. Lazaret divisionnaire, à Tchjantan.
— Hôpitaux mobiles nos 66 et 67, à Satkheïza (Sud).
15e division. Lazaret divisionnaire, à Sintaïtsoui.
— Hôpitaux mobiles, nos 68 et 69, à Sinkaïkhé.

Xe corps d'armée.

9e division. Lazaret divisionnaire à Datchjouanké.
— Hôpital mobile n° 22, à Soukoudiapou.
— — n° 23, à Toutaï.
31e division. Lazaret divisionnaire à Datchjouanké.
— Hôpital mobile n° 13, à Toutaï.
— — n° 20, à Tchantapou.

Ier corps mixte de tirailleurs.

1re brigade. Lazaret de brigade à Tchjantan.
2e — — à Peitkhoza.
5e — — à Tchjantan.

---

(1) Voir carte n° 1.

10 101

daza

Vers Tieling

é le 2

Vers Moukden 42 43

100

Réserve

Ier corps sibérien.

1re division. Lazaret divisionnaire à Tsiouito.
— Hôpitaux mobiles nos 1 et 2, Gaoukhouapou.
9e division. Lazaret divisionnaire à Khaoumakhoulinza.
— Hôpital mobile n° 4, à Dzansanpouza.
— — n° 21, à Gaoukhouapou.

3° Lazaret et détachements volants de la Croix-Rouge.

Nos 1. Détachement lazaret volant n° 3, de Moscou à Souifantaï.
2. Lazaret mixte n° 3, de la Croix-Rouge à Davanganpou.
3. Lazaret mobile de la Croix-Rouge des docteurs Gordon-Khliatchko et Lejkhin à Soukoudiapou.
4. Lazaret volant n° 11, du docteur Joukhov à Soukoudiapou.
5. Lazaret Élisabeth à Ieletkhaïza.
6. Lazaret de la Croix-Rouge à Satkhoza.
7. Lazarets du Comité des Dames de Saint-Pétersbourg et de la Croix-Rouge à Madiapou (Sud).
8. Détachement médical volant du fondé de pouvoir de la Croix-Rouge, comte Aprakhsin, à Siaober.
9. Détachement volant n° 1 de Saint-Pétersbourg, avec la 9e division.
10. Détachement volant n° 5 de Saint-Pétersbourg, avec le Ier corps d'armée sibérien.
11. Détachement du grand écuyer Rodziankho, avec le Ier corps d'armée de Sibérie.
12. Détachement volant n° 9 de Saint-Pétersbourg, avec le détachement Mitchenko.
13. Détachement volant n° 6 de Saint-Pétersbourg, avec le détachement Grekof.
14. Détachement volant n° 3 de Moscou, avec le détachement Kosakofski.

4° Stations d'alimentation.

Nos 1. Station de l'hôpital n° 44, à Soukoudiapou.
2. — de la Croix-Rouge, à Satkhoza.

5° Dépôts de vêtements chauds.

Dépôt de la Commission des évacuations à Soukoudiapou.

6° Demi-convois sanitaires.

N^{os} 3, 4, 7 et 8, à Soukoudiapou.

Réserve.

Transport sur arbas, comprenant 800 arbas, à Soukoudiapou.
Transport n° 4, à Sinkhaïkhé.
Transport B, (dvoukolkas finlandaises), avec le détachement Mitchenko.
Transport C, 300 arbas, à Gaoukhouapou.
Transport D, 150 arbas, à Peitkhoza.

7° Stations des trains d'évacuation.

Davanganpou, Soukoudiapou.

SITUATION N° 2 (1).

Situation des formations sanitaires de la II^e armée les 11/24 février 1905 (1er jour de la bataille de Moukden).

1° Hôpitaux mobiles non endivisionnés.

Hôpital mobile n° 56, à Taoukhouza.
Hôpitaux mobiles n^{os} 57 et 84, à Davanganpou.
— n^{os} 44 et 85, à Soukoudiapou.
Hôpital mobile, n° 83, à Iausouintoun.
N° 11. Lazaret du grand-duc de Hesse, à Davanganpou.
Hôpitaux mobiles n^{os} 42 et 43, à Moukden.
Hôpital de réserve n° 100, à Moukden.
Hôpitaux mobiles de réserve n^{os} 10 et 101, à Tiéline.

---

(1) Voir carte n° 2.

2° Hôpitaux mobiles divisionnaires et lazarets de division et de brigade.

VIIIe corps d'armée.

14e division. Lazaret divisionnaire, à Sintaïtsoui.
— Hôpitaux mobiles nos 66 et 67, à Davanganpou.
15e division. Lazaret divisionnaire, à Sintaïtsoui.
— Hôpitaux mobiles nos 68 et 69, à Sinkaïkhé.

Xe corps d'armée.

9e division. Lazaret divisionnaire, à Datchjuanké.
— Hôpital mobile n° 23, à Toutaï.
— — n° 22, à Soukoudiapou.
31e division. Lazaret divisionnaire à Datchjouanké.
— Hôpital mobile n° 13, à Toutaï.
— — n° 20, à Tsantapou.

Ier corps mixte de tirailleurs.

1re brigade. Lazaret de brigade, à Khésouanza.
— Hôpital mobile n° 80, à Siaoloupouza.
2e brigade. Lazaret de brigade à Indianza.
— Hôpital mobile, n° 81, à Peitkhoza.
3e brigade. Lazaret de brigade, à Khésouanza
— Hôpital mobile n° 82, à Peitkho*

Ier corps de Sibérie.

9e division de tirailleurs de Sibérie orientale :
Lazaret divisionnaire, à Indoganza.
Hôpital mobile n° 4, à Momenza.
— n° 24, à Satszian.
1re division de tirailleurs de Sibérie orientale :
Lazaret divisionnaire, à Chouango.
Hôpital mobile n° 1, à Tsouidapou.
— n° 2, à Palientaï.

3° Lazarets et colonnes volantes de la Croix-Rouge.

Nos 1. Détachement mobile du lazaret du Dr Joukof, à Soukoudiapou.
2. Lazaret mobile n° 3, à Davanganpou.
3. Lazaret Élisabeth, à Davanganpou.

Nos 4. Lazaret de Vitebsk, à Davanganpou.
5. Ambulance volante de la Croix-Rouge, à Siaosouinmintoun.
6. Lazaret mixte n° 7, à Soukoudiapou.
7. Lazarets de Viatka, Drs Gordon-Kliatchko et Lejkhin, à Soukoudiapou.
8. Lazaret russe de Moukden, Dr Poteenko, à Soukoudiapou.
9. Lazaret de la Croix-Rouge, Dr Arapof, à Madapou.
10. 3e lazaret de Moscou, au détachement de cavalerie.
11. 5e — de Saint-Pétersbourg, au 1er corps sibérien.
12. — du grand écuyer Rodziankho, au 1er corps sibérien.
13. 1er détachement médical volant de Saint-Pétersbourg, au Xe corps d'armée.

4° Stations d'alimentation et stations de thé.

Nos 1. 1 station d'alimentation de l'inspecteur des hôpitaux, à Davanganpou.
2. 1 — de la Croix-Rouge, à Davanganpou.
3. 2 stations d'alimentation de l'inspecteur des hôpitaux, à Soukoudiapou.
4. — de l'hôpital n° 83, à Iansouintoun.
5. — — n° 83, à Satkhoza.
6. 1 station de thé de la Croix-Rouge, à Iamandapou.
7. — de l'hôpital n° 84, à Iamjoulinza.
8. — — n° 20, à Tchansouipou.
9. — des étapes de l'armée, à Datkhantaïtsoui.
10. — — à Taoukhouza.
11. — — à Siaosouinmintoun.
12. — — à Imerpou.
13. — — à Satkheïza, Nord.
14. — des hôpitaux nos 13 et 23, à Toutaï.
15. — des étapes de l'armée, à Madiapou.

5° Dépôts de vêtements chauds.

Nos 1. 1 dépôt de l'inspecteur des hôpitaux, à Davanganpou.
2. 1 — de la Commission des évacuations pour l'organisation des trains sanitaires, à Davanganpou.
3 et 4. 1 dépôt de l'inspecteur des hôpitaux et de la Commission d'évacuation, à Soukoudiapou.

6° Postes de pansement.

N° 1. 1 poste de pansement de l'hôpital n° 44, à Iamjoulinza.

Nos 2. 1 poste de pansement de l'hôpital n° 20, à Tchansouipou.
3. — du 11e détachement volant de la Croix-Rouge, à Samandapou.

7° Trains sanitaires.

Effectif variable aux stations de Moukden.
— de Soukoudiapou.
— de Davanganpou.

8° Convois sanitaires sur routes.

N° 1. Pour le détachement de cavalerie.

Demi-transport n° 4.
Détachement de dvoukolkas finlandaises (20 voitures à blessés couchés)
3e détachement mobile de Moscou (30 bâts).
Transport sur bâts (environ 100 bâts).

N° 2. Corps des tirailleurs.

4e transport permanent du corps (230 arbas).
Transport éventuel (200 arbas).

N° 3. VIIe corps d'armée.

3e demi-transport permanent du corps (250 arbas).
Transport éventuel (200 arbas).

N° 4. Xe corps d'armée.

7e et 8e demi-transports permanents du corps (300 arbas).
Transport éventuel (100 arbas).

N° 5. Ier corps de Sibérie.

Détachement du grand écuyer Rodzianko, (permanent du corps), (10 bâts).
Transport permanent du corps (200 arbas).
Transport éventuel à prendre sur la réserve.

Réserve.

Nos 6. A Aïdiapou (200 arbas).
6. A Soukoudiapou (200 arbas).
6. A Davanganpou (300 arbas).

SITUATION N° 3 (1).

Situation des formations sanitaires de la IIe armée à la date du 24 avril/7 mai 1905.

1° Hôpitaux mobiles non endivisionnés.

Nos 42, 43, 44, 57, 83, 84, à Gounjouline (station).
N° 11. Lazaret du grand-duc de Hesse, au garage n° 84.
Nos 56 et 85, à Maïmaïkaï (ville).

2° Hôpitaux mobiles divisionnaires et lazarets de division et de brigade.

VIIIe corps d'armée.

14e division. Lazaret divisionnaire, au garage n° 85.
— Hôpitaux mobiles nos 66 et 67, au garage n° 84.
15e division. Lazaret divisionnaire, à Iamoulinza.
— Hôpitaux mobiles nos 68 et 69, au garage n° 84.

Xe corps d'armée.

9e division. Lazaret divisionnaire, à Lamatenza (Sud).
— Hôpital mobile n° 22, à Palientchen.
— — n° 23, à Lamatenza (Nord).
31e division. Lazaret divisionnaire, à Lamatenza (Sud).
— Hôpital mobile n° 13, à Taïfoulin.
— — n° 20, à Palientchen.

XVIe corps d'armée.

25e division. Lazaret divisionnaire, à Khouanzédoun.
— Hôpital mobile n° 76, à Kotiadian.
— — n° 77, à Kotiadian.
41e division. Lazaret divisionnaire, à Tatchenian.
— Hôpital mobile n° 78, à Padiapouza.
— — n° 79, Kotiadian.

(1) Voir carte n° 3.

[redacted]

Ier corps mixte de tirailleurs.

1re brigade. Lazaret de brigade, à Fandiaouopa.
— Hôpital mobile n° 80, à Lioutandian.
2e brigade. Lazaret de brigade, à Palientchen.
— Hôpital mobile n° 81, à Souipadiaza.
3e brigade. Lazaret de brigade, à Liandiatchao.
— Hôpital mobile n° 82, à Souipadiaza.

VIe corps d'armée de Sibérie.

72e division. Lazaret divisionnaire, à Maïmaïkaï.
— Hôpital mobile n° 39, à Soundiavasa.
— — n° 37, à Lioutandian.
55e division. Lazaret divisionnaire, à Palinpou.
— Hôpital mobile n° 38, à Tchansouilo.
— — n° 36, à Tatchien.

3° LAZARETS DE LA CROIX-ROUGE ET DES ZIEMTSVOS.

Nos 1. Lazaret du ziemtsvo d'Orel, à Lamatenza (Nord).
2. — de Tchernigof, au garage n° 84.
3. 3e détachement du ziemtsvo de Moscou, au garage n° 85.
4. 3e lazaret mobile de la Croix-Rouge, à Maïmaïkaï.
5. 3e détachement volant de Moscou avec le Xe corps.
6. 1er — de Pétersbourg, avec le Xe corps.
7. 9e — de Pétersbourg, avec le détachement Mitchenko.
8. — du Dr Telinski, avec le détachement du général Tomaltchef.
9. 6e — de Pétersbourg, avec les Cosaques d'Orembourg.
10. 4e — de Pétersbourg, à Maïmaïkaï.

4° CONVOIS SANITAIRES.

Nos 1. 4e demi-transport sur arbas (non arrivé).
2. 2e et 9e transports sur bâts (non arrivés).
3. 4e transport à Maïmaïkaï, pour transporter les malades de Maïmaïkaï au garage n° 84.
4. 4e demi-transport, *Id.*
5. 2e — avec le détachement du général Tomaltchef.
6. 3e — avec le corps mixte de tirailleurs.

i-transport avec le X^e corps employé au transport des blessés à Maïmaïkaï.

— en licenciement.

5° Trains sanitaires en station.

n^os 83 et 84.

le Kotiadian.

84.

de Gounjouline.

L'INSTRUCTION MILITAIRE PRÉPARATOIRE

EN ROUMANIE

En vue de pouvoir ultérieurement diminuer les charges militaires du pays, le gouvernement roumain vient de rendre obligatoire, dans toutes les écoles de Roumanie, l'instruction militaire préparatoire.

En raison de l'extension donnée à cette tentative et des dispositions particulières prises, il a paru intéressant d'en fixer ci-dessous la genèse et le caractère.

Le 22 mai 1905, la veille de la grande revue annuelle, le capitaine Chiritsesco, du 2e régiment d'infanterie, présentait au Roi quelques centaines d'enfants appartenant aux écoles rurales du district d'Ilfov, auxquels il avait été autorisé à donner quelques éléments d'instruction militaire, à titre d'expérience. Le Roi fut si satisfait du résultat obtenu, qu'il permit l'exhibition de ces enfants à la revue du lendemain, voulut que l'essai fut continué dans le district d'Ilfov et dans celui de Ploesti, et fit en sorte qu'une loi fut présentée par le Ministre de l'instruction publique, rendant l'instruction militaire obligatoire dans toutes les écoles primaires, secondaires et professionnelles. Cette loi a été votée à l'unanimité des sénateurs et des députés et promulguée le 4/17 mars 1906.

Dans son exposé des motifs, le Ministre de l'instruction publique faisait valoir que les exercices militaires

étaient d'abord la meilleure des gymnastiques, à condition qu'on sût les proportionner à l'âge et aux forces des enfants, qu'ils pouvaient devenir ensuite un puissant moyen d'éducation morale, et qu'ils constitueraient enfin une très utile préparation au service militaire. Il s'appuyait sur l'exemple du Japon, où fonctionne depuis longtemps une organisation analogue à celle qui était proposée dans la loi, et terminait par un argument habile, à savoir que la loi aurait un excellent effet sur l'esprit des paysans : il suffisait pour cela de leur faire entendre que cette instruction militaire préparatoire donnée à l'école, permettrait de diminuer le temps à passer sous les drapeaux. On verrait alors disparaître l'hostilité que les paysans ont toujours manifesté contre les écoles et le cultivateur se réconcilierait avec l'instituteur.

Pour mettre sur pied la loi, le Ministre proposait de profiter de l'expérience du capitaine Chiritsesco et de créer un corps spécial d'instructeurs militaires scolaires, qui serait sous la dépendance du Ministère de l'instruction publique, sauf en ce qui concerne le commandement et la discipline.

Loi du 4/17 mars 1906. — Les dispositions principales de la loi sont les suivantes :

1° Il est institué à la date du 1/14 avril 1906 un corps spécial d'instructeurs militaires scolaires, dont la mission est de donner une instruction théorique et pratique à tous les élèves des écoles, tant publiques que particulières. Cette instruction comporte : des exercices pratiques, des connaissances théoriques et des séances de tir à la cible. Son programme détaillé fait l'objet d'un règlement d'application de la loi.

2° L'instruction militaire est obligatoire dans les écoles primaires, secondaires et professionnelles. Elle aura pour sanction des notes qui entreront en ligne de compte

pour le classement des élèves et leur admission dans la classe supérieure.

3° Le territoire roumain est divisé en cinq régions militaires scolaires, correspondant aux territoires des quatre corps d'armée et de la division de la Dobroudja. Chaque région se subdivise en districts scolaires, dont le nombre et la délimitation seront fixés par le règlement d'application.

4° Le chef du corps des instructeurs militaires scolaires est un officier supérieur d'infanterie, qui a le titre d' « inspecteur militaire général des écoles publiques et particulières de Roumanie ». Il a autorité sur tout le personnel du service et dirige l'instruction conformément à un programme arrêté par le Ministre de l'instruction publique.

5° L'inspecteur général a sous ses ordres : 1 capitaine adjoint ; 5 capitaines chefs de régions scolaires ; 38 capitaines ou lieutenants chefs de districts ; 120 sous-officiers plotonieri (1), sous-chefs de districts ; 1 officier d'administration ou d'intendance ; 1 officier comptable ; 1 inspecteur scolaire civil, ayant le titre d'inspecteur général scolaire du corps des instructeurs militaires scolaires.

Suivant les besoins du service, ce personnel pourra être augmenté ou diminué par la loi de finances.

6° Tout le personnel des officiers et des gradés inférieurs se recrute parmi les officiers et les gradés inférieurs de l'infanterie.

L'officier supérieur, inspecteur général et son adjoint se recrutent dans le cadre des officiers en activité : le temps qu'ils passent au corps des instructeurs leur compte comme stage de troupe.

Tous les autres officiers proviennent des officiers en

---

(1) Voir 2e semestre 1906, p. 390.

retraite, dans des conditions de limite d'âge fixées par le règlement d'application. Le temps passé au corps des instructeurs est considéré comme une continuation de leur service actif.

Les sous-officiers plotonieri sont choisis, avec l'approbation du Ministre de la guerre, parmi les sous-officiers en activité des corps de troupe de l'infanterie, soit parmi ceux qui terminent leur temps réglementaire de service, soit parmi les rengagés.

Pourront également être acceptés, les sous-officiers plotonieri libérés, qui désireront contracter à cet effet un rengagement.

7° Chaque école primaire, urbaine ou rurale, et chaque école professionnelle sise dans une commune rurale, a un instructeur militaire qui se recrute parmi les soldats combattants appartenant aux contingents *cu schimbul* (1) de l'infanterie, dans des conditions prévues par le règlement d'application de la loi.

Quant aux écoles secondaires et aux écoles professionnelles sises dans une commune urbaine, le Ministre de la guerre détachera des corps de troupe d'infanterie tenant garnison dans la ville autant de sous-officiers plotonieri qu'il sera nécessaire, et même, en cas de besoin, un officier. En cas de pénurie de plotonieri, ces derniers pourront être suppléés par des sergents ou des caporaux.

Les écoles et les institutions particulières sont tenues d'engager à leurs frais un instructeur civil qui aura obtenu un certificat de capacité, délivré dans des conditions fixées par le règlement d'application. Les enfants élevés dans leur famille seront obligés de passer chaque année un examen militaire.

---

(1) C'est-à-dire de service alternatif. Voir 2° semestre 1906, p. 153.

8° Le corps des instructeurs militaires scolaires sera réuni chaque année comme il suit :

Le 1er avril, concentration de 30 jours à Bucarest pour tous les officiers et sous-officiers plotonieri, à l'effet d'être préparés à leur mission;

Le 30 avril, concentration de 40 jours pour tous les instructeurs urbains et ruraux pour être préparés à leur tour.

La dislocation aura lieu le 8 juin. Les instructeurs reconnus aptes seront aussitôt installés dans leurs fonctions; les autres seront renvoyés dans leur corps de troupe.

Enfin d'autres concentrations de cadres pourront être ordonnées par le Ministre de l'instruction publique s'il le juge utile.

9° Dans toutes les écoles du territoire, l'instruction militaire commencera le 1er/13 septembre 1906.

Il est naturellement impossible de prévoir dès aujourd'hui les résultats que donnera cette loi.

Dans une interview, le major Chiritsesco, nouvellement promu, et nommé inspecteur général du corps des instructeurs scolaires, s'exprime ainsi au sujet de l'esprit qui présidera à l'application de la loi :

« Je ne poursuis que trois buts : donner aux enfants « une solide éducation patriotique; pousser leur ins- « truction individuelle jusqu'à ce que les mouvements « de l'école du soldat leur soient familiers (le défilé « qu'ils ont exécuté cette année n'était qu'un moyen « pour intéresser le public à mon œuvre, et je ne conti- « nuerai pas dans cette voie); enfin les exercer au tir. « Pour cette dernière instruction, je ne disposais jus- « qu'à présent que de carabines Flobert; j'aurai bientôt « 200,000 fusils (réduction du Mannlicher), dont l'adju- « dication sera faite en janvier prochain. Je prends les « enfants vers l'âge de dix ans, à l'époque où ils suivent

« la 3e classe primaire, et je leur donne deux séances « d'instruction par semaine, de deux heures chacune. « Les seuls livres dont mes instructeurs feront usage « sont un petit manuel de lectures militaires où sont « mises en relief toutes les qualités physiques et morales « que doit posséder un bon soldat, et un album d'illus- « trations représentant tous les mouvements que doivent « exécuter les élèves. J'emploie donc le procédé de l'ins- « truction par l'image, le plus efficace de tous.

« Je ne me dissimule pas que j'aurai grand'peine « à réussir dans les villes; j'aurai trop à lutter contre « les railleries de la presse et le mauvais esprit de nos « collégiens. Mais je réussirai dans nos campagnes. La « clef de voûte de mon édifice est en somme le soldat « *cu schimbul*, dans lequel je trouverai un auxiliaire « précieux en tant qu'instructeur rural. Il suffira qu'il « soit bien dirigé par mon cadre d'officiers et de sous- « officiers, et c'est à quoi j'emploierai tous mes soins. « Quant aux paysans, c'est maintenant avec joie qu'ils « envoient leurs enfants à l'école. On leur a fait com- « prendre que la nouvelle loi était un sûr moyen « d'arriver à la réduction du service militaire. J'estime « pour ma part que lorsque tous les enfants du pays « auront reçu à l'école une instruction militaire pré- « paratoire, la durée du service pourra être réduite à « deux ans pour les contingents permanents, et celle des « stages considérablement diminuée pour les contin- « gents *cu schimbul*. »

Il est permis de faire des réserves sur l'optimisme du commandant Chiritsesco. Toutefois, si l'on admet le principe de l'instruction militaire dans les écoles, il faut reconnaître que les dispositions de la loi roumaine sont judicieuses. La préparation spéciale des instructeurs, les facilités que donnent les militaires *cu schimbul* pour organiser les séances d'instruction dans les com-

[redacted]

munes rurales, semblent susceptibles de donner de bons résultats.

Le résultat final dépendra essentiellement du zèle et de la conscience que ce personnel apportera à sa tâche.

(185)

LE

SIÈGE DE PORT-ARTHUR (1)

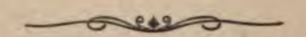

IIe PARTIE.

CHAPITRE II.

Débarquement de la IIe armée dans le Liao-toung. Marche sur Kintchéou (2).

Le projet initial du grand quartier général japonais était le suivant :

Débarquer la Ire armée (2e et 12e divisions et Garde) en Corée, la porter sur le Yalou pour y maintenir les forces russes pendant qu'une IIe armée débarquerait dans la presqu'île du Liao-toung et s'y créerait une base d'opérations. Ces deux armées devaient ensuite marcher en coopération à l'attaque des forces ennemies.

Les premières unités de la Ire armée débarquèrent à Tchémoulpo dès la nuit du 8 au 9 février. Vers la fin de février toute la 12e division était concentrée à Séoul.

Les deux autres divisions (2e et Garde) débarquèrent

---

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, numéros d'octobre et décembre 1906, janvier 1907.

(2) Voir croquis nos 1, 2, 3.

[redacted]

CARTI

ions san

24 Av

ve

5

Sipi

njouline (Station)

84

83

57

à Tchinampo dans la première quinzaine de mars et se dirigèrent vers le Yalou précédées par la 12e division.

La IIe armée fut organisée vers le 15 mars. Elle devait au début comprendre les 1re 3e et 4e divisions, la 1re brigade d'artillerie de campagne et des troupes de garde des lignes de communication.

Son ordre de bataille était le suivant :

Général Oku, commandant en chef.
Général de brigade Ochiai, chef d'état-major.

1re division (Tokio).

Général prince Fushimi, général commandant.
Colonel Hoshino, chef d'état-major.

1re brigade d'infanterie, général Matsumura :
1er régiment (Tokio).
15e régiment (Takasaki).

2e brigade d'infanterie (général Nakamura) :
2e régiment (Sakura).
3e régiment (Tokio).

1er régiment de cavalerie (Tokio).
1er régiment d'artillerie de campagne (Tokio).
1er bataillon du génie (Tokio).
1er bataillon du train (Tokio).
Détachement de mitrailleuses.

3e division (Nagoya).

Général Oshima, général commandant.
Colonel Shimamura, chef d'état-major.

5e brigade d'infanterie (général Yamaguchi) :
6e régiment (Nagoya).
33e régiment (Nagoya).

17e brigade d'infanterie, (colonel Ishihara) :
18e régiment (Toyohashi).
34e régiment (Shizuoka).

3e régiment de cavalerie (Nagoya).
3e régiment d'artillerie de campagne (Nagoya).
3e bataillon du génie (Nagoya).
3e bataillon du train (Nagoya).
Détachement de mitrailleuses.

4e division (Osaka).

Général OGAWA, général commandant.
Lieutenant-colonel NOGUCHI, chef d'état-major.

7e brigade d'infanterie (général NISHIJIMA) :

8e régiment (Osaka).
37e régiment (Osaka).

19e brigade d'infanterie (général ANDO) :

9e régiment (Otsu).
38e régiment (Fushimi).

4e régiment de cavalerie (Osaka).
4e régiment d'artillerie de campagne (Osaka).
4e bataillon du génie (Fushimi).
4e bataillon du train (Osaka).

1re brigade d'artillerie de campagne (général UTCHIYAMA) :

13e, 14e et 15e régiments (Shibuya, près Tokyo).

Chacune des divisions devant entrer dans la composition de la IIe armée comptait environ 13,000 combattants, savoir :

12 bataillons d'infanterie à 900 hommes environ...	10,800
3 escadrons de cavalerie à 120 hommes..........	360
6 batteries d'artillerie (36 pièces), à 150 hommes environ..................................	900
3 compagnies du génie, à 220 hommes environ...	660
1 section de télégraphistes	100
Équipage de pont de 144 mètres................	350

Les 1re et 3e divisions avaient en outre un détachement de mitrailleuses.

Soit un effectif de près de 40,000 combattants pour les trois divisions.

En ajoutant 3,000 hommes pour la brigade d'artillerie on arrive à un total de 43,000 combattants.

Si l'on ajoute les non-combattants au nombre de 7,000 environ par division (colonnes de munitions d'infanterie et d'artillerie, colonnes de vivres, hôpitaux de campagne, etc.), on obtient pour l'effectif initial de la IIe armée un total de 64,000 hommes environ. Nous verrons ultérieurement que cette armée fut augmentée de plusieurs grosses unités.

L'ordre de mobilisation avait été donné, le 7 mars, aux 1re, 3e et 4e divisions.

La concentration à Hiroshima des éléments de la IIe armée, amenés en chemin de fer de leurs lieux de mobilisation, ne commença que le 19 mars.

Le général Oku et le général de la IIe armée quittèrent Tokio le 20 mars pour Hiroshima où ils arrivèrent le 22.

Le 18 avril, un premier échelon, comprenant les combattants des 1re et 3e divisions et la 1re brigade d'artillerie de campagne, à l'exclusion de la plus grande partie de leurs trains, était réuni à Hiroshima. Le reste des troupes fut maintenu dans ses garnisons respectives.

D'après les dispositions du plan de campagne, la Ire armée devait avoir achevé vers le 19 avril sa concentration autour de Viju, sur la rive gauche du Yalou.

La cavalerie japonaise atteignit Viju le 4 avril. Un détachement d'avant-garde y arriva le 8 avril. Le 20 avril la Ire armée japonaise était rassemblée au Sud de ce point.

Le grand quartier général projetait de faire commencer les opérations du passage du Yalou vers le

30 avril, de façon à protéger ainsi indirectement le débarquement de la IIe armée dans la presqu'île du Liao-toung.

En conséquence, on décida de réunir vers le 28 avril dans la rivière de Tchinampo les navires transportant la IIe armée, qui serait ainsi en mesure d'être débarquée dans les premiers jours de mai.

Le quartier général reçut de Tokio l'ordre de commencer l'embarquement des troupes le 20 avril : à Ujina, pour les troupes qui étaient concentrées à Hiroshima, et à Osaka, pour celles de la 4e division.

L'embarquement à destination de la rivière de Tchinampo se fit de la façon suivante :

Les 19, 20, 21 avril, à Osaka, pour la 4e division ;
Les 20, 21, 22 avril, à Ujina, pour la 1re division ;
Les 22, 23, 24 avril, à Ujina, pour la 3e division.

Le général Oku s'embarqua le 21 avril à Ujina avec son état-major.

Avant de partir, il avait reçu du grand quartier général les instructions suivantes :

1° La IIe armée, en coopération avec l'armée navale, doit se constituer une base d'opérations dans la partie méridionale de la presqu'île du Liao-toung.

2° En conséquence, les navires qui la transportent seront, au préalable, concentrés à l'embouchure de la rivière Tchinampo, prêts à en déboucher, au moment favorable, pour effectuer le débarquement dans la presqu'île du Liao-toung entre la baie d'En-dai-o et l'embouchure de la rivière Tai-sa-ka.

La IIe armée devra s'établir sur la ligne Port-Adams Tai-sa-ka vers le Nord et sur la ligne Kintcheou-Dalny vers le Sud constituant ainsi la base d'opérations d'où elle pourra, en coopération avec la Ire armée, marcher à l'ennemi.

3° L'armée navale détachera une escadre vers le détroit

de Corée avec mission de le surveiller contre une incursion de l'escadre de Vladivostok, tandis que le gros des forces navales protégera contre la flotte de Port-Arthur le transport et le débarquement de la IIe armée.

4° Le mouvement de la IIe armée de la rivière de Tchinampo au point de débarquement se fera d'accord avec la marine.

Pour les opérations de mise à terre des troupes, il y aura entente préalable entre l'amiral commandant l'armée navale et le commandant du port du lieu de débarquement.

5° La situation générale de l'ennemi est actuellement la suivante :

La flotte russe se trouve à l'intérieur de Port-Arthur dont on complète les fortifications.

Des retranchements ont été établis sur la position de Nanchan à l'isthme de Kintcheou et quelques canons de gros calibre y ont été montés.

Entre Dalny et l'embouchure du Yalou sont répartis des détachements d'une force de 300 hommes environ chacun qui surveillent le littoral.

Les Russes paraissent se concentrer à Liao-Yang, à Kaiping et Feng-hoang-tcheng.

Des dispositions sont prises par l'ennemi aux environs de Niou-tchouang pour parer aux attaques aussi bien par mer que par terre.

Les Russes occupent Port-Adams.

Au cours de la traversée vers la rivière de Tchinampo, le général Oku eut une entrevue avec l'amiral Togo et s'entendit avec lui au sujet des opérations futures.

Il fut décidé que la plage de Ko-to-seki, à environ 4 kilomètres de l'embouchure de la rivière Tai-sa-ka serait choisie comme point de débarquement ; que la flotte de transports ne quitterait pas la rivière de Tchérampo avant le 3 mai ; enfin que vers le 2 mai, l'amiral

dirigerait sur l'entrée du goulet de Port-Arthur une nouvelle tentative d'embouteillage de façon à protéger ainsi le transport de la IIe armée.

Le quartier général de la IIe armée arriva à Tchinampo le 25 avril. Le 29, le général Oku recevait du grand quartier général le télégramme suivant :

« La IIe armée est augmentée des 5e et 11e divisions, de la 1re brigade de cavalerie et d'un détachement de mitrailleuses.

« Ce qui reste des combattants de la 4e division et la 1re brigade de cavalerie ont commencé le 13 avril à être acheminés par voie ferrée sur Hiroshima. Les autres éléments suivront du 1er au 10 mai. »

Les 26 transports sur lesquels était embarqué le premier échelon de la IIe armée se trouvaient réunis le 30 avril à l'embouchure de la rivière de Tchinampo. Le même jour, le général commandant l'armée reçut de l'amiral Togo les informations suivantes :

« L'armée navale commencera ses opérations le 1er mai. Une escadre sera chargée d'escorter le convoi des transports qui quittera la rivière de Tchinampo le 3 mai et arrivera au point de débarquement dans la matinée du 4 ; elle protégera la mise à terre des troupes.

« Une autre escadre et les navires destinés à bloquer le goulet du port se dirigeront vers Port-Arthur le 1er mai. La tentative d'embouteillage de la flotte russe aura lieu pendant la nuit du 2 mai. En même temps, le blocus du port sera rendu plus étroit.

« Si le temps n'est pas favorable le 2 mai, l'entreprise sur le goulet de Port-Arthur sera remise au lendemain. La liaison entre le câble sous-marin et la ligne télégraphique de campagne de la IIe armée devra être effectuée dans la soirée du 4 mai. »

Dispositions prises pour le débarquement (1). — Le 1er mai à 9 heures du matin, le général Oku convoqua à bord de son navire les chefs d'état-major des divisions et le général commandant la 1re brigade d'artillerie. Il leur donna, en vue du débarquement, des instructions qui peuvent se résumer ainsi :

1° La IIe armée va débarquer à Ko-to-seki où elle établira sa base d'opérations.

Un détachement de marins mis à terre d'abord occupera la hauteur de Dai-San et protégera le débarquement des troupes.

2° Les navires transportant le premier échelon de l'armée quitteront la rivière de Tchinampo le 3 mai. Les autres transports ne quitteront la rivière de Tchinampo que sur l'ordre du commandant du port.

3° La 3e division sera mise à terre la première. Elle relèvera aussitôt le détachement de marins sur la hauteur de Dai-San, puis elle poussera jusqu'à la ligne Ba-ka-ton, Su-ka-ton sur laquelle elle s'établira de façon à couvrir le débarquement du reste de l'armée.

Elle se gardera par des détachements, à sa droite entre Ba-ka-ton et l'embouchure du Tai-sa-ka, et à sa gauche jusqu'à la mer.

Des partis envoyés dans la direction de Fu-ran-ten (Port-Adams) et de Hi-shi-Ka (Pit-seu-ouo) reconnaîtront l'ennemi et s'efforceront d'effectuer des destructions sur ses lignes de communications.

4° Dès que la 1re division aura débarqué, elle relèvera la gauche de la 3e division et sera chargée d'occuper la ligne Su-ka-ton Son-ka-soshi et de protéger dans cette direction l'armée contre toute surprise.

A ce moment, les renseignements japonais sur les dispositions générales des Russes étaient les suivants :

---

(1) Voir croquis n° 2.

Environ cinq divisions entre Moukden, Liao-Yang et Kaiping.

Environ deux divisions sur la rive droite du Yalou.

Environ une division à Port-Arthur.

Des détachements à Fou-tcheou et Port-Adams.

Environ deux bataillons et trois batteries auprès de Kintcheou.

Des détachements en observation le long de la côte entre Dalny et le Yalou.

L'attaque des positions russes du Yalou par la Ire armée devait avoir lieu le 1er mai. — Dès l'aube, le quartier général de la IIe armée attendit impatiemment des nouvelles.

Le télégramme suivant du général Kuroki expédié des bords du Yalou à 11 h. 10 du matin parvint au général Oku 35 minutes après.

« Notre artillerie a ouvert le feu aujourd'hui au point du jour ; à 7 h. 30 nous prononcions notre attaque, vers 9 heures du matin, nous nous étions emparés de la ligne Kiou-lien-tcheng—Go-to-rinshi. »

Ces nouvelles, communiquées aussitôt à bord des transports, y provoquèrent le plus grand enthousiasme.

La flotte de transports de la IIe armée quitte la rivière de Tchinampo. — Le 3 mai, à 9 heures du matin, la flotte des navires transportant le premier échelon de la IIe armée quitta la rivière de Tchinampo comme il avait été convenu.

Elle se dirigea d'abord vers l'île de Shi-ko-to (à environ 60 kilomètres au Sud-Ouest de Tchinampo) où les transports furent rassemblés.

Le vent s'était levé, la mer était grosse, aussi, d'accord avec les instructions de l'amiral Togo, renonça-t-on à continuer la route.

Le convoi jeta l'ancre au large de l'île de Sekito, à 10 ou 11 kilomètres de Shi-ko-to.

Le 4 mai, le vent tomba, la mer se calma, mais le brouillard ne permit pas de se remettre en route avant 11 heures du matin.

Une partie de l'escadre de protection et de sa flottille de torpilleurs accompagnait les transports.

Une autre fraction de cette escadre, comprenant deux croiseurs auxiliaires, portant les compagnies de débarquement de la marine, prit les devants et se dirigea sur le point choisi pour le débarquement.

Le gros de l'armée navale était au large de Port-Arthur.

Commencement du débarquement de la IIe armée. — Le 5 mai, à 6 h. 30 du matin environ, la partie de l'escadre qui devançait les transports arriva devant la plage de débarquement pendant qu'une démonstration était faite devant Pit-seu-ouo, où ne débarquèrent que quelques petites fractions de la 3e division.

On canonna les hauteurs de Dai-San, les marins furent mis à terre et à 8 heures du matin ils occupaient le Dai-San sans avoir aperçu un seul Russe.

D'après les renseignements des Chinois un détachement ennemi, comprenant de l'infanterie et de la cavalerie, fort de 200 à 300 hommes, se trouvait à Fu-ran-ten (Port-Adams) et il y avait 200 à 300 cavaliers à Hi-shi-Ka (Pit-seu-ouo), mais aucun parti ne s'approcha du lieu de débarquement.

A 7 heures, le convoi des transports arrivait au mouillage. A 8 heures, la 3e division commençait à débarquer.

Au point de débarquement la profondeur d'eau était très faible et à marée basse les hommes et les chevaux

ne pouvaient aborder qu'en cheminant dans l'eau pendant 1,200 mètres environ.

On ne pouvait donc mettre à terre les bagages, le matériel et les approvisionnements qu'à marée haute.

Le 3e bataillon du génie débarqua avec les premières troupes d'infanterie et se mit aussitôt à construire des jetées.

A 2 heures de l'après-midi, 6 jetées étaient établies. Elles n'étaient utilisables qu'à marée haute en raison de la hauteur considérable de la marée sur ces côtes.

Au moment où le débarquement commença la mer était basse, ce qui rendit l'opération difficile et ne permit aux troupes mises à terre les premières d'emporter avec elles que très peu d'approvisionnements.

A midi, la 3e division avait débarqué les éléments suivants :

Quartier général de la division ;

États-majors des deux brigades ;

Un régiment et demi d'infanterie ;

État-major et une compagnie et demie du bataillon du génie.

Un peu après midi, un détachement d'infanterie releva les marins qui avaient occupé la colline de Dai-San.

Débarqué à midi, le général commandant la 3e division avait arrêté les dispositions suivantes :

A droite : occuper la ligne Ba-ka-ton, Ri-ka-ton avec un régiment d'infanterie.

Au centre : occuper la ligne Ri-ka-ton, Su-ka-ton avec un régiment d'infanterie.

A gauche : détacher un bataillon d'infanterie aux environs de Too-gen.

Le reste des troupes débarquées en réserve à Son-ka-ton.

Envoi de détachements pour couper le chemin de fer et détruire les lignes télégraphiques. — Deux détachements furent envoyés sur Port-Adams et Pi-tseu-ouo pour y couper le chemin de fer au premier de ces points et pour détruire les lignes télégraphiques.

Le détachement envoyé sur Pi-tseu-ouo (un bataillon d'infanterie et une section du génie) quitta le Dai-San à 4 h. 30 du soir et atteignit Pi-tseu-ouo de bonne heure dans la matinée du 6 mai.

Les Russes s'étaient éloignés dès les premiers coups de canon tirés le 5 par l'escadre sur ce point de la côte.

Le détachement ne rencontra donc aucune résistance. Il détruisit la ligne télégraphique de campagne reliant Pi-tseu-ouo à Port-Adams et rallia sa division dans la soirée du 6 mai.

Le détachement envoyé vers Port-Adams (un bataillon et demi d'infanterie, trois escadrons de cavalerie, une section du génie) quitta Su-ka-ton le 5 mai à 7 heures du soir et arriva près des hauteurs, au Sud de Port-Adams, le 6 mai vers 8 heures du soir.

Il en chassa quelques cavaliers et quelques fantassins, s'avança vers la station de chemin de fer qu'il atteignit après une courte escarmouche.

Les sapeurs du génie opérèrent la destruction de la voie ferrée et de la ligne télégraphique, et le détachement rejoignit sa division le 7 mai.

Il résulte de ce qui précède, que les communications de Port-Arthur avec la Russie par voie de fer ne furent interceptées que le 7 mai, c'est-à-dire trois mois après l'ouverture des hostilités.

Difficultés éprouvées au cours du débarquement. — Le 6 mai, on éprouva de grandes difficultés pour la continuation du débarquement.

Dès l'aube le vent souffla en tempête et la mer devint très grosse.

La côte, aux abords de Ko-to-seki, était parsemée d'écueils ; les remorqueurs et les grands sampans (allèges) ne purent s'approcher de terre même à marée haute.

D'autre part, comme à marée basse ils étaient obligés de s'arrêter à un ou deux milles marins de la côte et qu'on devait amener à la rame les embarcations et petits sampans, opération fort difficile par gros temps, la mise à terre des troupes fut très pénible.

Les allèges portant les chevaux et les approvisionnements ne pouvant parvenir à s'approcher de la côte durent mouiller au large, et plusieurs d'entre elles furent emmenées à la dérive.

Dans l'après-midi, le temps devint plus mauvais encore. Quelques-unes des jetées furent détruites, des bateaux et sampans furent brisés sur les récifs ou coulés.

Trois caissons d'artillerie et une pièce tombèrent à la mer, on put les retirer à marée basse.

Dans ces conditions, le débarquement dut être suspendu et les communications entre les navires et la terre se trouvèrent coupées.

Le commandant de la IIe armée qui était resté à bord fut ainsi privé de nouvelles et son état-major, ignorant ce qui se passait à terre, commença à concevoir des craintes sérieuses sur la situation.

On essaya au moyen de sampans conduits par des marins de choix à rentrer en communication avec les troupes débarquées, mais ce fut en vain.

Le général Oku estimant que le point de débarquement choisi était défectueux envoya, après consultation avec l'amiral commandant les forces navales, reconnaître une autre plage à 7 ou 8 kilomètres à l'Ouest de la première, aux environs de Chio-ka-ton.

Changement du point de débarquement. — La reconnaissance de la plage de Chio-ka-ton montra que lés remorqueurs et grands sampans pouvaient s'approcher de la côte à environ 200 ou 300 mètres à marée haute et à 500 ou 600 mètres à marée basse, ce qui constituait un grand avantage sur le point de débarquement primitivement utilisé.

Cette première reconnaissance ayant été faite par la marine exclusivement, le général Oku envoya le 7 mai, dès que le vent eut un peu diminué de violence, un officier de son état-major pour examiner cette nouvelle plage au point de vue spécialement militaire et se mettre en liaison avec les troupes déjà débarquées.

Sans cependant attendre le rapport de cet officier, il ordonna aux transports qui devaient mettre à terre leurs troupes le troisième jour, de lever l'ancre le jour même et d'aller mouiller en face de Son-ka-soshi. Les autres navires suivirent, changeant également de mouillage.

Le 7 mai à 10 heures du matin, le général Oku donna les ordres suivants :

1° La 1re division (dont une fraction avait été mise à terre la veille) débarquera aujourd'hui à Son-ka-soshi et s'établira sur la ligne : Colline cotée 82 mètres, Sho-jo-ka-ton.

2° Le bataillon de la 3e division qui occupe Too-gen, se portera vers Chio-ka-ton (Nord) et couvrira le débarquement de la 1re division.

Quand cette opération sera terminée, ce bataillon rejoindra la réserve de sa division qui, de Son-ka-ton se portera en avant et fera occuper la hauteur cotée 69 (à l'Ouest de Dai-chio-ka-ton).

7 mai. — Le 7 mai il fit encore grand vent et la mise à terre ne s'effectua pas sans difficultés. Aucun effort ne fut épargné pour la mener à bien, et les hommes

débarqués assez loin de la côte, entièrement nus, portant leurs armes et leurs effets sur la tête, gagnèrent le rivage en cheminant dans l'eau.

Au cours de cette journée, la 3e division envoya un bataillon et un petit détachement du génie pour opérer la destruction de la voie ferrée et de la ligne télégraphique entre Fu-ran-ten (Port-Adams) et San-ju-ri-ho (San-chi-li-pou).

Ce détachement rencontra dans l'après-midi une centaine de Russes vers Ryu-ko, les repoussa, accomplit sa mission et rentra dans la soirée.

Malgré les destructions opérées sur la voie ferrée, un dernier train chargé de munitions et de mitrailleuses et commandé par le colonel Spiridonof, arriva à passer le 10 mai.

8 mai. — Le 8 mai au matin, le quartier général de la IIe armée débarqua et s'établit à Yu-ka-ton.

Le soir du même jour, tous les organes du nouveau point de débarquement fonctionnaient.

Les hommes et les chevaux amenés sur les allèges le plus près possible du rivage, gagnaient ce dernier en marchant dans l'eau.

L'artillerie, les munitions et les approvisionnements étaient débarqués à des jetées provisoires.

Occupation d'une 3e position de couverture du point de débarquement.

10 mai. — Le 10 mai, la plus grande partie des combattants de la 3e division avait été mise à terre. Il ne restait à débarquer que deux escadrons, l'état-major du régiment d'artillerie et une partie des sections de munitions.

Trois régiments d'infanterie et le bataillon du génie de la 1re division avaient été également débarqués.

La 4e division commença son débarquement dans la journée.

Prenant en considération la situation générale et la configuration du terrain, le général Oku résolut de prendre plus de champ.

A 7 h. 30 du matin, tout le dispositif fut porté en avant et l'armée s'établit sur une ligne s'étendant du bac de la rivière Tai-sa-ka (sur la route de Kintcheou à Pi-tseu-ouo) à Ba-ka-shio.

La 3e division occupait Ma-ban-san, Ke-gon-bio et So-ka-ton ; la 1re division les hauteurs de la rive gauche du Ri-ran-ka depuis So-ka-ton jusqu'à Ba-ka-shio.

Après son débarquement, la 4e division devait cantonner autour de Chin-ka-ton et la 1re brigade d'artillerie aux environs de Chiya-ka-ton.

Dans cette journée, le quartier général se porta sur Dai-chio-ka-ton où il s'installa.

11 mai. — La 3e division termine son débarquement ;

La 1re brigade d'artillerie commence le sien.

12 mai. — La 4e division achève son débarquement (1).

13 mai. — La 1re division et la 1re brigade d'artillerie achèvent leur débarquement.

Ainsi dans la soirée du 13 mai, la mise à terre du premier échelon des combattants de la IIe armée était terminée. Elle avait duré neuf jours.

Les Russes n'avaient fait aucune opposition au débarquement; quelques cavaliers seulement furent aperçus au Nord de la route de Kintcheou à Pi-tseu-ouo et sur la rive droite du Ri-ran-ka.

---

(1) Le premier échelon ne comprenait que les troupes d'infanterie de cette division.

La IIe armée se porte sur la ligne Port-Adams, Tai-sa-ka, puis vers Kintcheou (1).

13 mai. — Le matin du 13 mai, on avait la certitude que le débarquement du premier échelon des combattants de la IIe armée serait terminé dans la soirée. Les renseignements qu'on avait sur les Russes à ce moment étaient les suivants :

A l'Ouest, aux environs de Kintcheou se trouvait une brigade d'infanterie dont le gros occupait Nan-chan.

Des détachements étaient placés sur les hauteurs auprès de Yu-shan-ri-dai, à Kintcheou et sur les collines au Sud de Ryu-ka-ten.

A Dalny et Ta-lien-ouan on signalait des troupes ennemies mais on en ignorait l'effectif.

Au Nord, il paraissait y avoir à Port-Adams deux compagnies d'infanterie et deux pelotons de cavalerie et à Oua-fang-tien (Vafangou) une compagnie, un escadron et quatre pièces.

Dans ces conditions, le général Oku, ne croyant guère avoir à se préoccuper de ce qui se trouvait devant lui, résolut de s'emparer de Kintcheou, d'établir sa base d'opérations dans la baie de Ta-lien-ouan et de préparer son mouvement vers le Nord.

Quoique ses trains et ses services d'étapes ne fussent pas encore débarqués, il résolut de se mettre en marche dès le 15 mai, faisant occuper Kintcheou par un détachement et allant s'établir avec son gros sur la ligne Port-Adams, Tai-sa-ka.

En conséquence le 13 mai, à 8 heures du soir, il donna les ordres suivants :

Le 15 mai, vers 7 heures du matin, la 3e division

(1) Voir croquis n° 3.

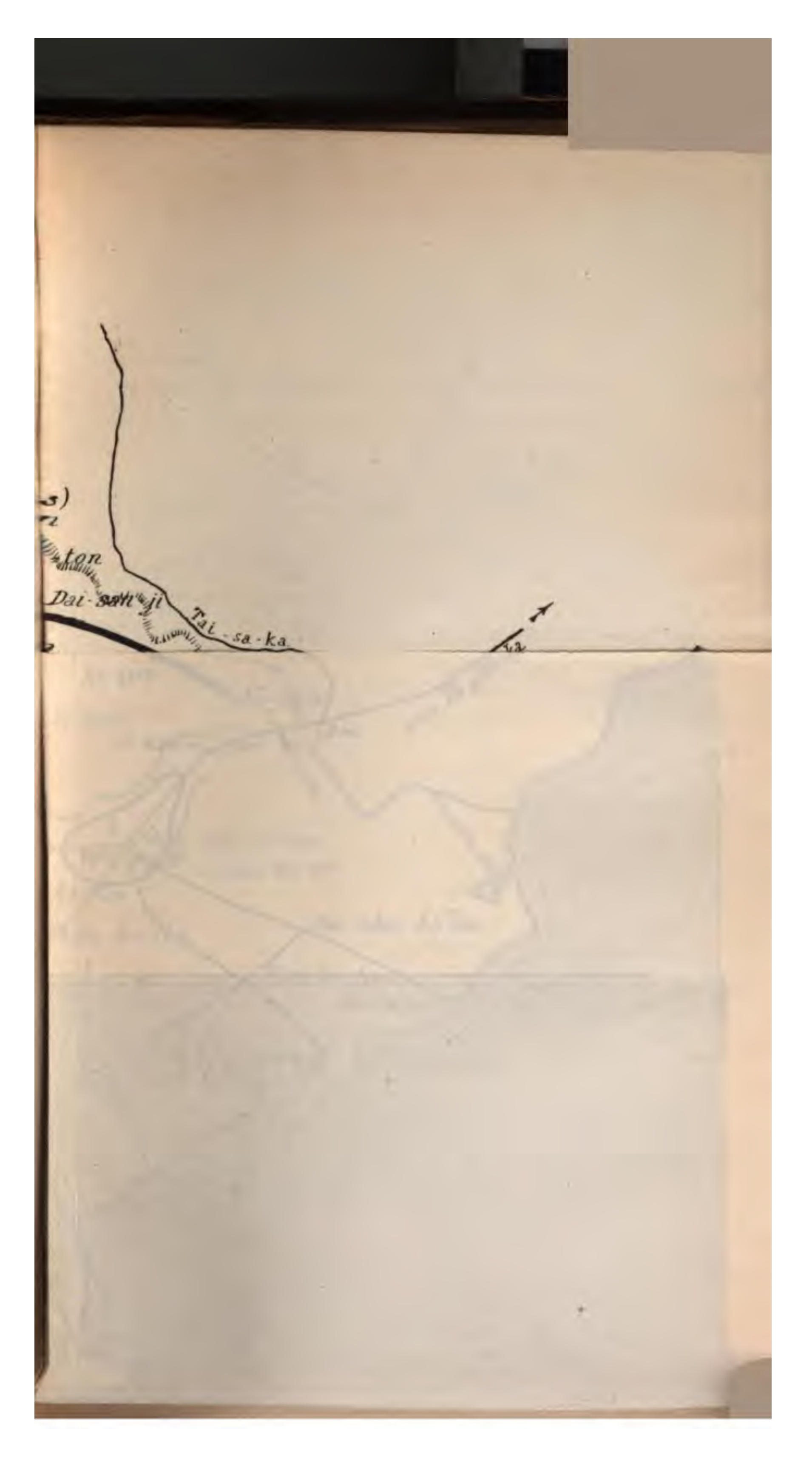

ton
Dai-san-ji
Tai-sa-ka

devra occuper la ligne Ka-ji-bo, hauteurs de Dai-san-ji, de façon à couvrir le flanc droit de l'armée.

Elle enverra un détachement au bac du Tai-sa-ka, avec mission de surveiller la route de Kintcheou à Pi-tseu-ouo.

Un autre détachement, composé de cavalerie et d'infanterie, sera porté au Nord pour couvrir le mouvement de l'armée et reconnaître l'ennemi dans la direction de Oua-fang-tien.

La 4e division (moins 2 bataillons) se portera, à 6 heures du matin, vers Port-Adams, par Son-ka-ton. Elle s'établira sur la ligne Son-ka-ton, hauteurs au Sud de Port-Adams.

Un groupe de la 1re brigade d'artillerie et une compagnie du 3e bataillon du génie, seront rattachés à la 4e division.

La 1re division franchira la Ri-ran-ka à 6 heures du matin et se dirigera sur Kintcheou ; son gros suivant la route de Pi-tseu-ouo à Kintcheou et un détachement celle de Port-Adams à Kintcheou.

Refoulant l'ennemi devant elle, elle occupera les hauteurs au Nord et au Nord-Est de Kintcheou.

Un régiment de la 3e division, deux bataillons de la 4e division et la 1re brigade d'artillerie (moins 3 batteries) constitueront la réserve générale et seront rassemblés le 15, à 9 heures du matin, auprès de Tenga-ku-bo.

Le 15 mai, au matin, le mouvement commença. Mais des informations parvenues dans la nuit du 14 mai au général Oku lui avaient appris que la situation s'était partiellement modifiée.

A Kintcheou l'ennemi avait reçu des renforts provenant de Port-Arthur et au lieu d'une brigade il y avait sur ce point environ une division.

Au Nord rien n'était changé et il n'y avait toujours pas grand'chose à craindre des Russes dans cette direction.

Le général Oku se décida en conséquence à réduire ses forces du côté du Nord et à les augmenter au contraire vers le Sud.

Dirigeant une attaque décisive contre les troupes russes réunies à Kintcheou, il s'efforcerait de débuter sur cette partie du théâtre de la guerre en infligeant aux Russes une défaite aussi sérieuse que possible.

A cet effet il résolut de renforcer le groupe du Sud avec le gros de la 4e division et le 13e régiment d'artillerie et de s'assurer la coopération de la marine.

Le plan général d'opérations fut le suivant :

Le 16 mai un détachement de l'armée navale canonnerait la côte entre Niou-tchouang et Kai-ping, de façon à attirer l'attention des Russes dans cette direction, tandis que le 17 d'autres détachements de navires coopéreraient de la baie de Kintcheou et de celle de Talien-ouan à l'attaque de la position de Kintcheou.

Les 1re et 4e divisions devaient occuper le 15 et le 16 mai les hauteurs au Nord et au Nord-Est de Kintcheou.

L'attaque de la position principale russe commencerait le 17 mai de très bonne heure.

Journée du 15 mai. — Le 15 mai à 6 heures du matin, de son quartier général de Dai-chio-ka-ton, le général Oku envoya l'ordre suivant au général commandant la 4e division :

« Vous allez rejoindre la 1re division pour coopérer à son attaque sur Kintcheou.

Les troupes placées sous votre commandement sont la 7e brigade, le 9e régiment d'infanterie (moins un bataillon), le 13e régiment d'artillerie, la 2e compagnie

du 3e bataillon du génie, une demi-compagnie de brancardiers, et un demi-hôpital de campagne de la 3e division.

Vous vous dirigerez par San-bo-shin-ton, Ri-ka-ton et Dai-o-ko puis par la route de Port-Adams à Kin-tcheou vers les hauteurs au Nord de cette ville. Le reste de votre division passera sous mes ordres directs. »

La 4e division ne se composait à ce moment que d'infanterie. C'est pour cette raison que l'on dut la compléter en artillerie, génie, etc., avec des éléments empruntés aux autres divisions.

En même temps le général commandant la 19e brigade d'infanterie (4e division) était avisé qu'il était placé sous le commandement direct du général en chef et que les troupes sous ses ordres se composeraient du 1er bataillon du 9e régiment, des 1er et 2e bataillons du 38e régiment.

Le général commandant la 19e brigade continuant à marcher de l'avant devait aller occuper avec son gros les hauteurs au Sud de Port-Adams et envoyer un détachement s'établir sur la colline voisine de Son-ka-ton.

Ces ordres donnés, le quartier général de la IIe armée se transporta de Dai-chio-ka-ton à Tenga-ku-bo.

Mouvement de la 3e division. — Le 15 mai, le général commandant la 3e division installe cette division sur la ligne : hauteurs au Nord-Ouest de Ka-ji-bo Dai-san-ji.

Il pousse vers Sha-ka-ton (12 kilomètres au Sud de Oua-fang-tien) un détachement composé de 1 bataillon et demi du 6e régiment d'infanterie et du 3e régiment de cavalerie, avec mission de reconnaître l'ennemi et de couvrir le mouvement de l'armée.

Ce détachement rentra le soir à O-ka-ten sur la droite de la 3e division qui bivouaqua auprès de ses positions.

Mouvement de la 4e division. — Se mettant en marche de bonne heure, la 4e division s'était dirigée en deux colonnes vers Port-Adams.

A 6 h. 20 du matin, au moment où la tête de son gros atteignait Shu-ka-ko, le général commandant cette division donnait l'ordre de changer de direction et de marcher vers Kintcheou au lieu de se porter vers le Nord.

Les troupes de cette division mises à la disposition du général en chef (1 bataillon du 9e régiment, 2 bataillons du 38e sous les ordres du général commandant la 19e brigade) continuèrent à marcher dans la direction primitivement assignée et arrivèrent vers 3 heures du soir à Kyo-ju-koshi, à 4 kilomètres environ au Sud de Port-Adams.

Les Russes avaient alors complètement disparu des environs de Port-Adams et jusqu'au soir on ne put se procurer sur eux aucun renseignement.

Le gros de la 4e division se dirigea par Shia-ka-ton, San-bo-shin-ton, Ri-ka-ton et Dai-o-ko sur Go-ju-ri-ho.

N'ayant pas encore été rejoint par sa cavalerie, le général commandant la 4e division ne possédait que quelques cavaliers d'escorte lui servant d'estafettes et qu'il ne pouvait utiliser pour le service de reconnaissances en avant de son front.

Cette dernière mission fut confiée à des éléments d'infanterie, qui firent de leur mieux ; mais, déjà fatigués, ils ne purent s'éloigner beaucoup et ne rapportèrent aucun renseignement précis sur l'ennemi.

On dut se contenter des dires des Chinois qui signalaient de l'infanterie et de la cavalerie russes sur les hauteurs au Sud de To-sho-san-ko et au Nord de San-ju-ri-ho.

La marche de la 4e division fut pénible. On avait à traverser de nombreux petits cours d'eau.

Dans l'après-midi il plut abondamment et les troupes enfonçaient dans la boue. L'artillerie surtout éprouva de grandes difficultés. Les chevaux n'étaient pas encore bien remis de leur traversée, tiraient mal et la colonne s'allongea démesurément.

Quand on atteignit la partie accidentée à l'Ouest de Do-mon-shi, la route devint plus mauvaise encore et l'on dut avoir recours au génie pour la rendre praticable.

Le commandant de l'artillerie se vit dans l'obligation d'informer le général de division que même en marchant toute la nuit il ne lui serait pas possible de rallier avant le lendemain matin.

Ne sachant rien de certain sur l'ennemi, privé de ses canons, le général commandant la 4e division résolut de ne reprendre son mouvement vers San-ju-ri-ho qu'après avoir été rejoint par son artillerie et avoir pu faire reconnaître l'ennemi.

Le 15 au soir, la 4e division s'installa en cantonnements bivouacs aux environs de Dai-o-ko et Go-ju-li-ho, se couvrant vers le Sud par des avant-postes et poussant des patrouilles dans la direction de San-ju-ri-ho.

La division devait être rassemblée le 16, à 6 heures du matin, à sa place d'alarme.

Mouvement de la 1re division. — Sur le front de la 1re division, quelques cavaliers russes avaient tâté les avant-postes établis sur la rive droite de la rivière Sei-un-ka, le 14 au matin.

D'autre part, des informations de source chinoise avaient signalé une force ennemie assez considérable rassemblée à Ryu-ka-ten avec un détachement à I-ka-ton.

Deux reconnaissances furent envoyées sur la rive droite de la Sei-un-ka. L'une d'elles devait pousser par

la route de Pi-tseu-ouo à Kintcheou jusque dans le voisinage de I-ka-ton et explorer la région au Sud de la route précitée.

Ces reconnaissances refoulèrent devant elles des éclaireurs ennemis. Elles constatèrent que le détachement ennemi signalé vers Ryu-ka-ten et Kyo-ka-ton ne consistait qu'en un petit parti de cavalerie avec quelques hommes d'infanterie comme soutien.

En raison du mauvais état des chemins de Pi-tseu-ouo à Kintcheou et de la proximité de l'ennemi, le général commandant la 1re division décida de fractionner sa division en plusieurs colonnes.

Précédé d'une avant-garde composée d'un régiment d'infanterie, un peloton et demi de cavalerie, deux batteries et une compagnie du génie, le gros de la division devait s'avancer par la route de Pi-tseu-ouo à Kintcheou.

A droite une colonne comprenant un régiment d'infanterie, un peloton de cavalerie, un bataillon du génie, devait marcher sur le chemin Sei-ko-ton, Sai-ka-ko, Ko-rai-ton.

A gauche, une autre colonne composée de deux bataillons d'infanterie et un peloton de cavalerie devait se diriger sur So-ka-ton par Ryu-ka-ko.

Enfin un détachement indépendant composé d'un régiment de cavalerie (moins un escadron) et d'une compagnie d'infanterie devait se diriger par Tai-rai-ton et Han-ra-sei sur So-ka-ton et de là pousser des reconnaissances sur la route de Foutcheou à Kintcheou et ses abords.

Les troupes de la 1re division se mirent en marche le 15 mai de grand matin, conformément aux dispositions indiquées ci-dessus.

L'avant-garde refoula devant elle sur I-ka-ton puis sur Ryu-ka-ten un parti d'infanterie montée (100 hommes

environ), et à 3 h. 30 du soir occupa la hauteur auprès de I-ka-ton.

Vers la même heure, les colonnes de flanc avaient atteint sans éprouver de résistance de la part des Russes, celle de droite Ko-rai-ton, celle de gauche So-ka-ton.

La 1re division passa la nuit du 15 au 16 mai sur les emplacements suivants :

Les avant-postes de la colonne principale s'établirent sur les hauteurs au Nord-Ouest et au Sud d'I-ka-ton et s'y retranchèrent.

Le gros de l'avant-garde bivouaqua en arrière et près de ces positions.

La colonne de droite bivouaqua à peu près à mi-chemin entre Ko-rai-ton et I-ka-ton, se relia à la colonne principale et poussa un détachement dans la direction de Ni-ju-ri-dai.

Celle de gauche bivouaqua près de So-ka-ton, se reliant à la colonne principale.

Le gros de la division s'établit en cantonnements bivouacs aux environs de I-ka-ton et Chin-ka-ko.

Le détachement indépendant se trouva vers So-ka-ton en présence de 60 à 70 cavaliers ennemis qui reçurent un renfort d'une trentaine de fantassins descendant d'un train. Il repoussa les Russes, occupa la station de chemin de fer et y opéra la destruction de la voie ferrée.

Il rétrograda vers Tai-rai-ton où il bivouaqua.

La 1re division était ainsi arrivée à une journée de marche de l'ennemi sans posséder encore de renseignements précis sur les positions qu'il occupait en face d'elle et sur la disposition de ses forces.

Vers 11 heures du soir un officier de l'état-major de cette division vint informer le général commandant la 4e division de la situation de la division voisine.

Dans la même soirée, le général Oku établit son quartier général à Shia-ka-ton. Son intention était de prendre

personnellement le commandement des 1re et 4e divisions qu'il porterait sur Kintcheou.

La journée du 16 mai allait être marquée par la prise de contact de la IIe armée japonaise avec les défenseurs du Kouan-toung. Avant de pousser plus loin le récit des opérations de cette armée, il est nécessaire de préciser la composition des forces russes de Kouan-toung et la nature des défenses de l'isthme de Kintcheou.

Tel sera l'objet des deux chapitres suivants.

(A suivre.) (181)

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE.

ESSAI DE PROLONGATION DES PÉRIODES D'INSTRUCTION D'INFANTERIE DE LA MILICE. — L'ordre à l'armée n° 186 en date du 1er août dernier a établi pour l'infanterie de la milice un nouveau système d'instruction à périodes prolongées qui sera appliqué à titre d'essai dans les vingt bataillons suivants :

3e bataillon : Buffs (Régiment de l'East Kent).
5e bataillon : Royal Warwickshire Regiment.
7e bataillon : Royal Fusiliers (Régiment de la Cité de Londres).
4e bataillon : Prince Albert's (Infanterie légère du Somersetshire).
3e bataillon : Bedfordshire Regiment.
3e bataillon : Alexandra, Princess of Wales's own (Régiment de Yorkshire).
6e bataillon : Lancashire Fusiliers.
4e bataillon : Caméronians (Tirailleurs écossais).
3e bataillon : Infanterie légère d'Oxfordshire.
3e bataillon : Loyal North Lancashire Regiment.
4e bataillon : King's (Infanterie légère de Shropshire).
7e bataillon : King's Royal Rifle Corps.
3e bataillon : Prince of Wales's (Régiment de North-Staffordshire).
3e bataillon : York and Lancaster Regiment.
3e bataillon : Gordon Highlanders.
3e bataillon : Queen's Own Cameron Highlanders.
4e bataillon : Royal Irish Rifles.
5e bataillon : Connaught Rangers.
3e bataillon : Royal Munster Fusiliers.
4e bataillon : Royal Dublin Fusiliers.

Les recrues des bataillons susindiqués seront soumises, dès leur engagement, à une instruction préparatoire d'une durée de six mois.

Les sept bataillons ci-dessous, qui ont la coutume de procéder à l'instruction des recrues immédiatement avant la période de convocation annuelle, seront libres d'appliquer le même principe à l'instruction pré-

paratoire de six mois, ou de procéder à cette instruction aussitôt après l'engagement :

3e bataillon : Bedfordshire Regiment.
3e bataillon : Oxfordshire Light Infantry.
7e bataillon : King's Royal Rifle Corps.
3e bataillon : Queen's Own Cameron Highlanders.
5e bataillon : Connaught Rangers.
3e bataillon : Royal Munster Fusiliers.
4e bataillon : Royal Dublin Fusiliers.

Les recrues qui n'auront pas six mois d'instruction avant la période de convocation annuelle peuvent, avec l'assentiment du brigadier général commandant le groupe des districts régimentaires, être autorisées à terminer leur instruction comme « recrues » au siège de leur bataillon.

Les recrues devront suivre les exercices de la convocation annuelle, si celle-ci commence plus de trois mois après la fin de l'instruction préparatoire.

Si la période de convocation annuelle commence dans les trois mois suivant la fin de l'instruction préparatoire, les recrues pourront, sur leur demande, être autorisées à la suivre.

Seront dispensés de l'instruction préparatoire :

1° Les miliciens rengagés ou ayant déjà accompli trois périodes d'instruction à leur corps ;

2° Les hommes instruits s'engageant dans la milice après avoir servi dans l'armée régulière.

Les cours de tir pour recrues auront lieu, si possible, au cours des six mois de l'instruction préparatoire. Si cela ne peut avoir lieu, la durée de l'instruction préparatoire sera réduite à cinq mois, après avis favorable du brigadier général commandant le groupe de districts régimentaires et le cours de tir aura lieu avant la période de convocation annuelle. Ce cours ne devra pas dépasser quatre semaines.

Les recrues qui ne pourront être logées dans les casernements existants seront mises en billets de logement ou sous la tente, si la saison le permet.

Les recrues pourront, si le chef de corps le juge convenable, être autorisées à vivre chez elles et recevront, dans ce cas, une indemnité de logement.

Chaque recrue qui aura accompli les cinq ou six mois d'instruction susmentionnés aura droit à une prime d'une livre. Cette prime sera également allouée aux recrues empêchées par une raison de santé de recevoir complètement cette instruction. Mais n'y auront pas droit celles congédiées pour inconduite ou pour maladie provenant de leur fait.

Les chefs de corps peuvent inspecter les recrues de leurs bataillons en tout temps, mais ils ne recevront d'indemnités de déplacement dans les limites du comté que pour les inspections annuelles.

Chaque recrue recevra deux paires de chaussures pour l'instruction préparatoire et la première période de convocation annuelle.

La période de convocation annuelle sera de 41 jours.

A la fin des périodes de convocations annuelles, les chefs de corps pourront autoriser les miliciens dont l'instruction sera satisfaisante et qui seront tireurs de première classe à ne faire qu'une période d'instruction de 15 jours ; mais ces hommes devront faire leur cours annuel de tir.

Les miliciens engagés pour une période prolongée d'instruction de recrues seront autorisés à demander leur licenciement, moyennant un dédit de 3 livres.

Cette catégorie de miliciens ne pourra contracter un engagement dans l'armée régulière qu'après avoir accompli la période de convocation annuelle.

Les dispositions ordinaires des règlements sur la milice seront applicables, dans la mesure du possible, à la solde, exception faite pour les cas susmentionnés.

La date d'entrée en vigueur de l'ordre ci-dessus a été fixée au 1er septembre 1906.

La réorganisation des forces anglaises. — I. Un « ordre à l'armée » vient de régler la composition du corps expéditionnaire que l'Angleterre pourrait mettre sur pied en temps de guerre pour « servir à l'extérieur ».

La réorganisation de ces forces était commencée depuis plusieurs mois ; leur composition vient d'être arrêtée de la manière suivante :

Le corps expéditionnaire ne sera plus divisé en corps d'armée ; l'unité supérieure sera la division. Il comprendra :

1° *Troupes endivisionnées :*

- 1 division de cavalerie (4 brigades, 36 escadrons) ;
- 6 divisions d'infanterie (à 3 brigades, 12 bataillons, 4 groupes d'artillerie, 16,000 combattants) ;
- Les services correspondants.

2° *Troupes d'armée*, à la disposition du général en chef :

- 2 brigades d'infanterie montée ;
- 2 escadrons d'escorte et de service (yeomanry) ;
- 1 bataillon d'infanterie ;
- 2 compagnies de télégraphie (sans fil) ;

2 compagnies de télégraphie (avec câble) ;
2 compagnies de télégraphie (aérienne);
3 compagnies d'aérostiers;
2 équipages de pont, etc., etc.

Les troupes d'armée ne comprendront pas d'artillerie (1); toutes les batteries sont réparties dans les divisions.

3° *Troupes de communication :* dont le nombre n'est pas spécifié.

Le Ministre annonce que les tableaux d'effectif de guerre sont déjà approuvés et seront publiés à une date ultérieure.

L'effectif total sera vraisemblablement de 150,000 environ, comme l'avait annoncé M. Haldane, ministre de la guerre.

II. D'après le même ordre, l'organisation générale de l'armée en temps de paix doit recevoir quelques modifications qui la mettront en accord absolu avec l'organisation du temps de guerre : les troupes seront endivisionnées par trois brigades au lieu de l'être par deux, etc.

Mais rien ne sera changé à l'organisation territoriale.

Le Royaume-Uni reste divisé en huit grands commandements, et la répartition générale des troupes faisant partie des corps expéditionnaires sera la suivante :

Commandement d'Aldershot (*le camp*) : 1^{re} et 2^e divisions (moins une brigade; 1^{re} brigade de cavalerie.

Commandement du Sud (*Tidworth*) : 3^e division.

Commandement de l'Est (*Londres-Woolwich*) : 4^e division; 2^e et 4^e brigades de cavalerie.

Commandement d'Irlande : 5^e et 6^e divisions (moins une brigade); 3^e brigade de cavalerie.

Commandement du Nord (*York*) : une brigade de la 6^e division.

District de Londres : 1 brigade (Garde) de la 2^e division.

Les commandements de l'Écosse et de l'Ouest (pays de Galles) ne comprennent pas de troupes endivisionnées; ces commandements sont d'ailleurs très peu importants.

L'artillerie et le génie divisionnaires ne pourront recevoir exactement en temps de paix la répartition qu'ils auront en temps de guerre.

Le Ministre annonce pour une date ultérieure la publication du tableau d'emplacements des troupes de campagne dont le détail est déjà arrêté.

---

(1) Sauf les deux batteries à cheval attachées aux brigades d'infanterie montée.

Une communication officielle fera connaître la date où le présent « ordre à l'armée » entrera en vigueur.

L'organisation de ce corps et la nouvelle répartition des troupes en Angleterre feront prochainement l'objet d'une étude détaillée dans la *Revue*.

AUTRICHE-HONGRIE.

Voyages d'études a l'étranger d'officiers de la Honved. — Le Ministre de la défense en Hongrie vient d'instituer des bourses de voyage en vue d'envoyer annuellement 20 officiers de Honved passer un mois à l'étranger.

Dès le mois de septembre 1906, 10 officiers se sont ainsi rendus en Allemagne et 10 autres en Italie, mais pour deux semaines seulement. Le budget de 1907 prévoit un crédit permettant de doubler la durée de ces congés.

Officiers suivant les cours des écoles civiles (1). — Le ministère commun a prescrit que les officiers et employés militaires qui désirent suivre les cours des écoles supérieures civiles doivent en demander l'autorisation au Ministre.

En principe, ces officiers ne sont jamais inscrits que comme auditeurs « extraordinaires ».

Les mêmes dispositions sont applicables aux aspirants officiers et employés militaires. Ces aspirants doivent, dès leur entrée en fonctions dans un corps de troupe ou un établissement militaire, rendre compte de leur inscription à leur chef de corps ou d'établissement. La fréquentation des cours est dans tous les cas subordonnée aux exigences du service, et ne doit jamais entraver le développement de l'instruction militaire des officiers ou employés. Les médecins militaires et les employés des médicaments militaires peuvent prendre leurs inscriptions auprès des facultés de médecine, sans autorisation spéciale du ministère de la guerre. Pour la fréquentation des cours et la participation aux excursions et aux voyages d'instruction des écoles civiles, les officiers, employés militaires et aspirants doivent toujours revêtir des effets civils.

---

(1) *Pester Lloyd*, du 21 octobre 1906.

Participation des médecins militaires a l'organisation des secours contre les accidents. — On sait qu'avant d'être nommés *oberarzt* (aide-major de 1re classe), les candidats aux emplois de médecins militaires dans l'armée commune, déjà titulaires du grade de docteur en médecine, suivent à Vienne, pendant un an, les cours de l'École d'application de médecine militaire établie auprès d'un hôpital militaire.

D'autre part, il existe à Vienne, sous le nom de *Freiwillige Rettungs-gesellschaft*, une société de secours en cas d'accident, admirablement organisée, jadis entreprise de charité privée, maintenant œuvre municipale, et qui possède de nombreux postes, voitures et personnel d'ambulance.

Sur la proposition du directeur de cette société, le Ministre commun vient de décider que les médecins élèves de l'École d'application de médecine militaire concourront désormais au service de la *Freiwillige Rettungs-gesellschaft*, et seront, à tour de rôle et assez fréquemment, détachés dans ses ambulances. Ils acquerront ainsi, par une pratique répétée, qu'aucun hôpital militaire ne pourrait leur procurer au même degré, l'expérience des soins urgents à donner en cas de blessure accidentelle, c'est-à-dire celle qui est la plus nécessaire à leurs fonctions en temps de guerre.

Indemnités aux ersatz-réservistes convoqués de décembre 1905 a juillet 1906 par suite de la crise hongroise. — La crise politique qui a sévi en Hongrie de janvier 1905 à avril 1906 a eu pour effet de retarder de neuf à dix mois le vote du contingent de 1905. Pour combler le vide des effectifs dans les régiments hongrois de l'armée commune, il a fallu faire appel aux ersatz-réservistes, c'est-à-dire à des hommes qui, normalement, eussent été exempts de service actif. Ces ersatz-réservistes ont été maintenus sous les drapeaux un peu plus de six mois, de la fin de décembre au commencement de juillet.

A titre de dédommagement, les Chambres hongroises viennent de leur accorder une indemnité assez importante, calculée à raison de 1 couronne 60 par jour de présence.

Les ersatz-réservistes de la Honved, qui ont été également convoqués à titre extraordinaire en mai 1906, ont droit à la même indemnité.

Mutations dans le haut commandement. — Par décision impériale du 28 décembre 1906, le F. Z. M. Pucherna, commandant le 6e corps d'armée (Kaschau) est relevé de ses fonctions sur sa demande et rem-

placé par le F. M. L. Mörk von Mörkenstein, antérieurement commandant de la 31e division d'infanterie (Buda-Pesth).

Modifications a l'instruction sur l'habillement et l'équipement. — L'Empereur vient d'approuver (1) un certain nombre de modifications à l'instruction sur l'habillement et l'équipement.

Ce ne sont que des modifications de détail; les expériences en cours, relatives à une transformation complète des uniformes et de l'équipement, en vue d'avoir une tenue de campagne pratique et peu visible, se poursuivent lentement et n'ont pas encore abouti à un résultat définitif.

Les modifications sanctionnées aujourd'hui ont surtout pour but de satisfaire un certain nombre de désidérata du corps d'officiers. Le port de la pèlerine, des gants de couleur, des guêtres, des bottines lacées et vernies, des capotes fourrées est autorisé; l'introduction d'un bonnet de police réglementée.

Des modifications sont apportées à la tenue de certains fonctionnaires militaires de manière à uniformiser les principes admis pour l'habillement des différents cadres de fonctionnaires.

En ce qui concerne la troupe, il est créé, à titre de distinction pour les hommes les plus adroits, toute une série de signes honorifiques : signe distinctif des meilleurs tireurs et appréciateurs de distance (infanterie), des meilleurs cavaliers (cavalerie), des meilleurs conducteurs (artillerie et train), des meilleurs ouvriers (troupes techniques, troupes d'administration) et infirmiers (troupes sanitaires).

Quelques modifications de détail sont encore apportées à la tenue d'été.

Transfert a Raguse du tribunal de landwehr de Zara. — Le tribunal de Zara est transféré à Raguse à la date du 1er janvier 1907. L'action de ce tribunal s'étendra à toutes les personnes de la landwehr ou de la gendarmerie établies soit temporairement, soit définitivement dans le commandement de landwehr de Zara et justiciables des tribunaux militaires.

---

(1) *Verordnungsblatt*, n° 32 du 27 octobre 1906.

EMPIRE ALLEMAND.

· RÈGLEMENT SUR LE TIR POUR LE TRAIN. — L'Empereur a approuvé, le 10 novembre 1906, un projet de règlement sur le tir, appelé à remplacer pour le train le règlement du 23 août 1894. Les modifications apportées aux anciennes prescriptions mettent le nouveau règlement en harmonie avec celui du 2 novembre 1905 sur le tir de l'infanterie.

L'AVANCEMENT DES OFFICIERS EN 1906. — De l'examen de la *Dienstaltersliste* arrêtée à la date du 1er novembre 1906, il ressort que les conditions de l'avancement en Prusse et en Wurtemberg n'ont pas été jusqu'ici améliorées par la mise en vigueur de la nouvelle loi sur les pensions.

Le ralentissement dont on se plaint généralement en Allemagne se fait peu sentir dans les grades les plus élevés de la hiérarchie ; ceux-ci sont en grande partie occupés par des officiers ayant pris, grâce à leur passage dans l'état-major ou dans les services du ministère, une avance parfois considérable sur leurs camarades à partir du grade de capitaine.

Il n'en est pas de même pour les officiers subalternes et les officiers supérieurs ; parmi ces derniers, les colonels de l'infanterie sont particulièrement désavantagés. On atténue dans une certaine mesure les différences qui se produisent entre les différentes armes pour l'obtention d'un grade, en nommant « provisoirement sans patente » les officiers des armes les plus favorisées ; mais la situation n'est plus la même pour l'accession à l'emploi qui détermine le taux du traitement et par suite de la pension de retraite à laquelle les officiers peuvent prétendre. C'est ainsi que les plus anciens colonels de l'infanterie sont lieutenants (1) de 1870, ceux de la cavalerie et de l'artillerie de 1874 ; de plus, tandis que l'infanterie ne compte qu'un seul colonel commandant une brigade, la cavalerie en compte 26, et l'artillerie 20.

Parmi les lieutenants-colonels, les plus anciens sont lieutenants de 1875 dans l'infanterie, de 1873 dans l'artillerie ; mais alors que tous ou presque tous les lieutenants-colonels de la cavalerie et de l'artillerie commandent un régiment, il n'y a que trois lieutenants-colonels d'in-

---

(1) Les annuaires allemands ne contiennent pas d'indications sur l'âge des officiers ; mais on peut le déterminer avec une exactitude suffisante en admettant qu'ils sont, en moyenne, nommés lieutenants à 19 ans.

fanterie se trouvant dans ce cas. Cet état de choses, déjà ancien, mettait les lieutenants-colonels d'infanterie, au point de vue du traitement, dans une telle situation d'infériorité, qu'on a dû introduire dans le budget de 1906 une disposition ayant pour but d'y remédier.

Les plus anciens majors sont lieutenants de 1874 dans l'infanterie, de 1875 dans la cavalerie, de 1873 dans l'artillerie de campagne, et de 1878 dans l'artillerie à pied.

Pour le grade de capitaine, les conditions d'ancienneté sont à peu près les mêmes pour toutes les armes; les plus anciens sont lieutenants de 1881, sauf dans l'artillerie à pied qui jouit d'une avance de deux ans.

Les plus anciens lieutenants en premier sont lieutenants de 1891 dans l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie, de 1892 dans les troupes de communication, et de 1893 dans les pionniers.

Quant aux lieutenants, les plus anciens sont de 1896 dans l'infanterie, la cavalerie et les troupes de communication, de 1895 dans l'artillerie, et de 1897 dans les pionniers. Le retard que subissent les jeunes officiers de l'artillerie est la conséquence des nombreuses nominations faites au moment où on a augmenté les effectifs de cette arme.

VOYAGE D'ÉTAT-MAJOR. — Un voyage d'état-major (études relatives à la guerre de forteresse) aura lieu en 1907 dans les XI^e et XVIII^e corps d'armée.

CONCERTS RÉTRIBUÉS DONNÉS PAR LES MUSIQUES MILITAIRES. — *L'Armee Verordnungsblatt* du 15 décemble 1906 publie une série de prescriptions concernant ces concerts.

Ils ne peuvent avoir lieu qu'avec l'autorisation du chef de corps et, s'il s'agit d'une autre garnison, avec l'autorisation de l'autorité militaire locale.

L'autorisation est subordonnée aux nécessités du service, aux conditions dans lesquelles la musique doit se produire, et aux plaintes que pourrait susciter la concurrence faite aux musiciens civils; dans le second cas, elle est en outre subordonnée aux réclamations que pourraient présenter les musiciens militaires de la garnison.

Les musiques militaires des garnisons frontières peuvent aller jouer dans le pays voisin, en vertu d'une autorisation qui peut être accordée pour une période de temps ne dépassant pas une année.

Lorsqu'une musique s'engage pour une assez longue durée, un projet du contrat qui la lie est soumis à l'approbation du général commandant le corps d'armée.

Des tarifs minima sont, autant que possible, établis après entente avec les musiciens civils de la garnison.

Le chef de musique doit arrêter à l'avance avec le propriétaire de l'établissement où le concert sera donné, la manière dont ce concert sera annoncé ; il doit écarter tout ce qui présente un caractère de réclame.

Il est interdit aux musiques militaires d'offrir leurs services par voie d'annonces, et de recueillir de l'argent autrement que par la perception des entrées dont le montant est fixé d'avance.

ITALIE.

PREMIER « COURS SPÉCIAL DU COMMISSARIAT ». — Douze lieutenants ont été admis au premier « cours spécial du commissariat », dont trois appartenant à l'infanterie et neuf au corps comptable. On remarquera que cette proportion est exactement l'inverse de celle réglementaire (1); le nombre des candidats appartenant aux armes combattantes ayant obtenu aux examens d'admission une moyenne suffisante a donc été uniquement de trois.

L'ENSEIGNEMENT DU TIR DANS L'ARMÉE ITALIENNE. — L'instruction du 24 mars 1898 qui servait jusqu'ici de base à l'enseignement du tir vient d'être remplacée, à titre provisoire, par une instruction du mois de juillet 1906 (2), mise en essai dans tous les corps et dont nous allons indiquer les dispositions nouvelles.

Dans le préambule on insiste sur la nécessité de ne pas distraire de leurs fonctions les gradés chargés d'enseigner le tir aux hommes. Le commandant de compagnie à qui est laissée la plus grande initiative, est responsable de l'instruction de son unité.

La première partie est relative aux armes et au matériel.

Le chapitre Ier reproduit, à quelques détails près, les indications de l'ancienne instruction sur la nomenclature, l'entretien du fusil modèle 1891 et de l'équipement, sur les munitions en service, ainsi que sur le mode d'emploi de l'arme pour le tir. Il y a lieu de noter cependant que la définition des positions du tireur (*debout*, *à genou*,

---

(1) Voir 2e semestre 1906, p. 482.

(2) *Istruzione sulle armi e sul tiro per la fanteria.* Vol. I°. Per le truppe.

Padiaza

11/24 Janvi

Vers Moukden

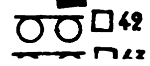

couché ou *assis*) est résumée en neuf lignes et vingt figures, au lieu de trois pages sans figures qu'elle comportait précédemment. Si l'on tient compte de ce que tout ce qui concerne le tir a été supprimé du règlement de manœuvres, on voit qu'il y a une tendance marquée à laisser une grande latitude au tireur et à abandonner tout formalisme dans l'exécution des mouvements pour prendre une des quatre positions réglementaires.

Le chapitre II est consacré au matériel de pointage et de tir. Les innovations introduites dans le matériel de pointage consistent dans l'usage d'un point de mire mobile (disque en tôle, peint en blanc, de $0^{m},08$ de diamètre, soudé à un morceau de fil de fer de $0^{m},35$ et portant en son milieu un point noir de $0^{m},02$ de diamètre, percé d'un trou de $0^{m},002$ au centre) et d'une petite cible de pointage (châssis en bois de $0^{m},50 \times 0^{m},50$, recouvert de toile et de papier).

Le matériel de tir a été modifié; le nombre des cibles rectangulaires, dont il existait précédemment deux modèles, est porté à quatre, savoir :

La cible n° 1, de $1^{m},65 \times 1^{m},35$, recouverte de toile et de papier *gris bleuté*, sur lequel sont tracées en noir trois circonférences de $0^{m},30$, $0^{m},60$ et 1 mètre, et un trait horizontal assez gros pour être vu par le tireur, tandis que les circonférences ne doivent l'être que des marqueurs; une mouche en papier blanc indique le point à viser.

Les cibles n^{os} 2, 3, 4 et 5, de mêmes dimensions que la précédente et portant respectivement une silhouette d'homme debout (n° 2) ou à genou (n° 3), et trois silhouettes d'homme couché (n° 4) ou debout (n° 5).

Il existe en outre cinq modèles de cibles-gabarits, identiques à celles de l'ancien règlement et qui représentent les silhouettes d'un homme debout (n° 6), à genou (n° 7), couché (n° 8), d'une pièce en batterie (n° 9) et d'un caisson d'artillerie (n° 10).

Les silhouettes d'hommes sont en carton peint de couleur foncée; celles du matériel, en bois peint en noir.

Enfin aux cibles à éclipses anciennement employées, il est question d'ajouter des cibles dont le modèle est à l'étude à l'École centrale de tir et qui doivent tomber automatiquement dès qu'elles sont atteintes.

La II^{e} partie traite du pointage et du tir.

L'enseignement de l'usage du fusil et du pointage, qui fait l'objet du chapitre I^{er}, ne diffère pas essentiellement de celui qui a été en pratique jusqu'ici Notons cependant qu'on insiste particulièrement sur la nécessité de ne pas fatiguer les recrues et d'entrecouper les exercices de pointage de mouvements de gymnastique, d'assouplissement ou d'escrime à la baïonnette. Enfin, dans l'ordre d'idées mentionné plus haut et tendant à simplifier l'exécution des mouvements relatifs au tir, il est

dit que l'instructeur enseigne les diverses positions du tireur en montrant à l'homme comment on les prend et en lui donnant des explications courtes et claires.

Les exercices de tir, qui sont énumérés dans le chapitre II ont été complètement modifiés. Ils comprennent sept catégories que nous examinerons successivement.

1° *Tir des recrues.* — Ce tir comprenait autrefois cinq leçons bien définies auxquelles prenaient part uniquement les recrues ; les anciens étaient remis en mains par deux leçons spéciales de tir à 100 mètres, auxquelles ils participaient tous. La nouvelle instruction prévoit pour les recrues une série de huit tirs au moins, à trois desquels prennent part les soldats de 2° année. Ces tirs s'exécutent à des distances variant de 100 à 300 mètres, suivant la configuration du champ de tir, sur la cible n° 1, et dans une des trois positions du tireur ; les recrues y tirent 72 cartouches et les soldats de 2° année 24. Le capitaine règle le nombre et la succession de ces exercices.

2° *Tir individuel.* — Les anciens tirs de classement (24 balles) et individuels de campagne (18 balles) ont été remplacés par le tir individuel, qui comprend six leçons :

1re leçon, à 200 mètres, debout, baïonnette au canon, sur la cible n° 2	12	balles.
2e leçon, à 300 mètres, à genou ou assis, sur la cible n° 3	12	—
3e leçon, à 300 mètres, couché, sur la cible n° 4.	12	—
4e leçon, à 300 mètres, couché, sur la cible n° 8 à chute automatique	12	—
5e leçon, à 300 mètres, à genou, sur la cible n° 8 à éclipse	6	—
6e leçon, à 500 mètres, couché, sur la cible n° 5.	12	—
TOTAL	66	balles.

Dans les 1re, 2e, 3e et 6e leçons, le tireur a deux balles d'essai.

Tous les tireurs qui obtiennent dans ces leçons le nombre de points fixé par l'instruction, reçoivent en récompense, pour chacune d'elles et le jour même où elle a été exécutée, une prime de 50 centimes.

A la suite de ces tirs ont lieu le classement annuel et la désignation des tireurs d'élite. L'ancienne classification en tireurs de 1re et de 2e classe a été supprimée.

3° *Tirs collectifs.* — Ils comprennent trois tirs au lieu de onze qui étaient prévus précédemment :

1er tir, de 400 à 800 mètres, escouade déployée, couchée (50 silhouettes)	12	balles.

2e tir, de 300 à 600 mètres, peloton déployé, couché (30 silhouettes)........................	6 balles.
3e tir (1), de 700 à 1,000 mètres, peloton déployé, à volonté (sur une compagnie en formation serrée)................................	12 —
4e tir, de 600 à 1,200 mètres, compagnie sur le pied de guerre (sur de l'infanterie et de l'artillerie en formation de combat).............	18 —

A la suite du 1er tir, une prime de deux lires est accordée au chef et une de cinquante centimes à chacun des hommes de l'escouade classée la première dans chaque compagnie (appréciation exacte de la distance, emploi de la hausse convenable, bonne discipline du feu et pour cent supérieur aux autres escouades).

Ces exercices peuvent être modifiés d'après les conditions topographiques du champ de tir.

4° *Concours de tir.* — Il y a chaque année un concours pour les sous-officiers et un autre pour les caporaux et les tireurs d'élite.

Les récompenses sont les suivantes :

Pour les sous-officiers : 1 médaille d'or par régiment ; 1 médaille d'argent et 2 de bronze par bataillon ;

Pour la troupe : 1 diplôme et un prix en nature ou en argent, d'une valeur fixée par le chef de corps, au vainqueur ; 1 diplôme et un prix de 5 lires à tous ceux qui sont classés dans le premier tiers.

5° *Tir d'exercice.* — Ce tir a remplacé le tir de perfectionnement et celui des tireurs de 1re classe, prévus par l'ancienne instruction.

Il s'exécute après le départ de la classe, et à l'aide de *cartouches réduites* pour sociétés de tir à la cible (2). Chaque homme en reçoit 36.

Le tir d'exercice comprend six leçons; la première s'exécute avec la cible n° 1, et les cinq autres sont la répétition des cinq premières leçons du tir individuel.

L'instruction se termine par une troisième partie, relative à l'enseignement de l'estimation des distances, qui a été complètement remanié et qui paraît organisé d'une façon très pratique.

L'ancienne catégorie d'appréciateurs d'élite est supprimée.

---

(1) Durée, 6 minutes.

(2) Ces cartouches se distinguent du type réglementaire par une charge de poudre moins forte et par une balle moins lourde à noyau de plomb et de sable comprimé.

Troupes employées au Benadir. — D'après l'*Italia militare e marina* des 15-16 novembre 1906, les troupes employées dans la colonie du Benadir comprendraient 4 compagnies d'infanterie et 1 compagnie de canonniers, à l'effectif total de 1,326 indigènes et 15 officiers italiens.

Leurs garnisons sont les suivantes : Mogadichio (1re compagnie et compagnie de canonniers), Merca (2e compagnie), Brava (3e compagnie), Djioumbo (4e compagnie). Les compagnies d'infanterie ont en outre à Itala, Ouarschek, Tchesira, Djelib, Bardora et Lough, des détachements commandés, ceux d'Itala et de Djelib par des officiers italiens, les autres par des « yousbachi » (1).

Modifications a la contexture de l' « Annuaire militaire ». — L'*Annuaire militaire* pour 1907, qui sera publié au mois de mai prochain, comprendra pour la première fois un troisième volume. Les deux premiers donneront, comme par le passé, l'un, les listes d'ancienneté et l'affectation des officiers en service actif permanent et des employés de l'administration de la guerre, l'autre, les listes d'ancienneté des officiers en congé; sur le troisième volume figureront les officiers de tous grades et de toutes armes qui ont cessé d'appartenir à un titre quelconque à l'armée, mais qui ont conservé leur grade avec le droit de porter l'uniforme.

La nouvelle bicyclette pliante militaire. — Une bicyclette pliante, inventée par le capitaine comptable Melli, a été adoptée définitivement en 1906 comme bicyclette militaire et mise en fabrication dans les ateliers du génie de Pavie.

Cette bicyclette, dite modèle 1904, a, au premier coup d'œil, l'aspect général du modèle sportif courant, avec cadre horizontal et roues de 60 centimètres. Le système de ploiement est constitué de la façon suivante : les tubes supérieur et inférieur du cadre sont coupés suivant une verticale passant par le milieu du tube supérieur, et sur chaque section est ajusté au moyen de renforts un disque circulaire, de 5 centimètres de diamètre, dont la face externe est absolument plane et perpendiculaire au plan du cadre ; de la sorte, les deux disques voisins s'appliquant exactement l'un sur l'autre, la forme générale du cadre n'est pas modifiée, ni le cadre lui-même gauchi. L'union de ces disques deux par deux est assurée, en permanence du côté droit, par une forte

(1) Gradés indigènes.

charnière et, éventuellement du côté gauche, par un verrou vertical à ressort pénétrant dans le charnon dont chaque disque est muni.

Cette bicyclette est susceptible de porter les objets suivants :

1° Une sacoche en cuir disposée dans l'intérieur du cadre, dont elle épouse les formes à cela près que le fond en est horizontal et laisse par suite une partie du cadre vide au-dessous de lui ;

2° Une carabine fixée sur le tube supérieur du cadre, la crosse en avant, le canon en dessous ;

3° Sous le siège de la selle, le manteau roulé et la gamelle individuelle ;

4° Le long de la fourche postérieure, et sur le côté droit, un outil portatif.

PÈLERINE DES MARÉCHAUX DE TOUTES ARMES. — Une décision ministérielle du 10 décembre 1906 a étendu à toutes les armes combattantes (carabiniers exclus) les dispositions réglementaires relatives au port d'une pèlerine par les maréchaux d'infanterie et du génie (1) et supprimé l'insigne en galon qui garnissait les angles du collet de ce vêtement.

Les modèles adoptés pour les autres armes sont identiques, comme forme, dimensions et accessoires, à celui de l'infanterie ; la différence réside dans la couleur du drap, qui est celle du manteau de la troupe, et dans le métal du fermoir, qui est celui des boutons spéciaux à l'arme.

ADOPTION DE COURROIES LATÉRALES POUR HAVRESAC D'INFANTERIE. — Une décision du 13 décembre 1906 a réglementé l'adoption pour l'infanterie de deux courroies de 60 centimètres de longueur, destinées à fixer l'outil portatif récemment adopté sur le côté gauche du sac et parallèlement au bord de celui-ci.

CHANGEMENTS DE GARNISON EN 1907. — Annulant les dispositions arrêtées par son prédécesseur (2), le Ministre de la guerre a décidé, à la date du 15 décembre 1906, qu'à l'automne prochain, 6 brigades d'infanterie, 6 régiments de bersagliers et 8 régiments de cavalerie changeraient respectivement entre eux de garnison.

---

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 209.
(2) Voir 1er semestre 1906, p. 526.

RUSSIE.

BOUSSOLES DANS LES CORPS DE TROUPE. — Un prikaz n° 146 du 5/18 mars 1906 (1) avait prescrit que dorénavant la boussole ferait partie de la tenue de campagne des officiers, des feldvebels (Vakhmistres), sous-officiers (Feuerverkers) et éclaireurs (Okhotniki) de toutes armes. L'École de tir des officiers avait été chargée d'examiner les modèles existants et de faire connaître les prix et avantages des modèles les plus convenables pour les officiers et pour la troupe.

Une circulaire de l'état-major n° 283, du 23 août/5 septembre 1906 (*Rousski Invalid* n° 196, du 7/20 septembre 1906) donne les résultats de cet examen, qui sont résumés ci-dessous :

a) *Modèles pour officiers :*

1° *Boussole du général-major Khlynovski* dans laquelle l'aiguille aimantée, la ligne de foi, la méridienne et les points Ouest et Est sont recouverts d'une composition phosphorescente, ce qui permet de s'orienter et de prendre des azimuts de nuit.

Diamètre 45^{mm},6 ; poids de 38 à 50 grammes ; graduation du limbe en 5°. Prix, environ 2 roubles (5 fr. 35) ;

2° *Boussole du système dit « Directrice »*, avec aiguille aimantée, index mobile et ligne de visée recouverts d'une composition phosphorescente.

Diamètre 63,^{mm},5 ; poids environ 77 grammes ; graduation du limbe en 2°. Prix, environ 2 roubles (5 fr. 35).

b) *Modèles pour la troupe :*

1° *Boussole du général-major Khlynovski*, d'un modèle analogue à celui destiné aux officiers ; prix, de 1^{r},75 à 1^{r},85 (4 fr. 65 à 4 fr. 90) ; le limbe n'est pas divisé en degrés, les points cardinaux et intermédiaires sont seuls marqués ; permet de s'orienter et de se mouvoir dans une direction déterminée ;

2° *Boussole non lumineuse, de la maison A. Laube.* Permet seulement de s'orienter.

Diamètre 45^{mm},6 ; poids de 30 à 34 grammes ; limbe non divisé en degrés, mais portant les points cardinaux et intermédiaires. Prix, environ 0^{r},90 (2 fr. 40) ;

3° *Boussole non lumineuse, proposée par le mécanicien Knittel.* Modèle analogue au précédent.

Diamètre 40^{mm},06 ; poids de 25 à 30 grammes. Prix environ 1 rouble (2 fr. 66).

---

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 536.

D'après les conclusions de la commission ayant fonctionné auprès de l'École de tir des officiers, les boussoles du général-major Khlynovski et celle dite « Directrice » jouissent de propriétés particulières, grâce à leur éclairement et à la possibilité de se diriger suivant des azimuts. Ces avantages dépassent de beaucoup les quelques inconvénients dus à l'imperfection de la composition phosphorescente et à la moindre mobilité de l'aiguille aimantée.

Tous les modèles ci-dessus peuvent être acquis par l'intermédiaire de l'École de tir des officiers qui assure, d'une manière permanente, la vérification des boussoles acquises par son entremise.

Avancement des officiers. — A la suite de la guerre russo-japonaise, qui avait mis en relief un certain nombre de défauts dans la composition et le recrutement du corps d'officiers, des mesures avaient été prises pour rajeunir les cadres en hâtant le départ des éléments atigués [prikaz n° 280 du 7/20 mai 1906 sur les pensions (1)] et en régularisant l'accession aux grades élevés [prikaz n° 216 du 7/20 avril 1906 sur la Commission supérieure de classement (2)].

Cet ensemble de mesures vient d'être complété par un nouveau prikaz, n° 701 du 1/14 décembre 1906 relatif à la mise en vigueur jusqu'au 1er/14 janvier 1909 d'une instruction provisoire sur l'établissement des « attestations », c'est-à-dire des notes et propositions pour l'avancement des capitaines (3), officiers supérieurs et généraux des corps de troupe.

D'après cette instruction « l'appréciation des mérites au point de vue « de l'avancement des officiers visés ci-dessus repose : 1° sur les « attes- « tations » établies comme il est dit plus loin; 2° sur l'appréciation « de ces attestations par des commissions spéciales; 3° sur la conclu- « sion définitive donnée par les autorités militaires désignées ».

On détermine de cette manière s'il y a lieu pour l'intéressé : *a*) d'être promu à un emploi supérieur déterminé; *b*) d'être maintenu dans son

---

(1) Voir 2e semestre 1906, p. 282.
(2) Voir 1er semestre 1906, p. 614.
(3) Pour l'avancement dans les grades inférieurs, voir *Revue*, 1900, p. 636. D'après une note du *Rouski Invalid* (n° 277 de 1906), une commission présidée par le général Zaroubaiev et comprenant de très nombreux officiers de troupe, s'occupe actuellement de la revision des règles concernant le service et l'avancement des officiers subalternes, ainsi que leur préparation au grade supérieur.

emploi actuel; *c*) d'être proposé pour une fonction administrative; *d*) de recevoir un avertissement pour insuffisance dans le service; *e*) d'être congédié du service (mis à la retraite).

Ces « attestations » sont établies par les chefs hiérarchiques des intéressés et transmises :

A) Attestations des capitaines et officiers supérieurs qui ne sont pas chefs de corps — aux généraux de division ;

B) Attestations des chefs de corps et commandants de brigades endivisionnées — aux commandants de corps d'armée;

C) Attestations des généraux de division et assimilés — aux commandants des circonscriptions militaires;

D) Attestations des commandants de corps d'armée — au Ministre de la guerre, avant le 1/14 novembre.

Auprès des autorités visées ci-dessus fonctionnent des *commissions* chargées de reviser les attestations et de donner une conclusion motivée. Elles ont la composition suivante :

Commissions divisionnaires. — Le commandant de la division, les commandants des brigades, les chefs de corps, le chef d'état-major de la division et le plus ancien membre du tribunal d'honneur de chaque corps (avec voix consultative en ce qui concerne les capitaines de son corps seulement).

Commissions de corps d'armée. — Le commandant du corps d'armée, les commandants des divisions, des brigades indépendantes et de l'artillerie, le chef d'état-major.

Commissions de circonscription. — Le commandant de circonscription et ses adjoints, les commandants de corps d'armée et le chef d'état-major.

La composition de la commission *supérieure* de classement, fixée par prikaz n° 216 du 7/20 avril 1906, a été donnée précédemment (1).

Les conclusions motivées de ces commissions sont soumises à l'*approbation* de l'autorité hiérarchique immédiatement supérieure et transmises ensuite à l'état-major général.

Toutefois celles concernant les officiers généraux sont toujours soumises au préalable à la Commission supérieure de classement.

En même temps que les attestations, les commandants des divisions et des corps d'armée ainsi que la Commission supérieure établissent, chacun en ce qui le concerne, les listes de classement *aux différents emplois*, d'après le nombre des vacances probables.

Tous ces documents, attestations et listes partielles, sont transmis

---

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 614.

pour le 1/14 janvier à l'état-major général qui établit la liste générale de classement pour l'année courante.

D'autres mesures paraissent être en préparation pour parachever l'œuvre de réorganisation entreprise.

Le *Rousski Invalid* (n° 266 de 1906) publie, en effet, une note d'allure officieuse qui semble indiquer que des mesures complémentaires devront encore être prises avant de pouvoir obtenir d'une manière définitive le résultat cherché.

Les règles pour l'obtention du grade de général sont contenues dans le prikaz n° 353 du 14-27 septembre 1900 (1) qui fixe les anciennetés nécessaires pour être proposable et spécifie que les colonels occupant des emplois administratifs (militaires ou civils) ne peuvent être proposés que si leurs concurrents des corps de troupe, d'ancienneté moindre, ont déjà été nommés généraux-majors ou sont proposés, en même temps qu'eux, pour ce grade.

En vue de faciliter l'accès des grades élevés aux officiers de troupe, l'autorité militaire avait sollicité et obtenu, en 1906, un abaissement général de deux ans des limites d'ancienneté prévues par le prikaz ci-dessus, pour une période de trois ans.

Toutefois cette disposition n'a pu être appliquée en 1906, comme allant à l'encontre du résultat recherché. Le relevé des candidats proposables d'après leurs notes donnait en effet aux titulaires de fonctions administratives un avantage numérique d'autant plus grand que la limite d'ancienneté était plus basse. On fut donc amené à maintenir, pour la promotion du 6/19 décembre 1906, les limites d'ancienneté antérieurement admises, ce qui donna les résultats suivants :

Généraux-lieutenants promus généraux, 33, dont 24 occupant des fonctions administratives.

Généraux-majors promus généraux-lieutenants, 65, dont 27 occupant des fonctions administratives.

Colonels promus généraux-majors, 83, dont 61 occupant des fonctions administratives.

En vue de remédier au véritable privilège que ce mode de procéder accorde aux officiers occupant des fonctions administratives, eu égard surtout à leur nombre et à leurs fonctions, des mesures seraient mises à l'étude pour limiter aux seuls officiers de troupe les avantages provenant de l'abaissement des limites d'ancienneté et favoriser ainsi leur avancement. L'élaboration de ces mesures serait poussée assez activement pour qu'elles puissent être appliquées lors de la prochaine promotion (Pâques, 1907).

---

(1) Voir 1er semestre 1901, p. 93.

Enfin, dans son n° 15 de 1907, le *Rousski Invalid* indique les résultats obtenus en 1906 par l'application des deux premières mesures (pensions et commission supérieure). Les mises à la retraite ont atteint environ 25 p. 100 des officiers généraux et supérieurs commandants de troupes ; les nominations nouvelles ont permis de renouveler 50 p. 100 environ des cadres visés ci-dessus. Elles ont porté principalement sur les commandements supérieurs (circonscriptions militaires, corps d'armée (68 p. 100), places fortes, divisions (56 p. 100) et brigades d'infanterie), au total sur 192 officiers généraux et 309 officiers supérieurs, chefs de corps.

En résumé, l'avancement des officiers dans l'armée russe est actuellement régi par les dispositions générales suivantes, applicables dans la grande majorité des cas :

Les officiers subalternes (sous-lieutenants, lieutenants et capitaines en second) obtiennent le grade supérieur après quatre années de service dans le grade précédent, sans tenir compte des vacances.

Les capitaines sont promus au titre des vacances, moitié à l'ancienneté (avec minimum de 6 ans de grade), moitié au choix (minimum de 4 ans). Une très faible proportion (5 p. 100) est réservée au choix hors tour (minimum de 3 ans).

Les lieutenants-colonels, colonels et généraux peuvent être promus au grade supérieur au choix ou au choix hors tour au titre des vacances, avec les anciennetés minima suivantes :

Lieutenants-colonels, 4 ans et 3 ans ; colonels, 8 ans et 6 ans ; généraux-majors, 8 ans et 6 ans ; généraux-lieutenants, 12 ans et 10 ans.

TURQUIE.

Manœuvres d'artillerie et exercices de tir au 4e corps. — Les troupes d'artillerie du 4e corps d'armée, en garnison à Erzeroum, et comprenant :

1 bataillon d'artillerie à cheval ;

2 bataillons à 3 batteries montées du 19e régiment ;

2 bataillons à 3 batteries montées du 20e régiment ;

1 bataillon à 3 batteries montées du 23e régiment ;

Soit au total 3 batteries à cheval et 15 batteries montées, se sont dernièrement livrées, aux environs d'Erzeroum, à des évolutions et à des exercices de tir d'une certaine importance.

Ces manœuvres commencées le 20 septembre, ont été clôturées, le 10 octobre, par un simulacre d'attaque et de défense, par l'artillerie, des forts de l'enceinte d'Erzeroum.

Le corps consulaire avait été convié à assister à ce spectacle.

L'ensemble de ces manœuvres, qui ont duré près de trois semaines, a montré que les cadres de l'artillerie, tant de campagne que de forteresses, du 4e corps, sont bien exercés et à hauteur de leur tâche.

Après les manœuvres a eu lieu une revue des troupes de la garnison d'Erzeroum.

Les exercices de ce genre étant rares en Turquie, il a paru intéressant de signaler ceux-ci.

PROMOTIONS DE JEUNES OFFICIERS. — Au cours du mois de septembre dernier a eu lieu la sortie des diverses écoles militaires ottomanes (1) :

1° 44 officiers de l'École d'état-major ont obtenu leur diplôme de capitaine d'état-major, et ont été versés, par voie de tirage au sort, dans les corps de troupe des 2e, 3e, 4e, 5e et 6e ordous, pour y accomplir un stage de deux ans ;

2° 71 élèves de l'École d'artillerie et du génie militaire ont obtenu leur brevet de lieutenant ; 58 ont été affectés à l'artillerie de campagne ou de forteresse, 13 au génie ;

3° 565 élèves de l'École impériale militaire de Pancaldi ont satisfait aux examens de sortie et ont été promus lieutenants ; 78 ont été versés dans la cavalerie et le reste dans l'infanterie.

Parmi les nouveaux officiers d'infanterie, figurent 19 jeunes gens appartenant à la classe spéciale des tribus (Achiret), c'est-à-dire d'origine arabe, kurde, syrienne ou tcherkesse. Ces derniers ont été affectés à des corps tenant garnison dans leur pays ;

4° Enfin, 104 étudiants de l'École impériale de médecine militaire et 20 étudiants de la section vétérinaire ont obtenu leur diplôme avec le grade de capitaine.

BIBLIOGRAPHIE.

Capitaine CAZALAS, de l'état-major de l'armée. — MÉMOIRES DU GÉNÉRAL BENNIGSEN, avec une introduction, des annexes et des notes, publiés sous la direction de la Section historique de l'état-major de l'armée. — T. Ier. *Campagne de 1806-1807* (1re partie), 1 vol. in-8°,

---

(1) Voir 2e semestre 1894, p. 318 et 1er semestre 1906, p. 222.

LXXXVIII-328 pages, un portrait et trois cartes hors texte; t. II, *Campagne de 1806-1807* (IIe partie) et annexes, 1 vol. in-8°, 368 pages et trois cartes hors texte. — Paris, Lavauzelle, 1906, 10 francs le volume.

Le général Bennigsen a laissé d'importants mémoires sur les événements militaires auxquels il prit part. Ces souvenirs, écrits en français et restés longtemps ignorés, n'avaient pas encore été publiés sous leur forme originale. Les deux premiers volumes, qui viennent de paraître, retracent la campagne de 1806-1807, pendant laquelle Bennigsen tint tête à Napoléon durant sept mois en Pologne et dans la Prusse orientale, où les étapes de la Grande Armée furent marquées par les mémorables batailles d'Eylau, de Heisberg et de Friedland. Le caractère inédit de cette relation et la personnalité de son auteur lui donnent un intérêt tout particulier.

Capitaine P. POLLACHI, de l'état-major de l'armée (service géographique). — LES ÉCHELLES MÉTRIQUES des cartes géographiques, topographiques et marines, et règle graduée supprimant les calculs de ces échelles. Une plaquette in-8°, 32 pages. — Paris, Chapelot, 1907.

Revue d'Infanterie, rédigée depuis le 1er janvier 1907 au Ministère de la guerre (Comité technique d'Infanterie). — Paris, Lavauzelle, 20 fr. Réduction de 25 p. 100 aux officiers et assimilés des armées de terre et de mer (active, réserve et territoriale) et aux sociétés militaires légalement constituées.

ERRATA au numéro de décembre 1906.

Page 563, 17e ligne, *au lieu de :* Les travaux du front de mer avaient absorbé 2,902,530 roubles, *lire :* Les travaux du front de mer avaient absorbé 1,333,000 roubles. Ceux du front de terre, 2,902,530 roubles.

Page 578, 11e ligne, *au lieu de :* (36,000 kilogrammes environ), *lire :* (26,000 kilogrammes environ).

Page 579, 11e ligne et page 580, 6e ligne, *au lieu de :* vingt-six bataillons, *lire :* vingt-huit bataillons.

Page 580, 7e ligne, *au lieu de :* dix-huit bataillons, *lire :* vingt bataillons.

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et Ce, rue Christine, 2.

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

N° 952 Mars 1907

SOMMAIRE

LES

MANOEUVRES IMPÉRIALES ALLEMANDES EN 1906

BIBLIOTHÈQUE

C'est depuis 1895 seulement qu'on constate en Allemagne de grandes manœuvres d'armée, soit qu'un groupe de deux corps d'armée ait été opposé à un autre groupe de même constitution, ou à un corps d'armée renforcé, soit que les corps d'armée aient été réunis pour opérer contre un ennemi figuré.

La *Revue* a rendu compte des manœuvres d'armée qui se sont déroulées devant l'Empereur en 1896, 1897, 1899 et 1903.

En 1906, comme en 1899, les manœuvres impériales ont mis en présence deux corps d'armée à deux divisions

et un corps d'armée à trois, chacun des deux partis étant en outre pourvu d'une division de cavalerie.

Le *parti bleu*, sous les ordres du général von Lindequist, comprenait le III^e^ corps (Berlin), le V^e^ corps (Posen) et la division de cavalerie A. Le *parti rouge*, à la tête duquel se trouvait le général von Woyrsch, était constitué par une division de cavalerie B, et par le VI^e^ corps d'armée (Breslau), porté à trois divisions par l'appoint d'éléments pris sur le territoire des V^e^ et XIX^e^ corps.

Les opérations qui ont duré quatre jours (du 10 au 13 septembre inclus), se sont développées en Silésie, sur les confins des territoires des V^e^ et VI^e^ corps, dans la région comprise entre Lüben, Schönau et Breslau (*Croquis n° 1*).

Le terrain, généralement plat sur les bords de l'Oder, s'élève et se mamelonne lorsqu'on s'en éloigne vers l'Ouest. Des hauteurs aux pentes douces, dont les lignes de crête sont distantes de 3 à 4 kilomètres, dominent de 30 à 40 mètres les vallons que les séparent. Le sol est inégalement couvert. Très boisé au Nord de la Katzbach, semé aux environs de Breslau et de Neumarkt de bouquets de bois et de haies qui limitent les vues, il n'est plus couvert entre Neumarkt et la Wüthende Neisse que de riches cultures s'étendant entre des villages rapprochés et bien groupés. De nombreuses voies de communication sillonnent la région. Partout, en somme, les grosses unités peuvent être amenées à pied d'œuvre complètement à l'abri des vues de l'ennemi ; mais pour franchir les 1,500 ou 2,000 mètres qui les séparent de l'objectif à atteindre, elles auront souvent à traverser des terrains sans cheminements ni couverts.

La saison exceptionnellement sèche a réduit le volume d'eau des ruisseaux ou petits cours d'eau. Sauf la Wüthende Neisse et la Katzbach, ils sont généralement franchissables partout et par toutes les armes.

Les manœuvres de 1906 attiraient *a priori* l'attention, moins pour l'importance des effectifs mis en mouvement que parce qu'on allait y voir à l'œuvre le nouveau chef du Grand État-Major, le général de Moltke. On pouvait espérer par ailleurs faire des constatations intéressantes relativement aux procédés de combat de l'infanterie et de l'artillerie, en raison de la mise en vigueur du nouveau règlement dont vient d'être dotée l'infanterie.

I

ORGANISATION DES MANŒUVRES.

Direction des manœuvres.

Appelé au commencement de 1906 aux hautes fonctions de chef du Grand État-Major, le général de Moltke a assumé la charge d'organiser et de diriger les manœuvres impériales.

Afin de remédier au caractère artificiel qu'elles avaient revêtu jusqu'ici, en vue de les rapprocher dans la mesure du possible des réalités de la guerre et de les rendre plus instructives, le général de Moltke a voulu desserrer les lisières dans lesquelles les chefs de parti avaient toujours été étroitement maintenus par la Direction des manœuvres. La plus large initiative leur a été accordée cette année pour l'exécution de la mission qui leur était imposée par le thème. Il n'y a eu, en 1906, ni lignes de démarcation, ni zones neutres, ni positions d'avant-postes prescrites par la Direction; chaque commandant de parti n'a eu à tenir compte que du but à atteindre, des décisions d'arbitres et de la capacité manœuvrière de la troupe. Sous ces réserves, il restait libre de se mouvoir de jour, de nuit, où, comme et quand il lui plairait. Aucune sonnerie, aucun signal n'ont indiqué, comme les

années précédentes, la fin de la manœuvre du jour. C'est le 13 septembre seulement que le signal *das ganze Halt* a été donné par le ballon de la Direction, pour marquer la clôture des opérations.

Le personnel des arbitres, fortement constitué (1), comme d'habitude, était assisté de nombreux officiers adjoints et d'officiers de renseignement.

Le chef des arbitres était l'Empereur, que devait remplacer éventuellement le feld-maréchal von Hœseler.

Composition des partis.

PARTI BLEU.

Commandant du parti : général de l'infanterie von LINDEQUIST.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS.	BATAILLONS.	ESCADRONS.	BATTERIES de campagne.	COMPAGNIES de pionniers.	DÉTACHEMENTS de mitrailleuses.	BATTERIES d'artillerie lourde.
V° CORPS D'ARMÉE.						
10° division.						
19° et 20° brig. d'inf. (6°, 46°, 47° et 50°).	12	»	»	»	»	»
3° régiment des uhlans de la garde........	»	5	»	»	»	»
10° brigade d'artillerie (20° et 56°) (2).....	»	»	12	»	»	»
2 compagnies du bat. de pionniers n° 5....	»	»	»	2	»	»
1 détachement de téléphonistes..........	»	»	»	»	»	»
1 compagnie cycliste....................	»	»	»	»	»	»
9° division.						
18° et 17° brigades d'inf. (7°, 154°, 19°, 58°).	12	»	»	»	»	»
Bataillon de chasseurs n° 5..............	1	»	»	»	»	»
Régiment de uhlans n° 1................	»	5	»	»	»	»
9° brigade d'artillerie (n°s 41 et 5)........	»	»	12	»	»	»
2 compagnies du bataillon de pionniers n° 5.	»	»	»	2	»	»
1 détachement de téléphonistes...........	»	»	»	»	»	»
A reporter.........	25	10	24	4	»	»

(1) Il comprenait, d'après la *Norddeutsche allgemeine Zeitung*, outre le feld-maréchal von Hœseler, 1 général oberst, 1 général de l'artillerie, 12 généraux-lieutenants, 2 généraux-majors.

(2) Dont 3 batteries d'obusiers légers de 105 millimètres.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS.	BATAILLONS.	ESCADRONS.	BATTERIES de campagne.	COMPAGNIES de pionniers.	DÉTACHEMENTS de mitrailleuses.	BATTERIES d'artillerie lourde.
Report..........	25	10	24	4	»	»
Éléments non endivisionnés.						
1 détachement de téléphonistes...........	»	»	»	»	»	»
1 détachement de télégraphie............	»	»	»	»	»	»
III[e] CORPS D'ARMÉE.						
6[e] *division.*						
11[e] et 12[e] brig. d'inf. (20[e], 35[e], 24[e], 64[e]).	12	»	»	»	»	»
Régiment de uhlans n° 3................	»	5	»	»	»	»
6[e] brigade d'artillerie (École de tir et 3[e])...	»	»	12	»	»	»
2 compagnies du bat. de pionniers n° 3....	»	»	»	2	»	»
1 détachement de téléphonistes...........	»	»	»	»	»	»
5[e] *division.*						
9[e] et 10[e] brigades d'inf. (8[e], 48[e], 12[e], 52[e], bataillon de chasseurs n° 3)...........	13	»	»	»	»	»
Régiment de dragons n° 2................	»	5	»	»	»	»
5[e] brigade d'artillerie (n[os] 54 et 18) (1)....	»	»	12	»	»	»
2 compagnies du bataillon de pionniers n° 3.	»	»	»	2	»	»
1 détachement de téléphonistes...........	»	»	»	»	»	»
Éléments non endivisionnés.						
1 détachement de téléphonistes...........	»	»	»	»	»	»
1 détachement de télégraphie............	»	»	»	»	»	»
ÉLÉMENTS D'ARMÉE.						
1 détachement de télégraphie sans fil.....	»	»	»	»	»	»
1 détachement d'aérostiers...............	»	»	»	»	»	»
DIVISION DE CAVALERIE A (2).						
33[e] brig. de caval. (5[e] cuirassiers, 4[e] uhlans).	»	10	»	»	»	»
9[e] brig. de caval. (4[e] dragons et 10[e] uhlans).	»	10	»	»	»	»
6[e] brigade de cavalerie (6[e] cuirassiers et 3[e] grenadiers à cheval).............	»	10	»	»	»	»
Groupe à cheval du régiment d'art. n° 3....	»	»	2	»	»	»
Détachements de mitrailleuses n[os] 4 et 7..	»	»	»	»	2	»
1 détachement de pionniers de cavalerie...	»	»	»	»	»	»
TOTAUX............	50	50	50	8	2	»

(1) Dont 3 batteries d'obusiers légers de 105 millimètres.
(2) Division provisoire constituée pour la durée des manœuvres et formée d'éléments empruntés à différents corps d'armée.

Parti rouge.

Commandant du parti : général de l'infanterie von Woyrsch.

Éléments constitutifs.	Bataillons.	Escadrons.	Batteries de campagne.	Compagnies de pionniers.	Détachements de mitrailleuses.	Batteries d'artillerie lourde.
VIe corps d'armée.						
11e division.						
21e et 22e brigades d'inf. (10e, 38e, 11e, 51e et bataillon de chasseurs n° 6).........	13	»	»	»	»	»
4e régiment de hussards................	»	5	»	»	»	»
11e brigade d'artillerie (6e et 42e) (1).....	»	»	12	»	»	»
2 compagnies du bataillon de pionniers n° 6.	»	»	»	2	»	»
1 détachement de téléphonistes...........	»	»	»	»	»	»
12e division.						
23e et 24e brigades d'inf. (22e, 62e, 23e, 63e).	12	»	»	»	»	»
2e régiment de uhlans...................	»	5	»	»	»	»
12e brigade d'artillerie [21e (1) et 57e]...	»	»	12	»	»	»
1 compagnie du bataillon de pionniers n° 6	»	»	»	1	»	»
1 détachement de téléphonistes..........	»	»	»	»	»	»
41e division.						
77e et 78e brig. d'inf. (37e, 155e, 156e, 157e).	12	»	»	»	»	»
6e régiment de hussards...............	»	5	»	»	»	»
40e brigade d'artillerie (32e et 68e).......	»	»	12	»	»	»
1 compagnie du bataillon de pionniers n° 6.	»	»	»	1	»	»
1 détachement de téléphonistes...........	»	»	»	»	»	»
Éléments non endivisionnés.						
4 batteries d'obusiers de 15 centimètres du régiment d'art. à pied n° 2............	»	»	»	»	»	4 (2)
1 détachement d'aérostiers...............	»	»	»	»	»	»
1 détachement de téléphonistes,..........	»	»	»	»	»	»
1 détachement de télégraphie............	»	»	»	»	»	»
Division de cavalerie B (3).						
4e brigade de cavalerie de la Garde (Leibhus. et 2e uhlans)........................	»	10	»	»	»	»
11e brigade de cavalerie (Leibcuir. n° 1 et 8e dragons)........................	»	10	»	»	»	»
23e brigade de cavalerie (17e et 21e uhlans).	»	10	»	»	»	»
Groupe à cheval du rég. d'artillerie n° 5....	»	»	2	»	»	»
Détachements de mitrailleuses nos 8 et 12.	»	»	»	»	2	»
1 détachement de pionniers du bataillon n° 6.	»	»	»	»	»	»
Totaux.............	37	45	38	4	2	4

(1) Dont 3 batteries à cheval.
(1) Dont 3 batteries d'obusiers légers de 105 millimètres.
(2) Batteries d'obusiers de 15 centimètres, modèle 1902.
(3) Division provisoire constituée pour la durée des manœuvres.

Tous les régiments d'infanterie sont à 3 bataillons. Les 154e, 155e, 156e et 157e, normalement à 2 bataillons, ont constitué un troisième bataillon au moyen des réservistes encadrés par des officiers et des sous-officiers prélevés sur les bataillons actifs.

Les effectifs des unités d'infanterie varient avec la couleur des partis.

Au parti bleu, les effectifs des compagnies ne dépassent guère 135 hommes (20 à 30 réservistes par compagnie active). Dans le parti rouge, au contraire, les compagnies sont portées à l'effectif de 200 hommes qu'elles auraient en campagne après les premiers déchets, ce qui suppose la présence de 80 à 90 réservistes par unité active.

Ces réservistes ont été convoqués au milieu d'août ; on a donc eu le temps de les entraîner sérieusement avant le commencement des manœuvres impériales.

Un certain nombre de régiments de cavalerie ont dû, au dernier moment, être remplacés par d'autres, en raison du mauvais état sanitaire des chevaux. Les escadrons présents aux manœuvres avaient eux-mêmes un effectif très réduit (70 à 80 sabres).

Les deux groupes de l'École de tir étaient seuls armés du nouveau matériel ; ils ont attelé 6 pièces et 2 caissons par batterie. Comme d'habitude (1), les autres batteries n'ont attelé, suivant leurs moyens, que 4, 5 ou 6 pièces sans caissons.

Au total, en y comprenant les services accessoires, l'effectif des troupes qui ont participé aux manœuvres impériales s'est élevé, en chiffres ronds, à 100,000 rationnaires. L'effectif de chacun des partis est sensiblement équivalent.

A remarquer l'affectation à chaque division d'infan-

---

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 118.

terie d'un détachement de téléphonistes, l'adjonction au VI[e] corps de 4 batteries d'obusiers lourds de 15 centimètres, modèle 1902 (à 4 pièces), la constitution d'une compagnie cycliste et d'un détachement de télégraphie sans fils, la composition différente des détachements de pionniers affectés aux divisions de cavalerie A et B.

On reviendra ultérieurement sur ces différentes questions.

Thèmes de manœuvre.

L'hypothèse générale est la suivante : une armée rouge (1) venant de la Haute-Silésie s'avance par la rive droite de l'Oder contre une armée bleue en voie de réunion sur le front Glogau-Schrimm (*croquis n° 1*). Le parti bleu concentre également des forces en Lusace.

Situation particulière au parti bleu. — Le V[e] corps, qui appartient aux troupes concentrées en Lusace, a atteint le 9 septembre le front Schönau-Goldberg. Le III[e] corps termine ses débarquements sur la section de voie ferrée Sagan-Sprottau. La division de cavalerie A a franchi l'Oder et s'est avancée par Glogau jusqu'à Polkwitz et Raudten.

Le commandant en chef de ces différents éléments (général von Lindequist), apprend le 9 au soir, à son arrivée à Sprottau, que les reconnaissances du V[e] corps poussées sur Breslau ont rencontré de nombreuses patrouilles de cavalerie ennemie et qu'une forte masse de cavalerie a été reconnue à l'Est de la Leise.

A 9 heures du soir, il reçoit du commandant de l'armée le télégramme suivant :

Schmiegel, 9 septembre, 8 heures soir.

« Des troupes ennemies ont atteint hier la ligne Bres-

---

(1) Hypothétique.

« lau-Oels-Schildberg. L'armée bleue entamera demain « son mouvement en avant. Conformez-vous à ce mou« vement en vous maintenant sur la rive gauche de « l'Oder et dirigez-vous sur Breslau.

« Il pourra se faire qu'une partie de vos troupes soit « appelée sur la rive droite de l'Oder, par Leubus ou « en aval. Il y a donc lieu de prendre les mesures néces« saires pour protéger rapidement et sérieusement le « franchissement de cette rivière contre les entreprises « qui pourraient être tentées de la région de Breslau. »

Situation particulière au parti rouge. — Le 8 septembre l'armée rouge a atteint le front Schildberg-Breslau. Apprenant que, ce même jour, des forces ennemies importantes se dirigeaient de Lauban (1) dans la direction de l'Est, le commandant en chef a prescrit au VI^e^ corps qui forme l'aile gauche de l'armée de rester le 9 dans la région de Breslau, et à la division de cavalerie B de se porter de Wohlau par Maltsch sur la rive gauche de l'Oder, tandis que l'armée continuait sa marche pour atteindre le front Adelnau-Auras.

Le 9 septembre au soir, les fractions les plus avancées du VI^e^ corps garnissent la ligne Probelwitz-Cauth, la division de cavalerie B est à Neumarkt.

A 9 heures du soir, le commandant des forces stationnées à Breslau reçoit du commandant de l'armée le télégramme suivant :

Oels, 9 septembre, 8 heures soir.

« J'ai reçu votre rapport m'annonçant que l'ennemi « venant de la vallée de la Bober a atteint aujourd'hui « la ligne Goldberg-Schönau. J'apprends par des agents « que des débarquements ont lieu sur la voie ferrée

---

(1) En Lusace.

« Sorau-Sprottau. Efforcez-vous, par une offensive « énergique, d'empêcher le passage de ces deux masses « ennemies sur la rive droite de l'Oder.

« La division de cavalerie B est mise sous vos « ordres.

« L'armée marchera demain sur Freyhan et Wohlau. »

II

OPÉRATIONS.

Journée du 10 septembre.

Le 9 septembre au soir, la situation est la suivante (*croquis n° 1*) :

Au parti bleu, le III^e corps a atteint Primkenau et Klopschen, la division de cavalerie A, Polkwitz et Raudten, le V^e corps a une division à Schönau, une division à Goldberg.

Au parti rouge, le VI^e corps a poussé ses avant-postes sur la rive gauche de la Weistritz, la division de cavalerie B est à Neumarkt.

Toute liberté de manœuvre est accordée aux partis adverses à partir du 10 septembre à 4 heures du matin. Les reconnaissances et les patrouilles sont autorisées cependant à quitter les cantonnements dès 2 h. 30.

Le VI^e corps, sur la Weistritz, se trouvait à 60 kilomètres du V^e corps et à 100 du III^e. Il était rationnel que le commandant du parti rouge résolût de se porter tout d'abord contre le groupement ennemi le moins éloigné. Étant donné la distance qui, le 9 au soir, séparait le VI^e corps (rouge) du V^e (bleu), c'est dans la matinée du 11, au plus tard, qu'ils devaient se rencontrer. Mais il était possible, d'autre part, que le III^e corps (bleu), au

[redacted]

CROQUIS N° 1.

rimm

Pempowo

Kobylin

Freyhan

Adelnau

Sag

ARMÉE ROUGE

Schildberg

Oels

BRESLAU

Corps

Oder

lieu de franchir l'Oder en aval de l'embouchure de la Katzbach, cherchât à se rapprocher du V^e pour marcher ensuite, de concert avec lui, sur Breslau. Dans ce cas, ce même jour 11, après deux étapes d'une trentaine de kilomètres, il pouvait, si son mouvement n'était pas retardé, déboucher dans la région de Petersdorf-Rosenig, où allait s'engager le VI^e corps, et rendre la situation de ce dernier particulièrement périlleuse. Certaines mesures devaient donc être prises pour garder au parti rouge la possibilité de battre le V^e corps avant l'intervention possible du III^e.

Le commandant du parti rouge se borna à détacher sur son flanc droit sa division de cavalerie (B), avec mission de reconnaître et de retarder les forces ennemies signalées au Nord de la Katzbach. Puis, avec le reste de ses forces, c'est-à-dire le VI^e corps tout entier, il se dirigea vers l'Ouest.

Les événements ne devaient pas tarder à montrer l'insuffisance des moyens employés par le commandant du parti rouge pour se prémunir contre l'action du III^e corps.

Rompant en deux colonnes, à partir de 6 heures du matin, le VI^e corps se met en route le 10 septembre, la 11^e division de Probelwitz par Neumarkt sur Blumerode, la 12^e division, les obusiers lourds et la 11^e division de Canth sur Hulm par Buchwald. Le 10 au soir, après une étape de 28 à 30 kilomètres, il a atteint le front Rosenig-Berndorf (41^e division à Rosenig, 12^e division et artillerie lourde à Berndorf, 11^e division à Riegel). Le V^e corps (bleu), de son côté, a gagné une vingtaine de kilomètres dans la direction de Breslau et s'est arrêté sur la Weidelache (9^e division à Tschierschkau, 10^e à Neudorf), couvert par ses avant-postes qui occupent les hauteurs de Kaudewitz, Strachwitz et Wahlstatt, ainsi que les villages de Koischwitz, Greibnig et Kaltenhaus. La rencontre des V^e et VI^e corps s'annonce pour le lendemain dès les premières heures du jour.

Quelle est la situation sur le flanc droit du parti rouge?

La division de cavalerie B, envoyée à la rencontre du IIIe corps, a bousculé à Parchwitz un petit détachement de cavalerie ennemie qui occupait le passage, a franchi sans difficultés la Katzbach et s'est rassemblée à 1500 mètres à l'Ouest de Gugelwitz, au sortir de la région couverte et coupée qui s'étend de la Katzbach à cette localité.

Le commandant du parti bleu, d'autre part, avait prescrit à la division A, portée à 4 brigades par l'adjonction de 8 escadrons enlevés aux cavaleries divisionnaires du IIIe corps, de se diriger dans la matinée du 10 sur les passages de la Katzbach inférieure, de les occuper, et de préparer le débouché du IIIe corps sur la rive droite de cette rivière.

A la nouvelle de l'approche de la division bleue qui lui était supérieure en nombre, la division rouge se reporta d'un temps de trot, une brigade par Pohlschildern, les deux autres brigades et l'artillerie par Parchwitz, sur la rive droite de la Katzbach afin d'en interdire les passages. Une brigade et un détachement de mitrailleuses furent laissés au Sud de Parchwitz; le reste de la division continua sur Ndr-Heidau, village au Nord duquel il se forma en masse sur les pentes méridionales de l'éperon 125, tandis que deux escadrons allaient tenir pied à terre les gués de Pohlschildern.

Le commandant de la division de cavalerie A avait d'abord obliqué avec ses quatre brigades sur Mühlrädlitz, pour se porter à l'attaque des forces de cavalerie rouge qui lui avaient été signalées aux environs de ce village. Puis, apprenant que la division B se retirait sur Parchwitz, il avait détaché sur ce point de passage une brigade renforcée du groupe à cheval afin d'attirer de ce côté l'attention de l'ennemi, et s'était dirigé sur Pohlschildern avec les trois autres brigades pour y franchir la rivière.

Un feu violent accueillit leur arrivée aux environs de cette localité. Pour faire tomber une résistance que le feu de cavaliers à pied déployés aussitôt au Sud de Pohlschildern était à lui seul incapable de surmonter, le commandant de la division A envoya une brigade chercher un passage plus en aval, vers Bienowitz, avec mission de se rabattre ensuite sur les défenseurs de la rive droite.

Sur ces entrefaites, trompé par un faux renseignement, croyant que la majeure partie de la division bleue tentait le passage à Parchwitz, le commandant de la division B se porta sur ce dernier point avec le gros de ses forces, ne laissant en face de Pohlschildern que les deux escadrons et le détachement de mitrailleuses qui s'y trouvaient engagés. Surpris par l'approche de la brigade ennemie qui a pu passer sans difficultés à Bienowitz, ces deux escadrons rouges et le détachement de mitrailleuses ne tardent pas à se replier en toute hâte. Et le gros de la division A franchit tranquillement la rivière, tandis que la division B, surprenant en flagrant délit de déploiement la brigade bleue chargée de la diversion sur Parchwitz, la bousculait au sortir de cette localité, la rejetait au delà des ponts et s'engageait à sa poursuite sur la rive gauche de la Katzbach. Cette brigade réussit à s'échapper et put rejoindre sa division par les gués de Pohlschildern.

Lorsque, ultérieurement, après avoir reconnu la marche des colonnes du III^e^ corps sur Gr. Krichen et Lüben, le commandant de la division B voulut repasser la Katzbach, il en trouva tous les passages occupés et dut rebrousser chemin. Une décision d'arbitre l'envoya stationner pour la nuit à Steinau sur l'Oder.

La 5e division du IIIe corps s'était arrêtée à Gr. Krichen, la 6e division à Lüben, à 28 kilomètres de la droite du VIe corps. Le débouché du IIIe corps au Sud de la Katzbach était assuré pour le lendemain et aucun

obstacle ne s'opposait à sa marche. La division de cavalerie A obligée, pour rejoindre le VI^{e} corps, de faire un long détour en se couvrant de l'Oder, ne pouvait participer aux opérations pendant toute la journée du 11.

Journée du 11 septembre.

Le 10 au soir, le commandant du parti bleu avait été avisé que l'emploi éventuel du V^{e} corps sur la rive droite de l'Oder n'entrant plus dans les projets du commandant en chef de l'armée, il eût à diriger dans le plus bref délai sur Breslau toutes les troupes placées sous ses ordres.

En vue de se débarrasser tout d'abord du VI^{e} corps qui gênait sa marche sur Breslau, le général von Lindequist prescrivit :

1° Au commandant du V^{e} corps de tenir la région au Sud de Liegnitz jusqu'à l'arrivée du III^{e} corps ;

2° Au III^{e} corps de passer la Katzbach en aval de Liegnitz pour opérer sa jonction avec le V^{e} corps ;

3° A la division de cavalerie B de coopérer à l'action qui allait s'engager entre les V^{e} et VI^{e} corps, en se portant dès le 11 au matin contre le flanc droit du VI^{e} corps.

Mais, pour des raisons qu'on ignore, le commandant du *parti bleu*, au lieu de mettre le III^{e} corps en route de telle sorte qu'il puisse atteindre la région de Rosenig pour 9 ou 10 heures du matin, ne lui fit lever ses bivouacs qu'à 7 heures. Il s'ensuivit que ce corps n'atteignit que vers midi les passages de la Katzbach à Panten—Bienowitz (5^{e} division) et Pohlschildern (6^{e}), et arriva trop tard à Kunitz et Seifersdorf pour empêcher la défaite du V^{e} corps.

Il n'en sera plus question dans le récit de la journée du 11.

Pour se conformer à l'ordre reçu la veille dans la

soirée, le commandant du Vᵉ corps prit ses dispositions pour tenir tête au VIᵉ corps sur une position choisie entre Tschierschkau et Neudorf, sur la rive gauche de la Weidelache. Il affecta à la 9ᵉ division le secteur Tschierschkau - Rosenau, le secteur Rosenau (exclu) — Neudorf à la 10ᵉ, et fit renforcer par un large emploi de la fortification de campagne (tranchées, obstacles passifs, etc.) les avantages naturels fournis à la défense par la possibilité de battre efficacement, depuis la crête Malitsch-Tschierschkau-Rosenau-éperon 143, les pentes descendant sur la vallée.

Mais rien n'autorisait à penser que le VIᵉ corps se présenterait en face du front de cette position si soigneusement organisée. Afin d'essayer de l'y attirer, de se rendre compte en tous cas de la direction de marche des forces opposées et gagner du temps en forçant l'ennemi à se déployer de bonne heure, le commandant du Vᵉ corps fit occuper par une avant-ligne (1) le front Strachwitz-Hünern, à 4 kilomètres en avant de sa position principale et à 4,500 mètres des avant-postes ennemis.

L'intention du commandant du *parti rouge* pour la journée du 11 est de mettre le Vᵉ corps hors de cause avant l'arrivée du IIIᵉ, en l'attaquant dès la pointe du jour, de front avec deux divisions et sur son flanc droit avec la troisième.

Il fait rompre en conséquence dès 1 heure du matin la 11ᵉ division chargée du mouvement débordant sur la droite du Vᵉ corps et la dirige sur Mertchütz, avec ordre d'y attendre, pour prononcer son mouvement, que

---

(1) D'après la *Schlesische Zeitung*, et sous toutes réserves, la 18ᵉ brigade d'infanterie et un régiment d'artillerie de la 9ᵉ division furent envoyés sur le front Kieferberg-Strachwitz, la 19ᵉ brigade d'infanterie et la 10ᵉ brigade d'artillerie (10ᵉ division), sur le front Wahlstatt-Hünern.

les 12e et 41e divisions aient attaqué sur tout le front. Ces deux dernières sont mises en route à 4 heures, la 41e division sur Klemmerwitz et Tentschel, la 12e sur Nikolstadt.

Ces divisions avaient à peine dépassé de 2,500 mètres la route de Rosenig à Gross-Wandriss que, vers 5 h. 15, elles étaient accueillies par un feu violent d'artillerie parti des hauteurs à l'Ouest de Nikolstadt et de Kniegnitz. L'infanterie passe incontinent de la formation de route à une formation plus ouverte et l'artillerie se déploie. Entendant la canonnade, la 11e division se porte en avant vers Kaudewitz et Baritsch.

Les fractions avancées du Ve corps ne s'attardèrent pas sur la rive droite de la Weidelache, et, sans engager le combat avec l'artillerie ennemie, se replièrent rapidement vers 5 h. 45 sur la position principale, dont, à 7 heures du matin au moment où les 41e et 12e divisions commencent à déboucher au Nord et au Sud de Wahlstatt, l'occupation est la suivante :

Chacune des divisions a une brigade en première ligne et une brigade réservée derrière l'aile extérieure (1). La 18e brigade, réserve de droite, renforcée par le bataillon de chasseurs n° 5, est échelonnée entre Malitsch et Triebelwitz (un régiment et le bataillon de chasseurs à la sortie Sud-Est de Malitsch, un régiment entre Triebelwitz et Malitsch). L'artillerie de la 10e division est déployée sur les hauteurs à l'Est de Neudorf; les batteries de la 9e division sont en position moitié au Nord-Est de Mankelwitz, moitié aux abords de Malitsch.

Au *parti rouge*, le gros de la 41e division et toute la 12e se trouvent à la même heure (7 heures), placés face à leurs objectifs, au couvert de la crête 169 (Est d'Oyas)-Strachwitz. La 41e division a pour objectif d'attaque le

(1) Celle qui a constitué l'avant-ligne.

front Neudorf-Rosenau, la 12e le front Rosenau-Tschierschkau. L'artillerie disponible de la 41e division est déployée au Nord de Wahlstatt, celle de la 12e au Sud de Raischmannsdorf, l'artillerie lourde derrière les bois qui couronnent le Kieferberg. La 11e division débouche de Kaudewitz et de Baritsch marchant, la 22e brigade sur Tschierschkau et les hauteurs à l'Ouest de cette localité, la 21e sur Malitsch. Son artillerie, en batterie au Sud de Kaudewitz, est rejointe vers 7 h. 30 par les obusiers de 15.

A 8 heures l'infanterie des 41e et 12e divisions franchit la Weidelache et vers 9 heures se porte à l'attaque sur le front. Elle échoua partout. A la 41e division, en particulier, l'infanterie exposée en formations trop denses aux feux de l'artillerie adverse, mal soutenue par son artillerie dont une partie fut mise hors de combat par la 9e brigade de la division de cavalerie A, dut se replier par décision d'arbitre et fut, pendant l'exécution de ce mouvement, chargée avec succès (arbitrage) par toute la division A.

Mais, entre temps, la droite du Ve corps attaquée de front par la 12e division, n'avait pu opposer qu'une brigade à l'attaque sur Malitsch de la 11e division appuyée par ses 72 pièces et 16 obusiers de 15. Entre 8 heures et 9 heures, lorsque le commandant du Ve corps avait eu nettement conscience du danger couru par son aile droite, il avait appelé vers Malitsch toutes les réserves disponibles de la 10e division (19e brigade). Elles n'arrivèrent pas à temps pour empêcher la 9e brigade de fléchir devant les forces supérieures qui l'assaillaient de front et de flanc ; et vers 10 heures, le commandant du Ve corps, qui avait intérêt à ménager son corps d'armée pour reprendre le lendemain la lutte avec le concours du IIIe corps, envoya l'ordre à la 9e division de se replier par Triebelwitz et Eichholz sur Crayn, à la 10e de battre en retraite sur Wildschütz.

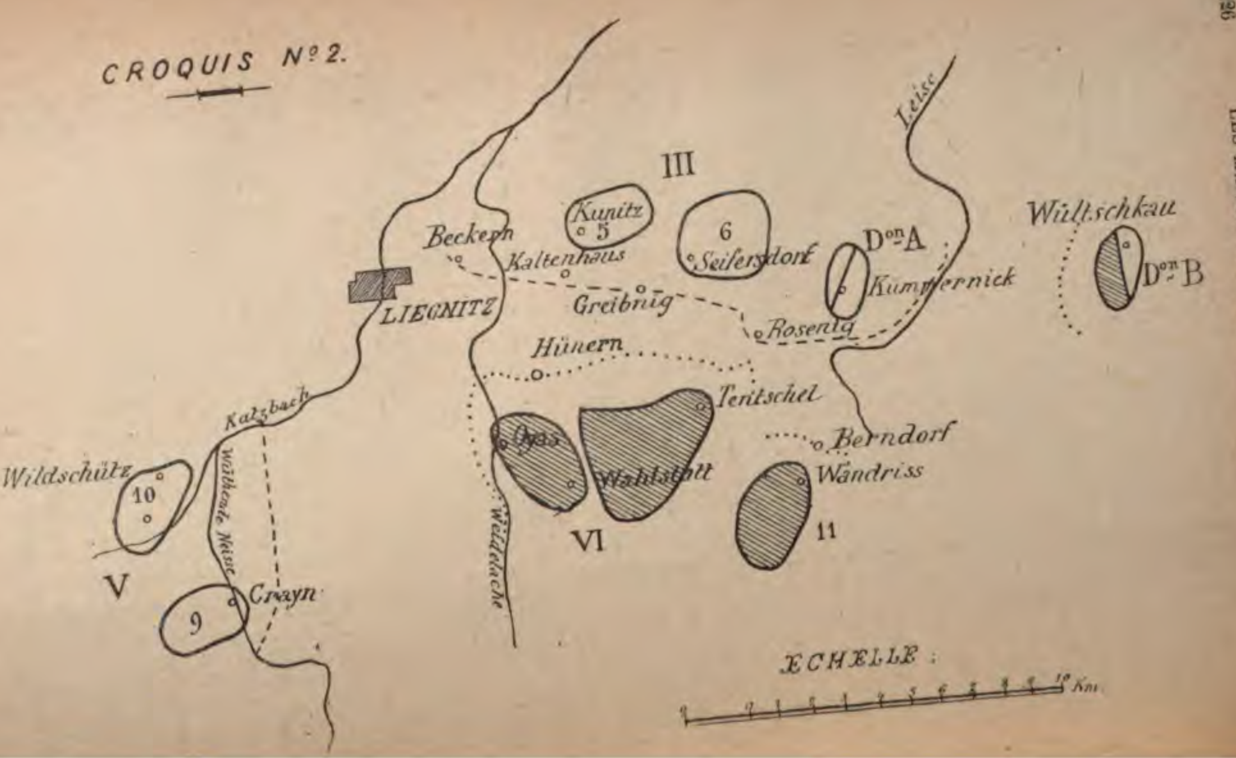
CROQUIS N° 2.
III
Kunitz
5
6
Beckern
Kaltenhaus
Seifersdorf
Don A
Kumpernick
Leisse
Wültschkau
Don B
LIEGNITZ
Greibnig
Rosenig
Hünern
Tentschel
Katzbach
Berndorf
Wandriss
Wildschütz
10
Wüthende Neisse
Weidelache
VI
11
V
Crayn
9
ECHELLE :
10 Km.

Le VIe corps qui s'était engagé tout d'abord à la poursuite du Ve corps s'arrêta presque aussitôt à la nouvelle que les têtes de colonne du IIIe corps s'apprêtaient à franchir la Katzbach entre Panten et Pohlschildern. Le général von Woyrsch, laissant le Ve corps sans entraves, reporta ses trois divisions sur la rive droite de la Weidelache en face du IIIe corps qu'il comptait attaquer le lendemain.

Le 11 au soir la situation respective des partis est donnée par le croquis n° 2 ci-contre :

Journée du 12 septembre.

Nous avons dit qu'aucune fraction du VIe corps n'avait été laissée en couverture en face du Ve corps refoulé la veille vers l'Ouest, pour se lier à ses mouvements et l'empêcher de venir à temps joindre ses efforts à ceux du IIIe corps.

En se proposant d'attaquer le IIIe corps dans la matinée du 12, le chef du *parti rouge* ne pouvait cependant négliger le danger qui menaçait sa gauche ; et, pour y parer, pour opposer une barrière aux entreprises probables du Ve corps, il prescrivit la mise en état de défense de la position Oyas-Wahlstatt-Kieferberg, dont la résistance face à l'Ouest lui donnerait le temps d'attaquer face au Nord avec le gros de ses forces et de déborder avec sa droite la gauche du IIIe corps.

Laissant à la 78e brigade (41e division), renforcée par un régiment d'artillerie de campagne et les obusiers lourds le soin d'organiser et de défendre cette position, il dirige les éléments restants de la 41e division et la 12e division contre le front du IIIe corps (77e brigade sur le front Kaltenhaus-Greibnig, 12e division sur les hauteurs au Sud de Seifersdorf), et met en marche la 11e division chargée du mouvement débordant de Gross-

Wandriss par Kümmernick sur Petersdorf. La division de cavalerie B est appelée de Wültschkau pour boucher l'intervalle de 3 à 4 kilomètres qui sépare la 11e division de la 12e.

Le projet formé par le commandant du *parti bleu* est de résister avec le IIIe corps sur le front Kaltenhaus-Greibnig — mamelon 144 (1,500 mètres au Sud de Seifersdorf), jusqu'à l'entrée en ligne du Ve corps qui a l'ordre de rompre à 7 heures du matin pour se porter par Rosenau contre le flanc gauche du parti rouge.

Le 12, à 7 heures du matin, au moment où commencent les opérations de la journée, le IIIe corps a solidement renforcé par des travaux de campagne les hauteurs qui dominent à l'Est et à l'Ouest de Greibnig la cuvette du Koischwitzer-See. La 5e division s'étend de la Weidelache à Greibnig (inclus), la 6e division de Greibnig au mamelon 144. Chaque division a une brigade en première ligne et une brigade en réserve. La division de cavalerie A est rassemblée aux environs de Kümmernick.

A la nouvelle qu'une colonne importante d'infanterie et d'artillerie se dirigeait sur Rosenig, le commandant du IIIe corps jugeant que l'effort du VIe corps allait se porter sur son flanc gauche, appela à la rescousse la brigade réservée et un des régiments d'artillerie de la 5e division et fit occuper les hauteurs au Sud de Petersdorf. Mais avant que les troupes chargées de cette occupation aient pu prendre leurs dispositions de combat, elles sont attaquées par la division de cavalerie B, et leur mouvement subit de ce fait un temps d'arrêt sérieux; si bien que la 11e division, refoulant devant elle la division A, peut facilement dépasser Kümmernick, et, soutenue par une artillerie très supérieure à celle dont dispose de ce côté la défense, entamer vers 10 heures l'attaque des hauteurs de Petersdorf. Elle s'en empare vers 11 heures et continue vers l'Ouest jusqu'à la route

de Petersdorf à Rosenig, malgré une contre-attaque exécutée de Petersdorf par un régiment d'infanterie et les efforts de la division A qui charge à plusieurs reprises son flanc droit.

Mais la 6e division a reçu sur ces entrefaites les renforts demandés à la 5e. Elle dispose sur son aile gauche, un peu après 11 heures, de 15 bataillons et 12 batteries. Elle reprend l'offensive à laquelle coopère la division de cavalerie A et réussit finalement à enrayer les efforts de la 11e division.

Sur le front Kaltenhaus — hauteurs 144, la difficulté pour l'infanterie de franchir sous le feu les glacis découverts qui en rendaient les approches extrêmement difficiles, avait imprimé toute la matinée à l'action de la 77e brigade et de la 12e division un certain caractère d'hésitation et de lenteur. Les artilleries, seules, s'étaient violemment engagées. Ce n'est qu'après la prise, par la 11e division, des hauteurs de Petersdorf, que l'infanterie se porta franchement en avant, la 77e brigade sur Greibnig, une brigade de la 12e division sur le mamelon 144. L'attaque sur Greibnig échoua. Les hauteurs de Seifersdorf, à la défense desquelles il n'avait pas été possible d'affecter plus d'un régiment, en raison des efforts tentés par la 11e division sur le flanc gauche du IIIe corps, commençaient à être abandonnées par leurs défenseurs, quand l'ordre de battre en retraite parvint subitement à toutes les troupes du parti rouge, engagées entre Koischwitz et Rosenig.

La situation du parti rouge était en effet devenue très précaire. La position Oyas-Wahlstatt, sur la résistance de laquelle reposait toute la manœuvre du VIe corps, avait dû être évacuée avant que l'attaque débordante de la 11e division eût produit à l'aile opposée un résultat décisif.

La 78e brigade qui avait à défendre un front de près de 4 kilomètres s'était tout entière déployée en pre-

mière ligne dans les tranchées construites au Nord et au Sud de Wahlstatt ; l'artillerie de campagne s'était installée au Nord de Wahlstatt, les obusiers lourds sur le Kieferberg. Le V^e corps (bleu) de son côté, s'était mis en mouvement à 7 heures, et après une marche d'approche impeccablement exécutée à l'abri des vues de l'ennemi en position, avait commencé, vers 10 h. 15, à descendre les pentes de la rive gauche de la Weidelache. Attaquée au Nord de Wahlstatt par la 10^e division, au Sud par la 9^e, rapidement débordée sur sa droite et sur sa gauche, la 78^e brigade est, un peu avant midi, obligée de battre en retraite par Kniegnitz sur Berndorf, tandis que le V^e corps poursuit sa marche, avec la 9^e division sur Tentschel, avec la 10^e sur Klemmerwitz.

La retraite du VI^e corps s'exécuta en bon ordre, sur Ausche pour la 41^e division renforcée par la division de cavalerie B envoyée de Kümmernick, sur Blumerode pour la 12^e division, sur Wültschkau pour la 11^e.

Le commandant du VI^e corps avait formé le projet d'arrêter sur la Leise la poursuite des III^e et V^e corps, mais il ne put y réussir et dut, après une série de petites escarmouches, reprendre à la tombée de la nuit le mouvement de retraite vers Neumarkt.

La 11^e division s'arrêta pour la nuit dans la région de Falkenhain, la 12^e dans celle de Schöneiche, la 41^e vers Dietzdorf, la division de cavalerie B vers Buchwald.

Le III^e corps ne dépassa pas Gross-Läswitz et Royn ; le V^e corps, Schützendorf et Simsdorf ; la division de cavalerie A prit ses bivouacs dans la région de Koitz au ord de Gross-Läswitz (*croquis n° 3*).

Le général von Lindequist compte reprendre énergiquement le lendemain l'attaque contre le parti rouge.

Le commandant du parti rouge, de son côté, a l'intention de présenter une dernière résistance avant de se replier sur Breslau.

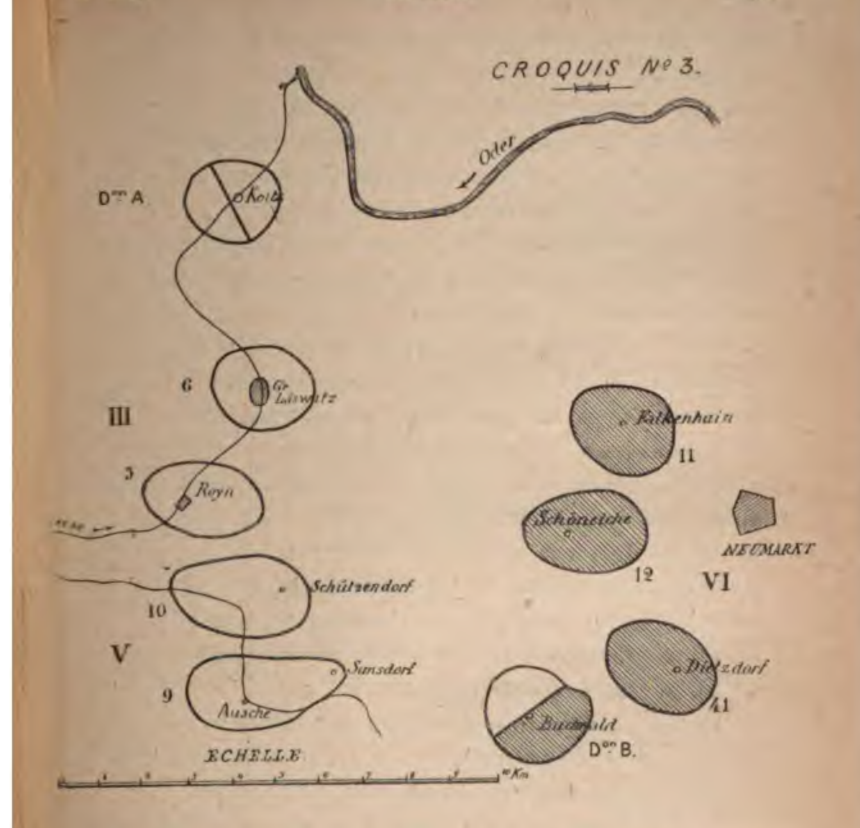

La situation générale des armées (hypothétiques) est devenue la suivante : Ce même jour, 12 septembre, l'armée rouge à laquelle appartient le VIᵉ corps a été battue et se retire sur le front Œls-Breslau ; elle est poursuivie par l'armée bleue dont l'aile droite a atteint Dyhernfurth (*croquis n° 1*).

Journée du 13 septembre.

En raison des fatigues supportées par les troupes au cours des journées précédentes, la Direction des ma-

A deux reprises différentes, la division de cavalerie B cherche inutilement à arrêter les progrès de l'attaque. L'Empereur fit arrêter la manœuvre au moment où le commandant du VI^e corps portait en avant la 24^e brigade d'infanterie et la 41^e division, appuyées par toute l'artillerie de la 41^e division et une partie de celle de la 12^e, pour contre-attaquer, avec supériorité de moyens, la 9^e division bleue.

Les manœuvres de 1906 était terminées.

Dislocation.

Les troupes qui se trouvaient dans le voisinage de leurs garnisons les rejoignirent par voie de terre ; les autres, les plus nombreuses, furent transportées en chemin de fer. « Jusqu'ici, écrit à ce sujet la *Kölnische Zeitung* (1), direction et chefs de parti s'étaient toujours « arrangés pour que la manœuvre du dernier jour rapprochât les troupes des stations où elles devaient « s'embarquer. Il n'en fut pas de même cette année. Si les « opérations auxquelles on voulait laisser tout l'imprévu « de la guerre se terminaient assez près des gares d'embarquement pour que les unités à embarquer pussent y arriver le jour même aux heures fixées, les « transports devaient commencer dès le 13. Dans le cas « contraire, ils étaient différés de vingt-quatre heures. « Le 13 septembre, les troupes n'atteignirent pas leurs « cantonnements avant 5 heures du soir. Les transports « de dislocation ne commencèrent dès lors que le 14. »

Le 14 septembre, cinquante trains spéciaux enlevèrent 50,000 hommes et 2,000 chevaux entre 5 heures du soir et minuit. Les éléments restants furent transportés le lendemain.

(1) *Rückblicke auf das Kaisermanöver* 1906.

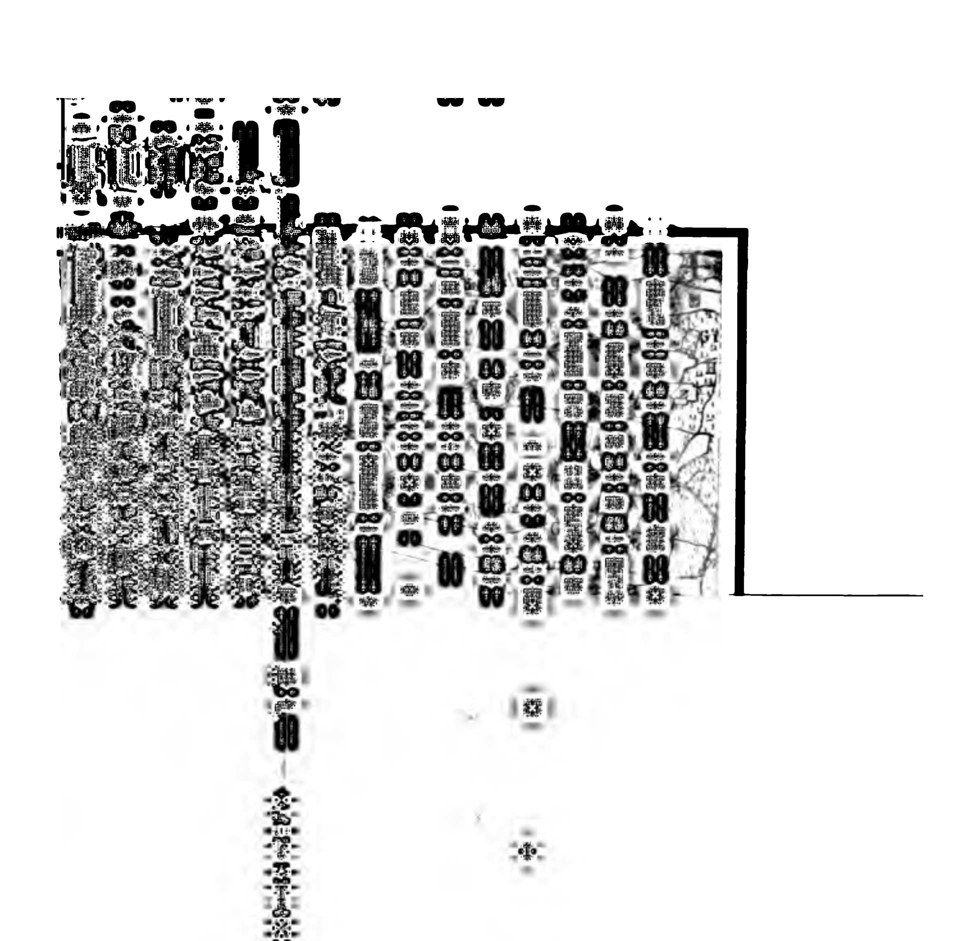

[redacted]

Le V^e^ corps s'embarqua entre Liegnitz et Maltsch, le III^e^ corps entre Liegnitz et Striegau ; les fractions du VI^e^ corps qui ne rejoignaient pas par étapes, à Striegau, Königszelt et Saarau (*croquis n° 1*).

(A suivre.) (177)

L'ÉTAT-MAJOR ADMINISTRATIF

DANS

L'ARMÉE ANGLAISE

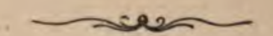

« L'ordre à l'armée » du 6 janvier 1905 qui a réorganisé le haut commandement dans l'armée anglaise a divisé l'état-major en deux branches distinctes : 1° l'état-major combattant ou état-major général (General Staff) ; 2° l'état-major administratif (Administrativ Staff).

Une étude précédente (1) a fait connaître l'organisation générale et le fonctionnement de l'état-major général. La constitution et le rôle de l'état-major administratif se trouvent résumés ci-après.

I

ORGANISATION CENTRALE AU WAR OFFICE.

L'administration générale de l'armée est confiée à un Comité supérieur, le *Conseil de l'armée*, qui comprend sept membres :

---

(1) Voir le numéro de janvier 1907.

Le Ministre de la guerre, avec son cabinet particulier;

Le chef d'état-major général de l'armée (militaire), chargé de la préparation à la guerre ;

L'adjudant général (militaire), chargé du recrutement, des effectifs, de l'organisation, de la discipline et du service de santé ;

Le quartier-maître général (militaire), chargé des services des transports, de la remonte, des subsistances, de l'habillement, de l'équipement et des matériels divers ;

Le maître général de l'Ordnance (militaire), qui a sous ses ordres deux Directions spéciales : artillerie et armements ; construction et entretien des fortifications et travaux militaires ;

Le sous-secrétaire d'État parlementaire (civil), représentant le Ministre à la Chambre des Lords, et chargé de quelques services peu importants, dont la construction des casernements ;

Le membre financier (civil), avec un directeur des finances de l'armée.

Les membres du Conseil de l'armée ont un double rôle :

Celui d'adjoint au Ministre pour les questions concernant la direction générale de l'armée ; celui d'administrateur supérieur des services soumis à leur autorité.

En cette qualité, ils préparent le budget annuel de leurs Départements, et sont chargés de l'administration et du contrôle direct des sommes qui leur sont affectées.

Les crédits dont disposent le chef d'état-major, l'adjudant général et le sous-secrétaire d'État étant peu importants et en général fixes, ne donnent lieu qu'à une comptabilité très simple ; mais ceux concernant *les Départements du quartier-maître général et du maître général de l'Ordnance* s'élèvent à des sommes considérables.

Aussi chacun d'eux dispose-t-il d'une section financière spéciale, fournie par la Direction des finances de l'armée, et comprenant un certain nombre de membres de l'*Army Account Department;* ils sont également, pour la même raison, assistés d'une section particulière des marchés.

Les dépenses de chaque *Département* sont soumises au contrôle du Chancelier de l'Échiquier (Trésorerie), mais non à celui du membre financier du Conseil.

Les attributions de ce dernier sont :

1° *De surveiller*, au point de vue technique, les divers comptables, quel que soit le service où ils sont employés ;

2° *De tenir la comptabilité* générale de l'armée ; à cet effet : de concentrer la comptabilité des divers *Départements* du War Office, et d'établir le compte général à soumettre au Parlement ; de réunir de même les budgets partiels de ces *Départements*, et d'établir le budget général annuel ;

3° De reviser au point de vue financier les marchés importants passés par les différents services.

Il est en outre le conseiller financier des autres *Départements* auxquels il fournit, ainsi qu'il a été dit, le personnel de leurs sections spéciales de finances. Il a la direction technique supérieure de tout le personnel de l'*Army Account Department*, réparti soit au War Office, soit dans les commandements ou aux colonies.

Il est assisté du directeur des finances de l'armée, ayant sous ses ordres deux sous-directeurs : l'un, chargé des questions financières proprement dites, l'autre de la comptabilité.

De là résulte que, dans chaque *Département* du War Office, les services de la *comptabilité* et de la *vérification* sont mélangés, et que c'est le même personnel qui en est chargé. Cette disposition est vivement critiquée, comme étant en effet contraire aux principes d'une bonne administration.

II

ORGANISATION DANS LES COMMANDEMENTS.

L'organisation dans les commandements est basée sur une répartition des services analogue à celle de l'administration centrale au War Office.

Le territoire a été divisé en huit commandements : celui d'Aldershot, six commandements territoriaux et le district de Londres ; à la tête de chacun d'eux est placé un général commandant en chef *assisté de deux états-majors :*

L'état-major général, uniquement chargé de la préparation à la guerre ;

L'état-major administratif, chargé de toutes les questions administratives.

Le chef de ce dernier, appelé *chef d'état-major administratif*, est un officier du rang de brigadier général ; il a sous ses ordres les chefs des services suivants :

L'assistant adjudant général ;

L'assistant quartier-maître général ;

Le chef du génie ;

Le médecin principal du commandement ;

Le chef de la comptabilité,

dont les attributions sont les mêmes que celles des membres correspondants du Conseil de l'armée.

Sous la surveillance du chef d'état-major administratif, ils dirigent leurs services respectifs, pour l'exécution desquels ils ont la faculté de correspondre par son intermédiaire avec les *Départements* centraux du War Office (1).

---

(1) Cette organisation est résumée à la fin de la présente étude dans

Les chefs de ces services ont sous leurs ordres, un personnel diversement réparti suivant les besoins. En ce qui concerne le comptable principal, — le seul dont on s'occupera ici, — la répartition établie par l'ordre du 1er août 1905 est la suivante :

Service du contrôle ou de vérification ;
Service des fonds ;
Service des districts ;
Services régimentaires.

Les trois premiers sont concentrés au chef-lieu du commandement, ils y sont dirigés chacun par un comptable (assistant-comptable en ce qui concerne les fonds) ; le quatrième a des représentants locaux dans les principales villes de garnison.

Le service du contrôle est spécialement chargé *de la vérification de toute la comptabilité ;* il a en outre dans ses attributions l'étude des questions financières, la récapitulation des dépenses et la préparation du budget ; il revise les marchés, concentre la comptabilité des approvisionnements de toute nature, en passe l'inspection et en vérifie les inventaires ; il est enfin le conseiller financier du chef d'état-major administratif.

Le service des fonds est chargé de la délivrance des ordres de payement, et de l'envoi des fonds pour tous les services du commandement.

Le service des districts (le territoire comprend 67 districts réunis en quatorze groupes répartis, à raison de deux ou trois, dans chacun des six grands commandements territoriaux) est chargé de tous les services généraux, tels que champs de tir, camps d'instruction, etc.

Les services régimentaires établissent et payent les états de solde et indemnités diverses dus au corps de

---

un tableau où les lignes à traits interrompus indiquent la correspondance des différents services.

troupe de l'armée régulière et des forces auxiliaires, aux réservistes, et aux militaires retraités.

Cette organisation donne lieu à diverses critiques :

1° Le personnel du contrôle n'est ni assez spécialisé, ni assez indépendant et de plus c'est le même personnel qui est chargé, dans une certaine mesure de la comptabilité et de la vérification.

2° De plus, pour décharger l'état-major général de tout travail étranger à la préparation à la guerre, on a créé une branche de l'Adjudanture générale chargée, comme *le Département* correspondant du War Office, des questions de recrutement, organisation et discipline, et on l'a mise sous les ordres du chef d'état-major administratif. Or, en temps de guerre, ce dernier reste sur le territoire et le représentant de l'adjudant général qui accompagne le général en chef sur le terrain des opérations, communique directement avec lui. On propose donc qu'il en soit de même dès le temps de paix, d'autant plus qu'il ne paraît pas normal que la discipline — fonction essentielle du commandement — relève, même indirectement, d'un organe administratif.

III

ORGANES D'EXÉCUTION DU SERVICE.

Le personnel chargé de l'exécution du service comprend :

L'Army Account *Department* ;
L'Army Pay Corps ;
L'Army Service Corps ;
L'Army Ordnance *Department*.

L'Army Account Department, qui a été organisé par décret royal du 28 avril 1905, a remplacé l'ancienne

branche civile de l'Accountant général et le corps des Paymasters ; il comprend 439 membres, savoir :

Comptables principaux et aides-comptables principaux	16
Comptables	55
Aides-comptables de 1re classe	140
Aides-comptables de 2e classe	228
TOTAL	439

Provenant des deux anciens corps, les membres actuels sont, les uns militaires, les autres civils ; ces derniers n'ont pas d'uniforme, mais ils ont droit aux mêmes marques de déférence et de respect de la part du personnel militaire placé sous leurs ordres.

Les comptables principaux ont, en principe, le rang de colonel ;

Les comptables, le rang de lieutenant-colonel ;

Les aides-comptables de 1re classe, le rang de major ;

Les aides-comptables de 2e classe, le rang de capitaine.

Ils sont répartis, soit à l'administration centrale, soit dans les commandements, entre les divers services énumérés plus haut. Ils ne sont pas, en principe, affectés à des corps de troupe ou à des établissements déterminés, mais à des garnisons ou des territoires ; leurs classes varient suivant l'importance de leurs fonctions.

A l'heure actuelle, la dualité d'origine des membres de l'Account *Department* est parfois cause de difficultés dans le fonctionnement du service. C'est ainsi que les membres civils sont, à tous les points de vue, sous les ordres directs du directeur des finances du War Office ; mais les membres militaires ne relèvent de son autorité que pour l'exécution technique de leur service ; pour toutes les questions de discipline et autres, ils dépendent de l'adjudant général. Cette différence de situation donne parfois lieu à des fictions.

D'un autre côté, au point de vue du service lui-même, le versement des Paymasters dans le nouveau corps y a introduit des éléments insuffisamment préparés à leurs nouvelles fonctions ; car, jusqu'à présent, ils n'avaient été chargés que d'effectuer les payements sans avoir aucun rôle administratif.

Ces inconvénients disparaîtront lorsque le personnel aura été peu à peu renouvelé, et aura la même origine militaire. Aussi se préoccupe-t-on en ce moment d'étudier le nouveau mode de recrutement à adopter ; une commission a été récemment nommée à cet effet, et il est probable qu'elle s'arrêtera aux propositions suivantes :

Recruter le personnel parmi les capitaines de toutes armes, de plus de 25 et de moins de 30 ans d'âge, à la suite d'un examen portant sur les conditions générales de l'organisation de l'armée et sur le fonctionnement des divers services administratifs.

Les attacher, pour des stages variant de 3 à 6 mois, successivement à l'Army Service Corps et à l'Army Ordnance Corps (dont il sera parlé plus loin), aux services de la comptabilité dans les commandements, aux services du génie (pour la partie administrative seulement) ; et, à la suite de chacun de ces stages, leur faire subir un examen.

Les faire ensuite passer, pendant 18 mois, à une École supérieure d'administration, qui pourrait être, soit une institution séparée, soit une branche spéciale de l'École d'état-major ; ils suivraient en même temps des cours à l'École d'économie politique, à l'Université de Londres, à l'Institut sanitaire, etc.

Après un examen final, les attacher, pour une année, en qualité de stagiaires à l'état-major administratif d'un commandement.

Ce n'est qu'à la suite de cette série d'épreuves qu'ils seraient définitivement admis dans le Corps, et pourvus d'un emploi.

Correspondance entre les différents services du War Office et ceux des commandements.

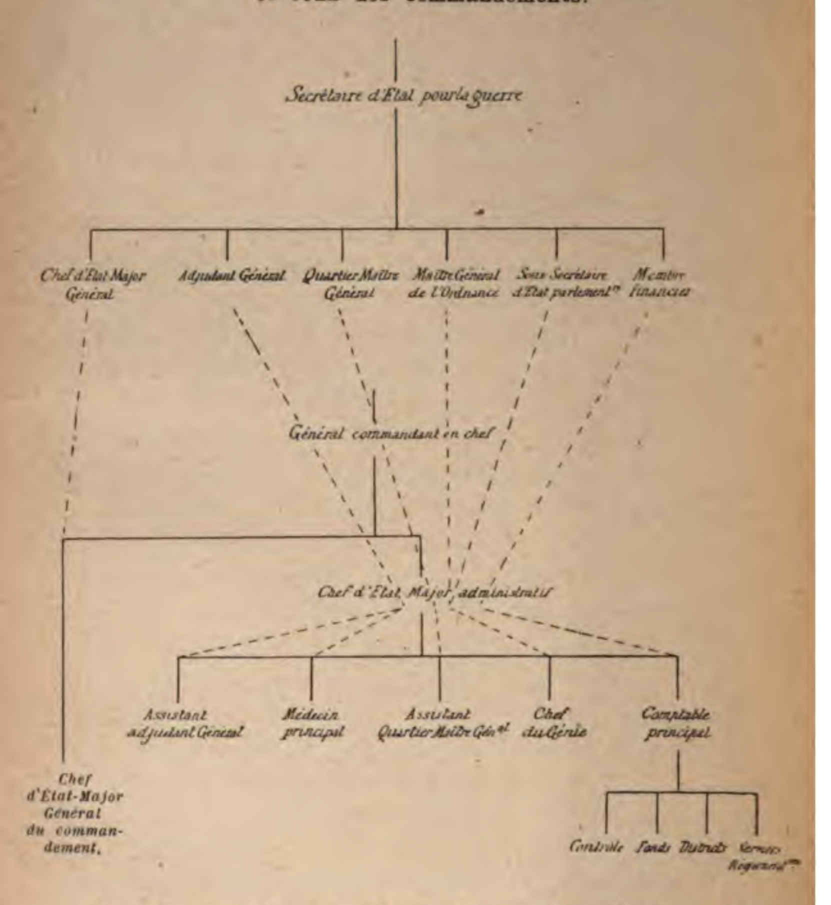

Les fonctionnaires de l'Army Account Department ont, comme sous-agents, le personnel de l'Army Pay Corps, dont l'ancien nom et l'ancienne organisation ont été conservés ; c'est un personnel militaire, composé d'adjudants et de sous-officiers, au nombre de 850 ; ils sont assistés d'environ 300 commis civils.

L'Army Service Corps est un organe militaire spécial

[redacted]

à l'armée anglaise, qui est chargé de la remonte et des transports, de la création, de l'entretien et de la distribution des approvisionnements en vivres, fourrages, combustible et éclairage, ainsi que de l'entretien des casernements. Il comprend — tant en Angleterre qu'aux colonies — un état-major particulier et 83 compagnies, dont 74 de transport, 5 d'approvisionnements et 4 de remonte, à l'effectif d'environ 7,000 hommes.

L'Army Ordnance *Department* est chargé d'assurer la constitution et l'entretien du matériel de guerre et des munitions. Il comprend un état-major et 23 compagnies, à l'effectif total d'environ 2,500 officiers et hommes.

LE

SIÈGE DE PORT-ARTHUR[1]

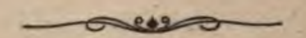

IIe PARTIE.

CHAPITRE III.

Composition et effectifs des troupes qui participèrent à la défense du Kouan-toung.

Nous avons signalé précédemment quelles étaient, au commencement de l'année 1904, les garnisons russes de Port-Arthur, des autres villes du Kouan-toung et de Kintcheou.

Nous indiquerons ci-après la composition et les effectifs des troupes des différentes armes qui participèrent à la défense du Kouan-toung et constituèrent la garnison de Port-Arthur.

Infanterie. — Nous rappellerons qu'au commencement de 1904 les troupes d'infanterie stationnées dans le Kouan-toung comprenaient 28 bataillons, savoir :

A Port-Arthur : les 8 bataillons de la 3e brigade de

---

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, numéros d'octobre et décembre 1906, janvier et février 1907.

tirailleurs de Sibérie orientale (9e, 10e, 11e, 12e régiments de tirailleurs de Sibérie orientale) et les 12 bataillons de la 7e brigade de tirailleurs de Sibérie orientale (25e, 26e, 27e, 28e régiments de tirailleurs de Sibérie orientale).

La 7e brigade avait été formée au mois d'octobre 1903 avec les anciens bataillons de forteresse ; ses régiments avaient été récemment portés de 2 à 3 bataillons ; elle constituait la garnison du temps de guerre de Port-Arthur.

A Dalny et à Talien-ouan : les 6 bataillons des 13e, 14e, 15e régiments de tirailleurs de Sibérie orientale appartenant à la 4e brigade de tirailleurs de Sibérie orientale, dont le quartier général était à Dalny et dont le 4e régiment (16e régiment de tirailleurs de Sibérie orientale) était en garnison à Kirin.

A Kintcheou : les 2 bataillons du 5e régiment de tirailleurs de Sibérie orientale appartenant à la 2e brigade de tirailleurs de Sibérie orientale.

L'envoi sur le Yalou, au commencement du mois de février, de la 3e brigade de tirailleurs de Sibérie orientale réduisit à 20 le nombre des bataillons d'infanterie stationnés dans le Kouan-toung.

Le 8 février, l'amiral Alexeev, lieutenant impérial en Extrême-Orient, proclama l'état de guerre dans les territoires soumis à son autorité. Le 9 février, aussitôt après l'attaque de Port-Arthur par l'escadre japonaise, il lança l'ordre de mobilisation pour toutes les troupes de ces territoires.

Le 10 février, un prikaz ordonnait la transformation des brigades de tirailleurs de Sibérie orientale en divisions devant comprendre chacune deux brigades à deux régiments de trois ou quatre bataillons et une brigade d'artillerie (4 batteries) ou un groupe d'artillerie (3 batteries).

Par suite de cette décision, le nombre des bataillons d'infanterie stationnés dans le Kouan-toung fut augmenté de 4 (3e bataillons des 5e, 13e, 14e, 15e régiments) et porté ainsi à 24.

Le 16e régiment de tirailleurs de Sibérie orientale ayant été rappelé de Kirin pour rejoindre le gros de sa division, les troupes du Kouan-toung furent encore augmentées de 3 bataillons d'infanterie, ce qui porta le nombre des bataillons de cette arme à 27.

Au début, ces 27 bataillons ne paraissent pas avoir été destinés exclusivement à la défense de Port-Arthur.

En effet, à la date du 9 février, un prikaz impérial prescrivait la formation d'un 3e corps de Sibérie devant comprendre les 3e, 4e et 9e brigades de tirailleurs de Sibérie orientale, avec leur artillerie, la brigade de Cosaques du Transbaïkal, dont le quartier général était à Talien-ouan et le 3e bataillon de sapeurs de Sibérie orientale en voie de formation à Port-Arthur.

Le commandement du 3e corps de Sibérie était confié au général-lieutenant Stössel alors commandant de la forteresse de Port-Arthur, et ce dernier emploi était attribué au général-lieutenant Smirnov.

Le général-lieutenant Stössel, commandant le 3e corps de Sibérie, reçut l'ordre de rester à Port-Arthur jusqu'à l'arrivée du général-lieutenant Smirnov, qui rejoignit Port-Arthur le 12 mars. A la fin de mars, il fut chargé de la défense du « Rayon fortifié Port-Arthur-Kintcheou ». Toutes les troupes de la presqu'île du Kouan-toung furent placées sous son commandement, y compris les garnisons de Kintcheou et de Port-Arthur, et le commandant de la forteresse de Port-Arthur lui fut subordonné.

Il résulte de ce qui précède, qu'au début des hostilités, la 4e division de tirailleurs de Sibérie orientale paraît avoir été destinée à participer aux opérations de

campagne, et que ce n'est qu'à la fin de mars qu'elle fut affectée à la défense du Kouan-toung avec la 7e division et le 5e régiment de tirailleurs de Sibérie orientale.

Indépendamment des 27 bataillons signalés ci-dessus on créa à Port-Arthur 3 bataillons de dépôt correspondant à chacune des 3 divisions ayant des régiments dans le Kouan-toung (3e, 4e, 7e bataillons de dépôt). Ces trois bataillons participèrent aux opérations de défense du Kouan-toung et de Port-Arthur, ce qui porta le nombre des bataillons d'infanterie à 30.

En outre, on forma un détachement avec des isolés appartenant aux différents régiments de la 3e division de tirailleurs restés à Port-Arthur après le départ de cette unité pour le Yalou.

L'effectif de guerre d'un régiment de tirailleurs de Sibérie orientale de 3 bataillons est de 50 officiers et 3,250 hommes de troupe environ, soit un effectif total de 3,300. Les 9 régiments du Kouan-toung devaient donc donner un effectif total de 29,700.

Il semble que cet effectif ait été très sensiblement atteint.

En effet, au commencement du siège proprement dit, c'est-à-dire dans les premiers jours du mois d'août, l'effectif total des 9 régiments était, d'après une source digne de foi, de 26,000 environ, se décomposant approximativement comme suit :

11,200 pour la 4e division de tirailleurs de Sibérie orientale dont les régiments avaient des effectifs variant de 2,500 à 3,100 hommes ;

12,000 pour la 7e division de tirailleurs de Sibérie orientale dont les régiments avaient des effectifs variant de 2,900 à 3,400 hommes ;

2,800 pour le 5e régiment de tirailleurs de Sibérie orientale.

Or, à cette date, les pertes en tués et disparus avaient été de 1,500 hommes environ.

L'effectif total initial devait donc être, au début, au minimum de 27,500. Pour le fixer exactement il faudrait connaître le nombre des blessés et malades des 9 régiments qui se trouvaient en traitement aux hôpitaux au début du siège. Ce nombre n'est pas connu avec certitude, mais il semble avoir été de 2,000 hommes environ. Ce qui donnerait pour les 9 régiments un effectif initial de 29,500 hommes.

Pour les 3 bataillons de dépôt et pour le détachement de la 3e division les effectifs initiaux furent approximativement les suivants : 2,000 hommes pour l'ensemble des 3e, 4e et 7e bataillons et 500 hommes pour le détachement de la 3e division.

Au total 2,500 hommes environ.

D'après ce qui précède l'effectif initial des troupes d'infanterie du Kouan-toung devait être très approximativement de 32,000 hommes, dont 30,000 combattants environ (officiers compris).

Cavalerie. — Le régiment cosaque de Verkhneoudinsk en garnison à Talien-ouan faisait partie de la brigade de cavalerie du général Mitchenko; il prit part aux opérations de campagne et ne laissa dans le Kouan-toung qu'une sotnia à l'effectif de 4 officiers et 186 hommes de troupe.

Artillerie. — Le prikaz du 10 février 1904 qui transformait les 4e et 7e brigades de tirailleurs de Sibérie orientale en divisions attribuait :

A la 4e division : une brigade d'artillerie à 4 batteries de 8 pièces;

A la 7e division : un groupe d'artillerie à 3 batteries de 8 pièces qui fut formé avec les 3 batteries stationnées à Port-Arthur.

Ces batteries furent pourvues du nouveau canon à tir rapide de 76 millimètres.

A peu près à la même date, furent formées :

Une batterie irrégulière de 14 canons de débarquement de 57 millimètres et deux demi-batteries de sortie.

En plus de ces unités la garnison du Kouan-toung comprenait l'artillerie de forteresse du Kouan-toung forte de 3 bataillons de 4 compagnies chacun, dont un créé au commencement de février.

Les effectifs initiaux des unités d'artillerie étaient sensiblement les suivants :

	Hommes.	Chevaux.
Brigade d'artillerie de la 4e division.......	1,050	1,000
Groupe d'artillerie de la 7e division........	750	550
Batterie irrégulière de 57 millimètres......	115	80
Deux demi-batteries de sortie.............	130	75
Artillerie de forteresse du Kouan-toung....	4,650	100

Au total : 6,700 hommes environ, dont 6,300 combattants (y compris 130 officiers).

Les effectifs de la 4e brigade d'artillerie et du 7e groupe divisionnaire d'artillerie étaient supérieurs aux effectifs de guerre qui sont respectivement de 31 officiers, 1,172 hommes de troupe et de 21 officiers, 811 hommes de troupe.

En ce qui concerne l'artillerie de forteresse, ses 3 bataillons avaient un effectif notablement supérieur à l'effectif normal.

Génie. — Le 2e bataillon de sapeurs de Sibérie orientale en garnison à Port-Arthur participa avec le 2e corps de Sibérie aux opérations de campagne ; il en fut de même du 3e bataillon de sapeurs de Sibérie orientale, en formation à Port-Arthur au commencement de 1904, qui fut affecté au 3e corps de Sibérie.

Les unités qui prirent part à la défense du Kouan-toung furent les suivantes :

Compagnie de sapeurs du Kouan-toung. L'effectif de cette compagnie dépassa notablement l'effectif de guerre d'une compagnie du génie qui est de 4 officiers et 237 hommes de troupe; il atteignit 11 officiers et 460 hommes environ;

4e Compagnie du 1er bataillon de chemins de fer de l'Oussouri à l'effectif de 4 officiers et 260 hommes de troupe;

Compagnie de mineurs de forteresse à l'effectif de 9 officiers et 185 hommes de troupe;

Détachement de télégraphistes de forteresse : 3 officiers, 90 hommes de troupe;

Détachement des engins flottants : 1 officier, 60 hommes de troupe.

Au total 1,080 hommes environ dont 1,040 combattants (y compris 28 officiers).

Service de santé. — Il y avait dans le Kouan-toung : un hôpital mixte à Port-Arthur, 2 hôpitaux mobiles de campagne, 6 hôpitaux de campagne de réserve et 2 hôpitaux de la Croix-Rouge (1 à Port-Arthur et 1 à Dalny) sans compter le lazaret divisionnaire de la 4e division de tirailleurs de Sibérie orientale.

Le personnel du service de santé s'élevait à environ 100 médecins, 1,200 infirmiers et 60 sœurs infirmières.

Le service de santé disposa en outre d'une pharmacie de campagne.

Services. — Les services autres que le service de santé (intendance, trésorerie, contrôle, gendarmerie, direction du génie et de l'artillerie) comprenaient environ 20 officiers et 400 hommes.

États-majors. — Les différents états-majors (commandement militaire du Kouan-toung, 3e corps de Sibérie, commandement de la forteresse, 4e et 7e divisions,

artillerie) comptaient 44 officiers et 180 hommes de troupe la plupart non-combattants.

Gardes-frontières. — Il y avait à Port-Arthur environ 300 gardes-frontières dont une partie à pied, le reste à cheval. Ces troupes faisaient antérieurement partie du personnel chargé de la garde du chemin de fer de l'Est chinois.

Effectif total des troupes du Kouan-toung. — En récapitulant les chiffres précédents on arrive aux résultats suivants pour l'effectif des troupes ayant participé à la défense du Kouan-toung :

	Effectifs totaux.	Combattants.
Infanterie	32,000	30,000
Cavalerie	190	190
Artillerie	6,700	6,300
Génie	1,080	1,040
Service de santé	1,300	»
Autres services	420	150
États-majors	220	50
Gardes-frontières	300	300
	42,210	38,020

En chiffres ronds, 42,000 hommes dont 38,000 combattants (y compris environ 800 officiers).

Ces chiffres paraissent se rapprocher très sensiblement de la réalité. Ils se trouvèrent réduits de 4,000 hommes environ au moment où commença le siège proprement dit (commencement d'août).

Marins. — L'effectif des marins (équipages de la flotte du Kouan-toung, compagnies de débarquement et équipages des vaisseaux) paraît s'être monté à 8,000 ou 9,000 hommes. Nous verrons ultérieurement qu'un nombre important de ces marins prit part à la défense du front de terre de la forteresse après la bataille navale du 10 août.

Chevaux. — L'effectif total des chevaux était de 4,500 environ.

Il résulte de ce qui précède que le nombre des bataillons d'infanterie affectés à la défense du Kouan-toung fut de 30 alors que, lors de l'adoption du projet de défense, on avait posé en principe que Port-Arthur devait se défendre avec une seule division de 12 bataillons.

L'effectif de la garnison atteignit ainsi 42,000 hommes au lieu des 11,300 hommes prévus par le projet de défense.

Nous avons vu précédemment que cet effectif de 11,300 hommes était considéré comme trop faible pour l'étendue du périmètre à défendre, mais cette raison ne suffirait pas à expliquer une augmentation aussi considérable de l'effectif primitivement prévu. Cette augmentation fut surtout motivée par la situation critique dans laquelle se trouvait la place au début des hostilités par suite des retards apportés dans l'exécution des travaux de défense pour les raisons signalées précédemment.

Le petit nombre des ouvrages permanents de Port-Arthur, terminés au début de la guerre, eut donc pour conséquence d'augmenter l'effectif des troupes chargées de la défense de la place dans des proportions considérables, réduisant ainsi d'autant la force des armées de campagne.

Commandement. — Nous avons vu précédemment que le général Stössel, après avoir été nommé commandant du 3e corps de Sibérie, fut chargé de la défense du Kouan-toung et que le général-lieutenant Smirnov, commandant de la forteresse de Port-Arthur, lui fut subordonné.

En fait, le général Stössel n'exerça jamais le commandement du 3e corps de Sibérie qu'il ne rejoignit pas. Cependant il ne fut remplacé officiellement dans cet emploi qu'à la date du 28 septembre 1905.

Les troupes du Kouan-toung furent organisées en deux divisions.

La 4e division (général Fock) comprenant les 5e, 13e, 14e, 15e, 16e régiments de tirailleurs de Sibérie orientale, le 4e bataillon de dépôt, la 4e brigade d'artillerie (4 batteries) et la sotnia du régiment de Verkhneoudinsk. C'est cette division qui fut chargée de la défense mobile.

La 7e division (général Kondratenko) comprenant les 25e, 26e, 27e, 28e régiments de tirailleurs de Sibérie orientale, les 3e et 7e bataillons de dépôt, le détachement de la 3e division, le 7e groupe divisionnaire de Sibérie orientale (3 batteries), la batterie irrégulière de 57 millimètres et les deux demi-batteries de sortie.

Nous verrons ultérieurement qu'une partie des troupes de cette division participa avec la 4e division à la défense mobile.

CHAPITRE IV.

Description de la position de Nanchan et de ses défenses (1).

Dans la partie Nord du golfe de Talien-ouan une de ses baies, celle de Hand, s'enfonce profondément dans les terres.

Entre le fond de cette baie et celle de Kintcheou se trouve un isthme qui sépare le Liao-toung du Kouan-toung.

Dans sa partie la plus droite, dont la largeur est d'un peu plus de 3 kilomètres, s'élève le nœud de collines de Nanchan, qui commande d'une part la route manda-

---

(1) Ouvrage consulté : *Injenernyi-Journal*, 1906, nos 1, 2, 3 (capitaine von Schwartz).

rine de Kintcheou à Port-Arthur, d'autre part celle de Kintcheou à Talien-ouan ainsi que le chemin de fer de Liao-Yang à Dalny et Port-Arthur.

La Colline centrale a une altitude de 115 mètres environ; il s'en détache cinq contreforts séparés par de profonds ravins.

Le contrefort médian est presque dans l'axe de l'isthme et dirigé du Nord au Sud, les deux extrêmes sont presque perpendiculaires au précédent.

Les pentes vers le Nord sont douces, vers l'Est et l'Ouest elles sont sensiblement plus raides, vers le Sud elles sont très raides.

Au Nord de Nanchan s'étend, sur une largeur de cinq kilomètres environ, une plaine dans laquelle se trouve la ville de Kintcheou et plusieurs villages chinois.

Cette plaine est bordée au Nord et à l'Est par des collines qui s'élèvent graduellement jusqu'à des altitudes de 100 à 200 mètres dans la direction du Nord et de 600 mètres environ au massif abrupt du mont Sampson, dans la direction de l'Est.

La ville de Kintcheou est à 1,500 mètres environ au Nord du nœud de Nanchan, dont elle est séparée par la petite rivière de Kintcheou, qui est généralement à sec et n'a d'eau que pendant la saison des pluies.

La ville a la forme d'un rectangle de 960 mètres sur 1,100 mètres; elle est entourée de hautes murailles, percées chacune d'une porte.

Ces murailles sont en argile battue revêtue de briques. Leur hauteur est de 8 mètres, leur épaisseur de 7 m. 50 à la base et de 5 m. 75 au sommet; elles sont terminées par un couronnement formant parapet avec créneaux. De distance en distance, des dispositifs permettent d'accéder de la rue du rempart à la plate-forme supérieure des murailles.

Les portes sont prises dans l'épaisseur des murs, dans le prolongement des deux rues principales, qui sont à angle droit et partagent la ville en quatre petits rectangles. Elles sont couvertes par des caponnières ou orillons, dans lesquels est placée une seconde porte disposée de côté contre la muraille. Dans les parapets des bastions et orillons se trouvent des embrasures pour le tir de pièces lisses.

Les murailles sont entourées d'un fossé maintenant à demi-comblé et de peu de profondeur. Se trouvant à une certaine distance des murailles, ce fossé pouvait être battu des créneaux supérieurs.

Immédiatement au delà du fossé commencent les faubourgs de la ville, plus importants du côté du Nord et de l'Ouest.

Le simple examen de la carte du Kouan-toung suffit à montrer toute l'importance de la position de l'isthme de Kintcheou pour la défense de cette presqu'île.

Cette importance avait été reconnue par Li-hong-tchang lorsqu'il se préoccupa de la défense du Kouan-toung. On projeta quelques ouvrages pour Kintcheou, mais aucun travail sérieux n'y fut exécuté.

Au cours de la guerre de 1894, les Chinois se défendirent par l'isthme de Kintcheou, mais concentrèrent leurs forces un peu en avant, aux environs de la ville de Kintcheou.

Lorsque cette position fut occupée par les Japonais, les troupes chinoises, se retirant sur Port-Arthur, traversèrent la position de Nanchan sans s'y arrêter.

Lorsqu'au mois de mars 1898 le Liao-toung fut cédé à bail à la Russie, la ville de Kintcheou reçut l'autonomie; mais lors des troubles des Boxers, l'autorité russe jugea utile de l'occuper par une garnison russe, au mois de juin 1900.

C'est à cette époque qu'on commença à fortifier la position de Nanchan, dont les Russes avaient reconnu toute l'importance.

Les ouvrages qui furent construits étaient du type de campagne. Ils comprenaient deux redoutes placées aux sommets des éperons Nord-Est et Nord-Ouest de la position, 10 batteries disposées sur la Colline centrale, des tranchées pour tireurs à genoux disposées sur la crête, dans les intervalles des redoutes et batteries et enfin deux batteries sur les flancs droit et gauche.

A l'arrière des batteries étaient disposés des magasins à munitions.

Sur les 12 batteries, 6 avaient des parapets élevés et épais, ainsi que des plates-formes pour pièces de place; dans les 6 autres se trouvaient des pièces de campagne.

Deux des batteries et un des ouvrages étaient pourvus d'abris blindés au moyen de deux rangs de rondins, avec un remblai de 46 centimètres de terre. A l'arrière de la position, on avait construit des casernes en maçonnerie pour la garnison.

En avant des redoutes et tranchées se trouvaient des secteurs de réseaux de fils de fer d'un développement total de 530 mètres.

L'armement de la position se composait de 91 pièces; sa garnison était d'un régiment.

Au cours de l'été 1903, alors que la situation commençait à s'assombrir en Extrême-Orient, l'autorité militaire russe fit faire un projet de défense de l'isthme de Kintcheou par la fortification permanente..

Ce projet comportait trois forts sur la position de Nanchan et un sur chaque flanc.

Tous les forts devaient être réunis par un retranchement avec fossé, formant un véritable barrage.

Le projet fut approuvé dans ses grandes lignes par le

lieutenant impérial. Les événements de 1904 devaient empêcher sa réalisation.

Le 3 février 1904, quelques jours avant l'ouverture des hostilités, le général Kondratenko fit une reconnaissance de la position avec le colonel Trétiakow commandant le 5e régiment de tirailleurs de Sibérie orientale et le capitaine du génie von Schwartz, qui avait fait le projet de défense.

Il fut reconnu que dans le cas où la ville de Kintcheou devrait être mise en état de défense, il y aurait lieu de prendre les dispositions suivantes :

1° Sur les plates-formes des murailles Nord, Est et Ouest remblayer des parapets en terre de $1^m,37$ de hauteur et $3^m,05$ d'épaisseur contre le parapet crénelé ;

2° Organiser des parapets analogues sur les plates-formes des orillons et des bastions d'angle ;

3° Construire des traverses perpendiculairement aux parapets et des parados en certains points ;

4° Créer des abris blindés dans les courettes intérieures des caponnières et le long des murailles ;

5° Préparer des bombes à main pouvant être lancées du haut des murs en cas d'assaut ;

6° Barrer les rues principales en arrière des portes par des tranchées battant le débouché intérieur des portes ;

7° Ne pas organiser la face Sud de la ville tournée vers la position de Nanchan ;

8° Faciliter la communication entre la ville et le sommet des murailles au moyen d'échelles en bambous ;

9° Désigner comme garnison de la ville 2 compagnies du 5e régiment de Sibérie orientale avec 4 mitrailleuses.

En ce qui concerne la position de Nanchan, la reconnaissance mit en évidence les points suivants :

Les redoutes, batteries et tranchées construites en 1900

et qui n'avaient pas été entretenues depuis 4 ans étaient presque détruites à l'exception des batteries 2 et 3 qui étaient un peu mieux conservées.

Les tranchées avaient particulièrement souffert ; leurs parapets étaient complètement tassés et avaient coulé ; les fossés étaient presque comblés, parfois il n'en restait que des traces.

Les abris, revêtements et niches à munitions étaient hors d'usage.

Les obstacles artificiels (réseaux de fils de fer) ne s'étaient conservés que devant la redoute n° 8 et la batterie n° 4.

A la suite de l'inspection de la position, il fut jugé nécessaire :

1° De procéder à une réfection complète de tous les ouvrages ;

2° De munir toutes les batteries, ouvrages et tranchées du plus grand nombre possible d'abris blindés ;

3° De concentrer toute la défense de la position sur son sommet comme précédemment, mais de transporter un peu plus en avant la défense de front des pentes Nord, les redoutes 8 et 9 servant alors de points d'appui en arrière ;

4° De barrer l'intervalle entre le nœud de Nanchan et le rivage de la baie de Hand au moyen d'un point d'appui relié à la position et au rivage au moyen d'une tranchée ;

5° De disposer dans les ravins en arrière du centre de la position des abris blindés pour les réserves ;

6° De construire dans les mêmes ravins des abris pour dépôts de vivres ;

7° De construire des abris blindés pour le personnel d'artillerie et l'ambulance ;

8° De chercher à se procurer de l'eau potable en quantité suffisante ;

9° D'améliorer les communications en établissant des ponceaux sur les ravins et des routes permettant de communiquer rapidement et facilement entre les ouvrages ;

10° De relier par téléphone les batteries entre elles, et la position avec la baie de Kerr, Talien-ouan, Dalny et Port-Arthur ;

11° D'organiser le front Sud en vue d'un débarquement possible au Sud de l'isthme, à Dalny par exemple.

Dans ce but, il fut décidé d'organiser des défenses de gorge aux batteries 11, 12, 13 et 1 ; de construire une nouvelle batterie (n° 14) ; de disposer des tranchées dans les intervalles un peu plus bas que ces batteries ; de renforcer la batterie n° 15 par une seconde ligne de tranchées.

La garnison nécessaire fut estimée à un minimum de 3 bataillons.

Le point d'attaque probable parut devoir être le flanc droit de la position et une partie du centre. Le flanc gauche paraissait mal se prêter à une attaque à découvert en raison des feux de front et de flanc des Batteries 9, 10, 11, 12, 15.

En conséquence, on décida de renforcer le flanc droit par des obstacles artificiels, et sur le flanc gauche de ne disposer les réseaux de fils de fer qu'aux débouchés des ravins.

Les travaux devaient être exécutés par des travailleurs loués, avec l'aide de la garnison (5e régiment de tirailleurs).

Un projet fut établi dans ce sens et soumis au conseil régional le 6 février. Le conseil ne reconnut pas possible d'allouer la somme demandée (50,000 francs environ).

Deux jours plus tard, la guerre commençait par l'at-

taque inattendue des torpilleurs japonais contre l'escadre russe de Port-Arthur.

Réduite de trois grosses unités, cette dernière devenait notablement inférieure à l'escadre japonaise et laissait ainsi les côtes du Kouan-toung exposées à un débarquement.

Le point le plus favorable pour ce débarquement était la baie de Talien-ouan et en particulier le port de Dalny. Aussi décida-t-on de chercher à s'opposer à cette opération, et dès le 10 février le navire poseur de torpilles Ienisséi était envoyé dans la baie de Talien-ouan pour organiser un barrage de mines sous-marines.

On décida en outre de défendre le passage de l'isthme de Kintcheou en son point le plus étroit et ordre fut donné de procéder sans retard à la réfection des défenses de l'isthme et au renforcement de la position de Nanchan.

Les travaux de défense commencèrent dès le 10 février. On acheta à Talien-ouan du bois sous formes de poutres chinoises de 30 à 50 centimètres d'équarrissage et de $2^m,44$, $3^m,20$ et $4^m,27$ de longueur.

Dans les localités environnantes on acheta l'outillage, pelles, pics et pinces. On commença à embaucher des travailleurs.

On organisa les transports entre Talien-ouan et Nanchan. On fit venir de Port-Arthur les sacs à terre et fils de fer pour les réseaux, la poudre pour les fougasses.

Les travaux furent retardés par le froid, la neige, la nature rocheuse du sol, la pénurie d'ouvriers chinois et d'outils.

Vers le 4 avril, c'est-à-dire 50 jours après le début des hostilités, la position pouvait être considérée comme mise en état de défense.

Dans le courant des mois d'avril et de mai, on perfectionna les retranchements en construisant des abris

contre les éclats des shrapnels et l'on poursuivit les travaux d'armement qui ne furent pas complètement terminés au moment de la bataille de Nanchan.

Le croquis n° 4 extrait de l'*Injenernyi-Journal* donne le détail des travaux exécutés sur la position de Nanchan.

La dépense totale s'éleva à 63,000 roubles, soit environ 150,000 francs.

Organisation défensive de la position de Nanchan. — Les fortifications de la position de Nanchan formaient trois lignes de feu :

1° Vers le pied des pentes une ligne continue de retranchements entourait toute la position et se prolongeait sur les flancs jusqu'aux baies de Kintcheou et de Hand.

Elle était renforcée et flanquée par les Redoutes 1 et 2 et les Lunettes 3 et 4 situées sur le front Est de la position et par les Batteries n^{os} 1 et 15 situées sur les flancs.

2° La seconde ligne à mi-côte comprenait la plupart des anciens retranchements rétablis. Elle était renforcée par les Redoutes 8 et 9 situées sur le front Nord.

3° Sur le sommet se trouvait la Redoute centrale et les Batteries n^{os} 2, 3, 4, 5, 6, 7, face à l'Est ; les Batteries 9 et 10 face au Nord, les Batteries 11, 12 face au Nord et à l'Ouest, les Batteries 13 et 14 face à l'Ouest et au Sud. Les lignes de tranchées étaient reliées entre elles par des communications qui n'étaient pas toutes défilées.

Au Sud de la position la Lunette n° 5 renforçait et flanquait les retranchements défendant les abris blindés du casernement, de l'ambulance, du télégraphe, des magasins.

Nous ne décrirons pas tous les ouvrages de la position de Nanchan, mais nous donnerons, ci-après, à titre d'exemple, d'après l'*Injenernyi-Journal*, les plans et

profils de quelques-uns des ouvrages et batteries : Redoute n° 2, Lunette n° 4, Batterie n° 1.

Redoute n° 2.

Cet ouvrage renforçait les retranchements construits à l'extrémité du flanc droit en vue d'empêcher de tourner la position en se glissant entre le chemin de fer et la baie de Hand.

Le flanc droit battait le terrain entre le rivage de la baie de Hand et Madiaten ; la face tirait sur ce village ; le flanc gauche battait par des feux de flanc les abords des tranchées et des réseaux de fils de fer construits en avant de la Redoute n° 1.

Les figures 1, 2, 3 donnent le plan de l'ouvrage et les profils à l'angle d'épaule et à la gorge.

Redoute n° 2.

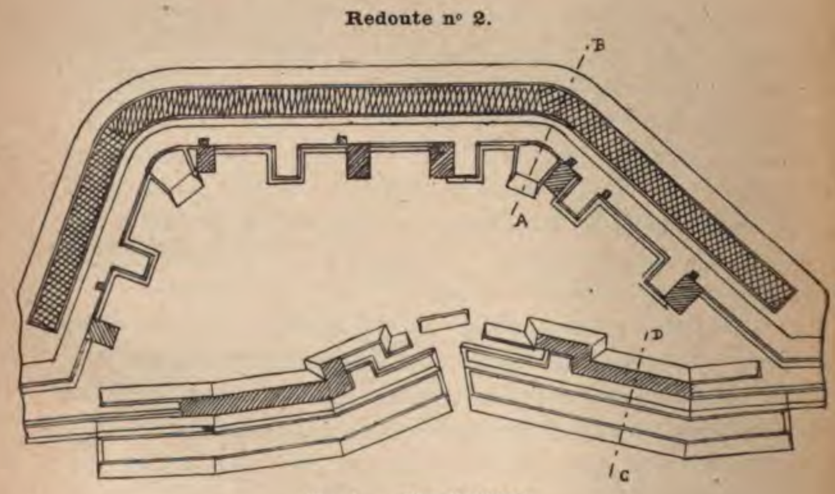

Fig. 1. — Plan (1/1000e).

En raison de la nature rocheuse du sol, on commença à construire le parapet au moyen de terres rapportées ; ensuite on put se procurer des moyens de pétardement

et l'on creusa un fossé extérieur de $1^m,05$ de profondeur. Ce fossé fut renforcé au moyen d'un réseau de fils de fer.

Des abris blindés étaient ménagés dans la face, les flancs et la gorge.

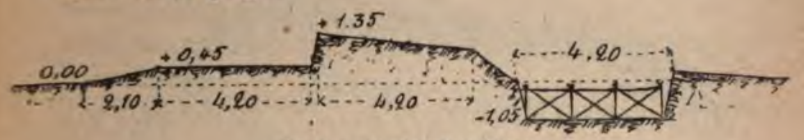

Fig. 2. — Profil AB (1/200°).

Fig. 3. — Profil CD (1/200°).

Le ciel de ces abris était constitué par des poutres chinoises de 30 centimètres d'équarrissage recouvertes d'une couche de terre de 1 mètre d'épaisseur environ. Il y avait dans le parapet des niches à munitions et des embrasures à visières dont la disposition sera indiquée plus loin.

Les barbettes des angles d'épaule étaient destinées à recevoir deux canons de campagne.

Lunette n° 4.

Cet ouvrage devait servir de point d'appui aux retranchements construits au Nord-Est de la position. La face devait battre le terrain en avant jusqu'à la station de Kintcheou. Les flancs battaient les abords du retranchement continu s'étendant de la Lunette n° 3 aux environs du Puits n° 5.

L'obstacle était analogue à celui de la Redoute n° 2.

D'assez gros mouvements de terre furent faits aux

...er tous les cou-

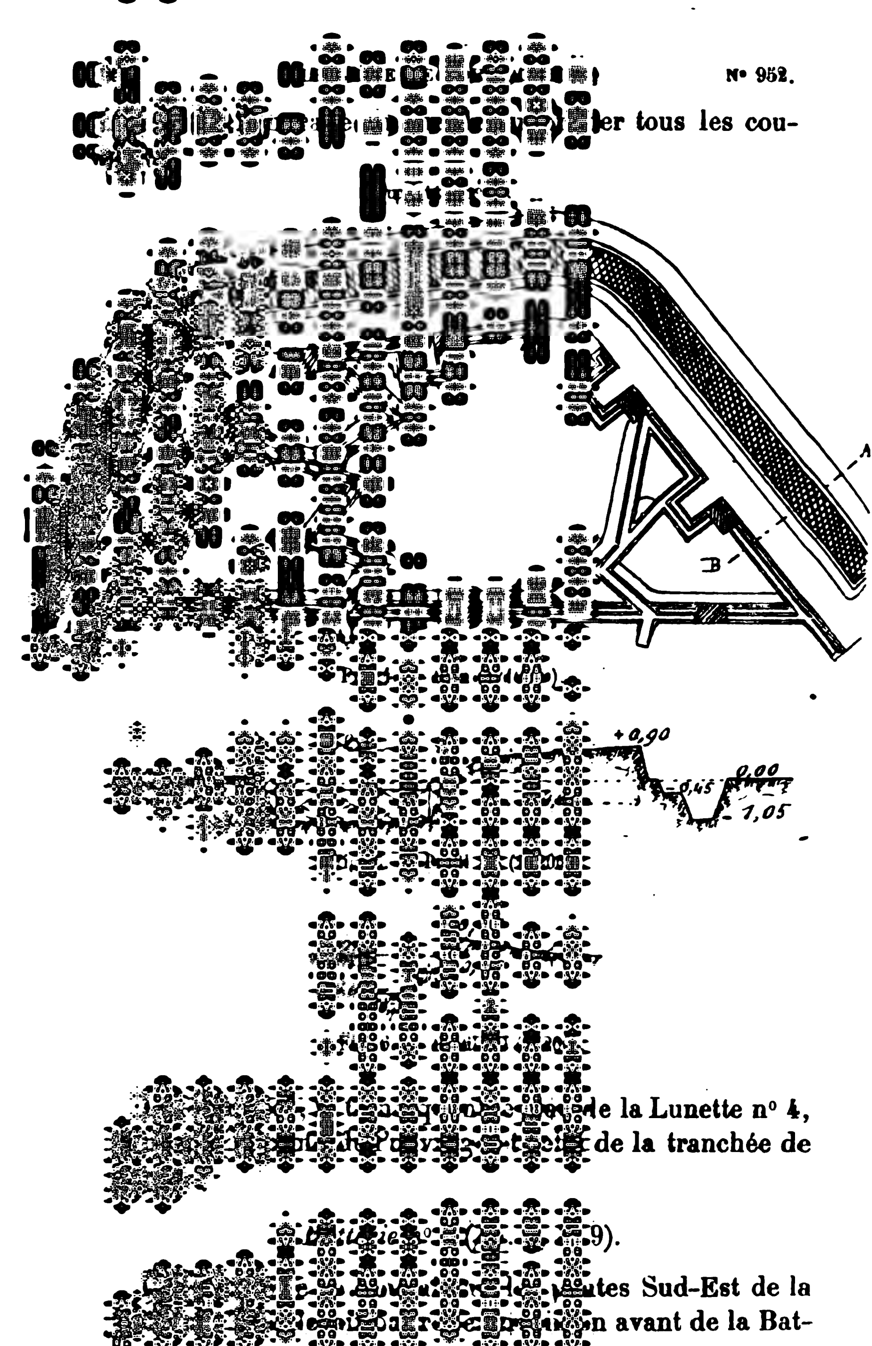

...e la Lunette n° 4,
... de la tranchée de

...9).

...utes Sud-Est de la
...n avant de la Bat-

terie n° 2 et de la Lunette n° 3, le chemin de fer et les villages de Madiaten et de Kouadiaten.

De petits magasins à poudre étaient disposés sur les flancs et il y avait des niches à projectiles dans le parapet dont le relief n'était que de 90 centimètres.

Des abris blindés étaient construits en arrière pour les servants.

Batterie n° 1.

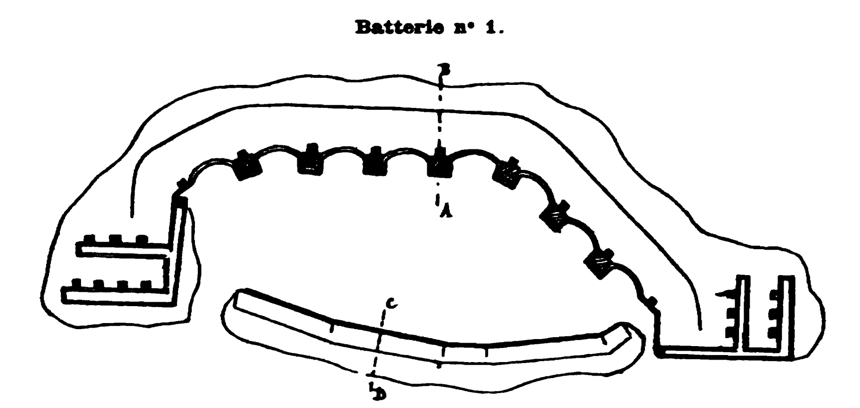

Fig. 7. — Plan (1/1500°).

Fig. 8. — Profil AB (1/200°). Fig. 9. — Profil CD (1 200°).

Types d'abris blindés. — D'une manière générale on employa trois types d'abris blindés :

1° Abri à l'épreuve des projectiles de campagne et de 120 millimètres (plein fouet et tir courbe) ;

2° Abri à l'épreuve des éclats d'obus de campagne ;

3° Abri à l'épreuve des balles de shrapnels.

La figure 10 montre un abri du premier type.

Cet abri se compose d'une tranchée approfondie recouverte d'un rang de poutres de 51 centimètres d'équarrissage réunies à l'aide de clameaux. Sur ce rang de

poutres on disposait des madriers ou des feuilles de zinc ou de tôle galvanisée pour empêcher la terre de couler dans les interstices.

Épaisseur de terre : 90 centimètres.

Abri à l'épreuve des projectiles de campagne.

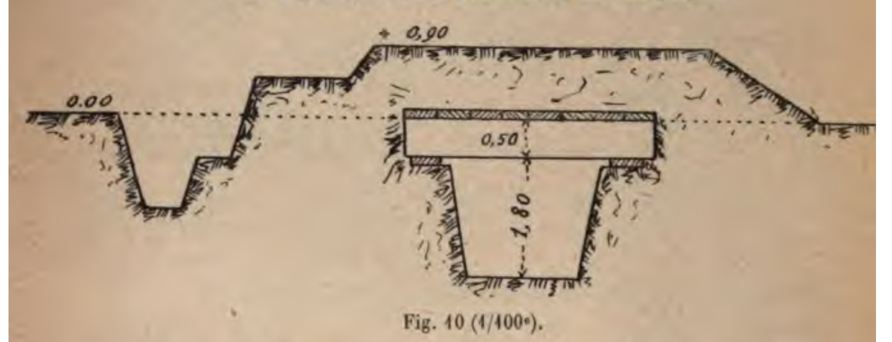

Fig. 10 (1/100e).

On construisit deux abris de ce genre à la gorge de la Redoute n° 8 ; l'un était destiné à la garnison, l'autre était réservé aux blessés et au poste téléphonique.

Une communication les réunissait à un troisième abri blindé (sous la face du côté de la campagne) qui servait de logement au commandant de compagnie et aux officiers.

Ces abris étaient logeables, spacieux, aérés, mais demandaient beaucoup de temps pour leur construction.

L'abri de la figure 3 dit « adossé » a été employé à la redoute n° 2. En raison du terrain rocheux il n'avait pas été possible de faire une fouille profonde ; il fallut se contenter d'une tranchée de 0m,60 de profondeur recouverte de poutres inclinées.

Cet abri n'était pas logeable, manquait d'espace, mais offrait une grande sécurité.

Des abris de types plus compliqués destinés aux postes de pansement et aux dépôts de vivres furent établis en dehors des ouvrages.

Le type d'abri à l'épreuve des éclats d'obus est donné par la figure 11.

Abri à l'épreuve des éclats d'obus.

Fig. 11 (1/100e).

Établi en madriers de 7 centimètres environ avec une couche de terre de 45 à 60 centimètres, il était de construction rapide et aisée.

Sa largeur habituelle (4m,20) lui permettait d'abriter 6 à 8 hommes.

Les types d'abris à l'épreuve des balles de shrapnels sont indiqués sur les figures 12 à 16.

Abris à l'épreuve des balles de shrapnels.

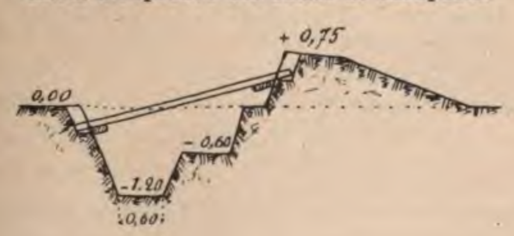

Fig. 12 (1/100e).

Le type de la figure 12 gênait beaucoup les communications, celui de la figure 13 supprimait une partie de la ligne de feu et exigeait beaucoup de matériel ; avec celui de la figure 14, les hommes pouvaient tirer debout

sur la banquette, mais l'arrivée d'un obus à proximité de la crête couvrait les hommes assis sur la banquette de terre et de débris de bois. Aussi réduisit-on à 8 centimètres l'épaisseur de la terre (fig. 15) qu'on arriva même à supprimer.

Fig. 13 (1/100e).

Fig. 14 (1/100e).

Fig. 15 (1/100e).

Finalement on arriva au type de la figure 16 présentant une embrasure avec visières formées de deux planches de 45 centimètres de largeur totale posées sur deux piquets plantés dans le parquet et maintenus par des sacs à terre.

Ces embrasures pouvaient se faire pour deux ou trois hommes; elles laissaient toute sa continuité à

la crête intérieure et étaient ainsi peu visibles à distance.

Fig. 16 (1/100°).

Les visières contre les balles de shrapnels furent aussi employées dans plusieurs batteries, en particulier dans les n°s 2, 3, 14.

Armement des batteries de la position de Nanchan. — L'armement des batteries de la position de Nanchan était le suivant :

Batterie n° 1....	8 canons de campagne de 87 millimètres.
— n° 2....	4 canons de 87 millimètres.
— n° 3....	4 canons de 106 millimètres.
— n° 4....	2 canons de 87 millimètres.
— n° 5....	4 canons de 15 centimètres, Canet. 4 mortiers de 15 centimètres.
— n° 9....	4 canons de campagne de 87 millimètres.
— n° 10....	4 canons lourds de 87 millimètres.
— n° 11....	4 canons de 87 millimètres. 4 canons lourds de 87 millimètres.
— n° 13....	2 canons de campagne de 87 millimètres.
— n° 14....	2 canons de 87 millimètres.
— n° 15....	6 canons de campagne de 87 millimètres. 2 canons lourds de 87 millimètres.

Les Batteries 6, 7, 8, 12 ne paraissent pas avoir été armées.

En additionnant les chiffres ci-dessus on arrive à un total de 54 pièces, dont 8 de 15 centimètres, 4 de 106 millimètres, 42 de 87 millimètres, sur lesquelles 12 à tir rapide.

D'après des renseignements de source japonaise, 5 canons de 152 millimètres et 2 canons de 120 millimètres furent trouvés auprès des casernes au Sud de Nanchan.

Il y avait en outre :

Sur les murailles de Kintcheou : 2 canons de 87 millimètres ;

Sur les hauteurs de Nankouanling, en arrière de Nanchan : 4 canons de 87 millimètres ;

Sur les hauteurs à l'Est de Talien-ouan, dans les anciens forts chinois, 2 canons de 152 millimètres et 2 canons de 106 millimètres.

La plupart des pièces de 87 millimètres provenaient de l'ancien armement des batteries de campagne affectées à la défense de Port-Arthur qui reçurent le nouveau matériel de 76 millimètres au commencement de 1903. Les pièces de calibre plus élevé étaient presque toutes d'anciennes pièces chinoises.

Reconnaissant la nécessité d'avoir à Nanchan quelques canons longs à tir rapide, les Russes envoyèrent de Port-Arthur deux pièces de marine de 152 millimètres (Canet). L'une de ces pièces, destinée à la Redoute centrale, était arrivée sur son emplacement le 26 mai, mais n'était pas en état de tirer ; la seconde pièce ne fut pas déchargée et on la ramena à Port-Arthur au début de la bataille.

Nous verrons ultérieurement que l'armement fixe indiqué ci-dessus fut renforcé lors de la bataille de Nanchan par 6 batteries de campagne et 10 mitrailleuses.

Les abords des retranchements de Nanchan étaient couverts de défenses accessoires comme le montre le croquis n° 4.

Ces défenses accessoires consistaient principalement en fougasses et en réseaux de fils de fer.

Fougasses. — Les fougasses étaient sur un rang, espacées de 20, 30 ou 40 mètres.

Enfoncées de 1 mètre, elles consistaient en quatre caisses de bois renfermant chacune 6 kilogrammes de poudre noire et un détonateur Dreier.

Le 27 février, un orage fit sauter prématurément 27 fougasses qui furent remplacées le 2 mars.

Réseaux de fils de fer. — On plaça des réseaux de fils de fer dans les fossés de certains ouvrages et sur les pentes Est et Nord de la position, depuis la Redoute n° 9 jusqu'à la baie de Hand. Quelques débouchés de ravins en furent également pourvus sur le front Ouest.

Les réseaux des fossés des ouvrages étaient en fil de fer ronce et avaient pour but de remédier dans une certaine mesure au peu de largeur et de profondeur de ces fossés.

Les pieux de hauteur variable étaient surmontés de pointes en fer très effilées de façon à empêcher que l'ennemi ne franchisse le fossé en le recouvrant de fascines ou de claies.

Les autres réseaux se composaient généralement de cinq rangs de pieux en quinconces sur une largeur de 5 à 6 mètres. Les piquets de rang impair avaient 1^{m},75 de hauteur, ceux de rang pair 1^{m},25. Ils étaient espacés de 0^{m},60.

Le fil de fer avait de 3 à 5 millimètres de diamètre.

La distance des réseaux aux retranchements variait de 120 à 250 ou même 300 mètres.

Des intervalles non visibles pour l'ennemi étaient réservés en vue des contre-attaques.

Certaines parties des réseaux étaient bien dissimulées aux vues de l'assaillant.

Communications électriques. — Installé dans un abri blindé au centre de la position, le poste téléphonique

central communiquait avec les Redoutes 2, 8, 9, les Batteries 1, 5, 15, l'abri destiné à l'état-major du colonel Trétiakow, la baie de Kerr, Talien-ouan, Dalny et Kintcheou.

Précautions prises pour dissimuler les ouvrages. — On prit des précautions pour dissimuler certains des nouveaux ouvrages. Ceux qui étaient sur les pentes étaient en général peu visibles.

A la Batterie n° 1 on avait élevé une sorte de parados destiné à tromper l'ennemi sur la position exacte de la batterie.

Placés sur la crête même, la plupart des anciens ouvrages étaient au contraire très visibles.

La topographie de l'isthme de Kintcheou donnait à la position de Nanchan une force considérable.

Barrant complètement l'étroit passage de l'isthme et les communications importantes qui le traversent et dominant la plaine de Kintcheou qui ne pouvait offrir à l'assaillant pour ainsi dire aucun cheminement défilé, la position était susceptible d'être tenue avec un effectif restreint contre des forces considérables; mais elle ne laissait pas de présenter des points faibles.

Le massif de Nanchan se présentant à l'assaillant par son petit côté, l'artillerie de la défense devait se trouver en prise à un feu convergent de la part de l'artillerie adverse déployée dans la plaine de Kintcheou; en outre la position formant un saillant accentué, ses fronts Est et Ouest étaient enfilables et elle se prêtait à l'enveloppement par l'infanterie.

Pour un défenseur maître de la mer, ce dernier défaut aurait disparu en grande partie, car alors les flancs de la position eussent été assurés, mais ce n'était pas le cas pour les Russes puisque seule la baie de Hand semée de torpilles était interdite aux navires japonais. Celle de

Kintcheou pouvait au contraire permettre aux bâtiments à faible tirant d'eau d'approcher de la côte.

Dans ces conditions, il eût été nécessaire que l'artillerie de la position fût en état de tenir à distance les canonnières japonaises. C'est dans ce but que l'on envoya de Port-Arthur des pièces de marine de 15 centimètres à tir rapide qui ne purent être montées avant la bataille de Nanchan.

Les pièces de 15 centimètres qui se trouvaient dans les batteries étaient d'anciens modèles et avaient été placées sur le front Est de la position.

Un autre défaut de la position résultait de la nature tourmentée du massif de Nanchan qui se prêtait mal au jeu des réserves.

La position de Nanchan était très heureusement complétée par la ligne de hauteur de Nan-kouan-ling mollement ondulée et située à 3 kilomètres environ plus au Sud.

Ces hauteurs offraient d'excellentes positions d'artillerie permettant de prendre de flanc les attaques sur la position de Nanchan et, en cas de perte de cette position, de rendre le débouché de l'isthme vers Dalny et Port-Arthur excessivement difficile.

Débouchant de Nanchan sur un front limité de 3 kilomètres environ sans possibilité de pouvoir user de tous ses moyens en artillerie et en infanterie, l'assaillant devait se trouver dans des conditions très défavorables pour l'attaque de cette seconde position.

Le flanc droit de la position de Nan-kouan-ling pouvait s'appuyer aux hauteurs au Nord-Ouest de Talien-ouan. Son flanc gauche était couvert contre l'action d'une flottille opérant dans la baie de Kintcheou par les hauteurs qui bordent le rivage Ouest de l'isthme.

D'un développement de 4 kilomètres environ, la posi-

tion de Nan-kouan-ling pouvait constituer une excellente position de repli pour les défenseurs de Nanchan.

Il semble même qu'à la condition de disposer d'un effectif suffisant, elle pouvait avantageusement être choisie comme position principale dont Nanchan n'eut constitué qu'une avancée.

Aucun travail important ne fut exécuté sur cette position. On se contenta d'y élever quelques épaulements de batterie.

Occupation de l'isthme de Kintcheou. — Le 5e régiment de tirailleurs de Sibérie orientale occupait l'isthme de Kintcheou dès le commencement des hostilités. Au commencement de mai, la 4e division de tirailleurs de Sibérie orientale chargée de la défense mobile, fut portée aux environs de Nanchan. Son commandant, le général Fock, faisait surveiller la côte du Liao-toung par quelques détachements d'éclaireurs montés et de gardes-frontières. Ces détachements étaient en liaison entre eux et avec les postes avancés de l'armée de Mandchourie.

Le 2 mai, le général Fock reçut à Kintcheou du lieutenant Voit, commandant un détachement d'éclaireurs montés du 13e régiment de tirailleurs de Sibérie orientale l'avis de l'apparition d'un nombre considérable de transports au Sud de Pitseu-ouo.

Bientôt après, des nouvelles télégraphiques signalèrent l'arrivée de transports devant Pitseu-ouo, et le commencement du débarquement de la IIe armée japonaise.

Au reçu de ces renseignements, le général Fock jugea qu'il ne pouvait s'opposer aux débarquements signalés en raison de la distance qui séparait Kintcheou du point de débarquement et du danger que pourrait faire courir à sa division un débarquement japonais sur ses derrières.

[redacted]

Dans ces conditions il se borna à envoyer les détachements d'éclaireurs montés des 5e, 14e et 16e régiments de tirailleurs de Sibérie orientale en reconnaissance vers Pitseu-ouo et San-chi-li-pou (San-jù-ri-ho).

(*A suivre.*) (181)

NOUVELLES MILITAIRES

AUTRICHE-HONGRIE.

Incorporation de la fraction hongroise de la classe 1906. — Par suite de la perturbation apportée par la crise politique récente, dans la levée de la partie du contingent de l'armée commune qui se recrute en Hongrie, l'appel de la classe 1906 qui aurait dû avoir lieu normalement le 1er octobre 1906, a été retardé.

Un ordre ministériel du 5 décembre 1906 (1) a prescrit que la fraction hongroise de cette classe serait appelée le 15 janvier 1907, à l'exception des volontaires d'un an, qui rejoindront seulement le 1er octobre prochain.

Les anciens soldats de la classe 1903 (cette classe avait été elle-même incorporée avec sept mois de retard, le 8 mai 1904), sont libérés le 14 janvier, à l'exception de ceux des armes montées, de certains services et des fractions détachées en Bosnie-Herzégovine, qui doivent être renvoyés seulement après l'arrivée des recrues au corps, et même, dans certains cas particuliers, quatre ou six semaines plus tard.

Remplacement du fusil modèle 88/90 par le fusil modèle 95. — Le fusil Mannlicher de 8 millimètres en service dans l'armée austro-hongroise a subi, il y a quelques années, un certain nombre de modifications de détail intéressant seulement la culasse, la hausse et le fût ; le fusil ainsi modifié a reçu la dénomination de fusil M. 95, pour le différencier du modèle antérieur M. 88/90.

En 1904 et 1905, des crédits importants ont été inscrits au budget extraordinaire (en tout 6 millions de couronnes) pour la construction de fusils M. 95. Néanmoins, jusqu'à ces derniers temps, les corps de troupe d'infanterie ne possédaient qu'un petit nombre de fusils M. 95, réservés aux meilleurs tireurs (3e classe de tir), la masse des hommes de troupe restant armés du fusil M. 88/90.

---

(1) Annexes au *Verordnungsblatt*, du 7 décembre 1906.

Par un ordre du 29 novembre 1906, le Ministre de la guerre a prescrit le remplacement de tous les fusils M. 88/90 en service dans les corps de troupe par des fusils M. 95.

Création d'un cours pour les lieutenants de la landwehr hongroise. — On sait (1) qu'à la suite d'une entente entre le ministère de la guerre commun et le ministère de la défense en Autriche, les lieutenants de la landwehr autrichienne sont admis, dans une proportion déterminée, à suivre les écoles de corps d'armée (*Korps offiziers Schulen*) en commun avec leurs camarades de l'armée commune.

Le Ministre de la défense en Hongrie, au contraire, vient de décider qu'à partir de janvier 1907, il serait constitué, dans chaque division de landwehr hongroise une école dite *Landwehr-Distrikts-offiziers Schule*, analogue aux écoles de corps de l'armée commune.

Cette mesure montre une fois de plus les tendances opposées des deux landwehrs, la landwehr autrichienne, cherchant à fusionner le plus possible avec l'armée commune, la landwehr hongroise s'attachant méthodiquement à affirmer son autonomie.

Création d'un cours de téléphonie d'artillerie. — Depuis plusieurs années, mais surtout depuis la guerre russo-japonaise, le commandant austro-hongrois a reconnu l'importance qu'aurait, pour le service de l'artillerie sur le champ de bataille, l'organisation d'un service rationnel de communications télégraphiques et téléphoniques, et a compris la nécessité de créer, à cet effet, des organes spéciaux.

Déjà l'an dernier, on avait parlé dans la presse de la création d'un cours de télégraphie à Haymasker (École de tir de l'artillerie). Prématurée à cette époque, l'information est sur le point de se réaliser aujourd'hui.

Un ordre ministériel du 27 janvier 1907 (2) prescrit en effet l'ouverture à Vienne, à la date du 1er mars, d'un cours de téléphonie d'artillerie.

Ce cours sera suivi en 1907 par 8 sous-lieutenants, pris chacun dans un régiment d'artillerie de corps, et par 30 sous-officiers pris, à raison de 2 par unité, dans les mêmes régiments, dans les groupements autonomes de batteries de montagne du Tyrol et de Bosnie-Herzégovine, et

---

(1) Voir 2e semestre 1906, p. 168-169.
(2) Annexes au *Verordnungsblatt*, du 29 janvier 1907.

enfin dans les cadres des batteries d'obusiers de siège (artillerie lourde d'armée).

Cette année, tous ces sous-officiers et officiers appartiennent soit au corps d'armée de Vienne, soit à un des corps de la frontière Sud (3e, 14e, 15e), soit à un de ceux de la frontière Nord (1re, 8e, 9e, 10e, 11e).

Le personnel enseignant du cours se compose de 2 capitaines et de 4 sous-officiers; le personnel manipulateur et subalterne, de 1 sous-officier et 8 soldats.

Le cours s'ouvre le 1er mars et durera jusqu'à la fin du cours de l'École de tir de l'artillerie de campagne, c'est-à-dire jusque vers le milieu d'août. D'ailleurs, bien que le cours de téléphonie d'artillerie soit autonome et indépendant de l'École de tir, qui fonctionne de fin mai au milieu d'août, il y a une certaine corrélation entre les deux : un des professeurs du cours de téléphonie est en même temps professeur à l'École de tir; la commission d'administration du cours de téléphonie comprend, outre les deux capitaines professeurs, un officier supérieur de l'École de tir.

L'ordre ministériel n'indique pas quel sera le programme du cours de téléphonie.

Suppression de deux écoles de cadets en 1907 (1). — L'Empereur a décidé que l'École de cadets d'infanterie de Trieste et l'École des cadets d'artillerie de Vienne cesseraient d'exister à la fin de l'année scolaire en cours.

BELGIQUE.

Périodes de manœuvres en 1907. — Une circulaire ministérielle du 15 janvier 1907 fixe les périodes de tir et de manœuvres des régiments de l'armée belge.

Nous en extrayons ce qui suit :

La 1re division d'armée effectuera des manœuvres de régiment, brigade et division à Arlon, du 21 au 27 juin.

Les 2e, 3e et 4e divisions d'armée, ainsi que les 1re et 2e divisions de cavalerie effectueront des manœuvres analogues au camp de Beverloo aux dates ci-après :

---

(1) *Verordnungsblatt für das K. und K. Heer*, n° 2, du 18 janvier 1907.

Du 6 au 13 mai, pour la 2e division d'armée;
Du 14 au 20 juin, pour la 3e division d'armée;
Du 2 au 8 août, pour la 4e division d'armée;
Du 5 au 11 juillet, pour la 1re division de cavalerie;
Du 6 au 12 septembre, pour la 2e division de cavalerie.

Enfin, des manœuvres dans les positions fortifiées d'Anvers, Liége et Namur auront lieu du 29 août au 4 septembre.

Armement des troupes de l'artillerie de forteresse. — Par circulaire du 13 octobre 1906 (1), le Ministre a prescrit l'adoption de la carabine à répétition Mauser modèle 1889, avec yatagan à fourreau d'acier modèle 1893, pour l'armement des troupes d'artillerie de forteresse et des compagnies spéciales de l'artillerie.

Les fusils Albini modèles 1777-1867 et 1853, ou 1841-1867 sont déclassés.

CHINE.

Chemin de fer Pékin-Hankéou. — Un nouveau graphique de la marche des trains sur la ligne Pékin-Hankéou a été mis en vigueur depuis le 7 novembre 1906.

Les transports militaires exécutés sur cette ligne à l'occasion des dernières grandes manœuvres chinoises n'ont interrompu ni les trains express, ni les trains de voyageurs ordinaires. On a simplement cessé le transport des marchandises.

Le chemin de fer Pékin-Hankéou peut faire circuler dix trains par jour au maximum, à condition de disposer des wagons du *North China Imperial Railway*, et que l'exploitation soit dirigée par le personnel franco-belge actuel. En temps de guerre, sans ce personnel, le rendement serait beaucoup moindre.

L'Armée du Yangtseu. — La publication dans la *Gazette officielle* chinoise du rapport *in extenso* établi par l'inspecteur général militaire Tieh-lang sur les troupes, les écoles et les défenses fixes de la vallée du Yangtseu, permet de se faire une idée assez nette des forces

---

(1) *Journal militaire officiel*, numéro d'octobre 1906.

militaires des cinq provinces de cette région : Kiang-sou, Kiang-si, Nganhoué, Houpé, Hounan (1).

Sous l'influence japonaise un véritable réveil militaire se manifeste depuis quelque temps dans ces circonscriptions de la Chine centrale; les élèves des universités et des écoles font l'exercice, le recrutement s'améliore, l'organisation s'uniformise en prenant comme modèle les groupements divisionnaires du Pétchili. D'ici à 1922, les cinq provinces du Yangtseu devront mettre progressivement sur pied dix divisions de 10,000 combattants, soit une armée de 100,000 hommes; les anciennes troupes disparaîtront peu à peu par extinction; des forces de gendarmerie, recrutées parmi les meilleurs éléments de l'armée active, seront chargées de la police urbaine et rurale.

Des efforts sérieux sont faits pour constituer un corps d'officiers. Chaque province formera une école préparatoire; deux écoles moyennes seront créées à *Outc'hang* et à *Nanking*; les élèves de ces dernières iront terminer leur instruction à l'école d'officiers de *Paoting-fou* qui finira d'inculquer l'unité de doctrine aux élèves militaires de tout l'empire.

Presque tous les officiers de l'armée active sortent des écoles. La proportion des officiers des nouvelles formations ayant fait leurs études au Japon atteint le quart de l'effectif; celle des officiers ayant fait un stage dans les corps de troupe japonais après leur sortie des écoles chinoises, le cinquième. Les officiers supérieurs sont tous très jeunes et actifs.

Le recrutement fonctionne suivant les règles ordonnées par le Lien-ping-tchou (Département de l'organisation et de l'instruction de l'armée). Les soldats des nouvelles formations sont meilleurs que ceux des anciennes troupes; une notable partie d'entre eux possède une instruction rudimentaire; des écoles régimentaires obligatoires existent dans chaque bataillon, escadron et groupe d'artillerie. On élève le cœur des soldats par des théories morales et des chants patriotiques.

L'instruction se fait entièrement suivant des méthodes japonaises, avec quelques réminiscences allemandes.

L'armement, l'équipement et l'habillement sont en bonne voie d'uniformisation.

Des mesures sont prises pour augmenter la puissance de rendement des arsenaux de Houpé et du Kiang-sou par l'achat de machines perfectionnées et l'envoi de missions d'étude à l'étranger.

---

(1) Il n'est pas fait mention ici du Sé-tchouen, bien que cette province soit située dans le bassin du Yangtseu. Elle est trop éloignée et dépourvue de communications pour pouvoir faire coopérer actuellement ses forces militaires avec celles des autres provinces.

L'ensemble de la force armée des cinq provinces du Yangtseu présente un effectif de plus de 106,000 officiers, hommes de troupe et coolies (1), dont 6,000 environ détachés en dehors des provinces.

A l'heure actuelle, étant donné que les troupes sont en pleine période de réorganisation, on ne pourrait vraisemblablement disposer que d'une quarantaine de mille hommes en état de faire honorable figure en rase campagne contre des troupes européennes.

Pour le moment, rien n'en pourrait être distrait pour être envoyé ailleurs, ces forces étant nécessaires sur place pour la sécurité locale. Mais d'ici peu, le Houpé pourrait détacher, par voie ferrée vers le Nord une division mixte complète, dans le cas d'une guerre où le Tchili deviendrait le théâtre d'opérations principal. Si, au contraire, la région du Yangtseu devait supporter l'effort principal de l'ennemi, les troupes des cinq provinces seraient vraisemblablement concentrées, en moins de vingt-cinq jours sur le bas Yangtseu ; les provinces du Nord pourraient expédier par la voie ferrée Pékin-Hankéou un renfort de 50,000 hommes de nouvelles troupes, le reste étant affecté au Tchili et au Chantoung comme garnison de sûreté ; ce renfort pourrait être transporté en vingt-cinq jours environ à Outchang, et être réuni aux troupes du bas Yangtseu quinze jours après. Cela constituerait donc, dans un délai de quarante jours environ, une masse de 88,000 hommes de troupes de campagne prête à agir dans la région voisine de l'embouchure du grand fleuve chinois.

Outre les forces actives de campagne, les plus intéressantes à connaître au point de vue de conflits futurs éventuels avec les autres puissances, il en existe d'autres de moindre valeur destinées au maintien de l'ordre à l'intérieur, et qui compteraient, en chiffres ronds, 62,000 hommes, dont 10,000 environ pour la flottille en bois chargée de la défense mobile du fleuve. Cette défense fluviale sera assurée bientôt par des torpilleurs et des canonnières.

Les défenses fixes échelonnées sur les deux rives du Yangtseu sont complétées, vers l'embouchure du fleuve, par le concours des escadres du Nord et du Centre (Pei-yang et Nan-yang), sous le commandement de l'amiral Yeh.

L'élément mandchou, dans les troupes de nouvelle formation, est groupé en unités constituées, les essais de fusion entre Chinois et Mandchous n'ayant pas donné les résultats que l'on espérait. Ces unités représentent 3,700 hommes seulement, et sont donc en infime minorité par rapport aux forces chinoises.

En plus de l'effort militaire local, les provinces du Yangtseu doivent

---

(1) Anciennes troupes comprises.

contribuer à l'entretien des troupes du Nord pour un total de 4 millions de taëls (1), qui sera prochainement majoré de 1 million ; d'où une source de mécontentement.

La situation militaire d'ensemble de la Chine du Centre et du Nord est grandement modifiée par l'achèvement du chemin de fer Pékin-Hankéou (1,300 kilomètres), il est maintenant utilisable de bout en bout.

En résumé, si le Yangtseu est quelque peu en retard dans l'œuvre de réorganisation militaire de la Chine, des efforts sérieux sont faits pour en développer les moyens défensifs qui, selon toute apparence, constitueront une force avec laquelle on sera obligé de compter.

EMPIRE ALLEMAND.

NOUVEAUX RÈGLEMENTS DE MANŒUVRE ET DE TIR POUR L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE. — La commission chargée d'élaborer les nouveaux règlements concernant les manœuvres et le tir de l'artillerie de campagne s'est réunie le 19 janvier 1907, sous la présidence du général Schmidt, inspecteur de l'artillerie de campagne.

En dehors des officiers de l'École de tir de l'artillerie de campagne la commission comprend des officiers d'artillerie du ministère de la guerre et des corps de troupe, ainsi que des représentants de la Bavière, de la Saxe et du Wurtemberg. Le colonel Lauenstein, aide de camp de l'Empereur, qui a commandé pendant longtemps un régiment d'artillerie et a suivi au quartier général russe les opérations de Mandchourie, fait également partie de la commission.

D'après la *Post*, ces deux règlements pourront être distribués aux corps de troupe le 1er avril 1907. La question de l'attribution d'un caisson à chaque pièce, attelé dès le temps de paix, inséparable de celle-ci au combat, serait laissée en suspens. Le réglage direct par le tir fusant serait, comme par le passé, réservé à des cas exceptionnels.

SUPPRESSION DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE DES ÉTUDES MILITAIRES. — Un ordre de cabinet du 10 décembre 1906 a supprimé la commission supérieure des études militaires. Cette commission, qui avait été créée pour assurer la concordance des plans d'études dans les différentes

(1) Le taël = 3 fr. 60 environ.

écoles militaires, comprenait, en dernier lieu, 15 membres, dont 3 généraux de division, 4 généraux de brigade, 3 colonels, 2 lieutenants-colonels et 3 majors. En fait, elle avait depuis longtemps déjà cessé de fonctionner.

Règlement sur le service des Écoles de guerre. — Par ordre de cabinet, en date du 10 décembre 1906, l'Empereur a approuvé, un règlement sur le service des Écoles de guerre, qui remplace celui du 3 août 1898.

Règlement concernant l'École d'artificiers. — Par ordre de cabinet, en date du 3 janvier 1907, l'Empereur a approuvé un nouveau règlement pour l'École d'artificiers de Berlin.

Renforcement du bataillon d'instruction d'infanterie pendant les mois d'été. — Le bataillon d'instruction d'infanterie recevra, à partir du 3 avril 1907, 12 sous-officiers et 155 hommes détachés des différents corps d'armée prussiens, wurtembergeois et saxons, à l'exception de la Garde. Parmi les hommes, 119 appartiennent à la classe 1905, 36 à la classe 1906; ces derniers resteront détachés jusqu'après les manœuvres d'automne de 1908.

Modifications apportées aux inspections d'armées. — Par ordre de cabinet, en date du 8 janvier 1907, le prince Frédéric Léopold de Prusse a été mis à la tête de la première inspection d'armée, vacante depuis la mort du prince Albert de Prusse. Cette inspection, dont le siège est à Berlin, ne comprendra plus désormais que les II^e, IX^e et XVII^e corps.

En effet, par décision du même jour, les I^{er} et X^e corps, compris jusqu'ici dans son ressort, sont rattachés, le premier à la 2^e inspection d'armée, le second à la 3^e.

Cours de l'École de tir d'infanterie en 1907. — Il sera organisé en 1907 :

Quatre cours d'information (dont deux pour 68 lieutenants-colonels et majors des troupes à pied (1), un pour 43 commandants d'esca-

---

(1) A l'exclusion de l'artillerie à pied.

drons, un pour 30 lieutenants-colonels ou chefs de corps de troupe à pied) (1);

Cinq cours d'instruction pour 240 capitaines et 120 lieutenants des troupes à pied (1), et pour 46 lieutenants de cavalerie;

Des cours pratiques pour 420 sous-officiers de cavalerie. Ces cours seront suivis par les sous-officiers de cavalerie à Spandau-Ruhleben et par les sous-officiers d'infanterie à Spandau-Ruhleben ou dans les camps d'instruction de Posen et de Sonne.

Il pourra être désigné 16 lieutenants comme professeurs adjoints.

Jumelles apportées par les réservistes a la mobilisation (2). — La portée toujours croissante des armes portatives, la tendance de toutes les armées à dérober l'infanterie aux vues de l'adversaire par des uniformes de couleur appropriée et par une utilisation complète du terrain, rendent indispensable l'emploi sur la ligne de feu d'un nombre de jumelles aussi considérable que possible. Mais la constitution d'un approvisionnement entraînerait des dépenses considérables; de plus, on courrait le risque d'avoir, au moment du besoin, des jumelles qui ne seraient plus à la hauteur des progrès réalisés dans la construction des instruments d'optique.

Aussi l'autorité militaire a-t-elle prescrit aux commandants de districts d'interroger, au cours des revues d'appel d'avril et de novembre 1907, les sous-officiers et les hommes de la réserve affectés à l'infanterie, aux chasseurs et aux pionniers. Ils détermineront ainsi le nombre des réservistes qui, possédant une jumelle, seraient disposés à l'apporter avec eux au moment de la mobilisation.

Ces hommes conserveraient la propriété et l'usage de leur jumelle, et recevraient une indemnité de 15 francs.

Démolition des fortifications de Spandau. — D'après le *Berliner Tageblatt* la démolition des fortifications de Spandau fait l'objet d'une convention arrêtée, après plusieurs années de négociations, entre l'administration militaire et la ville. Cette dernière deviendra propriétaire de la plus grande partie du terrain occupé par les fortifications moyennant une somme de 5 millions de francs; elle s'acquittera d'une partie

(1) A l'exclusion de l'artillerie à pied.
(2) *Neue Militärische Blätter*.

de cette somme en cédant à l'autorité militaire des terrains de manœuvres. Les travaux commenceront l'été prochain ; on prévoit qu'ils dureront dix ans.

Le nouvel inspecteur de la cavalerie. — Par ordre de cabinet, en date du 27 janvier, le général von Kleist, commandant la 38e division, est nommé général de la cavalerie et désigné comme inspecteur de cette arme. Il succède au général Edler von Planitz qui a été mis à la disposition, après avoir occupé ces hautes fonctions pendant près de neuf ans.

Nouveau règlement sur le service de santé en campagne. — A la date du 27 janvier 1907, l'Empereur a approuvé un nouveau règlement sur le service de santé en campagne, qui remplace celui du 10 janvier 1878.

Exposition de l'armée, de la marine et des colonies. — Cette Exposition, placée sous le patronage du Kronprinz, aura lieu à Berlin du 15 mai au 15 septembre 1907. Elle comprendra 15 groupes :

I. Habillement. — II. Équipement. — III. Armes, munitions, engins divers. — IV. Instruments de musique, drapeaux, étendards. — V. Instruments et appareils scientifiques. — VI. Sellerie, harnachement et accessoires. — VII. Moyens de communication. — VIII. Équipements et produits coloniaux. — IX. Navires et agrès. — X. Service de santé, moyens de sauvetage, installations hygiéniques. — XI. Alimentation. — XII. Journaux, revues, littérature. — XIII. Exposition rétrospective de costumes. — XIV. Machines servant à la fabrication d'objets destinés à l'armée, à la marine, ou construites pour le service aux colonies. — XV. Métaux et matières premières.

Inauguration a Berlin de la première maison des sociétés de vétérans. — Le 29 décembre 1906, on a inauguré solennellement à Berlin la première maison des sociétés de vétérans. Le Kronprinz et trois de ses frères, ainsi que de nombreuses autorités, parmi lesquelles le Ministre de la guerre et le chef du cabinet militaire de l'Empereur, assistaient à la cérémonie. L'immeuble, dont la construction a été commencée le 19 mars 1905, comprend une grande salle des fêtes pouvant contenir 4,000 personnes.

La maison du soldat de Strasbourg. — Une société de Strasbourg a fondé une maison du soldat offrant aux militaires de la garnison, outre des consommations d'un prix modique, de nombreux divertissements.

Les locaux, éclairés à l'électricité et chauffés à la vapeur, comprennent des salles de consommation, des salles de billard, de lecture, de conférences, et enfin une salle de théâtre contenant 750 places.

ESPAGNE.

Budget de la guerre pour 1907. — Les crédits du budget de la guerre pour 1907 ont été fixés à 159,123,997 pesetas 87 (loi du 31 décembre 1906), somme qui excède de 11,946,193 pesetas celle qui avait été votée pour l'exercice 1906 (1).

La répartition des crédits entre les divers chapitres est la suivante :

1 et 2. Administration centrale	Personnel	2,739,415 20
	Matériel	358,840 00
3 et 4. Administration provinciale	Personnel	12,838,242 90
	Matériel	475,673 00
5. Corps permanents, recrutement et excédent de cadres		83,820,114 06
6. Pénitencier militaire de Mahon		64,747 60
7. Services administratifs		24,770,573 00
8. Transports militaires		2,000,000 00
9. Élevage et remonte		2,967,245 00
10. Matériel d'artillerie		5,540,000 00
11. Matériel du génie		4,822,900 00
12. Dépenses diverses et imprévues		443,500 00
13. Traitement de décorations		325,765 00
14. Primes d'engagement et de rengagement		1,950,000 00
15. Location de bâtiments militaires		287,062 42
16. Matériel des divers corps de l'armée		200,000 00
17. Officiers retirés du service par application des lois des 8 janvier et 6 février 1902		8,800,000 00
18. Obligations découlant de la loi sur les accidents du travail		»
19. Exercices clos		611,806 65
Total		153,015,884 87

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 405.

Chapitres additionnels.

1.	Matériel d'artillerie à tir rapide..............	6,100,113 00
2.	Délimitation de la frontière portugaise........	8,000 00
	TOTAL GÉNÉRAL......	159,123,997 87

L'augmentation provient en partie de l'introduction dans le nouveau budget d'un crédit de plus de 6 millions de pesetas pour le matériel d'artillerie à tir rapide (1) et du relèvement de la solde des capitaines et lieutenants qui est portée aux taux suivants, sans distinction d'armes ni de service, à partir du 1[er] mai prochain :

Capitaines..........................	3,500	pesetas.
Premiers lieutenants.................	2,500	—
Seconds lieutenants..................	2,115	—

On sait qu'il existe en Espagne un grand nombre d'officiers en excédent. Les mesures prises, notamment en 1904, pour désencombrer les cadres, paraissent avoir apporté une légère amélioration à cette fâcheuse situation. Mais les crédits prévus au chapitre 5 pour les généraux sans emploi, en disponibilité ou du cadre de réserve (3,740,415 pesetas), pour les officiers en disponibilité ou en excédent, y compris les aides de camp et les attachés militaires (5,832,107 pesetas), et au chapitre 17 pour les officiers en position de retraite anticipée (8,800,000 pesetas), s'élèvent encore à un total de 18,372,522 pesetas, au lieu de 21,397,648 en 1904 (2).

Il y a actuellement 52 colonels, 100 lieutenants-colonels, 420 commandants et 231 capitaines de toutes armes sans emploi, et pour accélérer d'une façon régulière la disparition de ces cadres inutiles, la loi de finances du 31 décembre 1906 spécifie qu'une vacance sur quatre leur sera attribuée d'office à chaque promotion.

Enfin il y a lieu de signaler qu'un crédit supplémentaire de 946,881 pesetas vient d'être ouvert sous la rubrique « Matériel extraordinaire de l'artillerie et du génie » par une loi spéciale du 31 décembre 1906.

LE NOUVEAU MINISTRE DE LA GUERRE. — A la suite de la dernière crise ministérielle (janvier 1907) le portefeuille de la guerre est échu

(1) Voir 1[er] semestre 1906, p. 404.
(2) Voir 1[er] semestre 1904, p. 274.

au lieutenant général Loño, que sa brillante carrière et ses hautes qualités militaires ont depuis longtemps mis en vue, mais qui remplit pour la première fois les fonctions de Ministre.

Don Francisco Loño, né en 1837, est entré dans l'armée en 1851.

Il fit la campagne d'Afrique dans le régiment du Prince, obtint la croix de San Fernando à l'affaire de Sierra-Bullones et le grade de capitaine à celle du Rio-Azmir.

Le 22 juin 1866, il reçut la croix rouge du mérite militaire et les événements du Ferrol, en 1868, lui valurent le grade de commandant.

La guerre civile lui fournit bientôt une nouvelle occasion de se distinguer. Pendant la campagne de Cuba, il était aide de camp du capitaine général de l'île, et il en revint colonel. Il fut chargé ensuite de diverses missions importantes et commanda le régiment de San Fernando.

Comme général de brigade, il obtint la croix de Bienfaisance de 1re classe pour ses éminents services pendant la terrible épidémie de choléra en 1885 à Aranjuez, où il commandait la place. Sa conduite, en cette occasion, fut au-dessus de tout éloge.

On le trouve ensuite aux Philippines, gouverneur de Visayas; au secrétariat de la Direction de la garde civile; puis comme général de division, gouverneur de la place de Carthagène; gouverneur de la Havane lors de la dernière guerre; commandant d'une division ou remplissant d'autres fonctions dans l'île de Cuba; partout il continua à affirmer ses brillantes qualités militaires qui lui valurent la grand'croix de Marie-Christine.

A son retour de Cuba il remplit diverses hautes fonctions, dont celles de gouverneur militaire de Grenade, de membre de la Commission de tactique, de membre du Conseil supérieur de la guerre et de la marine, et de sous-secrétaire au ministère de la guerre.

C'est ce dernier emploi qu'il occupait en 1901, lorsqu'il fut promu lieutenant général.

Depuis cette époque le général Loño a été d'abord capitaine général de Valence, puis commandant général du corps des invalides.

Son arrivée au pouvoir a été accueillie très chaleureusement dans les milieux militaires.

Effectifs de l'armée en 1907. Création de trois régiments d'infanterie. — A la suite du vote du budget pour l'année courante, une circulaire du 11 janvier 1907, a apporté certaines modifications à l'organisation militaire, en particulier dans les troupes des places d'Afrique et des Baléares, et aux effectifs de l'armée. On trouvera

ci-dessous le relevé des principaux changements introduits. Ainsi qu'on pourra s'en rendre compte, les effectifs de certaines unités sont notablement supérieurs à ceux qui leur avaient été assignés en 1904 (1).

Infanterie. — Les régiments de Ceuta et de Melilla, dont l'effectif avait été fixé à 2,400 hommes en 1904, puis porté provisoirement à 3,000 hommes dans le courant de 1905 (2), viennent d'être dédoublés et chacune des places précitées aura désormais deux régiments à trois bataillons (régiments de Ceuta n° 60 et de Serallo n° 69, à Ceuta; de Melilla n° 59 et d'Afrique n° 68, à Melilla). Leur effectif est de 1,800 hommes pour ceux de Ceuta et de 2,030 pour ceux de Melilla; soit un gain total de 1,200 hommes pour la garnison de Ceuta et de 1,660 hommes pour celle de Melilla.

Le régiment de Mahon à trois bataillons, porté en 1905 de 1,800 hommes à 2,400, est transformé en 2 régiments de 1,200 hommes à deux bataillons (régiments de Mahon n° 63 et de Minorque n° 70).

L'effectif des régiments de la Péninsule est porté de 517 à 675 hommes (3); celui des bataillons de chasseurs, de 400 à 466 hommes.

Cavalerie. — Le régiment de la Galice, constitué provisoirement en 1904 à quatre escadrons, dont un de dépôt, reçoit un cinquième escadron.

L'effectif des régiments reste fixé à 302 hommes et 341 chevaux (474 hommes et 439 chevaux, pour les quatre régiments de la division de cavalerie).

Artillerie. — Les régiments montés sont portés de 367 à 464 hommes; le régiment léger de 440 à 527; le groupe mixte de Melilla de 173 à 248, avec 127 chevaux ou mulets au lieu de 74; les groupes mixtes de Majorque et de Minorque de 108 à 212, avec 111 chevaux ou mulets au lieu de 60.

Génie. — L'effectif des régiments de sapeurs et de télégraphistes est fixé à 410 hommes au lieu de 357; celui de la compagnie d'aérostation à 132, au lieu de 100.

Par suite de ces diverses modifications l'effectif de paix de l'armée se trouve être augmenté de plus de 15,000 hommes.

L'effectif budgétaire a été fixé à 100,000 hommes pour 1907 par une loi du 31 décembre 1906.

---

(1) Voir 1er semestre 1905, p. 45 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 550.

(3) Par exception, le régiment de Garellano, qui tient garnison à Bilbao, est porté à 1,165 hommes.

ITALIF.

BUDGET DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1906-1907. — Le budget pour 1906-1907 (1) n'a pu être voté par les Chambres qu'à la fin de décembre 1906, avec un retard de six mois. On a discuté assez longuement au Parlement sur le budget extraordinaire, que l'expiration au 30 juin 1906 du régime de consolidation budgétaire voté en 1901 avait remis sur le tapis et qui n'a été accepté qu'à contre-cœur par certains députés. Toutefois si l'opposition au vote des crédits extraordinaires demandés par le Département de la guerre n'a pas été aussi vive qu'on aurait pu le craindre, cela tient évidemment à ce qu'on se trouvait en présence de d'penses déjà engagées en vertu de la loi du 30 juin dernier et qu'il n'était guère possible, sans de graves inconvénients, de ne pas sanctionner définitivement les crédits que cette loi avait implicitement ouverts pour l'exercice en cours. Mais il est à prévoir que de nombreuses questions seront soulevées dans quelques mois à propos du vote des crédits pour 1907-1908 et que celle des dépenses extraordinaires aura une importance capitale dans la discussion du prochain budget. C'est ce qui ressort en particulier du rapport du sénateur lieutenant général Taverna.

L'ensemble des crédits votés (ordinaires et extraordinaires) s'élève, comme pour l'exercice 1905-1906, à 286,050,000 francs. Leur répartition est la suivante :

1° *Budget ordinaire.*

Administration centrale .... fr.	2,548,000
Pensions	35,749,000
États-majors	4,270,950
Infanterie	69,470,500
Cavalerie	12,144,000
Artillerie et génie	26,039,400
Carabiniers royaux	29,500,000
Invalides et vétérans (y compris la Casa Umberto)	253,400
Service de santé	6,158,550
Services administratifs	3,248,500
Écoles militaires	3,239,300
A reporter	192,621,600

(1) Voir 2e semestre 1906, p. 84.

[redacted]

Report............	192,621,600
Compagnies de discipline et établissements pénitentiaires........................	784,500
Institut géographique militaire.............	503,800
Justice militaire..........................	403,900
Indemnités diverses........................	6,330,240
Habillement et équipement.................	13,702,100
Pain et vivres de réserve..................	14,855,300
Fourrages..................................	18,619,400
Casernement et location d'immeubles........	5,334,100
Remonte....................................	4,204,000
Matériel et établissements de l'artillerie......	6,571,000
Matériel et établissements du génie..........	5,050,800
Ordres de chevalerie.....................	51,000
Tir à la cible national.....................	600,000
Secours aux familles besogneuses des hommes appelés sous les drapeaux................	180,000
Divers.....................................	236,260
Total.............	270,050,000

2° *Budget extraordinaire.*

Armes portatives.........................	500,000
Approvisionnements de mobilisation.........	1,000,000
Artillerie de côte.........................	1,500,000
Fortifications et travaux de défense........	3,200,000
Matériel d'artillerie de campagne...........	9,000,000
Bâtiments militaires, polygones, etc.........	600,000
Matériel pour la brigade des chemins de fer..	200,000
Total.............	16,000,000

RUSSIE.

Emploi des automobiles dans l'armée russe. — Une note émanant de l'état-major général russe, publiée par le *Rousski Invalid* (n° 179 de 1906), contient les renseignements suivants au sujet de l'emploi des automobiles dans l'armée russe.

En présence de la nécessité d'utiliser les automobiles pour les besoins de l'armée dans la plus large mesure possible, il sera établi un contrôle spécial des personnes susceptibles de servir en qualité d'estaffettes dans

les états-majors et les quartiers généraux en temps de paix et en temps de guerre.

On utilisera à cet effet les personnes qui consentiraient à accomplir leur période d'exercices en amenant leurs automobiles avec elles.

D'après la loi, les enseignes de réserve et les engagés conditionnels de la première catégorie, classés dans la réserve, doivent être convoqués à deux périodes d'instruction au plus, de six semaines chacune.

On se propose de convoquer pour trois périodes de quatre semaines (au lieu de deux périodes de six semaines), ceux qui consentiraient à venir avec leurs automobiles, la deuxième période étant considérée comme une période volontaire.

Ceux qui ne se rendraient pas à la deuxième convocation seraient convoqués pour six semaines à la troisième.

Les convocations seraient faites au moment des rassemblements d'été et des manœuvres.

Les autres officiers de réserve (en dehors des enseignes) qui désireraient servir en temps de guerre, dans la catégorie en question, pourront prendre part pendant leur séjour dans la réserve aux rassemblements du temps de paix, à deux reprises différentes; les périodes dureront deux semaines au plus.

Les personnes appartenant aux catégories visées ci-dessus doivent :

1° Se présenter avec leurs automobiles en très bon état (avec ou sans chauffeur), et pourvues de tous rechanges nécessaires; les moteurs doivent être de 12 à 16 chevaux au moins;

2° Si elles n'ont pas d'automobiles, acquérir des voitures du modèle indiqué par la Direction des communications militaires.

Les personnes qui auront accompli des périodes d'exercices dans ces conditions seront inscrites sur un contrôle spécial, et seront affectées en temps de guerre à des états-majors, si elles se présentent à ce moment avec leurs automobiles.

En temps de paix, les périodes d'exercice des automobilistes seront accomplies dans la circonscription militaire de l'intéressé.

Les demandes d'inscription doivent être adressées à la Direction des communications militaires, à Saint-Pétersbourg.

Pertes des armées russes en Extrême-Orient. — Le *Rousski Invalid* (n° 256, de 1906) a publié des renseignements sur les pertes des armées russes en Extrême-Orient d'après les statistiques provisoires concernant les militaires ayant fait partie des armées de Mandchourie, des services de l'arrière, du détachement de l'Oussouri méridional, ou employés dans la circonscription de l'Amour (à l'exclusion des

troupes de la zone fortifiée du Kvantoun rattachées à Port-Arthur et de celles détachées à Sakhaline).

Une note, publiée par le docteur allemand Fr. Schaefer, qui a suivi la campagne de Mandchourie, a permis de compléter les renseignements fournis par le *Rousski Invalid*, en ce qui concerne les pertes d'unités isolées (1).

Enfin il a paru utile d'indiquer dans une troisième partie les pertes des Russes et des Japonais dans les principales batailles en se servant des renseignements non officiels publiés jusqu'à ce jour.

I.

En ce qui concerne les statistiques ci-après publiées par le *Rousski Invalid*, il convient de noter que :

1° Ce journal envisage une période de 23 mois (du 10 février/28 janvier 1904 au 1/14 janvier 1906);

2° L'effectif moyen présent pendant cette période dans les troupes de campagne, les services de l'arrière et dans la circonscription militaire de l'Amour est évalué à : 12,793 officiers et 696,794 hommes de troupe. Cet effectif sert de base aux données statistiques concernant les maladies;

3° L'effectif moyen présent dans les troupes *de campagne*, c'est-à-dire les armées de Mandchourie et le détachement de l'Oussouri méridional est évalué à : 10,103 officiers et 544,005 hommes de troupe. Cet effectif sert de base pour l'appréciation des pertes en tués et blessés (2);

4° Que l'effectif réel des troupes ayant pris part à la campagne en Extrême-Orient est évalué à 1,356,000. Cet effectif est employé par le *Rousski Invalid* pour la comparaison des pertes russes avec les pertes de l'armée japonaise (évaluée à 1,515,000 hommes).

---

(1) *Ueber die Wirkung der Japanischen Kriegswaffen im mandschurischen Feldzuge.* (*Archiv für Klin. Chirurgie. Bd. 79. Heft 4.*

(2) Les troupes russes n'ayant subi, après la bataille de Moukden, que des pertes relativement insignifiantes en tués et blessés, il paraîtrait plus rationnel d'envisager ici le total des troupes de campagne qui ont été engagées depuis le début jusqu'à cette bataille inclus. On peut admettre qu'il y avait en Extrême-Orient au début (après mobilisation) 50,000 hommes et qu'il en est débarqué 670,000 en temps utile avant le 1er mars 1905, ce qui donne 720,000 hommes dont il convient de déduire 150,000 hommes employés dans les services de l'arrière, à Vladivostok et dans la circonscription de l'Amour, etc. Il resterait donc

Les indications concernant les troupes japonaises, publiées par le *Rousski Invalid*, ne présentant pas de garanties d'exactitude suffisantes, nous mentionnerons simplement quelques chiffres provenant de source japonaise et donnant les pertes totales.

A. — *Pertes par maladies* (Russes).

Les maladies et les pertes par suite de maladies dans la dernière campagne, sont exprimées par les chiffres suivants. (Les chiffres entre parenthèses correspondent à une période de 12 mois.)

	OFFICIERS.		HOMMES DE TROUPE.	
	NOMBRE absolu.	NOMBRE pour 1000 de l'effectif moyen présent.	NOMBRE absolu.	NOMBRE pour 1000 de l'effectif moyen présent.
Malades (évacués sur les établissements sanitaires)	13,143	1027,3 (535,0)	345,282	495,5 (258,2)
Guéris	8,780	686,3 (358,0)	225,085	323,0 (168,0)
Evacués	3,264	255,1 (133,0)	67,607	97,0 (56,2)
Morts	210	16,42 (8,4)	7,158	10,27 (5,3)
Réformés	»	»	29,961	42,2 (22,1)
Conservés dans les établissements sanitaires d'Extrême-Orient	8[illegible]9	69,5 (36,2)	15,471	23,2 (13,1)

Outre les malades soignés dans les établissements sanitaires, il y eut de soignés dans le rang (infirmerie, etc.) 4,597 officiers (359,4 p. 1,000) et 1,269,762 hommes de troupe (1,822,3 p. 1,000) de l'effectif présent moyen.

Pour se représenter exactement la mortalité par suite de maladies, il

---

pour les troupes de campagne un chiffre de 570,000 hommes sur lesquels ont porté les pertes en tués et blessés. Toutefois, comme ce chiffre ne peut être précisé exactement et qu'il ne diffère que de 1/20 environ de celui qui a servi de base aux pour cent donnés par le *Rousski Invalid*, nous conserverons les chiffres donnés par ce journal sous la réserve de cette observation.

faut ajouter au nombre des morts dans les établissements sanitaires celui des décédés dans les corps de troupe.

	Morts.	P. 100.
Officiers	24	1,87
Hommes de troupe	479	0,68

La mortalité, par suite de maladies est, en conséquence, exprimée par les chiffres suivants pour 23 mois (12 mois) :

	Morts.	P. 1000.
Officiers	234	18,29 (9,4)
Hommes de troupe	7,637	11,16 (6,5)

La morbidité des hommes de troupe dans les troupes restées sur le pied de paix pendant la période de 23 mois considérée, monte à 588,9 p. 1,000 hommes de l'effectif réglementaire moyen, c'est-à-dire qu'elle a été plus grande que dans les troupes d'opération.

Au contraire, pour les officiers, la morbidité dans les armées d'opérations a été relativement plus grande que celle constatée sur les troupes restées sur le pied de paix. Elle atteint, pour les armées d'opérations, 1,027,3 p. 1,000, alors qu'elle n'est que de 852,2 p. 1 000 pour les troupes restées sur le pied de paix (ce dernier chiffre comprend les officiers traités à domicile, c'est-à-dire restés dans le rang).

Quant à la mortalité des troupes en campagne, comparée avec celle des troupes maintenues sur le pied de paix, elle est plus grande, aussi bien pour les officiers que pour les hommes de troupe, comme le montrent les chiffres suivants : (Les chiffres entre parenthèses donnent le pour cent pour une période de 12 mois)

	MORTALITÉ POUR 1000 HOMMES DE L'EFFECTIF PRÉSENT	
	ayant pris part à la campagne contre le Japon.	restés sur le pied de paix.
Officiers	18,25 (9,4)	13,61 (7,1)
Hommes de troupe	11,16 (6,5)	6,70 (3,5)

Outre les morts par suite de maladies on a enregistré dans le courant de la campagne les cas de mort subite suivants :

	OFFICIERS.		HOMMES DE TROUPE.	
	NOMBRE absolu.	SUR 1000 présents.	NOMBRE absolu.	SUR 1000 hommes.
Par accident............	10	0,78 (1,8)	140	0,63 (0,33)
Par suicide.............	33	2,58 (1,35)	126	0,18 (0,092)

Les nombres absolus et relatifs des malades dirigés pendant la période de 23 mois sur les établissements sanitaires se répartissent ainsi par arme :

	OFFICIERS.		HOMMES DE TROUPE.	
	NOMBRE absolu.	PAR 1000 hommes de l'effectif moyen de chaque arme.	NOMBRE absolu.	PAR 1000 hommes de l'effectif moyen de chaque arme.
Infanterie.................	8,986	1304,8	240,715	487,5
Cavalerie..................	1,583	1203,8	19,076	459,2
Artillerie.................	1,477	974,2	34,528	485,6
Génie......................	380	801,6	11,784	531,0
Garde frontières...........	86	151,1	10,442	411,2
Autres troupes et établissements divers............	631	309,2	28,737	1233,6
TOTAUX.......	13,143	1027,3	345,282	495,5

On voit que les cas de maladies furent très élevés dans les troupes des établissements divers, fait qui s'explique par la raison que celles-ci étaient constituées exclusivement de réservistes, plus faibles physiquement que les hommes des contingents sous les drapeaux. En outre, dans ces détachements il n'y avait souvent aucune surveillance sanitaire médicale organisée pour les hommes de troupe.

Comme ces détachements faisaient partie en général des services de l'arrière, le nombre relatif de cas de maladies pour les hommes de troupe des services de l'arrière est plus grand que celui comparé à ceux constatés dans les troupes de campagne. Ces cas variaient, pour un mois, de 20,0 à 51,0 p. 1,000 pour l'arrière et de 13,5 à 39,5 p. 1,000 pour les troupes de campagne.

Au point de vue du classement par nature des maladies, on constate les résultats suivants :

	PROPORTION POUR 1000 HOMMES DE L'EFFECTIF MOYEN PRÉSENT de l'armée de campagne, des services de l'arrière et de l'Amour.			
	MALADES.		DÉCÉDÉS.	
	Officiers.	Hommes de troupe.	Officiers.	Hommes de troupe.
Maladies infectieuses	141,75	135,60	7,74	6,71
Diarrhées diverses	52,6	48,9	0,08	0,13
Maladies externes	31,6	45,3	»	0,01
Maladies vénériennes et syphilis.	63,0	38,2	0,23	0,007
Maladies graves des organes respiratoires	38,7	35,2	1,17	0,65
Blessures et lésions mécaniques accidentelles	17,2	15,7	0,64	0,2
Maladies d'yeux	6,5	12,4	»	»
Coups de chaleur	1,8	1,7	0,72	0,12
Autres maladies	674,6	162,1	8,36	2,4

La rubrique « Maladies infectieuses » comprend la grippe, la fièvre typhoïde, la dysenterie, etc.

Ce tableau montre que les maladies infectieuses tiennent le premier rang, et donnent aussi le plus grand nombre de décès (environ le tiers des morts pour les officiers et plus de la moitié pour les hommes de troupe).

Par ordre d'importance les diverses maladies se classent comme il suit pour les hommes de troupe :

	Pour 100.
Grippe	46,2

Puis par ordre descendant :

Fièvre intermittente	33,3
Typhus abdominal	29,9
Syphilis	13,3
Dysenterie	8,6

Pour les officiers on a les chiffres suivants (l'ordre est un peu différent) :

Grippe	49,5
Typhus abdominal	37,2
Fièvre intermittente	31,0
Syphilis	24,9
Dysenterie	11,9

B. — *Pertes dans les combats* (Russes).

Les tableaux suivants donnent pour chaque arme les nombres (absolus et relatifs) des blessés, tués ou disparus des troupes d'opérations.

(Effectif moyen : 10,103 officiers, 544,005 hommes de troupe.)

ARME.	TUÉS.		BLESSÉS ET CONTUSIONNÉS.		DISPARUS.	
	Officiers.	Hommes de troupe.	Officiers.	Hommes de troupe.	Officiers.	Hommes de troupe.
I. — *Nombres absolus des pertes.*						
Infanterie	601	17,926	3,250	114,333	376	37,567
Artillerie	29	454	327	3,979	15	764
Cavalerie	30	515	209	2,678	23	464
Génie	6	38	20	314	1	139
Garde frontières	11	125	17	386	3	199
Autres troupes	1	10	47	163	4	66
TOTAUX	678	19,068	3,810	118,850	422	39,193 (1)
II. — *Nombres pour 1000 hommes de* L'EFFECTIF PRÉSENT MOYEN *des armées de Mandchourie et du détachement de l'Oussouri du Sud.*						
Infanterie	112,4	44,9	607,9	279,0	70,3	94,1
Artillerie	24,2	8,4	273,0	74,6	12,5	13,7
Cavalerie	28.8	15,6	201,3	81,4	22,1	14,1
Génie	16,0	2,2	53,5	18,2	2,7	8,1
Garde frontières	19,3	5,2	34,6	16,2	5,3	8,5
Autres troupes	0,65	0,6	40,7	10,3	2,5	4,1
TOTAUX	67,1	35,05	380,2	218,4	41,7	72,0

(1) Une partie des disparus fait partie des prisonniers, au sujet desquels les renseignements manquent.

Ces tableaux montrent que les plus grandes pertes en tués, blessés et disparus ont été subies par l'infanterie; viennent ensuite la cavalerie, puis l'artillerie.

Relativement à l'effectif moyen les pertes en officiers tués sont presque doubles de celles des hommes de troupe. Dans quelques armes ce rapport s'élève à 3/1 (artillerie) et atteint même 8/1 (génie).

Une remarque analogue s'applique aux nombres relatifs des officiers et hommes de troupe blessés : pour toute l'armée comme pour chaque arme le nombre relatif des officiers blessés dépasse notablement le

nombre des hommes de troupe blessés. Seul, le nombre des officiers disparus est relativement inférieur à celui des hommes de troupe disparus.

La nature des blessures et la suite qui en est résultée est donnée par le tableau suivant :

BLESSÉS et CONTUSIONNÉS.	EN TOUT.		MORTS DANS les corps de troupe.		SOIGNÉS DANS le rang.		DIRIGÉS SUR LES établissements sanitaires.		MORTS DANS LES établissements sanitaires.		RÉFORMÉS.
	Officiers.	Troupe.	Officiers.	Troupe.	Officiers.	Troupe.	Officiers.	Troupe.	Officiers.	Troupe.	Troupe.
Par les armes à feu (fusil et canon)...	3,814	116,845	29	445	586	8,721	3,199	107,679	193	3,194	22,362
Par les armes blanches...	26	2,005	»	13	10	1,109	16	883	1	14	23
TOTAUX...	3,840	118,850	29	458	596	9,830	3,215	108,562	194	3,208	22,385

Parmi les blessés et contusionnés dans les combats il y eut :

a) Soignés au corps :

	Pour 100.
Officiers	15,52
Hommes de troupe	8,27

b) Dirigés sur les établissements sanitaires :

Officiers	83,70
Hommes de troupe	91,34

c) Morts dans les corps de troupe ou dans les établissements sanitaires :

Officiers	5,80
Hommes de troupe	3,08

d) Réformés 18,83

Au point de vue des parties du corps blessées par les armes blanches ou à feu on obtient le tableau suivant (1) :

(1) En raison du grand nombre de cas de blessures multiples (2,93 p. 100 pour les hommes de troupe et 3,84 p. 100 pour les officiers) la désignation locale des blessures n'a qu'une valeur relative. Pour les reporter dans une des catégories indiquées on se guida soit sur la gravité des blessures, soit sur l'importance de l'organe atteint.

PARTIE ATTEINTE.	Nombre absolu des blessés — Par arme à feu. — Officiers.	Nombre absolu des blessés — Par arme à feu. — Troupe.	Nombre absolu des blessés — Par arme blanche. — Officiers.	Nombre absolu des blessés — Par arme blanche. — Troupe.	Pour 100 par rapport aux blessés de chaque catégorie. — Par arme à feu. — Officiers.	Pour 100 par rapport aux blessés de chaque catégorie. — Par arme à feu. — Troupe.	Pour 100 par rapport aux blessés de chaque catégorie. — Par arme blanche. — Officiers.	Pour 100 par rapport aux blessés de chaque catégorie. — Par arme blanche. — Troupe.
Tête	471	6,986	3	189	12,34	5,98	11,54	9,43
Visage	202	5,783	»	160	5,29	4,95	»	7,98
Cou	103	2,698	1	29	2,70	2,31	3,85	1,44
Thorax	320	8,470	4	81	8,39	7,25	15,39	4,04
Abdomen	139	3,284	4	81	3,64	2,81	15,39	4,04
Dos	220	6,847	2	149	5,77	5,86	7,70	7,43
Membres supérieurs	989	43,528	6	543	25,92	37,25	23,08	26,63
— inférieurs.	1,064	32,333	5	668	27,89	27,67	19,23	33,32
Région non indiquée	306	6,916	1	114	8,02	5,92	3,85	5,69
TOTAUX	3,814	116,845	26	2,005	100,0	100,0	100,0	100,0

C. — *Pertes totales* (Russes et Japonais).

En ce qui concerne l'ensemble des pertes russes par le fait de maladies ou de blessures, le *Rousski Invalid* donne les renseignements suivants (Port-Arthur non compris) :

Pour la période de 21 mois comprise entre le 1/14 février 1904 et le 1/14 novembre 1905 il y eut 333,411 militaires soignés dans les établissements militaires, ce qui correspond à une morbidité de 244,25 p. 1,000 (140 p. 1,000 pour 12 mois) du nombre général des hommes ayant pris part à la campagne (1).

En ajoutant les pertes par maladies indiquées plus haut aux pertes par suite des combats on obtient les chiffres suivants pour l'armée russe de campagne en 23 mois.

	Officiers.	Hommes de troupe.
Nombre de malades	13,143	345,222
Sont décédés	210	7,158
Tués (suite de combats)	678	19,068
TOTAL des morts	888	26,216

(1) Effectif de 1,356,000 hommes indiqué page 295.

Blessés	3,840	118,850
Disparus	422	39,193 (1)
Pertes totales	5,140	184,259

Quant aux pertes japonaises, y compris celles faites devant Port-Arthur, les évaluations diffèrent légèrement, suivant les sources (2).

1° D'après le bureau de statistique militaire japonais, on eut : morts au combat, 47,152; morts de blessures, 11,424; morts de maladie, 21,803; total : 80,378.

2° D'après la direction du service de santé japonais : morts au combat ou des suites de leurs blessures, 43,219; blessés au combat, 153,673; disparus, 5,081; blessés en dehors du combat, 16,456; total : 218,429.

Pertes par maladies non contagieuses, 203,270; par maladies contagieuses, 17,866; total : 221,136.

Cela donne un total général des pertes de toute nature de 439,565 hommes ou 36 p. 100 des 1,200,000 hommes ayant fait campagne, d'après les Japonais (3).

3° D'après le médecin inspecteur Koike, directeur du service de santé japonais : blessés, 220,812 dont 47,378 sont morts; malades, 236,223 dont 27,158 sont morts; soit un total de 457,035 blessés ou malades dont 74,545 sont morts.

II.

L'étude de M. le Dr Schaefer permet de compléter dans une certaine mesure les renseignements qui précèdent. Les relevés faits spécialement à cet effet portent principalement sur les 1er et 3e corps de Sibérie orientale.

---

(1) D'après les chiffres publiés par le Bureau russe des renseignements relatifs aux prisonniers de guerre, le nombre des prisonniers de l'armée de terre était (en dehors de ceux provenant de Port-Arthur), de 105 officiers et 5,584 hommes pris à Sakhaline et de 457 officiers, 23,676 hommes pris en Mandchourie, soit au total 662 officiers et 29,250 hommes, auxquels on peut ajouter 2,000 non-combattants (infirmiers, etc.). — Voir 1er semestre 1906, p. 105.

(2) Chiffres reproduits par *Streffleur's österreichische nachrichten*, octobre 1906.

(3) Le *Rousski Invalid* évalue ce nombre à 1,515,000 hommes. (Voir p. 295.)

Il a pu vérifier lui-même dans les corps l'exactitude de la plupart des renseignements fournis.

Il n'est pas possible de reproduire ici tous les résultats constatés, nous donnerons autant que possible tous ceux qui concernent en particulier le 1er corps de Sibérie (1re et 9e divisions de tirailleurs de Sibérie orientale).

D'après Schaefer les tableaux A et B, relatifs aux pertes subies par divers éléments dans les combats, mentionnent en principe l'effectif réellement engagé, non compris les hommes employés aux corvées ou faisant partie des unités qui n'ont pas pris part aux combats.

La catégorie des disparus comprend aussi les prisonniers faits par les Japonais, mais il est probable que le nombre des morts et des blessés compris sous cette rubrique n'est pas très grand attendu que :

1° Les relevés en question, faits spécialement en vue de cette étude, comprennent parmi les morts tous ceux qui, même laissés aux mains de l'ennemi, pouvaient être considérés comme décédés d'après les renseignements recueillis ;

2° Les Russes ont fait tout leur possible pour ne pas laisser de blessés à l'ennemi en évacuant immédiatement les blessés en arrière de la ligne de feu. Il n'y a qu'à Moukden où, intentionnellement et par des raisons d'humanité, les Russes se soient résignés à laisser une notable partie de leurs blessés sous la protection de la convention de Genève.

Les pertes totales les plus fortes relevées (grosses unités) concernent la 1re et la 9e division à Sandepou (32 et 28 p. 100).

En ce qui concerne les différentes armes on constate que les pertes de l'artillerie (tableau A) sont notablement plus faibles que celles de l'infanterie, sauf à Liaoyan où elles sont à peu près égales (17 p. 100).

Quant à la cavalerie les renseignements recueillis sont trop peu nombreux pour justifier une appréciation détaillée.

En résumé le docteur Schaefer estime que si les batailles de Mandchourie ont été sanglantes, les pertes ne dépassent pas, en réalité, la proportion de celles de 1870, surtout si l'on tient compte de ce que la plupart d'entre elles ont duré plusieurs jours.

L'importance absolue des pertes s'explique par les effectifs engagés.

Le tableau C donne les effectifs totaux depuis le début jusqu'au 1/14 mai 1905, y compris les compléments reçus et permet de se rendre compte de la probabilité générale pour un homme ayant pris part aux opérations actives à une date quelconque, d'être tué, blessé ou compté comme disparu.

A. — Pertes du 1er corps de Sibérie orientale, infanterie (1re et 9e divon de tirailleurs de Sibérie orientale et artillerie).

COMBATS ET ÉLÉMENTS.	EFFECTIF.	DONT				POUR CENT				OBSERVATIONS.
		TUÉS.	BLESSÉS.	DISPARUS.	TOTAL.	TUÉS.	BLESSÉS.	DISPARUS.	TOTAL.	
Vafangoou :										
1re division	10,763	266	900	734	1,900	2	8	7	17	NOTA. — D'après ces chiffres, la proportion des tués aux blessés (disparus non compris) est de 1/4 à Vafangoou, 1/6,5 à Liaoyan, 1/6,2 au Chaho, 1/7 à Sandepou et de 1/5,4 à Moukden. Ces indications devront être rectifiées quand on aura les mêmes renseignements en ce qui concerne les disparus.
9e —	10,081	114	673	78	865	1	7	1	9	
Artillerie du 1er corps	1,334	19	126	4	149	1	9	0,3	14	
Liaoyan :										
1re division	11,320	333	1,526	329	2,188	3	13	3	19	
9e —	8,794	183	1,219	132	1,534	2	14	1	17	
Artillerie des 1er et 3e corps de Sibérie.	2,681	53	412	2	467	2	15	»	17	
Chaho :										
1re division (3 régiments)	7,635	183	1,084	41	1,308	2	14	1	17	
9e division	9,399	218	1,578	313	2,109	2	14	3	19	
Artillerie des 1er et 3e corps de Sibérie et du 1er corps d'Europe	3,182	20	201	1	222	1	6	»	7	
Sandepou :										
1re division	10,339	337	2,513	538	3,388	3	24	5	32	
9e —	12,057	403	2,624	322	3,349	3	22	3	28	
Artillerie du 1er corps	1,330	5	134	»	139	»	10	»	10	
Moukden :										
1re division	11,209	209	1,241	1,150	2,600	2	11	10	23	
9e —	10,186	185	1,001	345	1,531	2	10	3	15	
Artillerie des 1er et 3e corps de Sibérie et du 1er corps d'Europe	4,538	31	343	62	436	0,7	7	1,3	9	

B. — **Pertes subies par certains corps de troupe.** (Régiments de tirailleurs de Sibérie orientale.)

	RÉGIMENTS.	EFFECTIF.	PERTES SUBIES.				POUR CENT	
			TUÉS.	BLESSÉS.	DISPARUS.	TOTAL.	Y COMPRIS les disparus.	NON COMPRIS les disparus.
Vafangoou	1er	2,853	34	201	10	245	9	8
Id.	33e	2,778	13	144	13	170	6	6
Liaoyan	1er	2,855	85	375	49	509	18	16
Id.	33e	2,684	19	79	14	112	4	4
Sandepou	1er	2,275	39	294	8	341	15	15
Id.	33e	3,012	66	383	26	475	15	15
Chabo	1er	2,450	2	31	»	33	1	1
Id.	33e	2,855	94	394	64	552	15	15
Moukden	1er	2,819	109	802	821	1,732	61	32
Id.	33e	2,691	24	85	73	182	7	5
Id.	34e	2,007	55	303	120	478	23	17
Id.	35e	2,570	43	271	96	410	16	12
Id.	36e	2,918	63	342	56	461	15	13
Id.	9e	1,959	118	572	17	707	36	35
Id.	10e	2,004	98	471	12	581	29	28
Id.	24e	2,257	79	94	23	592	26	25
Id.	22e	2,805	140	694	32	866	31	30
Id.	23e	2,459	125	898	47	1,065	43	41
Id.	24e	2,482	138	538	14	690	28	27

C. — Pertes totales de différentes unités depuis le début jusqu'au 1/14 mai 1905.

	EFFECTIF INITIAL.	COMPLÉMENTS REÇUS.	TOTAL.	DONT TUÉS.	DONT BLESSÉS.	DONT DISPARUS.	DONT TOTAL.	POUR CENT TUÉS.	POUR CENT BLESSÉS.	POUR CENT DISPARUS.	POUR CENT TOTAL.
Corps d'armée :											
1er corps de Sibérie	21,089	27,837	48,926	2,565	15,912	3,094	21,571	5	33	6	41
3e —	23,202	:0,497	43,699	2,455	11,945	1,277	15,677	5	28	3	36
1er corps d'Europe	34,276	9,708	43,984	1,459	7,921	3,149	12,529	3	18	7	2;
Régiments :											
1er régt de tirailleurs de Srie Ole	1,692	4,566	6,258	279	1,750	888	2,947	4	28	14	46
2e — —	1,935	3,858	5,793	352	1,781	601	2,734	6	31	10	47
3e — —	1,941	4,400	6,341	428	2,134	863	3,425	7	34	14	55
4e — —	1,414	3,794	5,208	300	2,109	446	2,855	6	40	9	55
33e — —	2,911	2,288	5,499	249	1,097	101	1,447	4	21	2	27
34e — —	2,813	2,701	5,514	366	2,386	390	3,142	7	43	7	57
35e — —	2,133	1,673	3,806	262	1,640	253	2,155	7	43	7	57
36e — —	2,820	2,752	5,572	288	2,166	376	2,830	5	39	7	51
145e régiment d'infanterie	4,098	1,488	5,586	145	908	1,106	2,159	3	16	20	39
146e —	3,889	1,122	5,011	182	1,291	219	1,692	4	26	4	34
147e —	3,815	1,498	5,313	269	1,170	964	2,403	5	22	18	45
148e —	3,964	1,324	5,288	172	923	524	1,619	3	17	10	30

NOTA. — Les régiments de la 1re division de Sibérie (nos 1 à 4) étaient à 2 bataillons au début; ils furent successivement à 3, puis à 4 bataillons chacun (après Moukden). Les régiments de la 9e division de Sibérie (nos 33 à 36) furent créés après la rupture avec 3 bataillons et portés ensuite à 4 bataillons (après Moukden). Les régiments d'infanterie d'Europe (nos 145 à 148, etc.) étaient à 4 bataillons dès le début.

Ainsi que l'indique la note placée au bas du tableau C, tous les régiments cités ne se trouvaient pas dans les mêmes conditions au moment de leur entrée en ligne. Les régiments du 1er corps de Sibérie, par exemple, ont vu le nombre de leurs bataillons augmenté au cours de la campagne et leur effectif a été plus que renouvelé. Pour certains des régiments de ce corps d'armée le total des pertes s'élève à 55 et même 57 p. 100 de l'effectif engagé jusqu'au 1/14 mai 1905.

Ces pertes très fortes s'expliquent par le fait que les corps considérés, et surtout le 1er de Sibérie, ont été engagés dans beaucoup plus de combats que cela n'a été le cas en 1870. (Le 1er corps de Sibérie, par exemple, a pris part à toutes les batailles, depuis Vafangoou jusqu'à la fin.)

Pertes en officiers. — Les pertes en officiers ont toujours été plus fortes que celles des hommes.

A Sandepou, pour le 1er corps de Sibérie, elles s'élèvent à 47 p. 100 de l'effectif (contre 29 p. 100, moyenne générale) et, dans quelques régiments, elles sont beaucoup plus élevées encore. Ainsi le 3e régiment de tirailleurs de Sibérie orientale perdit, dans la même bataille, 95 p. 100 de son effectif en officiers.

D. — Destination donnée aux blessés jusqu'au 1er mai 1905.

	Nombre de blessés.	Dont				Pour cent					
		Demeurés dans leurs corps.	Rentrés à leurs corps.	Invalides.	Décédés.	Demeurés au corps (a).	Revenus au corps (b).	Total a + b.	Invalides.	Décédés.	Encore en traitement.
6 divisions d'infanterie...........	34,229	3,523	11,744	2,975	897	10	34	44	9	3	44
Génie (2 bataillons).	118	28	38	4	6	23	32	55	3	5	37
Artillerie (de 3 corps d'armée)	1,442	436	490	99	23	30	34	64	7	2	27
Cavalerie (Cosaques de Samsonov)...	344	89	132	64	9	26	40	66	19	3	12
TOTAL.....	36,133	4,076	12,404	3,142	935	11	34	45	9	3	43

Mortalité des blessures. — La proportion des tués aux blessés varie en général de 1/4 à 1/7 (nota du tableau A), mais au Yalou elle a atteint 1/1,7 pour le 12e régiment de tirailleurs de Sibérie orientale.

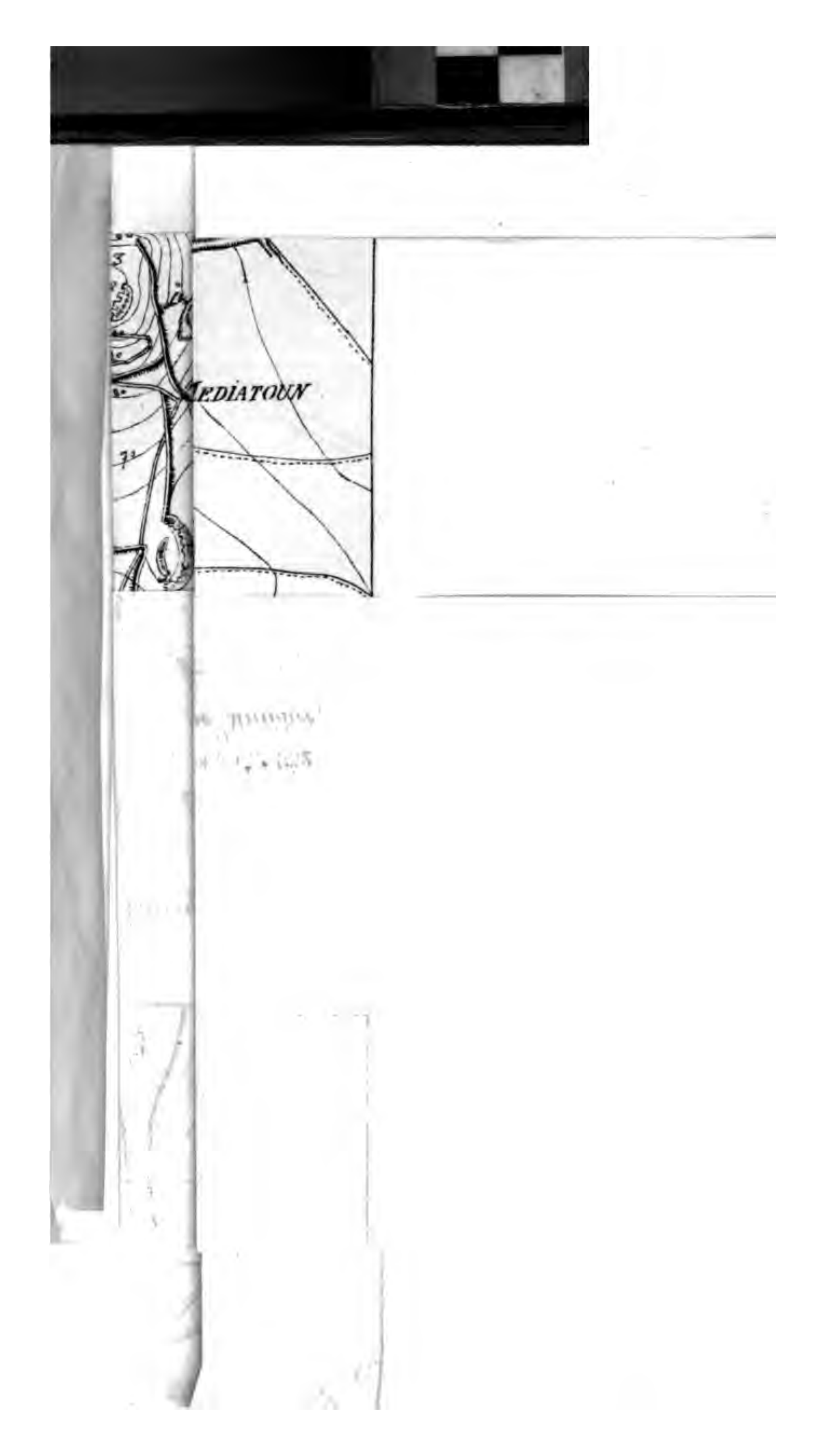
EDIATOUN

La moyenne générale résultant des relevés du docteur Schaefer est de 1/5,5 (42,670 cas relevés). Il règne toutefois une certaine indécision à ce sujet en raison de la catégorie des disparus au sujet de laquelle les renseignements manquent.

Rétablissement des malades. — Le tableau D montre que trois mois après la bataille de Moukden 16,480 blessés sur 36,133 cas considérés (soit 45 p. 100) étaient rentrés dans le rang. Ce fait, déjà signalé du reste, a été vérifié par le docteur Schaefer dans les corps mêmes. A son avis ce résultat, qui a surpris beaucoup d'officiers russes ainsi que lui-même, ne prouve pas que les blessures du fusil japonais sont peu sérieuses, mais il témoigne surtout de la conscience des médecins russes et de la valeur militaire des soldats eux-mêmes qui ne cherchaient pas à profiter de leurs blessures pour éviter la réintégration dans leurs corps.

Effets produits par les différentes armes. — Au point de vue de l'origine des blessures on a relevé les résultats globaux suivants pour quatre lazarets divisionnaires depuis le combat du Yalou jusqu'à Moukden :

		P. 100.
Hommes soignés dans les lazarets	9,966	
Dont blessés par les projectiles de petit calibre.	8,314	83 1/2
— par les projectiles de l'artillerie	1,445	14 1/2
— par une autre cause	207	2

Ces derniers se décomposent ainsi : blessés par des pierres (projection, etc.), 67 ; grenades à main, 41 ; baïonnette, 36 ; contusions, 38 ; cause non indiquée, 25. Total : 207.

Le nombre des atteintes par les projectiles de l'artillerie (14,5 p. 100), est supérieur à celui constaté pendant la guerre de 1870 dans l'armée allemande (8 p. 100).

D'autres chiffres plus élevés ont été donnés au cours de la guerre russo-japonaise, mais le docteur Schaefer estime que la statistique donnée ci-dessus correspond bien à la réalité.

On ne saurait cependant se baser sur les proportions données ci-dessus pour apprécier l'importance relative de l'artillerie dans le combat ; une conclusion erronée de ce genre avait déjà été tirée par les Russes de l'expérience de la guerre de 1877-1878 et les avait conduits à diminuer plus que de raison la proportion d'artillerie affectée au début aux troupes d'Extrême-Orient.

Au point de vue de la *répartition des blessures* sur les différentes parties du corps, les conclusions du docteur Schaefer peuvent se résumer ainsi :

Les deux tiers des blessures sont aux membres, puis viennent la tête, le thorax et l'abdomen.

La moitié des blessures mortelles est à la tête.

Environ 70 p. 100 des blessés, soit près des deux tiers reste en état de marcher. Dans des cas urgents cette proportion peut être augmentée, les membres inférieurs recevant moins d'atteintes que la partie supérieure du corps.

Très peu d'opérations ont été faites sur la première ligne ; on peut dire que la seule exécutée est l'extraction des corps étrangers (balles, etc.) et de fragments d'os, et cela non pas tant à titre d'opérations, que pour nettoyer la blessure.

Sauf le cas où les hémorragies entraînaient une mort rapide à la suite de blessures graves, celles-ci s'arrêtaient généralement d'elles-mêmes par la coagulation du sang en raison de la petitesse des orifices d'entrée et de sortie des projectiles. On peut donc attendre l'entrée de l'homme dans un lazaret (hôpital) de campagne pour examiner le pansement fait au poste avancé sans l'ouvrir au poste de pansement principal.

Il importe aussi de trier les blessés le plus tôt possible pour éviter d'encombrer les hôpitaux de campagne d'hommes légèrement blessés au détriment de ceux qui le sont plus gravement, et c'est sur le champ de bataille même que ce triage doit être fait.

En ce qui concerne les effets produits par les armes japonaises le docteur Schaefer estime que :

1° Le pour cent des pertes par rapport à l'effectif est élevé, mais non supérieur à celui des Allemands en 1870 ;

2° Si la vulnérabilité pour l'homme isolé a été plus grande dans les corps d'armée considérés, cela tient à ce que ceux-ci ont été engagés plus que cela n'a lieu d'ordinaire ;

3° Le nombre des décès immédiats n'est pas supérieur à celui constaté antérieurement ;

4° Le nombre des décédés ultérieurement par suite de blessures a été plus faible que dans toutes les autres campagnes ;

5° La guérison des blessures était en général si rapide qu'un très grand nombre des blessés pouvaient rentrer dans le rang au bout de quelques semaines ;

6° Les effets de l'artillerie, loin d'être négligeables ont été supérieurs à ceux obtenus en 1870. Les blessures simples par les projectiles de l'artillerie sont moins graves que celles des armes de petit calibre ;

7° Le caractère des blessures ne nécessita pas en général l'exécution d'opérations dans les postes de secours et les hémorragies s'arrêtaient presque toujours d'elles-mêmes.

III.

Les conférences faites à l'Académie d'état-major Nicolas ont fourni quelques renseignements sur les effectifs russes et japonais engagés dans les principales batailles et sur les pertes subies. Nous leur emprunterons quelques chiffres complétés par des renseignements puisés à d'autres sources.

Les effectifs mentionnés ici représentent en principe l'effectif présent (engagé ou non), tandis que les effectifs mentionnés dans la IIe partie de cette étude ne comprennent, d'après le docteur Schaefer, que les combattants réellement engagés dans le combat.

COMBATS.	RUSSES.			JAPONAIS.		
	EFFECTIF.	TUÉS, BLESSÉS, DISPARUS.		EFFECTIF.	TUÉS, BLESSÉS, DISPARUS.	
		Officiers.	Troupe.		Officiers.	Troupe.
Turentchen.....	40,000(1)	73	2,324	28,000	»	1,200
Vafangoou......	45,000	131	3,577	45,000	47	913
Liaoyang.......	150,000	?	15,000	135,000	?	23,500
Chaho..........	200,000	?	35,000	170,000	?	19,500
Sandepou......	90,000	?	22,800	65,000	?	8,700
Moukden.......	320,000	2,185	89,305	235,000	?	69,000
(Dont tués). ...	»	(273)	(8,626)	»	»	»
(— blessés)..	»	(1,576)	(49,426)	»	»	»
(— disparus).	»	(336)	(31,253)	»	»	»

(1) Ce chiffre représente l'effectif des détachements de Turentchen et d'Antoun qui occupaient un front de 30 kilomètres et dont 5,000 seulement furent engagés. Le détachement entier de l'Est, placé sous les ordres du général Zassoulitch, comprenait de 20,000 à 25,000 hommes répartis sur un front de 150 kilomètres.

IV. — *Conclusions.*

Il résulte de ce qui précède que :

1° Du côté russe les pertes totales moyennes (tués, blessés, disparus) des corps d'infanterie engagés oscillent autour de 22 p. 100 (de 10 p. 100 à 40 p. 100) à chaque bataille, celles de l'artillerie et de la cavalerie autour de 10 p. 100. Le rapport du nombre des tués à celui des blessés (disparus non compris) varie de 1/4 à 1/7e ;

2° La proportion des blessures par les armes de petit calibre est de 83 p. 100 environ contre 14 p. 100 de blessés par l'artillerie et de

3 p. 100 produits par les armes blanches, etc. En ce qui concerne les morts, les renseignements manquent ;

3° Les 3/4 des blessés sont en état de marcher ;

4° Au bout de trois mois 45 p. 100 des blessés peuvent rentrer dans le rang ;

5° En adoptant une hygiène appropriée au climat (il est juste de remarquer que celui de la Mandchourie était exceptionnellement salubre) et en soignant l'alimentation des hommes comme l'ont fait les Russes au moyen des cuisines roulantes, le nombre des malades à hospitaliser peut être inférieur à celui correspondant au temps de paix ;

6° Depuis l'adoption des armes de petit calibre et l'attribution à chaque soldat du paquet individuel de pansement, le nombre des interventions médicales immédiates est singulièrement réduit.

Le premier pansement peut en général suffire pour amener dans de bonnes conditions l'évacuation au loin du blessé ;

7° La pratique des évacuations à outrance telle que l'ont pratiquée les Russes sur les champs de bataille de Mandchourie, loin d'augmenter la mortalité des blessés a au contraire eu une influence heureuse sur le résultat des blessures.

NOUVELLE ORGANISATION DES DÉTACHEMENTS DE MITRAILLEUSES D'INFANTERIE. — L'expérience de la guerre de Mandchourie a montré que l'organisation des compagnies (divisionnaires) de mitrailleuses (1) ne répondait pas aux exigences de la guerre, et cela ni au point de vue du matériel employé (Maxim), ni au point de vue de la constitution des unités.

Les études concernant le matériel ne sont pas encore assez avancées en Russie pour qu'on ait pu prendre une décision définitive à ce sujet, mais il a paru possible de modifier immédiatement l'organisation de manière à donner satisfaction dans une certaine mesure aux désirs formulés par la plus grande partie des officiers ayant pris part à la dernière campagne. On a donc supprimé les compagnies divisionnaires (à 8 mitrailleuses) existantes, et admis la création de détachements (à 4 mitrailleuses) dans chaque corps de troupe d'infanterie.

Cette solution paraît être un compromis entre deux opinions différentes : celle des officiers de Mandchourie, qui préconisent presque unanimement les mitrailleuses de compagnie, et les autres, qui étaient partisans de la constitution d'éléments autonomes comme les compagnies divisionnaires.

Quoi qu'il en soit, un prikaz n° 684 du 23 novembre/6 décembre 1906 a prescrit les dispositions nouvelles suivantes, abrogeant le règlement

de 1904 (1), et créant des détachements de mitrailleuses dans chaque corps de troupe.

Les détachements de mitrailleuses entrent dans la composition des régiments (et bataillons indépendants) d'infanterie, de tirailleurs et de réserve.

Leur effectif est le suivant :

Compagnie attelée en temps de paix (guerre) : 2 (3) officiers, 25 (48) hommes de troupe, dont 3 (7) non-combattants, et 10 (30) chevaux, dont 4 (17) de trait.

Compagnie sur bâts : 2 (3) officiers, 27 (61) hommes de troupe, dont 3 (7) non-combattants, et 7 (34) chevaux, dont 4 (21) de bât.

Le matériel comprend, en temps de guerre. Compagnie attelée : 4 mitrailleuses (2), avec affûts et avant-trains (dvoukolkas) attelés à 2 chevaux, et 4 voitures à munitions à deux roues (dvoukolkas), et à 1 cheval. Compagnie sur bâts : 4 bâts avec mitrailleuses ; 8 bâts avec cartouches, et 4 dvoukolkas à munitions (à 1 cheval).

Le train régimentaire comprend : 1 dvoukolka portant les objets de rechange de la mitrailleuse ; 3 dvoukolkas pour les vivres et les bagages des officiers, et 1 dvoukolka portant la forge, les outils et les matières premières.

En temps de paix, on attelle dans la première unité deux mitrailleuses (avec avant-trains), et dans la seconde, on transporte deux bâts avec mitrailleuses et deux bâts avec cartouches.

Le chef de corps est responsable à tous les points de vue, instruction et administration, de cette unité. Un officier supérieur du corps exerce vis-à-vis d'elles les droits de chef de bataillon.

Le commandant du détachement est choisi par le chef de corps parmi les officiers subalternes, du grade de lieutenant au moins, les plus aptes à ce service. Celui-ci jouit des mêmes droits que l'officier chargé du peloton d'instruction.

Les hommes sont prélevés sur l'ensemble du corps, en nombre égal par classe, et choisis de préférence parmi les hommes sachant lire et écrire, ayant bonne vue, et connaissant bien les obligations générales du soldat.

On procède de la même manière à la mobilisation ; il doit donc y avoir dans chaque corps 1 sous-officier et 20 hommes au moins par classe (y compris l'effectif du détachement du temps de paix) préparés au service des mitrailleuses.

---

(1) Voir 2e semestre 1904, p. 544, et 1er semestre 1906, p. 531.

(2) Jusqu'à nouvel ordre tout au moins les mitrailleuses Maxim existantes restent en service.

Les chevaux sont recrutés comme les autres chevaux du train régimentaire ; on s'efforcera toutefois d'avoir des chevaux bien aptes à porter le bât.

Le détachement suit le programme d'instruction établi par le chef de corps ; il peut être envoyé dans un polygone d'artillerie pour y exécuter ses tirs.

Telles sont les prescriptions du nouveau règlement. Il semble que chaque corps de troupe d'infanterie sera pourvu d'un détachement similaire, quand le choix d'un nouveau matériel aura été arrêté. Pour le moment, on parait s'être contenté de répartir le matériel existant entre différents corps dont la liste n'a pas été publiée.

D'après les carnets d'emplacement des troupes de 1906, il devait exister 97 compagnies de mitrailleuses (dont 12 sur bâts), mais le nombre des compagnies réellement créées ne parait pas avoir atteint ce chiffre, qui correspondait à une compagnie (quelquefois deux compagnies) par division ou brigade indépendante (y compris 3 brigades de réserve).

Aucune modification n'a été apportée pour le moment aux détachements de 6 mitrailleuses décrits antérieurement (1), et constitués en principe dans chaque division de cavalerie.

Suppression des cadres permanents de la milice. — Il existait jusqu'à présent en Russie des cadres permanents pour la milice (2), calculés à raison de deux hommes par compagnie, sotnia ou batterie qui étaient chargés de garder le matériel des unités déposé au siège du commandement des districts, et de concourir à l'instruction des miliciens au moment des périodes d'exercices.

Un prikaz du 15/28 janvier 1907 (n° 24) vient de supprimer ces cadres. Une partie du personnel servira à renforcer les bureaux des commandants de district, à raison d'un, deux ou trois par bureau, suivant l'importance de celui-ci, le reste sera libéré dans le courant de 1907.

D'après une note du *Rousski Invalid* (n° 17 de 1907), l'expérience des quinze dernières années aurait montré que cette organisation ne répondait pas aux besoins, et qu'on pouvait mieux employer les 500,000 roubles qu'elle coûtait. Une partie de l'économie réalisée servira à augmenter le personnel des bureaux de commandants de districts.

---

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 531.

(2) Voir *Revue militaire de l'Étranger*, 1er semestre 1890, p. 430.

Répartition des divisions de cavalerie de la circonscription militaire de Varsovie. — A la suite de la suppression des deux corps de cavalerie qui existaient en Russie (1) un prikaz n° 679 du 16/29 novembre 1906 a fixé comme il suit la répartition des divisions de cavalerie de la circonscription militaire de Varsovie entre les corps d'armée de cette circonscription.

5e corps d'armée (Varsovie) : les 5e et 14e divisions de cavalerie (Vlotslavsk et Kieltsy) et les groupes d'artillerie à cheval de mêmes numéros.

6e corps d'armée (Lomja) : les 4e et 6e divisions de cavalerie (Bielostok et Lomja) et les groupes de mêmes numéros.

14e corps d'armée (Lublin) : 1re division cosaques du Don (Zamosc) et 1er groupe cosaque du Don.

15e corps d'armée (Varsovie) : 15e division (Plotsk), division mixte (Varsovie) comprenant la brigade indépendante de la Garde et la 3e brigade de cavalerie indépendante ; elle a comme artillerie à cheval la 3e batterie indépendante de la Garde et le 10e groupe à cheval.

19e corps d'armée (Brest Litovsk) : les 7e et 13e divisions de cavalerie (Kovel et Varsovie) et le 7e groupe à cheval.

Adoption d'un nouveau canon de montagne. — Un prikaz n° 640 du 20 octobre/3 novembre 1906 prescrit l'adoption d'un nouveau canon de montagne à tir rapide du calibre de 3 pouces (76mm,2) comme celui du canon à tir rapide de campagne (2).

Ce matériel sera dénommé matériel d'artillerie de montagne modèle 1904.

Remplacement des membres du Conseil de la guerre. — Le Conseil de la guerre est un organe du ministère de la guerre qui s'occupe de la législation militaire et des questions financières concernant l'armée.

Il comprend 1 président, le Ministre de la guerre et 18 membres (3).

Un prikaz n° 733 de novembre 1906 vient de prescrire de nouvelles dispositions pour le renouvellement des membres de cet organe afin d'y appeler des personnes au courant des besoins de l'armée.

Dorénavant les membres du Conseil ne seront nommés que pour quatre ans et ils ne pourront y être maintenus au delà de cette période par ordre impérial.

---

(1) Voir 2e semestre 1906, p. 494.
(2) Voir 2e semestre 1906, p. 604.
(3) Voir 1er semestre 1906, p. 613.

Comme mesure transitoire il a été décidé que ceux d'entre eux qui en faisaient actuellement partie depuis quatre ans et plus seraient relevés de leurs fonctions le 1/14 janvier 1907. Ils continueront à être membres honoraires jusqu'au 1/14 janvier 1911. La même qualité de membre honoraire sera conférée jusqu'à la même date aux autres membres à l'expiration des quatre années de service accomplies par eux dans ce Conseil.

Sommes allouées aux familles des réservistes et des miliciens appelés pour la guerre de Mandchourie. — D'après le *Journal de Saint-Pétersbourg* (n° 288 de 1906) les sept mobilisations partielles faites pendant la guerre russo-japonaise appelèrent sous les armes 1,012,209 soldats qui laissèrent dans leurs foyers 651,774 familles comprenant en tout 1,886, 936 personnes des deux sexes.

L'assistance aux familles des réservistes pendant 18 mois a coûté 31,990,676 roubles. Le gouvernement y a contribué pour une somme de 21,998,694 roubles dont 4,756,437 à titre de subside à fonds perdus, 16,895,257 à titre d'avances et 347,000 à titre d'indemnités spéciales.

La part des zemstvos s'élève à 7,175,247 roubles, celle des municipalités à 1,261,830 roubles et celle des sociétés de bienfaisance à 1,572,905 roubles.

SUISSE.

Budget du Département militaire en 1907. — La marche ascendante du budget de la guerre fédéral, signalée depuis quelques années (1) s'est affirmée d'une manière particulièrement sensible en 1907. Les crédits votés le 21 décembre 1906 pour l'année courante s'élèvent à 39,572,951 francs, soit 6,907,372 francs de plus qu'en 1906 et représentent plus du quart du budget total des dépenses de la Confédération (134,365,000 fr.). Cette augmentation, relativement considérable, est motivée, en grande partie, par des achats de matériel que l'assemblée fédérale a autorisés dans le courant de l'année dernière : nouveau matériel d'artillerie de montagne (2), effets d'équi-

(1) Voir 2e semestre 1906, p. 292.

(2) 2,515,000 francs à répartir sur les années 1906-1907. (Voir p. 107.)

pement nécessaires à trois brigades d'infanterie de montagne (1), augmentation des stocks de munitions (2), etc.

Le chapitre *Matériel* est à lui tout seul affecté, de ce fait, d'une augmentation de près de 6 millions.

Les principales augmentations à signaler portent sur les autres chapitres suivants :

Personnel d'instruction et instruction des troupes : 447,254 francs. — En prévision de la réorganisation de l'artillerie de montagne, on avait supprimé depuis trois ans l'école des recrues de cette arme. On devra, par suite, instruire en 1907 trois classes et il a fallu augmenter sensiblement le nombre des recrues. Le cours spécial institué pour les capitaines d'artillerie, les sous-officiers et les canonniers-pointeurs a été maintenu cette année-ci.

Habillement : 282,090 francs. (Crédits déjà votés en 1906.)

Subventions à diverses sociétés : 182,750 francs. — Le subside de la Confédération pour l'exécution du programme de tir obligatoire est porté de 1 fr. 50 à 2 francs par homme. Un nouveau crédit de 30,000 francs est affecté à des cours de maîtres tireurs.

La liste des dépenses par chapitre est la suivante :

Chapitre I^er^. — *Administration.*

a) Personnel d'administration	1,287,080 fr.
b) Personnel d'instruction	1,439,046
c) Instruction	14,887,391
d) Habillement	4,223,975
e) Armement et équipement	1,465,598
f) Équipement d'officiers	524,682
g) Chevaux de cavalerie	2,974,079
h) Subventions à des sociétés de tir et à des sociétés militaires	1,412,050
i) Matériel de guerre	8,096,538
k) Établissements militaires et fortifications	39,700
l) Fortifications (Saint-Gothard et Saint-Maurice)	1,506,749 (3)

(1) 677,000 francs, dont 337,000 pour 1907. La constitution de ces trois brigades n'est pas encore votée.

(2) 10,400,000 francs à répartir sur les années 1906-1907-1908, dont 3,250,000 francs pour 1907.

(3) Si l'on ajoute à cette somme affectée à l'administration, sur-

m) Service topographique	439,400 fr.
n), *o*), *p*), *q*), *r*), *s*) Divers	361,568
t) Assurance des militaires	781,800
u) Imprévu	2,500
Total	39,572,951 fr.

Chapitre II. — *Intendance des poudres*	528,590 fr.
— III. — *Régie des chevaux*	828,668
— IV. — *Ateliers de construction*	1,359,100
— V. — *Poudrerie militaire*	1,213,000
— VI. — *Fabrique de munitions de Thoune*	9,305,000
— VII. — *Fabrique de munitions d'Altorf*	3,566,208
— VIII. — *Fabrique d'armes*	1,377,500
Total du budget des établissements	18,178,066 fr.

Comme on le sait, les dépenses prévues aux sept derniers chapitres sont balancées par les recettes des divers établissements qu'elles concernent.

On remarquera que le budget de ces établissements en 1907 est supérieur de 3,306,387 francs à celui de 1906 (1).

TURQUIE.

Perception des rations en nature ou en deniers. — Aux termes des règlements militaires, les officiers et hommes de troupe de l'armée ottomane perçoivent journellement un certain nombre de rations de vivres, dont la quantité varie avec le grade (2).

En vertu d'un récent iradé impérial, les militaires, depuis le maréchal jusqu'au simple soldat, pourront désormais, au lieu de recevoir

---

veillance, l'entretien et l'amélioration des forteresses, la somme de 838,384 francs prévue au chapitre *i*) pour le matériel de forteresse, on voit que le Département militaire consacrera, en 1907, 2,345,133 francs aux ouvrages du Saint-Gothard et de Saint-Maurice, non compris l'entretien des troupes qui les occupent.

(1) Voir 2e semestre 1906, p. 294.

(2) Pour le nombre et la composition des rations, voir *Revue*, 2e semestre 1894, p. 308 et 325.

leurs rations en nature, percevoir facultativement, à leur gré, totalité ou partie de ces rations en argent.

Cette mesure a été prise pour éviter aux hommes de troupe et surtout aux officiers, ainsi qu'il arrivait le plus souvent, de revendre aux particuliers, à des prix peu rémunérateurs, le surplus de leurs rations.

Inauguration de la ligne ferrée Hama-Alep. — La ligne ferrée Hama-Alep (1) a été inaugurée le 4 octobre dernier, jour anniversaire de la naissance du Sultan.

La ligne comporte un parcours total de 143 kilomètres 249 mètres, et compte, entre Hama et Alep, neuf stations :

Kimhané, Kevkeb, Birindji-Karakol, Ikindji-Karakol, Oumelrahim, Eboulzouhour, Déridjine, Hamidié, Elouzihi.

Les travaux avaient été commencés en septembre 1905 et ont, par conséquent, été achevés en moins de treize mois.

Cette rapidité d'exécution fait le plus grand honneur à la Compagnie française du chemin de fer Damas-Hama, dont la nouvelle ligne est le prolongement.

Alep se trouve donc maintenant relié à Beyrouth et à Damas.

Comme, d'autre part, c'est par Alep que les lignes de Syrie se rattacheront au chemin de fer projeté de Bagdad, c'est-à-dire à Constantinople d'un côté et à Bagdad de l'autre, on se rend compte que la nouvelle ligne peut prendre, dans l'avenir, une importance considérable, tant au point de vue économique qu'au point de vue militaire.

BIBLIOGRAPHIE.

Vierteljahrshefte für Truppenführung und Heereskunde (Fascicules trimestriels concernant la conduite des troupes et les sciences militaires), publication de la 1re Section historique du Grand État-Major prussien. — Berlin, Mittler und Sohn.

IIIe année (1906), 4e fascicule. — Sommaire : « 1806 ». — L'alimentation de l'armée russe de Mandchourie.— L'attaque centrale dans

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 110.

l'histoire militaire moderne. — La section de cartographie du service géographique prussien : I. Attributions et organisation de la section de cartographie ; II. L'établissement des cartes topographiques spéciales ou d'ensemble ; III. L'établissement des cartes destinées à l'usage militaire. — L'armement actuel en canons de campagne des différentes puissances. — Études d'après Clausewitz (Nouvelle série) : I. La campagne d'automne de 1813 (*suite*).

Vierteljahrshefte für Truppenführung und Heereskunde (Fascicules trimestriels concernant la conduite des troupes et les sciences militaires), publication de la 1re Section historique du Grand État-Major prussien. — Berlin, Mittler und Sohn.

IVe année (1907). 1er fascicule (janvier). — Sommaire : La campagne d'automne 1806 par le Generaloberst comte Schlieffen. — La cavalerie en France. — Études d'après Clausewitz (Nouvelle série). La campagne d'automne 1813, par le lieutenant-colonel de Freytag-Loringhoven (*suite*). — Valeur et importance des armées de milice d'après les armées anglaise, américaine, suisse et hollandaise, par le capitaine Kirch. — La chance à la guerre. — Les combats des troupes allemandes dans le Sud-Ouest africain.

Studien zur Kriegsgeschichte und Taktik (Études d'histoire militaire et de tactique). — Ve volume. — Der 18 August 1870, publié par la Section historique du Grand Etat-Major. — Berlin 1906, Mittler und Sohn, 1 vol. in-8 avec 2 cartes et 41 croquis.

Œuvres militaires de de Moltke. — II. Son rôle comme chef de de l'état-major de l'armée en temps de paix. — IIIe partie, Voyages d'état-major dirigés par de Moltke entre 1858 et 1869, publication de la 1re Section historique du Grand État-Major (avec 22 cartes). — Berlin 1906, Mittler und Sohn.

W. Stavenhagen, Hauptmann a. d. Der Kampf um Sperrbefestigungen. (Le combat autour des forts d'arrêt) avec un tableau contenant des détails techniques relatifs à l'attaque. — 20 pages in-8, Fr. Aug. Enpel, Sondershausen. — Prix : 75 pf.

Le Gérant : R. Chapelot.

Paris. — Imprimerie R. Chapelot et Cie, rue Christine, 2

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

Nº 953 **Avril** **1907**

SOMMAIRE

LES

MANOEUVRES IMPÉRIALES ALLEMANDES

EN 1906

DÉPARTEMENT ... BIBLIOTHÈQUE

III

OBSERVATIONS.

La Direction des manœuvres. — Les arbitres.

En réduisant au minimum indispensable l'intervention de la Direction dans la marche des opérations, en laissant aux chefs de partis la possibilité de faire acte d'initiative, en mettant les états-majors dans l'obligation de faire face rapidement à des situations imprévues, le général de Moltke a rompu sans conteste avec les errements antérieurs.

Pareille innovation ne pouvait être introduite sans qu'il se produisît quelques frottements dans le fonctionnement délicat des organes mis en mouvement. Mais, dans cet ordre d'idée, les erreurs mêmes sont instructives. En réglant à l'avance le détail des opérations journalières, la Direction des manœuvres se garantit à coup sûr contre les accrocs possibles et facilite la besogne des états-majors et des corps de troupe subordonnés, mais elle ne les place pas dans la situation qu'ils auraient en réalité à la guerre; en déplaçant les responsabilités, elle détruit les initiatives et favorise l'inertie.

Il est permis de penser que les stations points de départ des transports de dislocation ont été choisies par le grand état-major dans la région où la clôture des opérations lui paraissait le plus probable. Si on se rappelle que les transports ont dû être reculés d'un jour en raison de l'impossibilité pour les troupes d'atteindre le jour même leurs points d'embarquement, on sera fondé à conclure que les dispositions adoptées par le commandant du parti rouge ne furent pas celles qui avaient été prévues à Berlin. Quoi qu'il en soit, la Direction, fidèle à la ligne de conduite qu'elle s'était imposée, semble n'être intervenue que pour régler, certains jours, l'ordre de mise en mouvement des troupes.

On a renoncé, cette année, aux manœuvres contre un ennemi figuré dont le caractère artificiel était trop peu conforme à celui que la Direction entendait imprimer aux opérations.

A noter, également, qu'il n'y a pas eu de parade devant l'Empereur pour les III^e et V^e corps.

Ces modifications, apportées à des méthodes dont on n'avait pas cru jusqu'ici pouvoir se départir, ne sont pas sans importance.

La presse allemande s'est rendu compte de l'effort réalisé et y a applaudi sans restriction.

Les Allemands ont attaché de tout temps une grande

importance au service des arbitres, dont les avis ou les décisions peuvent seuls suppléer à la sanction qui serait donnée par le feu dans la brutale réalité du combat.

Ce service a toujours été très fortement organisé, « afin, dit le Service en campagne, d'éviter les invrai- « semblances qui se produisent fatalement dès que les « décisions nécessaires se font attendre ».

Les résultats obtenus aux manœuvres impériales de 1906 semblent avoir dépassé ceux des années précédentes, soit que les arbitres aient fait preuve de plus d'activité, soit que les instructions (1) sur le service des arbitres aient été plus strictement observées. Les arbitrages ne se sont pas fait attendre, les invraisemblances ont été moins fréquentes que précédemment, le développement des opérations a été également moins hâtif.

C'est surtout par les progrès réalisés dans leur organisation que se caractérisent les manœuvres impériales de 1906.

Emploi des différentes armes.

Quel qu'eût été le désir du commandant du parti bleu de réunir au plus tôt ses corps d'armée pour marcher ensuite avec toute ses forces contre le parti rouge, l'ordre reçu le 9 septembre, en orientant le III[e] corps sur Lüben et Parchwitz, imposait la jonction aux environs de Rosenig (*croquis n° 1*) (2). Il importait donc que le V[e] corps, le plus rapproché de Breslau, ne fût pas mis hors de cause avant que le III[e] corps fût en mesure de participer à la bataille décisive.

Pour intervenir efficacement dès le 11 au matin, au cas où le parti rouge se serait porté contre le VI[e] corps par les voies les plus directes, c'est-à-dire par Neumarkt

(1) *Service en campagne*, chap. IV.
(2) Voir numéro précédent.

et Rosenig, le III^e corps devait avoir franchi la Katzbach à cette date dès les premières heures du jour.

Il n'en put être ainsi.

Le 11, le V^e corps, attaqué par des forces supérieures, ne peut compter pour la journée que sur ses seules ressources. Dès lors il rompt le combat avant d'être complètement battu, pour se réserver les moyens de reprendre la lutte le lendemain avec le concours du III^e corps.

Le 12 septembre, les deux corps du parti bleu sont en mesure de combiner leurs efforts : le III^e corps, contre lequel s'est retourné le parti rouge, ne peut être délogé de la solide position où il s'est fortifié, et sa résistance donne au V^e corps, qui a repris énergiquement l'offensive, le temps d'enfoncer l'aile gauche du VI^e corps.

C'est la manœuvre classique qui a été couronnée de succès à Waterloo et Sadowa. « Cette forme de ma-« nœuvre (1), a écrit von der Goltz (2), trouvera encore à « s'employer dans l'avenir, quand deux armées ne seront « séparées l'une de l'autre que par de faibles distances. « Si l'ennemi, déjà réuni, se jette sur l'une d'elles avec « des forces supérieures, l'armée ainsi assaillie aura « pour rôle de l'arrêter et de l'affaiblir par une habile « résistance jusqu'au moment où les autres armées arri-« veront en ligne et procéderont à la contre-attaque. »

Il était naturel que le commandant du parti rouge, numériquement plus fort que chacune des fractions du parti opposé, cherchât à empêcher leur jonction et à les

---

(1) Elle consiste, d'après l'auteur, à user l'ennemi contre une forte position occupée avec une partie des forces et à prendre l'offensive avec l'autre partie, la plus importante, soigneusement réservée à cet effet. « On tend ainsi une sorte de piège (*Hinterhalt*) à l'adversaire, de sorte que ce type de manœuvre peut être dénommé *Hinterhalt-Defensive.* »

(2) *Kriegführung. Kurze Lehre ihrer wichtigsten Grundsätze und Formen*, par Colmar Freiherr von der Goltz. Chap. XII.

battre séparément. Mais le danger couru par la troupe qui manœuvre sur la ligne intérieure est de ne pas avoir le temps d'exécuter ses navettes et de se faire prendre comme entre les mâchoires d'un étau. « Aussi, écrit « encore le général von der Goltz, celui qui a recours à « ce genre de manœuvre devra-t-il généralement, pour « tromper ses adversaires et empêcher leur réunion, « laisser quelques détachements, seraient-ils d'un effectif « très restreint, en face des colonnes ennemies contre « lesquelles il n'a pas l'intention de se porter avec le « gros de ses forces (1).

« ..... Si une troupe sur la défensive parvient, à « force de démonstrations, à décider une grande unité à « se déployer, puis réussit à se retirer sans pertes « graves, elle aura gagné une journée. Ce fait est sou- « vent perdu de vue, et on néglige ainsi de tirer parti « d'un moyen précieux d'atteindre le but par une simple « menace de combat (2). »

On connaît les dispositions adoptées au parti rouge et les événements qui en furent la conséquence.

Lorsque la décision de la journée n'a pas été déterminée, comme le 12, par la réunion sur le champ de bataille de deux corps d'armée venant de directions différentes et se présentant simultanément, l'un contre le front, l'autre sur le flanc de l'adversaire, la manœuvre offensive a invariablement consisté à déborder avec une division une des ailes du parti opposé, tandis que les autres divisions attaquaient vigoureusement sur tout le front. « C'est en combinant les attaques sur le front avec « un mouvement enveloppant, lit-on dans le Règlement « sur les manœuvres de l'infanterie du 29 mai 1906

---

(1) *Kriegführung. Kurze Lehre ihrer wichtigsten Grundsätze und Formen*, par Colmar Freiherr von der Goltz. Chap. XII.

(2) *Ibid.* Chap. XII.

« qu'on se ménagera les chances les plus sérieuses de « réussite. » Le 11 septembre, l'aile droite du V^e corps est débordée par une division tout entière. Le 12 septembre, le VI^e corps essaye la même manœuvre contre l'aile gauche du III^e. Le 13 septembre, Hausdorf, qui sert de point d'appui à l'aile gauche du parti rouge, est attaqué de front par la 9^e division et à revers par la 10^e.

Pour parer à ces attaques enveloppantes, y riposter et chercher à prendre barre sur l'ennemi, il était logique que le parti auquel les circonstances opposaient momentanément la défensive disposât ses réserves en arrière de ses ailes. Le 12 septembre, le III^e corps a ses deux divisions engagées côte à côte ; chaque division a une brigade en première ligne et une brigade en réserve. La réserve d'aile gauche est obligée tout d'abord de battre en retraite sous la poussée des forces supérieures qui débordent cette aile, mais le renfort apporté à temps par les réserves d'aile droite et par toutes les troupes qu'on a pu retirer du front rétablit la situation et permet un vigoureux retour offensif. Le 13, l'aile droite du parti rouge est appuyée à des bois ; le front de la position, renforcé par des travaux de campagne, est économiquement défendu ; toutes les forces disponibles — une division et demie (plus du tiers de l'effectif total) — sont groupées, aux aguets, en arrière de l'aile gauche seule vulnérable, prêtes à passer à la contre-attaque au moment opportun.

Le maintien de fortes réserve de manœuvre en arrière de l'une ou des deux ailes est évidemment peu favorable à l'exécution de contre-attaques parties du front. Mais tous les écrivains militaires allemands (1) sont d'accord avec le règlement pour admettre que la puissance des

---

(1) Voir comme article récent sur ce sujet, l'étude intitulée : *Le percement du front dans les guerres modernes*, qu'a publiée dans son

armes à feu modernes permet à des troupes bien abritées de tenir longtemps en échec des troupes très supérieures, et que, pour cette raison, attaques où contre-attaques de front, si elles ne sont pas vouées d'avance à l'insuccès, donneront rarement des résultats décisifs. Les réserves partielles, strictement mesurées derrière le front, sont uniquement destinées à alimenter la ligne de feu sur ce front et à permettre d'y durer pendant que, sur une des ailes, s'exécute la manœuvre prévue et préparée par le commandant en chef.

Les Allemands ont en général peu de goût pour l'occupation de positions avancées. Ils n'en rejettent cependant pas d'une façon absolue le principe. C'est ainsi que le 11, pour des raisons qui ont été indiquées à l'exposé des opérations, une avant-ligne a été poussée par le Ve corps, à quelques kilomètres des avant-postes ennemis. On se rappelle qu'elle fut évacuée dès que l'ennemi eût esquissé son déploiement (1).

L'amplitude des fronts de combat a été très différente et a varié de 6 à 8 kilomètres pour un corps d'armée à deux divisions, de 8 à 14 kilomètres pour un corps d'armée à trois divisions. La densité des troupes sur les fronts occupés a d'ailleurs été très inégale. C'est ainsi que le 12, par exemple, au moment de l'attaque de Petersdorf, lorsqu'il fallut appeler vers cette localité toutes les réserves disponibles, la charge de défendre les 2 kilomètres de

---

4e numéro de 1906 la *Revue militaire trimestrielle allemande : Vierteljahrshefte für Trüppenführung und Heereskunde.*

(1) « Pas de positions avancées, dit le règlement sur les manœuvres de l'infanterie du 29 mai 1906 ; elles gênent le feu des défenseurs de la position principale et on s'y fait battre en détail. S'il est nécessaire de gagner du temps, on pourra construire des tranchées en avant de la véritable position pour induire l'ennemi en erreur, mais elles seront très faiblement occupées et évacuées sans combat dès que l'ennemi se sera déployé. »

hauteurs qui s'étendent au Sud de Seifersdorf fut confiée à un seul régiment, tandis que 15 bataillons étaient engagés aux abords de Pétersdorf.

Dans l'offensive comme dans la défensive, le terrain a toujours été partagé en secteurs affectés à une grande unité, division ou brigade, chaque secteur étant ensuite subdivisé entre les unités de première ligne.

Dans l'offensive, les unités de première ligne se portent droit devant elles sur l'objectif qui leur a été assigné, en se gardant d'empiéter sur la zone de marche de l'unité voisine, même si elles sont assurées d'y trouver des cheminements favorables. Dans la tranche de terrain qui lui est affectée, chaque unité s'efforce du reste d'utiliser aussi complètement que possible les moindres accidents du sol. Cette subordination de l'utilisation du terrain au maintien de la direction a déjà été signalée par la *Revue* dans l'analyse qu'elle a fait paraître du nouveau règlement sur les manœuvres de l'infanterie (1).

Il serait puéril de croire que la mise en vigueur de cet excellent règlement a suffi à corriger des errements consacrés par une longue tradition. Il faut plus d'une année pour qu'un esprit nouveau puisse pénétrer une armée et que les cadres arrivent à modifier dans un sens déterminé le fonctionnement de leurs réflexes. On ne saurait contester cependant que l'influence des prescriptions nouvelles s'est fait déjà sentir d'une manière appréciable. Si les arbitres ont relevé à différentes reprises des marches d'approche défectueuses exécutées sous le feu en formations compactes, on a pu constater par ailleurs l'application parfaite des mesures de précaution imposées par la puissance destructive de l'armement moderne. Le mode de progression des lignes de tirailleurs est plus souple, moins uniforme que jadis.

---

(1) 1er semestre 1907, p. 45.

L'emploi des outils dans l'offensive a été limité aux seuls cas où le mouvement en avant a été momentanément enrayé, et où il s'est agi de résister sur place en s'accrochant au sol pour garder le terrain conquis.

Par contre, il a été fait dans la défensive un emploi très sérieux de la fortification de campagne. La mise en état de défense des villages situés sur la ligne de résistance a été soigneusement préparée. Des tranchées ont généralement été disposées de façon à en flanquer les abords et faciliter la défense extérieure de la localité. Ailleurs, les points d'appui de la défense ont été constitués par des tranchées disposées sur plusieurs lignes successives et reliées entre elles par des boyaux de communication. Ces tranchées d'environ 1 mètre de profondeur sur 1 mètre de largeur présentaient peu de relief. Pour en diminuer encore la visibilité, les terres rejetées en avant et en arrière étaient recouvertes de verdure.

La ligne de résistance a été renforcée en divers endroits par des réseaux de fil de fer disposés en avant du front sur 6 à 8 mètres de profondeur, et constitués au moyen de poteaux en bois d'environ 10 centimètres de diamètre, plantés à 3 mètres l'un de l'autre, et reliés entre eux par du fil de fer barbelé.

La discipline de marche a été remarquable, malgré les efforts considérables demandés à certains corps de troupe. Le 11 septembre, par exemple, la 11e division lève ses bivouacs à 1 heure du matin et ne se met au repos que le soir à 7 heures après avoir livré un combat et couvert 45 kilomètres. Les journées du lendemain et du surlendemain sont encore des journées de combat. La longueur des étapes est pour cette même division de 30 kilomètres le 12, et de 35 kilomètres le 13 pour la 22e brigade qui rentre à Breslau. Si l'on en croit les journaux, les corps auraient eu peu d'éclopés. Il faut en chercher la raison principale dans le soigneux entraînement auquel sont soumis les réservistes avant de participer aux

manœuvres impériales. Il est à présumer d'ailleurs que le chargement réglementaire du fantassin est sensiblement allégé pendant ces manœuvres. Quoi qu'il en soit, des hommes sélectionnés grâce aux immenses ressources du recrutement, bien entraînés dans des manœuvres préparatoires, sont amenés, sans grands déchets, à donner un vigoureux coup de collier devant le chef suprême de l'armée. On cherche ainsi à leur inculquer l'idée qu'à la guerre, des efforts considérables devront, en certaines circonstances, être momentanément exigés du soldat, et on entraîne leur moral pour l'avenir en leur donnant confiance dans leurs propres moyens. C'est pour des raisons de cet ordre que les troupes sont mises au bivouac pendant les quelques jours de manœuvres impériales, quoiqu'il soit bien entendu qu'en campagne le cantonnement sera de règle et l'usage du bivouac exceptionnel.

Le mode d'emploi de l'artillerie a été peu différent de celui qui a été constaté aux manœuvres des années précédentes. Les mises en batterie ont été cependant plus soigneusement dérobées, bien que, dans la plupart des cas, le nombre des pièces en batterie ait pu être exactement décompté grâce à la lueur des coups.

Les pièces et le personnel ont été généralement abrités dans des excavations. Dès que l'infanterie ennemie s'est rapprochée de la position et n'a plus été aperçue de l'artillerie masquée en arrière de la crête, les pièces ont été avancées à bras d'homme. Quand on a eu le temps, des épaulements et des excavations ont été préparés pour les recevoir.

Les batteries d'artillerie lourde de campagne (obusiers de 15 millimètres) adjointes au VI^{e} corps comprenaient chacune quatre pièces et six caissons. Les pièces étaient attelées à huit chevaux et les caissons à quatre. Malgré la lourdeur du terrain le dernier jour des manœuvres, cette artillerie s'est montrée suffisamment mobile. La *Revue* publiera prochainement une analyse de la

IIIe partie du règlement sur les manœuvres de l'artillerie à pied, parue à la date du 29 juin 1906 et intitulée : « L'artillerie lourde de campagne ».

En Allemagne, tout comme en France, des discussions se sont élevées depuis quelques années au sujet du mode d'emploi de la cavalerie au combat. Impressionnée par les progrès incessants des armes à feu modernes, une certaine école a cru pouvoir enregistrer la faillite de la cavalerie en tant qu'arme d'abordage et lui dénier la possibilité d'intervenir désormais autrement que par ses carabines, ses mitrailleuses et ses canons.

Cet état d'esprit ne semble pas étranger aux critiques adressées par certains organes de la presse allemande aux éléments de cavalerie qui ont participé aux manœuvres impériales. Ces critiques signalent la tendance de la cavalerie à négliger des services essentiels pour rechercher le corps à corps et lui reprochent, en particulier, d'avoir voulu, en diverses circonstances et contre toute vraisemblance, joindre à longueur de lance l'infanterie et l'artillerie ennemies.

Il est possible que l'exécution des services de découverte, de sûreté ou de liaison ait donné lieu de la part de l'autorité compétente à des critiques qu'on ignore. Il ne paraît pas cependant que le commandement ait partagé entièrement l'opinion de ceux qui réprouvent l'action de la cavalerie par le choc. A différentes reprises, en effet, des décisions d'arbitres ont justifié l'à-propos de charges brillantes exécutées sur l'infanterie ou l'artillerie adverses en les couronnant de succès. Sans doute, ces arbitres ont-ils voulu se souvenir que l'efficacité des armes perfectionnées modernes dépend essentiellement du sang-froid de celui qui les manie, et que l'irruption subite d'escadrons arrivant lances baissées, à toute allure, sur de jeunes troupes impressionnables, démoralisées, usées ou simplement fatiguées,

réseau de 327 kilomètres de développement (1) avait son bureau central à Liegnitz et ne comprenait pas moins de 31 stations d'importance variable.

Comme d'habitude, une section télégraphique a été affectée à chaque corps d'armée.

L'adjonction d'une section téléphonique à chaque division et à chaque état-major de corps d'armée est nouvelle. Dans l'offensive comme dans la défensive, les commandants de parti ont été reliés téléphoniquement aux commandants de corps d'armée, ceux-ci aux divisions et les divisions aux brigades. Parfois même la communication a été poussée plus loin ; des batteries ont été reliées téléphoniquement avec leur chef de groupe et celui-ci avec le commandant du régiment ; sur les positions organisées défensivement, le fil atteignait les tranchées les plus avancées où l'appareil récepteur était servi par une patrouille téléphonique (1 sous-officier et 2 hommes) installée dans un abri très profond, à l'abri des vues et du feu de l'ennemi. En principe le fil qui est bi-métallique reposait à terre. Les communications ont toujours été excellentes. La pose et la relève des lignes s'est effectuée à la vitesse de marche des colonnes.

Un détachement de télégraphie sans fil a été affecté au parti bleu comme organe d'armée. Le 13 septembre, les deux corps de ce parti qui devaient opérer leur jonction sur le champ de bataille ont communiqué par télégraphie sans fil jusqu'au moment de leur réunion.

On a fait usage également d'appareils optiques analogues à ceux qui ont été employés dans l'Afrique du Sud. La source lumineuse est fournie par des oxydes ou sels terreux portés à l'incandescence par la flamme d'un mélange d'acétylène et d'oxygène.

---

(1) D'après la *Kölnische Zeitung*.

Un grand nombre de voitures automobiles ont été, comme aux manœuvres impériales de 1905, mises par le corps des automobilistes volontaires à la disposition de l'autorité militaire. Quatre d'entre elles ont été affectées à l'état-major du parti bleu, trois à chaque état-major de corps d'armée, une à chaque division d'infanterie ou de cavalerie, les autres ont été réservées à la Direction des manœuvres. Quelques motocyclettes ont servi à relier les corps d'armée et les divisions.

On n'a fait aucun essai de transports d'approvisionnements sur voitures lourdes.

L'abondance des moyens de transmission d'ordres ou de renseignements, et en particulier le développement donné au réseau des communications téléphoniques, a permis aux généraux et aux états-majors de rester à leur place normale, en arrière de leurs troupes. Le système de commandement adopté par le commandant du XVIII[e] corps aux manœuvres de 1905 semble avoir fait école.

Subsistances.

Comme les années précédentes, les vivres ont été fournis aux corps de troupe par des magasins; ces magasins étaient reliés aux bivouacs par des colonnes de vivres et des colonnes de bivouac neutralisées, encadrées par du personnel du train des équipages et composées, soit uniquement de voitures de réquisition, soit de voitures de réquisition et de voitures militaires. Ces colonnes groupées en des points déterminés, recevaient l'indication des emplacements de bivouac dès que ceux-ci étaient arrêtés en fin de combat. A leur arrivée aux bivouacs, elles distribuaient aux hommes les vivres pour la journée du lendemain.

Les corps d'armée avaient organisé autant de colonnes de vivres et de bivouacs qu'il y avait de journées de

ravitaillement. Sitôt leurs distributions effectuées, les colonnes furent disloquées et les voitures réquisitionnées remises à la disposition de leurs propriétaires.

Des magasins avaient été préparés pour le III[e] corps à Primkenau et Glogau, pour le V[e] à Goldberg, Haynau, Rhaudten, Pohlwitz et Fehlendorf ; pour le VI[e] à Klein-mochbern, Damslau, Canth, Ingramsdorf et Saarau. Des réserves de vivres réunies à Breslau et Schweidnitz furent en outre utilisées pour les besoins des troupes embarquées le 14.

Une boulangerie de campagne a été installée à Ingramsdorf. Le personnel comprenait en majeure partie des hommes de la réserve.

(177)

L'AUTOMOBILISME MILITAIRE

EN ITALIE

La *Revue militaire des Armées étrangères* a récemment (1) signalé la création dans le groupe de sapeurs de chemins de fer d'une section d'automobilistes militaires : modifiant la décision du 11 février 1903, d'après laquelle les conducteurs d'automobiles étaient confondus avec les mécaniciens de la section d'exploitation dudit groupe, cette mesure marque une étape caractéristique dans le développement de l'automobilisme militaire italien, car elle donne naissance au premier organe relativement autonome du service automobiliste.

Il a donc paru intéressant, au moment où l'automobilisme a reçu, en quelque sorte, droit de cité dans l'armée italienne et semble appelé à y prendre une importance croissante, en rapport avec les progrès de l'industrie automobile italienne, de résumer les études faites en Italie jusqu'à ce jour en vue d'utiliser les automobiles pour les besoins de l'armée, et de poser aussi nettement que possible les termes de la question à l'heure actuelle.

Ce n'est d'ailleurs que depuis le commencement du XX^{e} siècle qu'elle est passée du domaine de la théorie

(1) Voir 2^{e} semestre 1906, p. 380.

dans celui de la pratique : auparavant, en effet, elle avait seulement fait l'objet d'articles nombreux parus dans diverses publications, en particulier, depuis 1883, dans la *Rivista d'Artiglieria e Genio* et dans la *Rivista militare Italiana*. Encore faut-il noter que leurs auteurs n'avaient envisagé qu'un côté de la question, celui de l'utilisation de l'automobile pour le transport du matériel. Hantés par le souvenir des locomotives routières, fort en honneur en Italie de 1870 à 1880, mais auxquelles on avait fini par renoncer, au moins comme engins de guerre, en raison de leur faible vitesse commerciale, de la difficulté de les employer en dehors de très bonnes routes, d'assurer pendant le trajet leur ravitaillement en eau et en charbon, et enfin de leur médiocre capacité de transport, ils reportaient tout naturellement sur l'automobile les espérances que la locomotive routière n'avait pas su réaliser. Ils s'attachaient surtout à mettre en lumière la supériorité de la traction mécanique sur la traction animale et les services que l'automobile rendrait dans l'organisation des convois (particulièrement en Italie, pays dont les ressources chevalines risquent d'être insuffisantes pour les besoins d'une mobilisation générale), et aussi dans l'exécution même du service des ravitaillements ; comme conclusion, ils réclamaient du ministère de la guerre l'expérimentation sur une vaste échelle des porteurs-tracteurs automobiles qui échappaient, selon eux, aux graves inconvénients reprochés aux locomotives routières.

C'est effectivement dans ce sens que furent dirigées les premières expériences accomplies par l'autorité militaire. Au commencement de 1900, elle acheta, en effet, un tracteur à vapeur de Dion-Bouton de 50 H. P. qui fut remis au groupe de sapeurs de chemins de fer de Turin ; elle accueillit, d'autre part, la proposition que lui firent diverses fabriques d'automobiles de faire expérimenter en présence d'officiers compétents le matériel de leur

fabrication. On fit ainsi en 1901 des essais isolés dont les conclusions parurent peu encourageantes et décidèrent le Ministre à surseoir à tout achat jusqu'à ce que les progrès réalisés dans la fabrication des automobiles permissent d'escompter des résultats plus satisfaisants. D'aillleurs, les insuccès relatifs des tentatives faites à l'étranger avec beaucoup plus de constance et de méthode n'étaient pas de nature à dissiper la défiance qui régnait alors à ce sujet dans les milieux militaires et dont font foi plusieurs études parues à cette époque.

Le génie militaire continua néanmoins ses expériences, en particulier à Rome et à Milan, avec des voitures de types divers pouvant servir au transport des blessés, des munitions, de la poste, mais sans être bien fixé sur le type général de voiture auquel il y avait lieu de limiter ces recherches : camion automobile, tracteur proprement dit ou tracteur-porteur, et enfin avant-train moteur, c'est-à-dire voiture génératrice transmettant la force motrice à une série de véhicules. Ce fut cependant le tracteur-porteur qui, en principe, paraissait alors avoir la préférence.

Dans le cours de l'année 1902, un nouvel élément vint entrer en jeu : la faveur toujours croissante que le sport automobiliste rencontrait en Italie (1), en particulier auprès du souverain, l'utilisation des voitures légères par les états-majors étrangers attirèrent l'attention sur les services que pouvaient rendre les simples voitures de sport, soit pour assurer la communication rapide des correspondances, soit pour faciliter les reconnaissances des

---

(1) A la fin de 1902, le nombre des propriétaires d'automobiles pouvant transporter quatre personnes au moins (et non celui des *voitures*) était de 1,148, dont 982 dans l'Italie septentrionale, 115 dans l'Italie centrale, 40 dans l'Italie méridionale et 11 dans les îles (*Les premiers pas de l'automobilisme militaire*, capitaine R. Bonatti. — Revue « *Il Secolo ventesimo* »).

généraux. La question fut alors envisagée sous ses deux faces et nous examinerons successivement dans quelles conditions, 1° pour la voiture légère, 2° pour l'automobile pour poids lourds.

1° *Automobiles légères.* — En 1902, le commandement du corps d'état-major acheta à la maison italienne F. I. A. T. une première voiture, qui servit en 1903 dans le cours de plusieurs voyages d'état-major, et dont la mise en essai parut donner des résultats si satisfaisants qu'en 1903 deux nouvelles voitures furent acquises à la même maison. Ces deux voitures furent utilisées cette même année par la Direction des grandes manœuvres de Vénétie, pendant que les commandants de parti (commandants des IIIe et Ve corps d'armée) employaient, l'un une voiture de 24 chevaux, l'autre une voiture de 16 chevaux, mises à leur disposition par une fabrique italienne; d'autre part, le roi se servit d'une voiture de sa propriété pour suivre pendant toute la durée des manœuvres les opérations des deux adversaires, parcourant sur des routes à fortes pentes plus de 200 kilomètres par jour. Les résultats obtenus furent jugés si satisfaisants que l'on décida alors *en principe* de doter d'une automobile au moins chaque commandant de corps d'armée et d'assurer le recrutement et l'instruction spéciale de *conducteurs militaires d'automobiles.* Cette dernière mission fut confiée au groupe de chemins de fer du génie (détachement de Rome), qui eut également en consigne les voitures achetées par le commandement du corps d'état major; quant à la réalisation de la « décision de principe », conclusion logique d'expériences favorables, elle fut renvoyée à une date ultérieure. C'est qu'elle eût engagé des dépenses considérables auxquelles aucun crédit ne permettait de faire face et devant lesquelles on reculait d'autant mieux que les voitures ainsi acquises eussent, pour la plupart, constitué *en temps de paix* un

objet de luxe plutôt que de nécessité (1). Tout ce que l'on put faire fut de porter à six le nombre des voitures confiées au groupe de chemins de fer, et d'assurer le recrutement des « chauffeurs » militaires : le détachement de chemins de fer de Rome eut ainsi à sa disposition six voitures F. I. A. T., trois de 16 chevaux à cinq places, et trois de 24 chevaux à sept places, et reçut régulièrement des districts militaires un certain nombre de recrues ayant déjà des notions de conduite ou de fabrication des automobiles, ou tout au moins mécaniciens de profession, et dont le groupement constitua le berceau de la section automobiliste récemment créée.

Dans ces conditions, un moyen de tourner la difficulté s'offrait aussitôt à l'esprit : utiliser en temps de guerre pour les besoins des états-majors les ressources en automobiles légères de propriété privée existant sur le territoire du royaume. Ce fut en effet de ce côté que se tournèrent les études : la nécessité de l'adoption d'automobiles pour le service des états-majors n'était plus discutée et il n'y eut plus désormais d'expériences faites à ce propos, mais simplement des cas d'utilisation de ces véhicules ; par exemple, en 1904 et en 1905 les voitures militaires participèrent aux voyages d'état-major et aux manœuvres de débarquement et en 1904 une fabrique italienne mit une automobile à la disposition, soit du commandant du V^e^ corps pour la durée des manœuvres de campagne, soit de l'École de guerre pour un voyage d'instruction.

Une des premières mesures qui traduisirent cette ten-

(1) Dans un article publié par la *Rivista d'Artiglieria e Genio* en 1905, un officier du génie a cependant prétendu démontrer que l'adoption d'une automobile de corps d'armée pourrait être la source de certaines économies, si la voiture était mise à la disposition des états-majors et services pour certains déplacements et qu'aucune indemnité kilométrique de transport ne leur fût allouée dans ce cas.

dance fut l'ordre donné aux commandants de division militaire de dresser à époques régulières l'état des automobiles existant sur le territoire placé sous leur commandement, mesure qui semblait indiquer l'intention de procéder à une réquisition éventuelle desdites voitures. Mais, avant d'admettre le principe de cette réquisition, il était nécessaire de procéder à une autre série d'expériences.

La question, en réalité assez complexe, présentait, en effet, un certain nombre d'inconnues. Sans doute des automobiles déjà nombreuses existaient en Italie; mais, construites pour répondre à des besoins d'ordre *civil*, pouvaient-elles servir à un usage *militaire* et à quel usage? Leur conduite serait-elle assurée par les soins de leur propriétaire ou faudrait-il recourir à des *chauffeurs* militaires ignorant, sinon le mécanisme, tout au moins le tempérament de la machine à eux confiée?

Il y avait là un problème dont l'initiative privée vint fort à propos faciliter la solution à l'administration militaire. Presque dès le lendemain des manœuvres de 1903, en effet, l'Automobile-Club de Milan, ville où le sport automobiliste est peut-être le plus en honneur de toute l'Italie, prenait l'initiative de recueillir l'adhésion de tous les propriétaires de voitures légères en vue de constituer un corps d'automobilistes volontaires à la disposition de l'autorité militaire et signalait l'intérêt que présenterait une expérience de mobilisation des voitures existantes. Cette dernière idée fut reprise et exploitée au mois d'août 1904 par le Comité automobiliste de Brescia (1) qui, à l'occasion d'une exposition locale d'automobiles, invita tous les *chauffeurs* d'Italie à participer à une expérience que le ministère de la guerre avait

(1) La même ville où avait eu lieu la première expérience de mobilisation de cyclistes volontaires (V. 2e semestre 1904, p. 533).

accepté de diriger et pour laquelle il avait mis à la disposition du Comité plusieurs médailles d'or. Une cinquantaine d'entre eux répondirent à cet appel en se faisant inscrire pour l'épreuve et vingt-neuf voitures de tous modèles, de la voiturette de 5 chevaux aux machines de 60 chevaux, y prirent part effectivement, les autres propriétaires s'étant retirés, la plupart en présence des parcours considérables imposés aux concurrents.

Elle comprit deux parties : la mobilisation proprement dite, puis l'exécution par chaque voiture d'une mission d'ordre militaire nettement définie et dont le thème avait été choisi par l'autorité militaire. La première partie ne donna lieu, en fait, à aucun enseignement particulier, les propriétaires de voitures ayant été prévenus assez longtemps à l'avance de la date à laquelle ils devaient être rendus à Brescia; la seconde partie s'accomplit dans les conditions suivantes :

Le 30 août, à 4 heures du matin, les voitures sous pression, réunies sur une avenue de Brescia, reçurent chacune d'un membre du Comité un pli fermé renfermant l'indication du point auquel il leur fallait se rendre, point où le personnel transporté exécuterait une mission déterminée, telle que remise de dépêches, reconnaissances tactiques, exécution de travaux de destruction, etc., ou trouverait de nouveaux ordres. Les objectifs avaient été choisis tout autour de Brescia, en faisant rayonner les voitures sur des distances moyennes de 200 kilomètres dans les régions les plus variées au point de vue topographique; c'étaient, par exemple, Chivasso, le Simplon, le Splügen, le Tonale, Udine, l'Abetone, le Cereto et la Porretta sur les Apennins dont la crête constituait une frontière hypothétique, le val de la Trebbia où manœuvrait le VI^e corps, le val de Sabbia et Gavirate, théâtres respectifs des manœuvres de la brigade Lombardie et de celles de cavalerie, etc. Aucun renseignement n'était d'ailleurs donné aux chauffeurs sur l'itinéraire à suivre

à chacun d'eux de se débrouiller avec les cartes dont il devait être muni. D'autre part, les voitures devaient être de retour à Brescia dans les vingt-quatre heures, leur mission exécutée.

Sept d'entre elles étaient accompagnées d'un officier fourni par le ministère de la guerre ou les états-majors du III^e corps d'armée et de la division de Brescia (1) : chacun d'eux devait contrôler la marche de la voiture et concourir à l'épreuve en accomplissant une certaine tâche de caractère militaire que son transport en automobile rendait exécutable. Pour les autres voitures, le contrôle était assuré par les carabiniers royaux.

Toutes les voitures firent leur parcours et dans les délais voulus sauf une qu'un accident très grave condamna à un arrêt de sept heures : toutes les avaries survenues aux machines purent être réparées sur place, sans avoir besoin de recourir à des ouvriers d'art.

L'expérience semblait donc des plus réussies : d'une part, elle avait démontré la possibilité de compter sur la bonne volonté des propriétaires d'automobiles et, d'autre part, machines et conducteurs s'étaient montrés capables de remplir des missions exigeant autant d'endurance que de rapidité. Elle ne fut cependant pas jugée concluante et avec raison, car le fait qu'elle avait eu lieu dans la saison sèche et par une journée magnifique en avait peut-être éliminé les principales difficultés. Le Ministre de la guerre, de concert avec l'Automobile-Club de Milan (2), résolut donc de refaire l'épreuve dans les con-

---

(1) Entre autres le major Maggioretti, du groupe de chemins de fer du génie.

(2) En raison du rôle prépondérant joué par le Milanais dans le développement du sport automobiliste, le Ministère avait demandé à l'Automobile-Club de Milan de se concerter avec les autres sociétés analogues, afin que toutes les questions réclamant l'entente du ministère et des particuliers fussent traitées à l'avenir par une seule d'entre elles

ditions atmosphériques les plus défavorables, c'est-à-dire au cœur de la mauvaise saison.

Cette fois-là, vingt automobiles seulement prirent part à l'expérience qui eut lieu le 26 février 1905 sur des routes défoncées et par un temps atroce. Elles furent réparties sur neuf itinéraires distincts partant de Milan et ayant respectivement comme terminus Chiavenna, le Passo d'Africa, Desenzano, Florence par le Passo della Ruta, Gênes, Savone, Varalle, Côme et Bergame; chacune d'elles était accompagnée de deux officiers désignés par l'état-major du corps d'armée (1). Le départ eut lieu entre 6 heures et 7 heures du matin et le retour s'effectua dans les vingt-quatre heures : les résultats furent moins universellement brillants qu'en août 1904, car le groupe de voitures envoyé à Florence dut s'arrêter près de Bologne, une violente chute de neige l'ayant empêché de franchir l'Apennin ; cependant l'épreuve n'en fut pas moins concluante, le nombre des insuccès ayant été très faible alors que le temps et l'état des routes étaient exceptionnellement défavorables.

L'endurance des machines de sport, leur capacité d'adaptation à toutes les conditions atmosphériques et topographiques pendant un délai de vingt-quatre heures étaient donc incontestablement démontrées : restait à savoir si elles conserveraient ces qualités pendant une période plus longue, à prouver, en un mot, leur aptitude au service de guerre. Cette dernière partie de l'expérimentation de l'automobilisme volontaire se fit la même année aux grandes manœuvres de Campanie.

La *Revue militaire des Armées étrangères* a rendu, à l'époque (2), un compte détaillé des règles administra-

---

chargée de les représenter. (*Italia militare et marina* des 2-3 février 1905.)

(1) Dont, cette fois encore, le major Maggioretti, délégué du Ministre.

(2) Voir 2e semestre 1905, p. 191.

tives et disciplinaires auxquelles les automobilistes volontaires furent soumis durant leur mobilisation : en voici le résumé rapide. Chaque voiture, munie de l'insigne du club auquel elle était inscrite et d'une banderolle caractérisant son affectation militaire, devait être conduite par son propriétaire accompagné d'un mécanicien apte à le remplacer; le premier, assimilé à un officier, touchait une indemnité journalière de 10 francs, le second, assimilé à un sous-officier, avait droit à 5 francs par journée où la machine était en état de rouler. Il était en outre alloué une indemnité kilométrique de 0 fr. 15 ou de 0 fr. 10, selon que le diamètre des roues était supérieur ou inférieur à $0^{m},090$ et une indemnité d'essence et d'huile de graissage calculée par cheval et par trajet de 40 kilomètres, à raison de 0 fr. 50 ou de 0 fr. 25, selon que la machine comptait un nombre de chevaux inférieur ou supérieur à 20.

Les automobilistes étaient munis d'un livret de service, d'une carte au 100,000^e^ du théâtre des manœuvres et du guide de la Campanie (Touring-Club italien); considérés comme combattants, ils devaient se soustraire aux vues de l'ennemi et *a fortiori* à son feu, sous peine d'être mis hors de combat par les arbitres.

30 propriétaires répondirent à l'appel du ministère de la guerre ; le plus grand nombre appartenaient à l'Automobile-Club de Milan, un seul était de l'Italie méridionale, de Naples : la puissance des voitures variait de 8 à 40 chevaux et leur marque était presque exclusivement italienne. Placées sous la haute direction d'un officier supérieur de la direction des manœuvres, les automobiles, furent réparties en trois groupes respectivement affectés à la direction et aux deux partis : chaque groupe était commandé par un officier disposant d'un certain nombre de sous-officiers et d'hommes pour maintenir l'ordre dans les parcs et assurer les réparations ; en outre, quatre dépôts de matériel furent consti-

tués. Dans chaque groupe, une voiture était à la disposition du directeur ou du chef de parti, les autres, affectées aux arbitres, aux officiers en reconnaissance et enfin au service postal.

Leur emploi pendant les dix jours de manœuvres donna des résultats dont l'autorité militaire se déclara très satisfaite ; certaines voitures couvrirent pendant ce délai jusqu'à 2,000 kilomètres, sans que leur capacité de marche en parût diminuée ; les plus sceptiques devaient donc se rendre à l'évidence et reconnaître sans réticence un caractère pratique à l'utilisation par l'armée des automobiles de propriété privée, mises librement à sa disposition. Il ne restait donc plus qu'à passer aux mesures d'application, permettant de coordonner les efforts des sociétés privées et de donner à l'organisation de l'automobilisme volontaire une stabilité et une homogénéité sans lesquelles il ne pouvait prétendre à constituer un élément de force pour l'armée.

Le premier pas fait dans cette voie consista dans le groupement volontaire des principales sociétés sportives, telles que l'Automobile-Club, l'Audax, le Touring-Club et même l'institution du Tir à la cible national, et dans la constitution d'un comité directeur unique, qui, sous la présidence du général Sismondi, se mit à étudier les moyens de donner une existence officielle à l'automobilisme volontaire. Les travaux de ce comité aboutirent à la rédaction d'un projet de statuts qui fut soumis au gouvernement; celui-ci en adopta les principes, mais, en raison du rôle essentiellement militaire que devait jouer la nouvelle institution, il résolut d'en assurer la subordination au ministère de la guerre et, pour cela, d'en déterminer les conditions d'existence par mesure législative.

Le général Majnoni d'Intignano, alors Ministre de la guerre, déposa donc au Sénat le 24 avril 1906, un projet de loi d'organisation du « corps national des

volontaires *cyclistes* (1) et automobilistes », projet dont voici le texte :

ARTICLE PREMIER.

Il est créé un corps national de volontaires cyclistes et automobilistes dont le but est de concourir à la défense de la patrie, au moyen d'une organisation ayant un caractère civil. Ce corps est placé sous la tutelle et la surveillance du Ministre de la guerre et ses statuts seront approuvés, sur la proposition de celui-ci, par décret royal.

ART. 2.

En temps de paix, ce corps assure l'instruction de ses unités d'après les principes admis pour les unités analogues de l'armée.

ART. 3.

En cas de guerre il concourt aux opérations actives sur la convocation du Ministre de la guerre et dans les conditions fixées par les autorités compétentes : volontaires et unités sont soumis aux lois et règlements militaires.

ART. 4.

L'uniforme du corps, la distribution des armes aux volontaires et les conditions de leur emploi, les rapports du corps avec les autorités civiles et militaires et toutes les mesures d'exécution de la présente loi feront l'objet d'un décret royal.

On remarquera que ce projet, en donnant au gouvernement le droit d'approuver les statuts du nouveau corps et d'arrêter toutes les mesures d'exécution de la

(1) Il y a lieu de rappeler à ce propos qu'un courant aussi puissant s'était dessiné depuis encore plus longtemps en faveur de l'organisation d'unités cyclistes volontaires (V. 1er semestre 1905, p. 313), et que quelques-unes des sociétés groupées sous la direction du comité Sismondi étaient purement cyclistes. Les efforts du comité tendaient donc à obtenir la reconnaissance officielle des deux organisations sportives volontaires, qu'il parut plus commode de fusionner en une institution unique, d'autant plus que l'autorité militaire n'attachait qu'une médiocre importance à la création de détachements cyclistes VOLONTAIRES.

loi, permet à l'autorité militaire de prendre les dispositions nécessaires pour assurer dans les meilleures conditions le service automobiliste de l'armée, soit en temps de paix par des convocations individuelles, soit en temps de guerre par la convocation générale du corps volontaire, sans avoir besoin de recourir au procédé extrême de la réquisition.

La question en est encore là actuellement, les vicissitudes ministérielles qui ont suivi le dépôt de ce projet de loi n'ayant pas encore permis la discussion de celui-ci ; mais il est vraisemblable qu'elle sera résolue à brève échéance, le vote de la loi devant n'entraîner aucune charge pour le budget et donner, au contraire, satisfaction aux désirs très vifs des intéressés.

2° *Automobiles pour poids lourds.* — Si, dans les milieux militaires italiens, les idées sont absolument fixées sur les avantages pratiques que présente pour l'armée l'utilisation des voitures légères, il est loin d'en être de même en ce qui concerne les automobiles pour poids lourds : il faut reconnaître que la plupart des autres armées ne sont guère plus avancées et il serait difficile qu'il en fût autrement, le modèle définitif, au point de vue industriel, de ce genre de véhicule n'étant point encore réalisé.

On a vu, au début de cette étude, que jusqu'en 1900 la question n'était pas sortie en Italie du domaine de la théorie pure, ou basée sur des expériences faites à l'étranger : elle était d'ailleurs envisagée avec un certain pessimisme, au point que le capitaine d'artillerie Douhet, dans un travail publié en 1901 (1), déclarait que, dans les conditions actuelles, l'emploi des automobiles pour poids lourds ne pouvait trouver d'application en campagne.

---

(1) *L'Automobilismo sotto il punto di vista militare.* — Torino.

Le premier pas fait dans la voie des expériences avait été l'achat, en 1900, d'un tracteur à vapeur de 50 H. P., marque de Dion-Bouton, qui fut confié au groupe de chemins de fer du génie à Turin et employé par celui-ci à des transports de matériel, en particulier entre Turin et le Mont-Cenis. Cette voiture, portant une charge de 4 tonnes, réalisait sur un parcours continu de 30 kilomètres une vitesse moyenne de 10 à 12 kilomètres, en palier, réduite à 8 kilomètres sur les pentes de 8 à 10 p. 100 : elle remorquait huit à dix voitures chargées chacune de 1 tonne 1/2 sur des pentes de 4 p. 100 au maximum; mais son coefficient de transport diminuait rapidement quand la pente devenait plus raide et elle ne put jamais hisser qu'une seule voiture jusqu'au Mont-Cenis. En outre, en raison de son poids (12 tonnes, chargée), elle était incapable de se mouvoir en dehors d'une route à fond très solide et présentait en somme presque tous les inconvénients de la locomotive routière.

Ce tracteur fut employé durant les grandes manœuvres de Vénétie, en 1903, concurremment avec une autre automobile analogue, mais de 30 H. P. seulement, à assurer certains ravitaillements en vivres : ces voitures auraient ainsi transporté chacune une charge de 15 à 20 tonnes à la vitesse de 7 à 8 kilomètres, mais sur des routes offrant des conditions exceptionnellement favorables de viabilité.

Il ne semble pas néanmoins que les résultats obtenus aient été jugés satisfaisants, car, au commencement de 1904, le ministère de la guerre achetait un autre type d'automobile, le « camion ou fourgon », destiné en principe à transporter sa propre charge et, éventuellement, à remorquer une ou deux voitures : deux camions à vapeur de marque française furent en effet remis, au mois de février 1904, au détachement de sapeurs de chemins de fer de Rome et utilisés dans la capitale pour le transport du pain de la garnison. Presque en même temps,

le Ministre faisait expérimenter des camions à essence de la fabrique italienne F.I.A.T. : deux voitures de 12 chevaux de ce modèle, chargées, l'une de 3 tonnes, l'autre de 4 tonnes, et montées par des officiers du génie de la garnison de Milan, parcoururent en effet l'itinéraire Milan, Gênes, Onaglia et retour, itinéraire qui leur faisait emprunter des routes médiocres et à pentes parfois très dures. Quoique ces automobiles eussent triomphé de toutes les difficultés du parcours, les résultats de l'expérience ne parurent pas encore concluants : on aurait reproché en particulier aux voitures d'avoir une puissance insuffisante par rapport à leur charge et aux pentes que la constitution du sol italien les obligeait à gravir. En tous cas, aucune décision ne fut prise et les expériences continuèrent, mais plutôt sur l'initiative privée que sur celle du ministère de la guerre, que la question des voitures légères intéressait davantage, d'une part, et qui, d'autre part, disposait de crédits insuffisants pour procéder à l'achat d'un matériel d'une utilisation douteuse. C'est ainsi que trois automobiles pour poids lourds prirent part, en août 1904, à la mobilisation automobiliste de Brescia : un camion F.I.A.T. qui, avec une charge de 4 tonnes en farine, pain et biscuit, franchit le col de San Eusebio à Sabbio, la rampe de Camere, et rentra par Barghe à Brescia; un camion Daimler qui, avec 45 quintaux de biscuit, fit le parcours Brescia, Desenzano, Salo, Tormini, Sabbio Chiese, Brescia, et enfin un autobus de Dietrich qui transporta un détachement de bersaglieri au camp de Valsabbio et le ramena à Brescia. De même, deux camions, dont l'un était monté par le major Maggioretti, du groupe de chemins de fer du génie, participèrent à la deuxième mobilisation automobiliste, en février 1905.

Quelque temps auparavant, à l'occasion de la deuxième Exposition internationale d'automobiles, avait eu lieu également, à Turin, l'essai d'un moteur-porteur (et au besoin

remorqueur) à essence, de 10 à 12 chevaux, construit par la *Neue Automobilgesellschaft* de Berlin, essai auquel avait assisté une commission d'officiers d'état-major, d'artillerie et du génie (1). Cette voiture transporta 3,5 tonnes (canon de 120 et matériel nécessaire), en plaine et sur une bonne route, à la vitesse de 12 kilomètres, et sur des pentes au plus égales à 9 p. 100, à la vitesse de 4 kil. 300; quand on y eut attelé un affût du poids de 2,540 kilogrammes, ce qui portait à 9 tonnes le poids total de la masse à déplacer, le moteur put réaliser, d'abord sur une très bonne route, avec des pentes allant jusqu'à 13 p. 100, une vitesse de 3 kilomètres; mais l'effort exigé du mécanisme avait été excessif, et la voiture fut bientôt mise momentanément hors de service.

Cette expérience, faite d'ailleurs dans des conditions d'atmosphère et de viabilité excellentes, prouvait encore qu'il y avait disproportion entre la puissance des types d'automobiles essayés et la capacité de transport qu'on prétendait en obtenir.

Il semble néanmoins que l'impression générale laissée par l'ensemble de ces tentatives fut encourageante et qu'elles furent considérées comme donnant des enseignements d'une valeur presque absolue, car le Ministre de la guerre se décida à de nouveaux achats, portant cette fois sur des voitures du modèle « camion », mais de plus grande puissance que celles expérimentées jusqu'alors. Deux camions de 24 HP. furent, en effet, commandés à la fabrique F.I.A.T. et employés pendant les grandes manœuvres de Campanie (août 1905) au transport, soit d'approvisionnements divers (viande, glace, foin, eau), soit de détachements en armes ou de

---

(1) D'après l'étude du capitaine d'artillerie Pagliano, intitulé : *Come può l'automobile servire all'esercito.*

malades (1) : avec une charge de 4 tonnes, pour un poids mort de 18 quintaux, ces voitures devaient réaliser les vitesses *maxima* suivantes :

En palier, 18 kilomètres ; sur une pente de 3 p. 100, 12 kilomètres; de 6 p. 100, 8 kil. 500; de 11 p. 100, 5 kilomètres.

Avec la même charge, mais en remorquant deux fourgons représentant un poids de 6 tonnes, la vitesse se réduisait à 12 kilomètres, en palier, et à 8 kil. 500, pour une pente de 3 p. 100. Au-dessus de cette pente et jusqu'à 6 p. 100, le poids remorqué devait être diminué de moitié et la vitesse tombait à 5 kilomètres.

Il ne semble pas que ces maxima aient pu être atteints durant le cours des manœuvres; il est vrai que l'état des routes, couvertes d'un pied de poussière, était particulièrement défavorable. Néanmoins les voitures F.I.A.T. auraient rendu de réels services et leur fonctionnement n'aurait été l'origine d'aucun mécompte. Les deux camions *à vapeur* de la garnison de Rome concoururent durant ces manœuvres aux mêmes services, mais aucun renseignement n'a été communiqué sur les résultats comparatifs donnés par l'emploi des deux types différents d'automobiles.

Une année s'est écoulée depuis et aucune décision officielle n'autorise à croire que la question ait fait un pas en avant. Bien au contraire, l'attention du Ministre s'est portée sur le troisième type théorique d'automobile pour poids lourds, celui où un chariot de tête, générateur de force motrice, au lieu de remorquer une série de voitures, leur transmet la force motrice et les transforme en « automobiles ».

Entre la fin de 1905 et l'été de 1906, en effet, un train

---

(1) Pour le transport de ce personnel, les camions étaient aménagés au moyen de bancs et d'une bâche formant toiture.

routier a été construit, partie dans les ateliers du détachement de chemins de fer du génie de Rome, partie dans ceux du génie de Pavie, sur les plans imaginés par le capitaine du génie Cantono. Ce train comprend essentiellement une voiture de tête, portant un moteur F. I. A. T. de 75 chevaux, lequel met en mouvement une dynamo, et cinq fourgons munis chacun d'un avant-train électrique *système Cantono*, auquel se transmet l'énergie électrique produite par la dynamo, et réunis les uns aux aux autres par un système d'attache rigide, mais démontable.

Ce train a été expérimenté à Rome dans les prairies de Castello et sur les pentes du Monte-Mario, puis envoyé à l'Exposition de Milan où il a manœuvré de nombreuses fois sur la place d'armes. Après la clôture de l'exposition, il a été renvoyé à Rome où il doit être employé à assurer des transports de matériel militaire.

D'après la presse, les résultats des expériences faites jusqu'à ce jour ont été plus que satisfaisants, mais il semble qu'on ait éliminé des épreuves les difficultés capitales dont les trains routiers antérieurs n'avaient pas réussi à triompher, c'est-à-dire, les fortes pentes et les mauvaises routes. Il y a d'ailleurs lieu de réserver tout jugement jusqu'à ce que les renseignements connus sur le fonctionnement du train Cantono soient plus détaillés et plus précis. On lui reprocherait déjà d'exiger un conducteur pour chaque voiture (inconvénient que ne présente pas le train français du colonel Renard), de donner lieu dans la marche à beaucoup de chocs entre les voitures et par suite à un gaspillage de la force motrice et enfin, en cas d'avarie à l'un des fourgons, de ne pas permettre pour les autres la continuation rapide du mouvement en avant.

En résumé, si l'on envisage successivement l'utilisation des voitures légères et celle des voitures pour poids lourds, la situation de l'automobilisme militaire en Italie peut se dépeindre dans les termes suivants.

Aucun doute ne subsiste dans les esprits même les plus sceptiques au sujet des services considérables qu'en manœuvres ou en temps de guerre, les voitures légères peuvent rendre aux états-majors *dans l'état actuel du développement de l'industrie automobiliste.* On en préconise l'emploi par les reconnaissances d'officiers, par les titulaires des hauts commandements pour leurs reconnaissances ou inspections personnelles et par les états-majors proprement dits pour la transmission des ordres, la liaison entre les grandes unités et le service de correspondance en général. Quant au matériel lui-même, on se propose, pour le moment du moins, d'en limiter en principe l'acquisition sur le budget de la guerre au nombre très restreint d'automobiles nécessaires pour doter d'une voiture chaque commandant de corps d'armée et certains services de l'administration centrale : le recrutement des conducteurs est assuré pour ces quelques voitures par la section automobiliste du détachement de chemins de fer du génie de Rome (1). Toutes les autres automobiles destinées à constituer, soit aux manœuvres, soit en temps de guerre, la dotation des différents états-majors (dotation qui, du reste, n'est pas encore officiellement fixée) seront fournies par l'initiative privée, grâce à la constitution d'un « corps de volon-

(1) Cette section, qui est casernée à la batterie Nomentana, en dehors de la Porte Pia, y dispose de plusieurs garages et d'un atelier de réparations où peuvent se fabriquer des pièces de rechange.

taires cyclistes et automobilistes » relevant du Département de la guerre et dont le vote d'une loi spéciale ne tardera pas sans doute à rendre l'organisation définitive. Naturellement toutes réserves doivent être faites sur la valeur pratique de cette solution du problème, jusqu'au jour où la connaissance des statuts du nouveau corps et surtout leur mise à exécution permettront d'en apprécier le fonctionnement.

En ce qui concerne les automobiles pour poids lourds, au contraire, les études et les expériences faites n'ont pas encore permis d'aboutir à une conclusion pratique. Sans doute, tout le monde est d'accord pour reconnaître les avantages que la substitution de la traction mécanique à la traction animale présenterait pour la constitution des convois de toute espèce (ravitaillements ou évacuations de matériel ou de personnel) et pour les déplacements de l'artillerie lourde, soit sur le champ de bataille, soit plutôt dans l'attaque ou la défense des places (1). Mais où le désaccord commence, c'est lorsqu'il s'agit de passer de la reconnaissance théorique des qualités de l'automobile pesante en général à la réalisation pratique d'un type de voiture remplissant les conditions à exiger d'un engin de guerre, telles que : rusticité, aptitude à la marche sur des routes défoncées et à fortes pentes, facilité de ravitaillement en combustible, facilité de réparer sur place les avaries, etc. Beaucoup prétendent, en effet, qu'actuellement l'industrie automobiliste, quel que soit le modèle envisagé, ne produit encore que des voitures pesantes d'un fonction-

---

(1) La question de la mitrailleuse ou du canon automobile ne semble pas encore avoir été envisagée d'une façon concrète dans l'armée italienne ; d'ailleurs, bien que des propositions isolées aient été faites en vue d'utiliser les automobiles lourdes pour le transport de détachements armés chargés de missions spéciales, l'emploi de ces véhicules en première ligne semble avoir peu de partisans.

nement trop irrégulier ou trop délicat, d'une adaptation à tous les terrains trop incertaine et, enfin, d'un coût trop élevé pour pouvoir être considérées comme des moyens pratiques de transport à la guerre. Quelques-uns, moins affirmatifs, font observer que les expériences ont été faites jusqu'à présent, même aux manœuvres, sur une échelle beaucoup trop restreinte et demandent, pour fixer les termes de la question, qu'il soit procédé à un essai systématique en grand de leur emploi, par exemple, en faisant assurer par des convois automobilistes le ravitaillement d'une grosse unité, telle qu'une division, pendant la durée totale d'une période de manœuvres. Pour d'autres enfin, la question n'est pas encore mûre, parce qu'ils la considèrent avec raison comme indissolublement liée au développement de l'emploi par le commerce ou l'industrie nationale des fourgons automobiles de transport et que le nombre de ceux-ci existant actuellement en Italie est encore très restreint.

Néanmoins, même parmi ceux qui ne considèrent pas la question comme susceptible de recevoir à brève échéance une solution définitive, il semble qu'un certain courant existe en faveur d'un des trois types d'automobile lourde plutôt que des deux autres, type auquel on imposerait en outre certaines caractéristiques nettement définies.

Le tracteur automobile qui présente à peu près tous les inconvénients de la locomotive routière paraît devoir être éliminé ; il en est de même du moteur à vapeur dont la chaudière, en raison de son peu de volume et du travail à haute pression de la vapeur, est sujette à des avaries fréquentes et difficilement réparables sur place et réclame un combustible d'excellente qualité, difficile à renouveler en tous lieux.

L'avant-train porteur d'une source d'énergie motrice transmissible à une série de voitures ne paraissait pas rencontrer grande faveur avant la mise en expérience du

train Cantono ; actuellement la question est encore réservée. Mais si les résultats des expériences en cours auxquelles est soumis celui-ci ne sont pas très concluantes, l'adoption du « camion » automobile restera la solution du problème qui aura le plus de partisans. Dans cette hypothèse, sans prétendre définir *ne varietur* les caractéristiques du modèle idéal de camion, on semble pourtant tomber d'accord pour considérer, entre autres, comme acquis les principes suivants :

1° A défaut du moteur électrique, dont la supériorité théorique disparait, dans la pratique, devant l'impossibilité actuelle de construire des accumulateurs très puissants, ou d'assurer aisément leur rechargement, le moteur à employer est celui à essence ;

2° Le poids de la voiture ne doit pas dépasser, charge comprise, un maximum qui serait de 7 tonnes ; une voiture plus pesante serait incapable d'avancer, en cas de mauvais temps, sur la plupart des routes italiennes où les roues de la voiture s'enfonceraient sur place ;

3° La largeur des roues doit être de $0^m,10$ à $0^m,12$;

4° Le camion sera aménagé de façon à pouvoir remorquer une ou deux voitures, l'expérience ayant prouvé qu'une automobile construite pour porter 4 tonnes par exemple peut simultanément en porter trois et en remorquer trois, et ce procédé permettant, d'autre part, d'utiliser les voitures de réquisition de tous modèles.

(167)

LE

SIÈGE DE PORT-ARTHUR [1]

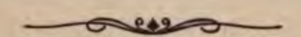

IIe PARTIE.

CHAPITRE V.

Bataille de Nanchan.

Le mouvement de la IIe armée vers Kintcheou, signalé précédemment, allait amener la bataille de Nanchan qui livra au général Oku l'isthme de Kintcheou et réalisa le blocus dans la presqu'île du Kouan-toung de la garnison de Port-Arthur.

Nous décrirons successivement :

La prise de contact de la IIe armée avec les forces russes chargées de la défense du Kouan-toung au combat de Ju-shan-ri-dai (16 mai) ;

Les préliminaires de la bataille de Nanchan (17 au 25 mai) ;

La bataille de Nanchan (26 mai).

---

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, numéros d'octobre et décembre 1906, janvier, février et mars 1907.

Combat de Ju-shan-ri-dai (16 mai) (1).

Le soir du 15 mai, le général Oku avait établi son quartier général à Shia-ka-ton. Son intention était de se porter dans la direction de Kintcheou pour prendre personnellement le commandement du gros de ses troupes dès que la 4e division aurait opéré sa liaison avec la 1re.

Le 16 mai au matin il plaça les éléments qui surveillaient les directions de Port-Adams et de Pitsen-ono ainsi que la réserve générale (18e régiment d'infanterie moins deux compagnies) sous les ordres du général commandant la 3e division, s'en rapportant à ce dernier pour la protection de ses flancs et de ses derrières.

Le général commandant la 3e division porta la 19e brigade un peu plus en avant et l'établit sur la ligne : hauteurs à l'Ouest de Chia-kia-toun, hauteurs à l'Ouest de Port-Adams.

Du côté russe, le général Fock avait appris le 15 mai, par ses éclaireurs montés, que des colonnes japonaises s'avançaient sur San-ju-ri-ho par la route mandarine et les chemins à l'Est de cette dernière.

Le 15 mai au soir il réunit au Nord de Kintcheou quatre bataillons et, le 16 au matin, il décida de livrer combat sur la ligne Ju-shan-ri-dai, Ka-ku-jo-ko.

Quatre autres bataillons et deux batteries de campagne devaient soutenir les quatre premiers bataillons.

Les mouvements des 1re et 4e divisions japonaises dans la journée du 16 mai sont indiqués ci-après :

1re division. — Le général commandant la 1re divi-

---

(1) Voir croquis nos 3 et 5.

sion avait donné l'ordre suivant pour la journée du 16 mai :

Le détachement de cavalerie quittant de grand matin son bivouac de Tai-rai-ton opérera une reconnaissance dans la direction de Ju-shan-ri-dai. Il se tiendra en liaison avec la 4e division.

L'avant-garde de la colonne principale (un régiment d'infanterie, un peloton de cavalerie, une section du génie) se portera vers la hauteur cotée 144 au Nord de Kan-ka-ten.

La colonne de droite, dont la composition n'est pas modifiée, se dirigera sur les hauteurs à l'Est de Zen-han-ra-san-ton.

Celle de gauche (deux bataillons d'infanterie, un peloton de cavalerie, une section du génie) se portera vers la hauteur cotée 140 au Nord-Est de Ko-ka-ko.

Le gros de la division (deux bataillons et demi d'infanterie, un peloton de cavalerie, un régiment d'artillerie, le bataillon du génie [moins une compagnie]) seront rassemblés au Sud de I-ka-ton.

La 1re division commença son mouvement conformément à l'ordre ci-dessus, le gros se metttant en marche vers 7 h. 30.

A 9 heures du matin l'avant-garde de la colonne principale était arrivée à hauteur de la croupe située à environ 500 mètres à l'Est de la cote 144.

La colonne de droite avait atteint la colline située à l'Est de Zen-han-ra-san-ton et celle de gauche le pied de la croupe cotée 140 au bord Est de Ko-ka-ko.

Ces mouvements avaient été signalés au général Fock par ses éclaireurs. Il fit occuper dès le matin la ligne qu'il avait choisie par le 13e régiment, deux bataillons du 5e régiment de tirailleurs de Sibérie orientale et deux batteries. Un peu plus tard, vers 10 heures, ces

troupes furent renforcées par deux bataillons du 14[e] régiment et un bataillon du 15[e] régiment de tirailleurs de Sibérie orientale.

D'après les rapports des reconnaissances et ses propres observations, le général commandant la 1[re] division acquit la certitude que les abords de Ju-shan-ri-dai étaient occupés par de l'infanterie soutenue par de l'artillerie.

Quelques fantassins russes établis sur les hauteurs au Nord et au Sud de Chin-ka-ton avaient ouvert un feu lent sur la pointe d'avant-garde de la colonne principale.

Le général de division résolut de reconnaître la position russe en l'attaquant; à 11 h. 20 du matin, il ordonna au commandant de l'artillerie d'établir un groupe de batteries sur la hauteur cotée 144 et d'ouvrir le feu sur l'artillerie adverse en position dans la direction de Ju-shan-ri-dai.

Le commandant de l'artillerie fit en conséquence porter en avant le premier groupe, mais on éprouva de grandes difficultés à traverser les terres cultivées qui s'étendaient entre la route et le pied de la hauteur, on dut avoir recours à l'aide du génie et de l'infanterie et ce n'est qu'à midi 30 que les pièces furent en batterie en arrière de la crête.

Le sol était rocheux et il fut impossible de creuser des épaulements. Seule la batterie de gauche put abriter ses pièces au moyen de sacs à terre.

A midi 40 on ouvrit le feu.

L'artillerie russe répondit aussitôt. Elle n'avait que 8 pièces, mais elles étaient bien abritées et avaient eu le loisir de repérer la distance. En peu de temps 4 officiers dont le commandant du groupe japonais et de nombreux canonniers furent atteints. Une pièce resta avec un seul

servant et les conducteurs durent être requis pour le transport des munitions.

Du côté russe, une seconde batterie (celle du lieutenant-colonel Romanovski) étant venue à découvert appuyer la première, elle perdit en un quart d'heure tous ses officiers. A 1 h. 25, l'artillerie russe cessa le feu et se porta sur une nouvelle position plus au Sud et réserva son feu pour tirer sur l'infanterie japonaise.

Un peu avant cette lutte d'artillerie, la colonne de gauche avait attaqué les forces russes au Sud de Ho-kuin-Saï. Après un engagement court mais violent elle les avait repoussées et avait continué à avancer.

Utilisant les accidents du terrain dans la région montueuse à l'Ouest de Ka-ku-jo-ko, les Russes firent une nouvelle résistance, soutenus par le feu des éléments postés sur la hauteur au Nord de Chin-ka-ton qui prenaient de flanc les attaques japonaises.

Le combat devint de nouveau très violent de ce côté. Craignant d'être coupés de Kintcheou par le mouvement de la 1re division japonaise, le général Fock fit appuyer sa droite par deux bataillons du 13e régiment de tirailleurs de Sibérie orientale et deux batteries à tir rapide.

Le commandant de la 1re division donna alors au 2e groupe d'artillerie, qui venait d'arriver au pied de la hauteur cotée 144, l'ordre de se mettre en batterie et de canonner l'adversaire établi sur les croupes au Nord et au Sud de Chin-ka-ton de façon à appuyer ainsi l'attaque de la colonne de gauche.

De ce côté les Russes durent bientôt se retirer dans la direction de Kintcheou et à 2 heures de l'après-midi la colonne de gauche occupait la hauteur au Sud-Ouest de Ka-ku-jo-ko.

Lorsque l'artillerie russe avait cessé son feu, l'infanterie

qui gênait la marche de l'avant-garde de la colonne principale s'était également retirée. Le général commandant la 1re division ordonna aussitôt à cette colonne et à celle de droite de reprendre la marche en avant.

A 2 h. 40 l'avant-garde de la colonne principale occupait la hauteur cotée 233. Vers la même heure la colonne de droite avait atteint la ligne de collines au Sud de Jushan-ri-dai et poursuivait les forces russes en retraite vers Ku-ri-sho.

4e division. — A la 4e division, toutes les troupes étaient rassemblées à 6 heures du matin à leurs places d'alarme couvertes par des avant-postes qui continuaient à diriger des reconnaissances vers Ju-shan-ri-dai.

Le régiment d'artillerie avait poursuivi sa marche pendant toute la nuit, mais malgré tous les efforts, 8 pièces seulement avaient pu franchir le col à l'Ouest de Domon-shi.

A 9 heures du matin, le général commandant la division apprenait que les Russes s'étaient, dans la soirée précédente, retirés de So-ka-ton et de San-ju-ri-ho dans la direction de Ju-shan-ri-dai où ils avaient huit pièces de canon.

Il se décida à se mettre immédiatement en marche et donna à cet effet les ordres suivants :

L'avant-garde (2 bataillons d'infanterie) précédant le gros de la division sur la route de Foutcheou à Kintcheou se portera en avant, dissimulant son mouvement aux vues de l'ennemi et occupera aussi rapidement que possible la ligne de hauteurs au Sud de San-ju-ri-ho. La flanc-garde de gauche se portera vers la croupe de Bosui-daï à l'Est de la grande route.

A 2 h. 30 de l'après-midi, l'avant-garde de la colonne principale et la flanc-garde de gauche avaient atteint les

objectifs qui leur avaient été assignés, et le gros, rassemblé au Nord de San-ju-ri-ho, était prêt à être déployé.

A 3 h. 30, le général apprit que les Russes s'étaient retirés de leurs positions au Sud de Ju-shan-ri-dai et que la colonne de droite de la 1re division poursuivait sa marche en avant.

Le quartier général de l'armée avait quitté Shia-ka-ton à 6 h. 30 du matin et se trouvait à Go-ju-ri-ho à midi. Il s'y reposait lorsqu'on entendit vers le Sud le grondement du canon. Aussitôt le général Oku se remit en marche dans cette direction.

A 2 heures il apprit que l'ennemi était établi sur les hauteurs au Sud de Ju-shan-ri-dai, qu'il avait huit pièces de canon, que la 1re division avait commencé son attaque un peu avant midi et que sa colonne de droite progressait vers la route de Kintcheou.

Il fut également informé du mouvement de la 4e division de To-sho-san-ko vers San-ju-ri-ho.

A 3 h. 30, il sut que les Russes se retiraient de leurs positions de Ju-shan ri-dai que la 1re division allait occuper.

Le général Oku résolut alors d'arrêter ses troupes sur la ligne Ku-ri-sho, Chin-ka-ton et envoya porter aux 1re et 4e divisions les ordres nécessaires.

Les Russes avaient définitivement battu en retraite vers Kintcheou, laissant seulement de petits détachements sur la hauteur au Nord de San-ri-sho et sur celle au Nord du Sho-kin-san.

Jusqu'à la tombée de la nuit, l'artillerie russe canonna de temps en temps les positions japonaises.

Le quartier général de la IIe armée s'installa pour la nuit à To-sho-san-ko, au Nord de San-ju-ri-ho.

Les troupes étaient disposées comme il suit (1) :

4e division. — Avant-postes sur les hauteurs à l'Ouest de Ku-ri-sho. L'avant-garde bivouaque un peu en arrière.

Le gros de la division en cantonnements-bivouacs à Kan-ka-rai, Kan-ka-shi et environs.

1re division. — La 1re brigade ayant ses avant-postes sur la croupe au Sud de Kan-ka-rai, bivouaque auprès de cette position. Elle a la surveillance de la grande route.

La 2e brigade occupe avec ses avant-postes la ligne : hauteur cotée 233, Chin-ka-ton, se tenant en liaison avec la 1re brigade. Elle bivouaque en arrière.

La colonne de gauche avec ses avant-postes sur la croupe à l'Est de Ka-ku-jo-ko couvre le flanc gauche et les derrières de la division.

Le reste des troupes cantonne à Kan-ka-ten, Zen-ru-han-ko et Zen-han-ra-san-ton.

Les Japonais avaient perdu au combat de Ju-shan-ri-dai 9 officiers et 162 hommes dont 8 tués ; les Russes, 3 officiers et 29 hommes tués, 6 officiers et 121 hommes blessés.

Situation du 17 au 25 mai. Opérations préliminaires de la bataille de Nanchan.

Le général Oku savait maintenant que les Russes, couverts par des avant-postes établis sur les hauteurs au Nord-Ouest et au Nord de Kintcheou, s'étaient très fortement retranchés sur la position de Nanchan. Il jugea

---

(1) Voir croquis n° 5.

imprudent d'avancer sans avoir complété ses renseignements et décida que les 1re et 4e divisions demeureraient sur leurs positions et pousseraient des reconnaissances dans la direction de Kintcheou tandis que lui-même se porterait de sa personne sur la hauteur au Sud de Jushan-ri-dai d'où les vues sont très étendues vers le Sud.

Les reconnaissances apprirent qu'il n'y avait dans Kintcheou qu'un petit détachement composé d'infanterie et d'artillerie et confirmèrent que les hauteurs de Nanchan étaient très sérieusement organisées et comportaient au moins dix emplacements de batterie avec épaulements et de la grosse artillerie.

Le général Oku n'avait devant Kintcheou que deux divisions dont une très incomplète ; il ne disposait que d'artillerie de campagne, et la configuration du terrain au Nord de Nanchan devait obliger d'employer cette artillerie en terrain très découvert.

Dans ces conditions, il lui semblait risqué d'entreprendre l'attaque d'une position aussi forte que celle de Nanchan, mais, d'autre part, il importait d'occuper Dalny aussitôt que possible, la possession de son port étant jugée indispensable comme base d'opérations pour le siège de Port-Arthur.

La baie de Dalny et celle de Hand étant parsemées de torpilles dormantes, la marine nipponne considérait comme impossible d'en opérer le déblaiement tant que la position de Nanchan serait entre les mains des Russes.

En raison de ces considérations, le commandant de la IIe armée se décida à attaquer la position de Nanchan dès qu'il pourrait disposer pour cette attaque de la presque totalité des 1re, 3e et 4e divisions dont une partie importante était alors sur la ligne Port-Adams, Taisaka en vue de garder les derrières de la IIe armée et dont une autre partie faisait partie du 2e échelon de cette armée.

Ce 2e échelon comprenait :

Le reste des combattants de la 4e division (4e régiment de cavalerie, 4e régiment d'artillerie, 4e bataillon du génie) et la plus grande partie des trains de la division.

La plus grande partie des trains des 1re et 3e divisions et les sections de munitions de la 1re brigade d'artillerie.

Les 5e et 11e divisions.

La 1re brigade de cavalerie.

Les organes de l'arrière et les troupes d'étapes.

La 5e division (Hiroshima) avait la composition suivante :

Général Uyeda, général commandant.
Colonel Nitahara, chef d'état-major.

9e brigade d'infanterie, général Yamada :
11e régiment d'infanterie (Hiroshima);
41e régiment d'infanterie (Hiroshima).

21e brigade d'infanterie, général Tsukamoto :
21e régiment d'infanterie (Hamada);
42e régiment d'infanterie (Yamaguchi);

5e régiment de cavalerie (Hiroshima);
5e régiment d'artillerie de montagne (Hiroshima);
5e bataillon du génie (Hiroshima);
5e bataillon du train (Hiroshima).

Cette division avait reçu son ordre de mobilisation dès le 6 février. Elle fut embarquée à Ujina les 15, 16 et 17 mai.

La 11e division (Marugame) avait la composition suivante :

Général Tsuchiya, général commandant.
Colonel Ishida, chef d'état-major.

10e brigade d'infanterie, général Yamanaka :
22e régiment d'infanterie (Matsuyama);
44e régiment d'infanterie (Kochi).

22e brigade d'infanterie, général Kamio :

12e régiment d'infanterie (Marugame);
43e régiment d'infanterie (Marugame);

11e régiment de cavalerie (Marugame);
11e régiment d'artillerie de montagne (Marugame);
11e bataillon du génie (Marugame);
11e bataillon du train (Marugame).

Cette division avait reçu son ordre de mobilisation le 22 février 1904. Elle ne fut placée complètement sur le pied de guerre qu'au commencement du mois de mai.

La 1re brigade de cavalerie était commandée par le général Akiyama. Elle comprenait les 13e et 14e régiments de cavalerie (8 escadrons) et un détachement de mitrailleuses.

De ce deuxième échelon les combattants de la 4e division devaient commencer leur débarquement le 18 mai et le terminer vraisemblablement le 22.

La 5e division devait débarquer à partir du 19 et avoir mis à terre le 20 au soir, cinq bataillons d'infanterie, une batterie et le 5e bataillon du génie.

Le reste du deuxième échelon devait suivre au fur et à mesure de l'arrivée des transports.

Dans ces conditions, le général Oku prit les résolutions suivantes (1) :

1° Faire occuper, le 17 mai, par la 1re division, renforcée par la 7e brigade (de la 4e division) et le 13e régiment d'artillerie (de la 1re brigade d'artillerie), une position s'étendant des Collines à l'Ouest de Ju-shan-ri-dai jusqu'au massif du mont Sampson de façon à couvrir le rassemblement de la IIe armée devant Kintcheou ;

---

(1) Voir croquis nos 3 et 6.

2° Couvrir le flanc Est par un bataillon d'infanterie et un escadron de la 1re division détachés vers Sui-sha-ko ;

3° Faire rejoindre la 4e division par ses éléments faisant partie du deuxième échelon de l'armée et par ceux qui étaient détachés sur la ligne Port-Adams—Taisaka à l'exception de deux escadrons de cavalerie et un bataillon d'infanterie ;

4° Diriger sur Kintcheou la 3e division à l'exception de trois bataillons d'infanterie, deux escadrons de cavalerie, et un groupe d'artillerie maintenus sur la ligne Port-Adams—Taisaka ;

5° Faire appuyer les éléments des 3e et 4e divisions maintenus sur la ligne Port-Adams—Taisaka par la 5e division (à l'exception du 5e bataillon du génie) et par la 1re brigade de cavalerie dès que ces troupes auraient débarqué, et donner le commandement des troupes chargées de garder les derrières de la IIe armée au général commandant la 5e division ;

6° Affecter le 5e bataillon du génie au gros de la IIe armée qui devait attaquer Nanchan.

Comme la IIe armée n'avait à ce moment aucune organisation de transports à sa disposition en dehors des trains de combat (les trains divisionnaires, organes du service de l'arrière, troupes d'étapes etc., n'étant pas encore débarqués), le général Oku décida en outre de constituer, avant d'attaquer la position de Nanchan, des dépôts de munitions et d'approvisionnements en arrière des troupes et à leur portée.

Ces divers mouvements de troupes et de matériel devant prendre plusieurs jours, le général Oku estima qu'il ne pouvait attaquer la position russe avant le 25 mai et il prit ses dispositions en conséquence.

Du 18 au 20 mai, de petits détachements furent poussés vers Kintcheou sous la protection de quelques batte-

ries de campagne. Ces détachements échangèrent des coups de fusil avec la petite garnison de Kintcheou et occupèrent le faubourg Nord de la ville.

Le 21 mai, un ordre général d'armée prescrivit les mouvements suivants, préparatoires à l'attaque :

La 1re division demeurant sur ses positions actuelles masquera les mouvements et préparatifs d'attaque de l'armée.

La 3e division (sauf un régiment d'infanterie, deux escadrons de cavalerie et un groupe d'artillerie) se portera le 22 mai vers Sui-sha-ko où elle relèvera le détachement de la 1re division (un bataillon et un escadron) qui occupe ce point. Sa mission sera de couvrir le flanc gauche et les derrières de l'armée.

La 4e division (moins un bataillon d'infanterie et deux escadrons de cavalerie) sera rassemblée aux environs de Ju-shan-ri-dai le 23 mai. Le général commandant cette division reprendra le commandement de la 7e brigade et du 13e régiment d'artillerie qui occupent les hauteurs au Nord-Ouest de Kintcheou.

La 1re brigade d'artillerie (moins le 13e régiment) se portera le même jour sur Nishi-ton-ka-ko. Un bataillon d'infanterie de la 3e division et deux compagnies du 5e bataillon du génie lui seront affectés comme soutien.

Un régiment d'infanterie, deux escadrons de cavalerie et un groupe d'artillerie de la 3e division ; un bataillon d'infanterie et deux escadrons de cavalerie de la 4e division ainsi que les combattants du deuxième échelon de l'armée en cours de débarquement sont placés sous les ordres du général commandant la 5e division.

Ces troupes, établies entre les hauteurs au Sud-Ouest de Port-Adams et la rivière Tai-sa-ka, protégeront les derrières de l'armée contre toute menace venant du Nord.

Dans la journée du 21 mai, un petit détachement de sapeurs japonais s'approcha de la porte Nord de Kintcheou pour la faire sauter; il fut presque complètement détruit par la garnison.

Les divers éléments se mirent en marche le 22 mai. Ils atteignirent les emplacements qui leur étaient assignés dans les journées des 23 et 24 mai.

Le quartier général se transporta à Ryu-ka-ten sur la route de Pitseu-ouo à Kintcheou.

Le 23 mai, une nouvelle tentative contre Kintcheou fut repoussée.

Le général Oku envoya des officiers de son état-major en reconnaissance dans différentes directions.

Ces reconnaissances et les informations des espions fournirent les renseignements suivants :

La droite russe s'appuyait aux hauteurs de la presqu'île à l'Est de Ta-lien-ouan; huit gros canons dont on ignorait le calibre exact y étaient en batterie, faisant face à la mer, mais quelques-uns d'entre eux pouvaient tirer dans la direction de Ba-ka-ton. Sur les hauteurs à l'Est de Nan-kouanling se trouvaient des tranchées avec abris qui n'avaient pas une grande étendue.

Sur la colline de Nanchan se trouvaient des épaulements pour huit batteries au moins, trois redoutes et des tranchées.

Établis sur les sommets, des projecteurs fouillaient de temps en temps les positions nipponnes.

D'après les éclats des projectiles, on estima que les Russes devaient avoir à leur disposition, en nombre inconnu, des canons de 20 centimètres, de 105 millimètres, de 85 millimètres, des obusiers de 15 centimètres et aussi des pièces de campagne de 75 millimètres à tir rapide.

Depuis En-ka-ton (Tidiaten), un réseau de fils de fer

s'étendait en avant des versants Est et Nord de Nanchan.

Il se confirmait qu'il n'y avait à Kintcheou qu'un détachement peu important composé d'infanterie et d'artillerie.

Journée du 24 mai. — La journée du 24 mai se passa en préparatifs.

Dans la matinée, le général Oku reçut avis de l'amiral Togo que ce dernier comptait coopérer à l'attaque de la IIe armée contre Nanchan.

A cet effet, il devait envoyer le 25 dans la baie de Kintcheou les quatre canonnières *Tsukushi*, *Heiyen*, *Akagi*, *Chokai* et une division de torpilleurs. Ces navires devaient bombarder dès l'aube les redoutes et épaulements russes au Nord de So-ka-ton.

Dans le cas où la mer serait grosse ou le temps par trop brumeux, le détachement naval ne devait pas se rendre dans la baie de Kintcheou.

Les renseignements suivants permettent de se rendre compte de l'appui que pouvaient fournir les canonnières à la IIe armée.

Tsukushi : 1380 tonnes. Protection à peu près nulle. Tirant d'eau, 5 mètres. Armement : deux canons de 254 millimètres Armstrong, quatre canons de 100 millimètres Armstrong, deux canons de 47 millimètres à tir rapide, six canons-revolvers.

Heiyen (prise aux Chinois en 1905) : 1978 tonnes. Cuirassée (analogue au type français *Achéron*). Tirant d'eau, 5m,80. Armement : un canon de 270 millimètres (Krupp), deux canons de 150 millimètres, huit canons à tir rapide de 47 millimètres, six canons-revolvers.

Akagi : 624 tonnes. Pas de protection. Tirant d'eau, 3m,20. Armement : 4 canons de 120 millimètres (Canet), six canons à tir rapide de 47 millimètres.

Chokai : 624 tonnes. Pas de protection. Armement : un canon de 210 millimètres (Krupp), un canon de 120 millimètres (Krupp), deux canons-revolvers.

A 1 heure de l'après-midi, le 24 mai, le général Oku donna son ordre général pour l'attaque.

Il le divisa en trois parties dont la troisième ne devait être exécutée que sur un nouvel ordre spécial.

Cet ordre est résumé ci-après :

I. — La 1re division (moins un régiment d'infanterie, constituant la réserve générale), les 3e et 4e divisions se mettront en mouvement avant le lever du soleil.

A 3 h. 30, les 1re et 4e divisions devront occuper par des détachements les lignes suivantes :

1re division : ligne partant d'un point situé à environ 500 mètres au Nord-Est de Kintcheou, passant par le Sho-kin-san et aboutissant à la hauteur située à l'Est de To-o-ten.

4e division : De la droite de la 1re division à Ryu-o-byo.

Le gros de cette division fera enlever par un détachement la ville murée de Kintcheou dans la nuit du 24 au 25.

Les 1re et 4e divisions se rassembleront en arrière des lignes indiquées ci-dessus à l'abri des projectiles de l'artillerie russe et se tiendront prêtes à se porter en avant au premier signal.

On recherchera, pour une partie des batteries, des positions permettant de tirer sur Kintcheou tout en se trouvant défilées du canon de Nanchan.

La 3e division devra occuper à 3 h. 30 du matin O-katon et ses environs. Rassemblé à l'abri en arrière d'O-katon, son gros se tiendra prêt à marcher.

La 1re brigade d'artillerie (moins le 13e régiment) suivra le mouvement de la 1re division. Elle s'arrêtera auprès de Sui-sha-ko et y attendra des ordres.

Deux compagnies d'infanterie et deux compagnies du 5e bataillon du génie lui sont affectés comme soutien.

Le 13e régiment d'artillerie continuera à être rattaché à la 4e division.

Réserve générale : un régiment de la 1re division rassemblé à Chin-ka-ton.

II. — Après avoir occupé de grand matin les emplacements indiqués ci-dessus, les troupes attendront les effets du bombardement naval, tandis qu'une partie de l'artillerie des 1re et 4e divisions canonnera Nanchan.

Se conformant aux instructions du général commandant l'artillerie de l'armée, les commandants de groupe reconnaîtront, sous la protection de la première ligne d'infanterie, des emplacements pour leurs batteries.

III. — La 1re division aura comme zone d'attaque le secteur limité par une ligne tracée de l'angle Sud-Est de la ville murée de Kintcheou au sommet Nord-Est du massif de Nanchan et par une ligne joignant le village de Hichi-ri-sho à celui d'En-ka-ton (Tidiaten).

La 4e division prenant comme point de direction principal le sommet Nord-Ouest de Nanchan et se tenant en liaison avec la droite de la 1re division s'efforcera d'envelopper la position russe.

La 3e division ayant comme objectif le versant Est de Nanchan tentera d'envelopper vers le Sud les défenses russes tout en se reliant à la gauche de la 1re division.

La réserve générale de l'armée sera rassemblée sur les pentes Nord du Sho-kin-san.

Du côté russe, le général Fock avait projeté une attaque contre les positions japonaises avec les 13e, 14e et 15e régiments de tirailleurs de la Sibérie orientale, pour la nuit du 24 au 25 mai. Ayant appris le renforcement des troupes japonaises devant Kintcheou, le général Stössel fit donner contre-ordre.

Journée du 25 mai. — Le 24 mai, à minuit, toutes les troupes japonaises se mirent en mouvement. Le 25, au lever du soleil, elles occupaient les positions qui leur avaient été assignées, sauf que la ville de Kintcheou n'avait pas été enlevée.

A 5 h. 50, une partie des batteries des 1re et 4e divisions et du 13e régiment d'artillerie commencèrent à tirer lentement sur Kintcheou et sur Nanchan.

L'artillerie russe leur répondit. Au bout de peu de temps, les batteries japonaises cessèrent leur feu tandis que les Russes continuèrent à tirer par intervalles dans la direction de la 4e division pendant toute la journée.

Le détachement russe qui occupait la ville murée de Kintcheou repoussa dans la matinée avec ses mitrailleuses une nouvelle attaque de la 4e division.

Rassemblées à l'abri des vues et du feu de l'artillerie russe, les troupes attendirent toute la journée l'entrée en action des canonnières.

A 3 heures de l'après-midi, elles n'étaient pas encore en vue. Le brouillard qui régnait sur mer depuis le matin les avait empêchées de se rapprocher de la côte.

Le général Oku résolut de ne pas retarder davantage son attaque et de donner l'assaut le lendemain, sans plus attendre la coopération du détachement naval, en profitant du couvert de la nuit pour prendre ses dernières dispositions.

Le 25, dans l'après-midi, les éléments de la IIe armée devant participer à l'attaque de l'isthme de Kintcheou, occupait les emplacements suivants :

4e division : A l'Ouest de la route de Kintcheou à Port-Adams; le gros de l'infanterie en arrière de la Colline, à l'Est de Ryu-o-byo; un bataillon sur les pentes au Nord de Kintcheou; l'artillerie à Ju-shan-ri-dai, avec deux compagnies du génie.

1re division : A En-ku-ro, Chin-ka-ton, Sho-ka-ton sur

la route de Kintcheou à Pitseu-ouo et sur les pentes Nord-Ouest du mont Sampson.

3e division : A l'Est de Go-ka-ton ; l'artillerie à Ba-ka-ton avec une compagnie du génie.

La 1re brigade d'artillerie avait un régiment (le 13e rattaché à la 4e division) au Nord-Est de Ni-shi-sai-ka-ton et les deux autres régiments (14e et 15e) à Sui-sha-ko.

A 3 h. 30 le général Oku donna, en vue de l'attaque de l'isthme de Kintcheou, des ordres qui peuvent se résumer ainsi :

La 1re division passera la nuit sur ses emplacements actuels.

Demain matin, à 4 h. 30, elle devra avoir atteint la ligne jalonnée par l'angle Sud-Est de la ville murée de Kintcheou et un point situé à environ 500 mètres au Sud de Hichi-ri-sho.

Elle marchera à l'attaque de l'ennemi quand l'ordre lui en sera donné, se conformant aux prescriptions de la 3e partie de l'ordre d'armée du 24 mai.

La 4e division passera la nuit sur ses emplacements actuels.

Demain matin, à 4 h. 30, elle devra avoir atteint l'embouchure de la petite rivière de Kintcheou.

Gardant sa liaison avec l'aile droite de la 1re division, elle prononcera son attaque dans les conditions prescrites par l'ordre du 24 mai.

La ville murée de Kintcheou devra être occupée cette nuit vers minuit.

La 3e division bivouaquera sur ses emplacements actuels.

Demain matin, à 4 h. 30, elle devra avoir atteint la ligne Ei-ka-ton, Go-ka-ton et, se reliant à la gauche de

la 1re division, se conformera, pour son attaque, aux prescriptions de l'ordre du 24 mai.

Toute l'artillerie ouvrira le feu à 4 h. 30 du matin, de façon à appuyer le mouvement en avant de l'infanterie.

La réserve générale de l'armée cantonnera cette nuit à Chin-ka-ten.

Demain matin, à 4 h. 30, elle sera rassemblée sur les pentes Nord du Sho-kin-san.

En exécution de cet ordre les généraux commandant les divisions donnèrent à leurs troupes les ordres de détail qui sont résumés ci-après :

4e division. — La 19e brigade (moins deux bataillons) devra avoir occupé la ville murée de Kintcheou cette nuit à minuit.

Elle y laissera un détachement.

Son gros commencera son mouvemant à 3 h. 30 du matin en ayant soin d'assurer sa liaison avec la droite de la 1re division.

Traversant la région basse au Sud-Ouest de Kintcheou, elle aura comme objectif d'attaque les pentes Nord de Nanchan.

Une section du génie, munie d'explosifs, lui est attachée.

La 7e brigade (moins un bataillon) restera cette nuit sur ses positions.

Elle devra se mettre en marche de façon à avoir atteint, à 4 h. 30 du matin, la ligne reliant l'angle Sud-Ouest de la ville murée de Kintcheou à l'embouchure de la petite rivière qui coule à l'Ouest de cette ville.

Elle aura comme objectif les pentes Nord-Ouest de Nanchan qu'elle devra s'efforcer d'envelopper.

Les 4e et 13e régiments d'artillerie ouvriront le feu à 4 h. 30 du matin, se conformant aux instructions du général commandant l'artillerie.

Le 4e bataillon du génie (moins une section) protégera la mise en batterie de l'artillerie et lui servira de soutien.

Le 2e bataillon du 9e régiment d'infanterie constituant la réserve de division bivouaquera sur son emplacement actuel.

Demain matin, à 4 h. 30, il sera rassemblé auprès de la porte Nord de la cité murée de Kintcheou, en dehors de la ville.

1re division. — La 1re division devra avoir atteint demain matin, à 4 h. 30, la ligne : angle Sud-Est de la ville murée de Kintcheou. Ruisseau au Sud de Hichi-ri-sho.

La colonne de droite (1re brigade moins deux bataillons) aura comme objectif le sommet Nord-Est de Nanchan.

Celle de gauche (2e brigade moins le 3e régiment d'infanterie) se tenant en liaison avec la colonne de droite aura comme objectif la redoute centrale de Nanchan.

L'artillerie en batterie sur les pentes Ouest du Shokin-san, ouvrira le feu à 4 h. 30 et appuiera le mouvement en avant de la division en se conformant aux instructions du général commandant l'artillerie de l'armée.

La réserve de la division (deux bataillons et une compagnie du génie) suivra le mouvement, quittant To-o-ten à 4 h. 30 du matin.

Le 1er régiment de cavalerie sera rassemblé aux environs de San-ri-sho (au Nord-Est de Kintcheou), où il attendra des ordres.

3e division. — La 5e brigade (moins un bataillon) quittant les environs de O-ka-ton cette nuit, à 10 h. 30, se portera sur la ligne Ei-ka-ton—Sa-ei.

Se reliant à la gauche de la 1re division, elle couvrira le mouvement de la 1re brigade d'artillerie vers ses positions.

Un demi-peloton de cavalerie et quelques sapeurs du génie seront détachés avec la brigade.

Le 18e régiment d'infanterie (moins deux compagnies), quittant les environs de O-ka-ton cette nuit, à 10 h. 30, ira s'établir sur la ligne Yo-hoo-ri, Yo-ka-ton, se tenant en liaison avec la 5e brigade.

Il protégera le mouvement du 3e régiment d'artillerie vers les emplacements qui lui sont assignés.

Un escadron de cavalerie et quelques sapeurs du génie seront détachés avec ce régiment.

Le 3e régiment d'artillerie (moins un groupe) devra être en batterie demain matin à 4 heures sur les positions qui lui ont été indiquées auprès de Ko-kai-shi. Il dirigera son tir d'après les instructions du général commandant l'artillerie

Une compagnie du génie lui servira de soutien.

La réserve de la division (un bataillon d'infanterie, une compagnie du génie) sera rassemblée à minuit sur les pentes Est de la croupe située au nord de Go-ka-ton.

Pour l'attaque, la 5e brigade gardant le contact de l'aile gauche de la 1re division aura à se mouvoir dans la zone située au Nord d'une ligne tirée de Sa-ei à Ba-ka-ton. Elle devra s'emparer des épaulements de batterie situés sur les pentes à l'Ouest de En-ka-ton.

Le 18e régiment d'infanterie, en liaison avec la gauche de la 5e brigade, opérera dans la zone comprise entre Sa-ei, Ba-ka-ton et le bord de la mer.

Croquis N° 5

Région du
KIN-

Combat de JU
(16 Ma

N

LÉGENDE

[redacted]

Il aura comme objectif les tranchées basses au Sud des épaulements de batterie assignés comme points d'attaque à la 5e brigade.

(*A suivre.*) (181)

ERRATA au numéro de mars 1907.

Page 251, 4e ligne, *lire :* 4 canons, *au lieu de :* 14 canons.
Page 270, 9e ligne, *lire :* parapet, *au lieu de :* parquet.
Page 272, 17e ligne, *lire :* 1904, *au lieu de :* 1903.

NOUVELLES MILITAIRES

ANGLETERRE.

LES GRANDES MANŒUVRES ANGLAISES EN 1906. — Les grandes manœuvres du corps d'Aldershot ont eu lieu sous la direction du général French, du 17 au 19 septembre dernier.

Les troupes qui y ont pris part comprenaient le corps d'armée d'Aldershot tout entier, c'est-à-dire : trois divisions d'infanterie avec chacune une compagnie d'infanterie montée remplissant le rôle de cavalerie divisionnaire ; une brigade de cavalerie, les troupes de corps (artillerie et infanterie montée) avec tous les services.

L'ennemi était figuré par un détachement composé de : un bataillon de la Garde, un régiment de cavalerie, un groupe d'artillerie montée, des détachements d'obusiers et d'artillerie lourde et du génie. Le reste des troupes était sous les ordres directs du général French.

Le total représentait un effectif d'environ 22,000 hommes.

Les manœuvres proprement dites ont été précédées d'un voyage d'état-major, auquel ont pris part tous les officiers d'état-major du corps d'armée, ainsi qu'un certain nombre d'officiers venus des autres commandements ou du Staff-College et quatre officiers de marine, conseillers maritimes.

La situation initiale était la suivante :

La Grande-Bretagne et l'Irlande forment deux nations séparées et rivales. L'Irlande a une armée composée de trois corps d'armée et de deux brigades de cavalerie complètement équipés, avec, en arrière, une réserve de 100,000 hommes environ.

La Grande-Bretagne comprend l'Angleterre, l'Écosse et le pays de Galles, à l'exception des quatre comtés (Cornwal, Devonshire, Somersetshire et Dorsetshire), formant la péninsule Sud-Ouest de l'île, qui sont constitués en un État indépendant, désigné, pour l'occasion, sous le nom de Westeria. Elle a une armée de deux corps d'armée et deux brigades de cavalerie, plus, en arrière, des forces assez nombreuses de milices, de volontaires et de yeomanry.

La Westeria est un pays riche, mais sans armée ; elle est la proie que ses deux voisins vont chercher à se disputer.

Les premières opérations ont lieu sur mer et tournent à l'avantage

So-ka-ton
Nan
-ton-ka-ko
Kin-ka-ton

de l'Irlande qui profite de sa suprématie navale pour débarquer toute son armée en Westeria. L'armée anglaise qui s'était formée en face d'elle est obligée de battre en retraite. Se croyant soutenu par un renfort d'une division d'infanterie, le commandant de l'armée irlandaise détache par mer un de ses corps d'armée avec une brigade de cavalerie sur la côte Sud de l'Angleterre pour prendre en flanc l'armée anglaise en retraite et assurer l'investissement de Portsmouth (où s'est réfugiée la flotte anglaise vaincue) pendant que le reste de ses troupes continuera directement la poursuite.

Les forces anglaises continuent à reculer jusqu'à ce qu'elles atteignent la rivière Meone ; elles s'y arrêtent et occupent fortement les hauteurs de la rive gauche pour en disputer le passage.

A ce moment, le commandant de cette armée apprenant qu'un corps irlandais vient de débarquer sur son flanc gauche et que son avant-garde a déjà occupé Chichester, détache à sa rencontre une division d'infanterie avec de l'artillerie, un peu de cavalerie et d'infanterie montée. Cette division atteint Midhurst, le 16 septembre, à 5 heures du soir et occupe aussitôt les Southdowns, au Sud de cette ville pour s'opposer à la marche en avant du corps irlandais.

Telle était la situation lorsque prit fin le voyage d'état-major précédant les manœuvres proprement dites.

Ce voyage a donc consisté en l'étude de la marche pendant plusieurs journées consécutives d'une armée de trois corps et de deux brigades de cavalerie. Cette marche s'est faite en ligne, les trois corps sur un front parallèle à celui de l'adversaire, la cavalerie en avant. Les opérations de combat n'ont consisté qu'en des engagements de détail entre la cavalerie d'avant-garde et d'arrière-garde de l'ennemi. Les troupes ont été supposées camper en permanence sous la tente ; aussi n'a-t-on étudié ni la question des cantonnements ni la tactique de marche qui en est la conséquence.

L'opération la plus importante a été l'étude du transport par mer d'un des corps d'armée et d'une brigade de cavalerie avec tous leurs parcs et services, mais sans les convois.

L'embarquement a été supposé avoir lieu sur différents points de la baie de Weymouth. La capacité de transport des 40 navires de commerce employés fut calculée à raison d'un homme par deux tonnes et demie et d'un cheval par huit tonnes. L'embarquement (supposé) demanda 48 heures et le voyage par mer 12 heures. Le débarquement (supposé) eut lieu dans la baie de Selsey et demanda 36 heures. La longueur de cette opération totale démontre que des mouvements de ce genre ne peuvent avoir d'utilité que s'ils concernent des déplacements plus considérables.

Le 16 septembre au soir, le corps d'armée d'Aldershot représentant

le corps irlandais, était concentré au Sud des Southdowns, dans quatre camps à l'Est et à l'Ouest de Chichester, le long de la voie ferrée Chichester-Brighton, la cavalerie occupant l'extrême droite.

L'ennemi figuré était à Midhurst, tenant par ses avant-postes les Southdowns qui projettent de nombreux contreforts, dans une région découpée et parsemée de bois.

Pendant les trois journées de combat, la manœuvre consista uniquement dans l'attaque de cette position.

Au point de vue stratégique, elle ne présenta que peu d'intérêt. La seule question de cette nature qu'eut à résoudre le général en chef a été la fixation du point sur lequel devait porter son action principale.

Les positions respectives des troupes étaient les suivantes. (Voir croquis ci-contre.)

Les deux armées principales, en contact le long de la rivière Meone et, à une journée de marche en arrière, le corps de débarquement aux prises avec une division ennemie sur les Southdowns.

Dès le début, le général French décida de porter son attaque principale sur sa gauche, de façon à s'interposer entre les corps ennemis.

Pour tromper son adversaire, il maintint, pendant les deux premières journées, sa cavalerie à sa droite, avec mission de gagner le flanc opposé de l'adversaire, pour l'occuper. Puis, brusquement, dans la nuit du 18 au 19, il la reporta tout entière sur son autre flanc, afin qu'elle pût coopérer au mouvement tournant que les troupes, jusque-là maintenues en réserve sur la gauche, devaient exécuter de ce côté.

Au point de vue tactique, l'opération fut conduite comme il suit :

Le front de l'adversaire était séparé en deux parties par une coupure du terrain dirigée Nord-Sud. A l'Est de celle-ci et en avant de la crête principale s'étend une crête secondaire qui lui est sensiblement parallèle. A l'Ouest de la coupure de terrain (que suit la voie ferrée) se détachent de la chaîne un certain nombre de contreforts orientés Nord-Sud, dont quelques-uns se flanquent réciproquement, favorisant ainsi la défense.

Le 17, la cavalerie, avec toute l'artillerie à cheval du corps d'armée opérant à l'Est de la voie ferrée, réussit à prendre pied sur l'extrémité Est de la crête secondaire, menaçant ainsi le flanc gauche de l'adversaire.

A sa gauche, la 1re division, repoussant les postes avancés de l'ennemi, s'établit au pied des pentes. Il en fut de même à l'Ouest de la voie ferrée pour la 2e division qui était renforcée par une brigade d'infanterie et un groupe d'artillerie de la 3e division.

Le reste de cette dernière division s'établit en arrière de la gauche de la 2e, faisant reconnaître dans la direction Nord-Ouest, où les deux armées principales étaient supposées aux prises.

Positions respectives des troupes.

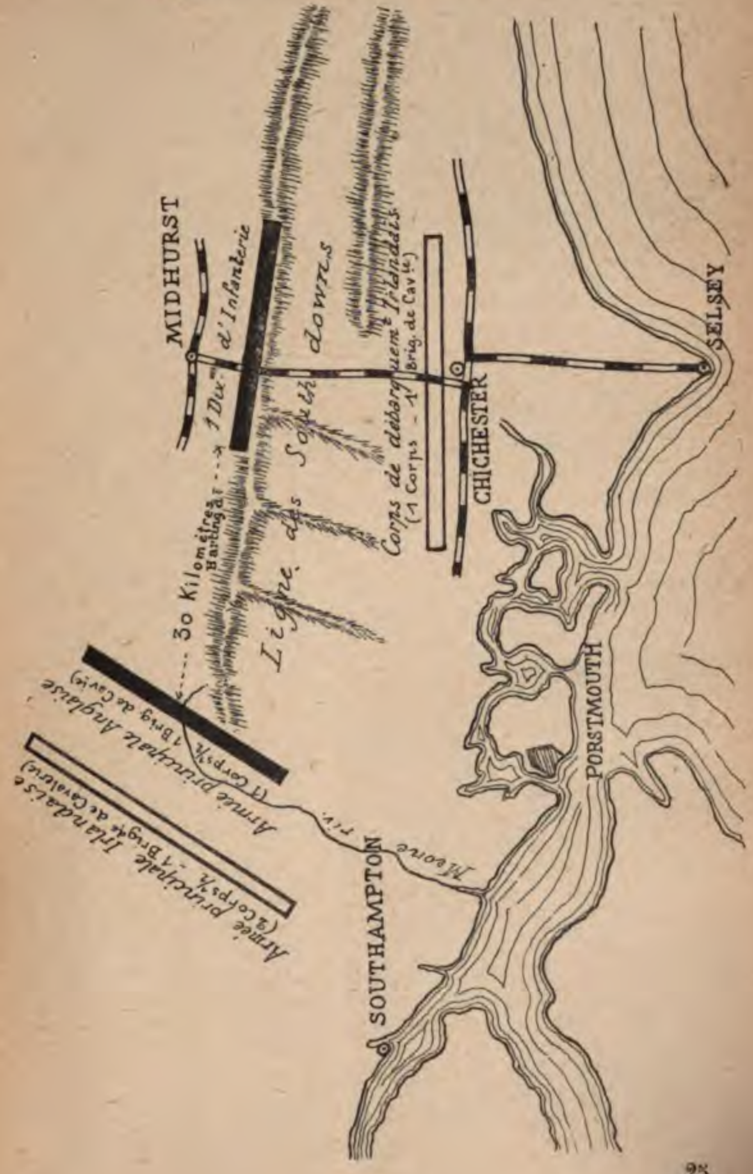

Les batteries lourdes de l'artillerie de corps avaient été, dès le début, mises à la disposition des généraux commandant les 1re et 2e divisions, moins un groupe que le général en chef garda en réserve.

Dans la journée du 18, la marche en avant fut continuée dans les mêmes conditions : la 1re division à l'Est du chemin de fer, occupant la première crête, la cavalerie formant échelon en avant sur la droite. La 2e division s'empara des pentes Sud des contreforts jusqu'à hauteur de la 1re division. La brigade de réserve suivit le mouvement de la 2e division.

A la tombée de la nuit, le combat cessa et l'ennemi se retira sur la crête même des Southdowns, formant sa ligne principale de résistance. Les troupes se retranchèrent et s'installèrent ensuite au bivouac, après avoir placé leurs avant-postes.

A ce moment, la cavalerie, qui avait pu gagner l'extrémité Est des Southdowns, fit savoir que la défense s'était tout entière concentrée à l'Ouest de la voie ferrée, ne gardant vers l'Est que quelques postes d'observation.

Le général en chef donna, en conséquence, les ordres suivants :

A la 2e division (à l'Ouest de la voie ferrée), appuyée par le groupe d'artillerie lourde maintenue jusque-là en réserve, de continuer son mouvement en avant et d'attaquer de front la position principale ;

A la 1re division (à l'Est de la voie ferrée), de continuer également sa marche en avant, mais en pivotant sur sa gauche, de manière à tourner le flanc gauche de l'adversaire ;

A la brigade de la 3e division, jusque-là maintenue en réserve, d'appuyer à gauche le mouvement de la 2e division, en gagnant le plus possible vers le Nord ;

A la cavalerie de se porter, avec l'artillerie à cheval, par une marche de nuit, de la droite à la gauche du corps d'armée et, tout en maintenant sa liaison avec la brigade de la 3e division, de tourner par l'Ouest le flanc droit de l'adversaire, afin de le couper définitivement du gros de ses forces et d'achever, si possible, son investissement.

Ce mouvement semi-concentrique de toutes les forces de l'attaque fut exécuté avec une précision remarquable et fut terminé à 10 heures du matin, toute l'infanterie s'avançant à l'attaque du plateau, pendant qu'à l'extrême gauche les batteries à cheval, installées sur les pentes des Harting Downs, prenaient d'enfilade sous un feu violent, la ligne entière de la défense, l'obligeant à une retraite précipitée.

Au point de vue de l'exécution des mouvements, l'ensemble des manœuvres a été satisfaisant.

Agissant posément et n'avançant que de 9 kilomètres en trois jours, l'infanterie a su parfaitement utiliser le terrain. La seule critique qu'on semble pouvoir lui adresser fut que parfois la coordination des efforts

et l'aide mutuelle que se doivent les différents éléments n'étaient pas suffisamment assurées.

Le déploiement et la marche en avant n'ont rien laissé à désirer. L'artillerie a également bien manœuvré. Elle a été constamment très bien défilée. La seule critique qu'on ait pu lui adresser est de n'avoir pas toujours suivi d'assez près la progression de l'infanterie. Elle a en général manœuvré par groupes, les batteries d'obusiers et d'artillerie lourde prenant comme objectif l'artillerie ennemie, l'artillerie de campagne appuyant surtout les mouvements de son infanterie. Dans un pays aussi coupé, cet appui aurait été sans doute plus efficace, si un certain nombre de batteries avait été directement adjoint à chacune des brigades d'infanterie.

La cavalerie a (en raison de la faible proportion de cavalerie du côté adverse) uniquement combattu avec son feu et a été surtout utilisée comme infanterie très mobile. Elle a bien exécuté sa tâche d'information et bien compris son rôle, qui était de s'engager rapidement, de manière à constamment menacer les flancs de l'adversaire.

Ces manœuvres, exécutées avec calme et réflexion, ont été profitables à tous et constituent le digne couronnement des travaux de toute l'année.

Si l'infanterie était généralement invisible, il en était de même des estafettes ou porteurs d'ordres. La liaison entre le quartier général et les différents organes était assurée par le téléphone (avec la cavalerie par la télégraphie sans fil). Pour conserver sa liberté de déplacements, le général en chef s'était fait remplacer près du poste central (où il se fût trouvé en cas d'action réelle) par son chef d'état-major. Tous les éléments étaient reliés entre eux, comme ils l'eussent été en temps de guerre.

Les communications par fanions ou héliographes entre les commandants de corps de troupe et leurs différents éléments ont fonctionné d'une manière constante.

Au corps d'armée avaient été adjoints deux ballons captifs. La violence du vent les ayant inutilisés, ils furent remplacés par un aéroplane muni d'une nacelle, dans laquelle put prendre place un observateur relié téléphoniquement avec le sol.

Pendant une nuit passée au bivouac, héliographes et projecteurs permirent de repousser l'attaque tentée par la défense.

L'infanterie était armée du fusil à canon raccourci, qui réunit aujourd'hui tous les suffrages, aux points de vue puissance et justesse de tir.

L'artillerie de campagne et l'artillerie à cheval étaient tout entières armées du nouveau canon à tir rapide. Il paraît bien fonctionner et bien se comporter sur les routes. Il n'est fixé au sol que par une bêche

de crosse très large et n'exige pas l'opération de l'abatage, ce qui permet d'exécuter très rapidement les changements d'objectif à angle un peu considérable. Il est muni d'un bouclier assurant parfaitement la protection des servants. Chaque batterie a une échelle-observatoire portée par un des caissons.

Les batteries d'obusiers sont encore armées de l'ancien canon qui doit être, dit-on, prochainement remplacé.

L'artillerie lourde a reçu, dans le courant de cette année, un nouveau matériel, dit de 60 livres, d'après le poids du projectile, qui est de 15 livres plus élevé que celui de l'ancien canon de 4 pouces 7. Son calibre est de 5 pouces ; sa portée extrême de 9,000 mètres. En enterrant la crosse, on peut tirer jusqu'à 12,000 mètres. Cette pièce pèse près de 5,000 kilogrammes, nécessitant quatre attelages de très forts chevaux. Toutefois, une opération spéciale demandant trois ou quatre minutes, permet, dans la marche, de reporter la pièce en arrière, de manière à mieux équilibrer le poids entre l'affût et l'avant-train.

La nourriture des troupes a été assurée par les soins de l'administration militaire. Une boulangerie militaire et un centre d'abat ont, à cet effet, fonctionné auprès de chacun des partis. Le plus grand nombre des transports a été exécuté par la compagnie des transports mécaniques d'Aldershot.

En résumé, les manœuvres du corps d'armée d'Aldershot en 1906 ont été très remarquables et font le plus grand honneur, tant au chef qui les a dirigées, qu'aux troupes qui y ont pris part. L'exécution générale est aussi parfaite que l'instruction individuelle de l'homme de troupe. On y retrouve les mêmes qualités d'ordre, de pratique, la même préoccupation de se rapprocher le plus possible de la réalité. Tout fut mené sagement, lentement, avec la préoccupation de faire bien.

Ces manœuvres simples, où l'homme ne vit qu'appliquer ce qui lui a été appris pendant toute l'année, ont eu l'avantage de montrer nettement à chacun ce qu'il avait à faire. L'armée anglaise est nettement active. Elle est dotée des inventions scientifiques les plus récentes. Elle a su enfin mettre à profit les enseignements des dernières campagnes.

C'est au travail des officiers et à l'initiative intelligente de tous les gradés qu'est dû le succès des manœuvres de cette année. Mais la discipline, la bonne volonté, l'endurance et aussi l'initiative de la troupe y ont été un précieux appoint.

AUTRICHE-HONGRIE.

Manœuvres combinées de l'armée et de la flotte dans le Sud de la Dalmatie, en 1906 (1). — Les manœuvres navales et de débarquement dont il a déjà été fait mention dans la *Revue* (2), ont été exécutées dans la région de Raguse-Gravosa-Trebinje, du 12 au 16 septembre 1906.

L'Empereur, qui n'a pu y assister pour raison de santé, s'y est fait représenter par l'archiduc Franz-Ferdinand, prince héritier.

Les manœuvres ont eu lieu sous la direction du F. Z. M. comte Beck, alors chef d'état-major général. On en trouvera ci-après le compte rendu.

Thème général de la manœuvre. — Un parti de l'Ouest dispose d'une flotte supérieure à celle du parti de l'Est; il envoie cette flotte vers Raguse, avec mission de disperser les forces navales du parti Est, de débarrasser la côte de ses défenseurs et de protéger les opérations d'un corps de débarquement. Celui-ci est chargé de pousser dans l'intérieur du pays et d'isoler la Dalmatie du Sud (bouches de Cattaro) et l'Herzégovine méridionale du reste de la Monarchie.

Un parti Est, dont les forces principales de terre sont d'abord retenues dans l'intérieur de l'Herzégovine pour des raisons militaires, a pour mission de gêner le débarquement et de s'opposer à la progression du parti Ouest.

Description du pays. — La portion du territoire intéressée par les manœuvres comprend :

1° La côte très découpée de l'ancien État libre de Raguse, dont plusieurs points peuvent être choisis pour un débarquement;

2° La partie très étroite de la Dalmatie, adjacente à la côte, et s'étendant jusqu'à l'arête montagneuse qui court parallèlement au rivage et à quelques kilomètres de la mer; cette partie est fertile et bien cultivée;

3° La partie de l'Herzégovine qui s'étend entre la Dalmatie et la région de Trebinje.

Cette dernière partie, dénudée et stérile, est pauvre en ressources;

---

(1) *Armeeblatt*, n° 38, du 20 septembre 1906; *Militär Zeitung*, n° 33, du 16 septembre 1906; *Militär Vochenblatt*, n° 153, du 13 décembre 1906; *Fremdenblatt* du 9 septembre 1906.

(2) Voir 2e semestre 1906, p. 64.

le manque d'eau et de bois peuvent y entraver à un haut degré les opérations militaires.

Une route longe la côte; une autre relie Raguse à Trebinje, ville de garnison et place forte située à 20 kilomètres environ dans l'intérieur des terres. Gravosa est la station terminus d'une ligne à voie étroite qui conduit à Trebinje et possède en commun le tronçon Uskoplje-Hum, avec la voie ferrée Sarajewo-Mostar-Castelnuovo (bouches de Cattaro).

La route et le chemin de fer s'élèvent rapidement en partant de la côte et franchissent l'arête montagneuse vers Drieno (500 mètres d'altitude environ) pour se diriger ensuite vers Trebinje.

Composition des deux partis.

1° *Parti Ouest.* — Le parti Ouest avait la composition suivante :

a) Flotte.

Une division de quatre cuirassés d'escadre (un de 10,600 tonneaux, les trois autres de 8,400);

Une division de trois croiseurs cuirassés (respectivement de 7,300, 6,300 et 2,300 tonneaux);

Un destroyer, un torpilleur de haute mer et un groupe de torpilleurs.

b) Troupes de débarquement (général-major Schemua). Une division combinée formée des éléments suivants :

La 1re brigade de montagne combinée (régiment d'infanterie n° 22 à quatre bataillons);

La 2e brigade de montagne combinée [les deux régiments d'infanterie de landwehr, nos 23 et 37, qui étaient alors à deux bataillons chacun (1)];

Un demi-escadron de tirailleurs montés de Dalmatie (cavalerie de landwehr);

Un détachement de mitrailleuses;

Une batterie de campagne à voie étroite;

Une batterie de montagne;

Une demi-compagnie de pionniers.

Ces troupes furent embarquées sur une flotte de transport composée de sept vapeurs affrétés de la compagnie du Lloyd autrichien.

2° *Parti Est.* — Le parti Est, très inférieur comme flotte au parti Ouest, pouvait, par contre, disposer de plus de troupes de terre.

---

(1) Voir 2e semestre 1906, p. 363.

a) Flotte :

Une division composée de trois cuirassés (chacun de 5,600 tonneaux) et d'un croiseur protégé (2,400 tonneaux); deux divisions de torpilleurs.

b) Troupes de terre (F. M. L. Weigl). Outre la garnison de Trebinje (régiment d'infanterie n° 12 à trois bataillons et une compagnie du régiment d'artillerie à pied n° 5), le parti Est disposait des troupes suivantes :

Une brigade de montagne combinée (un bataillon de chacun des quatre régiments d'infanterie bosniaque; une batterie de montagne; un demi-escadron du régiment de uhlans n° 12);

La 1re brigade de montagne (régiment d'infanterie n° 82 à trois bataillons; un bataillon de chacun des régiments d'infanterie nos 11, 21, 36; une batterie de montagne; un quart d'escadron du régiment de uhlans n° 12);

La 4e brigade de montagne (un bataillon de chacun des régiments d'infanterie nos 42, 64, 91, 92; une batterie de montagne; un quart d'escadron du régiment de uhlans n° 12);

Deux batteries de campagne à voie étroite;

Deux détachements de mitrailleuses, dont un de montagne;

Une demi-compagnie de pionniers.

L'organisation des troupes de terre des deux partis est temporaire et ne se rattache que d'assez loin à l'organisation du temps de paix.

Ainsi les quatre bataillons d'infanterie bosniaque disloqués en Bosnie appartiennent en réalité à quatre brigades de montagne différentes. De plus, pour constituer les 1re et 4e brigades de montagne du parti Est, on a été obligé de compléter les brigades réelles de numéro correspondant, en y remplaçant par des bataillons autrichiens les bataillons hongrois qui en font normalement partie. (On sait, en effet, qu'à cause de la levée tardive du contingent hongrois de 1905, aucun corps de troupe de l'armée commune recruté en Hongrie n'a exécuté les grandes manœuvres en 1906.)

OPÉRATIONS.

Journée du 11 septembre.

Parti Ouest. — Les troupes du parti Ouest sont embarquées à Spalato, sur la flotte de transport; l'embarquement, commencé à 7 heures du matin, prend fin à 3 heures de l'après-midi. A la nuit tombante, la flotte de transport quitte Spalato, sous la protection de l'escadre.

Parti Est. — La flotte du parti Est se trouve dans le port de guerre de Cattaro. Les troupes de terre du parti sont disposées comme il suit :

une brigade à Trebinje, une à Bilek, une au Sud-Est de Grab; de faibles détachements d'observation sont poussés jusqu'à la côte. Trebinje possède sa garnison et est considérée comme fortifiée, quoique n'étant pas encore en complet état de défense.

Journée du 12 septembre.

Engagements sur mer. — Le matin du 12 septembre, la flotte du parti Est reçoit l'avis de l'approche de l'ennemi; elle appareille et prend la mer vers 2 heures de l'après-midi, pour s'opposer aux tentatives de débarquement de l'adversaire.

Elle rencontre la flotte Ouest entre les îles Giuppana et Meleda; un combat s'engage, à la suite duquel la flotte de l'Est, beaucoup plus faible, est contrainte à la retraite.

La flotte de transport du parti Ouest qui, sous la protection de ses torpilleurs, était à l'ancre non loin de l'île Giuppana, est attaquée au crépuscule par la division de torpilleurs du parti Est; cette attaque est considérée comme n'ayant pas réussi.

Journée du 13 septembre.

Débarquement du parti Ouest. — La flotte de transport, accompagnée par l'escadre Ouest, arrive au point du jour dans l'embouchure de l'Ombla; là, les détachements de débarquement des cuirassés sont d'abord mis à terre; ils repoussent les détachements d'observation du parti Est et, sous leur protection, le débarquement de la division Ouest commence.

A cause de l'état de la mer, on est obligé de renoncer à couvrir ce débarquement du côté du Valle di Breno (Sud-Est de Raguse); un détachement de l'escadre, mis à terre, malgré les difficultés, dans cette baie largement ouverte aux vents d'Ouest, est attaqué par une colonne de flanc du parti Est et mis hors de combat.

Les premières troupes débarquées, précédées par les détachements de l'escadre, s'emparent du mont San Sergio (Nord-Est de Raguse), repoussant les faibles forces du parti Est le long de la route de Trebinje.

Ceux-ci se rassemblent en arrière de la ligne de hauteurs que franchit la route vers Drieno; le parti Ouest occupe les hauteurs qui, au Nord et à l'Est, limitent la vallée de l'Ombla. Un combat de feux se développe entre ces deux lignes, combat nourri par les renforts de plus en plus importants du parti Ouest.

Vers midi, le débarquement est assez avancé pour permettre au parti Ouest d'attaquer Drieno ; les fractions du parti Est se retirent; la division Ouest occupe sans difficultés les hauteurs de part et d'autre de

Drieno et le combat se termine par la poursuite jusqu'à la voie ferrée vers Lyubovo, des fractions du parti Est.

Dans la nuit du 13 au 14, la division Ouest campe en quatre groupes à l'Est de Drieno et de part et d'autre de la route de Trebinje.

Mouvements du gros du parti Est dans la journée du 13 septembre. — Dans la journée du 13, le F. M. L. Weigl avait rassemblé à Trebinje la brigade combinée et la 1re brigade de montagne, ainsi que les troupes non embrigadées; la 4e brigade de montagne, en marche vers le Nord-Ouest atteignait Grab, par son avant-garde.

Journée du 14 septembre.

Pour le 14, le commandant du parti Est décide d'occuper de front l'ennemi avec la brigade combinée (bataillons bosniaques) pendant que la première brigade de montagne essayera d'envelopper sa droite; la 1re brigade sera soutenue, dans la journée, par la 4e brigade venant de Grab.

Le commandant du parti Ouest a l'intention de continuer son mouvement vers Trebinje.

L'attaque de front du parti Est se produit dès le matin; l'artillerie de certains ouvrages de Trebinje prend part à l'action.

Vers 3 heures après midi, les troupes du même parti, destinées au mouvement enveloppant, arrivent dans la dépression de Zgonjevo, sur le prolongement de la droite ennemie. Cette situation aurait été favorable, si l'attaque contre l'aile droite du parti Ouest avait pu être menée sans retard. Mais la nature du terrain, difficilement praticable aux troupes, rend impossible pour ce jour-là la continuation de l'offensive.

Ces circonstances, tout en avertissant le général-major Schemua de la supériorité des forces de son adversaire, lui donnent le temps de se soustraire à l'enveloppement qui le menace. Il se décide en conséquence à évacuer les positions autour de Drieno et à attendre l'attaque du parti Est sur une position qui, plus rapprochée de Raguse, lui permette de mieux couvrir la ville et le port; il occupe à cet effet la ligne de hauteurs qui court au Sud-Ouest d'Uskoplje et du Valle di Breno, et, en arrière, les pentes Nord-Est du mont San Sergio.

Journée du 15 septembre.

Le 15, au matin, la situation du parti Ouest est la suivante:

Gauche : le régiment d'infanterie de landwehr n° 37, vers Uskoplze;

Centre : trois bataillons du régiment d'infanterie n° 22, dont un en première ligne et deux en réserve, sur la route de Drieno;

Droite : le 4° bataillon du même régiment vers Brgat ;

Réserve : le régiment d'infanterie de landwehr n° 23, derrière la gauche.

Ces dispositions, succédant à la retraite du parti dans la soirée du 14, rendent sans objet la forme de l'offensive adoptée, dans la même journée, par le parti Est.

Le F. M. L. Weigl adopte alors les mesures suivantes :

Attaque de front : la brigade combinée (troupes bosniaques), à cheval sur la route de Drieno, prolongée à sa gauche par la 4° brigade de montagne ;

Attaque d'aile : la 1re brigade de montagne, qui, par Uskoplje, essayera d'envelopper la gauche ennemie.

L'action s'engage sur tout le front ; les progrès de la 4° brigade obligent bientôt le commandant du parti Ouest à transporter sa réserve de sa gauche vers sa droite.

L'escadre du parti Ouest, placée dans le Valle di Breno, intervenant alors dans le combat, soutient la droite de son parti par le feu de ses pièces, de telle sorte que les deux colonnes d'aile gauche de la 4° brigade ne peuvent plus gagner de terrain en avant.

A ce moment, la flotte du parti Est attaque à son tour ; elle enveloppe le cuirassé *Erzherzog-Karl* (10,600 tonneaux), complètement isolé du reste de l'escadre Ouest ; le gros de cette escadre se détourne alors de sa mission pour venir au secours de son vaisseau amiral menacé.

L'attaque d'aile se développe lentement au Nord ; de ce côté les conditions topographiques sont telles qu'il faudrait une grande supériorité numérique au parti Est pour qu'il fût certain du succès. Avant que ce succès ne soit affirmé et avant que l'action navale engagée autour de l'*Erzherzog-Karl* ne soit décisive pour l'un ou l'autre parti, la Direction met fin à la manœuvre.

D'après l'*Armeeblatt*, la division de débarquement se serait encore trouvée, à ce moment, dans une situation favorable.

L'attaque du parti Est aurait été repoussée, et comme les difficultés du terrain rendent impossible une retraite rapide, il est probable que le groupe d'attaque aurait eu beaucoup de peine à se dégager. Le parti Ouest aurait pu alors reprendre l'attaque sur Drieno, puis la marche sur Trebinje.

L'Archiduc héritier s'est montré très satisfait de la flotte et des troupes de terre qui ont pris part aux manœuvres.

DALMATIE.

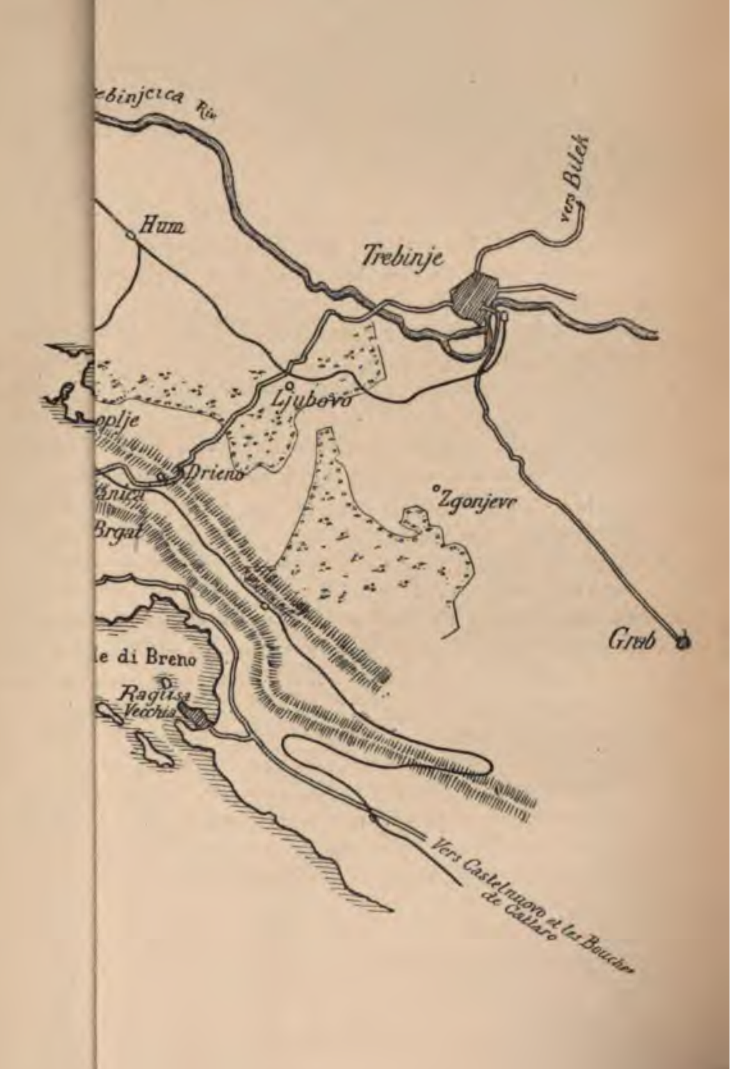

ebinjcica Riv
Hum
Trebinje
vers Bilek
Ljubovo
oplje
Drieno
Zgonjevr
Bnica
Brgat
Greb
le di Breno
Ragusa Vecchia
Vers Castelnuovo et les Bouches de Cattaro

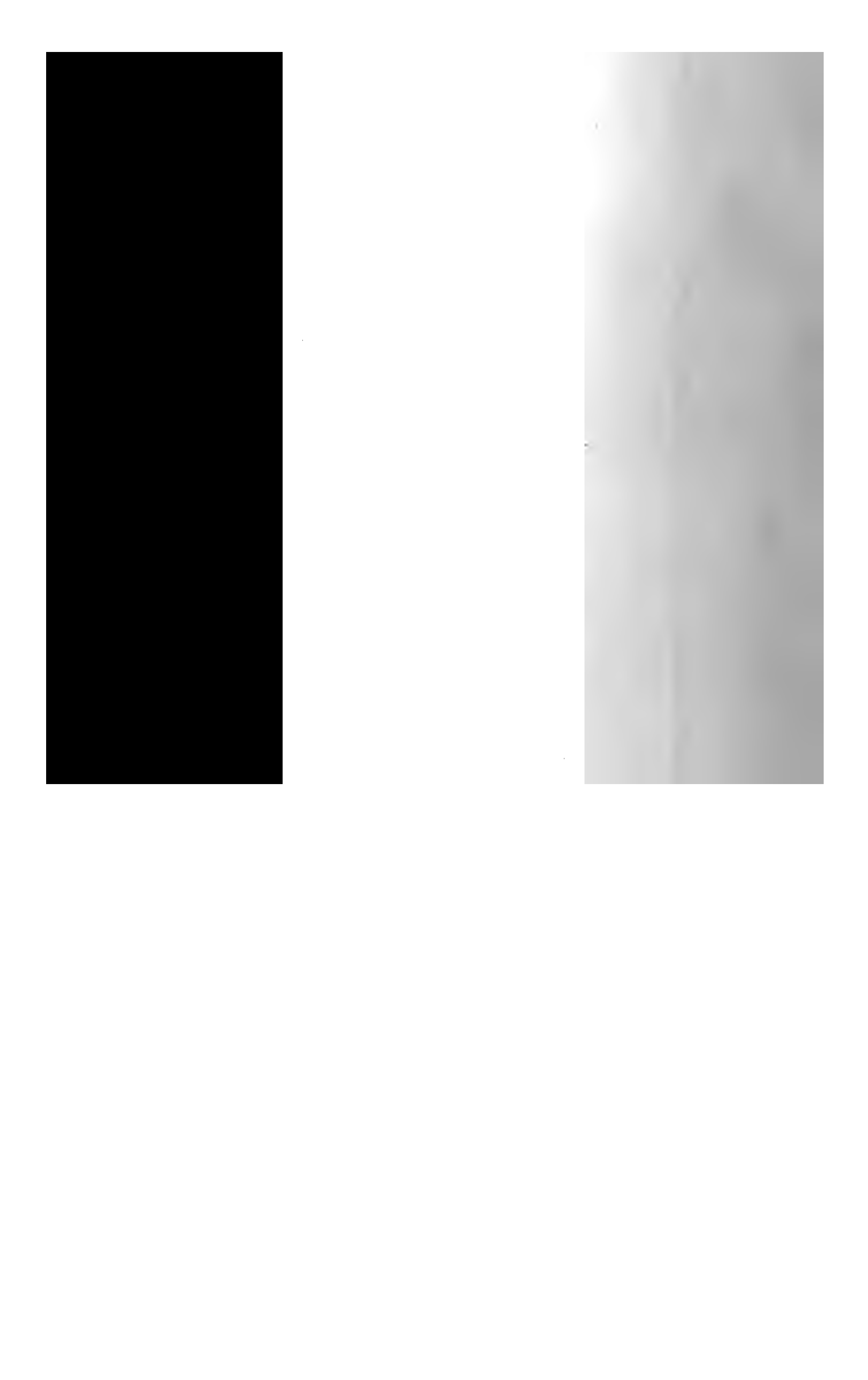

BELGIQUE.

Emploi de la cavalerie en campagne. — Au mois d'août 1906, de nouvelles prescriptions destinées à remplacer à titre d'essai les prescriptions relatives à l'emploi de la cavalerie ont été introduites dans le règlement provisoire sur le service en campagne.

Ces prescriptions visent :

1° Les avant-postes de cavalerie ;

2° La découverte et la sûreté.

La comparaison entre l'ancien et le nouveau texte, dans ce qu'ils ont d'essentiel, est établie sommairement ci-après.

1° *Avant-postes de cavalerie.*

a) *Ancien texte :*

Le règlement admettait l'emploi d'un système complet d'avant-postes de cavalerie, comprenant : le soutien d'avant-postes, les grand'gardes, les petits postes et leurs vedettes.

Il reconnaissait d'ailleurs que ce système correspondait à des circonstances exceptionnelles, notamment aux suivantes :

Une division de cavalerie est rassemblée tout entière près des lignes de l'armée en position, sans être couverte par elle, et à proximité de l'ennemi ; ou bien une troupe de cavalerie surveille un secteur d'investissement, sans le secours de troupes d'autres armes.

« En dehors de ces cas, disait le règlement, le réseau de sûreté des grandes fractions de cette arme, stationnées à portée de l'ennemi, ne comprend que deux échelons : celui des grand'gardes et celui des petits postes et vedettes. »

b) *Nouveau texte :*

Il n'est plus question du système complet d'avant-postes.

« Les mesures de sûreté sont généralement fort simples ; elles se réduisent le plus souvent à l'occupation par des *postes de surveillance*, des principaux chemins menant vers l'adversaire et à l'envoi de patrouilles dans sa direction. » L'effectif du poste de surveillance est tel qu'il puisse fournir une vedette simple ou une vedette double.

De plus, et dans le cas où une surprise par la cavalerie ennemie est à craindre, il est fait appel à des *détachements de sûreté.*

Voici, du reste, comment s'exprime le texte nouveau :

« Une cavalerie qui se garde au loin, peut se considérer à l'abri des brusques attaques de l'infanterie, puisqu'elle a le moyen de les éventer.

« Il n'en est pas de même des surprises de la cavalerie : de forts détachements de cette arme, menés avec vigueur, ne se laisseraient ni inti-

mider ni arrêter longtemps par de faibles avant-postes qui n'auraient que le choc à leur opposer.

« Il est donc nécessaire d'accroître la force de résistance des avant-postes au moyen du combat par le feu. A cet effet, on fait occuper par des *détachements de sûreté* chargés de fournir les postes de surveillance, en arrière de la ligne de ces postes, des points favorables à la défense et couvrant les directions dangereuses tels que fermes, châteaux, ponts, défilés, bois, etc.

« Les détachements préposés à la défense de ces points conservent toujours une fraction à cheval pour le service des patrouilles et des rondes. »

Ainsi, dans le cas assez général où l'on aura à redouter une surprise de la cavalerie ennemie, les avant-postes se composeront comme par le passé de deux échelons : *détachements de sûreté* (au lieu de *grand'-gardes*) et *postes de surveillance* (au lieu de *petits postes*). Mais l'analogie des deux dispositifs est plus apparente que réelle. En effet, le détachement de sûreté d'importance variable, toujours placé sur un point favorable à la défense, doit agir uniquement par le feu.

La grand'garde au contraire, forte en général d'un escadron, montait à cheval à l'approche de l'ennemi, l'attaquait vigoureusement s'il n'était pas en forces ou s'il montrait de l'indécision, se retirait devant des forces importantes, et n'avait recours au combat à pied par le feu, avec une partie seulement de son effectif, que dans le cas où elle ne pouvait, par aucun autre moyen, retarder la marche de l'adversaire.

2° *Découverte et sûreté.*

a) *Ancien texte :*

Le règlement établissait en quelques lignes la nécessité :

1° Du service d'exploration;

2° Du service de sûreté et de protection des colonnes.

Service d'exploration. — La cavalerie chargée du service d'*exploration* était appelée cavalerie indépendante.

Elle utilisait, pour remplir son rôle : des reconnaissances d'officier pour les missions importantes, et des patrouilles de découverte, commandées par des sous-officiers ou des brigadiers, pour les missions secondaires. Une division de cavalerie précédait en général l'armée à une ou deux journées de marche, et formait une seule colonne détachant à une demi-journée de son gros des escadrons avancés chargés de fournir les patrouilles de découverte.

Service de sûreté. — Le règlement établissait deux services de sûreté. Le premier dit : service de sûreté à distance, comportait presque uni-

quement de la cavalerie ; le deuxième dit : service de sûreté rapproché, était confié à des troupes de toutes armes.

La cavalerie du service de sûreté à distance détachait, en avant de son gros, le nombre d'escadrons jugé suffisant pour assurer le service des patrouilles d'éclaireurs. Chaque escadron, dans la zone d'observation qui lui était assignée, se fractionnait en deux parties : 1° les pelotons destinés à fournir les patrouilles d'éclaireurs ; 2° les pelotons formant la réserve des éclaireurs et marchant à quelques kilomètres en arrière, sous les ordres du commandant d'escadron.

b) *Nouveau texte :*

En général le nouveau texte est mieux ordonné, mieux groupé que l'ancien ; il est exempt de tout formalisme.

L'établissement des principes sur lesquels reposent la découverte et la sûreté donne lieu à un chapitre intitulé « Généralités », rédigé très clairement, et qui se présente comme la base rationnelle de tous les développements qui suivent.

Les grandes divisions du règlement subsistent ; cependant l'expression « service d'exploration » est remplacée par l'expression « découverte ». « Toute troupe de quelque importance, opérant isolément, dit le nouveau texte, doit être pourvue de sa *découverte* et de sa *sûreté*. » Il ajoute qu'en principe il ne peut être fait abstraction complète de la découverte, mais que dans certains cas on peut supprimer la sûreté à distance, pour s'en tenir aux mesures de protection rapprochée. Enfin, il faut remarquer que la répartition de la cavalerie entre la découverte et la sûreté, qui est du ressort du commandement, n'est pas immuable et que la force des deux groupements doit « toujours rester adéquate aux exigences du service dont chacun d'eux est chargé. »

Découverte. — « La force de la cavalerie de découverte est essentiellement variable, elle peut aller de la simple reconnaissance de quelques cavaliers jusqu'à la division. »

Les éléments mobiles poussés en avant et destinés à orienter cette cavalerie sont les *reconnaissance d'officiers* et les *partis de découverte*.

« Les partis de découverte sont des détachements de force variable, formés d'unités constituées. » A part leur mission de découverte, ils peuvent être chargés d'occuper un point important, d'exécuter certaines opérations spéciales, ou de soutenir les reconnaissances d'officier.

En arrière de ces éléments marche le gros de la cavalerie, en général sur une seule route ; il progresse par bonds successifs.

Sûreté à distance. — Dans la zone où elle doit renseigner le commandement sur la présence et les mouvements de l'ennemi, la cavalerie de sûreté à distance opère comme la cavalerie de découverte ; l'identité des

missions amène l'identité des moyens. Elle utilisera donc des reconnaissances d'officier et des partis de sûreté, qui opéreront comme les organes analogues de la découverte, « mais en limitant leur activité à la sphère d'action dévolue à la sûreté ».

Quant au gros, il progresse en général par bonds successifs; si des troupes ennemies sont signalées dans la zone de marche, il en prend et en garde le contact.

Enfin le nouveau texte complète le règlement provisoire en ce qui concerne la sûreté rapprochée des colonnes de cavalerie; cette addition qui traite en détail la question des avant-gardes, arrière-gardes et flanc-gardes d'une troupe de cavalerie, ainsi que la conduite des patrouilles de cavalerie, est mentionnée simplement pour mémoire.

NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LE TIR DE LA CAVALERIE (1). — Le règlement sur le tir de la cavalerie, qui datait de 1896, vient d'être remplacé par un nouveau règlement paru dans l'automne de 1906. Ce nouveau règlement diffère notablement du précédent, et par sa contexture, et par la nature des exercices de tir qu'il institue.

A ce double point de vue il paraît intéressant de l'analyser brièvement et de faire ressortir les points principaux qui le différencient de son prédécesseur.

Le nouveau règlement sur le tir de la cavalerie s'inspire fortement du règlement sur le tir de l'infanterie, en vigueur depuis 1904.

Comme ce dernier, il est divisé en trois titres :

I. — *Instruction de la troupe.*
II. — *Instruction des officiers.*
III. — *Allocations en munitions. — Matériel et champs de tir.*

Le titre III est d'ailleurs identique au titre III du règlement sur le tir de l'infanterie. On ne mentionnera dans ce titre que le chapitre des allocations, en notant que les allocations annuelles en munitions pour les brigadiers et cavaliers armés de la carabine n'ont pas été modifiées. Elles sont toujours de 75 cartouches à balle pour la 1re classe d'instruction et de 80 pour la 2e classe. Les sous-officiers ont droit à 60 cartouches à balle. De plus, il est toujours alloué, par escadron, 150 cartouches à balle pour carabine, pour les concours et les cas imprévus.

---

(1) La cavalerie belge est armée de la carabine Mauser modèle 1889 allégée avec magasin de 5 cartouches.

I. — *Instruction de la troupe.*

Le titre I contient tout ce qu'il a paru nécessaire de réunir en données théoriques et en exercices pratiques pour former un tireur.

Ses parties les plus importantes traitent :

De l'instruction individuelle du tireur ;

Des concours et prix ;

Des tirs collectifs (notions sommaires).

a) L'instruction individuelle du tireur qui, dit le règlement, est « la base de tout l'enseignement », a reçu un développement en rapport avec son importance.

Sa caractéristique est la suivante : un homme ne peut passer d'une série d'exercices de tir à la série suivante, s'il n'a rempli certaines conditions d'habileté. Lorsque, après avoir tiré le nombre normal de cartouches (à ballette pour le tir réduit, à balle pour les tirs ordinaires) il n'a pas satisfait à ces conditions, dites de passage, il tire, dans le but d'accroître son adresse, un nombre supplémentaire de cartouches prises parmi les cartouches disponibles.

« Sont dites ballettes disponibles et balles disponibles les munitions des hommes appartenant ou ayant appartenu à l'effectif et qui, pour une cause quelconque, ne peuvent ou n'ont pu effectuer tous leurs tirs annuels. Sont également disponibles les cartouches d'escadrons non utilisées pour les concours. »

Le capitaine commandant a donc entre les mains un moyen efficace pour amener tous ses hommes à un degré suffisant d'habileté dans le tir de la carabine.

Cette disposition est nouvelle. L'ancien règlement laissait bien au capitaine la direction et la responsabilité du tir de son escadron ainsi que la liberté dans le choix des moyens, mais il prescrivait aussi ce qui suit :

« En principe les munitions allouées pour les exercices de tir sont consommées dans l'année. Toutefois, s'il reste à un corps un excédent de munitions à la fin de l'année, cet excédent sera compté en déduction des demandes à faire pour l'année suivante. »

Après les exercices préparatoires (exercices au chevalet, pointage de l'arme, diverses positions du tireur) l'homme est mis au tir réduit dont l'enseignement est très développé et qui s'exécute aux distances de 10, 20, 30, 40, 50 et 60 mètres. Puis ont lieu les tirs avec cartouches en blanc, qui comportent des tirs préparatoires et des tirs d'instruction.

Les premiers ont pour but d'habituer la recrue à la détonation, les seconds contribuent au dressage de l'homme ; ils préparent les cadres à la conduite du tir et la troupe à la discipline du feu.

Le règlement attache à ces tirs une grande importance :

« Les cartouches en blanc, dit-il, doivent être brûlées avec tous les soins de détails relatifs à la position, à la mise en joue, à la visée et au maniement de la détente.

« Ainsi compris, ces feux forment une excellente préparation aux tirs à balle : ils donnent le moyen de corriger la position du tireur et d'exiger qu'il manie correctement son arme. »

Tout ce qui concerne les tirs avec cartouches en blanc est nouveau.

Les tirs avec cartouches à balle comprennent les tirs de garnison et les tirs d'application.

Les premiers se subdivisent en tirs d'école, effectués à 100, 200, 300 et 400 mètres et en tirs d'entretien qui peuvent être exécutés aux distances supérieures à 400 mètres.

Les tirs d'application qui ont lieu dans les camps d'instruction, ont pour objet de préparer l'homme au combat et s'effectuent à 100, 200, 300, 400, 500 et 600 mètres.

Le capitaine commandant cherche à amener tous les hommes à remplir les conditions de passage jusques et y compris 600 mètres, au moyen de balles supplémentaires s'il y a lieu.

La division actuelle des tirs avec cartouches à balle est nouvelle.

Enfin, l'instruction individuelle du tireur comporte aussi l'appréciation des distances.

« Les hommes doivent savoir apprécier à la vue les distances jusqu'à 600 mètres ; ils sont exercés à l'estimation des distances jusqu'à 1,200 mètres. »

Le règlement actuel introduit la nouveauté suivante :

« Parmi les hommes bien doués, seize au moins par escadron sont exercés à apprécier toutes les distances de tir ; ils reçoivent le titre d'appréciateurs des distances ; ils sont répartis entre les quatre pelotons et spécialement destinés à faciliter la tâche des officiers. »

b) Les concours et prix ont reçu un plus grand développement que par le passé.

Il existe annuellement deux fois plus de prix de tir environ que ne le comportait l'ancien règlement.

Il est créé un prix d'appréciation des distances par escadron, pour les brigadiers et cavaliers et un prix analogue par régiment pour les sous-officiers.

Enfin le règlement institue des tireurs d'élite (porteurs de deux carabines croisées, surmontées de la couronne royale, sur la manche gauche) ; ces hommes doivent avoir satisfait aux conditions jusques et y compris 600 mètres avec trente balles seulement et sans en perdre plus de huit.

c) Les notions sommaires sur les tirs collectifs donnent les limites

d'emploi des feux de la cavalerie et prescrivent deux séances d'exercices de combat, l'une, de peloton, l'autre d'escadron.

II. — *Instruction des officiers.*

Ce titre a pour but d'enseigner aux officiers à régler et à conduire les tirs collectifs. On y constate la disparition des feux de salve (1).

Les deux exercices de combat de peloton et d'escadron s'exécutent toujours suivant une hypothèse simple et sont suivis d'une critique du directeur de l'exercice.

L'exercice de combat de l'escadron est toujours précédé d'une marche à cheval ou d'une manœuvre d'une certaine durée.

En somme le nouveau règlement sur le tir, qui vient d'être analysé, montre qu'on attache en Belgique une sérieuse importance au combat à pied de la cavalerie et qu'on cherche par tous les moyens à obtenir du tireur isolé aussi bien que du peloton et de l'escadron, un emploi raisonné et efficace du feu.

CHINE.

Modifications aux tableaux d'effectifs. — Les clairons et les trompettes de l'armée chinoise compteront désormais parmi les combattants.

Outre les modifications aux tableaux d'effectifs occasionnées par cette mesure, d'autres changements à ces tableaux seront apportés d'ici peu.

EMPIRE ALLEMAND.

Bronzage des fourreaux de sabres. — Cette opération, prescrite par ordre de cabinet en date du 15 juin 1905, avait été suspendue en août 1905, le procédé employé n'ayant pas donné de bons résultats. Une décision récente dispose que tous les fourreaux de sabres ou d'épées devront être bronzés pour le 1er juillet 1907.

Les officiers, médecins, fonctionnaires militaires, et ceux des sous-officiers dont les armes ne sont pas fournies par l'État, sont laissés

---

(1) Le règlement provisoire sur les exercices et les manœuvres de la cavalerie (1904) prescrit d'ailleurs (p. 213) que les feux de salve ne s'exécutent que pour rendre les honneurs funèbres.

libres dans le choix du procédé à employer, pourvu que la teinte obtenue ne soit pas différente de celle des sabres de troupe. Les instructions indiquent un procédé un peu plus coûteux que le bronzage, mais donnant de meilleurs résultats au point de vue de l'élégance et de la solidité. Il consiste à recouvrir d'une couche d'émail de ton mat le fourreau préalablement dénickelé.

Modifications au règlement sur le tir de l'infanterie. — Le règlement du 2 novembre 1905 vient de recevoir un certain nombre de modifications. Les plus importantes concernent les allocations de munitions et les positions du tireur.

Le nombre des cartouches allouées par année d'instruction est porté de 28,000 à 28,875 pour les compagnies à effectif fort et de 25,000 à 25,650 pour les compagnies à effectif faible. Ce supplément de munitions doit être consacré aux tirs de combat.

Quant aux positions du tireur, elles sont simplifiées. La position du tireur à genou, en particulier, peut se prendre sur un genou ou sur les deux ; dans cette position, l'homme met en joue, soit à bras francs, soit en s'asseyant sur le talon droit et en appuyant le coude gauche sur le genou gauche.

Manœuvres de forteresse en 1907. — D'après les *Neue Militärische Blätter*, des manœuvres d'ensemble de forteresse auront lieu cette année à Posen. Ces manœuvres, d'une durée d'environ huit jours, seront dirigées par le général commandant le V^e corps et exécutées par une division entière de ce corps d'armée, et par de l'artillerie lourde. Y prendront part également un détachement de mitrailleuses de forteresse, un détachement d'aérostiers, des détachements de signaleurs de forteresse et de projecteurs.

L'Empereur assistera probablement à ces manœuvres.

Le général inspecteur de la cavalerie et l'École de télégraphie de cavalerie. — Une décision du 10 janvier 1907, confère à l'Inspecteur de cavalerie vis-à-vis de l'École de télégraphie de cavalerie les mêmes droits que vis-à-vis des régiments de l'arme, sans restreindre toutefois les attributions des Inspecteurs des troupes de communication et des troupes de télégraphie.

L'Inspecteur de la cavalerie est autorisé à se faire suppléer par le commandant de la division de cavalerie de la Garde.

Cours d'information pour les généraux a l'École de tir de l'artillerie de campagne. — Le cours d'information annuel de l'École de tir de l'artillerie de campagne de Jüterbog, pour les officiers généraux provenant de l'infanterie et de la cavalerie, aura lieu cette année du 4 au 17 mai inclus. Y sont convoqués : 10 généraux des corps d'armée prussiens, 2 généraux bavarois, 2 saxons, 1 wurtembergeois.

Les grandes manœuvres prussiennes en 1907. — Un ordre de cabinet en date du 14 février dernier contient les prescriptions suivantes au sujet des grandes manœuvres prochaines en Prusse :

Les VII^e^ et X^e^ corps manœuvreront l'un contre l'autre en présence de l'Empereur.

Quatre divisions de cavalerie seront constituées dans les I^er^, VII^e^, VIII^e^ et X^e^ corps d'armée, savoir :

La division A (VII^e^ corps) par les brigades de cavalerie n° 14 (VII^e^ corps), n° 16 (VIII^e^ corps) et n° 21 (XVIII^e^ corps), le détachement de mitrailleuses n° 2 (XV^e^ corps), le groupe à cheval du 11^e^ régiment d'artillerie de campagne (XI^e^ corps) et un détachement de pionniers de cavalerie du VII^e^ corps.

La division B (X^e^ corps) par les brigades de cavalerie n° 5 (III^e^ corps), n° 17 (IX^e^ corps) et n° 19 (X^e^ corps), le détachement de mitrailleuses n° 11 (XVI^e^ corps) le groupe à cheval du 10^e^ régiment d'artillerie de campagne (X^e^ corps) et un détachement de pionniers de cavalerie du X^e^ corps.

La division C (I^er^ corps), par les trois brigades de cavalerie du I^er^ corps (n^os^ 1, 2 et 37), les détachements de mitrailleuses n^os^ 5 et 6 et le groupe à cheval du 1^er^ régiment d'artillerie de campagne du même corps d'armée.

La division D (VIII^e^ corps) par les brigades de cavalerie n° 29 (XIV^e^ corps), n° 30 (XV^e^ corps) et n° 33 (XVI^e^ corps) et le groupe à cheval du 8^e^ régiment d'artillerie de campagne (VIII^e^ corps).

Les brigades de cavalerie sont toutes constituées à deux régiments.

En outre, la division de cavalerie de la Garde aura pour les manœuvres la composition suivante : les 1^re^, 2^e^ et 3^e^ brigades de cavalerie de la Garde, les deux détachements de mitrailleuses de la Garde et un groupe à cheval du 1^er^ régiment d'artillerie de campagne de la Garde.

La division de la Garde et les divisions B, C et D exécuteront des manœuvres spéciales de cavalerie dans les camps d'instruction de Alten-Grabow, Munster, Arys et Elsenborn. Des instructions spéciales seront

données pour le rassemblement de la division A, ainsi que pour la participation des corps de troupe de la division B aux manœuvres de brigade et de division du X^e corps.

Les divisions A et B disposeront chacune d'un crédit de 400 marks pour les exercices spéciaux des détachements de pionniers qui leur sont attribués.

Des manœuvres d'ensemble de pionniers auront lieu dans la région de Francfort-sur-l'Oder, ainsi qu'à Ulm et Coblentz.

Une manœuvre de guerre de forteresse sera exécutée à Posen sous la direction du général commandant le V^e corps. Les exercices d'attaque de position fortifiée avec participation de l'artillerie lourde de campagne n'auront pas lieu cette année.

Le bataillon du train de la Garde et ceux des corps n^os II, III, IV, VIII, IX, XI, XIV, XV, XVI et XVIII constitueront les convois de subsistance et le personnel d'encadrement du train pour les deux corps d'armée participant aux manœuvres impériales.

Des voyages d'instruction de cavalerie auront lieu dans les corps d'armée n^os I, II, III, V, VI, VIII, XI, XIV et XVI. Il est alloué pour ces voyages des indemnités variant de 1,180 à 2,350 marks.

L'époque des manœuvres dans les corps d'armée qui ne participent pas aux manœuvres impériales sera fixée en tenant compte le plus possible des travaux de la moisson. Pour le choix du terrain et la nature des exercices, on s'attachera à limiter les dégâts.

Les troupes à pied devront être rentrées dans leurs garnisons au plus tard le 30 septembre, date extrême de libération de la classe.

Présentation de chevaux de l'armée a une exposition agricole. — Des chevaux de l'armée et de la remonte seront présentés à l'Exposition agricole qui aura lieu à Dusseldorf du 6 au 11 juin dans le but de faire connaître aux éleveurs les modèles qui répondent aux besoins de l'armée. L'administration militaire présentera 12 à 14 chevaux d'un dépôt de remonte, 10 chevaux du 11^e régiment de hussards de Crefeld, 10 chevaux du 5^e régiment de uhlans de Dusseldorf, deux pièces attelées du 22^e régiment d'artillerie de campagne de Munster et une pièce d'artillerie lourde de campagne attelée avec des chevaux de gros trait du 7^e régiment d'artillerie à pied de Cologne. Les chevaux de cavalerie seront présentés à toutes les allures, ceux d'artillerie avec les pièces attelées.

(D'après la *Kölnische Zeitung* du 7 mars 1907.)

ESPAGNE

Amélioration au bien-être des sergents. — Il a été décidé en 1905 (1) que dans les casernes nouvelles et à l'occasion des remaniements apportés au casernement actuel, il serait ménagé des locaux spéciaux pour le couchage des sergents, qui jusqu'à cette époque partageaient les chambres de la troupe.

Une circulaire du 2 janvier 1907 vient de reprendre la question et d'apporter en même temps certaines autres améliorations au bien-être des sergents.

Nous allons en résumer les principales.

Il est prescrit, en particulier, que dans les casernements dont l'assiette ne permet pas l'installation des locaux séparés, prévus par la circulaire de 1905, les lits des sous-officiers soient isolés de ceux de la troupe au moyen de paravents ou de cloisons légères. Les locaux ainsi organisés seront pourvus d'un petit mobilier et éclairés.

Une salle d'études pour les sergents sera installée dans chaque caserne. Les frais d'installation sont limités à 500 pesetas de première mise et ceux d'entretien à 25 pesetas par mois, à prélever sur les fonds alloués aux corps pour le matériel. Des ouvrages techniques et des revues (artistiques et militaires) y seront mis à la disposition de ces sous-officiers. Ceux-ci sont autorisés à rester dans la salle d'études jusqu'à minuit.

Dans les corps de garde où il existe un local spécial pour les sergents, celui-ci sera pourvu d'une table, d'une chaise et d'un lavabo; il sera chauffé et éclairé.

Les sergents qui ont des parents dans la localité où ils tiennent garnison peuvent être autorisés à coucher en ville. Cette faveur peut également être accordée aux sergents qui n'ont pas de parents auprès d'eux, mais qui la méritent par leur conduite et leur application.

Pour leur nourriture, ils organisent leur table comme ils l'entendent, sous la haute surveillance des officiers supérieurs.

Dans le service de garnison, les sergents portent exclusivement des effets de drap et des bottes; le port des espadrilles est facultatif aux manœuvres et en campagne.

Ils ont droit à deux mois de congé par an, à demi-solde, pour leurs affaires personnelles.

---

(1) *Real orden circular*, 29 août.

OUTILS ET MATÉRIEL DE TRANSPORT POUR L'INFANTERIE. — Les dotations des bataillons d'infanterie sont fixées comme il suit (ordre royal du 22 décembre 1906) :

Infanterie de ligne : 2 voitures à munitions (1), 16 bâts (4 par compagnie).

Chasseurs : 26 bâts (4 par compagnie et 10 pour la réserve de munitions du bataillon) ; 4 paires de porte-outils (1 par compagnie) ; 80 pioches (20 par compagnie) ; 120 pelles (30 par compagnie) ; 1 caisse de ferrures.

MODIFICATIONS A L'ORGANISATION MILITAIRE. — Un décret royal du 17 janvier a apporté certaines modifications à l'organisation militaire du territoire espagnol, telle qu'elle avait été fixée en 1904 (2). Les corps d'armée, créés à cette époque, ont cessé d'exister, au moins sous ce nom. La capitainerie générale de la Galice, qui avait été maintenue exceptionnellement dans la 7e région, constituera dorénavant une 8e région militaire. Le territoire de la Péninsule est ainsi divisé actuellement en 8 régions militaires, à la tête de chacune desquelles est placé un lieutenant général, portant le titre de *Capitaine général de la région* et revêtu de tous les pouvoirs et prérogatives précédemment dévolus au commandant de corps d'armée.

La répartition des provinces entre les régions militaires est la suivante (3) :

1re région : *Madrid*, Ségovie, Avila, Tolède, Ciudad-Real, Guadalajara, Cacérès, Badajoz et Cuenca ;

2e région : *Séville*, Cordoue, Cadix, Huelva, Jaen, Grenade, Malaga et Almeria ;

3e région : *Valence*, Castillon de la Plana, Alicante, Murcie, Albacete et Teruel ;

4e région : *Barcelone*, Gerone, Lérida et Tarragone ;

5e région : *Saragosse*, Huesca, Navarre, Logrono et Soria ;

6e région : *Burgos*, Alava, Guipuscoa, Biscaye, Santander et Palencia ;

7e région : *Valladolid*, Léon, Salamanque, Zamora et Oviédo ;

8e région : *La Corogne*, Lugo, Orense et Pontevedra.

Les quartiers généraux des anciens corps d'armée constitueront les

---

(1) Voir la description, 2e semestre 1905, p. 188.

(2) Voir 1er semestre 1905, p. 45 et suiv.

(3) Les noms en italique indiquent les chefs-lieux de la région.

états-majors des capitaineries qui les remplacent. La capitainerie de La Corogne recevra une organisation analogue à celle des sept autres; il est créé, en particulier, un poste de sous-inspecteur des troupes de la 8e région; son titulaire, général de division, sera à la fois gouverneur militaire de la province et de la place de La Corogne, comme cela a déjà lieu à Cadix et à Carthagène.

Les troupes restent réparties sur le territoire comme elles l'avaient été en 1904; celles de l'ancienne capitainerie générale de la Galice constituent naturellement les forces militaires de la 8e région (3 brigades d'infanterie, 1 régiment de cavalerie et 1 d'artillerie); celles de la 7e région sont réduites à 1 division d'infanterie, 1 régiment de cavalerie et 1 d'artillerie.

La 6e division (3e région) est dissoute; sa 1re brigade reste affectée à la région sous le nom de brigade d'infanterie d'Alicante; sa 2e brigade constituera la garnison de Carthagène, sous le nom de brigade d'infanterie de Carthagène, et sera placée sous les ordres directs du gouverneur de cette ville.

Par suite de ces modifications, le nombre des divisions est réduit à 14, y compris la division de cavalerie. Les anciennes divisions du n° 7 au n° 14 portent actuellement les nos 6 à 13.

ITALIE.

Le commandement du corps d'état-major. — Cet organe, dont les attributions sont à peu près les mêmes que celles de l'état-major de l'armée en France, a fait l'objet d'une étude détaillée dans cette *Revue* (1). Depuis lors, son fonctionnement a été modifié dans ses détails, notamment par une instruction du 20 mai 1906 (2), qu'il paraît utile de signaler.

Il est à remarquer que cette instruction ne précise plus, comme le faisaient les précédentes, le nombre et les attributions des différents bureaux.

Le commandement du corps d'état-major se compose, y lit-on, du *bureau du chef d'état-major de l'armée* et de deux *divisions :*

La *division des opérations*, ayant pour chef le lieutenant général, commandant en second;

---

(1) 1895, 1er semestre, p. 224, *L'État-Major italien.*
(2) *Norme di servizio per il comando del corpo di stato maggiore.*

La *division de l'intendance* (1), ayant pour chef l'officier général adjoint, qui est en même temps président de la *Commission centrale des transports militaires en chemins de fer*.

Chaque division comprend un certain nombre de *bureaux*, qui peuvent en outre être subdivisés en *sections*. Chaque bureau a à sa tête un colonel ou un lieutenant-colonel.

Le nombre des chefs de bureau est fixé par le décret du 3 août 1903 : il est de 6. L'effectif total des officiers du commandement du corps d'état-major est de 83 (2) ; ils ont à leur disposition 40 secrétaires (sous-officiers) et 7 dessinateurs (civils).

L'officier supérieur, chef du bureau du chef d'état-major, porte le titre de *secrétaire du chef d'état-major*.

Les autres officiers sont répartis suivant les besoins entre les divers bureaux et les sections, par les soins du chef d'état-major, qui détermine également leurs fonctions spéciales.

En temps de paix, le commandement du corps d'état-major exécute les études et les travaux que le chef d'état-major lui confie soit en vertu de ses attributions (3), soit pour perfectionner l'instruction générale et professionnelle des officiers d'état-major.

En temps de guerre, le personnel du commandement sert à constituer les états-majors du grand quartier général, de l'intendance générale des armées et des intendances d'armées, ainsi que les directions des transports et des étapes d'armée. Éventuellement il peut servir à compléter les états-majors de corps d'armée et de division.

A la mobilisation, un personnel réduit reste au siège du commandement pour assurer la conservation des documents et répondre éventuellement aux demandes du grand quartier général et de l'intendance générale.

Le *stage d'épreuve* pour l'admission dans le corps d'état-major, à la sortie de l'École de guerre, continue à fonctionner suivant les errements précédemment en vigueur (4), sous la haute direction du chef d'état-major qui reste chargé de tout ce qui concerne l'admission et le rappel

---

(1) La division de l'intendance a, en Italie, des attributions comparables à celles de la *Direction générale des services et des étapes* prévue en temps de guerre par nos règlements.

(2) Toutefois, d'après l'*Annuaire* de 1906, le commandement du corps d'état-major comprendrait actuellement 107 officiers, parmi lesquels les 8 attachés militaires et les 6 commissaires de ligne du service des chemins de fer.

(3) Voir 2e semestre, 1906, p. 523.

(4) Voir 1895, 1er semestre, p. 259.

des officiers dans le corps d'état-major, ainsi que de leur réintégration dans leur arme d'origine.

On sait d'autre part que les élèves du cours spécial du commissariat font à la division de l'intendance un stage pratique de deux mois (1).

Comme par le passé, des *cours sur les chemins de fer*, théoriques puis pratiques, sont organisés, sous la haute direction du chef de la division de l'intendance, lorsque le besoin en est reconnu. Sur la proposition du chef d'état-major de l'armée, le Ministre y convoque des officiers inférieurs des diverses armes, du commissariat et des services de santé et vétérinaire, ainsi que des officiers *in congedo* de toute catégorie, à l'exception de celle dite *di riserva*. A la fin des cours tous ces officiers sont notés et classés.

On organise aussi, éventuellement, au commandement du corps d'état-major, des *cours sur le service des étapes*, auxquels prennent part des officiers supérieurs et inférieurs affectés à ce service en temps de guerre.

Enfin, la *division des opérations* organise chaque année pendant l'hiver, d'après la nouvelle instruction, des cours de langues étrangères pour les officiers du commandement et les officiers d'état-major résidant à Rome. Les autres officiers de la garnison qui le désirent peuvent y assister.

Le commandement du corps d'état-major continue à tenir le contrôle des officiers et hommes de troupe qui connaissent des langues étrangères autres que la langue française, pour les employer, le cas échéant, comme traducteurs ou interprètes.

C'est également de ce service que relève l'envoi à l'étranger d'officiers des diverses armes pour se perfectionner dans l'étude des langues.

MODIFICATIONS A LA LÉGISLATION RÉGISSANT L'ORGANISATION, L'ÉTAT ET LES ALLOCATIONS DE L'ARME DES CARABINIERS ROYAUX. — Une loi, promulguée le 30 décembre 1906, a apporté à la législation régissant l'arme des carabiniers royaux les modifications suivantes destinées à améliorer la carrière des hommes de troupe de cette arme et, par suite, à en faciliter le recrutement devenu de moins en moins aisé (2) :

---

(1) Voir 1906, 2e semestre, p. 482.

(2) Il existe en ce moment un déficit de 5,500 carabiniers par rapport à l'effectif budgétaire de 27,896 hommes ; d'autre part, la création de « carabiniers adjoints » détachés des corps de troupe n'a constitué qu'un médiocre palliatif, vu l'inexpérience de ceux-ci.

1° La solde journalière est augmentée, pour les maréchaux des logis, de 1 fr. 20; les brigadiers, de 1 franc; les vice-brigadiers, de 0 fr. 90; les appointés, de 0 fr. 70; les carabiniers, de 0 fr. 50; les élèves carabiniers, de 0 fr. 40;

2° L'effectif organique de la troupe est augmenté de 56 maréchaux des logis, dont 17 majors, 11 chefs et 28 ordinaires;

3° Le montant de la prime acquise aux carabiniers à l'issue de leur troisième rengagement est porté de 2,000 francs à 3,000 francs;

4° Il sera créé une école d'élèves officiers carabiniers à laquelle seront admis les maréchaux et les brigadiers candidats à l'épaulette;

5° Le nombre des places de lieutenants réservées aux lieutenants des autres armes demandant à passer dans les carabiniers est réduit de la moitié au tiers des vacances;

6° Les limites d'âge pour les différents grades d'officiers supérieurs et inférieurs sont reculées de deux ans, de façon à faciliter l'accès aux grades supérieurs des officiers sortant du rang;

7° Pour compenser, dans une certaine mesure, le ralentissement de la carrière provoqué par ce recul des limites d'âge, l'effectif organique des majors est augmenté de 18 unités et celui des capitaines de 15, tandis que celui des officiers subalternes est réduit de 12 (10 lieutenants et 2 sous-lieutenants).

Les dépenses provoquées par la réalisation des dispositions de cette loi et dont le montant est évalué à 7,334,025 fr. 50 seront imputées au budget de l'intérieur.

Modifications a la tenue du 5e régiment du génie (mineurs). — Une décision ministérielle du 24 janvier 1907 a substitué au pantalon long pour les hommes de troupe du 5e régiment du génie (mineurs), la culotte des troupes de montagne, et rendu réglementaire pour ces militaires le port de la bottine lacée, du modèle des Alpins.

Fusion des 1re et 2e compagnies de discipline de punition. — Les 1re et 2e compagnies de discipline de punition qui étaient stationnées respectivement à Portoferraio et Portici ont été fusionnées à la date du 1er février 1907 en une compagnie unique dont la résidence a été transférée à Peschiera (caserne Rocca).

Les nouvelles fortifications italiennes sur la frontière Nord-Est. — On sait que depuis quelques années l'attention de l'Italie s'est

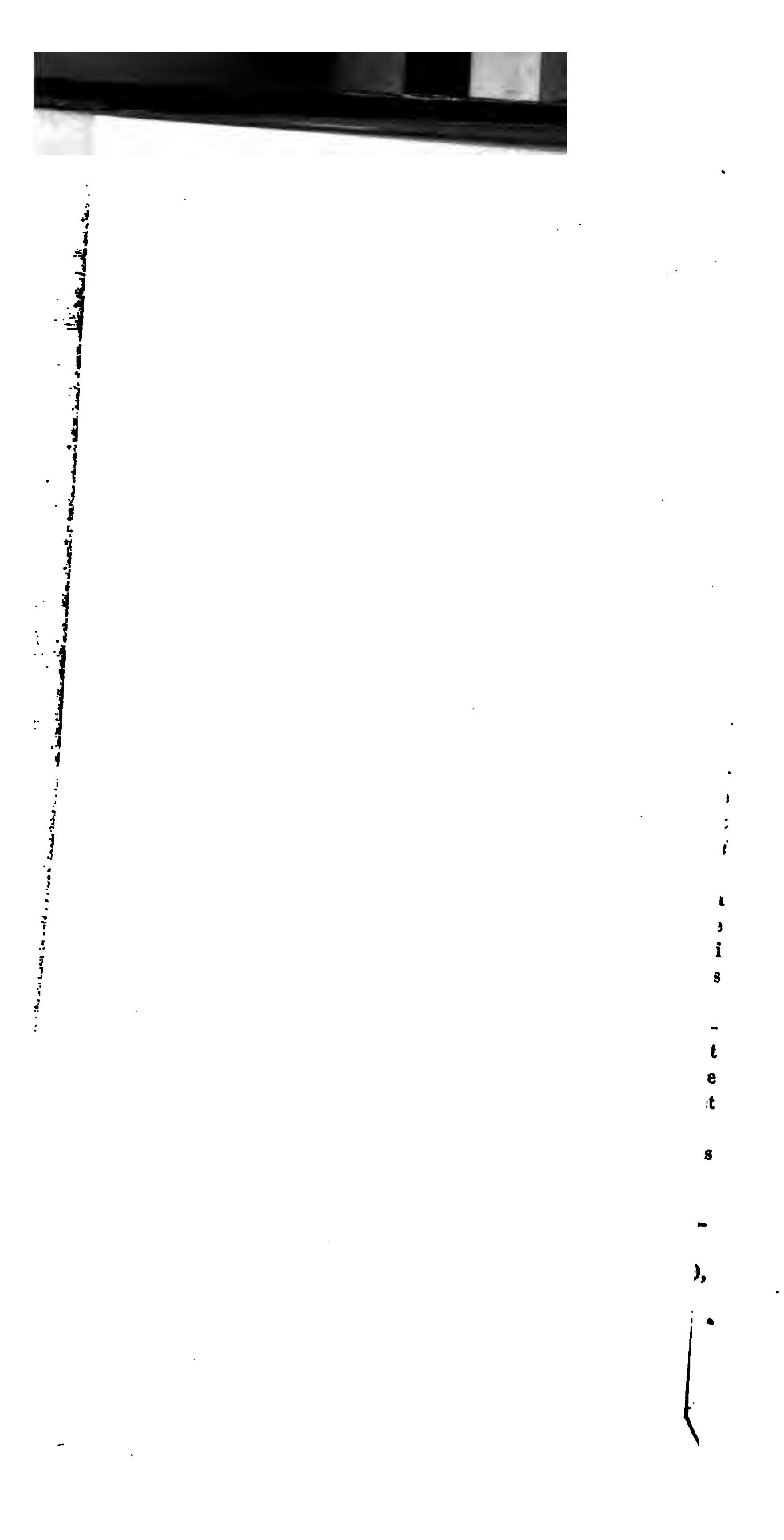

portée d'une façon particulière sur la frontière austro-italienne, dont l'organisation défensive avait été pendant longtemps négligée. Des travaux importants ont été entrepris dans toute la région comprise au Nord de la ligne Vérone-Venise. Sans insister sur ceux qui ont eu pour objet de renforcer la défense des passes conduisant dans le Trentin, il paraît intéressant de signaler les dispositions prises par l'autorité militaire pour arrêter une invasion venant du Nord-Est, par les voies de communication comprises entre la vallée du Cadore (exclue) et celle de l'Isonzo. Ces dispositions sont d'autant plus importantes que, jusqu'à ces dernières années, la grande route de Tarvis et le chemin de fer de la vallée de la Fella n'étaient gardés que très imparfaitement par l'ancienne forteresse de Chiusaforte, aujourd'hui sans valeur, et par la forteresse d'Osoppo, qui date de l'occupation française et qui n'a reçu que des améliorations insignifiantes, et que les routes comprises entre la vallée du Tagliamento et la mer, sur la frontière du bas Frioul, n'étaient défendues par aucun ouvrage.

Pour remédier à cette situation défectueuse, on aurait décidé de fortifier les points suivants, dont l'organisation serait actuellement partie ébauchée, partie en projet (1) (Voir croquis) :

Des têtes de pont à *S. Giorgio di Nogaro* et *S. Giovanni di Manzano* sont destinées à barrer les routes de Cervignano à Latisana et de Cormons à Udine et Mortegliano. La tête de pont de S. Giovanni doit être renforcée par des ouvrages importants situés près de *Corno di Rosazzo*.

Pour barrer les routes menant à Cividale, on construit un ouvrage à *Purgessimo* et un fort d'arrêt à *Stupizza*. Les voies d'accès, venant de la haute vallée de l'Isonzo (au Nord de Karfreit ou Caporetto) et qui permettraient de tourner ces défenses, doivent être maîtrisées par des ouvrages à élever à *Tarcento* et à *Artegna*.

La haute vallée du Tagliamento sera gardée par des fortifications établies en divers points, savoir : une batterie à *Pontebba*, un fort d'arrêt à *Saletto*, un gros ouvrage à *Chiusaforte* (à l'Est de Moggio), un ouvrage à *Ospedaletto*, et enfin de gros ouvrages au Sud-Ouest de *Tolmezzo* et près de *Forni Avoltri*.

Ces fortifications seront complétées par un système de mines étendu.

---

(1) D'après l'*Allgemeine Schweizerische Militarzeitung*, n° 10, mars 1907.

PORTUGAL.

Conseil supérieur de la défense nationale. — Cet organe, créé par une loi du 24 décembre 1906, est chargé de prendre l'initiative des études relatives à la préparation à la guerre et à l'établissement :

Des principes fondamentaux qui doivent régir l'organisation et la mobilisation des forces de terre et de mer et des troupes coloniales;

Des plans d'opérations sur terre et sur mer;

Du plan de défense de la métropole et des colonies.

Il comprend deux sections : celle *de l'armée* et celle *de la marine*, qui se réunissent en séance plénière ou séparément suivant la nature des questions à examiner.

Le président du Conseil et les Ministres de la guerre et de la marine assistent à toutes les séances plénières.

La section *de l'armée* se compose des membres suivants :

3 généraux de division, dont le président du Conseil général de l'armée ;
3 généraux de brigade, membres du Conseil général de l'armée ;
3 généraux de brigade, provenant de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie.

Le plus ancien général de division préside la section, et a pour secrétaire un colonel d'état-major ; le Ministre de la guerre peut prendre la présidence lorsqu'il le juge à propos.

Le Roi préside, sans voix consultative, le Conseil suprême de la défense nationale toutes les fois qu'il le désire.

Les décisions du Conseil sont notifiées aux Ministres intéressés, pour exécution, sous réserve de l'approbation des Cortès, lorsqu'elles touchent à l'organisation ou nécessitent des crédits spéciaux.

Le Conseil peut en outre être consulté par les Ministres de la guerre et de la marine.

Commission supérieure d'études de la défense nationale. — Cette commission, créée par la loi du 24 décembre 1906, est mise à la disposition du Conseil suprême de la défense nationale, pour étudier les affaires sur lesquelles il a à délibérer.

Elle se compose du *Conseil général de l'armée* et du *Conseil général de la marine*.

Auprès de chacun de ces conseils fonctionne une *commission d'études*, composée de deux sections.

Le *Conseil général de l'armée* a la composition suivante :

1 général de division, président ;

2 généraux de brigade, présidents des sections d'études : l'un d'eux est le directeur général du service d'état-major et l'autre un général de l'arme du génie ;
1 général de brigade (d'une arme quelconque) ;
1 colonel d'état-major, secrétaire.

La *1re section* de la commission d'études, s'occupe de l'organisation, de la mobilisation, de la concentration et des opérations militaires. Elle comprend le personnel suivant :

Le directeur général du service d'état-major, président ;
1 officier supérieur de la marine ;
Les 2e et 3e bureaux de la direction générale du service d'état-major ;
1 major ou capitaine d'état-major, secrétaire.

La *2e section* est chargée de l'organisation définitive du territoire, conformément au plan de défense. Elle comprend le personnel suivant :

1 général du génie, président ;
2 officiers supérieurs du génie ;
2 officiers supérieurs d'artillerie ;
1 officier supérieur de la marine ;
1 capitaine du génie, secrétaire.

Réorganisation du secrétariat d'État des affaires de la guerre. — Le secrétariat d'État de la guerre comprenait jusqu'ici deux organes principaux : le cabinet du Ministre et la direction générale (composée de huit bureaux, entre lesquels étaient réparties les questions administratives concernant les diverses armes ou services).

En outre, pour chacune des armes combattantes et pour le service d'état-major, il existait un organe de direction technique, ne faisant pas partie du secrétariat, mais dépendant immédiatement du Ministre et portant le nom de *direction générale des services de l'arme* ou du *service d'état-major*.

Une loi du 24 décembre 1906, vient de modifier complètement cette organisation en rattachant les directions d'armes au secrétariat ; celle du service d'état-major continue seule à exister.

Actuellement le secrétariat comprend les organes suivants :

Le cabinet du Ministre ;
Une direction générale qui se subdivise en directions du génie, de l'artillerie, de la cavalerie, de l'infanterie, de l'administration militaire, des services de santé et vétérinaire ;
Un bureau de la justice, de la mobilisation et de la concentration ;

Un bureau de la garde fiscale;
Un bureau central.

A la tête des cinq premières directions est placé un général de brigade.

Auprès du secrétariat est instituée pour examiner, par ordre du Ministre, les affaires importantes, une *commission consultative*, comprenant :

Les officiers ayant été ministres de la guerre;
Le directeur général du secrétariat de la guerre;
Les directeurs des cinq premières directions.

Trois organes spéciaux sont créés, savoir :

L'administration des fabriques et dépôts de matériel de guerre;
L'inspection des fortifications et ouvrages militaires;
L'administration de la manutention militaire, des ateliers et des dépôts d'habillement.

Ces organes et la direction générale du service d'état-major, qui a été conservée, constituent des dépendances du ministère de la guerre.

ROUMANIE.

École de tir d'infanterie. — Le budget de la guerre pour 1906-1907 prévoyait la création d'une école de tir d'infanterie (1). Une mission a été envoyée en Allemagne et en Autriche-Hongrie pour étudier de près le fonctionnement des écoles de Spandau et de Bruck-sur-Leitha. C'est d'après son rapport qu'a été établi le règlement de l'école nouvelle (28 octobre 1906).

But de l'école. — L'école de tir d'infanterie a pour but :

1° De former de bons instructeurs pour le tir;

2° De rendre certains officiers aptes à expérimenter et à décider la réception des armes portatives et des munitions commandées à l'étranger;

3° De développer les connaissances des officiers et des gradés inférieurs en ce qui concerne non seulement le tir, mais aussi la tactique d'infanterie.

L'école est encore destinée à être un centre d'études et d'informations pour les généraux, les officiers supérieurs, les officiers d'état-

---

(1) Voir 2e semestre 1906, p. 273.

major, les officiers élèves de l'école supérieure de guerre et les capitaines aspirants au grade de major.

Durant les périodes d'instructions, l'école s'installe au camp d'instruction du 2e corps d'armée ; le reste de l'année son personnel réside à Bucarest.

Enseignement. — L'école comprend :

1° L'école des gradés inférieurs ;

2° L'école des officiers subalternes.

La première est destinée à un certain nombre de sous-officiers de choix (de préférence rengagés), la seconde aux lieutenants et exceptionnellement à des sous-lieutenants déjà anciens.

La période d'instruction des gradés inférieurs est de trois mois, du 1er mars au 1er juin. Le cours des officiers a lieu à la même époque et comporte deux séries de six semaines chacune. A la fin de la seconde série, cinq journées sont consacrées à des conférences faites aux officiers généraux, supérieurs, etc., énumérés ci-dessus.

L'enseignement comprend une partie pratique aussi développée que possible et une partie théorique réduite au strict nécessaire, savoir :

Pour les gradés inférieurs : fonctions des sous-officiers pendant le tir ; manipulations et transport des cartouches ; notions d'hygiène du soldat.

Pour les officiers : notions de balistique ; étude du règlement de tir roumain ; comparaison avec les règlements étrangers ; organisation des champs de tir ; armes portatives en service en Roumanie et à l'étranger ; poudres et munitions pour armes portatives ; fonctions d'officier de tir et d'armement ; expérimentation et réception des armes portatives ; notions d'hygiène.

Personnel. — L'école dispose :

1° D'un cadre permanent : 1 officier supérieur commandant l'école ; 1 officier supérieur ou capitaine adjoint ; 1 capitaine directeur des études ; 1 lieutenant officier de tir ; 1 sous-officier plotoniere ; 1 sergent ; 4 caporaux ; 6 soldats ;

2° D'un personnel attaché à l'école : 4 capitaines professeurs ; 4 lieutenants professeurs adjoints pour la compagnie d'instruction ; 1 lieutenant pour le peloton d'instruction ; 1 médecin. (Ce personnel, entièrement emprunté à l'infanterie, est désigné chaque année par le Ministre, sur les propositions du commandant de l'école, et doit être reversé dans les corps de troupes après une année de présence à l'école.)

Une commission d'expériences, choisie dans le personnel du cadre permanent et dans celui attaché à l'école, peut procéder à n'importe quelle époque de l'année aux expériences prescrites par le Ministre.

Les sous-officiers désignés pour suivre les cours de l'école sont

groupés, ceux des troupes à pied en une compagnie d'instruction, ceux des troupes à cheval en un peloton d'instruction.

Les officiers élèves sont pareillement divisés en deux groupes.

Le nombre des élèves sera fixé chaque année par le Ministre.

Les officiers élèves de retour dans leur corps de troupe seront chargés de faire des conférences sur les matières enseignées à l'école, de manière à propager l'unité de doctrine.

RUSSIE.

Armement des hommes des bataillons du train. — Un prikaz n° 554 du 7/20 septembre 1906 prescrit les mesures suivantes relatives à l'armement des hommes des bataillons du train, qui n'avaient jusqu'à présent aucun armement (en dehors des sabres et revolvers des sous-officiers et gefreite).

En temps de paix, les feldvebels et trompettes seront armés de revolvers et de sabres de dragons; les autres hommes de troupe appartenant à la catégorie des combattants recevront le fusil des dragons; les non-combattants et les feldchers ne porteront aucune arme jusqu'à ce que la question de l'armement des non-combattants dans toutes les armes ait reçu une solution.

En temps de guerre, tous les sous-officiers et les trompettes seront armés de sabres de dragons et de revolvers, et tous les autres hommes, combattants et non-combattants (à l'exception des feldchers) seront pourvus de fusils de dragons. Les feldchers ne recevront de revolvers que dans le cas où l'ennemi n'aurait pas adhéré à la convention de Genève.

Artillerie de forteresse a Vladivostok. — Il existait à Vladivostok 3 régiments d'artillerie de forteresse à 4 bataillons chacun, soit 12 bataillons en tout. Un prikaz n° 597, du 25 septembre/8 novembre 1906, a prescrit de modifier le groupement des bataillons et de former 4 régiments à 3 bataillons chacun. Dans chaque régiment, les compagnies sont numérotées de 1 à 12.

Ces régiments seront groupés en deux brigades d'artillerie de forteresse, dite de Vladivostok, et comprenant, la première, les régiments 1 et 2; la deuxième, les régiments 3 et 4.

Le Gérant : R. Chapelot.

Paris. — Imprimerie R. Chapelot et Cie, rue Christine, 2.

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

Nº 954 **Mai** **1907**

SOMMAIRE

L'ARTILLERIE LOURDE DE CAMPAGNE

EN ALLEMAGNE

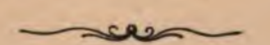

DÉPARTEMENT VAN BIBLIOTHEEK

Le règlement du 28 juin 1906 (1).

Par décision impériale du 15 juin 1905, le règlement sur l'emploi de l'artillerie lourde, jusqu'alors secret, « a été rayé de la liste de ces règlements entourés pour le commun du voile impénétrable du mystère ». Cette mesure a été accueillie en Allemagne avec satisfaction. « On savait déjà que l'artillerie lourde entrait dans les

(1) *Exerzier-Reglement für die Fussartillerie, III Theil, Die schwere Artillerie des Feldheeres.*

formations de campagne et avait un rôle à jouer à côté de l'artillerie de campagne. Mais tant que son règlement était tenu secret, on la considérait, même dans les milieux militaires, comme une arme toute spéciale dont les propriétés étaient peu connues. La publication du règlement aura donc d'heureux résultats pour l'artillerie lourde elle-même et pour l'armée tout entière (1). »

Ce voile du mystère, combien plus impénétrable encore aux regards de l'étranger, masquait en effet aux yeux profanes tous les détails d'emploi tactique de l'artillerie lourde. Il ne tomba d'ailleurs complètement qu'une année entière après la décision impériale lorsque la troisième partie du règlement de manœuvres de l'artillerie à pied du 28 juin 1906 fut enfin livrée à la publicité. Les procédés de combat de cette arme, seulement pressentis jusqu'à ce jour, apparurent alors pour la première fois en pleine lumière et peuvent faire aujourd'hui l'objet d'une étude d'ensemble.

Une arme nouvelle. — Les événements de la guerre russo-japonaise, présentés par chacun sous le jour le plus favorable à sa doctrine, ont servi à remettre ou à maintenir à l'ordre du jour un certain nombre de questions militaires. Parmi ces dernières, celle de l'artillerie lourde de campagne occupe en Allemagne une des premières places.

L'action de cette arme est si intimement liée à celle des autres troupes de champ de bataille qu'on l'y désigne communément depuis un certain temps sous la dénomination de « quatrième arme ». Les mots « artil-

(1) *Militär Zeitung*, 23 septembre 1905.

lerie lourde de campagne » (*Schwere Artillerie des Feldheeres*) n'y évoquent plus l'idée de formations spéciales, destinées uniquement à l'attaque des forteresses, grandes ou petites. Le rôle de l'artillerie lourde n'intéresse plus seulement les techniciens, artilleurs ou sapeurs, défenseurs professionnels de la fortification. Cette arme nouvelle apparaîtra offensivement et en masse sur tous les champs de bataille. La connaissance de son rôle, de ses moyens d'action, de ses procédés de combat est donc du domaine de la tactique et s'impose dès lors à tous au même titre que celle des autres armes.

Développement de l'artillerie lourde dans les dix dernières années. — La *Revue* a déjà montré en détail (1) par quelle série de transformations une arme créée en vue de l'attaque des forts d'arrêt de notre frontière a élargi son rôle au point d'être employée aux termes du règlement actuel « dans tous les cas et comme les autres armes sur le champ de bataille » (2) (3).

Depuis 1892, époque à laquelle remonte l'attribution en temps de paix des premiers groupes d'attelages à l'artillerie à pied, chaque année marque une étape dans la voie de l'assimilation de cette arme aux autres troupes combattantes. La réorganisation des unités, l'augmentation des effectifs, le perfectionnement du matériel, tout concourt vers ce but.

Le couronnement de cette œuvre eut lieu aux manœuvres impériales de 1900 : le régiment d'artillerie à pied de la Garde y prit une part brillante qui décida

---

(1) Voir numéro de janvier 1905.

(2) *Ibid.*

(3) Les chiffres placés entre parenthèses indiquent les paragraphes du règlement.

définitivement de l'incorporation de l'artillerie à pied dans l'armée de campagne. « L'Empereur récompensa à la critique les efforts de la quatrième arme en décernant à l'obusier de 15 centimètres le nom d'obusier lourd *de campagne* (1). »

Mission de l'artillerie lourde de campagne. — « La mission qui incombe tout d'abord à l'artillerie lourde est de démolir les forts d'arrêt ou autres fortifications permanentes de la frontière pour donner à l'armée de campagne la possibilité de pénétrer en territoire ennemi. Cela fait, une faible partie de cette artillerie sera employée au siège des forteresses, une autre, *de beaucoup la plus considérable*, accompagnera l'armée dans son mouvement en avant (2). » Comme on le voit, cette mission de l'artillerie lourde est double. Et cette dualité a produit dans les esprits, en Allemagne même, quelque confusion que certains se sont efforcés récemment de dissiper.

« On confond trop souvent sous la désignation d'artillerie lourde de campagne deux choses absolument différentes. Pour écraser les objectifs de champ de bataille sur lesquels l'action de l'artillerie de campagne serait insuffisante, on a créé l'artillerie lourde de campagne. On l'a attribuée aux formations de campagne afin de l'avoir constamment sous la main. Dans l'état actuel des choses, elle est caractérisée à la mobilisation comme troupe attelée et comme *partie intégrante* de l'armée de campagne. L'autre formation, que l'on désigne aussi, concurremment avec cette artillerie lourde de campagne *proprement dite*, sous le nom collectif « d'artillerie lourde de campagne » n'est qu'une

---

(1) Bleyhoeffer. *Die schwere Artillerie des Feldheeres*. Berlin, 1905.
(2) *Ibid.*

sorte d'artillerie de siège. A cette dernière incombe, de concert avec l'artillerie lourde de campagne proprement dite, la très importante mission de l'attaque des forts d'arrêt de la frontière. Mais ces formations, attelées dans certaines circonstances, ne sont pas l'artillerie lourde de campagne proprement dite, elles ne suivent pas l'armée d'une façon permanente, elles sont amenées seulement pour des buts déterminés, après quoi leur rôle est terminé; tandis que l'artillerie lourde de campagne proprement dite accompagne partout l'armée et lui appartient organiquement (1). »

L'étude sommaire des différents matériels attribués aux artilleries lourdes fera ressortir mieux encore cette distinction.

Le matériel de l'artillerie lourde de campagne. — L'artillerie lourde de campagne comprend, d'après Bleyhœffer, trois calibres :

L'obusier lourd de campagne 02 de 15 centimètres;

Le mortier en acier de 21 centimètres;

Le canon à boucliers de 10 centimètres.

Dans les ouvrages récents, il n'est plus fait mention d'une quatrième pièce, qu'on attribuait jusqu'ici aux artilleries lourdes de campagne : le canon long de 15 centimètres, et le règlement du 18 juin 1906 envisage seulement l'emploi de l'obusier lourd et du mortier de 21 centimètres sans jamais faire allusion au canon de 10 centimètres. En raison de leur poids élevé, ces dernières pièces ont peut-être été réservées aux opérations de la guerre de siège proprement dite.

L'obusier lourd de campagne 02 a été mis en service en 1905 (2). D'après les renseignements donnés par la

(1) *Deutsches Offizierblatt*, 18 mars 1905.

(2) *Mitteilungen über Gegenstände des Artillerie und Geniewesens*. Heft 6, 1905.

presse, ce serait une transformation de l'obusier antérieur dans laquelle le tube et les munitions auraient été conservés. L'affût aurait été modifié par l'adjonction d'un frein hydraulique et de ressorts récupérateurs, de façon à permettre une vitesse de tir de deux à trois coups par pièce à la minute. Si les propriétés balistiques de l'ancien obusier ont été conservées, comme cela paraît probable, la pièce, qui pèse sur son avant-train, 2,700 kilogrammes, lance sous de grands angles (42° au maximum) un obus percutant de 40 kilogrammes environ, contenant 7 kilogrammes d'explosif.

« L'attelage à six chevaux, dit Berlin (1), assure aux batteries d'obusiers, sur tous les terrains, une vitesse de marche égale à celle de l'infanterie. Un secours particulier de cette arme n'est que très rarement nécessaire. » Le règlement prescrit que les batteries d'obusiers marchent ordinairement au pas, mais prennent le trot dès que le but du combat le demande. Les allures réglementaires sont de 100 mètres à la minute au pas, 200 mètres au trot.

La question de la réduction de la batterie à quatre pièces, si vivement discutée pour l'artillerie de campagne et qui jusqu'ici paraît devoir être résolue pour cette dernière par le maintien des six pièces a été tranchée en sens inverse pour l'artillerie lourde. Les batteries d'obusiers, antérieurement à six pièces et douze caissons, ont désormais la composition suivante : quatre pièces, huit caissons, une voiture observatoire, un chariot de batterie, une forge, trois voitures pour les vivres, le fourrage, les bagages.

On peut juger approximativement de la proportion dans laquelle cette adoption de la batterie à quatre pièces a permis d'augmenter la dotation par pièce en munitions.

---

(1) *Waffenlehre*, par Berlin. Berlin, 1904.

L'ancienne batterie à six pièces et douze caissons possédait un approvisionnement de 72 coups par pièce. Le bataillon comprenait quatre batteries et huit colonnes de munitions, ce qui portait l'approvisionnement total à 276 coups par pièce (1). Le nouveau règlement indique qu'un échelon intermédiaire de ravitaillement est créé sous le nom de « colonne légère de munitions » sans faire connaître la composition de cet organe. En supposant qu'on ait simplement reporté aux colonnes légères les quatre caissons par batterie enlevés à ces dernières, qu'on ait remplacé les deux pièces supprimées par deux caissons, comme le demande le général Rohne pour l'artillerie de campagne, et reporté également ceux-ci à la colonne légère, on arrive à un total de six caissons par batterie pour ce nouvel organe de ravitaillement. Dans cette hypothèse on obtient, avec les batteries à quatre pièces, un approvisionnement par pièce de 72 coups (comme antérieurement) à la batterie, de 54 coups aux colonnes légères et de 306 coups aux colonnes de munitions, au total 434 coups *par pièce* au lieu de 276 (2).

Le mortier en acier de 21 centimètres pèse près de 5,000 kilogrammes en batterie, exige pour son transport un chariot à canon et doit être suivi de deux voitures de plates-formes dont le poids varie entre 3,000 et 5,000 kilogrammes. Il lance sous de grands angles un obus percutant avec ou sans retard, à forte charge explosive, du poids de 120 kilogrammes. Il ne peut se déplacer qu'au pas, sur de très bonnes routes, et un détachement d'infanterie de deux compagnies par batterie, lui est attribué réglementairement pour renforcer la traction des chevaux,

(1) Bleyhoeffer, *loc. cit.*, p. 157, d'après Balck « *Taktik* », Band II.

(2) Ces chiffres sont purement hypothétiques. Ils ont simplement pour but de faire apprécier dans quelle mesure la réduction à quatre du nombre des pièces de la batterie permettrait d'augmenter l'approvisionnement en munitions.

le cas échéant. Il ne tire que sur plate-forme et n'ouvre le feu que quatre heures environ après son arrivée sur la position. Les batteries sont à quatre pièces, approvisionnées à 40 coups par pièce à la batterie. Le bataillon comprend deux batteries, une colonne légère et des colonnes de munitions.

Le canon à boucliers de 10 centimètres (calibre exact : 10 cm 5) est un canon long en acier, à tir rapide, tirant une cartouche. Il lance, de plein fouet, un obus explosif de 18 kilogrammes et un shrapnel de même poids renfermant 680 balles de 11 grammes. Sa mobilité est comparable à celle de l'obusier lourd, mais il ne tire que sur plate-forme. La batterie est à six pièces. La portée maxima s'étend à 8 kilomètres avec le shrapnel fusant, à 10 kilomètres en tir percutant.

Emploi des différents calibres. — Quel est le rôle attribué à ces différentes pièces dans l'exécution de la mission dévolue aux artilleries lourdes ?

Éliminons d'abord le canon de 10 centimètres, dont l'emploi est surtout préconisé par les auteurs dans la défense des positions fortifiées où l'on utiliserait sa grande portée et la rapidité de son tir pour battre les chemins d'approche, particulièrement sur les ailes de la position, afin d'obliger l'adversaire à de longs détours. Il doit également, dans l'attaque comme dans la défense, interdire les liaisons entre les colonnes ennemies, troubler le ravitaillement en munitions, empêcher l'approche des réserves, gêner l'observation. Le nombre des batteries de 10 centimètres paraît d'ailleurs peu considérable, le nouveau règlement n'en fait pas mention, et il n'en sera plus question dans la suite de cette étude. Il était bon toutefois de signaler que, dans certaines éventualités, nos colonnes et nos réserves pourraient être accueillies à des distances de 7 à 8 kilomètres de la position ennemie par quelques volées de coups de canon.

L'obusier lourd de campagne et le mortier de 21 centimètres constituent donc les deux pièces essentielles des artilleries lourdes de campagne. Aussi les régiments d'artillerie à pied comprennent-ils en temps de paix, dans une proportion variable, des batteries d'obusiers lourds et des batteries de mortiers. Mais la première pièce seule joint à une puissance déjà considérable une mobilité et une rapidité d'entrée en action suffisantes pour lui permettre de suivre toujours l'armée d'opérations. Elle seule peut assurer la double mission dévolue aux artilleries lourdes, « son domaine s'étend aussi bien sur la guerre de forteresse que sur la guerre de campagne ».

Les mortiers de 21 centimètres, beaucoup plus puissants, ne sauraient trouver leur emploi dans la guerre de campagne. « On a besoin de leurs munitions coûteuses pour anéantir les forts d'arrêt et les fortifications permanentes. Ils n'accompagnent l'armée de campagne qu'avec une mission spéciale bien déterminée (1). » Leur action, dit le règlement, est limitée à l'attaque des positions fortement retranchées et des forts d'arrêt, tandis que les obusiers sont employés comme les autres armes, sur les champs de bataille, en rase campagne; et il ajoute : « Les bataillons d'obusiers suffisent pour remplacer l'artillerie de campagne dans l'attaque des positions fortifiées, ils suffisent également pour empêcher les forts d'arrêt d'agir; mais, pour la prise définitive de ces derniers, il est nécessaire d'employer les batteries de mortiers » (228).

On voit ici nettement la distinction indiquée plus haut entre les deux espèces d'artillerie lourde. Suivant la nature des obstacles fortifiés qu'elles doivent trouver devant elles, suivant le point où elles doivent franchir la frontière, les diverses armées allemandes comprendront

(1) Bleyhoeffer, *loc. cit.*

à la fois des bataillons d'obusiers et des bataillons de mortiers ou bien seulement des bataillons d'obusiers. Une fois franchie la ligne des forteresses, les armées conserveraient leurs seuls bataillons d'obusiers, les bataillons de mortiers entrant dès lors dans les formations spéciales destinées à poursuivre les opérations de siège.

« Les batteries de mortiers seront donc subordonnées au début aux commandants de certaines armées qui les attribueront ensuite à un corps d'effectif déterminé, généralement une division, chargé de l'exécution d'une mission spéciale telle que la prise d'un fort d'arrêt (1). » C'est ainsi que dans l'étude d'attaque brusquée du fort de Manonvillers, publiée par l'auteur de ces dernières lignes, on charge de cette mission une division d'infanterie à laquelle on adjoint, en plus de ses douze batteries de canons de campagne, deux bataillons d'obusiers lourds (huit batteries) et deux bataillons de mortiers de 21 centimètres (quatre batteries).

Attaque des forts d'arrêt. — Le règlement consacre un chapitre à cette attaque des lignes de forts d'arrêt qui a, dit-il, pour but de mettre rapidement hors de cause ceux dont dépend la liberté des mouvements de l'armée.

On procède le plus possible par une attaque enveloppante ; mais dans le cas où les forts sont rapprochés les uns des autres, la direction des attaques, le choix des positions de combat de l'infanterie et de l'artillerie, sont influencés par les ouvrages voisins (226). Si des troupes de campagne sont établies sur la ligne des forts, l'attaque doit généralement être conduite de front. Il suffit alors de tenir en respect l'artillerie des forts afin qu'elle ne puisse intervenir dans le combat. L'artillerie lourde a ensuite pour mission principale de préparer l'assaut sur

---

(1) Bleyhoeffer, *loc. cit.*

un intervalle. Cette position conquise, on procède à l'enlèvement du fort lui-même (227).

Le feu doit être ouvert, autant que possible, par toute l'artillerie; cependant, si l'on dispose d'une supériorité suffisante, on peut engager la lutte sans attendre l'arrivée des mortiers (252). La première mission de l'artillerie est de combattre l'artillerie de la défense : l'artillerie de campagne y prend part avec ses obusiers légers; ses batteries de canons y coopèrent par des feux d'enfilade et de revers et cherchent surtout à paralyser l'observation de l'adversaire autant qu'elle n'est pas protégée par des cuirassements. Contre les parties non cuirassées le feu des obusiers est suffisant; quant aux pièces cuirassées, on s'efforce de les mettre hors d'état d'agir par un feu de masse des obusiers et des mortiers (253).

La supériorité du feu obtenue, on emploie principalement l'artillerie de campagne à tenir l'artillerie ennemie en respect pendant que l'artillerie lourde prépare l'assaut contre l'ouvrage et les positions extérieures. La destruction des organes de flanquement, des obstacles, est préparée par les batteries de mortiers, achevée, le cas échéant, par les pionniers. Quelques batteries viennent occuper une nouvelle position pour protéger cette dernière opération (254).

La reconnaissance et l'observation permanente de la forteresse sont d'ailleurs assurées par des aérostats, des projecteurs, etc.

Les résultats qu'on espère obtenir nous sont dépeints par l'auteur de l'étude d'attaque du fort de Manonvillers. Sous les rafales des batteries de campagne, les parapets et les parties découvertes de la petite forteresse deviennent intenables, le service des pièces y est impossible. On se représente aisément la situation matérielle et morale du défenseur, en butte à un tir progressif par rafales qui peut être soutenu pendant plusieurs jours sans amener l'épuisement des coffres, en même temps

que des projectiles explosifs de 40 et de 120 kilogrammes, arrivant à de très courts intervalles, produisent leur effet destructeur sur les œuvres vives de la fortification. « Quand bien même les abris seraient à l'épreuve d'un tel tir, ces obus qui éclatent avec le fracas du tonnerre et répandent un épais nuage de fumée et de gaz délétères, frapperaient les gens de paralysie à tel point qu'aucune force terrestre ne serait capable de les porter en ligne au moment de l'assaut (1). »

En dépit de ces puissants moyens d'action, l'auteur de cette étude veut bien accorder au fort une résistance de quatre jours ; mais il admet implicitement que le rôle de l'assiégé serait limité pendant ce temps au souci de sa défense propre. La mission essentielle du fort, sa raison d'être, son action extérieure, seraient complètement exclues et le mouvement des armées serait assuré dès le début sur les routes d'invasion.

L'artillerie lourde de campagne proprement dite. — Nous en venons maintenant à cette partie de l'artillerie lourde, de beaucoup la plus considérable, qui fait partie intégrante des armées d'opérations, leur appartient organiquement, doit les suivre sur tous les terrains et entrer en action sur tous les champs de bataille. C'est là la mission propre des bataillons d'obusiers lourds de campagne. Dans quelle proportion les armées allemandes seront-elles dotées de ces bouches à feu et comment y seront-elles réparties ?

Les documents officiels révèlent bien en détail la proportion d'artillerie de campagne attribuée au corps

---

(1) Bleyhoeffer, *loc. cit.*

d'armée allemand; mais ils sont muets pour ce qui regarde le nombre de régiments ou de bataillons employés comme artillerie lourde. A défaut d'indications plus précises, la doctrine des principaux auteurs qui ont écrit sur la matière peut seule permettre à ce sujet une évaluation approximative. Ces renseignements, rapprochés des prescriptions du règlement, indiquent, dans tous les cas, l'intention d'employer en masse, au moins par bataillon, l'artillerie lourde de campagne.

« La direction de l'artillerie lourde *dans le corps d'armée*, dit le règlement de 1906, incombe au commandant de cette arme » (134). Il semble donc qu'il y ait normalement une *artillerie lourde de corps d'armée*, dont le règlement ne nous indique pas l'effectif. « Nous avons 23 corps d'armée en temps de paix, disait déjà la *Post* en 1901, ce qui exige la mobilisation d'un nombre *au moins égal* de bataillons d'artillerie à pied comme artillerie lourde de campagne. » Et le *Militär Wochenblatt* répétait en 1902 : « En général, *chaque corps d'armée* dispose d'un bataillon d'obusiers lourds ». Le général Hoffbauer signale encore, en 1904, que « des voix autorisées se prononcent pour l'attribution organique *d'un bataillon d'obusiers lourds à chaque corps d'armée* » et le général von der Bœck, admettant 24 corps d'armée de première ligne, estime qu'il faudra leur affecter 24 bataillons d'artillerie à pied pour le service de l'artillerie lourde.

L'étude récente, due à la plume d'un officier du régiment d'artillerie à pied de la Garde, donne encore à cet égard de nouvelles indications. Étudiant la question de de la subordination de l'artillerie lourde, Bleyhœffer distingue le cas où l'organisation générale de l'artillerie à pied est telle qu'une faible partie de celle-ci peut être mobilisée comme artillerie lourde, et le cas inverse, où la plus grande partie de l'artillerie à pied peut être mobilisée. Il admet que dans le premier cas une armée de six

corps comprendra deux bataillons d'artillerie lourde, subordonnés au commandant de l'armée. Dans le second cas, l'armée de six corps reçoit six bataillons d'obusiers lourds et Bleyhœffer démontre que, pour la marche comme pour le combat, il est nécessaire de répartir ces bataillons et d'en attribuer *un à chaque commandant de corps d'armée.*

Six bataillons, dit-il en substance, forment sur une seule route une colonne de 6,500 mètres pour les batteries de combat et de 15 kilomètres pour les colonnes de munitions (1). L'entrée en action d'une telle masse serait forcément très longue et on ne saurait songer à un apport régulier des munitions, même si les colonnes étaient réparties sur deux routes de marche. Dans la bataille, on ne peut, sur un front de 30 kilomètres, déterminer assez rapidement le point le plus favorable à l'emploi de ces batteries. Du reste, la réunion de 144 obusiers lourds sur une même position, en admettant qu'on en trouve une, ne laisserait pas que de créer des difficultés pour le défilement, la mise en batterie, le ravitaillement. Il y aurait en outre exagération de puissance en un point de la ligne de bataille au détriment des autres parties du front. Il est donc plus avantageux de donner *quatre batteries à chaque corps d'armée.* La longueur de la colonne de marche des quatre batteries de combat n'est que de 1,100 mètres, et cette force est suffisante pour remplir la mission capitale de l'artillerie lourde : préparer l'assaut sur la position d'infanterie ; car elle est en état de battre très efficacement un front de 500 à 600 mètres.

Il n'est pas téméraire de conclure qu'à la mobilisation les corps d'armée allemands comprendront norma-

(1) Ces chiffres partiels sont inexacts depuis la création des batteries de quatre pièces et des colonnes légères ; mais leurs totaux et l'ensemble du raisonnement restent exacts.

lement un bataillon d'obusiers lourds de campagne (1), nouvelle artillerie de corps destinée à produire par une action de masse un résultat décisif sur les points d'attaque.

Place de l'artillerie lourde dans les colonnes. — L'intervention opportune de l'artillerie lourde sur le champ de bataille dépend, avant toutes choses, de sa place dans les colonnes de marche. Aussi, cette arme qui marchait naguère à la queue des troupes combattantes a-t-elle été poussée très en avant. Le 8 octobre 1903, le règlement sur le service en campagne a été modifié dans ce sens et a reçu la rédaction suivante : « L'artillerie lourde marche normalement derrière l'infanterie du gros ; mais, si l'attaque d'une position est prévue, elle est poussée assez près de la tête de colonne pour que son intervention opportune dans le combat soit assurée. Dans ce cas, les voitures-observatoires sont, dès le départ, placées à l'avant-garde, les officiers éclaireurs sont envoyés en avant le plus tôt possible. »

Le fractionnement d'un bataillon d'obusiers et la répartition de ses divers éléments dans la colonne de marche présentent les dispositions suivantes :

a) Les officiers éclaireurs, escortés chacun par six cavaliers chevauchant avec les patrouilles de cavalerie sur le front et surtout sur les ailes pour reconnaître les travaux de défense de l'infanterie ennemie, les positions préparées pour son artillerie de campagne et, éventuellement, pour son artillerie lourde (Bleyhoeffer);

b) Le commandant de l'artillerie lourde avec l'état-major du commandant des troupes auxquelles les batteries sont attribuées (137) ;

---

(1) Le *Lehnert's Handbuch für den Truppenführer* de 1906 fait également figurer un bataillon d'obusiers lourds dans la composition du corps d'armée allemand.

c) Les voitures-observatoires du bataillon et des batteries (échelon d'observation) à la queue de l'avant-garde (138) ;

d) Le groupe des batteries de combat et celui des échelons de munitions (1), qui le suit immédiatement, aussi près de la tête que le permet la nécessité de faire arriver les autres troupes en temps utile. « Dans un corps d'armée marchant sur une route à l'attaque d'une position renforcée, les batteries d'artillerie lourde doivent être au moins à la queue de la première division ; si elles sont affectées à une division marchant sur une seule route, leur place est à la queue de l'artillerie de campagne » (Bleyhoeffer) ;

e) Les colonnes légères immédiatement derrière leur bataillon tant que l'artillerie lourde n'est pas appelée en avant, ensuite à la queue des troupes combattantes derrière celles de l'artillerie de campagne (205) ;

f) Les colonnes de munitions avec celles de l'infanterie et de l'artillerie de campagne.

Rôle général et emploi de l'artillerie lourde sur le champ de bataille. — Le règlement définit en peu de mots le rôle général de l'artillerie lourde sur le champ de bataille : « Le rôle capital de l'artillerie lourde est de coopérer avec l'artillerie de campagne à l'écrasement du point sur lequel le commandement supérieur veut diriger le choc principal de l'infanterie. Mais pour assurer le succès de cette arme, il est indispensable qu'on ait obtenu au préalable la supériorité du feu sur l'artillerie ennemie. Ce sera donc là la première mission que l'artillerie lourde aura à remplir, de concert

---

(1) La batterie de combat se compose de quatre pièces et quatre caissons, l'échelon de munitions de quatre caissons et un chariot de batterie.

avec l'artillerie de campagne, dont elle constitue le soutien essentiel» (188, 219, 1). Bleyhoeffer espère même que les pièces lourdes, grâce à leur plus grande portée pourront protéger le déploiement et la mise en batterie de l'artillerie de campagne (1) et cet espoir est partagé par le règlement (145). Les détails de la coopération des deux armes et les procédés d'exécution seront exposés à propos de la conduite du feu.

En règle générale, l'artillerie lourde est employée *par bataillon entier*, exceptionnellement par batterie isolée. L'efficacité est favorisée par cette réunion sur le même emplacement de toutes les batteries d'un bataillon ; mais le groupement de plusieurs bataillons sur une même position n'est généralement pas utile (144).

Le règlement formule pour l'artillerie lourde le principe qui a toujours été en Allemagne la base du déploiement de l'artillerie de campagne : « Aussitôt que le but du combat le commande, l'artillerie lourde entre en action en déployant toutes ses pièces afin d'obtenir dès le début un effet de masse. » Mais il apporte ici une restriction : « Toutefois on ne doit jamais perdre de vue que la dotation en munitions de l'artillerie lourde étant relativement limitée, les missions attribuées à cette arme doivent toujours en justifier la consommation » (141).

La liaison avec l'artillerie de campagne est de règle et de telle importance que le commandant des troupes lui-même doit prescrire, le cas échéant, les missions qui pourraient incomber exceptionnellement à la seule artillerie lourde (187).

Au point de vue du choix des objectifs, « les batteries d'obusiers lourds ont une grande efficacité contre les buts fixes ; l'action de leurs obus, par l'explosif et par

---

(1) Voir aussi *Revue militaire des Armées étrangères*, 1er semestre 1905, p. 13.

les éclats, est surtout efficace pour combattre les *batteries à boucliers* ainsi que les objectifs protégés par de forts retranchements de campagne, des tranchées, des localités, des bois de haute futaie, etc. » (142).

Reconnaissances. — Des reconnaissances faites habilement et en temps utile sont la première condition du succès (168). On a vu déjà qu'elles sont confiées à des officiers éclaireurs de l'artillerie lourde, pourvus d'une escorte, dont le nombre varie suivant la situation tactique. D'après Bleyhoeffer, il sera nécessaire d'en envoyer au moins trois, dont une sur le front et deux pour déborder les ailes. Ces reconnaissances marchent avec les avant-gardes, le commandant des troupes décide si elles doivent se porter au loin en avant de ces avant-gardes (212). Les qualités requises pour les éclaireurs sont : bonne vue, entente tactique, aptitude équestre, rédaction facile ; d'un point choisi à l'abri des vues ils cherchent à se faire une idée sur les positions de l'artillerie et de l'infanterie ennemies.

L'artillerie ennemie, surtout l'artillerie lourde, plus éloignée et mieux défilée, sera généralement difficile à voir (Bleyhoeffer). On ne pourra y parvenir qu'en se portant sur les ailes ; mais l'indication qu'il n'existe pas de batterie lourde sur telle partie du champ de bataille est déjà un renseignement important (168). Si les circonstances sont favorables on devra déterminer pour ces batteries : leur distance en arrière du masque, l'étendue du front et la formation, en ligne ou échelonnées.

Pour une position d'infanterie organisée, on reconnaîtra le degré d'avancement des travaux, l'étendue et l'organisation de la position, l'emplacement des abris, obstacles accessoires, masques et autres artifices. La connaissance des principes de fortification admis chez l'adversaire facilite la mission des éclaireurs. Les mouvements de troupes à l'intérieur de la position, le feu de l'artillerie

de la défense fournissent fréquemment des indications.

Il peut être avantageux que les éclaireurs restent au contact de l'ennemi pendant la nuit, mais on doit éviter de les charger de missions trop diverses : en particulier le commandement apprécie dans quelle mesure ils doivent reconnaître les chemins d'accès.

Les éclaireurs poursuivent leur observation pendant le combat et renseignent d'une façon générale sur les résultats du tir et les modifications survenues à l'objectif. On s'efforce d'établir des liaisons téléphoniques entre les éclaireurs et le commandant de l'artillerie lourde ; à défaut, on emploie les estafettes, cyclistes, signaleurs, etc. (169). Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus par les aérostiers, en particulier pour déterminer la position des batteries ennemies défilées et pour régler le tir (171).

A l'aide de tous ces renseignements et des observations de sa propre reconnaissance, qu'il fait avec les commandants de bataillon, le commandant de l'artillerie lourde tire ses conclusions sur la position ennemie. Il y joint l'examen du terrain des approches et des chemins d'accès. Dans le cas où il ne pourrait s'assurer de la viabilité et du défilement de ceux-ci, il devrait les faire reconnaître assez tôt pour que l'entrée en action des batteries ne pût en être retardée (172). Les commandants de bataillon, dès qu'ils sont fixés sur le déploiement, appellent à eux les commandants de batterie, les renseignent sur la situation du combat, la mission du bataillon, leur montrent les objectifs et les points d'observation (174). En même temps, ils font avancer à l'abri des vues les voitures-observatoires et envoient les ordres pour l'occupation de la position (176).

Toutes ces reconnaissances doivent être faites sans attirer l'attention de l'ennemi ; il est nécessaire, dans la plupart des cas, d'opérer pied à terre et sans escorte (176).

Choix des positions. — L'artillerie lourde, afin d'utiliser toute la puissance de son feu, s'approche de l'ennemi autant que le permet la nécessité de la dérober aux vues. Toutefois, l'obligation d'ouvrir rapidement le feu pour faciliter le déploiement et l'approche des autres armes, notamment dans l'attaque des positions fortifiées, justifient souvent l'emploi des grandes distances (145).

Quand la place manque ou si l'artillerie lourde arrive tardivement, elle peut être obligée de se mettre en position derrière la ligne de l'artillerie de campagne (164). Au reste, le tir par-dessus les troupes amies pourra rarement être évité (148).

Une position doit, en première ligne, permettre d'obtenir la plus grande efficacité et ensuite d'échapper aux vues (160). Les positions défilées sont de règle (147). Mais tout en s'efforçant de rendre difficile l'observation de l'ennemi (1), on doit s'assurer pour sa propre observation d'un point aussi voisin que possible de la position de feu et offrant des vues étendues sur le champ de bataille et sur les troupes qui opèrent en avant (162).

Les positions au milieu des bois, sur de larges percées ou dans les clairières sont excellentes pourvu que la trajectoire puisse passer au-dessus des arbres : elles échappent alors complètement à l'observation de l'ennemi, même s'il dispose de ballons (Bleyhoeffer).

Occupation des positions. — Les batteries sont poussées en avant pendant la reconnaissance autant qu'on peut le faire avant le choix définitif de la position (178). Elles partent de là pour se déployer sur la ligne de feu

(1) Éviter de se placer dans le voisinage immédiat de points caractéristiques du terrain, tout près ou à hauteur d'un but sur lequel l'ennemi a déjà réglé son tir, sur un terrain descendant vers l'ennemi ou devant une levée de terre, etc. (162 et 163)

en utilisant les chemins, autant que possible en colonne double afin de diminuer la profondeur de marche (180).

Ce déploiement doit se faire à l'abri des vues afin de conserver le bénéfice de la surprise et d'éviter les pertes prématurées. La prudence des subordonnés et l'habileté de la troupe dans l'utilisation du terrain jouent ici un grand rôle. Les parcours battus par le feu de l'ennemi doivent être franchis aux allures vives, par fractions ou pendant les interruptions du feu (181). Si cela est impossible il faudra, notamment dans l'attaque des positions retranchées, s'approcher pendant le jour jusqu'à la limite de la zone battue et attendre la nuit pour porter les batteries sur la position qui aura dû être préparée avec le plus grand soin. Le feu sera alors ouvert à la pointe du jour (215).

La mise en batterie doit être faite rapidement ; tous les moyens sont bons pour éviter les arrêts, les chevaux ont rempli leur mission s'ils ont amené les pièces à leur position, même en épuisant leurs dernières forces. Le rassemblement en position d'attente, en arrière de la ligne de feu est exceptionnel (182).

Dans l'attaque d'une position fortifiée, on augmente la protection par des terrassements et on installe un réseau complet de communications (par téléphone, signaleurs, etc.), avec le commandant de l'artillerie, les observateurs latéraux et éventuellement les ballons (216).

Le feu doit être ouvert dès qu'on a sous la main les caissons des batteries de combat et de l'échelon (224).

Les changements de position qui ont l'inconvénient d'interrompre l'action, ne sont exécutés que si la situation du combat les rend indispensables. Ils n'ont lieu que sur l'ordre du commandant de l'artillerie, à moins qu'un mouvement en avant immédiat soit nécessaire ou qu'il s'agisse d'exploiter d'une façon décisive un avantage acquis ; ils doivent en tous cas correspondre aux intentions du commandant des troupes (158). Le bataillon se

rend à sa nouvelle position par batterie. Le commandant des échelons a soin de ne pas perdre sa liaison afin de pouvoir suivre le mouvement (159).

Conduite du feu. — On a vu que la mission de l'artillerie lourde est de coopérer avec l'artillerie de campagne, d'abord pour obtenir la supériorité du feu sur l'artillerie ennemie, ensuite pour écraser la partie de la position adverse sur laquelle sera exécutée l'attaque décisive de l'infanterie.

La répartition des objectifs entre l'artillerie lourde et l'artillerie de campagne, la coopération des deux armes dans le duel d'artillerie et la concentration de leur action contre le point d'attaque sont de la plus haute importance, notamment dans l'attaque des positions fortifiées où la valeur relative des objectifs ne se révèle souvent qu'au cours du combat (217).

On met en action *les groupes d'obusiers légers et les bataillons d'obusiers lourds* contre les objectifs les plus importants et les plus forts. Mais si l'on ne peut déterminer ces objectifs dès le début, il est préférable de *maintenir provisoirement en arrière* les batteries d'obusiers, *légers et lourds* (218). On peut également, dans certains cas, attribuer aux batteries des secteurs d'observation sur lesquels elles se tiennent prêtes à tirer (195).

Pour assurer cette coopération des deux armes, la direction supérieure des feux sera confiée au plus ancien officier d'artillerie présent sur le champ de bataille : c'est-à-dire, la plupart du temps, au colonel ou au *général commandant l'artillerie de campagne* qui veillera spécialement à ce que l'action ne soit pas insuffisante sur certains points et excessive sur d'autres (187). Le *commandant de l'artillerie lourde* se borne à déterminer la mission de chaque bataillon dans le cadre général qui lui est fixé, à en surveiller l'exécution et à assurer le ravitaillement. Les *commandants de bataillon* dirigent le feu

en répartissant les objectifs entre les batteries et en surveillant l'exécution du tir; ils prescrivent la répartition ou la concentration des feux suivant les résultats déjà acquis et ils se tiennent pour cela en relation constante avec les éclaireurs, observateurs, etc.; ils peuvent faire cesser le feu si la situation tactique le commande, mais à charge d'en rendre compte; ce sont eux qui prescrivent les changements d'objectifs, à moins qu'un danger pressant ne motive à cet égard l'initiative d'un commandant de batterie. Tous les autres détails d'exécution des feux sont affaire des *commandants de batterie.*

La vitesse du feu est réglée d'après la situation du combat, le but à atteindre et les facilités du ravitaillement. Elle ne doit jamais être poussée au point de nuire à l'observation et au service régulier des pièces. Tous les chefs de l'artillerie doivent d'ailleurs veiller constamment à la stricte économie des munitions.

Dans la lutte d'artillerie, on s'efforcera tout d'abord d'obtenir la supériorité du feu sur l'artillerie lourde ennemie, dont les projectiles à grande puissance pourraient empêcher le déploiement des troupes amies, notamment des batteries de canons de campagne. Le feu est continué sur cette artillerie lourde jusqu'à ce qu'elle soit hors d'état de gêner l'assaillant dans la préparation et l'exécution de son attaque. Cette mission incombe, en principe, aux batteries d'obusiers, légers et lourds. Il peut cependant être nécessaire de la confier exclusivement à l'artillerie de campagne : c'est le cas lorsque l'incertitude sur la position exacte des batteries ennemies oblige à recourir au tir fusant (220).

Avec l'artillerie de campagne moderne, pourvue de boucliers, la lutte d'artillerie tend à se prolonger sans amener un résultat décisif, et cette circonstance donne une valeur particulière au rôle de l'artillerie lourde. Peu vulnérable aux coups de l'artillerie de campagne, celle-ci lance en effet des projectiles dont les

gros éclats sont capables de traverser ou de briser les boucliers et ont plus de chances d'atteindre, grâce à leur grand angle de chute, le personnel abrité (1).

La supériorité du feu obtenue, c'est à des fractions de l'artillerie de campagne qu'il appartient essentiellement de maîtriser l'artillerie ennemie pour l'empêcher de rentrer en action. Les batteries d'obusiers, légers et lourds, et le reste de l'artillerie de campagne ont alors à remplir leur mission principale qui est de préparer une brèche pour l'assaut de la position. Dans cette phase, la tâche principale de l'artillerie lourde est de détruire les points d'appui, en prenant sous son feu successivement toutes les parties de la position, même les moins visibles (189).

Pour acquérir sa plus grande efficacité, le feu doit être bien préparé et éclater par surprise. Une accélération du feu permet d'obtenir un résultat décisif contre les buts étroits ; mais contre les objectifs étendus, il est nécessaire de concentrer le feu de plusieurs batteries. Dans la répartition, il faut alors tenir compte de ce fait que les batteries d'obusiers ne peuvent obtenir d'efficacité, sur des objectifs peu visibles, que par un feu de masse. L'étendue maxima du front ennemi à assigner à un bataillon de quatre batteries est de 400 mètres : les fronts plus étendus doivent être battus par tranches successives (193).

Dans l'attaque des positions fortifiées, on s'expose à consommer sans résultat une grande quantité de munitions sur des tranchées vides, si le contact de l'infanterie ne force pas le défenseur à occuper ses lignes et à montrer ses troupes. C'est le rôle capital du commandement d'obtenir ce résultat en faisant progresser l'infanterie sous la protection de l'artillerie. L'artillerie lourde a

---

(1) Bleyhoeffer, *loc. cit.*

donc soin de raviver son feu dès que le défenseur se découvre, notamment sur les points où le combat d'infanterie paraît le plus actif (221-222). Elle continue le feu sur le point d'attaque tant qu'il ne présente pas de danger pour les troupes amies; il est nécessaire, à cet effet, d'envoyer avec l'infanterie des officiers d'artillerie lourde, qui restent reliés avec leur bataillon au moyen du téléphone et indiquent le moment où l'infanterie est assez proche de la position pour que le feu doive être reporté en arrière et sur les flancs (189).

La situation tactique seule permet d'apprécier dans quelle mesure l'artillerie lourde peut, sans danger pour les troupes victorieuses, participer à la poursuite. Grâce à sa grande portée, elle peut accélérer la déroute en prenant pour objectifs les défilés, ponts, etc., où s'entasse la masse des fuyards et en anéantissant les foyers de résistance, localités, etc. Les dispositions doivent être prises, dès le commencement de l'assaut, pour hâter le changement de position. Dans ce but, on rapproche, en temps utile, avant-trains et caissons, on envoie des éclaireurs en avant. Dans cette dernière phase de la bataille, on utilise toutes les positions qui permettent l'ouverture rapide du feu, sans se préoccuper du défilement; on néglige les liens tactiques; les mouvements sont faits au besoin par fraction de batterie, l'initiative des changements de position est entière pour tous, jusqu'aux commandants de batterie inclusivement (275).

On a analysé avec quelques détails les derniers chapitres du règlement afin de justifier l'affirmation du début sur la liaison intime de l'artillerie lourde de campagne avec les autres armes. Cette liaison, avec l'artillerie de campagne en particulier, est si complète qu'il est impossible de traiter le combat de l'une sans faire intervenir en même temps toutes les phases du combat de l'autre. Elle va même, le plus souvent, jus-

qu'à une confusion absolue dans l'emploi des obusiers légers et lourds, qui ne semble pas de nature à désarmer le général von Alten dans sa critique des obusiers légers.

Au point de vue de la guerre de campagne, les batteries d'obusiers lourds ne méritent déjà plus le titre de « quatrième arme »; elles rentrent purement et simplement dans le cadre de la troisième. Aussi le général Rohne a-t-il pu écrire tout récemment (1) : « On impose aujourd'hui à l'artillerie de campagne un rôle qu'antérieurement l'artillerie à pied était seule jugée apte à jouer et, d'autre part, on demande à l'artillerie lourde d'agir comme l'artillerie de campagne. Les limites entre les deux armes ont si complètement disparu qu'il serait rationnel d'incorporer les obusiers lourds dans l'artillerie de campagne ou bien de réunir de nouveau l'artillerie de campagne et l'artillerie à pied, comme cela a existé jusqu'en 1872. »

L'éminent écrivain franchit enfin l'étroit fossé qui le séparait encore du général von Alten (2) : « Son idéal serait maintenant qu'on enlevât les obusiers à l'artillerie de campagne en attendant qu'on les supprimât, comme entièrement superflus, le jour, prochain sans doute, où les canons seront devenus aptes à combattre les batteries de boucliers par suite de l'adoption d'un obus-shrapnel ou d'un shrapnel brisant. On armerait alors les batteries d'obusiers lourds avec une pièce tirant un projectile de 25 kilogrammes, avec laquelle on constituerait une *artillerie d'armée* (*Armee-Artillerie*) qui suivrait l'armée de campagne *à une certaine distance* et serait réservée à l'attaque des positions fortifiées, permanentes ou passagères. »

---

(1) *Jahrbücher* de décembre 1906 : *Zur Geschichte der schweren Feldhaubitze*.

(2) Voir *Revue* 1er semestre 1905, p. 112.

*
* *

Ces conclusions du général Rohne sont loin d'être conformes à la doctrine officielle du règlement, si pleine de séduction. Mais, pour être officielle, une doctrine n'en est pas moins discutable, même en Allemagne, et d'autres auteurs, non des moins qualifiés, ne se sont pas fait faute de la critiquer. En dépit des soi-disant enseignements de la guerre russo-japonaise (1), les qualités de la quatrième arme ne sont pas universellement admises, celle-ci n'a pas acquis encore sans conteste droit de cité parmi ses devancières ; l'une de ces dernières, celle qui la touche de plus près, paraît rester sa rivale. On ne peut clore cette étude sans faire entendre l'autre son de cloche et sans montrer par quels arguments les adversaires allemands de l'artillerie lourde mettent en lumière ses points faibles et appuient leurs doutes sur son efficacité.

On ne remontera pas jusqu'à von Alten, déjà vieux de quatre ans, dont les écrits marquent une date dans la discussion. Sa célèbre brochure « contre l'obusier léger », dont les arguments s'appliquent aussi bien à l'obusier lourd (2), n'a rien perdu de sa force, bien au contraire. *Vires acquirit eundo*. Il convient cependant de signaler qu'une, entre autres, des prescriptions du nouveau règlement a été par avance l'objet des plus sévères critiques de von Alten. C'est celle qui recommande de maintenir les obusiers en réserve jusqu'à ce qu'on soit

(1) « Dans la guerre russo-japonaise, les obusiers n'ont nullement joué un rôle important, comme on l'a admis d'abord et comme beaucoup le prétendent encore aujourd'hui. » *Colonel Gädke*, témoin oculaire (*Berliner Tagblatt*, 19 octobre 1905).

(2) Voir 1er semestre 1905, p. 108.

fixé sur le point où ils pourront intervenir. Les partisans de l'obusier léger avaient toujours affirmé que, même dans ce cas, il ne resterait pas inactif.

Et pour tromper l'ennui d'une attente importune, ces pièces bonnes à tout faire (*Mädchen für alles*) devaient alors entrer en action à côté des canons de campagne, jouer le même rôle qu'eux, ce qui, sans causer beaucoup de chagrin à l'ennemi, avait pour résultat, au dire de von Alten, de vider leurs coffres dès le début et de les laisser impuissantes pendant le reste de la journée. « Et dans les deux cas, soit au commencement, soit à la fin du combat, elles seront restées inactives alors que les canons n'auront cessé de travailler. »

Mais plus récemment, des artilleurs de campagne, parmi lesquels il faut citer le major Rüppel, ont mené le combat contre l'arme nouvelle.

a) En se plaçant dans des conditions exceptionnellement favorables, dit Rüppel, il faut dépenser 158 quintaux de munitions d'obusier lourd, le contenu de huit caissons, pour détruire une tranchée de 120 mètres de longueur, occupée par une compagnie. Peut-on, après un tel effort, donner l'assaut ? Non pas. Dans l'attaque d'un fort d'arrêt, où le défenseur est enfermé sur un espace restreint, l'obusier peut parfaitement préparer l'assaut en faisant de l'ouvrage un monceau de ruines. Mais, dans la guerre de campagne, l'assaut n'est pas mûr parce qu'on a détruit les tranchées d'une faible partie de la position (sur le front de deux ou trois compagnies), que les lenteurs du réglage en tir courbe auront du reste permis d'évacuer sans pertes. Contre une position étendue, on ne peut rien attendre du tir courbe percutant : le seul procédé d'attaque est la poussée énergique de l'infanterie qui force le défenseur à s'exposer aux coups de shrapnels de l'artillerie de campagne.

b) Contre l'artillerie défilée, on pouvait espérer obte-

nir quelque résultat par le tir progressif fusant du canon tant qu'elle n'était pas pourvue de boucliers; contre l'artillerie à boucliers et défilée, on dépense ses munitions dans une canonnade inefficace. Espérer un meilleur résultat avec l'obusier est une chimère. Un tir progressif percutant d'obusiers représente un tel gaspillage de munitions que son adoption entraînerait le doublement et le triplement du nombre, déjà si considérable, des caissons.

c) Pour éviter ce combat contre l'artillerie à boucliers défilée, nous devons obliger l'adversaire à se découvrir en l'attirant sur la crête par la menace d'une vigoureuse attaque d'infanterie; le combat d'artillerie n'est plus une phase de la bataille dans laquelle l'infanterie joue le rôle de spectateur oisif. Mais, alors même qu'on réussira ainsi à faire prendre à l'artillerie ennemie cette position semi-défilée, l'obusier lourd sera encore impropre à la combattre. Les difficultés d'observation seront toujours beaucoup trop grandes pour permettre ce réglage précis, indispensable pour l'efficacité du tir courbe percutant de l'obusier.

d) On ne peut donc compter sur une action efficace de l'obusier que dans le tir à démolir, sur une artillerie complètement découverte. Mais, dans ce cas, il faut en moyenne vingt-cinq coups d'obusier pour obtenir un coup au but et seulement quatorze coups de canon : cela représente 86 kilogrammes de projectiles de canon contre 987 kilogrammes de projectiles d'obusier. Autrement dit, avec la même dépense de munitions, on obtiendra onze coups au but avec le canon pendant qu'on en obtiendra un avec l'obusier.

Le premier est donc infiniment supérieur au second.

. . . .

Et comme conclusion :

Les obusiers lourds de campagne sont nécessaires pour forcer la première ligne des forts d'arrêt. On les emmè-

nera au delà parce que l'emploi de leurs propriétés spéciales pourra encore s'imposer contre des objectifs analogues dans le cours de la guerre. Mais, pour être utilisés avantageusement sur le champ de bataille, il faudrait qu'ils fussent propres au tir de plein fouet, approvisionnés en shrapnels et munis de boucliers. Tant que ces conditions ne sont pas remplies, *on ne doit en doter les armées de campagne que dans la mesure où ils sont nécessaires pour vaincre la résistance des forts d'arrêt.*

Il y a, on le voit, un abîme entre ces conclusions et les prescriptions du règlement allemand. De quel côté se trouve la vérité ? Il est toujours facile de répondre à une pareille question que l'expérience de la guerre pourra seule donner la solution. Mais dans le cas présent, cette façon d'éliminer l'inconnue ne résout pas l'équation.

L'artillerie lourde de campagne justifiera-t-elle par son efficacité les sacrifices financiers considérables que nécessite sa création ? Représente-t-elle au contraire, dans les conditions actuelles du combat un *impedimentum* aussi coûteux qu'inutile ? Telle est la question que se posent actuellement en Allemagne et ailleurs, les esprits réfléchis que n'impressionnent pas les clichés et que les légendes extrême-orientales laissent sceptiques.

(177)

LES

GRANDES MANŒUVRES DE L'ARMÉE CHINOISE

EN 1905 ET 1906

En 1905, les divisions de la nouvelle armée chinoise, placées sous les ordres du vice-roi du Tchili, Yuan-chi-kaï, ont été soumises pour la première fois, dans des manœuvres de corps d'armée contre corps d'armée, aux critiques des attachés militaires des puissances étrangères et des représentants de la presse.

Le but des grandes manœuvres était de montrer au Gouvernement central et aux provinces que les crédits consacrés à la régénération militaire du pays avaient été efficacement employés et que les résultats déjà obtenus permettaient d'affirmer que la Chine du Nord était en mesure, non seulement d'assurer l'ordre parmi les populations et de protéger les étrangers, mais encore de faire respecter, mieux que par le passé, l'intégrité du territoire.

Déjà, l'année précédente, des manœuvres entre les 3e et 4e divisions avaient eu lieu, première répétition à huis clos du début sensationnel de 1905. — Elles avaient permis au jeune état-major chinois de se faire la main. — Depuis on travailla fiévreusement en vue de la grande épreuve; exercices de service en campagne, marches,

manœuvres à double action, exercices de nuit, de bivouac, furent multipliés. Quand le moment des grandes manœuvres arriva, tout était prêt, et chacun, comme on le verra par la suite, put se tirer honorablement d'un rôle étudié avec soin.

PRÉPARATION DES MANŒUVRES.

Direction. — Le vice-roi du Tchili, Yuan-chi-kai et le ministre de la guerre et des finances Tieh-liang, n'exerçaient pas, à proprement parler, la direction générale des manœuvres; ils étaient plutôt les délégués du Trône, chargés d'inspecter l'ensemble des troupes et de rendre compte à l'Empereur.

La direction effective des manœuvres et du service des arbitres était assurée par le taotaï Fong-kouo-tchang, général de division, chef du département de l'état-major au ministère de réorganisation militaire. (Lien-ping-tchou).

L'organe de direction, dit *Bureau d'inspection des troupes*, devait fixer la situation stratégique, donner les ordres généraux, prescrire les signaux de manœuvres nécessaires, veiller à la bonne exécution des services, etc. Il se divisait en six bureaux (1) :

Bureau des décisions et des arbitres;
Bureau principal d'administration;
Bureau des transports et communications;
Bureau d'exécution de l'état-major;
Bureau de la justice;
Bureau de réception.

Les officiers d'état-major détachés dans ces six bureaux

---

(1) Nous ne citerons des dénominations chinoises que celles qui sont entrées dans l'usage courant; les autres, sans intérêt pour le lecteur, seront données simplement en traduction.

provenaient, en majeure partie, des écoles militaires du Japon et étaient employés normalement au Lien-ping-tchou et dans les écoles militaires de Pao-ting-fou.

Invités. — Le vice-roi avait invité, en dehors des attachés militaires, une mission de deux officiers par puissance occupante et des représentants de la presse étrangère d'Extrême-Orient. Toutes les provinces avaient envoyé des délégations civiles et militaires, tant pour constater les résultats acquis que pour nouer des relations avec les cadres du Nord. Nombre de mandarins civils, les élèves des écoles militaires et ceux des écoles civiles, revêtus d'un uniforme militaire, suivaient également les manœuvres.

Composition des deux partis. — Les deux partis, Nord et Sud, présentaient la composition suivante :

	BATAILLONS d'infanterie.	ESCADRONS.	BATTERIES montées.	BATTERIES de montagne.	BATAILLONS du génie.	BATAILLONS du train.
Armée du Nord.						
3e division	12	3	3	6	1	1
1re brigade mixte	6	1	3	»	»	1/2
11e brigade mixte	6	1	3	»	1	1/2
TOTAL	24	5	9	6	2	2
Armée du Sud.						
4e division	12	3	6	3	1	1
4e brigade mixte	6	1	»	3	1	1/2
9e brigade mixte	6	1	»	3	»	1/2
TOTAL	24	5	6	9	2	2

Soit, au total : 48 bataillons d'infanterie, 10 escadrons, 30 batteries, 4 bataillons de pionniers, 4 bataillons du train.

L'effectif, accusé officiellement par le vice-roi Yuan-

chi-kai et le ministre Tieh-liang dans leur rapport sur les manœuvres, s'élevait à :

2,700 officiers et assimilés;
33,200 soldats combattants;
2,300 soldats de complément;
7,700 ouvriers et coolies;
5,400 chevaux de guerre;
400 chevaux de réserve;
120 pièces d'artillerie;
1,200 charrettes militaires;
300 charrettes louées.
Soit un total de 45,900 officiers, soldats, ouvriers et coolies.

La presse annonçait avant les manœuvres un effectif de plus de 40,000 hommes. Ce dernier chiffre semble encore exagéré et peut être ramené approximativement à 35,000 hommes.

Les batteries étaient à quatre pièces et de cinq modèles différents. L'armement de l'infanterie était non moins varié.

Commandement. — Le commandement du parti *Nord* était exercé par le général Tuan-tche-joué, chef de la 6e division. Il est âgé de 43 ans. Il fut envoyé en Allemagne et fit un stage d'instruction aux usines Krupp en 1894. Très aimé et estimé par ses subordonnés, tous s'inclinent sans exception devant son talent et ses qualités militaires. Il passe pour le meilleur divisionnaire de Yuan-chi-kai et pour un excellent officier d'artillerie et commanderait une armée en temps de guerre.

Le parti *Sud* était commandé par le général Ouang-ying-kai, ancien commandant de la 2e division, actuellement directeur du Tou-lien-tchou (bureau provincial) de Tientsin. Il est âgé de 49 ans ; il est réputé comme excellent administrateur, énergique, mais sévère.

Il ne semble pas nécessaire d'indiquer ici la biogra-

phie des autres chefs subordonnés qui ne sont encore que peu connus en dehors des cercles militaires chinois; mais il est intéressant de constater que presque tous sont issus de l'ancienne division de Hsiao-djang, la première division formée à l'européenne par Yuan-chi-kai et qui marque le début de sa brillante carrière; camarades d'armes de la première heure du vice-roi, ils lui paraissent tous profondément dévoués.

Programme général des manœuvres. — Ce programme comportait :

Des manœuvres de détail, pendant les marches de concentration de chaque parti;

Des manœuvres préparatoires, pendant les marches entre les centres de concentration et les points initiaux des manœuvres principales;

Des manœuvres de corps d'armée contre corps d'armée, devant les étrangers et les invités chinois;

Une grande revue;

Une manœuvre, si possible, pendant les marches de retour, pour utiliser les munitions non brûlées.

Préparation morale. — La direction des manœuvres adressa aux troupes des instructions très détaillées sur les marches, le stationnement, l'attitude à observer vis-à-vis de la population et des étrangers, les précautions hygiéniques, les conventions du combat, etc.

Il fallait, en effet, que les manœuvres réussissent coûte que coûte.

Voici le texte de la proclamation de Yuan-chi-kai à ses soldats, lue à Pao-ting-fou et à Kiao-ho aux troupes réunies :

« Soldats, vous allez prendre part aux importantes « grandes manœuvres de Ho-kien-fou. Vous serez « répartis en deux armées opérant l'une contre l'autre.

« Ce ne sont pas seulement devant les délégués de

« Leurs Majestés et vos supérieurs que vous allez mon-
« trer aujourd'hui que vous êtes, ou habiles dans l'art
« de la guerre, ou incapables et faibles ; vous allez
« opérer aussi devant un grand nombre d'officiers
« étrangers et de spectateurs.

« Si vous manquez d'adresse ou de discipline, soyez
« certains que tous ceux qui vous regardent s'en aper-
« cevront.

« Je vous somme donc, mes soldats, de bien faire
« attention aux ordres, à vos armes, à vos habits et équi-
« pements.

« Ayez un soin particulier à manœuvrer avec préci-
« sion. Le degré d'habileté et de perfection de chaque
« régiment sera apprécié par le Lien-ping-tchou et porté
« à la connaissance du public. Suivant ce que vous ferez,
« nous serons admirés ou plaisantés par les autres
« nations.

« Ne donnez aux étrangers aucune occasion de rire de
« nous ou de nous mépriser à cause de notre insuffisance
« militaire.

« Soldats, faites que les sommes dépensées par le
« Gouvernement pour ces manœuvres ne soient pas sté-
« riles.

« Si un régiment ou un bataillon formant corps venait
« à produire une mauvaise impression ou provoquer le
« rire des étrangers, j'infligerais des peines sévères aux
« soldats et dégraderais tous les officiers.

« Pesez bien mes paroles et agissez en conséquence.

« YUAN. »

La population ne fut pas oubliée. Il s'agissait d'ailleurs d'éviter l'affolement des régions où la nouvelle armée devait, dit-on, se mesurer contre une armée étrangère. Une proclamation fut publiée pour calmer les vives appréhensions qui commençaient à se manifester et qui

se dissipèrent dès que l'on constata la stricte discipline des réguliers chinois et l'exactitude des payements pour les achats faits par les officiers d'administration.

Il résulte de tout ce qui précède qu'il n'était pas possible de faire davantage pour assurer une honorable réussite à des manœuvres dont la portée politique devait être si considérable.

L'argent ne fut pas ménagé ; les dépenses dépassèrent plus de 5 millions de francs.

EXÉCUTION DES MANŒUVRES.

Description de la région des manœuvres. — Les principales manœuvres préparatoires et les grandes manœuvres de corps d'armée contre corps d'armée se déroulèrent dans la région absolument plate qui s'étend au Sud-Est de Pao-ting-fou.

Le pays est bien peuplé et cultivé, mais ne possède pas les ressources suffisantes pour nourrir de gros effectifs pendant une longue durée. De nombreux villages, pour la plupart entourés de murs en terre et d'arbres, s'étalent en échiquier dans la plaine; ils permettent de progresser de couvert en couvert.

Le terrain, tout à fait plat, est coupé de talus, de digues, de chemins creux, de tombes. Les lignes de tirailleurs peuvent y cheminer d'abris en abris. La cavalerie ne peut y exécuter de parcours en ligne directe que précédée à grande distance d'éclaireurs de terrain. L'artillerie peut se mouvoir dans toutes les directions en suivant les chemins creux ou en masquant sa marche derrière les rideaux boisés des villages. A part quelques digues pouvant être utilisées plus comme masques que comme emplacements, même pour les pièces, elle ne trouve aucune crête ou ondulation pour se mettre en batterie à couvert; mais la nature légère du sol permet

de construire très rapidement des épaulements avec trous de tirailleurs et de dissimuler presque complètement pièces et servants aux vues ; les seuls observatoires sont des fours à briques d'une hauteur de 4 à 5 mètres, mais ils sont rares et les commandants de batterie doivent monter sur les caissons pour diriger leur tir.

Le réseau de communications est très serré ; on peut aller partout sauf lorsqu'il pleut. Des chemins creux pour une seule voiture relient généralement les villages.

Le pays est sillonné de nombreux cours d'eau, habituellement à sec mais transformés en larges fleuves pendant la saison des pluies, d'où l'existence de ponts nombreux.

Hokien-fou, ville principale de la région, avait été choisie comme quartier général du vice-roi et siège de la direction des manœuvres.

Le service de la police et de la voirie était irréprochablement assuré.

Une carte au 1/25,000e du théâtre des opérations, en huit feuilles, dressée par une brigade d'élèves de l'école militaire de Pao-ting-fou, sous la direction du major japonais Banzai, et une carte générale au 1/100,000e furent remises aux attachés militaires.

Manœuvres de détail (1). — Les diverses manœuvres de détail ne présentèrent rien d'intéressant ; elles se réduisirent à des prises de formations de rassemblement et à des déploiements schématiques en terrain varié.

Manœuvres préparatoires (*division contre division*) *20 octobre* (*matin*). — Deux divisions, en vertu d'un thème tactique approprié, sont amenées à s'engager l'une

---

(1) On passera très rapidement sur les thèmes de manœuvres et les descriptions des mouvements d'exécution, pour s'arrêter surtout aux observations relevées.

contre l'autre dans un combat de front. L'opération roule surtout sur l'enlèvement des villages, seuls points d'appui existants. Le développement des attaques s'effectue normalement ; toutes les armes participent au combat. L'engagement se termine par un double déploiement, face à face, sur deux lignes rigoureusement parallèles, sans intervalles, et sans réserves.

Dans ces opérations, l'infanterie utilise bien le terrain; l'artillerie s'emploie judicieusement ; la cavalerie charge parfois de façon trop audacieuse; le principe de la liaison des armes n'a pas encore complètement pénétré dans l'esprit de tous les cadres.

Manœuvres de corps d'armée (*20 et 21 octobre*). — Une première manœuvre eut lieu le 20 octobre au soir, offensive d'un corps d'armée contre un corps d'armée figuré sur la défensive. Ce fut plutôt une étude de déploiement qu'un véritable combat. La fin de l'action laissa le parti de l'attaque complètement déployé sur deux rangs parallèlement à la défense.

Une seconde manœuvre fut exécutée le 21 octobre, défensive d'un corps d'armée contre un corps d'armée figuré prenant l'offensive. Comme la veille, ce fut simplement une étude de rassemblement et de déploiement.

Les trois engagements des 20 et 21 octobre, visés ci-dessus remplirent leur but. A partir de ce moment, les troupes sont dans la main ; la discipline de marche, de stationnement, s'est affermie ; les unités sont suffisamment assouplies pour se rassembler et se déployer correctement suivant un plan réglé dans tous ses détails. C'est une répétition qui semble avoir mis chefs et troupes en confiance pour l'épreuve finale qui va se dérouler devant les officiers étrangers et les hôtes chinois du vice-roi et que l'état-major de Tientsin, guidé par les instructeurs japonais, a minutieusement préparée dans la plaine d'Ho-kien-fou.

rapidement sur le développ
pour arriver plus vite aux

Le thème général était le
Une armée du Sud a déb
et s'avance vers le Nord-Ou
jusqu'à Tsinanfou et Toung-t
pénétrer rapidement dans
forces qui y sont stationnées.
Une armée du Nord se c
Pao-ting-fou, par voie de terr
un corps d'armée vers le Sud-
la marche de l'envahisseur.
massent au Parc de Chasse (a
Les troupes du Chan-si se rap
fou. Un télégramme informe
Sud serait fort de deux divisio
Sur ces données, les adversa
l'un contre l'autre, marchant c
précédés de leur cavalerie (2).
Le 23 octobre, les deux cava
chargent. La charge est entan
remarquer, du reste, que l'obl
contre dont le moment et le l
sés, enlevait aux comm

[redacted]

Situation générale.

Croquis n° 1.

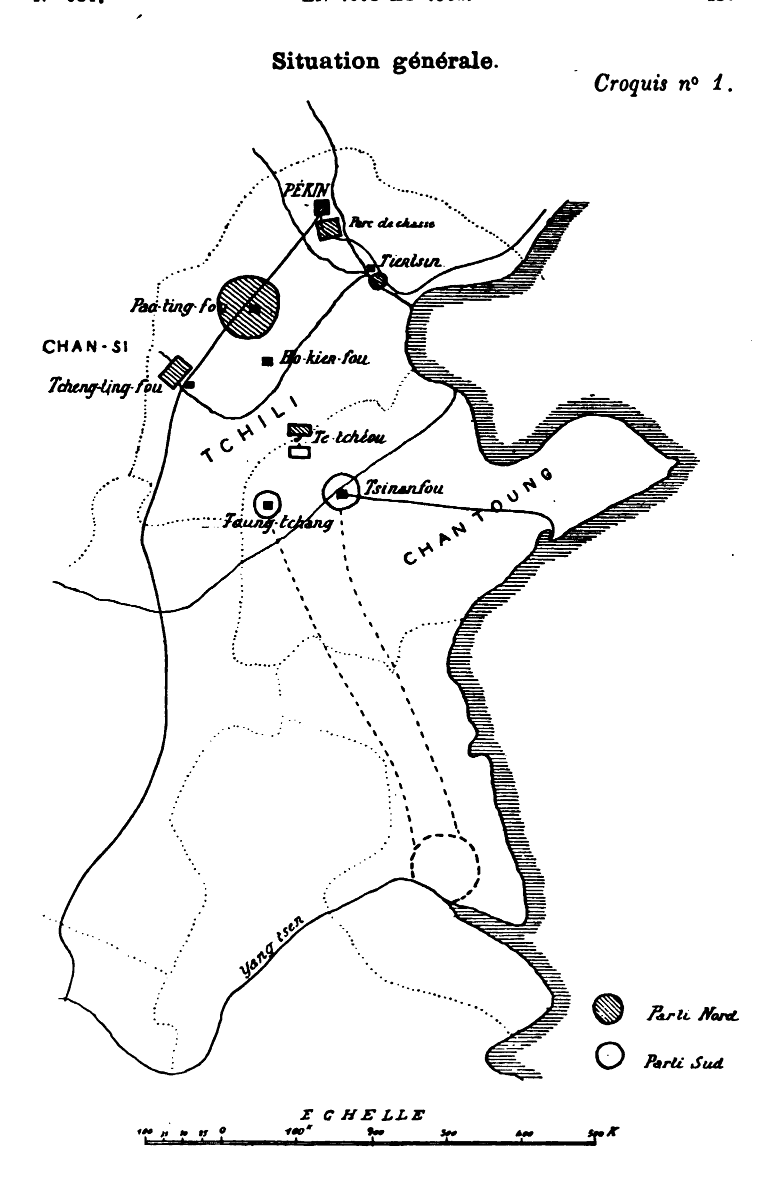

Pendant ce temps, les deux corps d'armée opposés continuaient leur marche l'un vers l'autre pour arriver

au choc, celui du Nord en trois colonnes, celui du Sud en quatre colonnes (1).

Le 24, les deux cavaleries opérant en reconnaissance se heurtent à nouveau ; celle du Nord est refoulée ; toutes deux vont désormais couvrir le flanc Ouest de leur corps respectif.

Le gros des deux partis arrive ensuite au contact. La 11e brigade (Nord) se trompe de route et son mouvement retarde d'une heure sur celui des troupes voisines. Le commandant du parti Sud forme le projet de fixer l'ennemi de front avec la 4e division et la 4e brigade, puis de faire une attaque enveloppante par sa gauche avec sa 9e brigade. Mais celle-ci, au lieu d'attendre que le parti Nord soit bien accroché sur son front, se lance un peu prématurément dans son attaque enveloppante ; la conséquence est que le parti Nord, disposant encore de ses réserves intactes, contre-attaque cette brigade et fait échouer son mouvement. Pendant ce temps, la 11e brigade (Nord) arrive enfin en ligne, mais se heurte à la 4e brigade qui, ayant eu tout le temps de se déployer dans de bonnes conditions, prend aussitôt la supériorité. L'impression générale est alors la suivante : les deux partis sont immobilisés front contre front ; du côté Ouest, l'aile offensive Sud est arrêtée, mais toutes les réserves du parti Nord ont été employées pour cela ; à l'aile Est au contraire, alors que toutes les réserves du parti Nord sont engagées, la 4e brigade dispose encore de quelques ressources, et, contrairement au plan primitif, c'est par sa droite que le commandant du parti Sud va pouvoir prononcer son attaque décisive.

Mais on arrête l'action. La Direction des manœuvres fait intervenir l'hypothèse d'un succès d'un parti rouge dans le voisinage, déterminant ainsi la retraite du parti Nord.

---

(1) Voir croquis n° 3.

Marche des deux partis dans la matinée du 23 octobre.
Rencontre de cavalerie.

Croquis n° 2.

vers Pao-ting-fou

Kao-yang

11e Brigade

3e Division

1ère Brigade

vers Tientsin

Tchou-loung-ho

Ho-kien-fou

Tse-ya-ho

vers Tcheng-ting-fou

Chao-ho-kiao

4e Brigade

4e Division

9e Brigade

Kiao-ho

Stationnement dans la nuit du 23 au 24.
Marches consécutives.

Croquis n° 3.

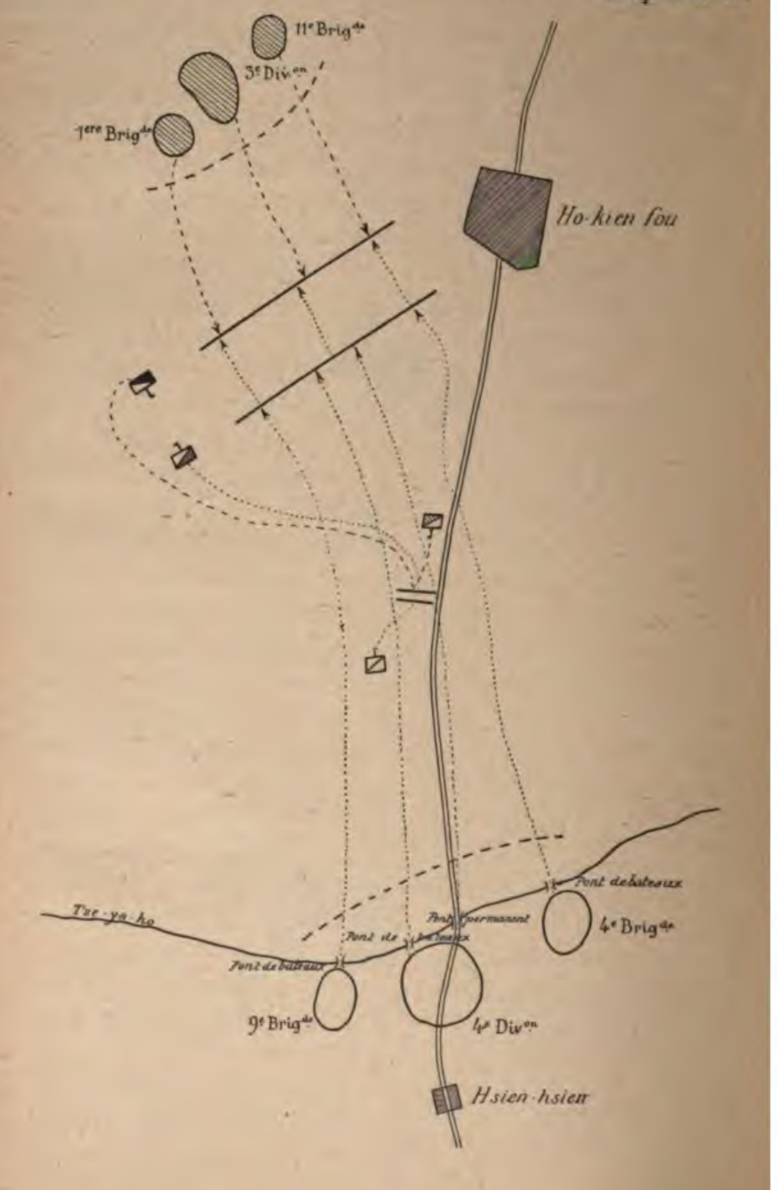

Il était évident que la manœuvre était arrêtée dans les moindres détails et qu'elle devait se dérouler sans variantes. De nombreux arbitres étaient postés à tous les points importants pour faire respecter les conventions décidées et interdire les manœuvres trop hardies qui auraient pu engendrer du désordre. Le retard inattendu de la 11e brigade, colonne de gauche du parti Nord, déconcerta un peu la Direction et les arbitres ; mais la 4e brigade, qui devait se mesurer contre elle, fut arrêtée dans son élan pour donner le temps à son adversaire de se remettre en ligne. Partout les incidents d'ordre analogue furent corrigés de la même façon, au détriment peut-être de l'intérêt de la manœuvre, mais, au fond, fort sagement, en évitant d'exagérer l'effort imposé à la jeune organisation militaire chinoise par cette grosse entreprise.

On put remarquer, au cours de ces mouvements, un déploiement précipité dans toutes les colonnes, la disparition trop rapide des réserves, entraînant l'impossibilité d'alimenter le mouvement en avant et de parer aux incidents possibles ; l'adoption de fronts trop étendus ; l'absence de poursuite, etc.

Le 25 octobre la manœuvre recommence de très bonne heure, un peu plus au Nord. Le parti Nord a reculé pour se rapprocher des renforts qui viennent à son secours ; il s'établit défensivement sur une solide position et y attend son adversaire.

Les localités sont mises en état de défense ; on creuse des tranchées-abris ; on aménage les emplacements des batteries.

Le parti Sud, conscient de l'avantage que cette organisation défensive va donner à son antagoniste et de l'urgence qu'il y avait à le joindre avant l'arrivée de ses renforts, se porte en avant par une marche de nuit, se proposant de bousculer, dans l'obscurité, les avant-

postes du parti Nord et d'attaquer au point du jour sa position principale.

Comme la veille il se propose de fixer l'ennemi par la 4e division et la 4e brigade, la brigade de gauche (9e) devant exécuter un mouvement enveloppant contre la droite du parti Nord.

Le déploiement de l'attaque s'exécute conformément au dispositif prévu. Le parti Nord, quittant son attitude défensive, se lance lui-même en avant ; les deux fronts se heurtent, puis le mouvement enveloppant de la gauche du parti Sud se dessine.

La manœuvre est alors arrêtée.

On a reproché au parti Nord de s'être montré trop tôt, de s'être lancé prématurément en avant avec toutes ses réserves, tandis qu'en profitant des travaux défensifs exécutés il aurait pu infliger des pertes sensibles à l'ennemi. Mais, peut-être, cette faute fut-elle prévue et voulue elle aussi.

Grande revue d'Ho-kien-fou. — L'effectif présent était d'environ 24,400 officiers et soldats, 3,350 chevaux et 120 pièces d'artillerie. Les hommes portaient la nouvelle tenue bleu foncé, les officiers leur riche tenue de parade.

Les régiments avaient reçu les nouveaux drapeaux avec caractères mandchous et chinois.

L'alignement et la position des armes étaient corrects ; l'immobilité parfaite.

La position des officiers, des serre-files, des musiciens, des drapeaux, le salut des officiers, n'étaient pas encore uniformes.

Les armes montées étaient bien présentées ; les chevaux paraissaient fatigués.

D'une façon générale, maintien, habillement, équipement, harnachement, produisaient une bonne impression.

Le vice-roi et le ministre Tieh-liang, tous deux à cheval, en uniforme de général commandant de corps d'armée, passaient devant les troupes, au pas, suivis des officiers de leur suite et des officiers étrangers.

Le défilé ne put malheureusement avoir lieu, une tempête de sable s'étant élevée et ayant persisté pendant toute la journée ; on pouvait à peine s'apercevoir à deux pas. Les troupes attendirent pendant deux heures, sous les armes et à cheval, l'ordre de rompre.

A l'issue de la parade, le vice-roi donna un banquet à 2,000 officiers et mandarins invités ; les officiers étrangers y prirent part, à la place d'honneur.

Les troupes reçurent de l'Empereur une gratification de 40,000 taëls et de la viande.

Retour dans les garnisons. — Un dernier combat eut lieu le 28 octobre entre l'arrière-garde du parti Nord, qui se retirait sur Pao-ting-fou en couvrant le gros des forces, et l'avant-garde du parti Sud qui faisait la poursuite.

Cette manœuvre fut d'autant plus intéressante qu'elle n'était pas préparée. Elle fut marquée, entre incidents, par une charge heureuse de cavalerie contre des batteries ennemies. Le résultat de cette manœuvre fut très honorable.

OBSERVATIONS SUR LES MANŒUVRES DE 1905.

Direction et arbitres. — La Direction s'est attachée, comme on l'a vu, à maintenir étroitement les chefs de parti dans le cadre tracé sur le terrain de manœuvres.

Leur liberté d'action était donc limitée, et les arbitres avaient pour rôle principal la surveillance de l'exécution d'évolutions combinées à l'avance. On a pu, par suite, constater l'absence de l'esprit d'initiative; c'est ainsi que les hommes restaient parfois immobiles, l'arme

correctement placée, pendant plus d'une heure et demie, aussi longtemps que durait la critique, attendant le retour des officiers supérieurs, sans qu'un seul capitaine eût osé prendre sur lui de faire mettre le sac à terre et former les faisceaux.

Mais il faut reconnaître que la Direction faisait preuve en cela d'une prudence avisée, car, avec des cadres encore peu expérimentés, le désordre eût pu avoir de graves conséquences. Elle a donc bien agi en tenant momentanément les chefs en lisière.

Haut commandement. États-majors. Ordres. — Tous les commandants de partis et d'unités, y compris les chefs de bataillon et de groupe, étaient allés reconnaître sur le terrain les points précis où ils rassembleraient et déploieraient leurs troupes. Les fronts, les zones d'action avaient été arrêtés minutieusement sous la direction d'officiers japonais. Chacun se retrouva donc en terrain connu, en présence d'une situation devenue familière.

Faute de liberté d'action, l'occasion de se signaler a manqué à tout le monde sans exception.

Les officiers d'état-major n'eurent à intervenir que pour assurer l'exécution rigoureuse des conventions. Malgré la préparation faite, on put remarquer encore parfois des manques de liaison entre les colonnes ou des erreurs de directions.

Les ordres, clairs, précis et complets, sont absolument identiques aux types d'ordres employés dans l'armée japonaise.

L'officier. — Les officiers produisaient une bonne impression ; leur tenue était correcte, leur attitude militaire.

Presque tous les officiers sortent des écoles. L'âge moyen des colonels est de 35 ans; celui des lieutenants-colonels, 30 ans.

L'ensemble est certainement très supérieur aux anciens officiers des contingents de 1900.

L'initiative évidemment manque encore ; mais il ne faut pas oublier que le corps d'officiers actuel est improvisé et que le système d'écoles modernes commence à peine à fonctionner.

Enfin, l'officier vit davantage au contact du soldat et celui-ci semble avoir confiance en lui, en dépit de la sévérité déployée souvent à l'exercice.

Le soldat. — Les soldats, tous âgés de 20 à 25 ans, de bonne taille moyenne, fortement constitués et bien en chair, respiraient la santé. Ils supportèrent bien, en général, les fatigues.

La tenue, à l'aller et pendant les grandes manœuvres, était satisfaisante dans son ensemble.

L'état moral semblait bon. Les hommes, plutôt moroses pendant les marches, s'animaient davantage à la manœuvre, obéissaient rapidement à leurs chefs et se lançaient à l'assaut avec énergie.

On doit signaler toutefois de nombreuses désertions au cours des deux mois précédant les manœuvres et au cours même de celles-ci.

En somme, le soldat chinois vaut certainement mieux que celui d'autrefois ; il est mieux recruté, mieux habillé, nourri et payé ; on développe son instruction, on s'adresse davantage à son intelligence ; on s'efforce de piquer son amour-propre, de développer en lui l'esprit de corps et le patriotisme. La discipline fut d'ailleurs parfaite.

La remonte. — La cavalerie, l'artillerie de campagne et de montagne, sont remontées en petits chevaux mongols ; le train, en mulets.

Les chevaux de la cavalerie, avec leurs longues queues et leurs crinières coupées ras, bien râblés, produisaient,

en général, une bonne impression. Toutefois, beaucoup d'entre eux avaient l'arrière-main fatiguée par les changements d'allure brusques et le trot à l'amble. Visiblement trop chargés, ils paraissaient conserver difficilement le galop de charge et s'essouffler très vite. Il faut dire que les cavaliers de la nouvelle armée sont en moyenne grands et robustes.

Le pansage, très rudimentaire, se borne à un léger bouchonnage exécuté par les coolies. En arrivant au camp, les chevaux sont promenés en cercle, au pas, pendant une demi-heure; on leur laisse sur le dos la selle dessanglée pendant une autre demi-heure.

L'état des chevaux de l'artillerie de campagne variait suivant les batteries. Au début, les attelages, tous à six, de même robe, produisaient une aussi bonne impression que la cavalerie. Le dernier jour des manœuvres et pendant les marches de retour le tirage paraissait très pénible ; les animaux étaient maigres, essoufflés, presque claqués.

Le matériel 75, système Krupp, fabriqué à Nankin, pèse près de 2,000 kilogrammes, ce qui représente une charge de plus de 300 kilogrammes par animal, considérée comme un maximum pour les chevaux de l'artillerie européenne. Il est évident que le petit poney chinois, quel que soit son courage, ne tarderait pas à succomber à la peine en cas de guerre, avec des routes encore plus défoncées que d'habitude, de fréquents déplacements à travers champs et une nourriture moins régulièrement assurée qu'aux manœuvres.

On peut affirmer qu'au cours d'une bataille les batteries chinoises ne pourraient que difficilement changer de position au trot et traverser vivement les espaces découverts du terrain uniformément plat du Tchili.

Au cours des manœuvres, tous les déplacements d'artillerie furent presque invariablement exécutés au pas.

Quant aux servants, il est certain qu'ils ne seront jamais admis sur les coffres.

Les chevaux de bât de l'artillerie de montagne produisaient une impression variable suivant les divisions et même les groupes. Bien que notablement amaigris à la fin des marches de retour, ils paraissaient en meilleur état que ceux de l'artillerie de campagne. Cela paraît tenir à ce qu'ils ont plus souvent roulé que porté les pièces et que la plupart des déplacements sur le champ de l'action ont été exécutés par les hommes tirant à la bricole.

Les officiers d'artillerie chinois s'accordent à reconnaître que le cheval indigène ne constitue qu'un porteur très médiocre, et que, chargé de matériel de 75 millimètres japonais, allemand ou français, il périra à la peine très rapidement. Tous réclament la remonte en mulets.

Les mulets du train étaient jeunes et gras; ils tiraient vigoureusement. Les mulets loués étaient étiques. La proportion des mules est très considérable; elles sont, en effet, moins appréciées et coûtent moins cher que les mulets.

Ces animaux sont très sur l'œil. Quelques coups de canon arrivant dans un convoi ou une batterie produiraient un grand désordre.

Les attelages du train sont toujours à trois.

Moins encore que les chevaux, les mulets du train ne connurent le pansage. En Chine, ces animaux se roulent et se grattent dans le sable, et c'est au vent à secouer la poussière.

Le Lien-ping-tchou étudie en ce moment la possibilité de remonter en mulets l'artillerie de campagne et de montagne. Il a fait provisoirement interdire tout achat de ces animaux par les étrangers dans le Chantoung, province qui possède le type le plus robuste. Mais le

mulet, coûtant en général trois fois plus cher qu'un bon cheval, la modification serait très onéreuse.

Armement. — Il y avait, dans l'ensemble des deux divisions et des quatre brigades mixtes, quatre modèles différents de fusils et cinq de canons. Lorsque les grands arsenaux seront construits, on ne fabriquera qu'un seul type de fusil; les armes d'ancien modèle seront affectées aux formations de réserve.

Le canon doit être désormais du calibre de 75 millimètres, mais on semble ne pas tenir outre mesure à l'unité de modèle.

Le Lien-ping-tchou achète en effet des canons Arisaka, Krupp et Schneider.

Ces pièces semblent lourdes pour un pays dont les chemins sont exceptionnellement mauvais et les chevaux de bât ou de trait incapables de supporter les efforts imposés aux chevaux européens.

Une partie des canonniers portaient le mousqueton Mauser ou Mannlicher; les cavaliers, la carabine de l'un des deux mêmes modèles et le sabre allemand ou japonais fixé au ceinturon (fourreaux brunis).

Les fusils, munis de couvre-bouche en laiton, étaient propres.

D'après les officiers chinois, les cartouches à blanc, à poudre sans fumée, distribuées pour les manœuvres et fabriquées à la cartoucherie de Te-tcheou, étaient mal confectionnées et présentaient des difficultés d'introduction et d'extraction.

Les pièces japonaises tiraient à poudre sans fumée. Les autres à poudre noire; il y eut de nombreux ratés.

Habillement. — Le parti Nord portait une tenue kakhi; le parti Sud une tenue bleue.

Le jour de la revue, toutes les troupes revêtirent l'uni-

forme noir bleu de parade qu'elles portaient dans le sac.

Toutes les armes ont le même uniforme : manteau imperméable cachou (porté en cas de pluie), veste, pantalon, bottes, casquette et bonnet de police.

Elles se distinguent entre elles par la couleur des pattes d'épaules, du liseré de casquette et des manches : infanterie, rouge ; artillerie, jaune ; cavalerie, blanc ; génie, bleu ; train, violet.

Les numéros de la division, du régiment et du bataillon ou du groupe sont inscrits sur les pattes d'épaules en caractères chinois.

Le simple soldat porte un galon noir au-dessus du galon caractéristique de l'arme ; le caporal, deux ; le sous-officier, trois.

La natte, enroulée sur la tête, est recouverte d'une casquette. L'ancien turban paraissait plus martial et pratique.

Chaque homme était pourvu de deux paires de bottes : l'une en drap d'un modèle chinois, portée pendant les marches ; l'autre en cuir, à lacets, de modèle européen, portée sur le sac et réservée pour la revue.

D'après les officiers chinois, la botte indigène est trop élastique sous le pied, s'échauffe trop pendant la chaleur et ne préserve pas de l'humidité. Les bottes en cuir seraient mal confectionnées et de mauvaise qualité. Le cuir japonais et chinois est très cassant et se détériore vite.

Quelques régiments portaient des gants blancs le jour de la revue.

Équipement. Harnachement. Outils. — Le fantassin porte un sac en toile imperméable ou en peau, un petit bidon, un quart, un étui-musette, trois cartouchières (deux devant, une derrière) et un ceinturon avec porte-sabre.

Intérieur du sac.	*Extérieur du sac.*
Pantalon, veste et casquette de parade.	Couverture de campement noire.
Bandes en toile pour fixer les pantalons.	Manteau imperméable avec capuchon.
Une ration de thé.	Marmite individuelle brunie.
	Brodequins en cuir à lacets.
	Un outil portatif.

Les assortiments d'outils portatifs sont dans la proportion suivante : pelles-bêches, un demi de l'effectif ; pics, un quart de l'effectif ; haches, un quart de l'effectif.

Tous les hommes du premier rang portent la pelle-bêche. Chaque section d'infanterie dispose en outre d'une petite scie articulée renfermée dans une petite pochette en cuir fixée à la patelette du sac d'un homme déjà pourvu d'un outil.

En temps de guerre, chaque compagnie est suivie d'un mulet ou cheval de bât portant un assortiment d'outils de parc. Pendant les manœuvres il y avait un, deux ou trois assortiments par bataillon.

Les soldats du génie ont le même équipement que l'infanterie ; l'outil individuel (pelle, pioche ou hache) est du modèle des parcs.

Les canonniers de montagne et de campagne portent également le sac et l'équipement d'infanterie. Les conducteurs montés seuls ont leurs sacs arrimés sur les avant-trains ou caissons, et recouverts d'une toile imperméable. Il y a quelques outils de parc sur les voitures ou les chevaux de bât.

L'équipement de cavalier comprend : un ceinturon et une grosse cartouchière en cuir noir ou fauve ; un petit bidon, un quart et un étui-musette de couleur cachou. Le paquetage de la selle est ainsi composé : couverture et manteau imperméable roulés sur le troussequin, sacoche, musette-mangeoire, seau en toile à droite et à gauche.

L'équipement troupe des 9e et 11e brigades laissait beaucoup à désirer; celui des autres divisions était neuf, mais les cuirs paraissaient de médiocre qualité.

Les lieutenants et sous-lieutenants d'infanterie et de pionniers portaient sur le dos un petit sac en cuir renfermant du linge et un habit de rechange. Ils étaient munis en outre : d'une jumelle de campagne, d'une sacoche porte-cartes, d'un bidon, d'un revolver.

Les capitaines et officiers supérieurs de toutes armes, tous montés, avaient un équipement analogue sauf le sac.

Le harnachement de la cavalerie n'était pas uniforme. Les selles, de modèles européen ou chinois, couvertes d'un bourrelage bleu, étaient toutes munies d'une croupière, d'un épais tapis de feutre recouvert d'un tapis de cuir. Les chevaux portaient le bridon pour la manœuvre, la bride et le filet le jour de la revue.

Le harnachement de l'artillerie, exception faite pour les batteries de la 6e division, est neuf et uniforme ; il aurait été fourni en grande partie par une maison allemande. Les bâts étaient bien conditionnés ; la moitié proviennent des ateliers de Takou. Le cuir paraissait de bonne qualité.

Nourriture. — Le taux de la nourriture de l'homme fut relevé à l'occasion des manœuvres et ainsi fixé : riz, 800 grammes, légumes verts et choux, 400 grammes.

Lorsqu'on ne délivre pas de riz, les soldats touchent une ration de onze petits biscuits de farine de millet. Ces biscuits ne sont pas très en faveur; ils ont un goût de carton désagréable.

En principe, on ne distribue pas de viande; les hommes doivent l'acheter de leurs propres deniers; une seule distribution extraordinaire fut faite le soir de la revue.

Les chefs de corps, tout en reconnaissant qu'il serait

désirable de distribuer régulièrement de la viande, ne tiennent pas beaucoup à ce que les hommes en prennent le goût ; il faudrait opérer une retenue supplémentaire sur la solde, ce qui produirait du mécontentement, et on se préparerait de grandes difficultés en temps de guerre pour assurer le ravitaillement en bétail.

Pendant les manœuvres, l'administration a fourni exceptionnellement du thé ; chaque soldat en portait une petite ration dans son sac.

Le riz est cuit, par les coolies-cuisiniers, dans de grandes marmites encastrées dans des fourneaux en tôle, à raison de 46 rations par marmite. Il y a quatre marmites par compagnie ; elles sont transportées sur les voitures régimentaires.

Les hommes peuvent préparer un petit repas particulier dans leurs gamelles individuelles ; ils construisent, à cet effet, de petites cuisines en terre.

Ils font, en général, deux repas ; l'un une demi-heure avant le départ, l'autre à l'arrivée au campement ; ils boivent du thé le soir avant de dormir.

On ne fait aucune distribution de tabac et d'eau-de-vie.

Les chevaux et mulets mangent de la paille de riz hachée et du grain de sorgho.

Les coolies et mafous hachent la paille et la disposent dans des mangeoires en toile pendant la promenade des chevaux.

Chaque batterie ou escadron possède un hache-paille.

TACTIQUE GÉNÉRALE

Stationnement. — Les troupes chinoises ne cantonnent jamais et campent sous la grande tente conique, d'où :

1° Alourdissement des trains régimentaires résultant du transport d'un matériel encombrant ;

2° Grandes facilités données à la cavalerie adverse ou au service d'aérostation pour reconnaître les forces campées;

3° Nécessité de déployer un fort service d'avant-postes pour éviter les surprises de nuit.

Par contre, on connaît les avantages de cette pratique, entre autres celui d'avoir états-majors et troupes immédiatement sous la main.

Il est difficile de dépasser l'ordre, la rapidité, la précision, la minutie dans les détails déployés par les Chinois dans ces prises de stationnement. Une demi-heure après l'arrivée des voitures sur l'emplacement choisi, les troupes peuvent s'étendre sous un abri et se reposer en attendant que les coolies-cuisiniers aient terminé la cuisson du riz traditionnel.

Pendant que les régiments manœuvrent, les trains et coolies se dirigent sur l'emplacement fixé pour la soirée, et les soldats trouvent, en arrivant, bon gîte, de l'eau chaude et du riz bien cuit. S'ils arrivent en même temps que les trains, ils coopèrent à la formation du camp.

Toutes les corvées marchent au pas. On n'entend pas un mot jusqu'au moment de rompre et de s'installer sous les tentes.

Il y a habituellement 14 hommes par tente. Ils se couchent sur la paille, enveloppés dans la couverture portée sur le sac.

Pendant la nuit les faisceaux sont rompus, chaque homme gardant son arme à portée.

L'abatage des tentes et leur chargement sur les charrettes sont exécutés en vingt minutes par les coolies et les éclopés; les soldats n'ont qu'à rouler leur couverture sur le sac et à courir à la place de rassemblement.

Les camps sont installés à proximité des villages; il est interdit aux habitants de s'en approcher; réciproquement les soldats ne peuvent quitter le camp; les

corvées seules pénètrent dans les localités sous le commandement et la responsabilité d'un gradé.

Le service d'avant-postes était assuré par la cavalerie jusqu'à la tombée de la nuit, et par l'infanterie pendant la nuit. Les avant-postes d'infanterie n'étaient repliés que lorsque la pointe d'avant-garde les avait dépassés.

Marches. — L'infanterie marche le plus souvent par deux, un rang de chaque côté de la route, quelquefois par trois ou par quatre lorsque la largeur du chemin le permet. Le fusil est porté tantôt à la bretelle, tantôt sur l'épaule droite ou gauche; le changement d'épaule se faisait à l'indication du sifflet. Les officiers sont tous à leur place réglementaire; les capitaines, montés, à la tête de leur compagnie.

La cavalerie marche par deux, au pas, les cavaliers à pied pendant la moitié de la route.

Dans l'artillerie les servants marchent par groupe derrière leur pièce.

On ne fait pas de haltes régulièrement espacées.

Pendant les marches d'aller il n'y eut presque pas de traînards, mais on en vit beaucoup pendant celles du retour.

Offensive. — A proximité de l'ennemi, dispositif invariable en ligne de colonnes à intervalle de front de combat: une division au centre, une brigade mixte à chacune des ailes.

Faibles avant-gardes de simple sûreté sans artillerie.

Attaque sur tout le front pour fixer l'adversaire avec le centre et l'une des ailes, et l'appui d'une grosse masse d'artillerie.

Manœuvre enveloppante avec l'une des ailes refusée au préalable, sans préparation d'artillerie et sans attendre la fixation complète sur le front.

[redacted]

Manque de liaison des colonnes et de coordination des efforts dans l'attaque de front.

Offensive précipitée, véritable fuite en avant; rapide absorption des réserves dans la ligne de feu.

Continuité de la ligne de feu absolue; absence de créneaux en avant de l'artillerie permettant aux batteries de continuer la lutte d'artillerie ou d'exécuter un tir de neutralisation.

Poursuite non ébauchée.

Inaction de la cavalerie.

Défensive. — Bonne utilisation du terrain.

Judicieuse proportion de la réserve générale.

Intervention prématurée de cette réserve.

Pas d'intervalles flanqués dans la ligne de défense.

Sortie intempestive des couverts au moment où l'assaillant, arrivé à 400 ou 500 mètres pourrait être décimé par les feux rapides ajustés.

Nulle ébauche de rupture de combat.

(A suivre.) (157)

NOUVELLES MILITAIRES

AUTRICHE-HONGRIE.

Avancement des officiers. — Une commission a été instituée au Ministère de la guerre pour étudier les mesures les plus urgentes à prendre en vue de remédier à la crise de l'avancement.

Cette commission est arrivée à la conclusion que la cause principale de la lenteur actuelle de l'avancement réside dans la disproportion du nombre des officiers supérieurs par rapport à celui des officiers subalternes. Cette dernière catégorie ne comprend en Autriche-Hongrie, comme on sait, que les lieutenants et sous-lieutenants.

On s'est tout d'abord occupé de l'arme la plus nombreuse, l'infanterie, et le Ministre de la guerre vient de faire sanctionner par l'Empereur les dispositions suivantes.

Dans chaque régiment d'infanterie ou de chasseurs (en tout 110), il sera créé un nouvel emploi d'officier supérieur, par dédoublement des fonctions de chef du bataillon de dépôt et de chef du district de recrutement. Le personnel de ce district, fourni jusqu'à présent par le cadre du dépôt, en sera désormais tout à fait distinct (1).

En outre, l'adjoint au chef de corps sera du grade de capitaine (au lieu de lieutenant), ce qui entraîne la création de 110 nouveaux emplois de capitaine.

Par contre, le nombre des officiers subalternes sera réduit de 3 par régiment, celui des cadets de 2 par bataillon.

---

(1) Cadre actuel du bataillon de dépôt : 1 officier supérieur, 1 capitaine, 3 officiers subalternes, 1 médecin, 1 officier comptable (l'officier supérieur, deux des officiers subalternes et le médecin composent en même temps le cadre supérieur du commandement du district).

Situation nouvelle : cadre du bataillon de dépôt : 1 officier supérieur, 2 officiers subalternes, 1 médecin, 1 officier comptable ; commandement du district : 1 officier supérieur, 1 capitaine, 1 officier subalterne.

Au point de vue pécuniaire, ces mesures se compensent ; mais, comme les réductions à opérer dans les cadres subalternes ne peuvent s'effectuer que peu à peu, par la diminution du nombre des élèves des écoles militaires, il ne sera sans doute pas possible de procéder de suite aux créations d'emplois, et il faudra plusieurs années pour que les mesures projetées produisent leur plein effet.

Des dispositions analogues s'imposeraient pour l'artillerie. Elles ont vraisemblablement été différées en prévision de la réorganisation complète de cette arme, à laquelle on devra procéder d'ici un an ou dix-huit mois.

Dans la cavalerie, grâce aux nombreuses démissions d'officiers fortunés, il paraît possible de remédier à la lenteur de l'avancement sans recourir à des dispositions organiques nouvelles.

Quant aux officiers de pionniers et des troupes techniques, ils bénéficieront des mesures prises dans l'infanterie, puisqu'ils forment avec les officiers de cette arme, au point de vue de l'avancement, une seule et même catégorie.

Les mesures indiquées ci-dessus pourront empêcher la situation actuelle d'empirer. Pour y apporter des améliorations efficaces, il faudrait abaisser l'âge de la retraite, fixé à 40 ans de service pour les officiers, alors que les fonctionnaires civils ont droit au maximum de la pension à 35 ans de service. Il semble que, seule, cette mesure, complétée peut-être par l'adoption d'une limite d'âge, pourrait assurer aux officiers des conditions d'avancement vraiment avantageuses.

Manœuvres impériales en 1907. — Elles auront lieu entre le 3e (Graz) et le 14e (Innsbrück) corps en Carinthie, dans la haute vallée de la Drave, les vallées du Gail et de l'Isonzo, non loin de la frontière italienne.

Y prendront part : les 3e, 6e, 18e, 28e divisions d'infanterie, les 22e et 44e divisions de landwehr. Les compagnies d'infanterie seront à 130 hommes.

L'effectif total atteindra 50,000 à 60,000 hommes.

Les troupes alpines de la landwehr, organisées définitivement depuis une époque toute récente (1), y figureront pour la première fois.

---

(1) Les dispositions organiques relatives à ces troupes ont paru dans le *Verordnungsblatt für die K. u. K. Landwehr* du 8 mars 1907.

Tribunaux de landwehr (1). — A la date du 1er avril 1907, le tribunal de landwehr d'Innsbrück sera transporté à Trente, et un tribunal sera créé à Linz. La juridiction du premier comprendra le Tyrol et le Vorarlberg ; celle du second, la Haute-Autriche et le duché de Salzbourg.

Budget de la marine pour 1907. — Ce budget s'élève à :

	Couronnes.		Couronnes en plus.
Budget ordinaire...	43,095,110,	soit, par rapport à 1906 :	13,249,490
Budget extraordinre.	2,549,890	—	1,253,100
Total.....	45,645,000,	soit, par rapport à 1906 :	14,502,590

Budget ordinaire. — L'effectif entretenu est de :

Officiers	743
Fonctionnaires	610
Employés subalternes	125
Total pour états-majors	1,478
Sous-officiers à solde mensuelle	209
Sous-officiers de rang inférieur	2,539
Matelots	8,595
Total pour la troupe	11,343

Le nombre des officiers reste le même qu'en 1906, mais la répartition des grades est légèrement modifiée, en vue d'assurer la constitution des états-majors des nouvelles unités.

Parmi les hommes de troupe, il y a une augmentation de 260 sous-officiers (dont 34 à solde mensuelle), compensée par une diminution équivalente dans le nombre des matelots.

Avec ses tonnages croissants, la marine souffre de plus en plus de la pénurie des effectifs. Jusqu'en 1905, elle a réussi à y parer en se faisant attribuer un nombre de recrues chaque année plus élevé, au détriment de l'armée, puisque le contingent annuel restait le même. L'armée,

---

(1) *Verordnungsblatt für die K. u. K. Landwehr*, n° 9, 20 mars 1907.

aux prises avec de graves difficultés issues de la même cause, est arrivée à l'extrême limite des concessions possibles, et le contingent attribué à la marine sur la classe 1906 est identique à celui de 1905. Pour augmenter d'un millier d'hommes les équipages de l'Adriatique et de la Méditerranée, il a fallu, dès lors, diminuer ceux des divisions ou des navires détachés, et surtout réduire le personnel en service à terre.

Il est à noter que les crédits en vue de la consommation de charbon, pour les exercices des escadres, augmentent de 600,000 couronnes en 1907. De 1904 à 1907, ces crédits sont passés de 1,350,000 à 2,500,000 couronnes. Dans le même laps de temps, ceux relatifs à la dotation en munitions auront plus que doublé: 2 millions en 1907, au lieu de 800,000 en 1904.

L'augmentation considérable du budget pour 1907 est causée par les constructions neuves: 3 cuirassés de 14,500 tonnes et 1 croiseur de 3,500 tonnes sont mis en chantier cette année. Leur achèvement exigera une dépense totale de 121,700,000 couronnes, dont 10 millions en 1907.

Les cuirassés sont destinés à remplacer un même nombre de navires rayés de la liste de la flotte active.

A ce sujet, la délégation hongroise a voté une résolution déclarant qu'elle accordait les crédits demandés, mais seulement à condition que l'autonomie de l'État hongrois s'affirmerait sur les quatre nouvelles unités par le pavillon, la langue de service et la composition de l'équipage.

Budget extraordinaire. — Un crédit de 1 million de couronnes est affecté à la construction d'un second dock flottant, en acier, à Pola. Le premier a été terminé en 1906.

Crédits exceptionnels sur fonds d'emprunt. — Les délégations ont alloué à la marine :

En 1904	12,500,000 couronnes.
En 1905	62,676,000 —
En 1906	26,300,000 —

pour le renouvellement de la flottille de torpilleurs, la construction de sous-marins, de monitors, de canons de réserve, l'augmentation des approvisionnements de charbon, de munitions, enfin pour des travaux divers à Pola.

Par suite de la crise politique hongroise, ces crédits n'ont pu être mis en totalité à la disposition du Ministre, ni dépensés à temps. L'amiral Montecuculli en a obtenu le report en 1907, en même temps

qu'il se faisait allouer, pour cette même année, les 19,480,000 couronnes destinées, d'après les prévisions de 1904, à permettre l'achèvement des travaux énumérés ci-dessus.

L'AUTOMOBILISME DANS L'ARMÉE AUSTRO-HONGROISE. — La *Revue* a signalé précédemment (1) la création :

1° En février 1906, d'une 3e subdivision, auprès de la 3e section du Comité technique militaire, exclusivement chargée de l'étude et de l'utilisation des automobiles;

2° A la même époque, d'un cours d'automobilisme, durant un mois, au Comité technique militaire, pour les officiers, fonctionnaires et hommes de troupe du train, de l'artillerie technique et du service des subsistances (étude et emploi des automobiles, voitures à moteurs et conduite des trains mécaniques);

3° En juillet 1906, d'un corps d'automobilistes volontaires en *Autriche*, pour coopérer en temps de guerre à la transmission des ordres et des renseignements.

Une nouvelle disposition vient d'améliorer les conditions du cours d'automobilisme, en en augmentant la durée, ainsi que le nombre des militaires convoqués pour le suivre.

Au lieu d'un mois, ce cours durera six semaines (1er mars-15 avril).

Le nombre des militaires convoqués (3 officiers du train, 1 fonctionnaire du service des subsistances et 16 soldats en 1906) est porté à 14 officiers, 6 fonctionnaires, 27 soldats :

1 officier et 1 soldat de chacune des 14 premières divisions du train;
1 fonctionnaire et 1 soldat du parc d'artillerie de Przemysl ;
1 — et 3 soldats du magasin des subsistances de Vienne;
1 — et 2 soldats du magasin des subsistances de Przemysl;
1 — et 1 soldat de chacun des magasins des subsistances de Prague, Cracovie, Budapest;
2 soldats de la fabrique de munitions de Wöllendorf;
1 soldat du parc d'artillerie de Pola ;
1 soldat du cours de gymnastique et d'escrime.

---

(1) *Revue militaire des armées étr.*, avril 1906, p. 388; octobre 1906, p. 360; novembre 1906, p. 431.

CHANGEMENTS DE GARNISON EN 1907 (1) (ARMÉE COMMUNE).

CORPS DE TROUPE.	ANCIEN EMPLACEMENT. Lieu de garnison.	ANCIEN EMPLACEMENT. Corps d'armée.	NOUVEL EMPLACEMENT. Lieu de garnison.	NOUVEL EMPLACEMENT. Corps d'armée.	DATE du CHANGEMENT.
État-major de la 56e brig. d'infanterie.	Laibach.	3e	Göritz.	3e	8 avril.
4e bataillon du 4e rég. d'infanterie.	Vienne.	2e	Konjica.	15e	Après les manœuvres d'automne.
Trois bataillons et état-major du 12e rég. d'infanterie.	Trebinje.	15e	Znaim-Klosterbrück.	2e	Id.
4e bataillon du 36e rég. d'infanterie.	Jungbuntzlau.	9e	Avtovac.	15e	Id.
1er bataillon du 36e rég. d'infanterie.	Avtovac.	15e	Jungbuntzlau.	9e	Id.
2e bataillon du 42e rég. d'infanterie.	Castelnuovo.	Zara.	Königgratz.	9e	Id.
Un bataillon du 80e rég. d'infanterie.	Lemberg.	11e	D. Tuzla.	15e	22 avril.
4e bataillon du 84e rég. d'infanterie.	Wiener-Neustadt.	2e	Trebinje.	15e	Après les manœuvres.
2e bataillon du 98e rég. d'infanterie.	Königgratz.	9e	Josefstadt.	9e	Id.
Un bataillon du 98e rég. d'infanterie.	Josefstadt.	9e	Cattaro.	Zara.	Id.
Un bataillon du 99e rég. d'infanterie.	Znaim-Klosterbrück.	2e	Sarajevo.	15e	Id.
Deux bataillons du 99e rég. d'infanterie.	Id.	2e	Vienne.	2e	Id.
2e bataillon du 100e rég. d'infanterie.	Cracovie.	1er	Bielitz.	1er	9 avril.
4e bataillon de chasseurs.	Nisko.	10e	Braunau.	14e	22 avril.
13e bataillon de chasseurs.	Bielitz.	1er	Innsbrück.	14e	8 avril.
Le bataillon de chasseurs bosniaques.	Vienne.	2e	Wiener-Neustadt.	2e	Après les manœuvres.
3e bataillon du 4e chasseurs tyroliens.	Braunau.	14e	Salzbourg.	14e	Avril.
11e rég. de hussards..	Steinamanger.	5e	Göritz.	3e	Après les manœuvres.
2e comp. du 1er rég. d'art. de forteresse.	Vienne.	2e	Riva.	14e	8 avril.
4e comp. du 1er rég. d'art. de forteresse.	Riva.	14e	Trente.	14e	Id.
2e comp. du 6e bataillon de pionniers.	Cattaro.	Zara.	Klosterneubourg.	2e	Après les manœuvres.
3e comp. du 15e bataillon de pionniers.	Pettau.	3e	Pola.	3e	Id.

Il en résulte que :

1° Les corps situés sur la frontière russe perdent : le 11e (Lemberg), un bataillon ; le 10e (Przemysl), un bataillon ; et le 1er (Cracovie), un bataillon ;

(1) *Neue Freie Presse*, 26 février et 6 mars 1907.

2° Le corps de Bosnie-Herzégovine est augmenté d'un bataillon ;

3° Les corps situés sur la frontière italienne sont augmentés, le 14° (Innsbrück), de deux bataillons et d'une compagnie d'artillerie de forteresse ; le 3° (Graz), d'un régiment de cavalerie.

Organisation de troupes alpines dans la landwehr autrichienne. — Les 1er et 2e régiments de tirailleurs tyroliens (*Landesschützen*) et le 4e régiment d'infanterie de landwehr ont été récemment désignés comme régiments alpins et ont reçu une organisation spéciale (1).

Chacun de ces corps comprend, en temps de paix, un état-major, un cadre de bataillon de dépôt, et un nombre variable de bataillons et de compagnies :

1er tirailleurs (Trente) :

3 bataillons (nos 1, 3, 4) à 4 compagnies : Trente, Cavalese (1 compagnie à Predazzo), Innichen (2 compagnies à Cortina d'Ampezzo) ;

1 bataillon (n° 2) à 2 compagnies : Pergine ;

2e tirailleurs (Botzen) :

2 bataillons (nos 1, 2) à 3 compagnies : Schlanders, Botzen.

1 bataillon (n° 3) à 4 compagnies : Riva.

4e infanterie (Klagenfurt) :

3 bataillons à 4 compagnies : Klagenfurt (2 bataillons), Hermagor, soit, au total, 10 bataillons alpins (36 compagnies).

Chaque compagnie comprend sur le pied de paix :

1 capitaine ;
3 officiers subalternes ;
1 cadet suppléant-officier ;
7 sous-officiers (dont 1 infirmier) ;
9 caporaux (dont 1 pionnier) ;
116 soldats (dont 12 gefreite, chefs de patrouille, 2 clairons, 4 soldats boulangers, 5 pionniers, 2 brancardiers, 3 conducteurs) ;
1 cheval de selle ;
3 animaux de bât.

---

(1) *Verordnungsblatt für die K. u. K. Landwehr* (n° 8, 8 mars 1907).

Alors que l'effectif d'une compagnie normale de landwehr est de 4 officiers et 58 hommes, les 36 nouvelles compagnies alpines auront donc chacune un effectif de 4 officiers et 133 hommes.

Chaque état-major de bataillon comprend :

7 officiers (1 officier supérieur, 1 officier adjoint, 1 officier de pionniers, 1 officier d'approvisionnement, 2 médecins, 1 officier chargé du magasin) ;
23 hommes de troupe ;
4 chevaux de selle ;
1 animal de bât ;
2 voitures.

Chaque état-major de régiment :

8 officiers (1 colonel, 1 officier supérieur, 1 capitaine, 1 médecin, 3 officiers comptables) ;
20 hommes de troupe ;
8 chevaux de selle ;
1 automobile (2 automobiles au 4e infanterie).

Chaque cadre de bataillon de dépôt, pour le 2e tirailleurs et le 4e infanterie :

1 officier supérieur ;
1 capitaine ;
1 officier de district de recrutement ;
14 hommes de troupe ;
2 chevaux de selle.

Le cadre du bataillon de dépôt du 1er tirailleurs comprend :

1 capitaine ;
8 hommes de troupe ;
1 cheval de selle.

Ce bataillon est commandé par l'officier supérieur qui compte à l'état-major du 1er tirailleurs.

Ces trois régiments sont rattachés, en temps de paix, à des brigades et divisions d'infanterie de landwehr :

1er et 2e tirailleurs à la 88e brigade (44e division) ;
4e infanterie à la 44e brigade (22e division).

En temps de guerre, l'ordre de bataille règle leur affectation.

Chaque bataillon possède un magasin dans sa garnison d'hiver. En été, tous les bataillons sont détachés dans des stations de montagne.

L'armement est constitué par :

1° Le mousqueton à répétition avec baïonnette, pour les hommes du rang ;

2° Le revolver et la baïonnette de mousqueton, pour les cyclistes ;

3° La carabine à répétition, et (provisoirement) le sabre de pionnier pour les conducteurs ;

4° Le revolver et (provisoirement) le sabre de pionnier pour les conducteurs d'automobile ;

5° Pour les autres hommes, le même armement que dans l'infanterie de la landwehr.

L'habillement et l'équipement sont, en général, semblables à ceux de l'infanterie de la landwehr.

Les pionniers, destinés à exécuter les travaux techniques en marche, dans les camps, au combat, sont munis des outils et explosifs nécessaires.

Les régiments de tirailleurs reçoivent leurs recrues et leurs réservistes de recrutement (*Ersatz-reservisten*) du Tyrol, du Vorarlberg, du duché de Salzbourg, le 4° régiment d'infanterie les reçoit de son district de recrutement (Carinthie).

Le personnel désigné en temps de paix pour le service auxiliaire de santé dans les établissements sanitaires de la landwehr (1 sous-officier infirmier, 2 soldats brancardiers par bataillon) y reste toute l'année. Le reste du personnel auxiliaire de santé (3 soldats infirmiers par bataillon, 1 sous-officier infirmier et 2 soldats brancardiers par compagnie) sert dans la troupe pendant la période d'été, et n'est envoyé dans les établissements sanitaires que durant l'hiver.

Ces dispositions organiques sont les premières en date relatives aux nouvelles troupes alpines austro-hongroises. Elles consacrent officiellement des mesures dont les journaux autrichiens avaient commencé à parler au mois de mai 1906.

Comme l'Italie et la France, l'Autriche-Hongrie possède maintenant des corps spécialement instruits et organisés en vue de la guerre dans les Alpes.

RÉORGANISATION DE L'ÉCOLE DE GUERRE — Le projet de réorganisation de l'École de guerre, préparé par le chef de l'état-major général, est terminé. Il va être présenté à la sanction impériale. Les principes de cette réforme très importante sont indiqués ci-après (1).

En premier lieu, l'École de guerre doit revenir à sa destination pri-

(1) *Neue Freie Presse*, 21 mars 1907.

mitive. Elle sera donc exclusivement une école spéciale d'état-major. Par suite, le nombre des officiers qui en suivront les cours, au lieu de s'élever, comme il y a environ six ans, à un maximum de 300, sera réduit de façon notable, et proportionné aux besoins approximatifs du service d'état-major. Il sera, par conséquent, de 140 à 150 officiers au plus.

Dans ces dernières années, l'objet de l'École de guerre n'avait pas été uniquement de pourvoir au recrutement de l'état-major, mais encore de constituer un centre d'études, dont les élèves, revenus à leur corps, propageraient la doctrine. En outre, on estimait qu'une élimination progressive, basée sur une série d'épreuves successives et sur une connaissance approfondie des aptitudes, du caractère des officiers, donnerait, d'une sélection équitable, des garanties plus sûres qu'un examen d'entrée très rigoureux, ouvrant les portes de l'École de guerre seulement à un nombre très restreint d'élèves.

En conséquence, sur 300 officiers environ de l'armée commune admis à passer l'examen d'admissibilité, 140 à 150 étaient reconnus admissibles, puis une centaine reçus. Sauf de rares exceptions, ces 100 officiers accomplissaient intégralement leurs deux années d'école, mais, à la sortie, 50 à 60 seulement étaient détachés dans l'état-major comme stagiaires. Quatre ou cinq ans plus tard (deux à trois ans de stage et deux ans de troupe), une nouvelle élimination réduisait à 25 ou 30 le nombre de ceux qui étaient classés définitivement comme capitaines dans le corps d'état-major.

Ce système avait d'incontestables avantages au point de vue du bon recrutement des officiers d'état-major. Il présentait, par contre, des inconvénients, et provoquait bien des mécontentements. Les officiers admis comme stagiaires dans l'état-major bénéficiaient presque tous, par le passage du grade de lieutenant à celui de capitaine, d'un tour de choix. Dans les conditions actuelles de l'avancement, ils gagnaient ainsi de cinq à six ans sur leurs camarades des corps de troupe. Ceux qui, le stage fini, n'étaient pas classés dans l'état-major, retiraient donc néanmoins, de leur passage par l'École de guerre, un bénéfice considérable, qui, avec l'encombrement des cadres, devait réagir de façon heureuse sur toute leur carrière. Mais précisément cet avantage paraissait exorbitant à leurs camarades des régiments, dont les meilleurs, quels que fussent leurs mérites, avançaient à l'ancienneté seule. D'autre part, les officiers qui, à la sortie de l'École de guerre, n'étaient pas admis au stage d'état-major, ne jouissaient d'aucune faveur analogue. La seule récompense qui leur fût accordée était la dispense de l'examen pour le passage du grade de capitaine à celui de commandant. Aussi la plupart d'entre eux revenaient-ils à leurs corps, mécontents et découragés.

Enfin, malgré des éliminations successives, on admettait dans l'état-major un nombre d'officiers supérieur aux besoins. Les places dans les hauts grades n'étaient pas suffisantes pour assurer à ces officiers un avancement avantageux. Par suite, il fallait en reverser un certain nombre dans la troupe, généralement dans le grade de lieutenant-colonel ou celui de colonel, dans les commandements les plus recherchés.

Le nouveau chef d'état-major général, le feld-maréchal-lieutenant Conrad von Hotzendorf, dont la carrière, surtout en ces dernières années, s'est accomplie dans la troupe, a pu, mieux que personne, reconnaître les vices de ce système. Il est entré en fonctions avec l'intention ouvertement affirmée de réorganiser l'état-major et tout d'abord l'École de guerre, qui est à la base de son recrutement.

Dès maintenant, sans attendre l'admission de la prochaine promotion, il a résolu de réduire le nombre des officiers présents à l'École. Dans un ordre récent, il a prescrit le renvoi immédiat à leurs corps de vingt-cinq élèves de première année et de onze de deuxième. En outre, une réunion de professeurs décidera, au mois de juin prochain, du maintien de cinquante autres élèves jusqu'à la fin de l'année.

L'émotion provoquée par ces décisions parmi les élèves a été considérable; elle n'aurait pas été étrangère, dit la *Neue Freie Presse*, au suicide d'un des élèves congédiés, le lieutenant Taglieber.

Parmi les autres parties du projet relatif à l'École de guerre, on peut citer l'augmentation de la durée des cours, trois années au lieu de deux, fondée sur le développement progressif et continu de la science de la guerre, et la séparation de l'instruction spéciale supérieure des officiers d'artillerie et des troupes techniques, de celle donnée à l'École de guerre. Cette dernière mesure résulte de ce que cette école doit être à l'avenir exclusivement une pépinière pour le service d'état-major. Le plan des études qui y seront suivies devra naturellement répondre désormais à cette destination particulière.

Chemins de fer hongrois. — Le Ministre du commerce hongrois vient de déposer une demande de crédits extraordinaires pour l'année 1907, s'élevant à 90 millions de couronnes. Ils sont destinés presque en totalité à l'amélioration des voies ferrées et à l'augmentation du matériel roulant du réseau de l'État. Ce réseau comprend, en Hongrie, la majeure partie des voies ferrées.

Actuellement, toutes les lignes hongroises sont à une seule voie, sauf celles de Budapest à Presbourg, de Budapest à Miskolcz-Lemberg, de Budapest à Czegled.

Sur ces lignes à une voie, les stations sont séparées par des distances qui atteignent souvent 15 et parfois 20 kilomètres.

Les lignes dont l'amélioration est projetée partent de Budapest pour aboutir aux frontières roumaine, serbe et italienne.

Le matériel roulant sera augmenté par l'achat de 2,000 wagons à marchandises couverts, 4,000 trucs, 173 locomotives.

Ce crédit de 90 millions demandé pour 1907 ne représente qu'une faible partie des dépenses projetées. Le Ministre a arrêté un programme de travaux à répartir sur cinq années, pour lequel les dépenses totales seront de 300 millions de couronnes.

BULGARIE.

Budget de la guerre pour 1907. — Le budget de la guerre de la Principauté pour 1907 s'élève à 28,821,804 francs, en augmentation nette de 1,000,000 de francs sur celui de 1906 (1). Le total des augmentations se monte à 2,003,600 francs, partiellement compensées par 1,003,600 francs de diminutions.

Les principales augmentations portent sur la solde des officiers et de la troupe (environ 1,000,000 de francs); ces augmentations résultent de la mise en application des créations d'emplois et d'unités, dont le détail est donné plus loin; les autres augmentations se répartissent entre les divers chapitres au prorata des besoins.

Parmi les diminutions, la plus importante provient de la suppression d'un crédit de 650,000 francs, qui avait été nécessaire en 1906 pour couvrir des dépassements au titre de l'exercice précédent.

Il y a lieu de rapprocher du montant indiqué ci-dessus pour le budget de 1906, le total des divers crédits supplémentaires (achat de chevaux, dépassements de crédits, remplacement de munitions, etc.) qui s'élève à 4,387,600 francs.

Le montant total du budget de 1906 s'élève donc à 32,210,204 francs, non compris un crédit extraordinaire de 3,000,000 de francs pour dépenses concernant la défense nationale.

Il convient de même d'ajouter au budget voté pour 1907 le crédit supplémentaire de 400,000 francs rendu nécessaire par la création d'un deuxième bataillon de troupes de chemins de fer. Enfin le Sobranie vient de voter, à la suite de la conclusion du nouvel emprunt de conversion 4 1/2 p. 100, un crédit extraordinaire de 32,000,000 de francs pour des dépenses d'ordre militaire.

---

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 309.

Création de trois inspections militaires. — La loi du 31 décembre 1903 avait partagé la Principauté en neuf régions, correspondant aux neuf divisions d'infanterie (1). Un oukase du 27 décembre 1906/9 janvier 1907 a réparti ces neuf régions entre *trois circonscriptions d'inspection*, comme suit :

1re circonscription d'inspection : Quartier général à Sophia (1re div. Sophia, 6e Vratsa, 7e Doupnitsa);

2e circonscription d'inspection : Quartier général à Stara-Zagora (2e div. Philippopoli, 3e Sliven, 8e Stara-Zagora);

3e circonscription d'inspection : Quartier général à Roustchouk (4e div. Choumen, 5e Roustchouk, 9e Pleven).

Chacune de ces circonscriptions est placée sous les ordres d'un général-lieutenant inspecteur, assisté d'un état-major (un chef d'état-major, colonel, un major d'état-major, un intendant, colonel).

L'autorité de l'inspecteur s'étend sur toutes les troupes stationnées dans sa circonscription; toutefois, en ce qui concerne leur instruction spéciale, les troupes de la cavalerie, de l'artillerie et du génie continuent à relever de leurs inspecteurs particuliers.

En même temps sont supprimés, par voie budgétaire, les *membres permanents* du Conseil de la guerre (2) et l'*inspection d'infanterie* du Ministère de la guerre (3).

Les titulaires des trois nouvelles inspections sont les généraux-majors Petrov, Ivanov et Dikov.

Création d'un corps de l'intendance. — Jusqu'à présent le personnel des services administratifs de l'armée bulgare ne constituait pas un corps autonome et se composait d'officiers de toutes armes servant alternativement dans ces services et dans la troupe. C'est ainsi que se recrutaient : la division administrative (*Administrativen Otdiel*) du Ministère de la guerre (4), les intendants des divisions d'infanterie (*divizionen intendant*) et les officiers chargés de l'administration (*zaviedonioucht domakinstvoto*) dans les corps de troupe. Parmi ces officiers temporairement employés dans les services administratifs, sans prépa-

---

(1) Voir 2e semestre 1904, p. 140, et 1er semestre 1905, p. 255.

(2) Voir 2e semestre 1905, p. 273.

(3) Voir 1er semestre 1904, p. 254.

(4) Voir 2e semestre 1904, p. 217. Cette division comprenait : la direction du service de santé, la direction administrative (*domakinsko otdielenie*, comprenant les sections du budget et de l'administration des troupes) et la direction des constructions militaires.

ration spéciale, quelques-uns seulement avaient suivi le *cours de l'intendance* créé en Russie en 1901 (1).

Une loi du 16/29 décembre 1906 prescrit que le fonctionnement des services administratifs sera désormais confié à des officiers du *corps de l'intendance*. Ce corps se recrute parmi les officiers de toutes armes ayant servi dans la troupe pendant trois ans au moins et ayant suivi avec succès des cours spéciaux préparatoires au service de l'intendance. L'avancement de ces officiers a lieu au titre du corps de l'intendance, d'après les règles générales (minimum de quatre à cinq ans dans chaque grade, avancement à l'ancienneté avec sélection jusqu'au grade de lieutenant-colonel inclus, au choix pour les grades de colonel et de général).

Un oukaze du 27 décembre 1906/9 janvier 1907 prescrit les changements suivants dans les dénominations :

La « Direction administrative » de l'*Administrativen Otdiel* du Ministère de la guerre (voir note 4 ci-contre) prend le nom de *Glavno Intendantstvo* (Intendance générale).

Les officiers chargés de l'administration dans les corps de troupe — celui de *polkovoi intendant* (intendant de régiment); les deuxièmes « adjudants » des états-majors des divisions d'infanterie — celui de *pomochtnik na intendanta* (adjoint à l'intendant).

Les intendants des inspections d'infanterie, de cavalerie et du génie, ainsi que ceux des divisions, ont actuellement le grade de colonel ; ceux des corps de troupe, celui de lieutenant-colonel ou de major ; enfin les adjoints aux intendants des divisions, celui de capitaine.

Création de compagnies montées. — Un oukaze du 27 décembre 1906/9 janvier 1907 prescrit la formation, au siège de chacune des divisions d'infanterie, d'une compagnie montée, soit en tout 9 compagnies. L'effectif budgétaire de chaque compagnie est de : 1 capitaine commandant, 3 sous-officiers rengagés, 100 hommes de troupe.

Détachements de mitrailleuses. — Un autre oukaze du même jour prescrit la formation, dans chaque régiment d'infanterie et dans chaque brigade de cavalerie, d'un détachement de mitrailleuses, au total 36 détachements pour l'infanterie et 3 pour la cavalerie. L'effectif budgé-

---

(1) Voir 2e semestre 1906, p. 277.

taire des détachements d'infanterie est de 2 sous-officiers rengagés, 30 soldats.

Création de six régiments de cavalerie. — Un oukaze du 27 décembre 1906/9 janvier 1907 transforme les six groupes de cavalerie, à deux escadrons, existant jusqu'à maintenant (1), en six régiments à trois escadrons, qui prennent les numéros de 5 à 10, à la suite des quatre régiments à quatre escadrons. En même temps est créée une 3e brigade de cavalerie, comprenant les 8e, 9e et 10e régiments; le 5e régiment est affecté à la 1re brigade, les 6e et 7e à la 2e brigade. Le tableau ci-dessous donne la composition et les emplacements des différents corps et établissements de la cavalerie bulgare.

Numéros des brigades.	Quartier général.	Numéros des régiments.	Emplacement.	Nombre d'escadrons.
	Inspection de la cavalerie		Sophia.	»
1re	Sophia	Régiment de la Garde	Sophia.	3
		1er régiment	Sophia.	4
		2e —	Lom.	4
		5e —	Breznik.	3
2e	Philippopoli	3e —	Philippopoli.	4
		4e —	Iambol.	4
		6e —	Kharmanli.	3
		7e —	Sliven.	3
3e	Choumen	8e —	Dobritch.	3
		9e —	Roustchouck.	3
		10e —	Choumen.	3
	École de cavalerie		Sophia.	»
	École vétérinaire et de maréchalerie		Sophia.	»
	Dépôt de remonte (avec section de haras)		Bojourichte.	»
	Dépôt de remonte		Pleven.	»
	Id.		Kabiouk.	»
	Id.		Kaiabouroun.	»
			Soit au total 37 escadrons.	

Le rôle de cavalerie divisionnaire, primitivement dévolu aux *groupes*

---

(1) Voir 1er semestre 1904, p. 256.

de cavalerie, semble devoir être assuré à l'avenir par les compagnies d'infanterie montée (voir plus haut).

Nouvelles créations et modifications dans les troupes du génie. — Un oukaze du 27 décembre 1906/9 janvier 1907 prescrit la création d'un *atelier-dépôt de matériel* du génie, à l'effectif budgétaire suivant : 1 capitaine commandant, 1 ingénieur électricien, fonctionnaire, 3 sous-officiers rengagés, 12 soldats.

Ce même oukaze prescrit le passage au 1er bataillon de pionniers (Sophia) du *détachement d'aérostiers* (2 officiers, 3 sous-officiers rengagés, 4 sous-officiers, 3 caporaux, 25 soldats) créé le 23 février/10 mars 1906 et primitivement attribué au 1er bataillon des troupes de chemins de fer (Sophia). Le cadre des *conducteurs d'automobile* (2 sous-officiers rengagés) passe également de ce bataillon au 1er bataillon de pionniers (1).

Les effectifs budgétaires pour 1907 prévoient également la création d'un *personnel colombophile* (8 sous-officiers rengagés et 58 soldats) réparti entre les bataillons.

Enfin les neuf bataillons de pionniers qui comprenaient jusqu'ici deux compagnies de pionniers et une demi-compagnie technique, sont portés à trois compagnies, par la transformation de la demi-compagnie technique en compagnie.

Création d'un deuxième bataillon de troupes de chemins de fer. — L'armée bulgare dispose depuis le 1/13 janvier 1904 d'un bataillon de troupes de chemins de fer (2) destiné à assurer l'*exploitation* des voies ferrées, soit avec ses seules ressources, soit en combinaison avec le personnel des chemins de fer de l'État bulgare (Règlement du 10/23 mars 1904).

Ce bataillon comprend deux compagnies, chacune à l'effectif de : 4 officiers, 5 sous-officiers rengagés, 16 sous-officiers, 8 caporaux, 125 soldats.

Récemment, pendant la grève des employés des chemins de fer bulgares, il fut chargé d'assurer le service des voies ferrées de la Principauté. En raison du service extrêmement chargé qui incomba au bataillon pendant ces deux mois, un oukaze du 24 janvier/6 février 1907

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 309.
(2) Voir 1er semestre 1904, p. 262.

autorisait le Ministre de la guerre à déposer un projet de loi portant création d'un deuxième bataillon de troupes de chemins de fer. Ce projet, actuellement adopté par le Sobranie, en même temps que les crédits nécessaires à sa réalisation, dotera l'armée bulgare de quatre nouvelles compagnies ayant la composition suivante :

4 officiers, 17 sous-officiers rengagés (mécaniciens, chefs de train, visiteurs, chefs de station, télégraphistes), 40 sous-officiers, 20 caporaux, 28 soldats.

Il y a lieu de remarquer le caractère très nettement spécialisé, en vue du service à assurer, de ces nouvelles unités.

Formation de nouvelles sections cyclistes. — La *Revue* a signalé (1) la création, en 1906, de sections cyclistes rattachées aux bataillons de pionniers. Les ressources du recrutement spécial prévu pour ce personnel n'avaient permis de créer au début que trois de ces sections, auprès des 1er (Sophia), 4e (Choumen) et 8e (Stara-Zagora) bataillons de pionniers. D'après un avis de l'Union Vélocipédique de Bulgarie, le nombre sensiblement plus considérable de candidats appartenant au nouveau contingent (102, au lieu de 38 en 1906) permettrait la formation, en 1907, de trois nouvelles sections, rattachées aux 3e (Iambol), 6e (Vidin) et 7e (Doupnitsa) bataillons de pionniers.

EMPIRE ALLEMAND.

Le recrutement de l'armée en 1905. — Le compte rendu officiel des opérations du recrutement en 1905, présenté au Reichstag le 9 novembre 1906, accuse les résultats suivants :

Le nombre des jeunes gens sur lesquels les conseils de revision ont eu à statuer, en 1905, a été de 1,105,816, se décomposant comme il suit :

Jeunes gens de 20 ans à examiner pour la première fois	500,047
Jeunes gens de 21 ans	320,949
Jeunes gens de 22 ans	246,719
Jeunes gens plus âgés	38,101
Total	1,105,816

---

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 310.

Depuis 1903, le compte rendu officiel ne donne plus le chiffre des insoumis et des introuvables : par analogie avec les années antérieures, on peut admettre le chiffre de 125,000.

Les jeunes gens inscrits sur les listes de recrutement, au titre de l'année 1905 et des années précédentes, se répartissent dès lors comme il suit :

Introuvables et insoumis	125,000 (1)
Exclus	976 (2)
Réformés	34,172 (2)
Ajournés	501,515 (1)
Hommes de 20 ans ou plus âgés ayant devancé l'appel comme engagés volontaires	30,812 (2) (3)
Reconnus bons pour le service	413,341 (2)
TOTAL	1,105,816

Les 413,341 jeunes gens reconnus bons pour le service ont été classés comme il suit :

Dans le landsturm (1er ban) :

1° En raison de leur situation civile	439	111,187
2° En surnombre (4)	8	
3° Pour divers motifs	110,740	

Dans l'Ersatz-Reserve de l'armée de terre :

1° En raison de leur situation civile	7,852	81,417
2° En surnombre (4)	1,021	
3° Pour divers motifs	72,544	

Dans l'Ersatz-Reserve de l'armée de mer :

1° En raison de leur situation civile	79	1,647
2° En surnombre (4)	2	
3° Pour divers motifs	1,566	

(1) Chiffres probables.

(2) Chiffres officiels.

(3) Savoir : 29,318 dans l'armée de terre et 1,494 dans l'armée de mer.

(4) Les jeunes gens classés dans la catégorie en surnombre (*überzählig*) sont susceptibles d'être appelés sous les drapeaux en cas de déficit dans les hommes classés dans les armées de terre et de mer.

Dans l'armée de terre :

1° Au service armé (1).......	206,876	210,333	219,090 X
2° Au service non armé......	3,457		

Dans l'armée de mer :

1° Jeunes gens de l'intérieur..	5,536	8,757	
2° Jeunes gens provenant de la population maritime ou semi-maritime..........	3,221		
TOTAL................			413,341

Au point de vue de l'âge, les jeunes gens à incorporer dans les armées de terre et de mer, se répartissent en :

Jeunes gens de 20 ans........................	103,513
Jeunes gens de 21 ans........................	52,094
Jeunes gens de 22 ans........................	61,512
Jeunes gens plus âgés	1,971
TOTAL..............	219,090

Le nombre des engagements volontaires, au cours de l'année 1905, a été de 51,547 dans l'armée de terre et de 3,381 dans l'armée de mer. Ces engagements se répartissent comme il suit :

Armée de terre.

Engagés volontaires d'un an :

Avant 20 ans..........................	1,340	10,464
A 20 ans	9,124	

Instituteurs et candidats à des fonctions de l'enseignement public non compris dans la catégorie précédente :

Avant 20 ans..........................	10	814
A 20 ans	804	

Catégories diverses :

Avant 20 ans..........................	20,879	40,269 (2)
A 20 ans	19,390	
TOTAL..............		51,547

(1) Savoir : 2,521 pour un an de service (train); 190,927 pour deux ans de service (troupes autres que la cavalerie et l'artillerie à cheval); 13,428 pour trois ans (cavalerie et artillerie à cheval).

(2) Dont 30,585 pour deux ans et 9,684 pour trois ans.

Armée de mer.

Engagés volontaires d'un an	590
Catégories diverses	2,791
TOTAL	3,381

En ce qui concerne plus particulièrement l'armée de terre, le total des jeunes gens entrés dans l'armée active en 1904 a donc été de :

Hommes incorporés	210,333
Hommes de 20 ans ou plus âgés ayant devancé l'appel comme engagés volontaires	29,318 (1)
Engagés volontaires avant 20 ans	22,229 (1)
TOTAL	261,880

L'examen de ce document montre que la proportion des jeunes gens bons pour le service qui, d'une façon générale, va en décroissant depuis quelques années, n'a pas varié beaucoup depuis l'année dernière. Elle était de 53,7 p. 100 en 1904, elle est de 53,6 p. 100 en 1905.

RENVOI DE LA CLASSE ET APPEL DU CONTINGENT EN 1907. — Un ordre du Cabinet en date du 28 février 1907 prescrit, pour le renvoi de la classe et l'appel du contingent à l'automne prochain, les mêmes dispositions que les années précédentes (2).

La date extrême de libération de la classe est le 30 septembre.

L'incorporation des recrues, classées dans le service armé, aura lieu aussitôt que possible après le 1er octobre pour la cavalerie, l'artillerie à cheval, les groupes d'attelage de l'artillerie à pied, les détachements de mitrailleuses (conducteurs seulement) et le train ; le 1er octobre pour le 2e régiment d'artillerie à pied, les hommes affectés aux bureaux de district, aux écoles de sous-officiers ou appelés comme ouvriers hors rang et comme infirmiers. Pour toutes les autres armes, l'incorporation aura lieu dans le courant du mois d'octobre, à une date qui sera ultérieurement fixée par le Ministre de la guerre.

Les nombres de recrues à incorporer dans chaque corps sont exactement ceux de 1906, qui présentaient eux-mêmes quelques divergences avec ceux de 1905 (2). La seule modification se rapporte aux escadrons

(1) Y compris les engagés volontaires d'un an.

(2) Voir 1er semestre 1904, p. 540 et 2e semestre 1905, p. 71.

de chasseurs à cheval pour lesquels il était prévu, les années précédentes, des dispositions particulières. Ces escadrons ayant servi à constituer de nouveaux régiments de cavalerie, par application de la loi militaire du 15 avril 1905, les régiments ainsi créés sont traités comme les autres régiments de cavalerie.

ÉCOLES A FEU DE L'ARTILLERIE A PIED, EN 1907. — Les écoles à feu des régiments prussiens et du régiment saxon d'artillerie à pied auront lieu cette année dans les conditions suivantes :

Au champ de tir de Thorn se succéderont : le 1er et le 2e régiment, le 4e et le 6e, le régiment de la Garde et le 5e, le 11e et le 15e ; ce champ de tir sera occupé du 16 avril au 31 août, chaque groupe de deux régiments disposant d'une période d'un mois environ.

Le champ de tir de Wahn recevra de même du 12 avril au 30 août : le 3e et le 10e, le 7e et le 8e, le 9e et le 12e, le 13e et le 14e régiments.

Le 2e régiment exécutera des tirs à la mer par bataillon, du 15 juillet au 10 août, à Swinemunde, Neufahrwasser et Pillau.

Les régiments bavarois d'artillerie à pied effectueront leurs écoles à feu au camp d'instruction de Lechfeld en juillet et août.

LES GRANDES MANŒUVRES BAVAROISES EN 1907. — Des grandes manœuvres auront lieu dans chaque corps d'armée. Les divisions du IIe corps, stationnées de part et d'autre du Rhin ne seront pas réunies.

Le détachement d'aérostiers sera mis à la disposition du Ier corps ; un détachement de téléphonie, formé par la compagnie de télégraphie, sera rattaché au IIIe corps.

Une grande manœuvre de pontage aura lieu sur le Danube entre Osterhofen et Vilshofen.

Il sera exécuté dans les Ier et IIe corps d'armée des voyages d'instruction de cavalerie pour chacun desquels il est alloué un crédit de 1,800 marks.

Les troupes à pied devront rentrer dans leurs garnisons au plus tard le 28 septembre.

LES ILLETTRÉS DANS L'ARMÉE ALLEMANDE. — Une publication officielle (1) renferme les données statistiques suivantes, concernant le

---

(1) *Vierteljahreshefte zur Statistik des deutschen Reiches.*

degré d'instruction générale des recrues incorporées dans l'armée allemande en 1905 (1) :

PAYS D'ORIGINE.	SACHANT lire et écrire.	ILLETTRÉS.	CONNAISSANT d'autres langues que l'allemand.	TOTAL.	PROPORTION P. 100 d'illettrés. En 1905.	En 1895.	En 1885.
Prusse	162,163	58	24	162,245	0,04	0,22	1,69
Bavière	29,367	8	3	29,378	0,03	0,03	0,08
Saxe	17,028	3	»	17,031	0,02	0,01	0,07
Wurtemberg	10,714	6	1	10,721	0,06	0,03	»
Bade	7,816	1	»	7,817	0,04	»	0,02
Hesse	5,013	2	»	5,015	0,04	»	0,03
Mecklembourg-Schwerin	2,933	4	»	2,934	0,03	0,03	0,80
Saxe-Weimar	1,544	»	»	1,541	»	»	»
Mecklembourg-Strelitz	486	»	»	486	»	»	1,71
Oldenbourg	1,963	»	»	1,963	»	»	0,10
Brunswick	2,083	»	»	2,083	»	0,06	0,51
Saxe-Meiningen	1,257	»	»	1,257	»	»	0,13
Saxe-Altenbourg	933	»	»	933	»	»	»
Saxe-Cobourg-Gotha	1,074	»	»	1,074	»	»	»
Anhalt	1,445	»	»	1,445	»	»	»
Schwarzbourg-Sondershausen	409	»	»	409	»	»	»
Schwarzbourg-Rudolstadt	454	»	1	455	»	»	»
Waldeck-Pyrmont	403	»	»	403	»	»	»
Reuss (branche aînée)	291	»	»	291	»	»	»
Reuss (branche cadette)	599	»	»	599	»	»	»
Schaumbourg-Lippe	237	»	»	237	»	»	»
Lippe	762	»	»	762	»	0,13	0,23
Lübeck	321	»	»	321	»	»	»
Brême	693	»	»	693	»	»	»
Hambourg	1,474	»	»	1,474	»	»	0,33
Alsace-Lorraine	8,234	3	15	8,252	0,04	0,13	0,44
Nés à l'étranger	1,139	36	38	1,213	2,97	3,92	?
TOTAUX	260,832	118	82	261,032	0,05	0,15	1,10

ÉCOLES A FEU DE L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE EN 1907. — Les régiments d'artillerie de campagne sont répartis cette année pour leurs écoles à feu entre les différents camps d'instruction de la manière suivante :

(1) On range, en Allemagne, sous la rubrique « illettrés » les hommes ne sachant qu'insuffisamment lire ou signer lisiblement leurs nom et prénoms.

Döberitz (Garde) : 8e brigade (IVe corps), 3e brigade (IIe corps).

Arys (Ier corps) : 1re et 2e brigades du Ier corps.

Jüterbog (IIIe corps) : 3e brigade (IIIe corps), 2e brigade de la Garde et régiment de l'école de tir.

Alten-Grabow (IVe corps) : 6e brigade (IIIe corps), 22e brigade (XIe corps) et 1re brigade de la Garde.

Posen (Ve corps) : 11e brigade (VIe corps), 10e brigade (Ve corps), 36e brigade (XVIIe corps).

Neuhammer (Ve corps) : 12e brigade (VIe corps), 9e brigade (Ve corps).

Senne (VIIe corps) : 15e brigade (VIIIe corps), 14e brigade (VIIe corps), 25e brigade (XVIIIe corps) et 38e brigade (XIe corps).

Elsenborn (VIIIe corps) : 34e brigade (XVIe corps) et 16e brigade (VIIIe corps).

Lockstedt (IXe corps) : 19e brigade (Xe corps), 17e et 18e brigades (IXe corps).

Munster (Xe corps) : 13e brigade (VIIe corps), 7e brigade (IVe corps) et 20e brigade (Xe corps).

Hagueneau (XVe corps) : 30e brigade (XVe corps), 28e brigade (XIVe corps) et 26e brigade (XIIIe corps).

Hammerstein (XVIIe corps) : 4e brigade (IIe corps) et 35e brigade (XVIIe corps).

Darmstadt (XVIIIe corps) : 29e brigade (XIVe corps), 21e brigade (XVIIIe corps) et 33e brigade (XVIe corps).

Münsingen (XIIIe corps) : 31e brigade (XVe corps).

Zeithain (XIIe corps) : artillerie des deux corps saxons (XIIe et XIXe).

Lechfeld (Ier bavarois) : 1re et 2e brigades (Ier bavarois) et 4e brigade (IIe bavarois).

Hammelburg (IIe bavarois) : 3e brigade (IIe bavarois), 5e et 6e brigades (IIIe bavarois).

La période des écoles à feu s'étend du 26 avril au 28 août. Les brigades ou régiments disposent d'environ 3 semaines. Comme l'année dernière, la durée du séjour au camp d'instruction a été réduite pour certains régiments (de 1 à 3 jours) pour leur permettre de faire des tirs en rase campagne. En outre quelques régiments doivent exécuter dans le camp d'instruction qui leur est assigné des exercices de régiment et de brigade d'une durée de 1 à 5 jours.

Un certain nombre de régiments sont désignés pour être transportés en chemins de fer; on se propose d'étendre cette mesure à tous les corps qui ont plus de 2 jours de route pour se rendre au camp d'instruction.

Sous-officiers en sus de l'effectif budgétaire. — Une décision ministérielle du 14 mars 1907 fixe à 1,323 le nombre maximum de *vicefeldwebel* et *vicewachtmeister* qui pourront être nommés en sus de l'effectif budgétaire, à partir du 1er avril 1907, pour faire le service d'officier dans les corps d'armées prussiens seulement.

Ce nombre se répartit ainsi qu'il suit :

Infanterie	1,194
Chasseurs et tirailleurs	42
Artillerie à pied	58
Pionniers	12
Train	17

Les régiments d'infanterie pourront compter au plus 3 sous-officiers de cette catégorie par bataillon dans la Garde, les VIIe, XVe, XVIe, XVIIe corps d'armée et dans les autres 7 sous-officiers par régiment à 3 bataillons, 5 par régiment à 2 bataillons ; les bataillons de chasseurs et de tirailleurs : 3 ; les régiments d'artillerie à pied : 4 ou 5, s'ils comprennent 12 compagnies ; 3 ou 4, s'ils comprennent 10 ou 8 compagnies ; les bataillons de pionniers : 1 ; les bataillons du train : 1.

Jusqu'à nouvel ordre il n'y aura plus de *vicewachtmeister* en sus de l'effectif budgétaire dans l'artillerie de campagne. Il en a d'ailleurs été ainsi dans cette arme jusqu'en 1905 et le retour aux anciens errements indique que le cadre des lieutenants de l'artillerie de campagne est de nouveau au complet.

Le nombre des sous-officiers à entretenir en 1907, en sus de l'effectif, étant inférieur à celui fixé pour 1906 (1) dans l'infanterie, l'artillerie de campagne et les pionniers, ceux qui se trouveraient en surnombre seront remis dans le rang au fur et à mesure des vacances. Jusqu'à ce que cette réincorporation soit effectuée aucune nomination nouvelle de sous-officiers, en sus de l'effectif, n'aura lieu dans l'infanterie et les pionniers.

Liaisons téléphoniques en campagne. — D'après la *Neue militärische Blätter*, on a l'intention d'attribuer, en temps de guerre, un détachement de téléphonie à chaque quartier général de corps d'armée et de division et, ultérieurement, d'assurer une liaison téléphonique entre toutes les unités, jusqu'au régiment inclus. Les quatre bataillons de télégraphie ne pouvant suffire à cette mission et l'augmentation de ces troupes ne paraissant pas pouvoir être obtenue du Reichstag,

---

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 400.

on a trouvé une solution qui consiste à détacher, en temps de paix, auprès des bataillons de télégraphie des groupes de fantassins pour les confirmer dans la construction, l'exploitation et l'usage des communications téléphoniques.

L'AVANCEMENT DANS LE CORPS D'ÉTAT-MAJOR. — Sur les 130 lieutenants détachés, comme chaque année, au Grand État-Major, 22 ont été, cette année, affectés définitivement au corps d'état-major et promus au grade de capitaine, savoir : 15 de l'infanterie, 6 de l'artillerie de campagne, 1 du corps des ingénieurs.

On remarque, à ce sujet, que l'ancienneté de ces officiers est postérieure à mars 1894, alors que celle des lieutenants promus capitaines dans la troupe remonte à août 1891. La promotion au grade de major ayant lieu actuellement dans l'état-major après 6 ans 1/2 de grade de capitaine au lieu de 11 ans 1/2 dans la troupe, on voit que les officiers d'état-major acquièrent, pour passer au grade d'officier supérieur, une avance de 7 ans au moins sur leurs camarades de la troupe.

ÉCOLE DES CHEFS-ARTIFICIERS. — D'après un nouveau règlement de service, cette école, divisée en trois compagnies qui se recrutent respectivement dans l'artillerie de campagne, dans l'artillerie à pied et les artificiers, dans la marine, a pour but la formation théorique et pratique du personnel des artificiers de l'artillerie et de la marine et l'examen des candidats à ces fonctions ainsi qu'au grade de lieutenant artificier dans l'armée de terre.

L'école, dont le siège est à Berlin, est subordonnée, par l'intermédiaire de la 1re inspection de l'artillerie à pied, à l'inspection générale de cette arme. Elle est commandée par un officier supérieur et peut recevoir 250 élèves. L'enseignement comporte un cours inférieur et un cours supérieur. Le premier reçoit 100 élèves de l'artillerie à pied, 55 de l'artillerie de campagne, 50 de la marine; le second 35 élèves du personnel subalterne des artificiers et 15 de la marine. Le cours inférieur prépare aux fonctions de chef artificier, le cours supérieur assure le recrutement du corps des officiers d'artificiers.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

L'ARMÉE AMÉRICAINE EN 1906. — Le Ministre de la guerre des États-Unis a publié, au mois de décembre dernier, son rapport annuel sur la

situation et le fonctionnement des services dans l'armée américaine pendant l'année 1906.

1° A la date du 15 octobre 1906; l'effectif réel de l'armée régulière américaine était de 3,709 officiers et de 54,659 hommes répartis de la façon suivante :

	Officiers ou soldats.
États-Unis	38,671
Alaska	792
Philippines	11,952
Porto-Rico	9
Cuba	4,950
Hawaï	237
Détachements en route et divers	1,757
TOTAL	58,368

L'effectif total correspondant était de 59,814 hommes au 15 octobre 1905, soit une diminution d'effectif de 1,446 hommes pour l'année 1906.

2° Au 15 octobre 1906, le *corps des hôpitaux* comptait 3,177 hommes.

Le régiment de Porto-Rico 25 officiers et 554 hommes.

Les éclaireurs des Philippines 116 officiers et 5,013 hommes.

Ces corps ne comptent pas dans l'armée régulière.

Ils avaient au 15 octobre 1905 des effectifs sensiblement égaux à ceux de 1906.

L'ensemble des forces américaines au 15 octobre 1906, était donc de : 67,253 officiers et soldats.

Il était de 68,594 au 15 octobre 1905, soit une différence totale *en moins* de 1,341 pour 1906.

Officiers. — Le Ministre constate qu'un trop grand nombre d'officiers de troupe sont détachés dans les états-majors ou dans les services spéciaux. Les cadres de ceux-ci sont en effet entièrement composés d'officiers empruntés aux corps dans lesquels ils ne sont pas remplacés. Un projet de loi déposé l'an dernier par le Gouvernement pour remédier aux inconvénients qu'entraîne cet état de choses n'a pas été voté.

Au cours du dernier exercice budgétaire (du 1er juillet 1905 au 31 juin 1906), sur un total de 96 sous-lieutenants promus, 77 sortaient de l'Académie militaire de West-Point et 19 des rangs de la troupe. Aucune commission n'avait été donnée aux candidats venus directement des universités. Au 1er juillet 1906, à la sortie de la promotion annuelle de West-Point, il restait 57 vacances qui ont été réservées en partie à des candidats sortis des rangs. En partie (12 places) aux élèves de cer-

taines universités où des cours militaires sont professés par des officiers de l'armée.

Recrutement. — Le recrutement de l'armée régulière a présenté un notable déficit au cours de l'exercice 1905-06 (1er juillet 1905-30 juin 1906). On a incorporé 24,083 hommes de troupe dont 8,849 rengagés et 15,234 recrues, tandis que l'année précédente, les chiffres correspondants étaient de 33,739, 13,329, 20,410.

Malgré les plus grands efforts des officiers recruteurs, écrit M. Taft, on n'a pu satisfaire complètement aux besoins du recrutement pendant l'année dernière et, comparées aux conditions de l'année précédente, les dificultés se sont plutôt accrues, bien loin de diminuer.

C'est à la rareté de la main-d'œuvre et aux salaires élevés dans l'industrie, conséquences de la prospérité inouïe dont jouissent les États-Unis qu'il faut attribuer surtout cette situation défavorable pour l'armée. Les mêmes causes influent également sur le nombre des cas de désertion parmi les troupes américaines. La proportion de déserteurs devient inquiétante. Elle s'est élevée à 7,4 p. 100 du nombre *total des hommes présents pendant l'année budgétaire 1905-06*, tandis qu'elle n'était que de 6,8 p. 100 l'année précédente. La moyenne pour les trois années 1902-04 avait été de 6,1 p. 100 et de 4,5 p. 100 pour les dix années de 1895 à 1904.

Ces nombres seraient d'ailleurs plus élevés, si, au lieu de considérer le nombre total des hommes présents pendant l'année, on considérait l'effectif moyen de l'armée.

Le nombre des déserteurs en 1905-06 (1) a été de 6,258 dans l'armée régulière, chiffre qui représente plus de 11 p. 100 de l'effectif moyen des hommes de troupe de cette année budgétaire.

Tous les efforts ont été impuissants jusqu'à ce jour pour enrayer les progrès du mal.

Divisions territoriales et répartition des troupes. — Le territoire des États-Unis est partagé au point de vue militaire en neuf départements et quatre divisions comprenant chacune deux ou trois départements.

Les îles Philippines forment en outre une division de trois départements.

Ces divisions ont été organisées au commencement de 1904. Avant cette époque, les chefs des neufs départements militaires correspondaient directement avec le Ministre de la guerre.

Le nouveau rouage n'a donné lieu qu'à des complications inutiles et

---

(1) Du 1er juillet 1905 au 30 juin 1906.

M. Taft a l'intention de supprimer en conséquence à une date prochaine les divisions territoriales.

Dans le but de rendre l'instruction des troupes plus facile, le Ministre se propose de réaliser progressivement une importante réforme dans leur répartition sur le territoire de l'Union.

Les troupes seront groupées autant que possible par brigade ou régiment dans des « réservations » assez grandes pour permettre l'exécution de manœuvres en terrain varié.

Les Forts Runell (Wyoming), Leavenworth (Kansas), Riley (Kansas), Sam-Houston (Texas), déjà occupés par d'importantes garnisons pourront, grâce à des acquisitions de nouveaux terrains, être transformées en « postes de brigade ».

Sur les terrains très étendus du fort Sill (Oklahama), du fort Ogletshorpe (Georgia), d'American Lake (Washington), il sera possible de constituer également des garnisons permanentes de l'effectif d'une brigade.

En utilisant ces « postes de brigade » et les « postes de régiment » occupés actuellement, M. Taft estime que l'armée américaine aura une répartition et des garnisons excellentes en vue de son instruction.

ESPAGNE.

Recrutement des lieutenants en second de la garde civile et des carabiniers. — Une loi promulguée à la date du 14 février 1907 règle le recrutement des lieutenants en second de la garde civique et des carabiniers.

Aux termes de la nouvelle loi, les vacances de ce grade seront désormais attribuées aux sous-officiers qui auront servi dans les corps précités pendant quatre ans au moins comme simple soldat ou gradé et suivi pendant une année des cours dans un établissement spécial. Ils seront classés à leur sortie par ordre de mérite.

Dans les corps, la moitié des vacances de sergents sera attribuée, au choix, aux caporaux ayant servi deux ans dans ce grade, et sept ans en tout, dont quatre au moins dans la *Commandancia* (1) à laquelle

---

(1) Le corps de la garde civile, au total 147 compagnies et 20 escadrons, est réparti en trois *tercios*, chaque *tercio* se subdivisant à son tour en un nombre variable (2, 3 ou 4) de *commandancias*.

La *Commandancia* se compose d'un certain nombre de compagnies.

ils appartiennent. L'autre moitié des vacances sera attribuée à l'ancienneté.

En cas d'insuffisance de sergents candidats au grade de lieutenant en second, les caporaux les mieux classés à l'examen pourront compléter la liste des élèves admis au cours spécial, jusqu'à concurrence du nombre de vacances à combler.

Quand tous les lieutenants en second de la garde civile et des carabiniers existant actuellement auront été promus, les vacances de lieutenants en premier qui se produiront seront attribuées :

Un tiers aux lieutenants en premier d'infanterie ou de cavalerie des corps de troupe qui en feront la demande ;

Deux tiers aux lieutenants en second promus à ce grade selon les règles exposées plus haut.

MODIFICATIONS AU BUDGET DE LA GUERRE. MANŒUVRES D'AUTOMNE. — Par décret royal du 14 mars, un crédit de 1,225,000 francs a été attribué aux manœuvres d'automne et exercices pratiques de l'École de tir.

Cette somme se décompose ainsi :

Manœuvres d'infanterie.................. fr.	65,000
Manœuvres de cavalerie......................	13,000
Écoles à feu de l'artillerie....................	150,000
Exercices pratiques du génie	159,000
Munitions pour les manœuvres d'infanterie (500,000 cartouches)......................	80,000
Pour huit commissions d'études de voies ferrées.	13,500
	481,000
École centrale de tir.........................	176,700
Essais de mobilisation et dépenses qui s'y rapportent................................	567,300
TOTAL........................	1,225,000

Manœuvres d'infanterie. — Prendront part aux manœuvres :

Dans chacune des 2ᵉ, 3ᵉ, 5ᵉ, 6ᵉ régions, dans les capitaineries générales des Canaries et des Baléares, dans les gouvernements militaires de Ceuta et de Melilla : un régiment.

Dans les 1ʳᵉ et 4ᵉ régions : deux régiments.

Dans chacun des corps désignés, une compagnie, considérée comme unité d'exécution, sera mise sur le pied de guerre, l'effectif disponible pouvant être employé à représenter le bataillon auquel appartient cette unité.

Le commandement des différentes fractions sera exercé à tour de rôle par tous les officiers et gradés du régiment. Les thèmes étudiés sur le terrain devront envisager un cas concret et comprendront : un exercice de marche, un exercice de combat sans objectifs de tir, une manœuvre avec feux réels, un exercice d'avant-postes, une ou plusieurs études de tir dont le sujet sera donné par l'École centrale de tir.

Manœuvres de cavalerie. — Un régiment seulement dans chacune des 3e, 4e et 6e régions prendra part aux manœuvres.

Les corps désignés organiseront un escadron sur pied de guerre, les autres escadrons étant simplement représentés par les éléments disponibles. Les thèmes de manœuvres devront viser l'étude de situations de guerre (exploration, sûreté, combat à pied, attaque de l'infanterie et de l'artillerie, manœuvres avec feux réels, etc.). Une marche de résistance (80 kilomètres) sera également exécutée par chaque corps dans une seule journée.

Réorganisation de la Commission de tactique. — La nécessité de mettre les règlements de manœuvres des différentes armes en harmonie avec les enseignements des guerres récentes semble vivement préoccuper l'état-major central.

La Commission instituée par décret royal du 26 février 1901 pour reviser la partie du règlement qui a trait à l'instruction du régiment et de la brigade et dont on n'avait guère entendu parler depuis cette époque, vient d'être supprimée par décret du 16 février 1907 et remplacée par une autre Commission qui dépendra directement de l'état-major central et sera chargée, sous sa direction, de la refonte des règlements relatifs à la tactique des trois armes.

Elle comprendra :

Un général de division ou de brigade, président;

Trois colonels, commandant respectivement un régiment de chaque arme;

Un lieutenant-colonel commandant un bataillon de la 1re brigade de chasseurs;

Un officier supérieur de l'École centrale de tir;

Un officier supérieur, secrétaire.

Des officiers subalternes de chaque arme pourront en outre être adjoints à la Commission pour l'aider dans ses travaux.

ITALIE.

Modifications a la tenue des carabiniers royaux. — Une décision ministérielle du 18 février 1907 a apporté, à la tenue des carabiniers, certaines modifications, dont les plus importantes sont énumérées ci-dessous :

1° Le *berretto* des maréchaux des logis a été orné de soutaches argent et soie noire dans les mêmes conditions que celui des maréchaux des autres armes ;

2° L'attribut de *berretto* des sous-officiers a le même dessin que celui des officiers, mais est tout entier en broderie d'argent ; néanmoins, dans celui des maréchaux des logis *majors*, le chiffre royal est en or sur fond d'argent et le reste de l'attribut est en or mélangé de soie noire ;

3° Le *giubbone* (1) des maréchaux des logis est muni de pattes d'épaules en drap qui remplacent les anciennes torsades métalliques et sont ornées longitudinalement de trois galons en argent mélangé de soie noire. Ces trois galons constituent l'insigne du grade, lequel se complète, pour les maréchaux des logis chefs et majors, par un petit galon (en argent pour les premiers, en or pour les seconds), qui borde chaque extrémité du collet sur une longueur de 14 centimètres à partir de l'agrafe ;

4° Dans tous les services où les carabiniers revêtent le pantalon de drap gris bleu, celui-ci est remplacé, pour les soldats de l'arme à cheval, par une culotte se portant avec les bottines, les éperons et les jambières de cuir modèle Ardito, réglementaires pour la cavalerie ;

5° Les carabiniers à pied feront dorénavant usage d'une bottine lacée analogue à celle des alpins, mais plus légère ; le bas du pantalon pouvant être renfermé dans la tige de cette bottine, les guêtres de drap, qui étaient d'ordonnance pour les carabiniers à pied, sont supprimées ;

6° Le baudrier et la dragonne des carabiniers seront à l'avenir en cuir noir ; le gland de la dragonne est en laine bleu foncé et est muni de franges en laine bleue au milieu desquelles, pour les sous-officiers, sont intercalées, à intervalles réguliers, huit touffes de fil d'argent.

---

(1) Espèce de vareuse sans boutons apparents rappelant, comme forme générale, la *giubba* de campagne des officiers, mais ayant des pans plus courts.

TENUE DES SOUS-OFFICIERS. — Deux décisions ministérielles du 22 janvier 1907 ont, en vue de la mise en vigueur de la loi du 19 juillet 1906 sur l'état des sous-officiers, fixé les insignes des grades de la nouvelle hiérarchie et modifié la tenue des maréchaux, à l'exception de ceux des carabiniers, afin de la rapprocher davantage de celle des officiers.

Insignes de grade. — 1° Sergent, vice-brigadier des carabiniers : Insigne antérieur, c'est-à-dire galon en métal de 16 millimètres, en forme de chevron très ouvert, cousu au-dessus des parements des manches ;

2° Sergent-major, brigadier des carabiniers (1) : Insigne de sergent surmonté d'un galon soutache placé parallèlement ;

3° Maréchaux : Insigne fixé longitudinalement au milieu de la patte d'épaule et constitué par des galons de 6 millimètres, en métal mélangé de soie noire, séparés par un intervalle de 6 millimètres et au nombre de : un pour le maréchal de compagnie (escadron, batterie), deux pour le maréchal de bataillon (demi-régiment, groupe), et trois pour le maréchal de régiment.

Tenue des maréchaux, à l'exception de ceux des carabiniers. — Les modifications essentielles apportées à la tenue des maréchaux sont les suivantes :

1° *Berretto.* — Les soutaches qui recouvrent les coutures verticales latérales et postérieures sont en métal mélangé de soie noire et non en laine : l'attribut fixé sur le devant du berretto est analogue à celui des officiers de la même arme ou spécialité.

2° *Coiffure d'extérieur.* — Le pourtour en laine du chepi (ou le galon en chevron du chapeau alpin) et l'insigne de grade l'accompagnant sont remplacés par un galon de 16 millimètres, en métal et en soie noire, disposé comme l'était l'ornement antérieur.

3° *Giubba de drap* (*tunique*). — La giubba, non fendue sur les côtés, se ferme au moyen de six boutonnières pratiquées dans une bande de drap cousue sous le bord antérieur gauche de l'effet. Elle est munie de pattes d'épaules fixées à la base, dans la couture de la manche et vers le collet par un bouton à vis : les pointes du collet (2) sont taillées de

---

(1) L'insigne de fourrier-major est conservé transitoirement pour les titulaires de ce grade qui ne peuvent être promus maréchaux.

(2) Les maréchaux sont autorisés à porter un faux col en toile blanche.

façon à se toucher quand celui-ci est fermé. Dans l'infanterie de ligne, les bersagliers et les compagnies de santé et de subsistances, le collet et les parements des manches sont en drap du fond et non en drap noir.

En outre, les maréchaux font usage de deux modèles de giubba, l'un pour la tenue de parade, l'autre pour la tenue d'exercice, lesquels ne diffèrent que par la qualité du drap (drap spécial aux écoles militaires pour le premier, drap de sous-officier pour le second).

4° *Giubba de toile.* — Ce vêtement se distingue de celui des autres hommes de troupe par l'addition de pattes d'épaules en drap semblables à celles de la giubba de drap, mais mobiles.

5° *Pèlerine.* — A la place de la capote, du manteau ou de la pèlerine portée par les autres sous-officiers de leur arme ou spécialité, les maréchaux font usage d'une pèlerine dont la description a déjà été donnée (1). Ils peuvent également se servir d'une pèlerine en tissu imperméable semblable à celle des officiers.

6° *Pantalon.* — Le pantalon a la même coupe et la même teinte que celui de la troupe : mais il est orné, à la place du passepoil, d'une double bande (2 centimètres) dans la cavalerie, d'une bande simple (3 centimètres) dans les autres armes et spécialités, la couleur des bandes étant la même que pour les officiers. En outre, les maréchaux d'artillerie de campagne, à l'exception de ceux du train, portent la culotte « ardito », comme la cavalerie et l'artillerie à cheval : les maréchaux du train (artillerie et génie) continuent à se servir du pantalon long, mais avec sous-pieds du modèle des officiers.

Le pantalon de parade et le pantalon d'exercice ne diffèrent, comme les deux « giubba », que par la qualité du drap.

7° *Chaussures.* — Même modèle que pour les autres sous-officiers, mais de qualité plus fine. Cependant dans les troupes qui font usage du soulier bas avec guêtre et dans l'artillerie de côte et de forteresse, les maréchaux portent, en tenue de ville, une paire de bottines à élastiques et, en tenue d'exercice, une paire de bottines lacées à haute tige dans laquelle s'engage le bas du pantalon et dont quatre contre-sanglons permettent d'ajuster sur la jambe la partie supérieure.

Les maréchaux d'artillerie de campagne font usage, au lieu de la jambière « Ardito », d'un modèle spécial : celui-ci est constitué par un

---

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 201. La pèlerine des maréchaux du génie est en drap bleu foncé pour les mineurs et en drap gris bleu pour les autres subdivisions de l'arme.

seul morceau de cuir, épousant la forme du mollet et du cou-de-pied et se ferme sur le devant de la jambe :

a) A l'aide d'une courroie cousue au bord inférieur interne et se bouclant sur la partie supérieure externe de la jambière après avoir traversé trois passants en faisant deux fois le tour de la jambe;

b) A l'aide d'un petit contre-sanglon fixé au bord supérieur et sur la face externe de la jambière.

8° *Sabre.* — Les maréchaux de cavalerie, d'artillerie et du train portent le sabre de la troupe : ceux des autres armes et spécialités se servent d'un nouveau modèle dont voici la description sommaire :

Lame légèrement courbe, poignée d'ébène à section rectangulaire, garde d'acier (1) à deux branches, fourreau de cuir muni de garnitures en acier (bout de grandes dimensions, bracelet avec anneau de bélière, chape avec anneau de bélière).

MODIFICATIONS A LA TENUE DES OFFICIERS. — Une décision ministérielle du 14 février 1907 a supprimé le casque, les aiguillettes, la tunique et le pantalon de grande tenue des officiers généraux, les aiguillettes et le passepoil en or des fausses poches postérieures de tunique des officiers d'état-major.

Désormais les généraux porteront, dans la grande tenue comme dans la tenue ordinaire, le même uniforme, c'est-à-dire la casquette (berretto), la giubba croisée sans broderies, le pantalon de drap gris bleuté à double bande écarlate. L'insigne de grande tenue, indépendamment de la dragonne métallique, consiste pour eux, comme pour les autres officiers, en épaulettes fixées à la place des pattes d'épaules.

Les épaulettes des généraux sont du modèle suivant :

Forme générale analogue à celle des épaulettes d'officier général français : corps en métal argenté présentant huit écailles transversales à quatre festons et portant un nombre d'étoiles variant selon le grade (majors généraux : 1 ; lieutenants généraux : 2 ; généraux d'armée : 3) écusson convexe en métal argenté, orné sur la périphérie, d'une grecque en relief; franges à gros grains.

Les lieutenants généraux, titulaires des emplois de chef d'état-major de l'armée, de premier aide de camp du roi, de commandant de corps d'armée ou d'emplois assimilés à ce dernier, ont sur leurs épaulettes

---

(1) La garde et les garnitures de fourreau du sabre des maréchaux de bersagliers sont en laiton.

un insigne spécial, constitué par une couronne brodée en or sur du drap écarlate et placée entre les deux étoiles.

La même décision a édicté que les officiers généraux commandant une brigade d'infanterie de ligne, porteraient au collet de leur tunique l'écusson de brigade comme les officiers de la brigade, et que, par suite, ledit collet ne serait pas passepoilé. En vertu de la même décision, les officiers d'infanterie de ligne qui cessent d'appartenir à une brigade continuent à porter l'écusson de la dernière brigade à laquelle ils ont appartenu, même s'ils sont versés dans le personnel des districts ou mis en position de service auxiliaire.

Recrutement et avancement des pharmaciens de carrière. — Un décret du 2 décembre 1906 a modifié de la façon suivante les conditions du recrutement et de l'avancement des pharmaciens de carrière.

Les pharmaciens de 2e classe se recrutent au concours, parmi les pharmaciens de complément n'ayant pas dépassé l'âge de 30 ans.

L'avancement a lieu ensuite :

1° Pour les grades de pharmacien de 1re classe et de pharmacien chef de 1re classe, à l'ancienneté avec sélection;

2° Pour les grades de pharmacien chef de 2e classe, deux tiers au choix, un tiers à l'ancienneté avec sélection, les candidats à l'avancement étant astreints à passer des examens spéciaux dont les résultats déterminent à quel genre d'avancement ils peuvent prétendre ;

3° Pour les deux grades de chimiste-pharmacien, uniquement au choix.

L'aptitude à l'avancement des pharmaciens de tous grades est appréciée, même dans le cas où les candidats ont à subir des examens, par une « Commission centrale d'avancement », présidée par l'inspecteur en chef du service de santé et ayant comme membres un médecin inspecteur désigné par le président et le chimiste-pharmacien inspecteur. C'est donc en se basant sur les propositions de cette commission que le Ministre établit les tableaux d'avancement annuels : la non-inscription à deux reprises sur le tableau d'avancement respectif entraine, d'ailleurs, l'exclusion définitive de tout avancement.

Armement des tambours. — Une décision ministérielle du 14 février 1907 a donné, comme armement, aux tambours et aux caporaux tambours d'infanterie la carabine modèle 1891 pour troupes spéciales en

remplacement du revolver modèle 1889, qui ne reste réglementaire que pour les sous-officiers tambours :

En raison de cette mesure, les modifications suivantes ont été apportées au grand équipement de ces militaires.

1° Leur ceinturon, auquel est suspendu une seule giberne pouvant contenir un paquet complet et un chargeur (1), a été muni, vers le milieu de sa longueur, d'une petite courroie avec boucle destinée à immobiliser la partie inférieure de l'arme portée à la bretelle;

2° Le baudrier des tambours a été muni, sur sa face antérieure, d'un bouton de laiton et d'une languette de cuir destinés à maintenir à l'épaule la bretelle de la carabine portée à la bretelle;

3° Le tablier des tambours a été suspendu au ceinturon à l'aide de trois passants fixés au milieu et aux deux extrémités du bord supérieur du tablier;

4° La canne des caporaux tambours était déjà munie d'un fourreau, qu'on a complété par deux boucles destinées à recevoir les extrémités d'une courroie en cuir, qui sert à porter la canne à la bretelle. Pour la maintenir dans cette position sans l'aide de la main, le havresac des caporaux tambours a reçu du côté droit un bouton métallique et une languette en cuir.

Nouveaux tarifs de solde et d'indemnités de route de la troupe. — En exécution de la loi du 19 juillet 1906 (2) (qui a modifié la hiérarchie des hommes de troupe et uniformisé par grade la solde des sous-officiers des différents corps, à l'exception de ceux des carabiniers) et de celle du 30 décembre 1906 analysée plus haut, les nouveaux tarifs de solde et d'indemnités de route suivants ont été publiés pour la troupe à la date des 27 décembre 1906 et 4 janvier 1907.

---

(1) La dotation de cartouches sera, pour les tambours et les caporaux tambours, de trois paquets.

(2) Voir 2e semestre 1906. p. 588.

TARIFS DE SOLDE. — *Corps de troupe, à l'exclusion de ceux de carabiniers.*

GRADES.	SOLDE JOURNALIÈRE.	DÉCOMPOSITION DE LA SOLDE. PRÊT. Invalides et vétérans.	PRÊT. Autres corps.	INDEMNITÉ de vivres (tous les corps).	INDEMNITÉ d'habillement. Invalides et vétérans.	INDEMNITÉ d'habillement. Autres corps.	INDEMNITÉ de chauffage (tous les corps).	INDEMNITÉ de couchage (tous les corps).	INDEMNITÉ pour frais divers. Invalides et vétérans.	INDEMNITÉ pour frais divers. Autres corps.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.
Maréchal de régiment	4,00	2,50	2,54							
Maréchal de bataillon (1/2 régiment ou groupe)	3,50	2,00	2,04		0,15	0,20				
Maréchal de compagnie (escadron, batterie) ou ayant des emplois spéciaux	3,00	1,50	1,54	1,10					0,188	
Sergent-major et sous-officier élève de l'École militaire	2,50	1,03	1,12							
Sergent	2,40	0,63	0,72							0,098
Caporal-major trompette, tambour ou sapeur	1,39	»	0,50							
Caporal-major	1,34	0,45	0,45		0,12	0,12	0,027	0,035		
Caporal trompette, tambour, sapeur ou musicien et appointé musicien	1,19	»	0,30	0,61					0,098	
Caporal maréchal ferrant et caporal	1,14	0,25	0,25							
Appointé, trompette, tambr et sapr	1,04	»	0,15							
Soldat	0,99	0,10	0,10							
Militaires aux établissements pénitentiaires ou en prison préventive	0,76 (2)	»	» (1)	0,49	»	»			»	0,208 (3)
Militaires de tous grades rayés des cadres et maintenus provisoirement au corps	0,80	0,10	0,10	0,61	»	»			0,028	0,028

OBSERVATIONS.

(1) Le prêt est réduit à 0 fr. 05 pour les hommes des compagnies de discipline de punition.

(2) Le prêt qui leur aurait été alloué normalement (et, le cas échéant, le supplément de solde de 0 fr. 50 dû aux sous-officiers vivant à l'ordinaire) est rappelé aux militaires en prison préventive qui bénéficient d'un acquittement.

(3) Dont 0 fr. 11 pour l'entretien des effets.

TARIFS DE SOLDE. — *Corps de carabiniers royaux* (1).

GRADES.	SOLDE JOURNALIÈRE, à pied.	SOLDE JOURNALIÈRE, à cheval.	PRÊT à pied.	PRÊT à cheval.	INDEMNITÉ DE VIVRES à pied.	INDEMNITÉ DE VIVRES à cheval.	INDEMNITÉ D'HABILLEMENT à pied.	INDEMNITÉ D'HABILLEMENT à cheval.	INDEMNITÉ de CHAUFFAGE à pied.	INDEMNITÉ de CHAUFFAGE à cheval.	INDEMNITÉ de COUCHAGE à pied.	INDEMNITÉ de COUCHAGE à cheval.	INDEMNITÉ pour FRAIS DIVERS à pied.	INDEMNITÉ pour FRAIS DIVERS à cheval.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Maréchal des logis-major.... — chef.....	4,96	5,62	4,57	4,97	»	»			»	»	»	»			(1) Dans le cas où les carabiniers perçoivent leurs vivres en nature, il leur est fait une retenue journalière de 0 fr. 61 (dont 0 fr. 20 pour le pain).
— ordinaire..	4,36	5,02	3,97	4,37	»	»			»	»	»	»			
Brigadier musicien ou trompette....................	3,96	4,62	3,57	3,97	»	»			»	»	»	»			
Brigadier....................	3,74	4,37	3,32	3,72	»	»	0,28	0,47	»	»	»	»	0,11	0,18	
Vice-brigadier musicien ou trompette..............	3,51	4,12	3,12	3,47	»	»			»	»	»	»			
Vice-brigadier.............	3,26	3,87	2,87	3,22	»	»			»	»	»	»			
Appointé, musicien ou trompette....................	2,66	3,27	2,27	2,62	»	»			»	»	»	»			
Carabinier.................	2,41	3,02	2,02	2,37	»	»			»	»	»	»			
Élève carabinier...........	1,59	2,14	0,35	0,40	0,96	0,96	0,15	0,29	0,027	0,027	0,035	0,035	0,068	0,428	

TARIF DES INDEMNITÉS DE ROUTE.

GRADES.	DÉPLACEMENTS COLLECTIFS — Indemnité journalière de cantonnement	marche	sûreté publique	Transport gratuit en places de chemins de fer	lacs	mer (2)	DÉPLACEMENTS INDIVIDUELS — Indemnité de déplacement de (1) 1re catégorie	2e catégorie	Indemnité de mission à l'étranger	Indemnité kilométrique de transport ou transport gratuit en places de chemins de fer	lacs	mer (2)
	fr. c.	fr. c.	fr. c.				fr. c.	fr. c.	fr. c.			
Maréchal de régiment							4,00	3,65				
Maréchal de bataillon (1/2 régiment ou groupe)	0,15	0,30	0,20				3,50	3,15	10,00	2e cl.	1re cl.	2e cl.
Maréchal de compagnie (escadron, batterie)							3,00	2,65				
Sergent-major	0,10	0,20	0,20				2,50	2,25	8,00			
Sergent							2,10	1,85				
Caporal-major				3e cl.	2e cl.	3e cl.	1,30	1,05		3e cl.	2e cl.	3e cl.
Caporal	0,05	0,10	0,10				1,30	0,85	5,00			
Appointé et soldat							1,20	0,70				
Carabiniers de tous grades	0,60	1,50	2,00				1,00	»	10,00	Comme ci-dessus, selon les grades.		
Élèves carabiniers	0,10	0,20	0,20				0,50	»				

(1) Pour les sous-officiers (sauf les rengagés avec prime), l'indemnité est augmentée de 0 fr. 10 par période de trois ans de service.

(2) L'alimentation est assurée aux frais du bord ; dans le cas contraire, il est alloué une indemnité supplémentaire de 0 fr. 20 par déjeuner et 0 fr. 40 par dîner.

ÉCOLES A FEU D'ARTILLERIE EN 1907. — Les écoles à feu des écoles et corps d'artillerie auront lieu en 1907 dans les conditions indiquées par le tableau suivant :

POLYGONES.	CORPS OU ÉCOLES.	DATES D'ARRIVÉE.	DATES DE DÉPART.
Bracciano (40 kilomètres Nord-Ouest de Rome)	13e régiment d'artillerie de campagne	10 mai.	25 mai.
	24e régiment d'artillerie de campagne	28 —	12 juin.
	1er régiment d'artillerie de forteresse et groupes d'ouvriers (1).	1er juillet.	20 juillet.
	3e régiment d'artillerie de forteresse	22 —	20 août.
Nettuno (57 kilomètres Sud-Est de Rome).	1er régiment d'artillerie de campagne	1er juin.	16 juillet.
San Maurizio (20 kilomètres Nord-Ouest de Turin).	5e régiment d'artillerie de campagne (2)	1er juin.	8 juin.
	11e régiment d'artillerie de campagne	11 —	27 —
	2e régiment d'artillerie de forteresse (1)	1er juillet.	20 juillet.
	Ecole d'application de l'artillerie et du génie	22 —	22 août.
	Académie militaire	15 sept.	28 sept.
Piazza Armerina (Sicile).	22e régiment d'artillerie de campagne	26 juillet.	10 août.
Champs de tir de circonstance.	Tous les autres régiments d'artillerie de campagne (3) et celui d'artillerie à cheval	Période à choisir entre le 15 mai et le 15 août.	
En montagne.	Régiment et groupes de montagne	Instructions spéciales.	

(1) Les tirs de la deuxième période seront exécutés par les groupes de forteresse et d'ouvriers près des forts de barrage auxquels ils sont respectivement affectés, entre le 20 juillet et le 6 septembre.

(2) Ce régiment exécutera sur un champ de tir de circonstance les tirs de la deuxième période.

(3) Par exception, les tirs de la première période seront exécutés par le 21e régiment sur le champ de tir de Gossolengo (près de Plaisance) et par le 7e sur celui de Cecina (près de Pise).

La dotation en munitions reste la même qu'en 1904 (1).

(1) Voir 1er semestre 1906, p. 605.

PORTUGAL.

RÉORGANISATION DE L'ÉCOLE PRATIQUE DU GÉNIE. — Sous le régime du décret du 28 mars 1901, l'École pratique du génie, dont le directeur commandait en même temps le régiment du génie, était un établissement d'instruction ouvert exclusivement, sinon aux officiers, du moins aux troupes de cette arme. Cinq années de mise en pratique de ce décret ont prouvé l'impossibilité pour un même chef de diriger simultanément avec profit l'instruction et l'administration d'un régiment et l'enseignement d'une école technique spéciale ; d'autre part, le développement toujours croissant de la puissance de l'armement a rendu de plus en plus nécessaire l'emploi par toutes les armes de la fortification du champ de bataille, en même temps que les leçons des dernières guerres mettaient en lumière l'importance de la liaison des armes.

C'est dans le but de se conformer à ces constatations de principe que la direction générale des services du génie a rédigé un nouveau règlement de l'École pratique, qui a été approuvé par un décret royal du 6 septembre 1906 et dont on résume ci-dessous les parties essentielles.

L'École pratique du génie, installée à Tancos et relevant immédiatement de la direction générale des services de l'arme du génie, est destinée :

1° A donner aux officiers et aux unités constituées du génie l'instruction pratique dans les diverses spécialités techniques de l'arme;

2° A développer l'instruction des officiers sans troupe de l'arme, en vue de les préparer à leurs fonctions en temps de guerre ;

3° A donner aux officiers de toutes armes la connaissance pratique des travaux du génie et à exercer, de concert avec des détachements du génie, des unités d'infanterie et de cavalerie aux travaux de fortification de campagne, d'établissement et de rupture des voies de communication, etc., de façon à assurer l'unité dans les procédés d'exécution et dans les types d'ouvrages;

4° A étudier pratiquement toutes les questions intéressant les outils, appareils et procédés de travail spéciaux à l'arme, les instruments topographiques, les explosifs, les effets des projectiles sur la fortification, etc., et à proposer toutes les améliorations à apporter aux services et à introduire dans les règlements de l'arme.

L'École est commandée par un colonel de l'état-major du génie, qui dispose d'un état-major permanent (6 officiers, 25 hommes et 7 chevaux) et d'un personnel éventuel militaire et civil employé dans les ateliers de l'École.

L'année d'instruction s'étend du 15 novembre au 15 septembre de

l'année suivante et se divise en plusieurs périodes, dont la principale est celle du printemps.

Période du printemps. — 1° *Instruction des unités.* — Durant cette période, les unités formées ou détachées à l'École sont les suivantes :

a) *Génie.* — Sous le commandement en chef d'un officier supérieur du régiment du génie, et ayant leurs cadres de guerre au complet :

Deux compagnies de manœuvre de sapeurs, où sont incorporés tous les jeunes soldats et tous les hommes disponibles des compagnies de sapeurs-mineurs et de sapeurs de place ;

Une compagnie de manœuvre de pontonniers, constituée dans les mêmes conditions que celles de sapeurs ;

Une compagnie mixte de télégraphistes de campagne et de chemins de fer, constituée alternativement par une compagnie d'une des spécialités et par un détachement de l'autre spécialité.

Les soldats du génie appartenant à la 1re et à la 2e réserve peuvent être également rappelés à l'activité par classes pour prendre part à l'instruction.

b) *Infanterie et cavalerie.* — Les unités, commandées par leur chef normal, se succédant, mais demeurant à l'École au moins 25 jours :

Deux pelotons de sapeurs du régiment d'infanterie, par division militaire ;

Le peloton de sapeurs de la moitié des bataillons de chasseurs ;

Le peloton de sapeurs de la moitié des régiments de cavalerie.

L'instruction est donnée, conformément à des programmes établis par le commandant de l'École, par les officiers et les cadres des unités, et, pour les sapeurs d'infanterie et de cavalerie, sous la direction immédiate d'un capitaine du génie assisté de quelques sergents et soldats de cette arme.

Elle comprend les écoles suivantes :

1° École de fortification de campagne (sapeurs, pontonniers, chemins de fer ;

2° École de sape (sapeurs) ;

3° École des mines (sapeurs) ;

4° École des ponts (pontonniers, sapeurs-mineurs) ;

5° École des télégraphes (télégraphistes, fraction de toutes les unités pour la télégraphie optique et acoustique) ;

6° École des chemins de fer (chemins de fer) ;

7° École d'éclairage électrique (fractions de toutes les unités de sapeurs.

Elle comprendra ultérieurement, au fur et à mesure de l'acquisition du matériel, les écoles d'aérostation, de télégraphie sans fil, d'automobilisme, etc.

2° *Instruction des officiers isolés.* — C'est durant cette même période du printemps que sont envoyés à l'École pratique :

D'une part, les lieutenants et capitaines du génie astreints à faire un stage préparatoire à leur promotion au grade supérieur ;

Les capitaines et officiers subalternes disponibles des unités de troupe du génie ;

Les capitaines et officiers subalternes de l'état-major du génie en nombre déterminé ;

D'autre part, les officiers supérieurs des autres armes appelés à faire un stage dans cette École avant leur promotion au grade supérieur.

La première catégorie d'officiers, placée sous la direction immédiate d'un officier supérieur du génie désigné annuellement à cet effet, accomplit un cours d'instruction dont le programme comporte des travaux topographiques, des reconnaissances de terrain faites dans une hypothèse tactique, des travaux tactiques de fortification sur la carte, des exercices de cadres sur le service du génie en campagne, des exercices techniques faits avec la troupe en exécution d'un thème tactique.

La deuxième catégorie d'officiers assiste simplement à une série de conférences faites par le commandant de l'École sur le matériel technique du génie et sur les différents services assurés par les troupes du génie en campagne, soit isolément, soit en liaison avec les autres armes, et à la suite desquelles les officiers doivent établir des rapports.

Autres périodes d'instruction de l'année. — En dehors de la période d'instruction du printemps, il ne reste en principe à l'École qu'un détachement du génie commandé par un officier et dont l'effectif varie, d'après les propositions du commandant de l'École, selon les besoins du service et de l'instruction, l'emploi de ces périodes n'étant pas fixé d'une manière invariable.

C'est ainsi que, pendant la période qui suit immédiatement celle du printemps, les compagnies de pontonniers achèvent à l'École leur instruction technique complémentaire.

De même, du 1er au 15 septembre en principe, ou à une autre période fixée par le Ministre, des détachements d'infanterie ou de chasseurs sont envoyés à l'École pour prendre part avec des unités du génie des diverses spécialités mises sur le pied de guerre à des exercices combinés, tels que manœuvres de siège, travaux d'attaque et de défense de positions fortifiées de champ de bataille, passages de rivière.

En outre, durant leur séjour à l'École, et quelle que soit la période de l'année, unités et officiers y pratiquent les exercices de tir, conformément au programme d'instruction de leur arme.

Le budget de la guerre pour 1907. — Aux termes de la loi du 7 février, les crédits affectés en 1907 au Département de la guerre s'élèvent au total de 8,328,053 milreis 144, soit environ 45,800,000 testons, dont 7,437,088 milreis pour les dépenses ordinaires et 890,964 milreis pour les dépenses extraordinaires.

Au nombre des dernières figurent en particulier l'achat de matériel de guerre (232,803 milreis) et les intérêts de l'emprunt de 4,500,000 milreis, autorisé par la loi du 30 juin 1903 en vue de l'achat d'un nouvel armement.

Tarifs de solde, indemnités et gratifications. — Un décret du 24 décembre 1906 a fixé la solde et les indemnités dues aux officiers et les gratifications allouées à certaines catégories d'hommes de troupe.

Solde. — La solde des officiers en activité, en disponibilité et en non-activité temporaire pour cause de maladie est réglée par le tarif suivant :

Solde mensuelle.

	Milreis (1).
Général de division	150
Général de brigade	100
Colonel	80
Lieutenant-colonel	72
Major	65
Capitaine	55
Lieutenant	45
Alferes	35

Ce tarif est réduit :

De 50 p. 100 pour les officiers qui accomplissent une peine en exécu tion d'un jugement, ou qui sont en congé;

De 40 p. 100 pour les officiers punis des peines disciplinaires de la non-activité et de la prison correctionnelle;

De 20 p. 100 pour les officiers en non-activité pendant plus de six mois.

Les officiers en congé pendant plus de six mois dans une période de douze mois consécutifs, ou en congé illimité ne reçoivent aucune solde.

Indemnités. — 1° Le tarif ci-dessous fixe des indemnités journalières qui sont accordées pour trente jours dans le cas de changement de résidence définitif.

---

(1) La valeur nominale du milreis est de 5 fr. 55.

Indemnités journalières de déplacement.

	Milreis.
Général	3,000
Colonel	1,800
Lieutenant-colonel	1,500
Major	1,500
Capitaine	1,200
Lieutenant	1,000
Alferes	1,000
Aspirant-officier	0,600
Sergent-adjudant	0,400
Premier sergent	0,250
Second sergent	0,200

2° Les officiers voyageant pour le service reçoivent une indemnité de 600 reis par journée de déplacement;

3° Des indemnités spéciales sont allouées aux officiers détachés dans les écoles pratiques des différentes armes;

4° Une indemnité de logement est payée aux officiers des corps de troupe lorsqu'ils ne reçoivent pas le logement dans les bâtiments militaires.

Indemnité annuelle de logement.

	A Lisbonne. — milreis.	Dans les autres garnisons. — milreis.
Colonel	100	75
Lieutenant-colonel	75	50
Major	75	50
Capitaine	50	40
Lieutenant	50	40

5° Les officiers nouvellement promus reçoivent à titre gratuit divers objets d'équipement (sabre, revolver et étui, dragonne, ceinturon, etc.);

6° L'ancienneté de service donne droit à certaines indemnités qui sont réglées de la manière suivante :

Indemnités mensuelles.

	Milreis.
Capitaine ayant 10 ans de grade	6
— 15 —	10
Officier subalterne ayant 12 ans de service	5
Lieutenant-médecin ayant 6 ans de service	5
Chef de musique ayant 15 ans de service	5

Gratifications. — Les gratifications concédées à certaines catégories d'hommes de troupe sont les suivantes :

Gratifications journalières (en reis).

GRADES.	RENGAGEMENT 1re période.	2e période.	3e période.	4e période et suivantes.	Manège.	Pointeurs et employés à l'entretien du parc.	Employés au casernement (corps montés).
Sergent-adjudant	160	200	250	300	»	»	»
Premier sergent et cadet	160	200	250	300	»	»	»
Second sergent	80	120	160	200	90	»	»
Premier caporal	60	80	100	120	60	»	»
Second caporal et soldat	40	50	60	70	50	60	60
Musicien	40	40	40	40	»	»	»
Clairon ou trompette	30	30	30	30	»	»	»
Maréchal ferrant	100	120	140	160	»	»	»
Artificiers	40	40	40	40	»	»	»
Ouvriers divers	20	20	20	20	»	»	»

RUSSIE.

Organisation du commandement de l'artillerie en Sibérie et en Extrême-Orient. — Un prikaz n° 117 du 22 février/7 mars 1907 prescrit les mesures suivantes relatives à l'organisation du commandement de l'artillerie en Extrême-Orient et en Sibérie :

1° Les brigades d'artillerie de tirailleurs de Sibérie orientale, les brigades de parc d'artillerie de tirailleurs de Sibérie orientale et les groupes d'artillerie de montagne de Sibérie orientale avec leurs parcs feront partie des divisions de tirailleurs de même numéro, à l'exception du 5e groupe d'artillerie de montagne et de son parc qui sont affectés à la 9e division de tirailleurs de Sibérie orientale;

2° Les groupes d'artillerie de réserve de Sibérie et leurs parcs feront partie des brigades de réserve de Sibérie de même numéro ;

3° Le 1er groupe d'artillerie de montagne à cheval et son parc fera partie de la brigade de cavalerie de l'Oussouri, et l'artillerie à cheval des Cosaques du Transbaïkal fera partie de la brigade des Cosaques du Transbaïkal.

Toutes ces formations d'artillerie seront subordonnées directement aux commandants des divisions et brigades d'infanterie et de cavalerie

indiquées ci-dessus. Les commandants de l'artillerie des corps d'armée et des circonscriptions militaires intéressées ne conserveront que l'obligation de surveiller leur préparation technique spéciale au point de vue de l'artillerie et le bon entretien de leur matériel d'artillerie;

4° Les commandants des brigades d'artillerie de Sibérie orientale [n^os 3, 6 et 9 (1)] qui font partie de divisions de tirailleurs indépendantes non réunies en corps d'armée, jouiront de tous les droits attribués aux commandants de l'artillerie des corps d'armée;

5° Les groupes d'artillerie de mortiers de Sibérie orientale et leurs unités de parcs seront répartis comme il suit entre les corps d'armée et placés sous les ordres des commandants de l'artillerie de ces corps d'armée :

a) 1^er corps d'armée de Sibérie (circonscription de l'Amour : 1^re et 2^e divisions de tirailleurs de Sibérie orientale) : 1^er et 5^e groupes d'artillerie de mortiers de Sibérie orientale et les groupes de parcs de même numéro;

b) 2^e corps d'armée de Sibérie (circonscription d'Irkoutsk : 4^e et 5^e divisions de tirailleurs de Sibérie orientale) : 4^e groupe d'artillerie de mortiers de Sibérie orientale et le groupe de parcs de même numéro;

c) 3^e corps d'armée de Sibérie (circonscription d'Irkoutsk : 7^e et 8^e divisions de tirailleurs de Sibérie orientale) : 2^e et 3^e groupes d'artillerie de mortiers de Sibérie orientale et les groupes de parcs de même numéro;

6° Le commandant de l'artillerie de la circonscription militaire d'Irkoutsk aura sous ses ordres directs, à tous les points de vue, les 1^re et 2^e batteries de réserve de Sibérie orientale; de même le commandant de l'artillerie de la circonscription militaire d'Omsk aura sous ses ordres directs le groupe d'artillerie de montagne de réserve de Sibérie et la batterie de mortiers de réserve de Sibérie ainsi que leurs parcs;

7° Tous les parcs d'artillerie du temps de paix sont placés directement sous les ordres des commandants des brigades d'artillerie (ou des groupes indépendants) correspondantes (2).

Rappelons que jusqu'à présent les brigades d'artillerie (à six ou huit batteries) étaient en temps de paix sous les ordres exclusifs des généraux commandant l'artillerie des corps d'armée. Ce n'est que pendant les rassemblements généraux (camps et manœuvres) qu'elles étaient subor-

(1) Les 3^e et 9^e divisions sont à Vladivostok, la 6^e division est à Blagoviestchensk et Khabarovsk.

(2) Cette dernière mesure avait déjà été adoptée provisoirement en 1905 (prikaz 546). Voir 2^e semestre 1905, p. 396.

données, dans une certaine mesure, aux généraux commandant les divisions d'infanterie dont elles portent cependant le numéro (1).

En temps de guerre, elles étaient placées à la fois sous les ordres des généraux commandant les divisions d'infanterie et sous ceux des généraux commandant l'artillerie des corps d'armée, qui jouissaient des mêmes droits à leur égard.

La guerre de Mandchourie montra l'inconvénient de cette dualité de commandement, qui amenait des malentendus et des contre-ordres nuisibles aux opérations.

En outre, les généraux commandant les divisions d'infanterie ayant été tenus, en temps de paix, à l'écart des questions intéressant l'artillerie, ne surent pas toujours, surtout au début, l'employer dans les meilleures conditions.

Les mesures adoptées en Extrême-Orient, et qui seront probablement appliquées ultérieurement dans les autres circonscriptions militaires d'Europe, suppriment les inconvénients que présentait cette situation.

Compte rendu de l'appel du contingent en 1906.— Le contingent à prélever pour l'ensemble des forces de terre et de mer, dans les régions de l'Empire soumises à la loi de recrutement général, a été fixé par un ukase du 26 avril/9 mai 1906 à 469,718 hommes (dont 100 Ossètes du Caucase pour le recrutement du groupe de cavalerie formé par cette population), non compris le contingent cosaque qui peut être évalué à 16,500 hommes environ (la Finlande ne fournit plus de contingent militaire depuis l'abrogation de la loi militaire spéciale décrétée en 1905).

Ce contingent avait été de 475,346 hommes en 1905, de 447,402 hommes en 1904, de 320,832 hommes en 1903 et de 318,000 hommes en 1902.

L'augmentation considérable du nombre des appelés en 1904 et 1905 était motivée par la guerre russo-japonaise et le chiffre de 1906, inférieur seulement de 6,000 hommes environ au chiffre de 1905, s'explique par la réduction du temps de service actif à trois ans, adopté en 1906.

La population de la Russie peut être évaluée, au début de 1907, à 146 millions d'habitants (dont 2,800,000 pour la Finlande).

Le nombre des jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement de 1906 (c'est-à-dire de ceux qui atteignaient l'âge de 21 ans le 1er/14 octobre de cette année) était de 1,148,002. Le nombre des ajournés des

---

(1) Il n'existe pas d'artillerie de corps en Russie.

années précédentes était de 101,484. Cela donne un total de 1,249,486 hommes.

Les hommes appelés pour la première fois se répartissent ainsi par religion :

Chrétiens	1,045,594	ou 91,08	p. 100.
Israélites	63,465	5,35	—
Karaïms	95	0,01	—
Musulmans	37,267	3,24	—
Païens	1,585	0,14	—
TOTAL	1,148,002		

Le chiffre des dispensés s'élevait à :

Pour la 1re catégorie à	263,741	ou 22,9	p. 100.
la 2e —	225,616	19,7	—
la 3e —	69,588	6,1	—

Le nombre des hommes qui ne se présentèrent pas fut de 76,81 (6,7 p. 100) dont 19,998 israélites.

Le nombre des hommes réellement inscrits au titre du contingent fut de 448,140 dont 445,202 furent réellement incorporés, 2,919 classés immédiatement dans la réserve en raison de leur profession (médecins, professeurs, etc.) et 19 exemptés en vertu de quittances de recrutement (exemptions de service datant de l'époque antérieure au service militaire obligatoire et n'existent plus qu'en très petit nombre).

Le nombre des insoumis a été de 21,578 (4,6 p. 100) dont :

Chrétiens	8,769	ou 40,6	p. 100.
Israélites	11,270	52,3	—
Karaïms	38	0,1	—
Musulmans	1,442	6,7	—
Païens	59	0,2	—

Les commissions ont eu à examiner 707,445 hommes (1). Le résultat de cet examen fut le suivant :

1° Reconnus complètement impropres au service militaire............ 78,983 (11,1 p. 100)

2° Classés dans la milice (2e ban) pour insuffisance de taille, etc....... 63,924 (9,3 —)

---

(1) Quand les commissions, en suivant l'ordre de tirage au sort, ont atteint le nombre fixé pour les incorporations dans les troupes actives, elles classent, en principe sans examen, dans le 2e ban de la milice

3° Ajournés........................	75,016 (10,6 p. 100)
4° Pris à l'essai.....................	35,040 (4,9 —)
5° Soumis à un second examen médical........................	4,425 (0,6 —)

Le nombre des hommes inscrits au titre du contingent fut de 445,202 comme il a été dit plus haut, et celui des hommes incorporés immédiatement (1) dans le 1er ban de la milice fut de 185,298.

Parmi les hommes jouissant de dispenses, les commissions ont dû appeler (en pour 100) :

Dans la 1re catégorie (2) (tous israélites)...	0,5 p. 100.
la 2e —	10,3 —
la 3e —	48,4 —

SUISSE.

Effectif de l'armée suisse (3). — Le total des troupes suisses prêtes à entrer en campagne est de 232,677 hommes, qui se répartissent de la manière suivante :

Ier corps d'armée....................	43,701 hommes.
IIe corps d'armée....................	43,495 —
IIIe corps d'armée....................	42,039 —
IVe corps d'armée....................	41,114 —
Troupes de forteresse..................	21,648 —
Troupes en disponibilité..............	40,558 —
État-major général....................	122 —
Total...	232,677 hommes.

Par divisions, ces troupes se répartissent de la manière suivante :

Ire division..........................	15,161 hommes.
IIe division..........................	14,718 —

---

tout l'excédent. (Voir 2e semestre 1905, p. 92, le compte rendu de l'appel du contingent en 1903.)

(1) *Ibid.*

(2) Les hommes qui ne se présentent pas sont remplacés, en principe, par des hommes de la même religion, sans tenir compte des dispenses quand le nombre des non-dispensés de la même religion est insuffisant pour fournir la quote-part prescrite.

(3) D'après le *Journal de Genève*, 4 avril 1907.

III[e] division	14,624 hommes.
IV[e] division	15,124 —
V[e] division	14,093 —
VI[e] division	15,085 —
VII[e] division	12,796 —
VIII[e] division	12,746 —

L'infanterie compte 104,263 hommes; la cavalerie 5,183; l'artillerie 18,544; le génie 5,567; les troupes sanitaires 2,001; les troupes d'administration 1,466 hommes.

La landwehr compte, au 1[er] janvier 1907, 73,526 soldats, dont 45,994 dans le premier ban et 27,532 dans le second ban.

TURQUIE.

Prolongement du chemin de fer d'Aïdin. — A la suite d'une convention récemment approuvée par iradé impérial, la compagnie (anglaise) du chemin de fer d'Aïdin (1), dans l'Asie-Mineure, a été autorisée à prolonger son réseau jusqu'au lac Egerdir, soit sur une distance de 91 kilomètres, avec un embranchement de 13 kilomètres jusqu'au lac de Bourdour.

Le Gouvernement ottoman s'engage, par cette convention, à n'accorder aucune concession de chemin de fer jusqu'à Adalia (sur la Méditerranée) et dans un rayon de 40 milles de la voie ferrée. Il se réserve, en outre, le droit de racheter éventuellement la ligne au prix coûtant stipulé par la compagnie, soit 107,500 francs par kilomètre.

BIBLIOGRAPHIE.

Toepfer, capitaine à la 4[e] Inspection du génie. — Wiederholungsbuch der Befestigungslehre und des Festungskrieges (Memento de fortification et de guerre de forteresse). — Eisenschmidt, Berlin, 1907. Prix : 3 marks.

Cet opuscule n'est pas destiné à remplacer les ouvrages spéciaux sur

---

(1) Voir 1900, p. 197. Réseau à voie unique, à écartement normal.

la matière, mais plutôt à les compléter en classant les différents travaux de fortification d'après le but auquel ils répondent et leur emploi tactique dans les diverses circonstances de la guerre. L'auteur s'est donc borné aux renseignements strictement nécessaires à l'officier en campagne et s'est abstenu de reproduire les croquis et autres indications qui se rapportent plus spécialement à l'enseignement de la fortification en temps de paix. Il a d'ailleurs indiqué avec soin les sources où le lecteur peut puiser tous les renseignements complémentaires qui peuvent lui être utiles.

W. STAVENHAGEN, Hauptmann a D. — DIE FELDBEFESTIGUNG (Nachtrag zur dritten Auflage vom Grundriss der Befestigungslehre). — La fortification de campagne (Supplément à la 3e édition des Principes de fortification). Avec 52 croquis dans le texte. — Mittler und Sohn, Berlin, 1907. Prix : 0,90 mark.

W. STAVENHAGEN. — UEBER HIMMELSBEOBACHTUNGEN IN MILITARISCHER BELEUCHTUNG, besonders das Zurechtfinden nach den Gestirnen im Gelände (L'observation du ciel au point de vue militaire, en particulier pour l'orientation en campagne d'après les astres). A l'usage des officiers de toutes armes de l'armée et de la marine. — Librairie de la Treptow-Sternwarte, Berlin, 1907. Prix : 1 mark 50.

AU PETCHILI, DEUXIÈME CAMPAGNE DE CHINE, par le Dr Albert VANDENBOSSCHE, médecin-major de 2e classe au 13e cuirassiers. 1906, A. Storck, Lyon, 3 fr. 50.

Rédigé par l'auteur d'après les notes prises au cours de cette expédition encore peu décrite, cet ouvrage donne des indications intéressantes sur le pays, ses habitants, sur les troupes internationales et leurs relations entre elles.

José IBANEZ MARIN, chef de bataillon, et marquis de CABRINANA. — LE GÉNÉRAL MARTINEZ CAMPOS (1831-1900). 1 vol. in-8° de 520 pages. Madrid, imprimerie *El Trabajo*, 10, rue Guzman el Bueno.

Cet intéressant ouvrage, édité à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à Martinez Campos, retrace la longue carrière du général espagnol. De nombreux documents justificatifs y sont annexés.

KVITKA. — DNEVNIK ZABAIKALSKAGO KAZATCHIAGO OFITSERA. ROUSSKO-IAPANSKAIA VOINA 1904-1905 (Journal d'un officier de Cosaques du Transbaïkal. Guerre russo-japonaise 1904-1905). — Saint-Pétersbourg, Berezovski, 1907.

MARTYNOV. — IZ PETCHALNAGO OPYTA ROUSSKO-IAPANSKOI VOINY. IZDANIE VTOROE (Quelques leçons de la triste expérience de la guerre

russo-japonaise). Deuxième édition. — Saint-Pétersbourg, Berezovski, 1907.

MÊME OUVRAGE. — Traduction française. — Paris, Lavauzelle. Prix : 2 fr.

KOUROPATKINE. — IZ VOSPOMINANII O ROUSSKO-IAPANSKOI VOINIE (Souvenirs de la guerre russo-japonaise). — Saint-Pétersbourg, Berezovski, 1906. Prix : 1 rouble.

D.-J. ANITCHKOV.— PIAT NEDIEL V OTRIADIE GENERALA MICHTCHENKO (Cinq semaines dans le détachement du général Michtchenko).— Saint-Pétersbourg, Chneoura, 1907. Prix : 50 kopeks.

D. PARSKI.— VOSPOMINANIA I MYSLI O POSLIEDNEI VOINIE 1904-1905 (Souvenirs et pensées se rapportant à la dernière guerre de 1904-1905). — Saint-Pétersbourg, Chneoura 1906. Prix : 50 kopeks.

D. PARSKI. — PRITCHINY NACHIKH NEOUDATCH V VOINIE S IAPONIEI (Causes de nos revers dans la guerre avec le Japon). — Saint-Pétersbourg, 1906, Chneoura, 60 kopeks. — POSLIE VOINY (Recueil d'articles militaires). — Saint-Pétersbourg, 1907. Prix : 30 kopeks.

KOSTENKO, général de brigade. — OSADA I SDATCHA KRIEPOSTI PORT-ARTOUR, MOI VPETCHALIENIA (Siège et reddition de la forteresse de Port-Arthur. Mes impressions). — Saint-Pétersbourg, 1907. Prix : 2 roubles.

William LE QUEUN. — LES ALLEMANDS EN ANGLETERRE. L'INVASION DE 1910. — Paris, librairie Fischbacher, 33, rue de Seine.

Cette publication est la traduction d'un ouvrage anglais qui a obtenu en Angleterre un vif succès. Le récit de cette invasion supposée tire beaucoup d'intérêt de la documentation sérieuse de l'auteur sur les questions militaires, maritimes et topographiques.

Le Gérant : R. CHAPELOT.

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et C^e, 2, rue Christine.

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES

N° 955 **Juin** **1907**

SOMMAIRE

UN

EXERCICE D'ENSEMBLE DE PIONNIERS

EN ALLEMAGNE

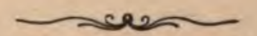

L'armée allemande compte actuellement, sur le pied de paix, vingt-six bataillons de pionniers, à quatre compagnies, sauf le 3e bataillon bavarois qui n'en comprend que trois. En outre, depuis le 1er octobre 1906, il existe une compagnie d'expériences, constituée par des éléments détachés des bataillons prussiens et rattachés au bataillon des pionniers de la Garde.

Ces bataillons sont répartis, en principe, à raison d'un par corps d'armée, toutefois les Ier, XVe et XVIe corps

possèdent chacun deux bataillons groupés sous un même commandement.

La loi du 15 avril 1905 sur les effectifs de paix de l'armée allemande a prévu la création de trois nouveaux bataillons de pionniers avant la fin de l'exercice budgétaire de 1909 : cette augmentation de l'arme sera entamée le 1er octobre 1907, par la constitution à Graudenz du bataillon de pionniers n° 23.

Les troupes de pionniers (1) relèvent, comme celles d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du train, du commandant du corps d'armée dont elles font partie. Toutefois, en Prusse, la haute surveillance de leur instruction technique est confiée à un inspecteur général portant le titre de chef du corps des ingénieurs et des pionniers, inspecteur général des forteresses, qui dépend directement du Souverain, réside à Berlin et est assisté par un état-major.

L'inspecteur général exerce son action sur les troupes de l'arme par l'intermédiaire de trois inspecteurs de pionniers dont chacun a sous son autorité sept bataillons.

En Bavière, l'organisation est analogue : les trois bataillons de pionniers relèvent, au point de vue technique, du chef du corps des ingénieurs et inspecteur des forteresses.

En Saxe, les deux bataillons de pionniers dépendent d'un officier supérieur qui a le rang et les attributions d'un commandant de régiment, et qui est chargé d'assurer la direction de leur instruction technique au même titre qu'un inspecteur de pionniers prussien.

Enfin, le bataillon wurtembergeois relève d'une inspection de pionniers prussienne.

---

(1) On sait qu'en Allemagne les troupes de chemins de fer, de télégraphie et d'aérostation sont indépendantes du corps des pionniers et constituent une catégorie spéciale dénommée troupes de communications.

Au total, l'effectif budgétaire actuel des troupes de pionniers, comprend : 602 officiers, 2,419 sous-officiers, 13,025 hommes de troupe.

Outre les manœuvres de siège, les exercices d'attaque et de défense de positions organisées, les manœuvres d'automne, etc., l'instruction technique des pionniers comporte, chaque année, un certain nombre d'exercices d'ensemble pour lesquels plusieurs bataillons sont réunis, pendant une quinzaine de jours, au bord d'un grand fleuve, en présence de leur inspecteur et de l'inspecteur général du corps des pionniers. Les crédits spéciaux inscrits au budget pour l'instruction des pionniers prévoient l'organisation de ces exercices ; pour l'année 1906-1907, ces crédits s'élèvent à 1,094,535 francs, et dépassent de 125,360 francs ceux de l'année précédente.

Une revue officielle (1) a récemment publié un compte rendu détaillé d'un exercice d'ensemble exécuté sur le Rhin et le Main pendant l'été de 1905. Il a paru intéressant d'en donner ici un aperçu, afin de faire ressortir les principes qui ont présidé à son exécution.

Organisation de l'exercice (2).

L'exercice était à double action, mais, dans les deux partis, certains éléments étaient réellement ou partiellement représentés, les autres simplement supposés ; toutefois on s'était efforcé de donner aux compagnies de pionniers un effectif voisin de celui du temps de guerre, en réunissant deux compagnies du pied de paix pour les former ; les équipages de pont étaient régulièrement constitués, mais attelés soit par les soins de régiments

---

(1) *Mitteilungen des Ingenieur-Komitees*. 42. Heft, 1906.
(2) Consulter la carte.

d'artillerie de campagnie, soit à l'aide de chevaux pris en location.

Unités participant à l'exercice. — Le parti rouge (parti de l'Ouest), comprenait : un état-major de brigade d'infanterie, neuf bataillons d'infanterie, quatre escadrons de dragons, trois batteries montées, six compagnies de pionniers, dont une de réserve, deux équipages de pont de corps et huit équipages de pont divisionnaires.

Ces éléments avaient été groupés, pour l'exercice, de manière à figurer un corps d'armée portant le n° I, renforcé par trois compagnies de pionniers, un équipage de pont de corps et six équipages de pont divisionnaires, unités dont on verra plus loin la provenance.

Le parti bleu (parti de l'Est), comprenait : un état-major de brigade d'infanterie, neuf bataillons d'infanterie, trois escadrons de uhlans, huit batteries montées, deux compagnies de pionniers, un équipage de pont divisionnaire et une section téléphonique.

Ces éléments constituaient la 10e division de manœuvre, renforcée d'une compagnie de pionniers.

Les unités entrant dans la composition des deux partis étaient prélevées sur les garnisons voisines du théâtre de la manœuvre ; leur participation à l'exercice commençait à des dates variables indiquées par la Direction aux chefs de parti.

Thème de l'exercice. — Le thème initial était le suivant :

SITUATION GÉNÉRALE.

« Des forces bleues, après un échec décisif en Lorraine, se sont repliées au delà du Rhin par Mayence, Bingen, Coblence et au Nord. Les armées rouges marchent à leur suite. Tous les passages du Rhin ont été détruits par le parti bleu au Sud de Strasbourg ; au Nord

de cette place, on n'a laissé subsister que ceux qui sont maîtrisés par des ouvrages de fortification. »

SITUATIONS SPÉCIALES.

Parti rouge. — Tandis que le gros des forces du parti rouge se prépare à forcer, dans le secteur Bingen-Bonn, la ligne du Rhin qui doit être franchi dans la nuit du 28 au 29 juillet, l'armée d'aile droite a investi Mayence sur la rive gauche avec trois corps (supposés), et a commencé l'attaque de cette place.

Son Ier corps (en partie représenté, en partie figuré) marche en seconde ligne ; en arrivant le 26 juin à midi aux environs de Fürfeld-Kriegsfeld (10 kilomètres au Sud de Kreutznach), son chef reçoit l'ordre de se rendre maître aussi rapidement que possible de la rive droite du Rhin.

Le général commandant l'armée met à sa disposition, pour cette opération, le général du corps des ingénieurs et pionniers, qui se trouve à son quartier général, ainsi que trois compagnies de pionniers, l'équipage de pont de corps et six équipages divisionnaires prélevés sur les forces qui se trouvent devant Mayence.

La plupart des éléments ne devaient prendre part à la manœuvre qu'à partir du 27 juillet; toutefois deux patrouilles de dragons (composées chacune d'un sous-officier et dix cavaliers) avaient atteint Flonheim et Weinheim le 25 au soir; en outre, le général du corps des ingénieurs et pionniers, ainsi que trois commandants de compagnies de pionniers, qui avaient précédé leurs unités en se faisant accompagner d'un lieutenant et de cyclistes, étaient à même, le 26 juillet à midi, de prendre les instructions du commandant du Ier corps.

Enfin, deux escadrons de dragons, pourvus de bateaux pliants et de matériel de télégraphie, atteignaient Flonheim et Weinheim le 26 au soir.

Parti bleu. — En opérant sa retraite, l'armée bleue d'aile gauche a jeté dans Mayence une division et demie de réserve (supposée) pour en renforcer la garnison ; le gros de ses forces (supposé) est échelonné de Langenschwalbach à Nastätten.

La 10e division d'infanterie (en partie représentée, en partie figurée), qui appartient à cette armée, cantonne plus en arrière, vers Eppstein. Le 25 juin, à 10 heures du matin, son chef reçoit l'ordre de se mettre en marche par Kelsterbach, pour aller remplacer dans le secteur Geinsheim (N.-E. d'Oppenheim) — Hofheim (N.-E. de Worms), ces deux localités comprises, les troupes de landsturm préposées à la garde du Rhin ; ces troupes ont reçu l'ordre d'aller renforcer celles qui se trouvent au Sud de Hofheim.

Pour assurer les communications de la 10e division avec la rive droite du Main, le commandant de l'armée prescrivait au major H..., des pionniers, de construire vers Kelsterbach un pont fixe, couvert par une tête de pont. Cette tête de pont devait, en tout état de cause, permettre à la division repoussée de tenir solidement la rive gauche du Main avec une partie de ses effectifs, de manière à assurer la possibilité d'une contre-offensive avec des forces plus considérables.

Le major H... disposerait, pour l'exécution de ces travaux, outre la compagnie de pionniers et l'équipage divisionnaire de la 10e division qui devaient être laissés sur place après le passage de la division : d'une compagnie de pionniers, de deux bataillons de dépôt d'infanterie, dont l'un devait arriver à Kelsterbach le 26 juillet de bon matin, et l'autre vingt-quatre heures plus tard.

D'après les conventions imposées par la Direction de l'exercice, on devait admettre :

1° Que le terrain situé au Nord du chemin conduisant de Kelsterbach à la route Mörfelden-Francfort et passant un peu au Sud de la cote 110 était absolument

impraticable; que, jusqu'à Kostheim, il n'existait pas sur le Main d'autre moyen de passage que le bac de Kelsterbach ;

2° Que la 10e division était retardée dans sa marche par les difficultés du passage à Kelsterbach, et qu'en conséquence, ses éléments atteindraient la région Darmstadt-Griesheim aux dates suivantes :

Le 25 juillet, dans la soirée, l'état-major de la division, et une patrouille de chacun des trois escadrons de uhlans, comprenant un officier et dix cavaliers ;

Le 26 juillet à midi, la section téléphonique ; vers la fin de l'après-midi, au prix de grands efforts, les trois escadrons de uhlans et un bataillon de chasseurs transporté sur des voitures ; dans la soirée, la 20e brigade d'infanterie avec un régiment d'artillerie ;

Le 27 juillet, à 5 heures du matin, le reste des combattants de la division avec une partie des colonnes de munitions ; à 6 heures du soir, le complément de ces colonnes et les trains.

Exécution de l'exercice.

OPÉRATIONS DU 26 JUILLET.

Parti rouge. — En exécution d'un ordre du commandant du Ier corps d'armée, des reconnaissances d'officiers de pionniers et de cavalerie sont envoyées vers le Rhin ; elles ont respectivement comme objectifs le secteur Hamm-Gernsheim, le coude du fleuve à l'Est d'Oppenheim, la partie de la rive droite comprise entre le bac au Nord de ce dernier village et les abords de Nackenheim.

La cavalerie devait ensuite pousser son service d'exploration sur la rive droite jusqu'au front Alsbach-Pfungstadt-Goddelau-Griesheim-Gr. Gérau-Astheim.

Les patrouilles de cavalerie partirent de Flonheim et

de Weinheim ; quant aux officiers de pionniers, débarqués à la gare de Kreutznach à 9 h. 30 du matin, ils montèrent à cheval, gagnèrent Fürfeld pour y recevoir les instructions du commandant du corps d'armée, puis se dirigèrent vers le Rhin afin d'exécuter les reconnaissances dont ils étaient chargés.

Parti bleu. — Le 26, de bon matin, le général commandant la 10e division envoie deux reconnaissances d'officiers, qui devaient s'efforcer de passer le Rhin à la nage, l'une entre Goddelau et Gernsheim, l'autre entre Gernsheim et Nordheim. Un détachement de cyclistes était mis à leur disposition, principalement en vue d'assurer la transmission de leurs renseignements ; en outre, l'une des patrouilles emportait des pigeons voyageurs de la place de Mayence, et il paraît que d'importantes nouvelles purent ainsi être communiquées télégraphiquement de Mayence à la 10e division.

OPÉRATIONS DU 27 JUILLET.

Parti rouge. — Le corps d'armée se rapproche du Rhin. Les reconnaissances envoyées la veille sont étayées par les deux escadrons de dragons, arrivés le 26 au soir à Flonheim et à Weinheim. Elles rendent compte qu'elles ont aperçu de la cavalerie sur tous les points de la rive droite du Rhin et que des cyclistes sont établis en face de Niersheim ; elles signalent, d'autre part, que les points de passage les plus favorables sont Gernsheim et Oppenheim (1).

---

(1) Dans la matinée du 27 juillet, six reconnaissances ont passé le Rhin, savoir : un lieutenant de pionniers avec quelques dragons dans une barque requise, les chevaux à la nage ; un sous-officier de pionniers et deux pionniers sur un radeau de sacs en caoutchouc transportés par des cyclistes ; huit dragons dans une barque requise, sur la rive

Le général commandant le Ier corps choisit Oppenheim et se décide à y franchir le Rhin dans la nuit du 28 au 29 juillet.

En conséquence, il prescrit de renforcer les éléments affectés à la surveillance du Rhin, en les appuyant par les deux derniers escadrons de dragons qui sont encore en arrière, et par quelques petits détachements d'infanterie ; il donne à ses divisions l'ordre de se tenir prêtes à rompre de leurs cantonnements le 28, à 3 heures de l'après-midi ; enfin il prévoit le ravitaillement en munitions, la préparation des hôpitaux de campagne et la marche rétrograde des convois, dès le 28 à midi, à l'Ouest de la ligne Wörrstadt-Alzey.

Le 27, dans la soirée, les forces du parti rouge ont la répartition suivante (1) :

1re division à Biebelnheim, avec avant-garde à Köngernheim et avant-postes sur la ligne Lörzweiler-Dexheim-Eimsheim ; un escadron de dragons à Oppenheim avec poste de relais à Köngernheim ; compagnie de pionniers et équipage divisionnaire à Köngernheim.

---

droite, par la patrouille précédente, les chevaux à la nage ; un sous-officier de dragons et deux dragons en bateau pliant, les chevaux à la nage ; un lieutenant de pionniers, un sous-officier de dragons et deux dragons dans une barque requise, les chevaux à la nage ; un lieutenant de dragons avec quelques dragons par le même procédé ; cette reconnaissance ayant été aperçue par l'ennemi, dut regagner la rive gauche sans avoir abordé ; elle renouvela avec succès sa tentative dans l'après-midi.

Le 28, deux autres reconnaissances passèrent encore le Rhin, l'une en barque, les chevaux à la nage, l'autre, composée uniquement d'un sous-officier de pionniers, à la nage à l'aller et au retour.

Tous les bacs et autres moyens de passage utilisés en temps normal étaient surveillés par des postes neutralisés ayant pour mission d'en interdire l'usage aux éléments des deux partis.

(1) L'emplacement du quartier général du 3e corps n'est pas indiqué dans l'étude dont on fait l'analyse.

2e division à Alzey, avec avant-garde à Monzernheim, et avant-postes sur la ligne Wintersheim-Bechtheim-Gundheim ; un escadron de dragons à Eich avec poste de relais à Bechtheim ; compagnie de pionniers et équipage divisionnaire à Alzey avec la compagnie de pionniers et l'équipage de corps.

Trains à Flonheim et Fürfeld.

Deux escadrons de dragons sont encore sur les derrières à Fürfeld et Kriegsfeld.

Les compagnies de pionniers et les équipages de pont, mis à la disposition du Ier corps d'armée, sont à Biebelnheim (deux équipages divisionnaires), à Hessloch (une compagnie, deux équipages divisionnaires), à Bechtheim (une compagnie, un équipage divisionnaire), à Westhofen (une compagnie, un équipage de pont, un équipage divisionnaire).

Parti bleu. — La 10e division s'est établie dans la région Darmstadt-Griesheim-Pfungstadt, tandis que ses trois escadrons de uhlans (1) assurent la surveillance du Rhin sous les ordres d'un officier supérieur. Dans la soirée du 27 juillet, la situation du parti bleu est la suivante :

État-major et 19e brigade d'infanterie à Griesheim ; 20e brigade d'infanterie à Pfungstadt et Eschollbrücken (un régiment) ; à Wolfskehlen (un bataillon de chasseurs), Goddelau (un bataillon), Crumstadt (deux bataillons) ;

Artillerie à Griesheim (un régiment), à Eschollbrücken (un groupe) et à Pfungstadt (un groupe) ;

---

(1) Dans la matinée du 27 juillet, deux reconnaissances d'officier avaient traversé le Rhin dans des barques requises, les chevaux à la nage ; le 28, un uhlan passe tout seul à la nage ; le 29, trois patrouilles de uhlans franchirent le fleuve par le même procédé que le 27.

Cavalerie à Leeheim (un escadron), Stockstadt (un escadron), Gr. Rohrheim (un escadron) avec postes et patrouilles sur le fleuve, depuis le coude au Nord d'Oppenheim jusqu'à Hofheim où commençait le secteur de surveillance des troupes de landsturm (1).

A Kelsterbach se trouvaient réunis la compagnie de pionniers et l'équipage de pont de la division, ainsi que la compagnie de pionniers et les deux bataillons de dépôt d'infanterie chargés des travaux à exécuter sur ce point.

OPÉRATIONS DU 28 JUILLET.

Parti bleu. — Les patrouilles ayant franchi le Rhin avaient signalé, le 27 dans la soirée, la présence de cavalerie en force sur tous les points de la rive gauche. Le commandant de la 10e division décida de mettre, le 28 à la première heure, à la disposition du commandant des escadrons de uhlans : une compagnie de chasseurs à Geinsheim, une à Leeheim, une compagnie d'infanterie à Erfelden, une à Stockstadt, un bataillon et un groupe d'artillerie à Gernsheim.

Dès 6 heures du matin, le gros de l'infanterie était tenu, prêt à marcher, dons la région Wolfskehlen-Crumstadt.

D'autre part, les reconnaissanees qui, pendant la nuit du 27 au 28, avaient conservé sur la rive gauche le contact de l'ennemi, renseignaient exactement le commandant du parti bleu sur ses mouvements. C'est ainsi qu'il apprit la marche vers l'Est d'un ennemi en forces; son gros, avec de nombreux équipages de pont, suivant la route Alzey-Gau-Odernheim-Köngernheim, tandis que des troupes moins nombreuses, mais disposant également-

(1) Les escadrons étaient reliés télégraphiquement ou téléphoniquement à l'état-major de la division.

ment de plusieurs équipages de pont, avaient atteint Osthofen, Westhofen, Gundersheim.

L'escadron de Leeheim rendait compte qu'en face de lui, la cavalerie et les pionniers déployaient une grande activité, et il demandait du renfort. A 5 h. 30 du soir, deux compagnies de chasseurs étaient poussées de Wolfskehlen sur Leeheim.

De tous les renseignements parvenus, le commandant du parti bleu conclut au passage des forces principales de l'ennemi vers Oppenheim, et au passage de forces peu importantes vers Gernsheim. Dans un ordre daté du 28 juillet, 7 h. 50 du soir, il mettait ses sous-ordres au courant de la situation et confiait à un détachement de deux bataillons et un escadron, la mission de s'opposer à la tentative de passage prévue dans la région de Gernsheim. Le groupe d'artillerie qui se trouvait dans cette localité, était ramené à Goddelau dans la zone de rassemblement du gros de la division.

Parti rouge. — Après avoir appris de bonne heure que Gernsheim était fortement occupé par de l'infanterie ennemie, le commandant du I^er^ corps donnait les ordres suivants pour le passage du Rhin :

La 2^e^ division devait se trouver à 6 heures du soir entre Bechtheim et Mettenheim. A partir de 11 heures du soir, elle ferait passer de l'autre côté du Rhin, trois bataillons, un escadron et une batterie (1). Pour cette opération, qui s'exécuterait vers Hamm, elle disposerait de deux compagnies de pionniers et de quatre équipages divisionnaires réunis à 5 heures du soir près de Bechtheim. Les troupes jetées sur la rive droite auraient à favoriser la construction du pont d'Oppenheim, en se portant sur la ligne Goddelau-Erfelden.

---

(1) La batterie était représentée par une pièce.

Le gros de la division, après avoir mis à la disposition de la 1re un bataillon de chasseurs et un régiment d'artillerie, utiliserait pour son passage le pont jeté à Oppenheim ; afin de tromper l'ennemi on entretiendrait, à partir de l'entrée de la nuit, de grands feux de bivouac sur les hauteurs voisines de Bechtheim.

La 1re division devait se trouver à 6 heures du soir près de Dexheim. Pour protéger la construction du pont, elle ferait franchir le Rhin, à partir de 3 heures du matin, aux éléments suivants :

A deux kilomètres au Sud-Ouest de Dienheim, deux bataillons;

Vers la Tuilerie (Ziegelei Nord-Est d'Oppenheim, rive droite), un bataillon ;

Vers le bac (W. F.) au Nord d'Oppenheim, un bataillon ;

Près de la gare de Nierstein, un bataillon.

Sur chacun des deux premiers points, le passage serait assuré par une compagnie de pionniers disposant d'un équipage de corps, sur chacun des deux autres par une compagnie de pionniers disposant de deux équipages divisionnaires.

Les troupes de protection ne dépasseraient pas, sur la rive droite, la ligne Kammerhof-Geinsheim-Kornsand (Nord-Est de Nierstein).

Enfin le général commandant le corps d'armée devait se trouver le 29, à partir de 4 heures du matin, vers « Gelbes-Haus » sur le Galgenberg.

OPÉRATIONS DU 29 JUILLET.

Parti rouge. — Les passages de troupes ordonnés le 28 juillet s'effectuèrent sans se heurter nulle part à une résistance sérieuse de l'ennemi.

Dans la région Hamm-Gernsheim, l'opération s'exécuta simultanément au bac de Hamm et au bac de Gerns-

heim; en face de Hamm, les postes de uhlans de la rive droite se replièrent sans combattre, et, à Gernsheim, l'infanterie bleue se retira sans tenter réellement d'empêcher l'adversaire d'aborder.

Au Sud-Est de Dienheim, le passage des deux bataillons ne fut nullement inquiété et demanda trois heures (1).

Vers la Tuilerie, les premiers bacs chargés d'infanterie furent accueillis à 100 mètres de la rive par le feu d'une compagnie de chasseurs; son attention avait été attirée par la mise à l'eau des bateaux qui avaient précédé d'une heure le commencement du passage.

Au bac situé au Nord d'Oppenheim, les préparatifs de l'opération purent être faits dans le port d'Oppenheim; lorsque les bacs sortirent du port, l'ennemi dirigea sur eux de Kornsand (Sud) un feu de courte durée, après quoi il se retira sur Geinsheim.

Près de la gare de Nierstein, malgré les conditions favorables que présentait l'emplacement choisi, les préparatifs se firent moins silencieusement et le passage lui-même dura plus longtemps qu'ailleurs. On a attribué cette infériorité dans l'exécution à l'emploi sur ce point d'une compagnie de pionniers de réserve, constituée le 20 juillet en vue de la manœuvre.

Ainsi la totalité des compagnies de pionniers et des équipages dont disposait le Ier corps avaient été employés pour le passage des troupes; il fallut attendre la fin de ces opérations pour réunir le matériel et le personnel nécessaires, sur l'emplacement choisi pour la construction du pont, qui devait mesurer 350 mètres; les

(1) Afin de rendre la durée du passage comparable à ce qu'elle aurait été avec les effectifs de guerre, la Direction avait prescrit de ne pas embarquer sur chaque bac (constitué par une portière, plus de dix-huit hommes, c'est-à-dire la moitié de l'effectif qui aurait été embarqué dans la réalité.

équipages de la Tuilerie furent amenés par eau, les autres après avoir été rechargés sur les voitures.

Les travaux ne furent commencés qu'à 5 heures du matin; ils étaient terminés à 10 heures (1).

Cependant les troupes qui avaient franchi le Rhin avaient occupé la digue au Nord et au Sud de la cote 88; après avoir repoussé une attaque du parti bleu, elles s'étaient emparé de Geinsheim; mais elles ne dépassèrent cette localité qu'après 10 heures, c'est-à-dire après l'achèvement du pont.

Le pont de bateaux fut d'abord utilisé par les éléments de la 1re division restés sur la rive gauche. Cette division, après avoir rallié le détachement de Hamm légèrement engagé vers 10 heures à hauteur de Crumstadt, devait suivre l'ennemi sur Gr. Gérau. A la fin de la journée, elle était à Wallerstätten avec ses éléments les plus avancés à Gr. Gérau.

La 2e division devait marcher sur Trébur pour masquer Mayence entre le Rhin et le Main (2).

Parti bleu. — A 1 h. 15 du matin, le général de division recevait de Gernsheim la nouvelle que l'ennemi y franchissait le Rhin avec environ un bataillon et de l'artillerie; un peu plus tard, il apprenait que son infanterie abandonnait Gernsheim.

La 10e division fut mise sur pied. Les renseignements parvenus jusqu'à 2 h. 30 du matin, signalaient que trois bataillons et de l'artillerie avaient été jetés sur la rive droite dans la région Hamm-Gernsheim, mais qu'ils

(1) La construction du pont nécessitait l'emploi de deux équipages de corps et de quatre équipages divisionnaires.

Par suite d'un retard dans l'arrivée d'un des équipage de corps, on fut obligé de suspendre les travaux pendant une heure.

(2) On supposait que le pont d'Oppenheim serait couvert par une tête de pont établie par le corps d'aile droite des troupes chargées d'attaquer Mayence.

n'étaient pas suivis par d'autres forces et que visiblement l'ennemi ne projetait pas d'établir un pont dans cette région.

Le commandant du parti bleu en conclut qu'il ne s'agissait là pour l'ennemi que d'une opération secondaire; bien qu'à ce moment il n'eût aucun renseignement sur ce que l'ennemi pouvait tenter sur d'autres points, il résolut de disposer aussitôt sa division pour s'opposer à un passage qu'il jugeait devoir s'effectuer vers Oppenheim. A 2 h. 45, la 20e brigade (moins le détachement de Gernsheim) avec un régiment d'artillerie, reçut l'ordre de s'avancer par Leeheim dans la direction de Geinsheim jusque vers la cote 85 (1,500 mètres Sud-Est de Geinsheim). La 19e brigade gagna avec l'autre régiment d'artillerie le bois situé au Sud-Ouest de Wallerstätten, d'où elle se tint prête à appuyer la 20e. Le détachement de Gernsheim, porté à trois bataillons, assurait le flanc droit en tenant la coupure du Schwarzbach.

Le général de division avait rejoint dès 5 heures du matin la 19e brigade au Sud-Ouest de Wallerstätten. C'est en ce point qu'il reçut, à 5 h. 40, le premier renseignement relatif aux opérations de l'ennemi dans la région d'Oppenheim; ce renseignement envoyé de Geinsheim à 4 heures du matin par le bataillon de chasseurs, signalait le passage d'environ deux bataillons vers Oppenheim et vers la Tuilerie (1).

La 19e brigade reçut l'ordre de se porter sur Geinsheim; la 20e devait se maintenir vers la cote 85, d'où elle aurait vraisemblablement à se déployer vers le Sud-Ouest.

---

(1) Ce retard provenait de ce que, le télégraphe de la cavalerie n'ayant pu fonctionner, le renseignement avait été confié à un bicycliste qui s'était d'abord rendu à Goddelau, quartier général de la division.

Mais en arrivant vers 6 heures à Geinsheim, le général de division trouva la 20e brigade dont la tête était déjà entrée dans le village. Le commandant de la brigade, réduite à trois bataillons par l'envoi du détachement de Gernsheim, rendit compte qu'il avait constaté la présence de forces importantes vers Kammerhof; rien cependant n'avait été tenté pour les repousser.

L'ordre d'attaque fut donné à 6 h. 10, plus de trois heures après le passage des premières troupes de l'ennemi. Celui-ci n'avait dans cette région que cinq bataillons sur la rive droite; une brume intense s'opposait à l'action de son artillerie en position sur le Galgenberg. Mais ces cinq bataillons, occupant une forte position, purent résister à l'attaque de front menée contre eux par sept bataillons, soutenus au centre par trois autres; lorsqu'à 7 heures le temps devint plus clair, ils furent efficacement appuyés par leur artillerie du Galgenberg, qui était supérieure en nombre et qui avait de bonnes vues sur l'artillerie adverse en position à la lisière de Geinsheim, à cheval sur la route. La 10e division dut se retirer sur Geinsheim, d'où la retraite se continua sur Mörfelden par Gr. Gérau. Le détachement de Gernsheim continuait à assurer le flanc gauche en se retirant par Büttelborn-Worfelden.

A la fin de la journée, le gros de la division bivouaquait autour de Mörfelden, avec une arrière-garde à la maison forestière Nikolauspforte. Les trains et les convois étaient au Nord du Main qu'ils avaient traversé à Kelsterbach.

OPÉRATIONS DU 30 JUILLET.

Les opérations du 30 juillet, qui était un dimanche, furent supposées et la Direction des manœuvres les détermina comme il suit :

Parti rouge. — La 1re division enlevait les lisières

de bois situées au Nord de Gr. Gérau ; après avoir rejeté l'ennemi sur Kelsterbach, elle bivouaquait vers O. F. Mönchbruck avec avant-postes sur le chemin Raunheim-Vierherrnstein. La 2e division était dans la région Tribür-Schönau, observant Mayence.

Vers le soir, le commandant du Ier corps recevait le télégramme suivant du commandant de l'armée : « Le passage du Rhin dans la région de Saint-Goar a réussi ce matin. Portez-vous au delà du Main. »

Pour la reprise de la manœuvre, le parti rouge devait se rassembler le 31 juillet derrière le centre des avant-postes.

Parti bleu. — La 10e division se retirait, en livrant de nombreux combats d'arrière-garde, sur Kelsterbach, où elle franchissait le Main, laissant sur la rive gauche un fort détachement pour occuper la tête de pont.

Le soir, le commandant du parti bleu recevait du commandant de l'armée le télégramme suivant : « J'ai attaqué avec succès les forces importantes de l'ennemi qui avaient franchi ce matin le Rhin à Saint-Goar. Il est de la plus haute importance que vous conserviez la ligne du Main et la tête de pont de Kelsterbach. Le gouverneur de Mayence assure la défense du Main de Kostheim à Flörsheim inclus. »

OPÉRATIONS DU 31 JUILLET.

Parti bleu. — Le pont établi à Kelsterbach était un pont sur pilotis de 160 mètres de longueur. Il avait été construit au moyen d'arbres abattus dans le Mönchwald, et de planches ou madriers requis à Kelsterbach. On avait préparé sa destruction par l'incendie dans la partie voisine de la rive gauche, au moyen d'explosifs dans la partie voisine de la rive droite.

La tête de pont était constituée par une ligne de

tranchées renforcées s'appuyant vers la droite au Main, vers la gauche au terrain supposé infranchissable. En avant de cette première ligne située à une distance moyenne de 800 à 900 mètres de la lisière Nord du Mönchwald, on avait tendu des fils de fer dans la partie Est; dans la partie Ouest, les défenses accessoires consistaient en réseaux de fils de fer et en trous de loup. A 100 mètres environ en arrière des tranchées, se trouvaient des abris pour les soutiens. Une deuxième ligne presque continue de tranchées pour tireurs debout, avait été établie à environ 150 mètres au Sud de la gare de Kelsterbach, et des barricades avaient été préparées dans l'intérieur du village; de nombreux chemins de colonnes facilitaient les mouvements de troupes sur la rive gauche, et, sur la rive droite, le débouché du pont avait été assuré par un chemin construit à l'Est et près de la digue qui longe le Main sur cette partie de son cours jusqu'à Sindlingen (1).

La 20e brigade (2) (moins le bataillon de chasseurs) occupait la tête de pont; la 19e brigade avec la cavalerie tenait la ligne du Main, de Flörsheim exclu jusqu'à Okriftel. Les chasseurs, l'artillerie et les pionniers restaient à Kelsterbach et Hattersheim à la disposition du général commandant la division.

Les postes avancés de la 20e brigade étaient poussés pendant le jour jusqu'au Grenzweg (lisière Nord du Mönchwald) et ramenés, pour la nuit, sur le chemin Ouest-Est passant par la cote 106.

A partir de 2 heures après midi, l'artillerie tira de la région d'Hattersheim sur une ligne mince d'infanterie débouchant de la forêt au Sud-Ouest de Kelsterbach;

---

(1) Voir, pour les détails relatifs au pont et à la tête de pont, la *Kriegstechnische Zeitschrift*, année 1906, 6e fascicule.

(2) Représentée par le régiment d'infanterie n° 81.

plus tard elle eut à agir contre une tentative de passage exécutée par l'ennemi vers Mönchhof. Cette tentative était repoussée à 3 heures avec l'aide de deux bataillons venus d'Hattersheim.

Parti rouge. — Tandis que la 2e division continue à observer Mayence, la 1re se dispose à forcer la ligne du Main.

Précédé de reconnaissances de cavalerie et de pionniers, le 1er régiment de la 1re brigade, avec une compagnie de pionniers, a marché en colonne de route sur une laie forestière du Mönchwald, dont il a atteint la lisière Nord à 1 h. 45 après midi ; ses bataillons se sont largement espacés pour occuper toute l'étendue de la lisière, derrière laquelle ils sont restés abrités, après avoir poussé des postes d'observation à quelque distance en avant.

Marchant derrière le régiment de tête, et à bonne distance, le groupe d'obusiers est venu prendre position au Sud de la cote 106.

Le 2e régiment de la 2e brigade est venu se placer en échelons derrière la gauche du 1er avec deux compagnies de pionniers.

La 2e brigade, avec l'artillerie de campagne, s'est portée sur Mönchhof pour y surprendre le passage et y construire un pont avec l'aide de deux compagnies de pionniers, quatre équipages divisionnaires et un équipage de corps (1) en marche au Nord de Gr. Gérau pour la rejoindre.

(1) Il avait été admis que, dans la journée du 30 juillet, une partie des bateaux du pont d'Oppenheim avaient été remplacés par du matériel trouvé sur place, de sorte que le 1er corps disposait de son équipage de corps, outre les équipages divisionnaires nos 3, 4, 5 et 6 qui n'avaient pas été employés pour la construction du pont.

Après l'échec de Mönchhof, un régiment de la 2e brigade fut appelé à coopérer à l'attaque de la tête de pont, tandis que le 2e régiment était maintenu en ce point pour tenter de nouveau, la nuit suivante, le passage de vive force.

Vers la fin de l'après-midi, les six bataillons de la 1re brigade étaient répartis le long de la lisière Nord du Mönchwald avec quatre compagnies de pionniers ; les trois groupes d'artillerie s'étaient portés derrière l'infanterie, à droite du groupe d'obusiers. Cette première ligne d'infanterie était prolongée à gauche par un des bataillons de la 2e brigade, les deux autres étant maintenus en seconde ligne derrière la droite et derrière le centre.

Toutes ces troupes se tenaient à couvert dans la forêt ; elles poussaient en avant de la lisière des groupes isolés de tirailleurs, en formation très peu dense, qui devaient s'avancer vers les tranchées ennemies et se terrer. On renforça progressivement ces groupes pour creuser une tranchée continue pouvant servir de point de départ pour l'attaque, mais on ne chercha nullement à constituer en face de l'ennemi une puissante ligne de feu.

L'intention du commandant du parti rouge était d'attendre la nuit pour se porter en avant de la tranchée, et pour organiser, à environ 250 mètres de la position occupée par une infanterie intacte, une place d'armes pour l'assaut, tandis que les pionniers détruiraient les défenses accessoires.

OPÉRATIONS DU 1er AOUT.

Parti rouge. — A 2 heures du matin, les ordres pour l'exécution de l'assaut devaient être donnés à la cote 106.

A côté du groupe d'obusiers qui devait continuer le feu pendant la nuit, on construisait des épaulements pour canons de campagne.

En l'absence des facteurs qui ne se manifestent pas dans les exercices du temps de paix, il fut possible d'exécuter, à proximité de l'ennemi, les travaux projetés; toutefois on n'établit que des couverts de faible importance.

A 3 h. 45, les colonnes d'assaut s'avancèrent, précédées de tirailleurs, et la tête de pont tomba au pouvoir de la 1re division. La tentative de passage à Mönchhof avait été renouvelée à 2 h. 30, mais sans succès.

Parti bleu. — Devant l'attaque des colonnes rouges, les cinq bataillons de la première ligne purent se retirer en utilisant le pont, qui fut détruit aussitôt après. La retraite fut couverte par le 6e bataillon qui tenait la deuxième ligne. Ce dernier put à son tour se retirer en grande partie, en utilisant des bacs préparés dans ce but. L'opération s'exécuta sous la protection de l'artillerie et du bataillon de chasseurs qui occupait la digue au Sud de la sortie Ouest du pont.

La manœuvre était terminée.

Le compte rendu que nous venons de résumer fait suivre l'exposé des opérations de chaque journée des remarques ou observations auxquelles elles ont donné lieu. Nous nous bornerons à indiquer les principales.

Au début de la manœuvre on voit des capitaines de pionniers arrivant le 26 juillet à midi dans la région de Kriegsfeld-Fürfeld, obligés de repartir aussitôt et de franchir à cheval les trente-cinq ou quarante kilomètres qui les séparent du Rhin pour effectuer leurs reconnaissances. Une semblable situation peut fréquemment se présenter à la guerre; il est donc nécessaire que les offi-

ciers du génie soient des cavaliers endurants, capables, après une longue randonnée, d'activité physique et intellectuelle.

En mentionnant dans ses ordres des 26 et 27 juillet l'opération projetée pour la nuit du 28 au 29, le commandant du parti rouge s'exposait à mettre l'ennemi au courant de ses intentions.

Le dispositif d'avant-postes adopté par le Ier corps d'armée pour la journée du 27 juillet était trop complet sur le front, déjà couvert par un obstacle aussi important et aussi facile à surveiller que le Rhin. Par contre, le flanc droit qui était en l'air avait été négligé ; c'était laisser la porte ouverte aux reconnaissances ou aux partis ennemis qui auraient franchi le Rhin en dehors de la zone surveillée.

Le parti bleu établi dans la partie Nord du secteur qu'il devait interdire à l'ennemi, n'était pas en mesure d'intervenir en temps utile, si le passage s'effectuait au Sud de Gernsheim. Tout en maintenant une partie de ses forces dans le voisinage de la route Pfüngstadt-Biebesheim qui constituait sa ligne de retraite, il aurait dû, dès le début, tenir par de l'infanterie Gernsheim et Gr. Rohrheim, et détacher vers Wattenheim-Nordheim un poste suffisant pour s'opposer à une tentative de passage très possible vers Rhein-Dürkheim. Le réseau de surveillance aurait eu ainsi sur tous les points la force de résistance qui peut seule obliger l'ennemi à démasquer ses intentions. Pour l'organisation de ce réseau, la division en secteurs s'imposait ; il était impossible au commandant des escadrons de uhlans d'exercer une action quelconque sur une étendue de trente kilomètres ; c'est vraisemblablement à cette circonstance qu'il faut attribuer la faiblesse de la résistance rencontrée par le parti rouge en cours de ses opérations de passage.

L'opération de Gernsheim n'était destinée qu'à tromper l'ennemi ; il paraît excessif qu'on y ait affecté le tiers des

compagnies de pionniers et le quart des équipages de pont dont on disposait. Par contre, si on avait eu, à Oppenheim, une compagnie de pionniers et deux équipages divisionnaires de plus, on aurait pu préparer la construction du pont et même en commencer l'exécution aussitôt après le commencement du passage des troupes de protection. La répartition du travail aurait ainsi pu être plus méthodique et le pont aurait été achevé plus tôt; en outre, il aurait été possible de continuer le passage des troupes pendant la construction et de renforcer constamment les troupes de protection.

Les reconnaissances préalables n'avaient pas été suffisamment approfondies sur certains points; les inconvénients qui en résultèrent auraient été évités si, après avoir fait leur compte rendu et reçu leur mission, les commandants des compagnies de pionniers étaient revenus sur les points où leurs unités étaient appelées à opérer, laissant celles-ci sous les ordres des lieutenants. Ces reconnaissances doivent éviter d'attirer l'attention de l'ennemi; il faut sans doute attribuer à leur manque de prudence aux environs d'Oppenheim la conviction qui a décidé le général commandant la 10e division, alors qu'il apprenait le passage effectué vers Gernsheim, à prendre ses dispositions pour intervenir dans la région d'Oppenheim sur laquelle il n'avait encore reçu aucun renseignement.

On a relevé l'insuffisance des précautions prises pour atténuer le bruit des voitures d'équipages au moment où elles arrivaient dans le voisinage du Rhin; la plupart des équipages avaient à traverser Oppenheim dont les rues sont pavées, et on avait négligé de joncher cette partie de leur itinéraire de paille ou de fumier. Il était d'ailleurs impossible d'amener les équipages sur le bord même du fleuve et de construire des portières pour le passage des premières troupes, sans donner à l'avance l'éveil à l'ennemi. On devra le plus souvent, si l'on veut

opérer par surprise, arrêter les voitures à une certaine distance, transporter les bateaux à bras, et les employer isolément pour le passage.

La tête de pont de Kelsterbach avait une faible profondeur; on ne s'explique pas que la première ligne ait été doublée en arrière par des tranchées presque continues situées à une distance de 500 à 800 mètres. Il eût été plus indiqué de constituer la 2e ligne par quelques tranchées pour peloton en forme de redoute, entourées de défenses accessoires et laissant entre elles de larges intervalles bien battus.

Le défenseur de cette tête de pont avait à environ 1,000 mètres en avant de lui une lisière de forêt d'où les reconnaissances ennemies ont pu, en toute tranquillité, examiner ses dispositions. Le régiment d'avant-garde a pu gagner cette lisière sans recevoir un coup de fusil, en conservant sa formation de route, ayant derrière lui, à une assez grande distance, le groupe d'obusiers dont la protection n'était pas spécialement assurée. De petits partis poussés dans la forêt auraient pu, sans courir de grands dangers, obliger l'assaillant à se montrer plus circonspect, à modifier son dispositif, à ralentir son mouvement.

La tentative de passage de vive force de Mönchhof offrait peu de chances de succès, en face des positions sur lesquelles l'ennemi pouvait établir son artillerie sans qu'il fût possible de la contre-battre. Étant donné que les conventions arrêtées par la Direction ne permettaient pas au parti rouge d'agir à l'Est de Kelsterbach, il ne lui restait guère qu'à enlever la tête de pont. En tout cas, son chef devait s'arrêter à l'une ou l'autre de ces deux opérations et y consacrer d'emblée le maximum des forces disponibles. Il eût pu, par exemple, faire venir à Mönchhof un régiment de la 2e division et conserver la 1re division tout entière pour l'attaque de la tête de pont.

La manière dont cette attaque fut conduite a é
l'objet de nombreuses critiques; l'opération de nuit éta
dirigée contre un adversaire mis sur ses gardes, puisqu
on s'était déployé la veille en face de lui, et absolum
intact, puisqu'on ne l'avait pas entamé par le feu; d
l'avis général, elle aurait certainement échoué dans l
réalité.

La tentative de destruction du pont par l'incend
a montré, une fois de plus, l'insuffisance du procédé; i
s'agissait pourtant d'un pont construit avec du bois d
pin récemment abattu, il est vrai, mais très résineu
et soumis depuis quelque temps à l'action d'une fo
chaleur.

Le but poursuivi dans ces exercices était de cré
entre le commandement et les troupes du génie, de
contacts que les circonstances du temps de paix ne per
mettent de réaliser ni assez souvent, ni assez complè
ment, et de mettre ces troupes en présence de situa
tions se rapprochant autant que possible de celles de l
guerre.

Pour atteindre ce but avec le moins de dépenses pos
sible, on a dû restreindre les déplacements de troupe
et se contenter de figurer les unités dans le cadre des
quelles les pionniers étaient appelés à opérer avec leur
effectifs réels. Toutes les unités n'étaient d'ailleurs pas
figurées à la même échelle, ce qui a pu nuire à la clarté
de certaines situations.

Mais ces manœuvres n'en présentent pas moins un
grand intérêt, car il est indispensable qu'en campagne
le commandement puisse mettre judicieusement en
œuvre les troupes du génie dont il dispose, et que
d'autre part, ces troupes soient à même de saisir les

IBLE I

...ire Allemand au $\frac{1}{100.000}$.

e de 1(

4 5 6

intentions du commandement et d'y répondre exactement.

C'est là un point de vue auquel on attache une haute importance en Allemagne et l'on peut s'attendre à voir s'y généraliser les exercices de ce genre.

(178)

LES

GRANDES MANŒUVRES DE L'ARMÉE CHINOISE

EN 1905 ET 1906 (1)

TACTIQUE DES DIVERSES ARMES.

Infanterie. — L'infanterie peut être considérée comme la meilleure des armes de la nouvelle armée.

Les formations de rassemblement étaient prises toujours à couvert, en ordre et en silence.

Les déploiements en tirailleurs s'exécutaient rapidement au pas de course, le plus souvent par compagnies entières.

En terrain découvert les bonds en avant étaient exécutés au pas gymnastique, les officiers en tête; mais les unités ne conservaient pas la formation sur un rang et s'agglomeraient en essaims. Les moindres couverts étaient cependant utilisés. Les hommes se couchaient à chaque arrêt.

La direction du feu laissait à désirer.

Les assauts, baïonnette au canon, furent toujours poussés vigoureusement aux cris de « châ, châ ! » (tue !)

Un certain nombre d'officiers paraissaient manquer d'initiative ; de là parfois des hésitations injustifiées.

---

(1) Voir 1er semestre 1907, p. 447.

Les outils portatifs n'ont été employés que le 25 octobre dans le parti Nord et encore sur une très petite échelle.

Cavalerie. — Les bataillons d'infanterie de soutien ne furent pas utilisés ; en Chine, vu l'état très mauvais des chemins, ils ne seront jamais en mesure de suivre, et ils ne pourront, même allégés, marcher qu'à une allure médiocrement accélérée.

Quant aux compagnies cyclistes, leur emploi supposerait une révolution préalable dans l'entretien des voies de communication.

Les patrouilles de reconnaissance utilisèrent intelligemment le terrain et transmirent rapidement les renseignements.

Dans les deux engagements du 24 et du 25, les deux cavaleries couvrirent les flancs de leur gros respectif et n'eurent pas l'occasion de jouer un rôle efficace.

La cavalerie chinoise, actuellement, pourrait constituer une bonne infanterie montée.

Artillerie. — L'artillerie chinoise a été très admirée par les invités étrangers. Elle avait, en effet, très bonne apparence ; le matériel était propre, le service des pièces régulier et précis, le calme des officiers et des hommes impressionnant.

On peut remarquer toutefois :

Très grande variété de types, aussi bien pour le présent (5 modèles) que pour l'avenir (Arisaka, Krupp et Schneider-Canet).

Tendance à employer l'artillerie de montagne comme artillerie de campagne, sur les mêmes emplacements et contre des objectifs communs placés à 2,500, 3,000 et 3,500 mètres.

Vulnérabilité des masses de neuf et douze batteries déployées sur un terrain aussi découvert que celui du Tchili.

Emploi trop restreint de la fortification de campagne pour diminuer la vulnérabilité des batteries en terrain découvert. Il est probable que l'on serait plus prudent en cas de guerre.

Utilisation défectueuse des masques constitués par les digues du pays (3 mètres de haut; 3 mètres de large au sommet). Il aurait été avantageux, semble-t-il, de les disposer, tout au moins en partie, en arrière du couvert et d'exécuter un tir à pointage indirect.

Emploi exclusif du tir direct contre des objectifs qui ne sont que très difficilement aperçus par les pointeurs.

Le ravitaillement en munitions était bien exécuté, mais les groupes d'échelons restaient placés en arrière des batteries, simplement défilés aux vues mais exposés aux coups.

Les masses d'artillerie n'étaient pas assez protégées par l'infanterie. Le déploiement terminé, elles auraient été à la merci d'une cavalerie entreprenante.

Les chefs, vu la rareté des écoles à feu, ne sont pas encore assez familiarisés avec les effets du feu. La mise en service de batteries à tir rapide va obliger, par suite, les officiers d'artillerie à surmonter des difficultés sérieuses.

Génie. — Quatre bataillons ont pris part aux manœuvres.

Une compagnie de chaque bataillon servait un équipage de pont divisionnaire attelé par le train. Le matériel est le même pour toutes les divisions, et du modèle adopté par Yuan-chi-kai en 1898 pour sa division de Hsiao-djang. Il permet de jeter un pont de 50 mètres de long et de 3 mètres de large.

Le pont pourrait supporter l'artillerie de campagne et les voitures chinoises chargées.

Les officiers du génie paraissent très satisfaits de ce matériel.

De l'avis unanime des généraux chinois, le génie actuel, exception faite pour les pontonniers, n'est pas encore assez préparé à son service. Le Chinois passe pour un habile remueur de terre, mais l'instruction technique des officiers laisse encore à désirer et ne leur permet pas de tirer tout le rendement possible de l'excellente main-d'œuvre dont ils disposent.

Pour développer la valeur professionnelle de l'arme, Yuan-chi-kai aurait l'intention de créer une école d'application où devront passer tous les officiers.

Trains et convois. — L'arme du train était représentée aux manœuvres par quatre bataillons. Ces unités avaient été disloquées pour atteler et conduire les trains régimentaires de supplément, les voitures de campement, les ambulances, les équipages de pont, les embryons de sections de munitions et de colonnes de vivres. Quelques fractions avaient été affectées au service de l'arrière.

Les équipages régimentaires du temps de paix étaient attelés par les moyens des corps.

Toutes les charrettes, du modèle uniforme chinois, le seul d'ailleurs pratique et en état de résister aux cahots des chemins de Chine, étaient attelées à trois mulets dont deux accouplés en flèche.

D'après le rapport officiel de Yuan-chi-kai, le nombre total des charrettes, y compris celles des convois de l'arrière, s'élevait à 1,500, dont 300 louées.

Le prix de location de la charrette était de un dollar par jour, soit 2 fr. 70.

Les trains et convois étaient tous escortés par des fractions d'infanterie commandées par des officiers.

Pendant les marches d'aller, les colonnes de voitures roulaient au milieu de la route, encadrées par les troupes. Ce mélange de troupes et de charrettes engen-

drait des à-coups et du désordre dans la traversée des villages ou des passages étroits.

Ce dispositif ne se prend, bien entendu, que très loin de l'ennemi ou en temps de paix; il est inspiré par le désir d'installer le campement immédiatement après la fin de l'étape. On aurait pu l'éviter en utilisant les chemins parallèles à la route principale, ce qui fut fait pendant les marches de retour.

Les trains des diverses armes se différenciaient à l'aide de petits pavillons fixés à l'avant de chaque charrette, rouges pour l'infanterie, blanc pour la cavalerie, jaune pour l'artillerie, bleu pour le génie, violet pour le train.

Les chargements étaient en général bien arrimés et uniformément composés.

La formation et la rupture des parcs étaient exécutées en ordre et en silence.

La tenue générale des trains produisait une bonne impression avant et pendant les manœuvres.

Service de santé et vétérinaire. — Le service de santé et vétérinaire n'est encore qu'à l'état embryonnaire dans l'armée chinoise; on est cependant pénétré de son importance et l'on s'occupe de le doter d'un personnel instruit et d'un matériel moderne.

Il a fonctionné sur une petite échelle aussi bien pendant les marches et stationnements que pendant les engagements.

Tous les médecins des corps de troupe, les médecins civils sortis des écoles chinoises, les élèves des deux écoles de médecine civiles de Tien-tsin (une française, une japonaise), et ceux des écoles de médecine et vétérinaire de Pao-ting-fou, avaient été convoqués et répartis dans les corps de troupe, dans les quartiers généraux et dans les ambulances. Tous portaient l'uniforme réglementaire avec galons en argent et parements violets.

Il n'existe pas de troupe sanitaire en temps de paix. Pour les manœuvres, on a constitué dans chaque division ou brigade mixte une compagnie de brancardiers-infirmiers formée d'hommes de troupe détachés des corps, à l'effectif de 80 par compagnie.

La compagnie sanitaire est formée à trois sections de trois escouades; elle est commandée par des médecins. Les hommes portent le brassard de la croix de Genève et l'équipement du fantassin sauf le fusil.

Les ordres les plus sévères avaient été donnés aux corps pour la propreté des camps. Des feuillées, masquées par des toiles, étaient installées en dehors de chaque camp. Les habitants des villages, en sentinelle devant chaque visiteur, se chargeaient d'enlever l'engrais précieux avec une telle rapidité que l'odorat n'avait pas le temps d'être désagréablement impressionné.

Chaque division doit mobiliser un dépôt de remonte mobile simplement chargé de recompléter les unités et de soigner les animaux blessés.

Ce dépôt a été ébauché aux manœuvres de 1905. L'effectif total officiel des chevaux de complément était de 400.

Les vétérinaires des corps, dont le nombre est encore tout à fait insuffisant et l'instruction très rudimentaire, passaient régulièrement tous les jours la visite des animaux.

Communications télégraphiques et téléphoniques. — Le service télégraphique se réduisit à l'utilisation de la ligne officielle permanente : Pao-ting-fou, Ho-kien-fou, Hsien-tsien, Té-tchéou.

On eut recours aux communications téléphoniques de campagne. Chaque quartier général, chaque camp d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du génie et du train

dispose de deux appareils et de huit téléphonistes ayant suivi un cours spécial. On groupa en détachement les meilleurs téléphonistes des camps montés.

Les liaisons furent établies rapidement et adroitement. Comme le stationnement en campement était très serré, le réseau avait un faible développement.

Pendant la journée du 23 (rencontre de cavalerie), la cavalerie d'exploration était reliée par téléphone au quartier général.

Prévôté. — Maintien de l'ordre. — Le service de la police aux manœuvres était assuré par la nouvelle gendarmerie de Tien-tsin, créée par le vice-roi.

Les hommes du corps de gendarmerie de Tien-tsin sont d'anciens soldats ayant accompli au moins trois ans de service dans les régiments de cavalerie de la nouvelle armée. Leur uniforme est identique à celui des cavaliers, n'en différant que par des parements, des pattes d'épaules et des passepoils violet ponceau.

Ces gendarmes ont une bonne attitude militaire et se sont acquittés de leurs fonctions avec une grande sévérité.

Le service d'ordre de la ville de Ho-kien-fou était fait par la police locale renforcée par un détachement de police de Tien-tsin. Nul ne pouvait pénétrer et circuler dans la ville sans être muni d'une carte officielle et du brassard rouge de l'invité. On ne pouvait faire un pas sans être escorté par un policier.

Le vice-roi était escorté sur le terrain des manœuvres par un peloton de cavalerie et sa garde personnelle venue de Tien-tsin.

Service de l'arrière et ravitaillement. — Les deux stations têtes d'étapes de guerre réelles eussent été Paoting-fou et Té-tchéou, correspondant respectivement aux lignes de communication des deux armées :

Chemin de fer Pékin-Han-kéou pour le parti Nord;

Canal impérial pour le parti Sud.

La Direction des manœuvres choisit comme centres de rassemblement de vivres, de munitions et de matériel (1):

Kao-yang pour le parti Nord supposé relié à Pao-ting-fou par une voie ferrée de campagne;

Chao-ho-kiao, sur le Tze-ya-ho, pour le parti Sud.

On réunit dans ces deux centres :

1° Du riz, du biscuit de guerre, du combustible (bois et sorgho), de la paille, du grain, etc.;

2° Des munitions, 80 coups par pièce et 50 cartouches par homme;

3° Du matériel sanitaire, des médicaments et du matériel télégraphique et téléphonique.

Vivres et munitions furent poussés à l'aide de voitures réquisitionnées par les soins des mandarins locaux sur les lignes d'étapes des deux partis.

Ces voitures du service de l'arrière, au nombre de 900, étaient escortées par des troupes d'étapes. Elles allaient ravitailler les trains régimentaires de l'avant presque dans les campements ou sur les points de rassemblement assignés aux parcs et convois pendant les engagements.

La majeure partie du combustible et de la paille était achetée sur place, les faibles quantités réunies aux centres de rassemblement ayant été distribuées le jour de la concentration, le 22 octobre.

Dans tous les villages des lignes d'étapes, on apercevait de grosses meules de paille et de sorgho munies d'écriteaux indiquant l'unité à laquelle elles étaient réservées.

Les troupes avaient emporté avec elles, sur voitures, deux journées de riz et de grains; cet approvisionnement

---

(1) Voir croquis n° 2, p. 459.

fut toujours recomplété, et consommé définitivement lors des deux dernières étapes des marches de dislocation.

La surveillance, le payement et la nourriture des convois du service de l'arrière étaient assurés par les autorités locales, investies pour la circonstance de pouvoirs militaires.

Emploi du chemin de fer. — A la concentration, la 4ᵉ brigade mixte, deux groupes de campagne de la 2ᵉ division, le 2ᵉ escadron du 2ᵉ régiment, les deuxième et troisième groupes d'artillerie de la 6ᵉ division ont été transportés par voie ferrée sur un parcours plus ou moins long.

A la dislocation, deux escadrons, deux groupes de campagne de la 2ᵉ division, la 4ᵉ brigade mixte moins son escadron, la 11ᵉ brigade et les deux groupes de la 6ᵉ division prirent également le chemin de fer.

A Pao-ting-fou, le centre principal, un délégué du Lien-ping-tchou assistait aux opérations.

Le travail de préparation fut fait en entier par M. Bouillard, l'ingénieur en chef de l'exploitation.

Aucun tableau de fractionnement en unités de transport n'avait été fait au préalable et, faute d'indication sur les unités de transport, sur l'ordre et l'heure d'arrivée à la gare, l'inspecteur, commissaire de gare provisoire, n'avait pu préparer ses trains à l'avance sur les voies de garage. Par suite, à l'arrivée de chaque troupe, il fallait opérer des manœuvres compliquées pour composer le train en voitures appropriées à l'unité.

Le matériel d'embarquement était très insuffisant; les ponts de chargement de toute l'inspection Pékin-Paoting-fou avaient été réunis, et encore fallut-il utiliser des portes de wagons comme rampes.

La durée d'embarquement a donc été considérablement augmentée de ce fait et a varié de trois à cinq fois la durée normale. L'ordre et le silence ont été parfaits.

L'embarquement des chevaux et des voitures s'est effectué sans confusion. Les généraux surveillaient personnellement les opérations.

Les trains comprenaient, en moyenne, trente wagons de diverses catégories; c'est, en effet, le nombre de véhicules chargés qui peuvent être remorqués sur la ligne par les machines actuellement utilisées.

En groupant convenablement les divers wagons en service, un train de vingt à trente wagons peut emporter les unités de transport suivantes :

Effectif de guerre.	Bataillon d'infanterie.
	Escadron.
	Batterie.

Le nombre maximum de trains pouvant être expédiés chaque jour sur le réseau à une voie, Pékin, Hankéou — Pékin, Shan-hai-kouan — ne paraît pas devoir dépasser pour le moment une dizaine, en supprimant l'exploitation commerciale actuelle.

Une division sur le pied de guerre, comportant avec ses parcs et convois trente-trois trains :

Troupes	12 bataillons	12	trains.
	3 escadrons	3	—
	9 batteries	9	—
	1 bataillon du génie	1	—
Un bataillon du train, parcs et convois	Équipage de pont	1	—
	Ambulance et 6 hôpitaux de campagne	1	—
	4 sections de munitions d'infanterie	1	—
	3 sections de munitions d'artillerie	1	—
	4 sections de vivres	2	—
	Dépôt de remonte mobile	1	—
	Divers	1	—

ne pourrait donc être complètement enlevée qu'en trois jours.

Une division mobilisée, sans réservistes, et avec trains et convois proportionnés à l'effectif, n'exigerait pas plus de vingt trains de trente voitures et pourrait être enlevée en deux jours.

Drapeaux. — Les nouveaux drapeaux furent déployés pour la première fois le jour de la revue. Ils produisent un bel effet. L'étoffe est en trois couleurs : moitié supérieure orange avec dragon, quart inférieur extérieur bleu, quart inférieur intérieur blanc.

Les indications de division, brigade et régiment sont portés en caractères mandchous et chinois.

Pendant les journées de manœuvres, les unités déployaient de grands drapeaux de modèle ancien, à grands caractères et à dragon.

D'après les ordres du Lien-ping-tchou approuvés par l'empereur, toutes les provinces doivent avoir le même modèle de drapeau national. — Celui-ci ne doit plus porter les noms des chefs.

Musiques. — Chaque division doit avoir une musique.

Pour le moment elles n'ont que quelques élèves musiciens, instruits par des sous-officiers musiciens détachés de la musique du vice-roi.

Celle-ci est excellente. Son chef a appris la musique avec un maître allemand.

Attitude de la population. — Des mandarins avaient été chargés de recueillir les réclamations des chefs de villages au sujet des dégâts commis par les troupes.

Ces dégâts furent peu considérables, vu l'époque de l'année ; le vice-roi tint toutefois à ce que des indemnités importantes fussent données aux habitants lésés.

Les propriétaires des champs utilisés pour le stationnement étaient largement indemnisés par l'abandon du fumier, de la paille de couchage et du combustible non

utilisé. — La plupart d'entre eux revendirent les mêmes matières aux troupes, lors des marches de retour, et en reprirent possession encore une fois.

Les villageois n'en revenaient pas d'être exactement payés de tout ce que prenaient les soldats ; c'était la première fois qu'un passage de troupes comportait un profit. Aussi l'affolement de la population au début se calma-t-il rapidement ; les habitants, d'abord dissimulés dans leurs maisons, après avoir enterré grains et habits, s'enhardirent peu à peu devant l'ordre irréprochable des troupes, se groupant dans les rues pour les voir passer à travers leur village. Nombre d'entre eux suivirent à travers champs le développement des manœuvres.

Ces manœuvres eurent donc le résultat de familiariser les populations avec une armée différant totalement des bandes de brigands légaux qui laissaient jadis de si cuisants souvenirs dans le pays ; elles ont montré à la jeunesse rurale que le métier de soldat était désormais estimable.

Manœuvres de 1906. — Les développements qui ont été consacrés ici aux premières grandes manœuvres de 1905 permettront de passer rapidement sur celles de 1906 pour lesquelles il suffira de signaler les différences d'organisation, d'exécution et de résultats avec les précédentes.

Ces manœuvres se déroulèrent dans la région de Tchang-te-fou (Honan septentrional). Les contingents de quatre provinces y prirent part : Tchili, Chantoung, Houpé, Honan.

Les deux partis, Nord et Sud, étaient de force égale et présentaient la composition suivante :

	BATAILLONS d'infanterie.	ESCADRONS.	BATTERIES de montagne.	BATTERIES de campagne.	BATAILLONS du génie.	BATAILLONS du train.
Armée du Nord.						
1re brigade mixte	6	2	3	3	1/2	1/2
5e division mixte	12	3	3	6	1	1
TOTAL	18	5	6	9	1 1/2	1 1/2
Armée du Sud.						
8e division	12	3	3	6	1	1
29e brigade mixte	6	2	6	»	1/2	1/2
TOTAL	18	5	9	6	1 1/2	1 1/2
TOTAL des deux armées	36	10	15	15	3	3
			30			

L'effectif total de toutes les troupes, police comprise, fut de 33,900 hommes, dont 23,000 combattants en chiffres ronds, chiffres légèrement inférieurs à ceux de 1905.

Le programme des manœuvres reproduisait la même série d'exercices que l'année précédente. Ils se déroulèrent de même en pays plat. Il paraît inutile d'en relater le développement. On passera de suite aux observations auxquelles ont donné lieu ces manœuvres.

Haut commandement. — Comme l'an dernier, les exercices de cadres avaient familiarisé au préalable le personnel avec le terrain. De même on s'attacha à suivre rigoureusement le programme arrêté d'avance par l'état-major et ses conseillers japonais. Toutefois il semble que la Direction ait laissé un peu plus de liberté d'action aux commandants de parti et leur ait permis, par une indépendance relative, d'accuser un peu plus de personnalité que ne l'avait permis l'étroite réglementation de 1905.

De part et d'autre les chefs chinois étaient assistés d'instructeurs japonais. L'influence de ces derniers semble en légère décroissance dans le Nord ; elle est d'ailleurs très variable suivant les provinces et reste fonction des tendances des vice-rois locaux.

L'officier chinois. — Les deux tiers des officiers d'état-major et instructeurs sortent des écoles japonaises.

Les chefs de corps de toutes armes de la division mandchoue sont de race chinoise.

Tous les officiers paraissent s'intéresser à la manœuvre ; leur attitude devant la troupe est toujours correcte, mais ils resteront rivés un certain temps encore à l'exécution mécanique des thèmes. Dans son ensemble, le nouveau corps d'officiers chinois n'est pas à mépriser ; il est mieux instruit, théoriquement, que celui d'autrefois ; il a plus de culture générale, il a beaucoup d'amour-propre.

Le soldat. — Les soldats sont bien constitués et respirent la santé. Ils manifestent peu d'entrain et marchent plutôt mélancoliquement à travers les terres labourées, dos courbé et figure passive.

En général, la discipline a été parfaite.

Le soldat de l'armée du Nord et du Honan paraît plus fort et plus grand que celui du Houpé ; les plus beaux types appartiennent au Chantoung et au Nganhoué.

Les conditions de recrutement requises par les règlements ne paraissent pas remplies ; sur cent recrues, trente-quatre seulement seraient de bonne famille ; les soixante-six autres ne sont que des coolies sans travail. Les déserteurs échappent à la répression par la fuite dans d'autres provinces ou dans les concessions étrangères.

La fréquentation obligatoire des écoles régimentaires pourrait exercer une salutaire influence sur les soldats.

Dans l'offensive, un peu de précipitation; continuité exagérée de la ligne de feu.

Dans la défensive, bonne utilisation du terrain, mais utilisation insuffisante des villages. Persistance dans l'habitude de sortir des couverts au moment où le fusil de la défense ferait merveille par le feu rapide sur appui.

L'infanterie a ses lignes de tirailleurs un peu denses, et son instruction en terrain varié a encore quelques perfectionnements à recevoir. La manœuvre, les évolutions et les déploiements sur la place d'exercice sont bons, le maniement d'armes et les défilés brillants.

La cavalerie manque un peu d'activité pendant le combat. Les évolutions de la cavalerie Nord sont meilleures que celles du parti Sud. L'impression générale est meilleure qu'en 1905.

L'artillerie semble avoir fait des progrès; les mises en batterie sont correctes, les bonds en avant exécutés en ordre et à bonne allure. Le pointage paraît plus soigné que l'année précédente.

Quelques lancements de ponts ont été exécutés par le génie, mais il a remué peu de terre.

Emploi du chemin de fer. — Il a été fait un emploi intensif du chemin de fer au cours des dernières manœuvres.

De même que l'année précédente, le Lien-ping-tchou n'avait préparé aucun plan de transport et se borna à indiquer à la direction du chemin de fer Pékin-Hankéou l'effectif à transporter, ainsi que les points et les dates d'embarquement et de débarquement.

Le travail de préparation et d'exécution fut fait exclusivement par M. Bouillard, ingénieur en chef de l'exploitation de la compagnie du Pékin-Hankéou.

Ce travail fut très compliqué, les transports se faisant à la fois dans les deux sens, la voie étant unique, les sta-

tions très éloignées les unes des autres, le matériel roulant très limité. Tout se passa d'ailleurs sans autre incident que le déraillement d'un train vide.

L'effectif total transporté atteignit 32,986 hommes.

CONCLUSION.

Les manœuvres de 1906 ont donné des résultats répondant d'une manière très satisfaisante à l'attente des hautes autorités chinoises.

Deux armées de régions différentes se sont présentées dans des conditions identiques d'organisation, d'armement, d'habillement et d'équipement. Les contingents de quatre provinces ont défilé correctement devant les représentants de l'Empereur.

On a pu constater des différences d'instruction, mais l'uniformité ne tardera pas à s'établir.

L'armée du Pei-yang (de Yuan-chi-kai) reste la troupe modèle; sa supériorité ne s'est pas seulement affirmée dans l'instruction : elle s'est encore établie dans le domaine du haut commandement. Il est incontestable, en effet, que les grands chefs des troupes du Nord ont le sentiment de la manœuvre, de la lutte d'usure, de l'attaque décisive, de la contre-attaque opportune, et que ceux du Sud ne l'ont pas encore.

L'exécution ne correspond pas encore entièrement à la conception; les fautes de détail sont nombreuses; mais le résultat obtenu en trois années de travail fait bien augurer pour la suite.

Le corps d'officiers a fait tout ce qu'il a pu. Les fautes qu'il a pu commettre sont dues au manque d'instruction et d'expérience, et il a besoin évidemment de travailler encore avant d'être à même de tirer complètement parti de l'excellente matière première qu'offre le soldat chinois : mais il faut bien tenir compte aussi de la date si récente de sa formation.

Le calme, la discipline extérieure, la confiance en soi déjà constatés dans les troupes du Nord aux manœuvres de 1905 ont été renforcés cette année par le sentiment de leur supériorité incontestable sur les troupes d'Ou-tchang, d'excellente réputation. Celles-ci ne sortent pas découragées de l'épreuve, car la Direction s'est arrangée pour leur sauver la face et faire comprendre aux chefs, avec tact, que si les résultats acquis étaient satisfaisants, il restait encore à faire.

(157)

NOUVELLES DÉFENSES D'ANVERS

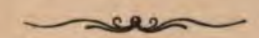

Lors de la discussion, devant la Chambre des représentants, du projet de loi relatif à la défense d'Anvers, le gouvernement belge avait dû, le 29 novembre 1905, se rallier à l'amendement Ruzette, ainsi conçu :

« Aucune somme ne sera affectée à des ouvrages constituant la deuxième ligne de défense, sauf la mise en état des forts nos 1 à 8, avant qu'une nouvelle loi n'ait déterminé les travaux qui doivent constituer cette deuxième ligne (1). »

En exécution des prescriptions de la loi du 30 mars 1906, un arrêté royal créa donc, le 5 juin suivant, une Commission pour examiner « les divers dispositifs de fortification qui pourraient être employés pour la seconde ligne de défense d'Anvers et désigner celui qu'il conviendrait d'adopter ».

Sous la présidence du général Cousebant d'Alkemade, Ministre de la guerre, elle a compris trois membres du Sénat, six membres de la Chambre des représentants, sept généraux, deux officiers supérieurs du génie, professeurs à l'École de guerre et à l'École militaire, et deux capitaines, secrétaires.

Le projet du Gouvernement, exposé par les deux majors du génie Deguise et Bihin, est résumé ci-après :

---

(1) Voir *Revue militaire des Armées étrangères*, juin 1906.

I

SUR LA RIVE GAUCHE DE L'ESCAUT.

1° Les forts de Cruybeke et de Zwyndrecht, non reliés entre eux;

2° La digue défensive;

3° Le fort de Sainte-Marie.

« Il n'a pas été jugé nécessaire d'établir des courtines dans les intervalles séparant ces ouvrages, parce que l'existence de l'Escaut rendrait vaine toute surprise ou toute attaque de vive force tentée de ce côté (1). »

Sur la rive gauche, il n'y a donc aucun nouvel ouvrage à construire.

II

SUR LA RIVE DROITE DE L'ESCAUT.

1° Depuis le coude du fleuve au Kruys-schans, un peu en aval du fort la Perle, jusqu'au fort n° 2, un front continu, où le couvert est formé par un rempart de quatre mètres de hauteur, et l'obstacle, par le canal de dérivation des cours d'eau qui traversent les polders.

Le tracé du rempart passe « à la gorge du fortin d'Oorderen, du fort de Merxem et du fort n° 1, ouvrages existants, qui constituent des points d'appui capables d'apporter un concours très efficace à la défense.

« Les deux premiers de ces ouvrages étant assez éloignés l'un de l'autre, un nouveau point d'appui de petites dimensions serait construit à peu près au milieu de l'intervalle qui les sépare; il ferait corps avec l'enceinte.

---

(1) *Procès-verbaux des séances de la Commission.*

« De plus, quelques coupoles cuirassées pour pièces légères à tir rapide seront installées sur le rempart.

« Pour flanquer le fossé, des batteries basses casematées (caponnières ou coffres flanquants) indestructibles de loin, seront construites de distance en distance.

« A l'extrémité Nord de l'enceinte, une batterie sera établie, en vue surtout de la défense du fleuve.

« Pour battre efficacement au besoin l'intervalle séparant cette batterie du fort Sainte-Marie, on utilisera le fort Saint-Philippe et une batterie à construire dans le polder du Wytvliet. Cette dernière aura pour rôle principal de contribuer à la défense du fleuve, vers le Nord (1). »

2° Depuis le fort n° 2 jusqu'à l'Escaut en amont, un système de points d'appui — les forts n^{os} 2, 3, 4, 5, 6, 7 existants — reliés entre eux par des courtines défensives.

« Ces courtines défensives comprennent un obstacle formé par un fossé plein d'eau, de 30 mètres de largeur, et un couvert terrassé d'environ 3 mètres de hauteur.

« Le tracé des courtines a été déterminé de façon à utiliser autant que possible, pour flanquer les fossés et pour battre le terrain en avant de ceux-ci, les feux qui peuvent être fournis par les forts.

« Par suite de l'existence de nombreuses agglomérations : constructions importantes, voies de communication, le tracé a dû forcément être irrégulier et variable d'un intervalle à l'autre...

« Pour l'intervalle fort 4 — fort 5, les difficultés topographiques étaient telles qu'il a été nécessaire de recourir à une autre solution.

« Pour cet intervalle, on a adopté le système des points d'appui reliés par des courtines d'obstacles. On a renoncé

---

(1) *Procès-verbaux des séances de la Commission.*

au rempart continu et au fossé plein d'eau ; on propose de les remplacer par quatre redoutes réparties entre le fort 4 et le fort 5 et réunies par une grille défensive avec fossé sec.

« Au moment de la mise en état de défense, cet obstacle sera renforcé par des réseaux en fil de ferronces et un parapet pourra être élevé entre les points d'appui...

« Ce dispositif réduisant l'épaisseur de la fortification à son minimum, il est possible de l'appliquer au terrain sans devoir opérer des expropriations coûteuses et sans léser des intérêts civils importants (1). »

A l'extrémité du front de tête de chaque fort, une coupole pour canon à tir rapide pourra agir dans toutes les directions sur le terrain environnant.

Entre le fort 7 et l'Escaut, des installations industrielles importantes sont un obstacle au tracé suivant la direction fort 7 — fort 8 — Escaut. Le tracé proposé passe donc en avant du fort 8, qui sera déclassé.

Près de l'Escaut, une batterie servira de point d'appui et pourra tirer sur le fleuve. Une redoute intermédiaire sera établie entre cette batterie et le fort n° 7.

« Dans la partie de la courtine située à l'Ouest de ce point d'appui, l'obstacle serait constitué par un fossé sec avec grille défensive, la pente très forte du terrain à cet endroit ne permettant pas l'établissement d'un fossé plein d'eau...

« Les éléments constitutifs de l'obstacle, les organes de flanquement, les cuirassements, les casemates, et, en général, les substructions, ont été établis en vue de résister au bombardement exécuté par les pièces de campagne et par les pièces les plus mobiles de l'artillerie lourde d'armée.

---

(1) *Procès-verbaux des séances de la Commission.*

« En ce qui concerne les forts de 1859 : 1° on renforce les voûtes de quelques locaux, casemates destinées à abriter les pièces de flanquement, casemates destinées à former abris et magasins; 2° on approprie les remparts en vue d'assurer la défense des crêtes de feu au moyen du fusil, de la mitrailleuse et du canon à tir rapide de petit calibre.

« En ce qui concerne les redoutes établies sur le front fort 4 — fort 5, on fait application d'éléments constitutifs capables de résister au bombardement des pièces de campagne et des pièces les plus mobiles de l'artillerie lourde d'armée (1). »

III

TROUPES DE DÉFENSE.

L'effectif des troupes est calculé :

Pour les courtines ou les fronts de l'enceinte, à raison d'une compagnie par 1,000 mètres de front;

Pour chaque point d'appui, fort ou redoute, d'une compagnie;

Pour le noyau fortifié, de deux ou trois bataillons au plus.

Deux autres projets furent présentés et défendus. L'un, celui de M. Verhaegen, consistait en une ligne de points d'appui à établir à faible distance (2,500 à 3,000 mètres) en arrière de la première ligne de défense. Dans l'autre, celui de M. Delvaux, la deuxième ligne était constituée par une enceinte-canal, projet mis en avant par le journal l'*Étoile belge*. A défaut de cette enceinte-canal, M. Delvaux demandait que, si la seconde ligne devait être celle

(1) *Procès-verbaux.*

jalonnée par les anciens forts (projet du Gouvernement), on se contentât d'améliorer ces forts et qu'on les réunît, seulement au moment du besoin, par une ligne d'ouvrages de fortification passagère, dont tous les éléments (abris, armement, etc.), seraient préparés à l'avance.

Après de longues discussions, qui ne durèrent pas moins de sept mois, la Commission émit son vote dans la séance du 26 janvier 1907. A la majorité, elle se rallia au projet du Gouvernement, c'est-à-dire à un dispositif permanent et continu à hauteur des anciens forts qui lui serviront de point d'appui.

Dans le choix de la nature de l'obstacle reliant ces forts, la Commission n'a pas complètement suivi le Gouvernement. Celui-ci demandait, sauf entre les forts 4 et 5, et près de l'Escaut, un fossé d'eau avec parapet en terre de faible relief. La Commission a admis que l'obstacle pourrait aussi bien être constitué par un fossé sec avec grille défensive.

Ce système serait du reste plus coûteux que celui proposé par le Gouvernement : « L'enceinte composée de points d'appui réunis par des grilles nécessite une dépense de 8,479,420 francs pour les parties comprises entre les forts, depuis le fort n° 2 jusqu'à l'Escaut en amont d'Anvers. Les mêmes parties de l'enceinte du Gouvernement n'exigent qu'une dépense de 3,810,000 francs (1). »

Les dépenses causées par l'organisation de la seconde ligne de défense d'Anvers — armement compris — varieront entre 16 et 23 millions de francs, selon que dans les intervalles, depuis le fort n° 2 jusqu'à l'Escaut en amont, on établira soit des courtines défensives (fossé de 30 mètres de large et parapet terrassé de 3 mètres de haut), soit des courtines d'obstacles (redoutes et grille défensive avec fossé sec).

---

(1) *Procès-verbaux.*

Dans le premier cas, les dépenses seront de :

Pour les courtines défensives.................... fr.		3,686,520
Pour la partie de l'enceinte au Nord du fort n° 2..........................	7,829,500	12,347,000
Pour la transformation des forts n^{os} 1 à 7 du fort de Merxem..................	3,740,500	
Pour la batterie à établir le long de l'Escaut, en amont......................	777,000	
Total.......... fr.		16,033,520

Dans le second, elles s'élèveront à :

Pour les courtines d'obstacles.................. fr.	10,544,240
Pour le reste de l'enceinte.........................	12,347,000
Total.......... fr.	22,891,240

D'autre part (1), un arrêté ministériel, pris en conformité de la loi du 30 mars 1906, a approuvé définitivement les plans des emprises à effectuer sur le territoire de certaines communes situées autour d'Anvers, en vue de la construction de trois forts et deux redoutes compris dans la première ligne du nouveau système de défense.

Les forts sont ceux de :

Ertbrand, à peu près au milieu de l'intervalle entre le fort de Stabroeck et la redoute de Cappellen ;

Broechem, à 7 kilomètres environ au Nord du fort de Lierre, au Sud et près du canal du Nord ;

Haesdonck, entre la voie ferrée d'Anvers à Gand et le fort de Rupelmonde, à 6 kilomètres environ au Nord de ce dernier.

Les redoutes sont celles de *Landmolen* et de *Lauwershæk*, entre les forts de Haesdonck et de Rupelmonde.

Enfin, le Ministre de la guerre vient de commander

(1) *Nouveau Précurseur*, 21 avril.

pour la défense mobile d'Anvers quarante mitrailleuses Hotchkiss, qui seront fabriquées en partie par les ateliers de la Meuse (1).

L'état de la transformation du système défensif d'Anvers, décidée par la loi du 30 mars 1906, est donc aujourd'hui le suivant :

1° *Première ligne.* — Les premières mesures préparatoires à la construction de trois des treize forts et de deux des douze redoutes spécifiés par cette loi pour compléter la première ligne actuelle viennent d'être prises ;

2° *Seconde ligne.* — Les dispositifs de fortification à employer pour la seconde ligne ont été déterminés en principe par la Commission qui avait été chargée de les examiner. Il reste à en fixer le détail, et, par une loi, à en prescrire l'exécution.

La Belgique poursuit donc normalement l'effort commencé en 1906 pour mettre le réduit national à l'abri de toute agression étrangère.

Comme l'a dit le nouveau Ministre de la guerre dans sa déclaration à la Chambre le 10 mai dernier, « le dispositif de fortification à donner à la deuxième ligne d'Anvers... nécessite une solution à bref délai », et cette question est « au moins aussi importante » que celle de l'adoption du service personnel et de la réorganisation urgente de l'artillerie de campagne (2).

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici une des conclusions de M. le sénateur baron Descamps, président et rapporteur de la commission chargée en 1906 d'examiner le projet de loi relatif au système défensif d'Anvers (3) :

« On ne peut à la fois, disait-il dans son rapport, vou-

(1) *Belgique militaire*, 17 mars.
(2) *Belgique militaire*, 19 mai 1907.
(3) *Belgique militaire*, supplément, 25 mars 1906.

Croquis n° 1.

...VERS

7 8 Kilom.

...chooten

Fort de Lierre

Ste Catherine

Croquis n° 1.

…IP RETRANCHÉ D'ANVERS

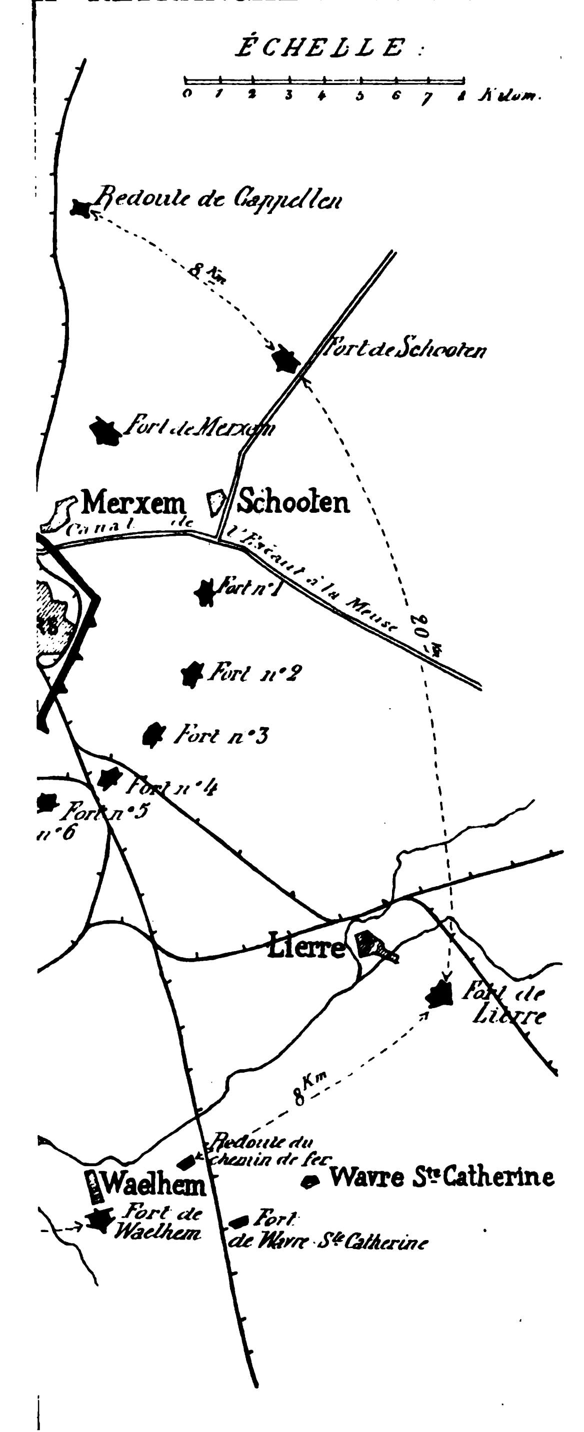

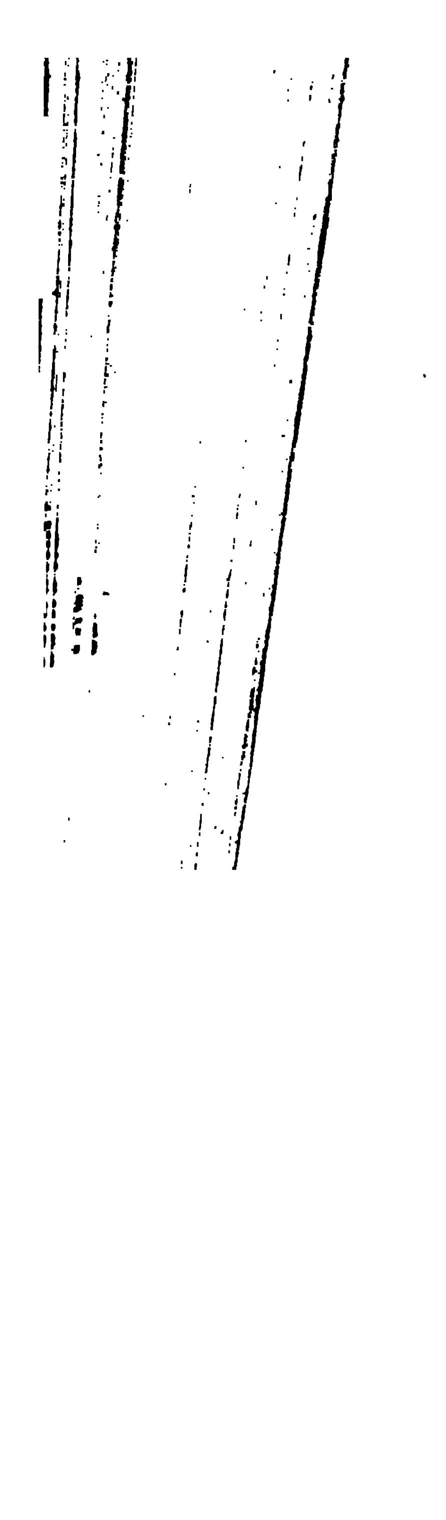

Croquis n° 2.

OUVERNEMENT

ritimes et la nouvelle enceinte de sûreté

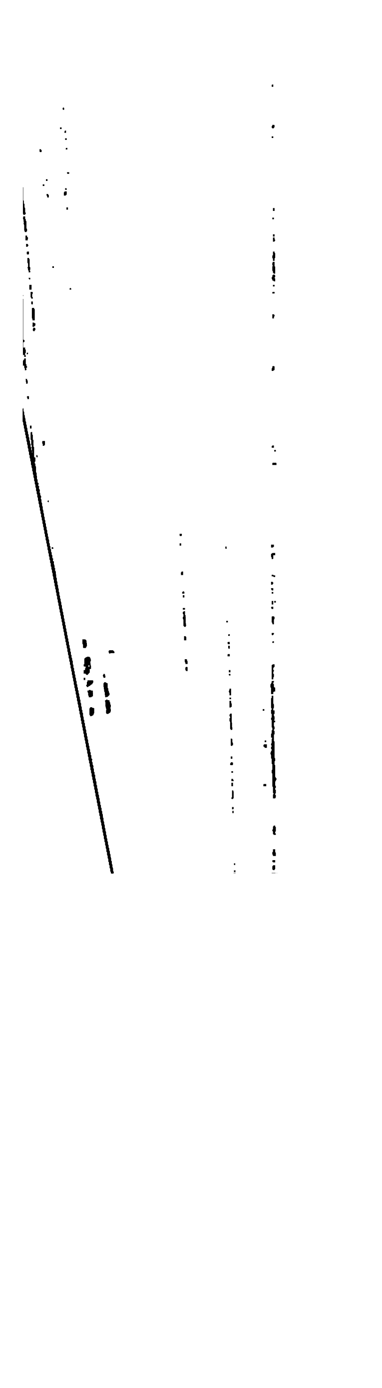

loir et ne pas vouloir. On ne peut être partisan d'une sérieuse défense nationale et refuser le sacrifice nécessaire pour fortifier solidement Anvers, noyau de cette défense...

« Si les dépenses militaires ne sont pas directement productives d'argent, elles sont essentiellement génératrices de sécurité, et c'est quelque chose, même pour bien faire ses affaires, que d'être en sûreté chez soi...

« La merveilleuse expansion de notre industrie et de notre commerce nous a créé une position unique dans le monde, à nous, petit peuple, qui autrefois ne pouvions tendre au dehors une main libre, pour commercer; à nous, dont le sol a été le champ de bataille de l'Europe. Ne cherchons pas aujourd'hui la prospérité sans la sécurité. En développant notre activité sur tous les terrains dans l'ordre des relations pacifiques; en nous efforçant, par notre concours à toutes les œuvres intéressant la civilisation et le progrès général, de garder une place honorable dans la communauté des nations, n'oublions pas que la conservation de tous les biens dont nous jouissons dans le présent, et que la possession de tous ceux que nous pouvons acquérir dans l'avenir sont à ce prix : la sauvegarde de la patrie belge indépendante. »

(187)

LES

FORCES MILITAIRES ANGLAISES

EN 1907

I

L'ARMÉE ANGLAISE DEPUIS LA CAMPAGNE DU TRANSVAAL.
L'ARRIVÉE AU POUVOIR DE M. HALDANE.

Depuis la fin de la guerre du Transvaal, depuis six ans environ, l'armée anglaise traverse une crise de réorganisation dont il est enfin permis d'entrevoir le terme.

La campagne sud-africaine avait montré aux esprits les moins clairvoyants les défauts d'une organisation trop archaïque, trop formaliste, d'une mobilisation trop lente et d'un recrutement insuffisant; elle avait étalé à tous les yeux les résultats d'une instruction militaire et de procédés de combat trop arriérés.

La bravoure et le nombre de leurs officiers et de leurs soldats avaient fini par assurer la victoire aux Anglais, mais sans les aveugler sur les défauts de leur système militaire.

Il est intéressant de voir aujourd'hui comment ils ont su utiliser, pour réorganiser leur armée, les leçons que leur avaient données leurs victoires et leurs défaites du Transvaal.

Il semble que les premiers Ministres qui se sont succédé au War-Office, après la fin des hostilités, aient voulu tout réformer à la fois.

Cette fièvre d'améliorations était entretenue par le souvenir encore cuisant des derniers désastres; il fallait à tout prix en éviter le retour, assurer le lendemain, montrer qu'on avait saisi toute la portée de la leçon.

Cette période a été celle des projets hasardeux et insuffisamment mûris, des tentatives sans lendemain.

Pour ne parler que de l'infanterie, c'est à cette époque qu'on a introduit dans cette arme le service de trois ans, pour l'abandonner ensuite et adopter ceux de neuf ans et de deux ans, qui ne devaient pas non plus durer longtemps.

Rappelons encore le projet de constitution d'une armée métropolitaine distincte de l'armée coloniale, projet mort-né qui ne reçut même pas un commencement d'exécution; etc.

Ces diverses mesures et ces divers plans que l'expérience a condamnés n'ont plus qu'un intérêt historique secondaire; ils n'ont pas laissé grandes traces; ils servent seulement à montrer l'état d'esprit et les efforts, louables d'ailleurs, de ceux qui les ont entrepris. Nous n'insisterons pas.

Il serait toutefois injuste de passer sous silence les travaux entrepris par le comité Esher et l'accueil bienveillant que les propositions émanées de ce comité ont trouvé près de M. Arnold Forster, Ministre de la guerre de 1903 à 1906.

Constatons seulement que, malgré des améliorations et des créations dont certaines sont à louer sans réserves, aucun plan de réformes, *complet*, méthodique et étudié à fond, n'a été mis à l'essai, ni même présenté au Parlement anglais, depuis la fin de la guerre du Transvaal jusqu'au commencement de 1906.

C'est à cette époque que le parti libéral arriva a voir et que le War-Office fut confié à M. Halda Ministre de la guerre actuel.

Dès son arrivée au ministère, le nouveau secr d'État semble avoir adopté des procédés de travai lents, plus méthodiques et plus sûrs que ceux d prédécesseurs.

Leur expérience lui a servi; il s'est recueilli per un an et en profitant, dans une certaine mesure, controverses que la publication de ses projets déte nait dans la presse, il a persévéré dans l'exécution i grale de leurs *grandes lignes*, avec une ténacité t britannique.

On admet généralement que les réformes de M. H dane sont les plus importantes qu'ait tentées un Minis depuis l'époque déjà lointaine de Cardwell (1870).

Certains prétendent même qu'on n'aura pas vu bouleversement semblable des institutions militai depuis « l'époque de Cromwell et du Commonwealth

En faisant la part de l'exagération, on peut reco naître avec un appréciateur éminemment qualifié, ave lord Roberts, que les plans de M. Haldane font produir tout ce qu'il peut donner à un système militaire qu n'admet la conscription à aucun titre et ne peut, par con séquent, être alimenté que par l'engagement volontaire

II

LE PLAN DE M. HALDANE.

Lorsque M. Haldane a pris la direction du ministère de la guerre, il a trouvé les forces militaires anglaises organisées, comme elles le sont d'ailleurs *encore* à l'heure actuelle, en trois catégories :

L'armée régulière et sa réserve ;

La milice et la yeomanry ;
Les volontaires.

L'armée régulière et sa réserve sont destinées à combattre soit sur le territoire anglais, soit en Europe, soit aux colonies.

La milice et la yeomanry, sorte de garde nationale fournissant environ un mois de service tous les ans, sont chargées de la défense des Iles-Britanniques (*Angleterre, Écosse et Irlande*).

Aux volontaires, garde nationale plus faiblement organisée encore, et ne fournissant guère que quinze jours de service par an, incombe spécialement la défense de la Grande-Bretagne (*Angleterre et Écosse seulement*).

Les forces auxiliaires (milice, yeomanry et volontaires), exclusivement réservées en principe à la défense du territoire national, ne sont pas tenues de prendre part sans leur consentement aux expéditions « extérieures », c'est-à-dire à celles qui ont pour théâtre d'opération un pays autre que les Iles-Britanniques.

Les inconvénients de cette organisation sont nombreux.

Les plus apparents et d'ailleurs les plus graves sont un manque d'homogénéité et un archaïsme réellement excessifs.

On ne peut certainement pas demander à des troupes destinées à des missions diverses une organisation identique, mais il n'y a pas de raisons sérieuses pour que l'organisation, la durée et les conditions du service, la solde et les divers règlements, soient empreints d'un particularisme aussi tranché que celui que l'on peut constater dans l'armée anglaise.

Ce particularisme est le résultat de traditions qui ne correspondent plus à aucune réalité et dont les plus fanatiques ignorent peut-être la nature, le sens et l'origine. Il est évident en un mot que certains organes

de l'armée anglaise ont survécu aux fonctions pour lesquelles ils ont été créés.

Ce sera le mérite de M. Haldane d'avoir tenté la simplification du système militaire anglais en même que son adaptation aux réalités nouvelles.

Cette adaptation est d'ailleurs urgente pour les trois catégories de forces qui constituent l'armée anglaise.

D'abord pour l'armée régulière.

D'après les idées admises en Angleterre, et qui sont d'ailleurs celles de M. Haldane, le rôle essentiel et primordial de l'armée régulière n'est pas la défense du sol britannique. Son emploi peut être éventuellement prévu dans cette hypothèse, mais éventuellement seulement, car il demeure entendu que la flotte anglaise et les forces auxiliaires suffiront à faire échouer toute tentative de débarquement.

L'armée régulière, force essentiellement mobile, est destinée aux opérations « extérieures », aux expéditions organisées aux colonies ou sur le continent européen.

En temps de paix, sa fonction principale consiste d'ailleurs à assurer la relève et le fonctionnement des garnisons coloniales, qu'elle viendra renforcer en temps de guerre si le besoin s'en fait sentir.

Lorsque M. Haldane a entrepris ses réformes, cette armée régulière disposait, en y comprenant ses réservistes, d'un nombre de *combattants* suffisant pour mobiliser un corps expéditionnaire de six divisions d'infanterie, une division de cavalerie et quelques troupes spéciales (sans parler des troupes destinées à la défense des côtes).

Mais si le nombre des combattants était suffisant pour mobiliser les unités du corps expéditionnaire, le nombre des non-combattants chargés d'assurer le fonctionnement des divers services de cette armée de campagne

(personnel médical, vétérinaire, personnel des parcs, convois, etc.) suffisait à peine à assurer la mobilisation de trois ou quatre divisions.

Le manque de personnel auxiliaire, la pénurie des services auraient donc rendu inutilisable une énorme proportion de troupes combattantes, susceptibles de former le corps expéditionnaire.

Il fallait prendre des dispositions nouvelles permettant un rendement supérieur et, si possible, l'utilisation dès les premiers jours de la mobilisation de tous les combattants disponibles.

C'était la première adaptation à faire, la première réforme à réaliser. Mais il ne suffisait pas de mettre sur pied un corps expéditionnaire puissant, il fallait encore songer à réparer ses pertes, à l'alimenter dès que ses effectifs commenceraient à fondre, à le renforcer au besoin.

Les non-valeurs laissées en Angleterre au moment du départ de l'armée de campagne ne peuvent lui fournir des renforts de longtemps et, d'autre part, les forces auxiliaires, qui ne sont *pas tenues de servir à l'extérieur*, constituent une ressource trop aléatoire. *Il était donc urgent, pour assurer l'avenir, de constituer une réserve au corps expéditionnaire.*

D'autre part, les forces auxiliaires suffiront-elles à jeter à la mer, comme on veut le croire en Angleterre, les troupes ennemies qui auraient pris pied sur le sol britannique ?

En cas de supériorité numérique énorme, oui, mais dans ce cas seulement, car les forces auxiliaires sont trop inférieures, au point de vue de l'organisation et de l'instruction, aux troupes des grandes armées européennes.

La guerre moderne a pris une forme telle que les forces auxiliaires n'ont plus la valeur qu'elles avaient autrefois ; *ces forces doivent être transformées et réorgani-*

sées dans des conditions qui répondent aux nécessités actuelles.

Telles sont les imperfections du système militaire anglais que M. Haldane s'est proposé de faire disparaître ou d'améliorer, non par des retouches de détail, mais par une série de réformes fondamentales.

Il a essayé de simplifier l'ensemble du système en proposant de répartir les forces militaires, non plus en trois mais en deux catégories : *Une Armée de campagne de première ligne* et derrière elle *une Armée nationale ou territoriale.*

La première doit avoir tous ses éléments combattants organisés dès le temps de paix, et son organisation du temps de paix doit être calquée sur celle du temps de guerre, de façon que la mobilisation se produise sans efforts, presque automatiquement.

Le corps expéditionnaire *disposera désormais de services auxiliaires* permettant de mobiliser toutes ses unités, mais le Ministre a pensé qu'il serait inutile de constituer les services avec des hommes de l'armée active, qui sont rares et coûtent cher. On pourra les remplacer par des soldats d'une valeur militaire moindre, d'une instruction militaire moins complète, d'un recrutement plus facile et d'un prix de revient moins élevé.

Et la chose peut être faite sans inconvénient pour la presque totalité des services non combattants.

En un mot, l'armée régulière sera spécialisée dans son rôle de combattant, et on prélèvera les non-combattants qui lui manquent, soit dans l'Armée territoriale, soit dans un *contingent spécial*, qui est une des caractéristiques de la nouvelle organisation (1).

---

(1) Tant que l'armée territoriale et le « contingent spécial » ne seront

Le rôle de ce *contingent spécial* sera double ; non seulement il facilitera la mobilisation du corps expéditionnaire en lui fournissant une partie des services qui lui manquent, mais il formera encore une réserve suffisante pour combler les pertes des six premiers mois de campagne, en laissant à l'armée territoriale le temps de se mobiliser et de perfectionner son instruction.

Le *contingent spécial* sera comme *une annexe de l'armée régulière*, son complément naturel en même temps qu'un trait d'union, « un pont », comme a dit M. Haldane, entre cette armée régulière et l'armée territoriale. Les hommes de ce contingent s'engageront pour six ans. Ils seront astreints à six mois de service la première année et à des périodes d'instruction de quinze jours les années suivantes.

Ils s'engageront à combattre *à l'extérieur* avec le corps expéditionnaire.

L'*Armée territoriale* remplacera les forces auxiliaires actuelles (milice, yeomanry et volontaires). Ces forces perdront leur dénomination et leur organisation particulières.

La durée des engagements sera de quatre ans.

La nouvelle armée sera plus homogène que les forces qu'elle remplace, l'instruction y sera plus sérieuse, son organisation du temps de paix copiée sur celle de l'armée régulière rendra sa mobilisation plus simple.

Cette mobilisation se produira d'ailleurs *en même temps* que celle de l'armée active.

Pendant que cette dernière formera le corps expéditionnaire, l'armée territoriale constituera ses unités, non pour prendre part aux opérations extérieures, mais pour les soumettre à une période d'instruction militaire inten-

---

pas organisés, M. Haldane demandera *à la milice* les non-combattants qui manquent au corps expéditionnaire.

sive qui la mettra à même de défendre le territoire national et qui, au bout de six mois, lui permettra de renforcer le corps expéditionnaire, si les circonstances l'exigent et si les unités territoriales y consentent elles-mêmes.

Il convient de ne pas perdre de vue, en effet, que — pas plus que les forces auxiliaires qu'elle est appelée à remplacer — cette armée territoriale n'est tenue de combattre hors du territoire national sans son consentement.

Cette condition restrictive restera, jusqu'à l'adoption du service obligatoire, une des caractérisques les plus importantes du système militaire anglais.

L'ensemble et les détails du projet de M. Haldane paraissent bien conçus, et la presse anglaise qui à l'origine ne marchandait au Ministre ni ses critiques ni ses railleries, commence maintenant à rendre justice au mérite de son œuvre et à la logique qui a présidé à sa conception.

La ténacité du Ministre et les efforts qu'il a accomplis depuis vingt mois pour augmenter les forces militaires de son pays sont reconnus par ses adversaires les plus ardents.

Il est certain que la mise en application du système aura pour résultat d'accroître dans des proportions notables la valeur militaire de la Grande-Bretagne ; mais sa réalisation complète, surtout en ce qui concerne l'Armée territoriale, demande *beaucoup de temps*, de travail, d'efforts et de persévérance.

La réussite définitive dépendra de la nation seule. Si celle-ci accepte avec courage les charges qui lui sont proposées et consent à se soumettre avec bonne volonté aux obligations nouvelles qui lui sont demandées, l'œuvre du Ministre prendra vie, sinon elle sera destinée à végéter et à rester en grande partie inefficace.

En tout cas, nous pourrons nous convaincre, en passant

successivement en revue toutes les parties de l'organisation nouvelle, que dans la situation actuelle de l'Angleterre et avec sa répugnance à accepter toute proposition de service obligatoire, si mitigée qu'elle soit, il ne semblait guère possible d'arriver à une organisation plus rationnelle et d'un rendement meilleur.

Les réformes de M. Haldane ne sont plus à l'état de simple projet, elles sont commencées. La réorganisation de l'armée active sur le pied de paix et du corps expéditionnaire (armée de campagne) sont déjà très avancées. La Chambre des communes vient de voter d'autre part le projet de loi organisant le contingent spécial et l'armée territoriale. La Chambre des Lords la discutera prochainement.

Il est d'autant plus utile d'étudier ces réformes et de jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'armée anglaise, que les réorganisateurs de cette armée semblent la destiner — autant qu'on peut en juger par leurs discours et leurs déclarations parlementaires — à jouer en Europe un rôle plus important que celui qui lui était assigné jusqu'ici.

Nous examinerons successivement :

1° L'armée régulière sur le pied de paix ;

2° L'armée régulière mobilisée ou corps expéditionnaire ;

3° Les forces auxiliaires, l'armée territoriale appelée à les remplacer et le contingent spécial.

(*A suivre.*) (182)

NOUVELLES MILITAIRES

AUTRICHE-HONGRIE.

Contingent annuel pour 1907. — Des circulaires ministérielles en date du 15 avril ont fait connaître le chiffre du contingent fixé par les Parlements autrichien et hongrois pour l'année 1907 (1).

Ce contingent est de :

103,100 hommes pour l'armée commune et la marine (dont 44,076 recrutés dans la monarchie hongroise);

14,500 hommes pour la landwehr autrichienne (non compris les recrues du Tyrol et du Vorarlberg);

12,500 hommes pour la landwehr hongroise.

Répartition des troupes dans le 15e corps (Bosnie-Herzégovine). — A l'automne prochain, l'état-major de la 7e brigade de montagne, actuellement à Sarajevo, sera transféré à Visegrad, à proximité immédiate de la frontière de Serbie et du sandjak de Novi-Bazar.

A ce mouvement correspondra une nouvelle répartition des troupes entre les 7e, 8e, 9e et 10e brigades de montagne (Visegrad, Foca, Plevlje et Sarajevo), de manière que chacune de celles-ci englobe les garnisons voisines du siège de son commandement.

En outre, deux batteries de montagne seront amenées de Mostar à Visegrad et Bilek, auprès des commandants des 6e et 7e brigades de montagne, à la disposition de ces derniers.

Enfin, le bataillon transporté, en avril, de Lemberg (frontière russe) a été placé à Dolnja-Tuzla, dans le Nord-Est de la Bosnie. Il a été ainsi possible de renforcer la couverture le long de la frontière serbe : à Zwornik, trois compagnies au lieu de deux; une compagnie à Srebrenica, poste nouveau.

C'est, par rapport à 1902, une augmentation de deux bataillons.

Le 15e corps comprend aujourd'hui : trente-cinq bataillons, deux

---

(1) *Verordnungsblätt für das K. u. K. Heer*, 18 avril.

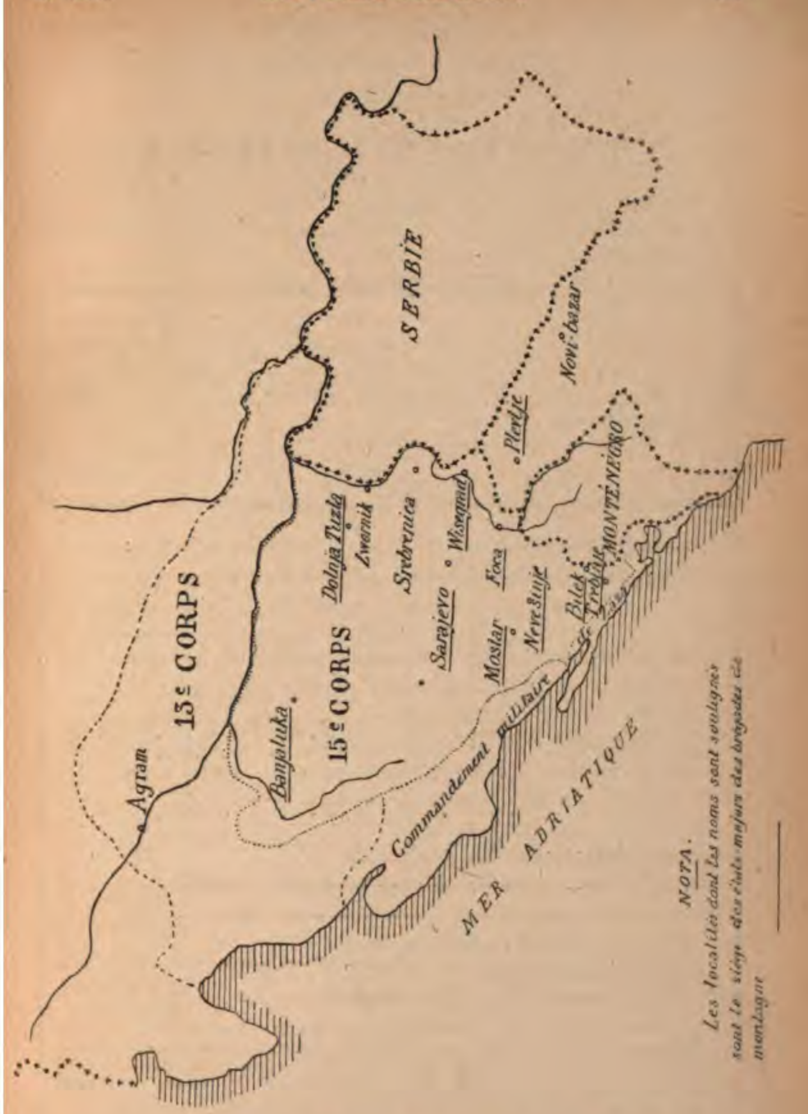

escadrons, onze batteries de montagne, quatre batteries de forteresse, deux compagnies de pionniers, une division du train (dix escadrons de montagne), répartis en deux divisions (Sarajevo, Mostar) et dix brigades de montagne.

Sauf trois bataillons, toutes ces forces sont groupées près des frontières serbe et monténégrine, à l'Est de la ligne Mostar-Sarajevo-Doboj-Tuzla.

Les budgets militaires pour 1907. — I. *Budget de l'armée commune*. — Les Délégations, réunies à Budapest, ont achevé, vers le milieu de janvier, le vote du budget de l'armée commune pour 1907.

Ce budget est caractérisé par les chiffres suivants, rapprochés de ceux de l'année précédente (1) :

Budgets	1907.	1906.	SOIT, EN 1907.
	couronnes.	couronnes.	couronnes.
ordinaire	299,280,828	292,904,780	+ 6,376,048
extraordinaire	13,752,755	13,265,264	+ 487,491
du corps d'occupation de Bosnie-Herzégovine	7,663,000	7,663,000	»
TOTAUX	320,696,583	313,833,041	+ 6,863,542

Les effectifs correspondants se décomposent comme il suit :

Budgets	OFFICIERS (1).	FONCTIONNAIRES (2).	EMPLOYÉS subalternes (3).	SOUS-OFFICIERS et soldats (4) rengagés.	SOUS-OFFICIERS et soldats (4) non-rengagés.	CHEVAUX à l'État (5).	CHEVAUX aux officiers.
ordinaire	16,646	4,486	886	16,426	268,378	59,172	10,352
extraordinaire	6	23	»	»	4,462	1,632	»
du corps d'occupation	165	276	45	»	2,928	1,545	141
TOTAUX (6)	16,817	4,785	931	16,426	275,768	62,349	10,493
Contre, en 1906	16,816	4,779	893	16,230	275,961	62,349	10,493
Soit, en 1907	+ 1	+ 6	+ 38	+ 196	— 193	»	»

(1) Y compris les officiers d'approvisionnement.

(2) Aumôniers, auditeurs, médecins, vétérinaires, officiers comptables, intendants, ingénieurs de l'artillerie et du génie, etc.

(3) Armuriers, artificiers, contremaîtres, gardiens de prison, etc.

(4) Plus 6,705 élèves des écoles militaires.

(5) Plus 11,172 chevaux en service chez des particuliers (11,004 en 1906).

(6) Pour avoir l'effectif total des forces relevant du Ministère de la guerre commun, il faut ajouter aux chiffres ci-dessus, ceux des troupes bosniaques, payées par le budget de Bosnie-Herzégovine, c'est-à-dire approximativement : 360 officiers, 34 fonctionnaires, 839 sous-officiers, 5,900 soldats ; 42 chevaux à l'État, 140 aux officiers.

Le budget d'entretien de ces troupes était, en 1906, de 5,139,000 couronnes.

---

(1) Voir 2e semestre 1906, p. 248.

Ces chiffres, ainsi que ceux relatifs aux réservistes et Ersatz-réservistes à convoquer en 1907, sont à peu près identiques à ceux du budget de 1906. La principale cause de l'augmentation de dépenses accusée par le budget ordinaire est le renchérissement considérable de toutes les matières premières en Autriche-Hongrie depuis quelques années. Ce fait a entraîné un relèvement marqué du coût d'entretien du soldat.

Budget ordinaire. — Il n'y a à signaler, comme dépenses nouvelles intéressantes, que l'augmentation des suppléments de solde pour ancienneté de service et l'allocation de subventions à des caisses de secours.

1° *Solde.* — Jusqu'à présent, les capitaines spécialisés dans des emplois sédentaires du grade supérieur et un certain nombre de médecins recevaient seuls un supplément de solde pour ancienneté de service (*Alterszulage*), à raison de 240 couronnes par an, pendant les cinq premières années, de 600 ensuite.

Désormais, les capitaines de toutes armes et assimilés de tous services auront droit au supplément de solde à partir d'une certaine ancienneté. Celle-ci sera déterminée par le Ministre, dans la limite des ressources budgétaires. Elle différera d'après la situation des intéressés. Les officiers combattants recevront le supplément plus tôt que les officiers ou fonctionnaires pourvus d'emplois sédentaires (1). Le supplément de solde sera, comme par le passé, de 240 couronnes par an pendant les cinq premières années, de 600 ensuite.

Cette mesure a pour but de parer, à un faible degré il est vrai, aux difficultés matérielles qui résultent, pour les officiers, du renchérissement de l'existence en Autriche-Hongrie.

2° *Caisses de secours.* — Des subventions ont été accordées :

a) A la *Caisse de pensions des employés et ouvriers civils dépendant du Ministère de la guerre* (200,000 couronnes). Alimentée en partie par les versements des intéressés, soumise au contrôle de l'administration militaire, cette caisse est destinée à garantir aux ressortissants des pensions d'invalidité et de vieillesse suffisantes. Elle se superposera aux institutions ou dispositions qui existent déjà en vertu des lois générales sur la protection des travailleurs.

---

(1) Le *Verordnungsblätt*, du 8 février, a publié les noms des officiers et fonctionnaires auxquels est alloué le premier supplément de solde. Ils ont respectivement une ancienneté de 13 ans (combattants), 15 ans (médecins, auditeurs, aumôniers, comptables) et 16 ans (autres fonctionnaires). La solde d'un capitaine de 1re classe ou assimilé est de 3,000 couronnes par an, et la promotion à ce grade a lieu en moyenne à 16 ou 17 ans de service.

b) A la *Caisse de secours des sous-officiers* (20,000 couronnes). Alimentée par des versements volontaires, elle est destinée à secourir les veuves et orphelins de sous-officiers.

Budget extraordinaire. — Les dépenses inscrites à ce budget sont presque toutes des annuités qui ont trait à des travaux déjà commencés antérieurement.

Les dépenses nouvelles suivantes sont seules à relever :

1° Un crédit de 150,000 couronnes (1re annuité sur une prévision totale de 450,000 kr.) pour la création d'un matériel téléphonique de siège et de place. Dans les considérants, le Ministre fait ressortir que la guerre russo-japonaise a démontré la nécessité d'une organisation complète et méthodique du réseau téléphonique pour le service de l'artillerie de place, de siège, et de l'artillerie lourde d'armée ;

2° Un crédit de 120,000 couronnes (1re annuité sur une prévision totale de 380,000 kr.) pour la transformation des usines de fumure et de salure, et pour celle de divers autres établissements des subsistances dans les places fortes. D'après l'exposé des motifs, cette dépense est la conséquence d'expériences récentes.

Budget du corps d'occupation. — Il ne diffère de celui de 1906 que par des déplacements de crédits de peu de valeur.

Crédits exceptionnels sur fonds d'emprunt. — Concurremment avec le budget annuel, le Ministre a demandé aux Délégations et obtenu d'elles, au titre des crédits exceptionnels d'armement :

1° La prorogation des crédits votés en 1904 et 1906 pour la construction du nouveau matériel d'artillerie de campagne (85 millions de couronnes) et la refonte de l'outillage militaire (67 millions), crédits dont, par suite de la crise hongroise, le Ministre n'avait pu obtenir la disposition ;

2° Des crédits nouveaux (30 millions) pour la construction du matériel d'artillerie de campagne. D'après les prévisions, la transformation du matériel est évaluée à 165 millions ; il restera donc encore 50 millions de couronnes à demander pour ce même objet en 1908. On semble prévoir que la construction ne sera pas achevée avant la fin de 1908.

Discussion du budget devant les Délégations. — Cette discussion a été entièrement dominée par la question de la répartition, entre les deux États de la monarchie, des commandes et achats faits pour l'armée. Cette question, de la plus haute importance économique, a passionné les esprits en Autriche et en Hongrie.

Le principe de cette répartition a toujours été admis dans la propor-

tion où les deux États contribuent à l'entretien de l'armée, c'est-à-dire selon leur quote-part respective aux dépenses communes. Mais s'il est aisé de poser le principe, l'application est difficile entre deux pays de développement économique très différent.

En 1906, le Ministre de la guerre avait obtenu des deux gouvernements, autrichien et hongrois, la conclusion d'un accord qui précisait les points litigieux et posait les bases de la répartition à faire. Sa publication souleva une tempête dans le monde industriel cisleithan et dans la Délégation autrichienne. Celle-ci invita le Gouvernement à reprendre les négociations avec le Gouvernement hongrois pour remanier cet accord.

Cette question de fournitures militaires sera probablement reprise en même temps que celles soulevées par la revision en cours des lois réglant les rapports économiques de l'Autriche et de la Hongrie.

Quant à l'augmentation du contingent, annoncée déjà à plusieurs reprises, elle n'a pas encore été réalisée dans le budget de 1907. Elle est liée à la réorganisation de l'artillerie de campagne, qui est une conséquence de la transformation du matériel. L'autorité militaire recule jusqu'aux plus extrêmes délais la réalisation de cette mesure, malgré l'embarras où la met, dès maintenant, la pénurie des effectifs, à cause de l'opposition qu'elle sait devoir rencontrer en Hongrie. La coalition, maîtresse de la majorité parlementaire à Budapest, n'a pas caché sa volonté de consentir de nouveaux sacrifices uniquement en échange de concessions nationales.

La plus importante est celle de la langue de service. Grâce aux avantages déjà acquis, le hongrois est, parmi les corps de troupe recrutés en Hongrie, considéré comme langue de régiment dans 37 régiments d'infanterie sur 41, 6 bataillons de chasseurs sur 7, et dans tous les régiments de cavalerie et d'artillerie, bien que, sur l'ensemble du territoire hongrois (non compris la Croatie), la proportion de la race magyare ne dépasse pas 51 p. 100. Avec lenteur, mais continuité, on en arrive à la dualisation de la langue de service et de commandement, c'est-à-dire probablement à la dualisation de l'armée.

Projets de réformes. — Au cours de la discussion du budget, le Ministre a été amené à parler de quelques réformes en projet : celle du Code de procédure militaire, celle des conseils d'honneur, enfin celle de la loi sur les pensions militaires, dont le taux devra être relevé pour les raisons qui ont rendu nécessaire l'accroissement de la solde d'ancienneté.

Quant à l'adoption du service de deux ans, il n'en a été question que tout à fait incidemment. L'autorité militaire n'a aucune hâte de réaliser cette réforme. Elle semble la garder en réserve, comme compensation

à offrir, comme moyen de vaincre les résistances à prévoir de la part du Parlement hongrois aux demandes d'augmentation du contingent, d'ici un an ou dix-huit mois.

II. *Budget des Landwehrs.*

1° *Landwehr autrichienne.* — Le budget pour 1907 s'élève à 47,785,021 couronnes (1), en augmentation de 2,340,289 couronnes sur celui de 1906.

L'effectif réel entretenu en 1907 s'élève à :

2,953 officiers.
825 fonctionnaires. } 3,959 « gagierte ».
181 employés subalternes.
34,436 hommes de troupe, dont 3,660 sous-officiers rengagés.
568 élèves des écoles.
3,678 chevaux appartenant à l'État. } 5,472 chevaux.
1,794 chevaux appartenant aux officiers.

Par rapport à l'effectif de 1906, l'augmentation est de :

75 « gagierte ».
2,000 hommes de troupe environ (plutôt un peu davantage).
145 chevaux.

Elle s'explique par la création :

1° D'un nouvel état-major de régiment, avec cadre de dépôt (régiment n° 37) ;

2° D'un nouvel état-major de bataillon (1er régiment de tirailleurs tyroliens) ;

3° D'un nouveau bataillon (3e bataillon du régiment n° 37) ;

4° De deux commandements de brigades de cavalerie de landwehr (auparavant, les six régiments de uhlans n'étaient pas embrigadés) ;

5° De nouveaux emplois d'officiers (12 officiers supérieurs, 38 officiers subalternes) ;

6° De deux écoles pour les engagés volontaires d'un an de la cavalerie, instruits précédemment dans les écoles de volontaires de l'armée commune ;

7° Par le renforcement d'effectif des trois régiments alpins (1er et 2e régiments de tirailleurs tyroliens et 4e régiment d'infanterie) ;

8° Par la réorganisation des grands commandements de la landwehr,

---

(1) Défalcation faite des frais d'entretien et de police militaire et de la gendarmerie.

constitués maintenant de façon à séparer le commandement territorial de celui des troupes.

2° *Landwehr hongroise.* — Le budget pour 1907 s'élève à 42,663,607 couronnes (1), en augmentation de 2,653,945 couronnes sur celui de 1906.

L'effectif entretenu en 1907 reste à peu près ce qu'il était en 1906 :

2,868 officiers.
677 fonctionnaires (2).
185 employés subalternes (2).
28,266 hommes de troupe.
4,325 chevaux appartenant à l'État (ou du moins 4,325 fois 365 rations).
2,022 chevaux appartenant aux officiers.

L'augmentation de dépenses s'explique par le renchérissement des denrées, celui de toutes les matières premières, par l'amélioration du casernement, et par une modification apportée au service de la remonte qui, au lieu de procéder à deux séries d'achats, au printemps et à l'automne, les effectuera tous au printemps. Cette mesure augmentera donc le nombre de journées de présence de cheval.

III. *Budgets et effectifs totaux.*

En totalisant les budgets de l'armée commune et des deux landwehrs, et en y ajoutant le chiffre approximatif des dépenses militaires à la charge de la Bosnie-Herzégovine, on obtient, pour l'ensemble de la monarchie, les chiffres suivants (3), qui caractérisent son effort militaire régulier :

Budget de l'armée commune.........	320,696,583	couronnes.
Budget de la landwehr autrichienne...	47,785,021	—
Budget de la honved.................	42,663,607	—
Dépenses militaires à la charge de la Bosnie-Herzégovine (chiffre approximatif)........................	5,140,000	—
TOTAL..........	416,285,211	couronnes.

(1) Défalcation faite du montant des pensions, du service des emprunts, des frais d'entretien de la « garde de la couronne », sorte de gendarmerie.

(2) Y compris les fonctionnaires et employés civils du Ministère et des commandements territoriaux.

(3) Non compris les dépenses exceptionnelles sur fonds d'emprunt,

Les effectifs totaux sont :

	Officiers.	Fonctionnaires et employés.	Hommes de troupe.	Chevaux.
	—	—	—	—
Armée commune.......	16,817	5,716	292,194	72,842
Landwehr autrichienne..	2,953	1,006	34,436	5,472
Honved...............	2,868	862	28,266	6,347
Troupes bosniaques (1)...	360	34	6,740	182
Totaux.......	22,998	7,618	361,636	84,843

Mutations dans le haut commandement. — Les feldzeugmeister von Hornthal, von Kropatschek, von Steeb, von Succovaty ont été admis à la retraite sur leur demande et remplacés respectivement par le feldmaréchal-lieutenant von Steinsberg, nommé le 17 avril au commandement du 1er corps (Cracovie); par l'archiduc Léopold Salvator (2), nommé le 20 avril inspecteur général de l'artillerie; par le général-major Benda (3), nommé le 21 avril au commandement de la place forte de Cracovie; par le feldmaréchal-lieutenant Potiorek, nommé le 29 avril au commandement du 3e corps (Graz).

BELGIQUE.

Ministère de la guerre. — Le lieutenant général Cousebant d'Alkemade. Ministre de la guerre, vient d'être, le 2 mai, remplacé dans ses fonctions par le lieutenant général Hellebaut.

Le général Hellebaut est né en 1842. Entré à seize ans à l'École militaire, il en sortit dans l'artillerie de campagne et servit aux batteries à cheval comme lieutenant, capitaine et major. Il fut appelé avec ce dernier grade à la Direction d'artillerie au Ministère de la guerre en 1883 par le général Nicaise. Il le remplaça en 1886 à la tête de cette direction, où il est resté jusqu'en 1906, époque à laquelle il est devenu inspecteur général de l'artillerie.

Comme directeur d'artillerie, il a fait adopter pour l'infanterie le

---

ni aucune charge de pension ou d'invalidité, ni les frais d'entretien de la gendarmerie.

(1) Chiffre approximatif.

(2) Voir 1er semestre 1907, p. 89.

(3) Nommé feldmaréchal-lieutenant à la promotion de mai.

fusil Mauser actuel et pour la cavalerie la carabine à répétition, et a procédé au renouvellement de tout le matériel de l'artillerie de forteresse.

Enfin, c'est sous sa direction que se sont faites les études et les expériences pour la réfection du matériel de l'artillerie de campagne.

Il a assisté aux grandes manœuvres françaises en 1900.

EMPIRE ALLEMAND.

CONVOCATION DE RÉSERVISTES ET DE LANDWEHRIENS EN 1907. — *Nombre des hommes convoqués.* — Pour le contingent prussien seul ils se répartissent ainsi qu'il suit :

Infanterie	154,150	14 jours.
Chasseurs	5,970	14 jours.
Groupes de mitrailleuses	570	14 jours.
Artillerie de campagne	28,770	14 jours.
Artillerie à pied	27,640	14 jours.
Pionniers	11,890	14 jours.
Brigade de chemins de fer	2,573	1,937 (réserve) : 28 jours. 636 (landwehr) : 14 jours.
Bataillon d'aérostiers	277	183 pour 28 jours. 94 pour 21 jours.
Troupes de télégraphie	1,259	815 (réserve) : 42 jours. 444 (landwehr) : 14 jours.
Train	9,745	1,270 pour 20 jours. 8,475 pour 14 jours.
TOTAL	242,844	

Ces chiffres ne comprennent pas : les réservistes de complément pour les manœuvres impériales ou les exercices spéciaux de la cavalerie, les anciens volontaires d'un an ou aspirants officiers dans certaines situations, les ministres des différents cultes convoqués dans les hôpitaux, les infirmiers ou gardes-malades, les boulangers ou bouchers, les télégraphistes, aérostiers, mitrailleurs de forteresse, etc. Ils servent d'ailleurs uniquement à faire connaître le nombre de journées à ne pas dépasser : les prolongations de période prévues dans différents cas devront être compensées par un moins grand nombre de convocations.

Parmi les hommes convoqués, 21,090 doivent accomplir leur période dans un corps d'armée autre que celui de leur résidence. Ils provien-

nent en grande partie des III° (8,260 hommes) et VII° corps (8,790 hommes) et pour le surplus des VIII°, IX° et XVIII° corps.

Catégories d'hommes à convoquer. — L'Instruction de cette année rappelle qu'en droit les hommes peuvent être astreints, comme réservistes, à deux périodes de huit semaines chacune et, comme landwehriens du 1er ban (sauf ceux de la cavalerie) à deux périodes de 8 à 14 jours. En fait, il serait à désirer pour une bonne préparation à la guerre que chaque réserviste fût exercé deux fois et chaque landwehrien une fois; on doit s'efforcer, en tout cas, d'appeler les hommes au moins une fois dans la réserve et une fois dans la landwehr.

Dans le choix des classes convoquées, il faut considérer que les hommes destinés à faire partie, en cas de guerre, des formations actives et de réserve, doivent avoir une instruction aussi bonne que possible. Dans ce but, on appellera de préférence les réservistes de la deuxième plus jeune classe et les landwehriens (1er ban) de la plus jeune classe, ainsi que les hommes ajournés en 1906. On doit convoquer de préférence, pour une deuxième période, les réservistes dont la première période n'a pas dépassé 14 jours.

Le but essentiel des périodes d'exercice est de perfectionner l'instruction des hommes en vue du combat, en même temps que de leur rappeler ce qu'ils ont appris antérieurement et d'affermir chez eux le sentiment de la discipline.

La préparation à la guerre des cadres inférieurs a une importance particulière : les commandants de corps d'armée et les inspecteurs d'armes sont autorisés, en conséquence, à convoquer les sous-officiers et aspirants sous-officiers de la réserve, destinés à faire partie de formations d'exercice, 8 à 14 jours avant le commencement de ces exercices et à les réunir dans une ou plusieurs garnisons pour leur donner une instruction uniforme.

La visite médicale devra être passée avec le plus grand soin dans les bureaux de district ou autres points de réunion, afin d'éviter les renvois anticipés par les corps de troupe.

L'époque des convocations est déterminée comme les années précédentes (1).

Répartition des hommes convoqués. — A l'exception des réservistes versés dans les régiments de réserve et dans les troisièmes bataillons à constituer dans les régiments à deux bataillons, les réservistes de l'infanterie ne sont pas groupés en unités spéciales; par contre, les land-

---

(1) Voir 2° semestre 1906, p. 171.

wehriens de cette arme formeront des unités particulières. Les réservistes provenant de la cavalerie seront versés dans les unités actives de la cavalerie, de l'artillerie de campagne ou du train. Les réservistes et landwehriens de l'artillerie de campagne accompliront leur période, soit dans les régiments d'artillerie de campagne actifs, soit dans les groupes de réserve constitués, autant que possible, dans des camps d'instruction ; ceux du train dans des compagnies spéciales d'exercice, ceux de l'artillerie à pied, des pionniers et des troupes de communication suivant les décisions des inspecteurs généraux et inspecteurs de ces armes.

Dans tous les régiments d'infanterie à 2 bataillons il sera formé, pour les manœuvres, *un troisième bataillon* au moyen de réservistes convoqués pour 28 jours.

Dans le corps de la Garde, les corps numérotés de II à IX, le XI^e, le XIV^e et le XVIII^e, au total 12 corps d'armée, il sera constitué *un régiment d'infanterie de réserve.*

Un groupe de réserve d'artillerie de campagne sera formé dans le corps de la Garde, les corps numérotés de I à XI, le XIV^e, le XVII^e et le XVIII^e, en tout 15 corps d'armée.

Certains bataillons d'infanterie (y compris des troisièmes bataillons de petits régiments), de chasseurs et de pionniers, sont désignés pour être portés à l'*effectif de 800 hommes* par l'incorporation de réservistes convoqués pour 28 jours.

Les bataillons de chasseurs qui participent à des manœuvres, autres que les manœuvres impériales, recevront 15 réservistes convoqués pour 28 jours.

Dans les régiments de cavalerie, même s'ils ne participent pas aux manœuvres impériales, on incorporera autant de réservistes qu'on pourra en monter sur des chevaux aptes à faire les manœuvres.

Dans l'artillerie de campagne (excepté dans le régiment de l'école de tir) on appellera après les manœuvres d'automne des réservistes de la cavalerie, pour une durée de 14 jours, au nombre de 5 par batterie à effectif faible, de 8 par batterie à effectif moyen, de 11 par batterie à effectif fort, pour les exercer au service de conducteurs.

Chaque corps d'armée mettra à la disposition de l'inspection générale de l'artillerie à pied 95 sous-officiers montés et conducteurs réservistes du train (au maximum), ces derniers pris dans la plus jeune classe.

L'Inspection générale du corps des ingénieurs et pionniers et des forteresses est autorisée à former une compagnie de réserve de pionniers pendant 28 jours et une compagnie de landwehr de pionniers pendant 14 jours, toutes deux à l'effectif de guerre. Tous les réservistes des pionniers sont convoqués pour 28 jours.

Les réservistes de la cavalerie et du train qui, à leur libération de l'armée active, ont été déclarés aptes au service du personnel de surveillance du train feront leur période pendant l'été dans des compagnies spéciales constituées à cet effet, avec des chevaux des compagnies actives, du train. Ceux qui, au cours de leur première période, se montreront aptes aux fonctions de wachtmeister seront convoqués à la première période qui suivra pour une durée de 40 jours afin d'être exercés aux fonctions de wachmeister en campagne.

Les régiments de cavalerie auxquels incombe la substitution d'une mobilisation d'un convoi auxiliaire détacheront pour 40 jours, dans un bataillon du train un sous-officier un peu ancien pour y être exercé aux fonctions de vice-wachtmeister qu'il aura à remplir à la mobilisation. Enfin, les sous-officiers de réserve de la cavalerie désignés pour l'emploi de *sergeant* dans les détachements du train affectés aux sections télégraphiques pourront être convoqués pour 40 jours dans un bataillon du train pour y appendre le service.

Les télégraphistes de forteresse et ceux du télégraphe militaire de Berlin, au nombre de 677 (y compris les Saxons et les Wurtembergeois) sont appelés en trois séries de 42 jours chacune, du 24 septembre 1907 au 15 janvier 1908 dans les places de Königsberg, Thorn, Dantzig, Posen, Cologne, Mayence, Strasbourg, Metz et Berlin.

Les hommes des sections de travailleurs sont convoqués au nombre de 854, les réservistes pour 28 jours, les landwehriens pour 14 jours, afin d'exécuter divers travaux dans les camps d'instruction, polygones, stands de garnison ou être employés au nivellement des ouvrages de fortifications déclassés de la place de Neisse.

Les infirmiers de la réserve et de la landwehr sont convoqués dans les hôpitaux de garnison, les premiers pour 28 jours, les derniers pour 14. Leur incorporation est réglée de façon à rendre disponible le plus grand nombre possible d'infirmiers à l'armée active pour le service des troupes. Ils ne peuvent être employés à ce dernier service, même dans les formations spéciales de réserve et de landwehr ; exception est faite pour les formations de landwehr campées dans des baraquements et pour les formations actives, si chaque compagnie, escadron ou batterie ne disposait pas à son départ pour les manœuvres d'un sous-officier ou gefreite du service de santé. Ils doivent dans tous les cas être exercés au service de brancardier.

Les gardes-malades de la réserve et de la landwehr (1er ban) sont convoqués dans les hôpitaux de garnison, respectivement pour 20 et 14 jours. Le nombre d'infirmiers et gardes-malades convoqués doit être au moins le cinquième des hommes de ces catégories appartenant à la réserve et à la landwehr (1er ban).

La convocation des *Ersatz-reservistes* a lieu dans des conditions identiques à celles prévues en 1906 (1).

Encadrement des formations d'exercice. — Dans le cas où il sera formé des unités spéciales de manœuvre, elles seront encadrées en partie à l'aide d'officiers et gradés de l'armée active, savoir :

Compagnie d'infanterie : 1 commandant de compagnie, autant que possible du grade de capitaine, 2 lieutenants ou sous-lieutenants, 5 à 7 sous-officiers dont un remplissant les fonctions de feldwebel.

Compagnie de chasseurs, pionniers, troupes de chemins de fer et de télégraphie : 1 commandant de compagnie (capitaine autant que possible), 1 ou 2 lieutenants ou sous-lieutenants, 3 à 5 sous-officiers dont un remplissant les fonctions de feldwebel.

Batterie d'artillerie de campagne : 1 commandant de batterie (capitaine autant que possible) ; 1 ou 2 lieutenants ou sous-lieutenants, 4 à 8 sous-officiers dont un remplissant les fonctions de feldwebel.

Compagnie d'artillerie à pied de réserve ou de landwehr : 1 lieutenant, commandant de compagnie ou adjoint au commandant de compagnie du *Beurlaubtenstand*, 2 sous-lieutenants, 10 sous-officiers dont un *Vizefeldwebel* et un faisant fonctions de feldwebel.

Compagnie du train : 1 commandant de compagnie (capitaine ou lieutenant) à moins que le commandant de corps d'armée n'en désigne un du *Beurlaubtenstand*, 1 ou 2 lieutenants ou sous-lieutenants, 5 sous-officiers dont un faisant fonctions de *Wachtmeister*.

En outre, les régiments d'artillerie à pied de réserve ou de landwehr reçoivent : 1 officier supérieur et 1 lieutenant ou sous-lieutenant adjoint ; les bataillons d'artillerie à pied de réserve ou de landwehr : 1 officier supérieur et 1 lieutenant ou sous-lieutenant adjoint ; les groupes d'attelage de l'artillerie à pied de la réserve ou de la landwehr : 1 lieutenant ou sous-lieutenant, chef de détachement ou adjoint à celui-ci s'il provient du *Beurlaubtenstand*.

Tous ces gradés doivent être pris autant que possible dans la garnison même où sont constituées les formations d'exercice afin d'éviter les frais de déplacement.

Convocation des officiers. — Les officiers de réserve ne peuvent accomplir deux périodes d'exercice dans la même année à moins d'une autorisation spéciale du Ministre de la guerre. On ne doit appeler pour les manœuvres que ceux qui sont aptes à faire campagne.

Les anciens officiers de l'armée active qui sont désignés pour remplir

---

(1) Voir 2e semestre 1906, p. 172.

à la mobilisation l'emploi de commandant de compagnie, etc..., peuvent être autorisés à accomplir dans un corps de troupe ou à l'École de tir de l'artillerie à pied une période de 8 semaines. Les officiers de district désignés pour remplir à la mobilisation l'emploi de commandant de bataillon ou de compagnie, etc., peuvent être convoqués pour une période de même durée s'ils ont quitté le service actif depuis plusieurs années; il en est de même des officiers supérieurs ou capitaines provenant de l'armée active désignés pour l'emploi de commandant de bataillon et de groupe ou pour celui de commandant d'un régiment d'artillerie à pied à la mobilisation.

Les officiers de cavalerie et d'artillerie de campagne du *Beurlaubtenstand* employés à la mobilisation comme officiers d'ordonnance à un commandement de brigade d'infanterie ou comme adjudant de bataillon de réserve ou de landwehr peuvent être convoqués pour une période de 8 semaines afin de remplir ces fonctions aux manœuvres d'automne; ceux de la cavalerie doivent amener leur cheval.

Des exercices théoriques et pratiques auront lieu dans l'artillerie de campagne, à une époque fixée par les commandants de corps d'armée, pour former des officiers de cavalerie (et éventuellement d'artillerie de campagne) du *Beurlaubtenstand* aux fonctions de commandant ou de chef de section d'une colonne de munitions. Tout officier de cavalerie désigné pour cet emploi à la mobilisation doit participer au moins une fois à un exercice de cette nature pendant une durée de 14 jours.

Les officiers du *Beurlaubtenstand* des armes montées, qui sont affectés à la mobilisation à des batteries d'artillerie à pied, peuvent être convoqués auprès d'un groupe d'attelages de cette arme si les nécessités du service et l'effectif en chevaux le permettent; sinon ils sont appelés dans l'artillerie de campagne. Pour ces catégories d'officiers, la période peut aller jusqu'à 8 semaines, dont 14 jours dans l'artillerie, le reste du temps dans leur arme.

Le chef d'état-major général de l'armée est autorisé à convoquer les officiers désignés pour être adjoints à un commandement de ligne à une période d'exercices de 3 semaines à la commission de ligne à laquelle ils appartiennent.

Allocation de munitions d'exercice. — Les cartouches sont allouées conformément au règlement sur les munitions d'exercice; toutefois pour les pionniers (sous-officiers compris) dont la période atteint ou dépasse 28 jours, il est accordé 18 cartouches à balle et 15 cartouches à blanc.

Dans l'infanterie et les chasseurs, les tirs préparatoires peuvent être supprimés s'il est possible de les remplacer par des tirs de combat. Il n'est accordé aucune cartouche d'exercice aux réservistes de la

cavalerie qui reçoivent l'instruction de conducteurs dans l'artillerie de campagne.

Pour l'artillerie de campagne, il est alloué par 100 hommes convoqués (y compris ceux de la cavalerie) qui peuvent prendre part à une école à feu de batterie : 24 obus 96 et 42 shrapnels 96. Dans une batterie de chaque corps d'armée, ces munitions peuvent être remplacées par 42 obus 98 et 24 shrapnels 98 pour obusiers légers.

Armée bavaroise. — Les mêmes prescriptions sont applicables, à très peu près aux contingents de l'armée bavaroise.

Le nombre d'hommes à convoquer en Bavière dans l'année budgétaire 1907-1908 s'élève à 32,993, savoir :

Infanterie	21,900
Chasseurs	600
Détachement de mitrailleuses	50
Artillerie de campagne	3,660
Artillerie à pied	3,075
Pionniers	1,660
Bataillon de chemins de fer	378
Section d'aérostiers	50
Détachement de télégraphie	115
Train	1,505

Grandes manœuvres de cavalerie en 1907. — La division de cavalerie A (à l'exception de la 14e brigade qui participera aux manœuvres de brigade et de division du VIIe corps) et la division de cavalerie B (à l'exception de la 19e brigade qui participera aux manœuvres de brigade et de division du Xe corps) exécuteront l'une contre l'autre, immédiatement avant les manœuvres impériales, des exercices relatifs aux services d'exploration et de sûreté. L'inspecteur général de la cavalerie von Kleist est chargé de diriger ces exercices.

Nouveau règlement de manœuvres de l'artillerie de campagne. — L'Empereur a approuvé, à la date du 26 mars 1907, un nouveau règlement de manœuvres pour l'artillerie de campagne destiné à remplacer celui du 10 août 1899.

Cours d'instruction sur l'entretien de l'armement et sur la télémétrie. — Les cours d'instruction sur l'entretien des armes et des

bicyclettes et sur la télémétrie auront lieu pour les officiers de toutes armes de mai à août 1907 dans les manufactures d'armes de Spandau, Erfurt et Dantzig.

La durée de chaque cours est de vingt jours. Y sont convoqués : 82 lieutenants d'infanterie et de chasseurs, 17 de cavalerie, 14 d'artillerie de campagne, 6 d'artillerie à pied, 7 de pionniers, 1 des troupes de communication, 1 du train.

SUISSE.

Nouvelle loi d'organisation militaire. — L'assemblée fédérale suisse (Conseil des États et Conseil national) a voté, le 12 avril dernier, une nouvelle loi d'organisation militaire.

Cette loi entrera en vigueur le 1er janvier 1908 au plus tard, si toutefois le référendum (1) que semblent vouloir exiger certains représentants de cantons — ils peuvent le demander jusqu'au 18 juillet prochain — ne s'affirme pas défavorable à la loi.

Il s'agit d'une aggravation des charges militaires actuellement imposées à tout citoyen suisse par la loi en vigueur du 13 novembre 1874.

L'augmentation de la durée ou de la fréquence des différents appels, ressort de l'exposé ci-dessous :

1° *Cours des recrues.* — Loi du 13 novembre 1874 : Durée de 45 jours dans l'infanterie, 80 dans la cavalerie, 55 dans l'artillerie, 50 dans le génie, 46 dans les troupes sanitaires, 38 dans les troupes d'administration.

Nouvelle loi : Durée de 65 jours dans l'infanterie, 90 dans la cavalerie, 75 dans l'artillerie, 65 dans le génie, 60 dans les autres corps ou services.

2° *Cours de répétition dans l'élite.* — Loi du 13 novembre 1874. Un cours tous les deux ans d'une durée de : 16 jours dans l'infanterie et le génie, 10 dans la cavalerie (2), 18 dans l'artillerie, 14 à 20 dans les autres corps ou services.

Nouvelle loi : Un cours chaque année d'une durée de 11 à 14 jours suivant les armes ou les services.

---

(1) Les lois d'une portée générale, mais n'ayant pas un caractère d'urgence, doivent être soumises à l'approbation du peuple suisse si cette mesure est réclamée par 30,000 citoyens actifs ou par 8 cantons.

(2) Tous les ans dans cette arme.

3° *Cours de répétition dans la landwehr.* — Loi du 13 novembre 1874 : Deux cours de 6 jours chacun.

Nouvelle loi : Dans toutes les armes, sauf dans la cavalerie, les soldats, les appointés, les caporaux ont un seul cours de répétition, mais sa durée est de 11 jours. Les sous-officiers suivent deux cours.

4° *Écoles d'officiers.* — La durée des cours dans les écoles d'officiers est très sensiblement augmentée avec la nouvelle loi.

5° *Organisation générale.* — On constate encore des modifications assez importantes dans la répartition des classes de l'armée :

Loi du 13 novembre 1874 : Appartiennent à l'élite, les hommes âgés de 20 à 32 ans; à la landwehr 1er ban, ceux âgés de 33 à 39 ans, 2e ban, ceux âgés de 40 à 44 ans; au landsturm, ceux âgés de 45 à 50 ans.

Nouvelle loi : Appartiennent à l'élite, les hommes âgés de 20 à 32 ans; à la landwehr, ceux de 33 à 40 ans; au landsturm, ceux de 41 à 48 ans.

BIBLIOGRAPHIE.

Capitaine P. Pollacchi, détaché à l'état-major de l'armée (Service géographique. — Lecture des cartes russes. Indications linguistiques, géographiques et topographiques, in-4° carré VII + 91 pages, 3 tableaux ; prix : 6 francs. — Paris, Chapelot, 1907.

Général Pédoya, ancien commandant du 16e corps d'armée. — Les conférences de La Haye. — Arbitrage et désarmement. — J. Rueff, 6 et 8, rue du Louvre, Paris. Prix : 2 francs.

TABLE ANALYTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE SOIXANTE-NEUVIÈME VOLUME

DE LA

REVUE MILITAIRE

DES

ARMÉES ÉTRANGÈRES.

(NUMÉROS 950 A 955.)

N. B. — Les *Articles* sont précédés d'un astérisque, qui permet de les distinguer des *Nouvelles militaires*.

Administration.

Pages.

Angleterre.

Armes portatives. — Tir. — Munitions.

Artillerie.

Art militaire. — Tactique. — Stratégie.

Autriche-Hongrie.

Chemins de fer. — Canaux.

Chine.

Écoles militaires.

Emplacements des troupes.

Empire allemand.

Espagne.

État-major.

États-Unis d'Amérique.

Événements de guerre contemporains.

Gendarmerie.

Génie. — Fortifications.

Habillement. — Équipement.

Infanterie.

Institutions de prévoyance.

Instruction militaire.

Italie.

Japon.

Justice militaire.

Marine.

Ministères de la Guerre.

Mobilisation.

Officiers et assimilés.

Organisation générale des armées.

Portugal.

Recrutement.

Réserves-milices.

Russie.

Service en campagne.

Service intérieur.

Service de Santé.

Sous-officiers.

Statistique.

Suisse.

Télégraphie. — Téléphone. — Pigeons voyageurs.

Troupes coloniales.

Turquie.

Vélocipédie militaire. — Automobilisme.

Le Gérant : R. Chapelot.

Paris. — Imprimerie R. Chapelot et Cie, rue Christine, 2.

U
2
R475

Stanford University Libraries
Stanford, California